3 1761 07464323 0

UNIV. OF
TORONTO
LIBRARY

Digitized by the Internet Archive
in 2010 with funding from
University of Ottawa

http://www.archive.org/details/dpartementdesb04moul

q4q0

COLLECTION DE DOCUMENTS INÉDITS

SUR

L'HISTOIRE ÉCONOMIQUE

DE LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

PUBLIÉS PAR LES SOINS

DU MINISTRE DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Par arrêté du 16 mars 1908, le Ministre de l'Instruction publique, sur la proposition de la Commission chargée de rechercher et de publier les documents d'archives relatifs à la vie économique de la Révolution, a chargé M. Paul Moulin, membre du Comité départemental, de publier les *Documents relatifs à la vente des biens nationaux dans le département des Bouches-du-Rhône.*

M. Camille Bloch, inspecteur général des Archives et des Bibliothèques, membre de la Commission, a suivi l'impression de cette publication en qualité de Commissaire responsable.

Se trouve a Paris

A LA LIBRAIRIE LEROUX

28, Rue Bonaparte, 28.

COLLECTION DE DOCUMENTS INÉDITS
SUR
L'HISTOIRE ÉCONOMIQUE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE
Publiés par le Ministère de l'Instruction publique.

DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

DOCUMENTS RELATIFS
A
LA VENTE
DES
BIENS NATIONAUX

PUBLIÉS PAR

PAUL MOULIN

Membre du Comité départemental d'Histoire économique
de la Révolution.

TOME QUATRIÈME

126090
22/1/13

MARSEILLE
TYPOGRAPHIE ET LITHOGRAPHIE BARLATIER
17-19, Rue Venture, 17-19
1911

HD
649
B6M6
t.4

INVENTAIRES, VENTES, ARRENTEMENTS ET RESTITUTIONS

DES BIENS NATIONAUX PAR COMMUNES

(Suite)

SALON

I. — INVENTAIRES

a) *Biens ecclésiastiques*

Délibérations de la municipalité de Salon, relatives aux soumissions pour l'acquisition de biens nationaux.

(Arch. dép. Q)

I. — « L'an mil sept cent quatre-vingt-dix et le second du mois d'octobre, après-midi, nous, maire et officiers municipaux de la commune de Salon, soussignés, en exécution de la délibération prise par le conseil général de ladite commune, du premier août de cette année, en exécution de laquelle deux de nous fournîmes notre soumission pour le château de cette ville, dont ledit conseil général délibéra l'achat, soumission que nous passons de nouveau en tant que besoin serait, et encore en exécution d'autre délibération du conseil général de ladite commune, du dix-neuf septembre dernier, et conformément à l'autorisation qui nous est donnée, déclarons que nous sommes dans l'intention de faire, au nom de notre commune, l'acquisition des domaines nationaux dont la désignation suit :

« En premier lieu, du susdit château, cour, terrasse et toutes ses dépendances, où est actuellement placée l'administration du district,

où encore les officiers de la justice seigneuriale, abrogée par les décrets du 4 août 1789, tiennent leurs séances, et où enfin il n'y a d'autres habitants que le geôlier et sa famille.

« En second lieu, du couvent, jardin et dépendances, des Capucins, dont la commune est fondatrice, suivant la délibération du 4 janvier 1587 et l'acte d'achat du 8 avril de la même année, en possession duquel deux prêtres dudit ordre et un frère lai se trouvent ; déclarent néanmoins que, depuis plusieurs années, les administrateurs de ce couvent louent une partie du jardin et divers appartements séparés, et que les revenus de ces locations sont de la somme de 150 livres.

« Pour parvenir à l'acquisition desdits biens, d'après la décision de l'Assemblée nationale sur la pétition de la commune, relativement au droit de réversion dont elle excipe, nous nous soumettons à en payer le prix de la manière déterminée par les dispositions du décret de l'Assemblée nationale ; et quant à ceux des biens ci-dessus qui ne sont point affermés, et dont le décret ordonne que le produit annuel sera évalué par des experts, pour en fixer le prix capital, nous consentons à le payer également, conformément à l'évaluation qui en sera faite par experts ; à l'effet de laquelle estimation, nous déclarons choisir pour nos experts, les sieurs François Dauphin et Charles Audibert, négociants de cette ville, que nous autorisons à y procéder avec les experts qui seront nommés par le directoire du district ; consentons à en passer par l'estimation du tiers expert qui, en cas de partage, sera nommé par le département ou son directoire ; en conséquence, nous nous soumettons à déposer en la caisse de l'Extraordinaire, à concurrence des trois quarts du prix qui sera fixé, quinze obligations payables en quinze années, et portant intérêts à cinq pour cent, comme aussi à nous conformer d'ailleurs, très exactement, et pour le payement de nos obligations et pour notre jouissance, jusqu'à l'époque des reventes du total ou des parties s'il y a lieu, à toutes les dispositions du décret et de l'instruction de l'Assemblée nationale. »

(Suivent les signatures.)

II. — « A Messieurs les membres du directoire du district, pour présenter à ceux du département.

« Exposent les maire et officiers municipaux de la ville de Salon, qu'en conformité aux décrets de l'Assemblée nationale du 15 mai 1790, le conseil général de la commune délibéra, le 1er août et 19 septembre de la même année, de passer des soumissions pour acquérir la maison du ci-devant *Archevêque d'Arles*, appelée château, et le couvent des

Capucins. Ces soumissions faites, la commune se conformera aux dispositions du décret du 15 août, sanctionné ensuite de la lettre du Comité pour l'aliénation des biens nationaux, en envoyant trois copies desdites soumissions, une au Comité d'aliénation, à Paris, une au directoire du département et une au directoire du district.

« Par autre délibération du conseil général, du 12 novembre, il a été délibéré de passer soumission pour les terres gastes du ci-devant seigneur, arrentées à la somme de 90 livres. La soumission a été envoyée aux trois lieux du dépôt ci-dessus. Il a été procédé aux rapports estimatifs du château et des capucins ; ils seront envoyés et parviendront à Paris avant le 20 décembre prochain, pour satisfaire aux décrets. On procède au rapport d'estime desdites terres gastes, et l'envoi en sera fait comme il a été dit quant aux autres objets. Les membres du Comité d'aliénation, faisant décréter par le corps législatif la vente aux municipalités, les demandes de celle de Salon ne peuvent qu'y être accueillies. Comme celles pour le château, pour les terres gastes et pour partie du couvent des capucins ont eu lieu pour objet d'utilité publique, puisque le district judiciaire et celui d'administration y sont placés, que la maréchaussée peut y être, que la commune n'a que peu de terres gastes, sans bois pour le chauffage des fours, et qu'elle établira le grenier de son marché dans une partie du rez-de-chaussée du couvent des Capucins; en cet état, elle est autorisée à invoquer la disposition de l'article 10 du titre 3 dudit décret du 14 mai, par lequel il est dit que si une municipalité croyait devoir conserver, pour quelque objet d'utilité publique, une partie des biens par elle acquis, elle sera tenue de se pourvoir dans les formes prescrites par le décret du 14 décembre 1789, pour obtenir l'autorisation nécessaire, après laquelle elle sera admise à enchérir, concurremment avec les particuliers, et dans le cas où elle demeurerait adjudicataire, elle payera dans les mêmes formes et dans les mêmes délais que tous autres acquéreurs.

« Ce considéré, vous plaira, Messieurs, en vous apparaissant de l'extrait des trois délibérations du conseil général de la commune de Salon, de requérir du directoire du département, l'autorisation nécessaire pour que ladite commune soit admise à enchérir concurremment avec les particuliers, d'après les rapports estimatifs desdits biens, en conformité du décret du 14 décembre 1789, de celui du 14 mai, etc. »

(Suivent les signatures, et, au-dessous, les extraits des trois délibérations du conseil général de la commune.)

D'après les rapports d'estimation. (Arch. dép. Q)

	Estimation
Ursulines.	
Couvent	14.259 l. 16 s. 8 d.
Petite maison et cour	2.025 l.
Tènement avec deux bâtiments, au quartier du Trou de Marin, contenant 22 éminées $^5/_8$	5.468 l. 17 s. 6 d.
Vignes au quartier du Plan, appelé Madame Dastres, contenant 33 éminées $^1/_4$	3.199 l. 5 s. 2 d.
Partie de terre dite de Baume d'Aillet, contenant 2 salmées	1.265 l.
Maison avec cour et grenier, attenant au couvent par un pont	2.500 l.
Religieuses de la Miséricorde	
Partie du couvent et cour de 75 cannes carrées	4.008 l.
Jardin, lavoir et parloirs, le tout contenant 561 cannes 4 pans	2 246 l.
Cour avec trois petites bâtisses, contenant 39 cannes 4 pans	317 l. 10 s.
Partie du couvent dite le lion d'or ou le bûcher	3 000 l.
Propriété au quartier des Mouledas, contenant 4 éminées	330 l.
Archevêché d'Arles.	
Coussous de la Pinède et le Devenson	1.430 l.
Aire pavée, terrain et petit bâtiment, quartier de la Crau, contenant 1.050 cannes	895 l. 15 s. 8 d.
Coussou avec une vieille cabane, contenant 293 salmées 3 éminées 19 cannes	15.426 l. 8 s.
Ermitage Sainte Croix, chapelle et petit enclos, contenant 1 éminée $^1/_2$	100 l.
Séminaire d'Arles.	
Jardin, derrière le château, contenant $^3/_4$ d'éminée	154 l.
Chapitre Saint-Laurent.	
Coussou, contenant 184 salmées 2 éminées 3 cannes	9.688 l. 8 s 8 d.

	Estimation
Verger avec un petit bâtiment, au quartier du Grès, contenant 30 éminées	4.950 l.
Terre au quartier de Lurian, contenant 23 éminées	1.532 l. 2 s. 4 d.
Chapelle Saint-Jean-de-Brenas et terres, contenant 9 éminées $^2/_8$ 13 cannes	1.436 l.
Cordeliers.	
Couvent et ses dépendances, contenant 3.866 toises carrées	24 335 l.
Verger au quartier des Tuilières, contenant 3 éminées $^1/_2$	271 l. 14 s.
Verger au quartier de Saint-Jean, contenant 15 éminées	2.109 l. 16 s.
Terre au quartier de la Fontaine des Maires, contenant 13 éminées	2.156 l.
Vigne au quartier des Aubes, contenant 11 éminées $^1/_2$	1.550 l. 7 s. 2 d.
Terre et pré, au quartier du travers de Ferrand, contenant 5 éminées $^1/_2$	1.325 l. 10 s.
Frère mineur conventuel.	
Chapelle, bâtiment et tènement de la Valdecueh, contenant environ 30 charges, dont deux dans le terroir de Pélissanne	9.106 l. 11 s. 2 d.
Quatre chapellenies unies dans les églises Saint-Laurent et Saint-Michel.	
Propriété au quartier de Lurian, contenant environ 2 éminées	271 l. 14 s.
Pré au quartier du Moulin Parvir, contenant environ 2 éminées $^1/_2$	396 l.
Chapellenie N.-D. de Pitié.	
Verger, aux Samboules, contenant 5 éminées	451 l.
Chapellenie Saint-Marc.	
Vigne et verger, à Talagard, contenant 6 éminées	151 l. 6 s.

b) *Biens de la Commune*

D'après l'état dressé par les officiers municipaux, le 10 nivôse II.
(Arch. dép. Q, *Enreg.*)

Maison à la petite rue de la Montagne, estimée	6.000 l.
Petite maison à la rue de la Montée du Château, estimée	500 l.
Moulin à farine à un seul tournant, quartier de Châteauneuf, estimé	4.000 l.
Moulin à recense, ou repassage du marc des olives, près le moulin à farine, estimé	12.000 l.
Fours à cuire le pain ; de Condamine, Bourgneuf, Petit-Four, de Juiverie, et derrière le château, estimés	18.000 l.
Local de la tuilerie et maisons adjacentes, estimés	6.000 l.
Revenus des arrosages du Grès, Garrigues et Viougues	1.075 l.
Revenus sur les prises des fontaines des particuliers	160 l.
Revenus provenant de la rente du marché	200 l.
Reliquats dus par divers	27.656 l. 15 s. 4 d.
Total de l'actif	75.591 l. 15 s. 4 d.
Le passif s'élève à	136.219 l. 17 s. 6 d.

c) *Biens des émigrés*

D'après les listes des biens des Français émigrés, situés dans le département des Bouches-du-Rhône. (Arch. dép. Q)

Ailhaud Louis, charcutier.

Partie de terre et oliviers, à la Crau, contenant 6 éminées.
Maison à la rue du Mouton.
Pré à la Crau, contenant 3 éminées.
Terre à la Font des Maires, contenant $^5/_8$ d'éminée.

Barret Pierre.

Jardin, le long des lices, contenant 1 éminée.
Terre, à Saint-Roch, contenant 8 éminées $^1/_8$.

Campas, à Roquerousse, contenant 11 éminées.
Maison, à la Dougue.
Pré, à la Louane, contenant 10 éminées 1/8.
Vigne et oliviers, aux Aubes, contenant 8 éminées.
Jardin, le long des lices, contenant 1 éminée 1/8.
Vigne et oliviers, aux Aubes, contenant 10 éminées.
Pré, à la Louane, contenant 2 éminées.
Maison, à la Bonne-Carrière, contenant 21 cannes 2 pans d'assiette.
Jardin, à la Bonne-Carrière.
Vigne et verger, au quartier des Aubes, contenant 5 éminées 5/8.
Vigne et terre, aux Mouledas, contenant 9 éminées 7/8 15 dextres.
Bastide et terres, au même quartier, contenant 30 éminées.

Bédouin Joseph, dit Moustache.

Terre et oliviers, aux Mouledas, contenant 16 éminées.
Vigne et verger, à Saint-Côme, contenant 5 éminées 5/8.

	Alivrement
Bédouin Jean-Baptiste, de Joseph, dit Fiston, charcutier.	
Maison, rue de la Figuière	0 l. 2 s. 13 d.
Terre et pré à la Font des Maires, contenant 4 éminées	0 l. 3 s. 21 d.

	Alivrement
Bernard Charles, fils à feu Joseph, bourgeois.	
Verger, à Porte-Saume, contenant 3 éminées 5/8	0 l. 1 s. 20 d.
Verger, à la Roque-Tombade, contenant 3 éminées 1/4	0 l. 1 s. 14 d.
Verger, au Quentin, contenant 10 éminées	0 l. 5 s. 10 d.
Terre, aux Mouledas, contenant 5 éminées 3/4	0 l. 4 s. 15 d.
Terre, aux Bressons, contenant 2 éminées 5/8	0 l. 2 s. 16 d.
Vigne et verger, aux Aubes, contenant 13 éminées 1/2	0 l. 8 s. 3 d.
Terre, au Quentin, contenant 3 éminées	0 l. 1 s. 23 d.
Vigne et verger, aux Aubes, contenant 6 éminées 5/8	0 l. 4 s. 9 d.
Verger, aux Extrés, contenant 10 éminées 3/4	0 l. 10 s. 18 d.
Moitié d'une terre, à Coudouloux, contenant 6 éminées 7/8	0 l. 1 s. 3 d.
Verger, à la Tour des Juifs, contenant 4 éminées	0 l. 3 s. 5 d.
Verger, aux Extrés, contenant 4 éminées 5/8	0 l. 1 s. 10 d.
Verger, aux Aubes, contenant 8 éminées 1/2	0 l. 3 s. 3 d.
Vigne, au Plan, contenant 10 éminées 7/8	0 l. 5 s. 16 d.
Vigne, à Brégan, contenant 2 éminées 5/8	0 l. 1 s. 9 d.

Terre, au quartier des Croses, contenant 4 éminées 0 l. 0 s. 6 d.
Terre, au quartier des Jardins, contenant 9 éminées 0 l. 9 s. 21 d.

Bonnaud Fidèle.

Maison à la section A.

Bonnaud Louis-Marie.

Maison à la section A.

Bosse Jérôme.

Maison à la rue du Mouton.
Verger, au Viougues, contenant 3 éminées 3/4.
Terre, au Mouledas, contenant 6 éminées.
Terre, au Plan, contenant 4 éminées 3/8 1/2.

Cadenet Jacques, ci-devant noble.

Partie de maison, à la Dougue.
Partie d'une terre, aux Mouledas, contenant 6 éminées.

Chiousse Claude, travailleur.

Moitié d'une terre, à la Crau, contenant 6 éminées.

Codolet Antoine.

Verger en campas, aux Viougues, contenant 18 éminées 1/2.
Clos, au Jardin des Arcades ou Paradou, hors la porte de Pélissanne.
Maison et cour, au Puec.

Coulomb Mathias.

Terre, aux Mouledas, contenant 4 éminées.
Vigne et oliviers, à Coudouloux, contenant 4 éminées.
Terre, aux Viougues, contenant 3 éminées 1/2 4 dextres.
Terre, à Coudouloux, contenant 8 éminées.
Maison à la Bonne-Carrière.
Maison et cour, au même quartier.

Courlet Jean-François.

Mard et ténement, avec bâtiment, au quartier des Croses ou chemin de Grans.
Aire devant ledit bâtiment, contenant 1 éminée.
Terre au même quartier, contenant 26 éminées 3 8.
Pré, devant et derrière le bâtiment, contenant 8 éminées 1/2.
Terres au même quartier, contenant 17 éminées 1/4.
Terre, devant le bâtiment, contenant 42 éminées 3/4.

Vigne, aux Croses, contenant 9 éminées 7/8.
Vigne et verger, au même quartier.
Moitié d'un campas, aux Croses, contenant 8 éminées.
Restant d'une vigne et terre, aux Croses, contenant 15 éminées.
Partie d'une vigne, au même quartier, contenant 1 éminée.
Bastide et tènement, à la Crau, contenant 30 éminées 1/4.
Terre, à la Crau, contenant 25 éminées 1/2.
Partie d'une terre, à la Crau, contenant 12 éminées.
Terre, à la Crau, contenant 4 éminées.

Damian.

Maison, revenu 550 l. et enclos en pré, au pont d'Avignon, contenant 2 salmées.
(L'usufruit de cet enclos a été légué à l'abbé Damian, résidant à Marseille).

Damian Emilie.

Terre et pré, section D, contenant 18 éminées 1/2, revenu 336 l.

Derbesy.

Pré, jardin et bâtiment, section O, contenant 6 éminées 3/4.
Maison et jardin, section A.
Maison de 3 étages, section B.

Deshenrigues.

Maison meublée, avec deux jardins contigus.
Domaine, à la Valdecueh.

Dorel Simon-Victor, bourgeois, de Marseille.

Bâtiment et jardin, à la rue Saint-Lazare, le tout contenant 91 cannes 12 pans.

Étienne Nicolas.

Vigne, quartier de la Crau, contenant 9 éminées.
Maison à la place de la Loge.
Maison à la rue de la Boucherie.

Esménard Marc-Antoine, de Pélissanne.

Terre, aux Viougues, contenant 10 éminées 3/8.
Partie d'une terre, au Plan, contenant 7 éminées 1/2.
Partie d'une terre, au même quartier, contenant 21 éminées 1/4.
Vigne, au Plan, contenant 6 éminées.

Partie de bâtiment (cave à bouillir le vin et 3 chambres).
Terre et pré, contenant 7 éminées 1/2.
Terre, à Lurian, contenant 2 éminées 1/8.

Filhol Laurent, prêtre.

Terre, section D, contenant 4 éminées.
Maison à la section B.
Capital de 540 l., portant pension de 27 l., servie par Joseph Merie, dit Lebret.

Filhol Joseph.

Maison à la Loge.
Vigne, au Plan, contenant 6 éminées.
Verger, à Porte-Saume, contenant 6 éminées.
Verger, au Cognet de l'hôpital, contenant 1 éminée 1/4.
Verger, au même quartier, contenant 3/4 d'éminée.
Terre au quartier du Plan.
Terre, au même quartier, contenant 1 éminée 1/4.
Partie d'une propriété, à Canourgues, contenant 3 éminées.
Terre, aux jardins, contenant 3 éminées.
Terre, aux Viougues, contenant 3 éminées.
Verger, aux Jardins ou Garrigues, contenant 3/4 d'éminée.
Terre, au même quartier, contenant 2 éminées 1/4.
Terre, aux Arcades, contenant 3 éminées 1/4.
Verger, à la Massuguette, contenant 2 éminées 1/4.
Maison à la rue du Four-de-Bourgneuf.

Fournillier Jean-Baptiste, de Jean, mari de Filhol.

Vigne, verger et moitié d'un bâtiment, aux Croses, contenant 12 éminées.
Terre, à la Crau, contenant 4 éminées 1/2.

Gajot Philippe-Mathieu.

Terre, section G, contenant 3 éminées 5/8.
Terre avec bâtiment, même section, contenant 30 éminées 3/4.
Jardin, pré, terre et deux bâtiments, section P, contenant 27 éminées.
Terre, section Q, contenant 5 éminées.
Terre, section N, N, contenant 3 éminées 1/8.
Terre, section H, H, H, contenant 4 éminées 3/4.
Terre et verger d'oliviers, même section.
Terre, section L, L, L, contenant 9 éminées 3/4.
Terre, section M, M, M, contenant 4 éminées 1/2.

Maison à la section A.
Autre maison, à la même section.
Deux cours à la section B.
Maison, à la même section.

Nota. — Il possède de plus des directes, capitaux et pensions dont la valeur n'est pas connue.

Garoute François, négociant.

Maison à la rue du Petit-Chemin.
Moulin à farine d'Abel, dit Bregan, quartier du Plan.

Gassier Pierre, fils de Philippe, travailleur.

Partie d'un campas abandonné, en Crau, contenant 7 éminées.
Vigne et verger, aux Aubes, contenant $^3/_4$ d'éminée.
Terre, au Plan, contenant 5 éminées $^7/_8$.
Partie de maison (3 pièces), à la porte d'Aix.
Terre, au Mouton, contenant 4 éminées $^1/_8$.
Partie d'une terre, aux Aubes, contenant 1 éminée $^1/_2$.

Gaubert Charles.

Pré, à Canourgues, contenant 3 éminées.
Verger, à la Massuguette, contenant 4 éminées.
Maison, à Ferreiroux, dont la moitié appartient à Jérôme Gaubert.

Girard Jean-Pierre.

Terre, quartier des Bressons, contenant 1 éminée $^7/_8$.
Terre, aux Mouledas, contenant 4 éminées.
Clos, derrière Saint-Laurent, contenant 1 éminée $^1/_2$.
Maison à la place des Arbres.
Terre avec un bâtiment, au Quentin, contenant 41 éminées $^3/_4$.
Verger, à la Lauze, contenant 21 éminées $^1/_8$.
Vigne et verger, au même quartier, contenant 8 éminées $^5/_8$.
Terre, au Plan, contenant 18 éminées $^7/_8$.
Terre, au même quartier, contenant 3 éminées.
Pré, au même quartier, contenant 3 éminées.
Le quart d'un verger, aux Croses, contenant 3 éminées.

Goudon Mathias.

Terre, à Talagard, contenant 9 éminées $^1/_4$.
Maison à la rue de la Condamine.
Terre, à Valdecueh, contenant 3 éminées $^1/_8$.
Terre, au Plan dit Croses, contenant 4 éminées $^3/_8$.

Terre, au plan dit Bregan, contenant 1 éminée 1/2.
Verger, aux Aubes, contenant 6 éminées 1/8.
Terre, au même quartier, contenant 15 éminées.
Terre, à la Font des Maires, contenant 4 éminées 7/8.
Bâtiment, terre et pré, aux Viougues, contenant 7 éminées.
Terre, à Valdecueh, contenant 2 éminées 5/8.
Campas, au haut de Talagard, contenant 3 éminées.
Pré, aux Mouledas, contenant 3 éminées 3/4.
Terre à la Font des Maires, contenant 1/8 d'éminée.
Terre, aux Mouledas, contenant 3 éminées 1/2.

Grignan François-Philogène fils.

Maison à la section A.

Guès Joseph, savonnier.

Casal, derrière le château.
Maison et cour, derrière le château.
Partie d'une terre, à la Crau, contenant 3 éminées 5/8.

Guigues Antoine, travailleur.

Verger, aux Magattis, contenant 7 éminées 5/8.
Verger, à Poulas, contenant 3 éminées.
Vigne et oliviers, aux Mouledas, contenant 3 éminées.

Jaubert Jean-Antoine.

Maison à la porte de la teinture.
Terre, aux Aubes, contenant 18 éminées.
Verger, à la Manière, contenant 2 éminées.
Verger, au même quartier, contenant 1 éminée
Verger, au quartier du Mouton, contenant environ 6 éminées.
Terre, à la Crau, contenant 5 éminées.
Terre, au même quartier, contenant 7 éminées.
Terre, au même quartier, contenant 1/2 éminée.
Verger, au même quartier, contenant environ 10 éminées.
Pré, au même quartier, contenant environ 24 éminées.

Jouine Jean-Baptiste, prêtre.

Terre, section V, contenant 2 éminées 1/2.
Maison, cour et jardin, section B.

Lacoste Viala-Henry.

Restant d'une terre, aux Mouledas, contenant 1 éminée 1/2 12 dextres.
Terre, aux Bressons, contenant 4 éminées 1/8.

Lamanon Paul.

Bâtiment et régale, quartier de la Levade, contenant 1/2 éminée.
Aire, confrontant de toutes parts Gouvon, contenant 1/2 éminée.
Verger, à la Levade, contenant 32 éminées 5/8.
Verger, au-dessus du jardin, contenant 20 éminées 3/8.
Pré et terre, chemin d'Eyguières, contenant 23 éminées.
Verger dit de l'Aire, contenant 36 éminées.
Terre, devant le bâtiment, contenant 8 éminées 3/4.
Verger, à la Levade, contenant 3 éminées 1/4.
Pradelle joignant, contenant 3 éminées 1/2.
Verger de la Ponche, contenant 32 éminées.
Verger de Trescale, contenant 35 éminées.
Terre et vigne, aux Aubes, contenant 13 éminées.
Pré, à la Levade, contenant 4 éminées 5/8.
Verger, au même quartier, contenant 18 éminées.
Partie de maison et cour, à Ferreiroux.
Autre partie de maison, au même quartier.
Terre, à la Levade, contenant 3/4 d'éminée.
Partie de maison, à Ferreiroux.
Clos avec bâtiment, à la porte d'Aix.
Maison à la rue Bastonenq.
Verger, à la Levade, contenant 3 éminées 1/4.

Lauze Paul.

Le tiers d'une terre, verger et bâtiment, quartier de Ferrand, section Q, contenant 27 éminées.
Aire pavée, section B, B.
Maison à la section A.

Magnan Jean-Baptiste, ci-devant juge au tribunal.

Vigne et verger, au Mouton, contenant 7 éminées.
Terre, au clos de Castel, contenant 16 éminées 1/8 et 15 dextres.
Partie de verger, au même quartier, contenant 2 éminées 10 dextres.
Vigne et verger, aux Viougues, contenant 9 éminées 1/2.
Clos et pré, au Paradou, contenant 7 éminées.
Vigne, au Cognet de l'hôpital, contenant 3 éminées 1/2.
Pré, à la Font des Maires, contenant 3 éminées 7/8.
Verger, à la Crau, contenant 5 éminées 3/4.
Clos en pré, aux Arcades ou Paradou, contenant 6 éminées.
Maison à la place des Arbres.

Partie de maison, à Malespine.
Cour, au même quartier.

Massot Honoré, père de Xavier, chaudronnier.

Maison, à la Condamine.
Vigne et verger, au Mouton, contenant 9 éminées $^{7}/_{8}$.
Vigne, à Bregan, contenant 20 éminées $^{5}/_{8}$.
Terre, au même quartier, contenant 2 éminées $^{3}/_{8}$.
Terre, au Vallon, contenant 4 éminées $^{3}/_{4}$.

Mégy François, homme de loi.

Vigne et verger, aux Bressons, contenant 3 éminées $^{3}/_{8}$ 7 dextres.
Coussou, en Crau, contenant 400 salmées.
Maison à la porte d'Arles.
Terre, aux Bressons, contenant 4 éminées $^{1}/_{4}$.

Mercier Joseph-André, prêtre, ci-devant chanoine à Saint-Laurent.

Pré, aux Bressons, contenant 16 éminées.

Nivière Jean-Joseph.

Verger, aux Aubes, contenant 3 éminées $^{1}/_{2}$.
Vigne et oliviers, au même quartier, contenant 3 éminées $^{5}/_{8}$.
Verger, aux Mouledas, contenant 3 éminées.
Restant d'une vigne et terre, avec bâtiment, aux Bressons, contenant 4 éminées $^{1}/_{4}$.
Moitié d'une terre et vigne, au même quartier, contenant 4 éminées.
Propriété, à la Barrière, contenant 6 éminées.

Prat Philippe.

Terre, à la Monaque, contenant 4 éminées.
Maison, au quartier du Mouton.

Pin Louis, prêtre.

Terre, vigne et verger d'oliviers, section n° 12, contenant 6 éminées.
Terre, section X, X, contenant 2 éminées.
Terre et verger, même section, contenant 3 éminées.
Terre et vigne, section Z, Z, contenant 2 éminées.
Terre, section A, A, A, contenant 4 éminées.
Terre et bâtiment, section C, C, C, contenant 4 éminées.
Maison, section B, occupée par la veuve Pin, mère de l'émigré, et trois autres locataires.

Poulet Joseph.

Il a une portion à prendre sur les biens ci-après détaillés :
1° Vigne, au Plan ou Croses, contenant 5 éminées ; 2° verger, au Grès, contenant 3/4 d'éminée ; 3° vigne et verger, à la Valdecueh, contenant 3 éminées ; 4° vigne et verger, au même quartier, contenant 2 éminées ; 5° vigne, au même quartier, contenant 4 éminées ; 6° terre, aux Mouledas, contenant 1 éminée 3/4 ; 7° maison, à la Bonne-Carrière ; 8° clos, jardin et bâtiment, derrière Saint-Laurent, contenant 15 éminées 1/8 ; 9° maison, rue de la Condamine, visant à la Bonne-Carrière.

Reynaud Joseph, ménager.

Terre et tourade (1), aux Viougues, contenant 10 éminées 15 dextres.
Verger, aux Samboules, contenant 5 éminées 1/2.
Terre, au Plan au Bregan, contenant 8 éminées 1/2 et 11 cannes.
Partie d'un afard de vigne et verger, à Talagard, contenant 12 éminées 1/2.
Partie d'une terre, à Lurian, contenant 6 éminées.
Partie d'une terre, au Plan, contenant 15 éminées 2/8 3 cannes.
Terre, à la Calade d'Abel, contenant 7 éminées 3/4.

Reynaud Georges, scieur de bois, à Salon.

Maison à la rue du Grand-Four.

Reyne Jacques, ecclésiastique.
Terre, section F, contenant 10 éminées 5/8.
Pré, section P, contenant 6 éminées.
Rente viagère de 130 l., servie par Jean Tronc.

Rolland Pierre.

Verger, au Grès, contenant 8 éminées 1/2.
Verger, au Cognet de l'Hôpital, contenant 8 éminées 1/4.
Terre, au Grès, contenant 1 éminée 1/8.
Vigne et verger, au même quartier, contenant 3 éminées 1/2.
Vigne et verger, à la Manière, contenant 10 éminées 1/2.
Terre, au Grès, contenant 1 éminée 1/8.
Verger, à la Massuguette, contenant 2 éminées.
Pradelles, en Crau, contenant 4 éminées 1/4.
Moitié d'un verger, aux Mouledas, contenant 5 éminées.

(1) Tourado : remblai, élévation de terrain.

Terre et pré, en Crau, contenant 5 éminées.
Maison, rue de la porte du Bourg-Neuf.

Roux Joseph.

Partie de maison, rue du Petit-Four.
Maison à la place des Arbres.
Bâtiment, terre et pré, aux Jardins, contenant 29 éminées $^1/_2$.
Verger, au travers de Ferrand, contenant 5 éminées $^1/_2$.
Verger, au quartier du Grès, contenant 4 éminées.
Partie de maison, à la place des Arbres.
Boutique à la place des Arbres.
Pré, aux Jardins, contenant $^7/_8$ d'éminée.
Partie de maison (3e et 4e étages), à la place des Arbres.
Vigne, aux Croses, contenant 22 éminées
Partie de casal, au Jeu-de-Paume.
Pré, aux Jardins ou Garrigues, contenant 3 éminées.
Terre, au même quartier, contenant 2 éminées $^1/_4$.
Pré, au même quartier, contenant 11 éminées $^1/_4$.
Moitié d'un jardin, près la Tuilière.
ré et terre, aux Jardins, contenant 3 éminées.
Terre, à la Garrigue, contenant 2 éminées $^7/_8$.
Terre, aux Jardins, contenant 1 éminée $^5/_8$.
Terre, aux Mouledas, contenant 16 éminées.
Terre, aux Grès de Brenas, contenant 12 éminées $^1/_8$.
Vigne, au même quartier, contenant 5 éminées $^7/_8$ 17 dextres.
Terre et vigne, à Bregan, contenant 5 éminées $^1/_2$.
Verger, aux Mouledas, contenant 3 éminées $^1/_8$.
Verger, à la Manière, contenant 4 éminées $^1/_4$.
Terre, au Plan ou Tour d'Ayane, contenant 1 éminée $^3/_4$.

Sivan Probace.

Maison à la Bonne-Carrière.
Vigne et verger, en Crau, contenant 6 éminées $^1/_2$.
Maison au Bourg-Neuf.
Terre, au Cognet de l'Hôpital, contenant 9 éminées $^3/_4$.
Vigne, au Plan, contenant 5 éminées $^7/_8$.
Partie d'une terre, au Plan, contenant 4 éminées $^1/_4$.
Maison, à la Bonne-Carrière.
Terre, à la Levade, contenant 4 éminées.
Terre, au Plan, contenant 3 éminées.
Verger, au travers de Ferrand, contenant 3 éminées $^3/_4$.

Moulin à huile, à Ferreiroux.
Magasin à olives, à la rue Malespine.
Maison à la porte du Bourg-Neuf.
Terre, aux Viougues, contenant 5 éminées.

Suffren Saint-Tropez père et fils.

La terre de Richebois, ses dépendances et capitaux, meubles du château ; le tout à la disposition de Joseph-Jean-Baptiste David, son agent.

Truchement Jean-Baptiste, marchand quincaillier.

Terre et bâtiment, au Vallon, contenant 17 éminées 1/2.
Pré, au même quartier, contenant 9 éminées 1/2.
Maison, au Bourg-Neuf.
Maison à la Bonne-Carrière.
Terre, au vallon ou Lurian, contenant 2 éminées.
Vigne et verger, à Canourgues ou Font des Maires, contenant 5 éminées.
Partie de verger, en Crau, contenant 8 éminées 15 dextres.
Verger, à la Lauze, contenant 5 éminées 1/4.
Terre, au Grès, contenant 2 éminées 17 dextres.
Terre, au même quartier, contenant 4 éminées 3/4.
Aire non pavée, en Crau, contenant 1 éminée 3/4.
Verger, à la Lauze, contenant 3 éminées 1/4.
Partie d'une terre, au même quartier, contenant 2 éminées 1/2 et 16 dextres.
Verger, pré et terre, à la Font des Maires, contenant 16 éminées 1/4.
Pré, aux Bressons, contenant 3 éminées.
Verger, au Grès, contenant 3 éminées 7/8 1 dextre.
Terre, en Crau ou Mouledas, contenant 2 éminées 1/2.
Terre, à Roque-Rousse, contenant 19 éminées 1/2.

Vaisse Jean-Baptiste, marchand.

Maison, au Bourg-Neuf.
Maison et jas, à la Bonne-Carrière.
Jardin, au portail Coucou.

D'après l'état certifié par les officiers municipaux, le 14 août 1792. (Arch. dép. Q).

Suffren Palamède.

Verger, aux Escalières, contenant 5 éminées.

Vigne et verger, aux Fourques, contenant 3 éminées 1/8.
Verger, aux Viougues, contenant 9 éminées 1/4.
Verger, aux Escalières, contenant 2 éminées.
Campas, aux Fourques, contenant 11 éminées.
Moitié d'un campas, au même quartier, contenant 4 éminées.
Campas, au même quartier, contenant 8 éminées.
Campas, au même quartier, contenant 10 éminées.
Campas, aux Viougues, la plus grande partie en rochers, contenant 8 éminées 1/2.
Terre, aux Escalières, contenant 4 éminées 1/2.
Terre, campas et tourade, au même quartier, contenant 4 éminées 1/2.
Terre, aux Viougues, contenant 7 éminées 3/4.
Moitié d'une terre, au même quartier, contenant 4 éminées 6/8.
Verger, aux Fourques, contenant 4 éminées 1/2.
Pré, aux Viougues, contenant 4 éminées 5/8.

II. — VENTES D'IMMEUBLES

a) *Ventes par l'Administration du district*

23 janvier 1791

Tènement, 1° (12 éminées 2/8) ; 2e partie en verger (5 éminées 5/8); 3e partie en rocher et une mauvaise tourade (4 éminées 5/8), au quartier du Trou-du-Marin — des *Ursulines* —. Est. 5.468 l. 17 s. 6 d. Adj. 8.200 l.

à Laurent CONSTANT, officier municipal, de Salon.

(Soumissionnaire : Gajot.)

[Le 7 octobre 1793, le solde est versé par ledit Constant.]

Couvent, jardin, bâtisses et cour (172 cannes 1/2), au quartier de la porte d'Arles — des religieuses de la *Miséricorde* —. Est. 9.571 l. 10 s. Adj. 20.000 l.

à Étienne-Gaspard RICARD, de Salon.

(Soumissionnaires : Dauphin, pour la 1re partie dite le Lion d'Or ; Étienne-Gaspard Ricard, pour la 2e partie comprenant le couvent et la cour ; Fidèle Bonnaud, pour la 3e partie comprenant le jardin et une vieille masure.)

[Le 1er messidor III, le solde est versé par ledit Ricard.]

30 janvier 1791

Verger (environ 15 éminées), au quartier de Saint-Jean — des *Cordeliers* —. Est. 2.109 l. 16 s. Adj. 3.550 l.

à Symphorien Julien, à Salon.

N. B. — L'adjudicataire était soumissionnaire du bien.

[Le 12 messidor III, la somme de 2.126 l. 1 s. est versée pour solde, par Étienne Estienne, de Salon.]

Chapelle Sainte-Croix et petite terre (environ 1 éminée 1/2) — de l'*archevêché d'Arles* —. Soum. 100 l. Adj. 601 l.

à Deshenriques, à Salon.

(Soumissionnaire : Antoine Margaillan.)

[Le 25 septembre 1793, la somme de 413 l. 15 s. est versée pour solde, par Joseph Aimar, cessionnaire de Deshenriques.]

Vignes (environ 33 éminées 1/4), au quartier du Plan — des *Ursulines* —. Est. 3.199 l. Adj. 5.025 l.

à Étienne Bédouin, de Salon.

(Soumissionnaire : Symphorien Julien.)

[Le 12 messidor III, le solde est versé par ledit Bédouin.]

Chapelle, bâtiment et terres du tènement de Notre-Dame de la Valdecueh (environ 30 charges, dont 2 dans le terroir de Pélissanne) — possédés par *Clément, frère mineur conventuel* —. Est. 9.106 l. Adj. 9.131 l. 11 s. 3 d.

à Deshenriques, à Salon.

(Soumissionnaire : François Moisson.)

[Le 25 septembre 1793, la somme de 6.915 l. 2 s. 6 d. est versée pour solde par Joseph Aimar, cessionnaire de Deshenriques.]

2 février 1791

Verger (30 éminées), au quartier du Grès — du *chapitre Saint-Laurent*, de Salon —. Est. 4.950 l. Adj. 6.700 l.

à Jean-Baptiste Peyre, de Salon.

(Soumissionnaire : Autheman, boulanger.)

6 février 1791

Aire pavée avec petit bâtiment (5 éminées 1/4), au quartier de la Crau — de l'*archevêché d'Arles* et du *chapitre Saint-Laurent*, de Salon —. Est. 995 l. 15 s. Adj. 1 300 l.

à Thimoléon Codolet fils, à Salon.

N. B. — L'adjudicataire était soumissionnaire du bien.

[Le 12 septembre 1793, le solde est versé par Adelaïde Codolet-Faisse et Cécile Codolet, de Salon, représentant l'acquéreur.]

Maison avec cour de 16 pans de longueur sur 12 pans de largeur, au quartier du Petit Chemin — des *Ursulines* —. Est. 2.025 l. Adj. 2.700 l.

à Paul Dor, de Grans, résidant à Salon.

N. B. — L'adjudicataire était soumissionnaire du bien.
[Le 11 nivôse III, le solde est versé par ledit Dor.]

13 février 1791

Terre et pré (5 éminées ½), au quartier du travers de Ferrand — des *Cordeliers* —. Est. 1.325 l. 10 s. Adj. 2.100 l.

à Gajot, à Salon.

N. B. — L'adjudicataire était soumissionnaire du bien.

Terre (5 éminées), au quartier des Samboules — de la *chapellenie N.-D. de Piété* —. Est. 451 l. Adj. 461 l.

à François Guitton, négociant, à Salon.

N. B. — L'adjudicataire était soumissionnaire du bien.
[Le 18 février 1791, le solde est versé par ledit Guitton.]

16 février 1791

Vigne et verger (environ 6 éminées), au quartier de Talagard — de la *chapellenie Saint-Marc* —. Est. 151 l. Adj. 460 l.

à Joseph Estienne, boulanger, à Salon.

(Soumissionnaire : Guillaume Cornillon.)
[Le 23 prairial III, le solde est versé par ledit Estienne.]

20 février 1791

Coussou dit du Castel, avec vieille cabane et écurie (293 charges 3 éminées 19 cannes), au quartier de la Crau — de l'*archevêché d'Arles* —. Est. 15.426 l. Adj. 23.500 l.

à François Mégy, avocat à la Cour, à Salon.

(Soumissionnaire : Truchement, quincaillier, au nom d'Émeric, d'Aix.)
[Le 12 octobre 1791, le solde est versé par ledit Mégy.]

Coussou (184 salmées 2 éminées 3 cannes), au quartier de la Crau — du *chapitre Saint-Laurent* —. Est. 9.688 l. Adj. 12.900 l.

à Sextius-Alexandre-François Miollis, à Aix.

(Soumissionnaire : Truchement, quincaillier, au nom d'Émeric, d'Aix.)
[Le 25 ventôse II, le solde est versé par ledit Miollis.]

9 mars 1791

Église, chœur, avant-chœur, dortoir et le perron du couvent (172 cannes carrées) ; continuation du dortoir (13 cannes 6 pans) — des *Capucins* —. Est. 4.408 l. Adj. 4.833 l.

à François Bonnaud, Simon Bédouin, Jean-Pierre Tronc et Jean Coulomb, officiers municipaux ; Jean-Pierre Ricard, Jean-Joseph Mégy et Jean Fournillier, notables, pour le compte de la commune de Salon.

N. B. — La municipalité de Salon était soumissionnaire du bien.

13 mars 1791

Terre, vigne et oliviers (11 éminées 1/2), au quartier des Aubes — des *Cordeliers* —. Est. 1.550 l. Adj. 2.000 l.

à Jean-François Blanc, à Salon.

(Soumissionnaire : Poulet, prêtre.)

16 mars 1791

Enclos consistant en terre labourable et pré (13 éminées), au quartier de la Font des Maires — des *Cordeliers* —. Est. 2.156 l. Adj. 4.400 l.

à François Guitton, négociant, à Salon.

[Le 30 mars 1791, le solde est versé par ledit Guitton.]

20 mars 1791

Ancien tènement de la dame Dastre ; terre au plan (13 éminées), terre dite Baume d'Ayet (8 éminées 1/2), terre, partie de la Queirade (26 éminées 3/4), partie de terre (11 éminées 3/4 et 12 cannes), terre (10 éminées), autre terre (48 éminées 5/8), autre terre (22 éminées 1/4) dite terre du puits, au quartier du Plan — des *Ursulines* —. Arrenté à Jacques Aubert, ménager. Est. 15.580 l. Adj. 18.000 l.

à François Dauphin, à Salon.

N. B. — L'adjudicataire était soumissionnaire du bien.

23 mars 1791

Jardin (3/4 d'éminée), derrière le château de Salon — du *séminaire d'Arles* —. Est. 154 l. Adj. 500 l.

à Jean-Baptiste Boissin, à Salon.

(Soumissionnaires : Jean Monteau et Guillaume Esquier.)

Terre (10 éminées 1/4), au quartier de Lurian — des *Cordeliers* —. Est. 2.234 l. Adj. 2 634 l.

à André Michel, berger, à Salon.

27 mars 1791

Vigne (environ 4 éminées), au quartier des Mouledas — des religieuses de la *Miséricorde* —. Est. 330 l. Adj. 625 l.

à Pierre Baret, apothicaire, de Salon.

(Soumissionnaire : Jean Moutet.)
[Le 30 juillet 1793, le solde est versé par ledit Baret.]

6 avril 1791

Verger (3 éminées 1/2), au quartier des Tuilières — des *Cordeliers* —. Est. 272 l. Adj. 470 l.

à Antoine Roux, à Salon.

N. B. — L'adjudicataire était soumissionnaire du bien.

Terre (2 éminées), au quartier de Lurian — des *quatre chapellenies unies dans les églises Saint-Laurent et Saint-Michel* de Salon—. Est. 272 l. Adj. 400 l.

à Jean Coulomb, de Salon.

(Soumissionnaire : Pierre Gassier.)
[Le 3 novembre 1793, le solde est versé par ledit Coulomb.]

Pré (2 éminées 1/2), au quartier du Moulin-Parvir — des *quatre chapellenies unies dans les églises Saint-Laurent et Saint-Michel* —. Est. 396 l. Adj. 815 l.

à François Lion, de Salon.

(Soumissionnaire : Pierre Gassier.)
[Le 29 prairial III, le solde est versé par ledit Lion.]

13 avril 1791

Bâtiment, chapelle Saint-Jean-de-Brenas, au quartier de Saint-Jean, pré et terre dudit tènement, petit jardin clos de murailles (3/8 10 cannes), pré et terre (9 éminées 3 cannes) — du *chapitre de Salon* —. Est. 1.436 l. Adj. 1.500 l.

à Étienne Estienne, de Salon.

N. B. — L'adjudicataire était soumissionnaire des biens.
[Le 21 ventôse III, le solde est versé par ledit Estienne.]

1° Coussou dit le Devenson, au quartier de la Val-de-Cueh ; 2e coussou dit la Pinède, au quartier des Taulières – de l'*archevêché d'Arles* —. Le tout est. 1.430 l. Adj. 1.455 l.

à Honoré Massot, François Bonnaud et Simon Bédouin, officiers municipaux, pour le compte de la commune de Salon.

N. B. — La municipalité de Salon était soumissionnaire du bien.

Maison dite les Classes des externes, une écurie et une cour — des *Ursulines* —. Est. 2.500 l. Adj. 2.525 l.

à Antoine Raynaud, à Salon.

N. B. — L'adjudicataire était soumissionnaire du bien.

Partie de bâtiment attenant au couvent et partie d'un office attenant au réfectoire (16 cannes 4 pans) — des *Capucins* —. Est. 1.800 l. Adj. 2.100 l.

à Jean-Pierre Carbonel, à Salon, pour le compte de Charleval.

N. B. — L'adjudicataire était soumissionnaire du bien.

Partie de bâtiment, latrines et office, partie du réfectoire et partie du petit jardin (84 cannes 14 pans), au quartier de la porte de Pélissanne — des *Capucins* — Est. 2.419 l. Adj. 3.125 l.

à Pierre Freissinier, de Salon.

(Soumissionnaire : Jean-Pierre Carbonel.)

[Le 9 prairial III, le solde est versé par ledit Freissinier.]

Partie de bâtiment, partie du réfectoire, cuisine du couvent (25 cannes 4 pans), et partie du petit jardin — des *Capucins* —. Est. 2.623 l. Adj. 4.100 l.

à Antoine Michel, à Salon.

N. B. — L'adjudicataire était soumissionnaire du bien.)

[Le 24 ventôse III, le solde est versé par ledit Michel.]

Partie de bâtiment et partie du petit jardin (75 cannes 6 pans) — des *Capucins* —. Est. 1.339 l. Adj. 3.000 l.

à Mathieu Paul, de Salon.

(Soumissionnaire : Simon Bédouin.)

[Le 18 frimaire II, la somme de 1.024 l. 13 s. 6 d. est versée pour solde par Abraham de Bédarride, fils de Michael, cessionnaire de Mathieu Paul.]

Partie du couvent (14 cannes 4 pans), et partie du jardin (21 cannes 2 pans) — des *Capucins* —. Est. 1.246 l. 13 s Adj. 2.500 l.

à Symphorien Julien, à Salon.

N. B. — L'adjudicataire était soumissionnaire du bien.

Partie de bâtiment, petite cour et un bâtiment (31 cannes) — des *Capucins* —. Est. 1.743 l. Adj. 5.200 l.

à François Dauphin, à Salon.

N. B. — L'adjudicataire était soumissionnaire du bien.
[Le 14 septembre 1793, le solde est versé par ledit Dauphin.]

Le grand jardin avec un petit bâtiment (518 cannes) — des *Capucins* —. Est. 2.040 l. Adj. 3.100 l.

à Pierre Freissinier, de Salon.

(Soumissionnaire : Joseph Marillet.)
[Le 29 messidor III, le solde est versé par ledit Freissinier.]

25 mai 1791

Terre (23 éminées), au quartier de Lurian — du *chapitre Saint-Laurent* —. Est. 1 532 l. Adj. 2 925 l.

à Joseph Nègre, de Salon.

(Soumissionnaire : Simon Bédouin.)

21 août 1791

1° Partie du couvent (102 toises q., dont 35 toises 3 pieds bâtis) y compris les matériaux de démolition de la rue ; 2° partie du couvent (39 toises 2 pieds q., dont 35 toises 2 pieds bâtis) — des *Ursulines* —. Est 4.361 l. Adj. 6.150 l.

à Bernard, de Grans.

(Soumissionnaire : Céris Benoît.)
[Le 9 prairial III, le solde est versé par ledit Bernard.]

1° Partie du couvent (34 toises q., dont 22 toises bâties) ; 2° autre partie du couvent (34 toises 3 pieds q., dont 19 toises 3 pieds bâtis) ; 3° autre partie du couvent (63 toises 3 pieds q., dont 19 toises 2 pieds bâtis) ; 4° autre partie du couvent (46 toises q., dont 17 toises 2 pieds bâtis) — des *Ursulines* —. Est. 3.644 l. Adj. 5.511 l. 3 s. 6 d.

à Dominique Chaudoin, de Salon.

(Soumissionnaire : Céris Benoît.)
[Le 9 nivôse II, le solde est versé par ledit Chaudoin.]

Partie du Couvent (28 toises 2 pieds q., dont 25 toises 3 pieds bâtis) — des *Ursulines* —. Est. 1.500 l. Adj. 2.050 l.

à Henry Cuerry, à Salon.

(Soumissionnaire : Céris Benoît.)
[Le 29 prairial III, le solde est versé par ledit Cuerry.]

Partie du couvent (34 toises 2 pieds q., dont 16 toises 1 pied bâtis), y compris les matériaux de démolition de l'ouverture de la rue — des *Ursulines* —. Est. 753 l. Adj 1.138 l. 16 s 6 d.

à Antoine MARGAILLAN, à Salon.

(Soumissionnaire : Céris Benoît.)

Corridor de la pénitence, jardin (113 cannes), fontaine, bassins et cuisant du four — des *Ursulines* —. Est. 690 l. Adj. 2 725 l.

à Joseph NÈGRE, à Salon.

Soumissionnaire : Céris Benoît.)

29 août 1791

Église avec appartements au-dessus (non compris les meubles et tableaux), avancement de la chapelle de l'Enfant-Jésus, et le local depuis ladite chapelle jusqu'à l'alignement de la porte de l'église, contre-sacristie avec pièce au-dessus (89 toises q.)— des *Ursulines* —. Est. 4.000 liv. Adj. 4.025 l.

à Pierre GASSIER et Joseph LAUGIER, notables, pour le compte de la COMMUNE DE SALON.

N. B. — La municipalité de Salon était soumissionnaire du bien.

18 septembre 1791

Ancien château, cour et terrain — de l'*archevêché d'Arles* —. Est. 18.000 l. Adj. 18.100 l.

à Jean-Pierre RICARD et Jean-Baptiste AMIEL, notables de Salon, pour le compte de la COMMUNE DE SALON.

N. B. — La municipalité de Salon était soumissionnaire du bien.

Partie du jardin (215 cannes) — des *Cordeliers* —. Est. 647 l. Adj. 1.000 l.

à François COQUILHAT, à Salon.

N. B. — L'adjudicataire était soumissionnaire du bien.

Partie du jardin (164 toises) — des *Cordeliers* —. Est. 494 l. Adj. 550 l.

à François BOISSIN, traceur de pierres, à Salon.

(Soumissionnaire : François Coquilhat.)

Partie du jardin (114 toises q.) — des *Cordeliers* —. Est. 400 l. Adj. 800 l.

à Maurice-Thadée BERNUS, sculpteur, au quartier du Mouton, à Salon.

N. B. — L'adjudicataire était soumissionnaire du bien.

Partie du jardin (110 toises q.) — des *Cordeliers* —. Est. 331 l. Adj. 750 l.

à Dorothée Ailhaud, veuve Brousse, à Salon.

N. B. — L'adjudicataire était soumissionnaire du bien.

Partie du jardin (106 toises q.) — des *Cordeliers* —. Est 319 l. Adj. 600 l.

à Joseph-Jacques Richeaume, à Salon.

(Soumissionnaire : Simon Bédoin.)

Partie du jardin (100 toises q.) — des *Cordeliers* —. Est. ? Adj. 722 l.

à David Aurelle, de Salon.

N B. — L'adjudicataire était soumissionnaire du bien.
[Le 29 juillet 1793, le solde est versé par ledit Aurelle]

Partie du jardin (107 toises q.) — des *Cordeliers* —. Est. 767 l. Adj. 785 l.

à Lafitau, maçon, à Salon.

N. B. — L'adjudicataire était soumissionnaire du bien.

Partie du jardin (105 toises q.) — des *Cordeliers* —. Est. 753 l. Adj. 770 l.

à Jean-Baptiste Bertin, de Salon.

(Soumissionnaire : Jouine.)
[Le 9 prairial III, le solde est versé par ledit Bertin.]

25 septembre 1791

Partie du jardin (59 toises q.) — des *Cordeliers* —. Est. 423 l. Adj. 600 l.

à André Paban, de Salon.

N. B. — L'adjudicataire était soumissionnaire du bien.
[Le 15 pluviôse III, le solde est versé par ledit Paban.]

Partie du jardin (72 toises q.) — des *Cordeliers* —. Est. 516 l. Adj. 700 l.

à Jean-Augustin Sibour, marchand, à Salon.

N. B. — L'adjudicataire était soumissionnaire du bien.

Partie du jardin (72 toises q.) — des *Cordeliers* —. Est. 516 l. Adj. 710 l.

à Jean-Baptiste Bertin, notaire, à Salon.

(Soumissionnaire : Audran.)

Partie du jardin (58 toises q.) — des *Cordeliers* —. Est. 416 l. Adj. 650 l.

à Jacques Richeaume, notable, de Salon.

(Soumissionnaire : Brousse.)

[Le 9 prairial III, la somme de 593 l. 14 s. 9 d. est versée pour solde, par Bertin, de Salon, cessionnaire de Richeaume.]

Partie du couvent, église et jardin (830 toises q. dont 345 toises occupées par les bâtiments du couvent et une partie de l'église) — des *Cordeliers* —. Est. 10 645 l. Adj. 10.745 l.

à Jean-Baptiste Roman, marchand quincaillier, à Salon.

N. B. — L'adjudicataire était soumissionnaire du bien.

[Le 10 nivôse II, ledit Roman verse le solde de la somme de 2 287 l. 16 s. Le 21 ventôse III, Louis Audran, cessionnaire de Roman, verse le solde de la somme de 2.158 l. 8 s. Par acte du 25 septembre 1791, Jean-François-Marie Bonnaud s'est rendu cessionnaire de Roman, moyennant la somme de 1.464 l. 10 s., d'une partie de l'église et partie de la cour. Le 8 thermidor III, Antoine Boy, cessionnaire de Roman, verse le solde de la somme de 1.452 l., montant de son acquisition.]

1° Partie de jardin (120 toises) ; 2° partie de l'église et du sanctuaire (45 toises q.) ; 3° partie du jardin (81 toises) — des *Cordeliers* —. Est. 2.195 l. Adj. 2.245 l.

à Louis Ailhaud fils, à Salon.

N. B. — L'adjudicataire était soumissionnaire du bien.

Partie du jardin (130 toises q.) — des *Cordeliers* —. Est. 665 l. Adj. 800 l.

à Jean-Baptiste Bonnefoy, chapelier,
et Jean-Baptiste Guibert, cordier, de Salon.

(Soumissionnaire : Céris Benoît.)

[Le 1er floréal III, le solde est versé par les susdits acquéreurs.]

Partie du jardin (89 toises q.) — des *Cordeliers* —. Est. 623 l. Adj. 810 l.

à Céris Benoit, d'Alleins.

N. B. — L'adjudicataire était soumissionnaire du bien.

[Le 8 octobre 1791, le solde est versé par Benoît père et fils.]

Partie du jardin (112 toises q.) — des *Cordeliers* —. Est. 560 l. Adj. 800 l.

à Jean-Pierre Carbonel, maçon, à Salon.

N. B. — L'adjudicataire était soumissionnaire du bien.

[Le 18 pluviôse III, la somme de 537 l. 7 s. 5 d. est versée pour solde par Dominique Rousset, cessionnaire dudit Carbonel.]

Partie du jardin, dans laquelle se trouve le bâtiment occupé par le jardinier (223 toises q.) — des *Cordeliers* —. Est. 1.626 l. Adj. 1.651 l.

à Dominique Rousset, de Salon.

N. B. — L'adjudicataire était soumissionnaire du bien.
[Le 18 pluviôse III, le solde est versé par ledit Rousset.]

Partie de l'église, du sanctuaire et partie du jardin (90 toises) — des *Cordeliers* —. Est. 1.371 l. Adj. 1.400 l.

à Joseph Moisson, ménager, à Salon.

N. B. — L'adjudicataire était soumissionnaire du bien.

Partie du jardin (135 toises) — des *Cordeliers* —. Est. 405 l. Adj. 800 l.

à Jean-Baptiste Bicheron et Martin Guion, à Salon.

(Soumissionnaire : Jean-Baptiste Bicheron.)

16 nivôse II (5 janvier 1794)

Terre (divisée en 2 lots), au quartier du Quentin — de l'émigré Louis *Pin* —.

1er lot. — (3 éminées). Est. 330 l. Adj. 500 l., sans concurrent.

à Pierre Second, à Salon.

2e lot. — (3 éminées). Est. 330 l. Adj. 550 l.

au même.

(Enchérisseurs : Dauphin ; Audran ; Pierre Clerc ; Élisabeth Nicolas, et l'adjudicataire.)

Maison de trois étages sur rez-de-chaussée et caves (divisée en trois lots), à la rue du Bourg-Neuf — de l'émigré Louis *Pin* —.

1er lot. — Diverses pièces. Est. 500 l. Adj. 1.265 l.

à Barthélemy Jaume, à Salon.

(Enchérisseurs : Chambourdon ; Pierre Second ; Pasquier, et l'adjudicataire.)

2e lot. — Diverses pièces et cave. Est. 500 l. Adj. 1.100 l.

au même.

(Enchérisseurs : Chambourdon, et l'adjudicataire.)

3e lot. — Diverses pièces, cave, cellier et 1 cuve. Est. 2.500 l. Adj. 7.000 l.

au même.

(Enchérisseurs : Allemand ; Rivarel ; Tallet ; Maureau, et l'adjudicataire.)

Terre dite le Cros de Bernard (3 éminées $^{5}/_{8}$ et 13 cannes) — de l'émigré Louis *Pin* — Est. 180 l. Adj. 350 l.

à Jean-Vincent MAUREAU, à Salon.

(Enchérisseurs : Allemand ; Chambourdon, et l'adjudicataire.)

Terre (2 éminées $^{1}/_{8}$), au quartier de Paraloup — de l'émigré Louis *Pin* —. Est. 148 l. Adj. 170 l.

à André FLAU, à Salon.

(Enchérisseurs : Pierre Clerc, et l'adjudicataire.)

N. B. — Ce bien fut revendu à la folle enchère, le 12 vendémiaire IV, à Charles Blanc, de Salon, au prix de 115 l.

Terre (2 éminées 11 cannes), au quartier de la Tour d'Ayane — de l'émigré Louis *Pin* —. Est. 174 l. 15 s. Adj. 260 l.

à Pierre CHEYLAN, à Salon.

(Enchérisseurs : Pierre Clerc : Cornille ; Maureau ; Doche ; Bicheron, et l'adjudicataire.)

Terre (3 éminées $^{1}/_{8}$ 2 cannes), au quartier de la Tour d'Ayane — de l'émigré *Pin* —. Est. 280 l. Adj. 440 l.

au MÊME.

(Enchérisseurs : Pierre Clerc ; André Bicheron ; Maureau ; Martin Cornille, et l'adjudicataire.)

Terre avec bâtiment (3 éminées $^{4}/_{8}$ 2 cannes 5 pans), au quartier du Cros de Bernard — de l'émigré Louis *Pin* —. Est. 800 l. Adj. 1.450 l.

à Jacques MONTEAU, à Salon.

(Enchérisseurs : Alexandre Dauphin ; Mathieu Pasquier ; Maureau, et l'adjudicataire.)

Pré (3 éminées), au quartier des Bressons — de l'émigré Jacques *Reyne* —. Est. 360 l. Adj. 940 l.

à Henri LAFOND, cordonnier, à Salon.

(Enchérisseurs : Doche ; Amouroux ; Joseph Reyne ; Tirat ; Cornille, et l'adjudicataire.)

Terre (3 éminées), au quartier des Bressons — de l'émigré Jacques *Reyne* —. Est. 450 l. Adj. 970 l.

à Joseph REYNE, charcutier, à Salon.

(Enchérisseurs : Pierre Clerc ; Amouroux ; Viens ; Lafond, et l'adjudicataire.

Terre et vigne (divisée en 4 lots), au quartier du Pont-Neuf — de l'émigré Jacques *Reyne* —.

1er lot. — (2 éminées 4/8). Est. 225 l. Adj. 700 l.

à Jean-Vincent MAUREAU, à Salon.

(Enchérisseurs : Pierre Clerc ; Doche, et l'adjudicataire)

2e lot. — (2 éminées 5/8) Est. 236 l. 5 s. Adj. 670 l.

au MÊME.

(Enchérisseurs : Amouroux ; Doche, et l'adjudicataire.)

3e lot. — (2 éminées 3/8). Est. 275 l. Adj. 950 l.

à Joseph REYNE, charcutier, à Salon.

(Enchérisseurs : Jean-Vincent Maureau, et l'adjudicataire.)

4e lot. — (600 cannes). Est. 300 l. Adj. 1.200 l.

à Jean-Vincent MAUREAU, à Salon.

(Enchérisseurs : Brousse ; Pasquier ; Amouroux ; Monteau ; Joseph Reyne, et l'adjudicataire.)

Maison de 2 étages sur rez-de-chaussée, au quartier du Cul-de-Sac de la cour de Lamanon — de l'émigré Jean-Baptiste *Jouine* —. Est. 240 l. Adj. 350 l.

au MÊME.

(Enchérisseurs : Paul, et l'adjudicataire.)

Terre (492 cannes), au quartier des Bressons — de l'émigré Jean-Baptiste *Jouine* —. Est. 150 l. Adj. 290 l.

à Jean-Baptiste BOISSIN, à Salon.

(Enchérisseurs : Lafond ; Louis Viens ; Amouroux ; Brousse, et l'adjudicataire.)

Maison avec une cour, au quartier des Bressons — de l'émigré Jean-Baptiste *Jouine* —. Est. 288 l. Adj. 710 l.

à André BICHERON, à Salon.

(Enchérisseurs : Antoine Amouroux ; Maureau ; Paul, et l'adjudicataire.)

24 nivôse II (13 janvier 1794)

Terre avec mûriers (divisée en 3 lots), au quartier du Plan — de l'émigré André *Rey* —.

1er lot. — (23 éminées 5/8 2 cannes). Est. 1.920 l. Adj. 3.220 l.

à Joseph TEISSIER, à Salon.

Enchérisseurs : Audran ; François Barbier ; Autheman ; Rolland ; Tronc : Cornille, et l'adjudicataire.)

2e lot. — (9 éminées 3/8 13 cannes). Est. 900 l. Adj. 2.110 l.

à François Barbier cadet.

(Enchérisseurs : Rolland ; François Blanc ; Tronc ; Autheman et l'adjudicataire.)

3e lot. — (16 éminées 21 cannes). Est. 1.300 l. Adj. 3.030 l.

à François Blanc.

(Enchérisseurs : Joseph Teissier ; Esménard, et l'adjudicataire.)

Terre (10 éminées), au quartier du Cros de Bernard — de l'émigré André *Rey* —. Est. 600 l. Adj. 1.330 l.

à François Doche, de Salon.

(Enchérisseurs : Claude Tassel ; Joseph Teissier ; Coulon ; Montel ; Cornille, et l'adjudicataire.)

Propriété (2 éminées 4/8), au quartier des Viougues — de l'émigré André *Rey* —. Est. 200 l. Adj. 550 l.

à Jean-Baptiste Roux, de Salon.

(Enchérisseurs : Cornille ; François Doche ; François Barbier, et l'adjudicataire.)

Pré (700 cannes), au quartier des Louanes — de l'émigré André *Rey* —. Est. 700 l. Adj. 1.820 l.

à Claude Tassel, de Salon.

(Enchérisseurs : Tirat ; Clerc ; François Barbier, Cornille ; Castelanet, et l'adjudicataire.)

Jardin (90 cannes), au quartier de Saint-Lazare — de l'émigré André *Rey* —. Est. 325 l. Adj. 1.040 l.

à Jean-Pierre Moutet père, cultivateur, à Salon.

(Enchérisseurs : Audran ; Claude Tassel ; Marc Sale ; Amelis, et l'adjudicataire.)

Verger (13 éminées 4/8), au quartier de Fougeiron — de l'émigré André *Rey* —. Est. 810 l. Adj. 1.050 l.

à Joseph-Marc Sale, dit Beaujardin, à Salon.

(Enchérisseurs : Audran ; Auquier ; Cornille, et l'adjudicataire.)

Aire (175 cannes), au quartier de Lescravon — de l'émigré André *Rey* —. Est. 60 l. Adj. 140 l.

à Jean-Louis Rivarel, de Salon.

(Enchérisseurs : François Barbier ; Bon ; Marc Sale, et l'adjudicataire.)

Terre et verger (34 éminées), au quartier du Bason — de l'émigré André *Rey* —. Est. 3.060 l. Adj. 9.100 l.

à Jean-Pierre TRONC, de Salon.

Enchérisseurs : Audran ; Rivarel ; Marc Sale ; David, et l'adjudicataire.)

Verger (6 éminées 4/8), au quartier de la Val-de-Cueh — de l'émigré André *Rey* —. Est. 260 l. Adj. 450 l.

à Paul FERRIER.

(Enchérisseurs : Audran ; Auquier, et l'adjudicataire.)

Pré (4 éminées), au quartier des Croses — de l'émigré André *Rey* —. Est. 270 l. Adj. 1.650 l.

à Jean-Pierre MOUTET père, cultivateur, à Salon.

(Enchérisseurs : François Barbier ; Rolland ; Coulon, et l'adjudicataire.)

Terre, au quartier des Coussous ou Mouledas — de l'émigré André *Rey* —.

1er lot. — (9 éminées 4/8). Est. 712 l. 10 s. Adj. 732 l.

à Dominique GUISOT, de Salon.

(Enchérisseurs : Louis Audran, et l'adjudicataire.)

2e lot. — (7 éminées 4/8). Est. 525 l. Adj. 535 l., sans concurrent.

à Louis AUDRAN.

Terre et mûriers (divisée en 3 lots), au quartier de Lurian — de l'émigré André *Rey* —.

1er lot. — (8 éminées 5/8). Est. 862 l. 10 s. Adj. 1.900 l.

à Pierre CLERC, à Salon.

(Enchérisseurs : Teissier ; Moutet ; Bouisson ; Boissin, et l'adjudicataire.)

2e lot. — (10 éminées 3/8 3 cannes). Est. 1.237 l. 10 s. Adj. 3.070 l.

à Jean-Pierre MOUTET père, à Salon.

Enchérisseurs : Rolland ; Teissier ; Cornille ; Doche, et l'adjudicataire.)

3e lot. — (6 éminées 4/8). Est. 650 l. Adj. 2.000 l.

au MÊME.

(Enchérisseurs : François Barbier ; Cornille, et l'adjudicataire.)

Terre et verger (divisée en 3 lots), au quartier des Viougues — de l'émigré André *Rey* —.

1er lot. — (4 éminées 7/8 11 cannes). Est. 500 l. Adj. 1.330 l.

à Louis AUDON.

(Enchérisseurs : Auquier ; Clerc ; Gleize ; Barbier, et l'adjudicataire.)

2e lot. — (8 éminées 7/8 10 cannes). Est. 1.080 l. Adj. 3.000 l.

au MÊME.

(Enchérisseurs : Cornille ; Clerc ; Barbier, Gleize ; Moutet, et l'adjudicataire.)

3e lot. — (8 éminées 2/8). Est. 800 l. Adj. 2.210 l.

au MÊME.

(Enchérisseurs : Barbier ; Moutet ; Gleize, et l'adjudicataire.)

Terre dite la Palun (divisée en 4 lots), au quartier du Plan — de l'émigré André *Rey* —.

1er lot. — (12 éminées 7/8 1 canne). Est. 1.040 l. Adj. 2.010 l.

à Jacques AUTHEMAN, de Salon.

(Enchérisseurs : Joseph Teissier ; Amouroux ; Miousset ; Cornille ; Maurel ; Clerc, et l'adjudicataire.)

2e lot. — (26 éminées 5/8 15 cannes). Est. 2.260 l. Adj. 3.910 l.

à Louis DARBÈS neveu, de Salon.

(Enchérisseurs : Teissier ; Amouroux ; Rolland, et l'adjudicataire.)

3e lot. — (18 éminées 2/8 8 cannes). Est. 1.440 l. Adj. 2.325 l.

à Antoine AMOUROUX, de Salon.

(Enchérisseurs : Teissier ; Clerc, et l'adjudicataire.)

4e lot. — (16 éminées 5/8 7 cannes). Est. 1.300 l. Adj. 2.310 l.

à Jean MIOUSSET, de Salon.

(Enchérisseurs : Amouroux ; Clerc ; Teissier, et l'adjudicataire.)

Maison de 2 étages sur rez-de-chaussée et caves, au quartier Saint-Michel — de l'émigré André *Rey* —.

1er lot. — Divers appartements. Est. 1.800 l. Adj. 2.280 l.

à Jean-Baptiste BON.

(Enchérisseurs : Antoine Amouroux ; Chambourdon, et l'adjudicataire.)

2e lot. — Divers appartements. Est. 2.000 l. Adj. 3.000 l.

à François BARBIER cadet.

(Enchérisseurs : Mathieu Pasquier ; Chambourdon ; Amouroux ; Maureau ; Marin ; Maurel, et l'adjudicataire.)

Action sur le moulin de la Monaque, et un petit pré — de l'émigré André *Rey* —. Est. 1.000 l. Adj. 1.100 l.

à Jean-Baptiste TRUCHEMENT, à Salon.

(Enchérisseurs : Antoine Auquier, et l'adjudicataire.)

Terre et mûriers (12 éminées), au quartier des Mouledas — de l'émigré André *Rey* —. Est. 720 l. Adj. 760 l.

à Jean-Baptiste BON.

(Enchérisseurs : Étienne Auquier ; Amouroux, et l'adjudicataire.)

Terre (divisée en 3 lots), au quartier de la Calade d'Abel — de l'émigré André *Rey* —.

1er lot. — (3 éminées 4/8). Est. 210 l. Adj. 400 l.

à Jacques GOUDON.

(Enchérisseurs : Antoine Amouroux ; Pierre Clerc, et l'adjudicataire.)

2e lot. — (8 éminées). Est. 480 l. Adj. 2.300 l.

à Jean-Pierre MOUTET, à Salon.

(Enchérisseurs : Mathieu Pasquier ; François Doche ; Clerc, et l'adjudicataire.)

3e lot. — (9 éminées). Est. 540 l. Adj. 2.010 l.

à François DOCHE, de Salon.

(Enchérisseurs : Amouroux ; Pasquier ; Jourdan ; Cornille ; Monteau, et l'adjudicataire.)

27 nivôse II (16 janvier 1794)

Maison de 3 étages sur rez-de-chaussée, au quartier de Bourg-Neuf — de l'émigré Laurent *Filhol* —. Est. 600 l. Adj. 1.470 l.

à Jacques CHAMBOURDON.

(Enchérisseurs : Rivarel ; Chauvet, et l'adjudicataire.)

Terre (4 éminées 19 cannes), au quartier de la Lauze — de l'émigré Laurent *Filhol* —. Est. 500 l. Adj. 1.830 l.

à André AUTHEMAN, boulanger, à Salon.

(Enchérisseurs : Aubert ; Cornille ; Truchement, et l'adjudicataire.)

21 pluviôse II (9 février 1794)

Verger (divisé en 4 lots), au quartier du Grès — de l'émigré Mathieu-Philippe *Gajot* —.

1er lot. — (11 éminées 6/8). Est. 1.500 l. Adj 2.870 l.

à Jean-Honoré TALLET, à Salon.

(Enchérisseurs : Teissier ; Auguste Cornille ; Maureau, et l'adjudicataire.)

2e lot. — (11 éminées 1/8), avec petit bâtiment. Est. 1 300 l. Adj. 2.410 l.

au MÊME.

(Enchérisseurs : Pasquier ; Michel, et l'adjudicataire.)

3e lot. — (6 éminées 3/8 3 pans). Est. 600 l. Adj. 1.400 l.

au MÊME.

(Enchérisseurs : Maurel ; Michel, et l'adjudicataire.)

4e lot. — (2 éminées 9 cannes 3 pans). Est. 240 l. Adj. 400 l.

à Claude TASSEL, à Salon.

Enchérisseurs : Moutet ; Michel, et l'adjudicataire.)

Terre (4 éminées 1/2), au quartier des Alcades ou Paradou — de l'émigré Mathieu-Philippe *Gajot* —. Est. 950 l. Adj. 3.160 l.

à Mathias MICHEL, cultivateur, à Salon.

(Enchérisseurs : Rolland ; Pasquier ; Chauvet ; Truchement, et l'adjudicataire.)

Terre (3 éminées 2/8), au quartier des Bressons — de l'émigré Mathieu-Philippe *Gajot* —. Est. 375 l. Adj. 700 l.

à Mathieu PASQUIER, cultivateur, à Salon.

(Enchérisseurs : Barles, et l'adjudicataire.)

Terre (5 éminées 4/8), au quartier du Travers de Ferrand — de l'émigré Mathieu-Philippe *Gajot* —. Est. 800 l. Adj. 2.200 l.

à Louise FABRE, veuve TIRAT, à Salon.

(Enchérisseurs : Cornille ; Audran ; Laugier ; Michel ; Martin, et l'adjudicataire.)

Verger (3 éminées 5/8), au quartier du Grès — de l'émigré Mathieu-Philippe *Gajot* —. Est. 435 l. Adj. 880 l.

à Jean-Honoré TALLET, à Salon.

(Enchérisseurs : Truchement ; Étienne ; Aya, et l'adjudicataire.)

Verger (7 éminées $^{2}/_{8}$), au quartier de Peyron — de l'émigré Mathieu-Philippe *Gajot* — Est. 360 l. Adj. 1.570 l.

à Pierre CASTELANET, cultivateur, à Salon.

(Enchérisseurs : Bonnet, et l'adjudicataire.)

Verger (3 éminées $^{2}/_{8}$), au quartier de Peyron — de l'émigré Mathieu-Philippe *Gajot* —. Est. 195 l. Adj. 500 l.

à Joseph AUBERT, à Salon.

(Enchérisseurs : Aya ; Mouttet ; Second ; Castelanet, et l'adjudicataire.)

Terre (3 éminées $^{1}/_{8}$), au quartier du Quentin — de l'émigré Mathieu-Philippe *Gajot* —. Est. 300 l. Adj. 1.050 l.

à Jean-Louis LAUGIER, cultivateur, à Salon.

(Enchérisseurs : Barles ; Cornille, et l'adjudicataire.)

Terre avec deux bâtiments — de l'émigré Mathieu-Philippe *Gajot* —. 1er lot. — Terre (11 éminées), bâtiment et bergerie. Est. 2.200 l. Adj. 6.200 l.

à Anne-Marie TIRAT, veuve BOISSIN, à Salon.

(Enchérisseurs : Truchement ; Cornille ; Second ; Autheman, et l'adjudicataire.)

2e lot. — Terre (12 éminées $^{6}/_{8}$), petit bâtiment Est. 2.550 l. Adj. 6.130 l.

à Louise FABRE, veuve TIRAT, à Salon.

(Enchérisseurs : Moutet ; Truchement ; Aubert ; Cournand ; Tallet, et l'adjudicataire.)

Vigne et verger (9 éminées $^{6}/_{8}$), au quartier de Talagard — de l'émigré Mathieu-Philippe *Gajot* —. Est. 585 l. Adj. 700 l.

à Jean-Pierre MOUTET, cultivateur, à Salon.

(Enchérisseurs : Barles ; Brousse, et l'adjudicataire.)

Terre (4 éminées $^{6}/_{8}$), au quartier de Peyron — de l'émigré Mathieu-Philippe *Gajot* —. Est. 1.000 l. Adj. 3.050 l.

à Joseph-Louis CASTILLON, à Salon.

(Enchérisseurs : Truchement ; Jacques Poucel ; Guitton ; Second, et l'adjudicataire.)

23 pluviôse II (11 février 1794)

Écurie et grenier à foin — de l'émigré Paul *Lacombe* —. Est. 600 l. Adj. 1.500 l.

à Jean-Baptiste TRUCHEMENT, à Salon.

(Enchérisseurs : Guitton ; Brousse, et l'adjudicataire.)

Terre et verger (9 éminées 7/8), au quartier du Grès — de l'émigré Paul *Lacombe* —. Est. 600 l. Adj. 1.800 l.

à Louis MAUREL, cultivateur, à Salon.

(Enchérisseurs : Castelanet ; Laugier ; Rouit ; Laugier, et l'adjudicataire.)

N. B. — Ce bien fut revendu à la folle enchère, le 12 vendémiaire IV, à Jean-Baptiste Lacombe et Claude Lacombe frères, à Salon.

Enclos et pré (divisé en 3 lots), quartier du Pont d'Avignon — de l'émigré *Damian* —.

1er lot. — (6 éminées 3/8). Est. 1.300 l. Adj. 2.500 l.

à Pierre SECOND, cultivateur, à Salon.

(Enchérisseurs : Castillon ; Brousse ; Laugier ; Maurel, et l'adjudicataire.

2e lot. — (7 éminées 7/8 et 11 cannes). Est. 1.300 l. Adj. 3.750 l.

à Barthélemy JAUME, à Salon.

(Enchérisseurs : Barbier ; Brousse ; Castelanet, et l'adjudicataire.)

3e lot. — (7 éminées 2/8). Est. 1.050 l. Adj. 2.900 l.

à Pierre CASTELANET, cultivateur, à Salon.

(Enchérisseurs : Teissier ; Maurel ; Brousse, et l'adjudicataire.)

27 pluviôse II (15 février 1794)

Vigne et verger (5 éminées), au quartier de la Val-de-Cueh — de l'émigré François *Mouisson* —. Est. 250 l. Adj. 500 l.

à Symphorien MOUISSON et Anne MOUISSON, fils de feu François.

(Enchérisseurs : Cournand ; Chiousse, et les adjudicataires.)

Maison de 2 étages sur rez-de-chaussée, au quartier de la Condamine — de l'émigré François *Mouisson* —. Est. 1.200 l. Adj. 3.100 l.

aux MÊMES.

(Enchérisseurs : Cournand ; Cheylan ; Chiousse, et l'adjudicataire.)

Verger (2 éminées 1/2), au quartier de l'Hôpital — de l'émigré François *Mouisson* —. Est. 300 l. Adj. 1.050 l.

à Toussaint CHIOUSSE, cultivateur, à Salon.

(Enchérisseurs : Cournand ; Mouisson, et l'adjudicataire.)

Vigne (2 éminées 1/2), au quartier du Plan — de l'émigré François *Monisson* —. Est. 150 l. Adj. 270 l.

à Joseph Nicolas, maréchal ferrant, à Salon.

(Enchérisseurs : Brousse ; Martin Aubert ; Chiousse, et l'adjudicataire.)

14 ventôse II (4 mars 1794)

Terre (3 éminées 1/2), au quartier de la Val-de-Cueh — du condamné Joseph *Raoux* —. Est. 290 l. Adj. 310 l.

à Jean-Louis Laugier, cultivateur, à Salon.

(Enchérisseurs : Brousse, et l'adjudicataire.)

Terre avec petit bâtiment (15 éminées 3/4), au quartier du Trou-du-Marin — du condamné Joseph *Raoux* —. Est. 2.000 l. Adj. 6.250 l.

à Laurent Constant, à Salon.

(Enchérisseurs : Richeaume, et l'adjudicataire.)

Terre (4 éminées 1/4), au quartier des Croses — du condamné Joseph *Raoux* —. Est. 425 l. Adj. 1.250 l.

à Pierre Michel fils, cultivateur, à Salon.

(Enchérisseurs : Cornille ; Rivarel, et l'adjudicataire.)

Maison de 2 étages sur rez-de-chaussée, rue de la Dougue, au quartier du Cul-de-Sac — du condamné Joseph *Raoux* —. Est. 600 l. Adj. 1 200 l.

à François Blanc, à Salon.

(Enchérisseurs : Moutet ; Griffet, et l'adjudicataire.)

Terre en pré (6 éminées), au quartier de la Monaque — du condamné Joseph *Raoux* —. Est. 1.200 l. Adj. 2.000 l.

à Marc Salle, à Salon.

(Enchérisseurs : Auquier ; Reynaud ; Tronc ; Brousse, et l'adjudicataire.)

27 prairial II (15 juin 1794)

Four à cuire le pain et cour attenante, au quartier de la Juiverie — de la *commune de Salon* —. Est. 1.500 l. Adj. 6.600 l.

à Jean-Baptiste Bicheron, de Salon.

(Enchérisseurs : Pra, et l'adjudicataire.)

Four à cuire le pain, avant-four et petite cour attenante, rue de la Condamine — de la *commune de Salon* —. Est. 1.200 l. Adj. 4.000 l.

à Pierre Pra, à Salon.

(Enchérisseurs : Auquier, et l'adjudicataire.)

Four dit le Petit-Four et avant-four, rue du Jeu-de-Paume — de la *commune de Salon* —. Est. 400 l. Adj. 2.150 l.

à Toussaint RAYNAUD, à Salon.

(Enchérisseurs : Auquier ; Audon, et l'adjudicataire.)

Four à cuire le pain et avant-four, derrière le Château — de la *commune de Salon* —. Est. 600 l. Adj. 3.075 l.

à Joseph-Honoré DAUPHIN, de Salon.

(Enchérisseurs : Auquier ; Guès ; Constant, et l'adjudicataire.)

Four et avant-four, rue du Bourg-Neuf — de la *commune de Salon* —. Est. 1.000 l. Adj. 3.025 l.

à Antoine JACQUES, à Salon.

(Enchérisseurs : Guès ; Pra ; Laurin, et l'adjudicataire.)

Cour, à la rue Bastonenq — du condamné *Gajot* —. Est. 50 l. Adj. 400 l.

à Jean-Baptiste LANTELME, à Salon.

(Enchérisseurs : Brousse ; Moutet, et l'adjudicataire.)

Maison d'un étage sur rez-de-chaussée, hors la porte de Pélissanne — de l'émigré Palamède *Suffren* —. Est. 440 l. Adj. 500 l., sans concurrent.

à Jean-François CHAUVET, à Salon.

Maison de 2 étages sur rez-de-chaussée, hors la porte de Pélissanne — de l'émigré Palamède *Suffren* —. Est. 480 l. Adj. 530 l.

au MÊME.

(Enchérisseurs : Brousse, et l'adjudicataire.)

Maison de 2 étages sur rez-de-chaussée, à la rue de la Porte d'Arles — de l'émigré Fidèle *Bonnaud* —. Est. 900 l. Adj. 1.500 l.

à Marguerite AILLAUD, épouse RIVAREL, à Salon.

(Enchérisseurs : André ; Jean Coulon, et l'adjudicataire.)

17 messidor II (5 juillet 1794)

Maison, au quartier de la Condamine — de la *commune de Salon* —. Est. 1.500 l. Adj. 2.225 l

à Jean-Pierre MOUTET, à Salon.

(Enchérisseurs : Brousse ; Constant fils ; Auquier, et l'adjudicataire.)

Maison, à la rue de la Montée-du-Château — de la *commune de Salon* —. Est. 100 l. Adj. 600 l.

à Étienne Auquier, de Salon.

(Enchérisseurs : Carbonnel, et l'adjudicataire.)
[Le 12 germinal III, le solde est versé par ledit Auquier.]

Deux maisons servant de tuileries et une cour — de la *commune de Salon* —. Est. 1.800 l. Adj. 3.700 l.

à Jean-Joseph Brousse, à Salon.

(Enchérisseurs : Mégy ; Constant, et l'adjudicataire.)

12 frimaire III (2 décembre 1794)

Domaine de Richebois et dépendances (divisé en 9 lots) — de l'émigré *Suffren Saint-Tropez* —.

1er lot. — Grande bastide, appartements et régales, pré (4 charges 1 éminée $^5/_8$) ; terre (25 charges 3 éminées) ; vigne (2 charges 2 éminées) ; verger (9 charges 6 éminées) ; terre allant à la Crau (6 charges 5 éminées) ; partie de coussou (162 charges). Le tout est. 13.460 l. Adj. 26.200 l.

à Pierre-Jean-Antoine Gras, de Venterol (Drôme).

(Enchérisseurs : Jacques Goudon ; Auguste Chabot, de Marseille, et l'adjudicataire.)

2e lot. — Petite bastide, pré (1 charge) ; terre (16 charges) ; palun (8 charges) ; partie du coussou (140 charges) ; partie de verger (24 charges $^6/_8$). Le tout est. 7.025 l. Adj. 12.300 l.

à Auguste Chabaud, Jacques Blanc et Nicolas-Louis Mercier, de Marseille.

(Enchérisseurs : Richeaume, de Salon ; la veuve Amelis, et les adjudicataires.)

3e lot. — Bastide de la Noyette, pré (6 éminées) ; vigne (6 charges) ; terre (25 charges) ; partie de palun (20 charges) ; partie de verger (14 charges 3 éminées $^3/_4$) ; partie de coussou (145 charges). Le tout est. 8.940 l. Adj. 12.500 l.

à Antoine Michel, à Salon.

(Enchérisseurs : Goudon, et l'adjudicataire.)

4e lot. — 2 écuries à chevaux, la grande terre (15 charges 4 éminées $^3/_4$) ; partie de palun (33 charges 1 éminée $^1/_8$) ; partie de coussou

(7 charges 1 éminée) ; autre terre (6 charges). Le tout est. 10.260 l. Adj. 10.460 l.

à Jean-Joseph Brousse, à Salon.

(Enchérisseurs : Aya, et l'adjudicataire.)

5e lot. — Vestibule du grand moulin et diverses pièces ; partie de pré (2 charges) ; partie de terre (18 charges) ; partie de palun (42 charges 1 éminée 3/4) ; partie de verger (15 charges 4 éminées 2/8) ; partie de coussou (190 charges). Le tout est. 14.690 l. Adj. 32.200 l.

à Auguste Chabaud, Jacques Blanc
et Nicolas-Louis Mercier, de Marseille.

(Enchérisseurs : Guiraud, d'Alleins, et les adjudicataires.)

6e lot. — Petit moulin et l'écurie ; pré et terre (19 charges 1 éminée 4/8) ; vigne et verger (17 charges 1 éminée) ; verger et terre (21 charges 6 éminées 1/2) ; partie de coussou (180 charges). Le tout est. 10.400 l. Adj. 16.600 l.

à Marcel Caze, de Brignoles.

(Enchérisseurs : Guiraud, d'Alleins ; Amelis, et l'adjudicataire.)

7e lot. — L'orangerie dite la Grande-Cuisine ; jardin avec bâtisse ; pré avec un colombier (5 charges 4 éminées) ; terre (24 charges 1 éminée) ; partie de palun (12 charges 1 éminée) ; verger (15 charges 3 éminées 1/2) ; partie de coussou (190 charges). Le tout est. 15.080 l. Adj. 30.500 l.

à Joseph-Jean Richeaume, à Salon.

(Enchérisseurs : Goudon ; Brousse, et l'adjudicataire.)

8e lot. — L'escalier du ménage, l'estive, la loge à poules, petite cour ; partie de terre, bosquet et palun (38 charges 4 éminées 2/8) ; verger, pré et bosquet (14 charges 4 éminées) ; partie de coussou (200 charges). Le tout est. 10.030 l. Adj. 21.000 l.

à Jacques Blanc, Auguste Chabaud
et Nicolas-Louis Mercier, de Marseille.

(Enchérisseurs : Lieutaud, et l'adjudicataire.)

9e lot. — Moulin à huile et ses engins ; cour, pré (1 charge) ; terre (24 charges 4 éminées) ; verger (10 charges 3 éminées 1/2) ; partie de coussou (245 charges). Le tout est. 13.020 l. Adj. 15.500 l.

aux mêmes.

(Enchérisseurs : Guiraud, d'Alleins ; Brousse, et les adjudicataires.)

15 nivôse III (4 janvier 1795)

Terre (175 cannes), au quartier du chemin de Pélissanne -- de la *commune de Salon* —. Est. 100 l. Adj. 2.025 l.

à Jean-François Chauvet, à Salon.

(Enchérisseurs : Jaume ; Bicheron ; Gounelle, et l'adjudicataire.)

Moulin du Marc des olives, petit régale, hangar, voûtes, machine et 3 pierres, au quartier de Châteauneuf — de la *commune de Salon* —. Est. 2.400 l. Adj. 52.500 l.

à Expilly et P. Mathieu, marchands, à Salon.

(Enchérisseurs : Dauphin ; Gavaudan ; Jaume ; Bicheron ; Rolland ; Olivier ; Amélis ; Griffet ; Michel, et les adjudicataires.)

[Le 21 nivôse III, lesdits acquéreurs versent 5.250 l. Le 2 prairial III, ils versent 14.405 l.]

Maison, servant de boucherie — de la *commune de Salon* —. Est. 800 l. Adj. 9.000 l.

à Placide Guès, à Salon.

(Enchérisseurs : Antoine ; Blanc ; Amélis ; Teissier ; Laurin ; Allègre, et l'adjudicataire)

Moulin à farine et ses engins — de la *commune de Salon* —. Est. 1.500 l. Adj. 15.200 l.

à Expilly et Mathieu, marchands à Salon.

(Enchéirsseurs : Gavaudan ; Jaume ; Castillon ; Guibert ; Richeaume, et les adjudicataires.)

Maison dite le poids de la farine — de la *commune de Salon* —. Est. 1.800 l. Adj. 18.600 l.

à Pierre Rolland, de Salon.

(Enchérisseurs : Gavaudan ; Blanc ; Barbier ; Bicheron, et l'adjudicataire.)

Bastide et terre (3 éminées), au quartier des Escaliers — de l'émigré Palamède *Suffren* —. Est. 1.700 l. Adj. 4.000 l.

à Pierre Pasquier, à Salon, pour le compte d'Apollonie et Colombe Suffren, de Salon.

(Enchérisseurs : Claude Cornille ; André Tirat ; Louis Artaud ; Jourdan ; Jaume ; Barbier ; Bedot, et l'adjudicataire.)

Terre (4 éminées 1/2), au quartier des Escaliers — de l'émigré Palamède *Suffren* —. Est. 600 l. Adj. 2.300 l.

à JAUME, à Salon, pour le compte des MÊMES.

(Enchérisseurs : Barbier ; Lafond ; Barles, et l'adjudicataire.)

Terre (48 éminées), au quartier du Rocher des Fourches — de l'émigré Palamède *Suffren* —. Est. 720 l. Adj. 1.050 l.

à BARBIER, à Salon, pour le compte des MÊMES.

(Enchérisseurs : Claude Cornille ; Barles et l'adjudicataire.)

Bastide et terre (divisée en 5 lots), au quartier des Viougues —. de l'émigré Palamède *Suffren* —.

1er lot. — Bastide et terre (54 éminées). Est. 2.500 l. Adj. 5.450 l.

à Henri LAFOND, à Salon, pour le compte des MÊMES.

(Enchérisseurs : Brousse ; Bonnet ; Allemand, et l'adjudicataire.)

2e lot. — Terre (7 éminées). Est. 1.700 l. Adj. 2.100 l.

à Esprit SAVOYE, à Salon, pour le compte des MÊMES.

(Enchérisseurs : Barbier, et l'adjudicataire.)

3e lot — Terre et pré (4 éminées). Est. 1.000 l. Adj. 2.050 l.

à Michel TOURNEFORT, à Salon, pour le compte des MÊMES.

(Enchérisseurs : Barbier ; Antoine Michel ; Pasquier ; Bicheron ; Bonnet ; Tassel, et l'adjudicataire.)

4e lot. — Terre (8 éminées). Est. 1.000 l. Adj. 2.100 l.

à Laurent BARBIER, à Salon, pour le compte des MÊMES.

(Enchérisseurs : Bonnet, et l'adjudicataire.)

5e lot. — Terre (8 éminées). Est. 240 l. Adj. 500 l. sans concurrent.

au MÊME, pour le compte des MÊMES.

28 germinal III (17 avril 1795)

Église Saint-Michel (139 cannes) — de la *commune de Salon* —. Est. 140 l. Adj. 155 l.

à Antoine MARGAILLAN, Louis AILLAUD, Jacques BOUISSON, Jean-Louis MONTEAU, Pierre ROLLAND et César GAVAUDAN, orfèvre, de Salon.

(Enchérisseurs : Jaubert ; Pélissier, et les adjudicataires.)

Eglise Saint-Laurent (139 cannes) — de la *commune de Salon* —. Est. 300 l. Adj. 320 l.

aux mêmes.

(Enchérisseurs : Aillaud ; Couderc, et les adjudicataires.)

17 floréal III (6 mai 1795)

Verger provenant de l'hôpital Saint-Jacques (1 charge 3 éminées 7 euchènes 16 cannes), au quartier des Aubes — de la *commune de Salon* —. Est. 720 l. Adj. 1.050 l.

à Jean-Baptiste Bonnefoy, chapelier, à Salon.

(Enchérisseurs : Blanc ; Jaume, et l'adjudicataire.)

[Le 26 thermidor III, le solde est versé par ledit Bonnefoy.]

Pré dit de Saint-Roch, provenant de l'hôpital Saint-Jacques (3 éminées 1/8 10 cannes), au quartier de Saint-Roch — de la *commune de Salon* —. Est. 1.560 l. Adj. 3.275 l.

au même

(Enchérisseurs : Guibert ; Blanc ; Jaume ; Massot, et l'adjudicataire.)

Terre arrosable provenant de l'hôpital Saint-Jacques (7 éminées 5 euchènes 5 cannes), au quartier des Viougues — de la *commune de Salon* —. Est 720 l. Adj. 3.900 l.

à Laurent Allemand, négociant, à Salon.

(Enchérisseurs : Massot fils ; Bonnet ; Jaume ; Roux, et l'adjudicataire.)

Terre labourable provenant de l'hôpital Saint-Jacques (4 éminées 6 euchènes 20 cannes), au quartier des Plans — de la *commune de Salon* —. Est. 575 l. Adj. 1.000 l.

à André Griffet, fabricant de savon, à Salon.

(Enchérisseurs : Roux ; Bonnet, et l'adjudicataire.)

[Le 9 prairial III, le solde est versé par ledit Griffet.]

Terre, pré et bâtisse dite Saint-Lazare, provenant de l'hôpital Saint-Jacques (187 cannes), près la porte d'Avignon — de la *commune de Salon* —. Est 1.890 l. Adj. 6.100 l.

à Augustin Blanc, orfèvre, de Salon.

(Enchérisseurs : Roux ; Bonnet, et l'adjudicataire.)

[Le 9 prairial III, ledit Blanc verse 1.525 l. ; le 20 prairial III, il verse pour solde la somme de 4.395 l.]

Maison dite Mont-de-Piété et Hôtel de Miséricorde (58 cannes 6 pans), à la Grande-Rue dite Saint-Laurent — de la *commune de Salon* —. Est. 10.800 l. Adj. 33.500 l.

à André Griffet, fabricant de savon, à Salon.

(Enchérisseurs : Reynaud ; Vert ; Baret ; Rolland, et l'adjudicataire.)

12 vendémiaire IV (4 octobre 1795)

Terre (2 éminées $^{4}/_{8}$), au quartier de Paraloup — de l'émigré *Pin* —. Est 148 l. Adj. à la folle enchère 115 l.

à Charles Blanc, à Salon.

(Enchérisseurs : Filhol, et l'adjudicataire.)

N. B. — Ce bien avait été adjugé, le 16 nivôse II, à André Flau, de Salon, au prix de 170 l.

Verger (9 éminées $^{7}/_{8}$), au quartier du Grès — de l'émigré Paul *Lacombe* —. Est. 600 l. Adj. à la folle enchère 120 l.

à Jean-Baptiste Lacombe et Claude-Vincent Lacombe frères, à Salon.

(Enchérisseurs : Filhol ; Reynaud, et les adjudicataires.)

N. B. — Ce bien avait été adjugé, le 23 pluviôse II, à Louis Maurel, de Salon, au prix de 1.800 l.

b) *Ventes par l'Administration départementale*

25 fructidor IV (11 septembre 1796)

Maison (6 cannes de longueur), avec terre et jardin (3 éminées), hors la porte de Pélissanne — de l'émigré Palamède *Suffren* —. Est. 2.123 l. Adj. 2.123 l. (loi du 28 ventôse IV).

à Apollonie et Colombe Suffren, de Salon.

1er jour complémentaire an IV (17 septembre 1796)

Moitié du domaine dit Testoris, consistant en un bâtiment, écurie, bergerie et neuf pièces de terre — de la succession de François Michel, possédée indivisément et par moitié entre la citoyenne *Michel*, épouse *Vial*, sa fille, et la *Nation* —. Est. 25 811 l. 10 s. Adj. 25.811 l. 10 s. (loi du 28 ventôse IV).

à Marguerite-Scholastique Michel, épouse Vial, d'Aix.

27 frimaire V (17 décembre 1796)

Maison et cour (120 cannes), à la place Neuve — de l'émigré *Damian* —. Est. 5.400 l. Adj. 5.400 l. (loi du 28 ventôse IV).

à Jean Jolivot, chef de bureau du district de Salon, à Salon, pour le compte de Marie-Anne-Aldonée Damian, épouse Villars, à Montpellier.

23 ventôse IX (14 mars 1801)

Sacristie du couvent et un appartement au-dessus (72 m. q.) — des *Capucins* —. Est. 480 f. Adj. 530 f. (loi du 27 brumaire VII).

à Pierre-Jean-Baptiste Jauffret, à Coudoux.

31 août 1807

Partie du jardin, près le chemin d'Avignon — des *Cordeliers* —. Est. 560 f. Adj. 775 f.(loi du 5 ventôse XII).

à Jacques Chiousse, de Salon,
pour le compte des sœurs Apollonie et Colombe Suffren, de Salon.

III. — VENTES DE MEUBLES

État du produit des enchères
du mobilier des couvents supprimés de Salon.
(Arch. dép. Q).

Cordeliers. Du 28 juin au 3 août 1791	454 l. 9 s. 6 d.
Capucins. Du 4 au 10 août 1791	413 l. 15 s.
Religieuses. Du 11 août au 16 septembre 1791	1.598 l. 11 s. 6 d.
Plus les effets vendus aux enchères à Istres et à Martigues	3.960 l. 19 s. 6 d.
Plus pour deux articles des *Capucins* et *Cordeliers* de Salon	30 l
	6.457 l. 15 s. 6 d.
A déduire pour frais	481 l. 14 s.
Net	5.976 l. 1 s. 6 d.

D'après les feuilles de recettes et dépenses du receveur du district de Salon. (Arch. dép. Q, *Enreg.*)

20 février 1791

Capitaux vifs et morts, dans une propriété des *Ursulines* de Salon 137 l. 1 s.

27 avril 1791

Bois du couvent de la *Miséricorde* 3 l.

28 avril 1791

Deux piles de pierre pour l'huile, des *Capucins* de Salon 7 l.

29 avril 1791

Vingt-sept quintaux de bois, des *Capucins* 6 l. 15 s.

30 avril 1791

Trente-cinq quintaux de bois, des *Capucins* 8 l. 15 s.

Quarante-sept quintaux de bois, des *mêmes* 11 l. 15 s.

20 juin 1791

Mobilier des *Capucins* de Martigues, et des *Cordeliers* et *Carmes* d'Istres 1.942 l. 3 s.

8 octobre 1791

Mobilier de divers couvents 2.330 l.

23 octobre 1791

Mobilier des *Cordeliers*, *Capucins* et *Ursulines* de Salon 474 l. 9 s. 6 d.

22 septembre 1792

Trente tonneaux de la dîme de Pélissanne, de *Montmajour* 260 l.

8 octobre 1792

Neuf tonneaux des *Cordeliers* d'Istres 122 l.

28 novembre 1792

Tonneaux, à Miramas, de l'*archevêque d'Arles*, et effets mobiliers de différents corps supprimés de Salon 931 l. 9 s.

29 pluviôse III (17 février 1795)

Meubles, tapisseries et chaises, de l'église Saint-Laurent 1.494 l. 7 s. 5 d.

29 prairial III (17 juin 1795)

Vente des effets et ornements des églises 17.711 l. 15 s.

IV. — ARRENTEMENTS

16 décembre 1792

Domaine de Richebois, consistant en la Grande-Bastide, autre bastide dite la Miette, et la Petite-Bastide, avec toutes les terres en dépendant, coussous, troupeaux, bœufs et autres capitaux, de l'émigré *Suffren Saint-Tropez*, arrenté 12.000 l.

4 août 1793

Tènement, au quartier des Viougues, de l'émigré Palamède *Suffren*, arrenté 710 l.

16 brumaire II (6 novembre 1793)

Bétail (brebis et béliers), de l'émigré *Suffren Saint-Tropez*, vendu 11.113 l. 5 s.

21 brumaire II (11 novembre 1793)

Bétail (282 moutons), de l'émigré *Suffren Saint-Tropez*, vendu 7.309 l. 5 s.

Trente et un boucs, du *même*, vendus 976 l. 10 s.

Soixante-dix-huit chèvres, du *même*, vendues 1.452 l. 15 s.

28 frimaire II (18 décembre 1793)

Bétail (39 chèvres et 714 brebis), de l'émigré *Mégy*, vendu 20.296 l. 10 s.

Deux vaches avec leur veau, de l'émigré *Panisse*, vendus 750 l.

8 nivôse II (28 décembre 1793)

Vingt-neuf moutons dits arets (1), de l'émigré *Mégy*, vendus 652 l. 10 s.

Deux cents brebis anouges, du *même*, vendues 3.168 l. 15 s.

Cent soixante-treize brebis, du *même*, vendues 3.138 l. 13 s.

Cent moutons anouges, du *même*, vendus 1.650 l.

Trente-une brebis, du *même*, vendues 469 l.

Cinquante moutons anouges, du *même*, vendus 862 l. 10 s.

Six ânes et six ânesses, du *même*, vendus 1.585 l.

23 nivôse II (12 janvier 1794)

Four dit Juiverie, de la *commune de Salon*, arrenté 220 l.

Autre four, derrière le Château, arrenté 70 l.

Autre four, au Bourg-Neuf, arrenté 120 l.

Autre four dit de Condamine, arrenté 100 l.

Autre four dit le Petit, arrenté 20 l.

15 ventôse II (5 mars 1794)

Quatre cent cinq bêtes à laine, de l'émigré Palamède *Suffren*, produit total 9.880 l.

22 ventôse II (12 mars 1794)

Cinq cent quarante-deux brebis, 4 ânes et un chien, de l'émigré Palamède *Suffren*, produit total 16.842 l. 10 s.

(1) Bélier, mâle de la brebis.

26 ventôse II (16 mars 1794)

Terre avec petit bâtiment, sur le chemin de Grans, de l'émigré Nicolas *Étienne*, affermée 7 quintaux $^1/_2$ de foin et 70 l. en espèces de cours.

Bastide, terre et pré, quartier des Mouledas, de l'émigré *Baret*, apothicaire, affermée 8 quintaux de foin et 120 l. en assignats.

Pré, au quartier de la Louane, du *même*, affermé 63 quintaux de foin et 55 l. en assignats.

Verger, au quartier des Aubes, du *même*, affermé 3 éminées de blé et 165 l. en assignats.

Enclos et bâtiment, au chemin de Valdecueh, de l'émigré *Magnan*, affermé 25 quintaux de foin et 410 l. en assignats.

Terre, au quartier du Pont d'Avignon, du *même*, affermée 2 charges de blé.

Terre, au quartier du Mouton, du *même*, affermée 12 éminées de blé et 75 l. en assignats.

Vigne et verger, au quartier de Talagard, du *même*, affermés 65 l.

Terre au terroir de Canourgue, du *même*, affermée 14 éminées de blé.

Verger, au quartier de la Crau, du *même*, affermé 55 l.

Pré, à Entrage, de l'émigré Mathias *Coulomb*, affermé 14 quintaux de foin.

Pré, au quartier des Mouledas, du *même*, affermé 18 quintaux de foin et 10 l. en assignats.

Deux prés, au quartier de la Crau, de l'émigré *Giraud*, chapelier, affermés 11 quintaux de foin.

Terre, au quartier des Bressons, de l'émigré Jean-André *Mercier*, affermée 20 éminées de blé et 5 l. en espèces.

Terre avec pré, au quartier des Bressons, du *même*, affermée 2 quintaux de foin et 120 l. en espèces.

Terre et vigne, au quartier de Lurian, de l'émigré Jean-Baptiste *Truchement*, quincaillier, affermée 2 charges 1 éminée de blé et 230 l. en espèces.

Terre, au quartier du Grès, du *même*, affermée 21 éminées de blé et 15 l. en assignats.

Vigne, au quartier de la Lauze, du *même*, affermée 1 charge de blé et 65 l. en espèces.

Terre, au quartier de Canourgue, du *même*, affermée 7 charges de blé et 30 l. en espèces.

Verger, au quartier de la Massuguette, du *même*, affermé 50 l.

Vigne, au quartier de Roquerousse, du *même*, affermée 100 l.

Pré, au quartier de la Crau, de l'émigré Vachier, affermé 22 quintaux de foin.

Enclos, excepté la partie semée, de l'émigré Codolet cadet, affermé 20 l.

Terre, vigne et pré, au quartier de la Crau, de l'émigré Rolland, dit le Sourd, affermés 5 quintaux de foin et 55 l. en espèces.

Pré, au quartier de la Barette, de l'émigré Volme, marchand, affermé 13 quintaux de foin.

Pré, au quartier de la Crau, de l'émigré Jaubert, affermé 71 quintaux de foin.

Terre en chaume, au quartier des Aubes, autre à la Crau, autre au même quartier, verger au même quartier, autre au Mouton, et autre à la Manière, du même émigré, affermés 50 l.

Terre en chaume, au quartier du Plan, de l'émigré Girard, affermée 35 l.

28 ventôse II (18 mars 1794)

Trois coussous dits Regarde-Venir, Saint-Jean et Casteau, de l'émigré *Mégy*, homme de loi, affermés 3.150 l.

Maison, à la rue du Mouton, de l'émigré Marie Bonnaud, arrentée 40 l.

Jas et grenier à foin, de l'émigré Louis Aillaud, charcutier, affermé 30 l.

Petite maison, au quartier des Cordeliers, de l'émigré Girard, arrentée 20 l.

2 germinal II (23 mars 1794)

Pré et coin de mûriers, au quartier de la Levade, de l'émigré Probace Simon, affermés 73 quintaux de foin et 55 l. en espèces.

Maison, à la Bonne-Carrière, du même, arrentée 90 l.

Terre, aux Garrigues, du même, affermée 80 l.

Vigne, au quartier du Plan, du même, affermée 200 l.

Pré, au quartier de la Crau, de l'émigré Louis Aillaud, affermé 31 quintaux de foin.

Terre, au quartier de la Ferrage, de l'émigré Imbert neveu, affermée 100 quintaux de foin, 14 éminées de blé et 100 l. en espèces.

Verger, au quartier du Grès, du même, affermé 8 charges 4 éminées de blé.

Verger, au quartier de Barbentane, du même, affermé 3 charges et 1 éminée de blé.

Verger, au quartier des Jardins, du même, affermé 5 charges et 6 éminées de blé.

Terre, au quartier des Jardins, du *même*, affermée 3 charges et 4 éminées de blé.

Moitié d'une terre, au quartier de la Val-de-Cueh, du *même*, affermée 5 charges 2 éminées de blé.

Terre, au quartier des Gabins (1), du *même*, affermée 50 l.

Terre et vigne, au quartier des Aubes, du *même*, affermée 60 l.

Vigne, au quartier des Aubes, du *même*, affermée 45 l.

Jardin, de l'émigré Jean-Baptiste *Vaisse*, affermé 70 l.

Remise et écurie, rue du Petit-Moulin, du *même*, affermée 60 l.

Jardin, de l'émigré *Baret*, marchand, affermé 105 l.

Jardin, de l'émigré *Bertin*, affermé 40 l.

Terre, au quartier du Quentin, et autre à la Crau, de l'émigré *Roux*, médecin, affermées 75 l.

Verger, au quartier du Pont d'Avignon, du *même*, affermé 60 l.

Moitié de la récolte de trois propriétés, une au chemin d'Aix, une autre à la Tour d'Ayane, la troisième à la Manière, de l'émigré *Truchement*, quincaillier, vendue 2 charges de blé et 5 l. en espèces, sous la réserve de 12 éminées $^1/_2$ de blé de semence, qui seront prélevées avant le partage avec le méger.

Moitié des fruits de deux propriétés, l'une au quartier de la Crau, l'autre à la Louane, du *même*, arrentée 2 charges de blé et 5 l. en espèces.

Vigne, au quartier de la Crau, du *même*, affermée 40 l.

Terre à la Massuguette, autre au Grès, deux terres avec mûriers, au jardin, de l'émigré *Filhol*, affermées 2 charges de blé et 90 l. en espèces.

Pré, au quartier de la Crau, du *même*, affermé 14 quintaux de foin.

Jardin, de l'émigré *Roux*, médecin, affermé 70 l.

Moitié des fruits de trois propriétés, une à la Crau, une autre au Plan, et la troisième à la Levade, de l'émigré *Sivan*, arrentée 14 charges 1 éminée de blé et 95 l. en espèces.

Pré et terre, au quartier des Bressons, de l'émigré *Mégy*, affermés 13 quintaux de foin et 85 l. en espèces.

5 germinal II (25 mars 1794)

Les fruits de trois propriétés, de l'émigré Pierre *Raynaud*, dit le Frisa, arrentés 1 charge de blé et 22 l. en espèces.

Trois propriétés, dont deux au quartier du Grès et l'autre au quartier

(1) Terrain sujet à l'humidité.

de Manière, de l'émigré Pierre *Rolland*, affermées 28 éminées de blé et 65 l. en espèces.

Les fruits de trois propriétés, de l'émigré Antoine *Blanc*, arrentés 4 éminées de blé et 17 l. en espèces.

Les fruits de deux propriétés, de l'émigré Louis *Aillaud*, arrentés 4 éminées de blé et 16 l. en espèces.

Moitié des fruits d'une terre, au chemin d'Istres, de l'émigré Auguste *Paul*, arrentée 1 charge de blé et 100 l. en espèces.

Les fruits d'un pré, au quartier de la Porte d'Aix, du *même*, arrentés 120 quintaux de foin et 4 éminées de blé.

Moitié des fruits d'un enclos, au quartier du chemin de Pélissanne, de l'émigré Charles *Bernard*, arrentée 26 éminées de blé et 45 l. en espèces.

Moitié des fruits de six terres, du *même*, arrentée 3 charges de blé et 110 l. en espèces.

Les fruits de quatre propriétés, de l'émigré Joseph *Vachier*, arrentés 3 charges de blé et 1 éminée de pois.

Moitié des fruits de trois vergers, au quartier des Aubes, de l'émigré Charles *Bernard*, arrentée 3 charges 1 éminée de blé.

Les fruits de quatre propriétés, de l'émigré Joseph *Reynaud*, arrentés 1 charge de blé et 30 l. en espèces.

Pré, au quartier des Bressons, de l'émigré Charles *Bernard*, affermé 25 quintaux de foin.

Les fruits d'un pré, derrière Saint-Laurent, de l'émigré *Gaubert*, arrentés 25 quintaux de foin.

Domaine de Richebois, de l'émigré *Suffren Saint-Tropez*, à l'exception des coussous, des paisses (1) et de la jouissance des paluds, affermé 300 quintaux de foin, 35 charges de blé et 5.700 l. en espèces.

Les fruits d'une terre et pré au quartier du Pâti, et d'une vigne au quartier de Tour, de l'émigré François-Aubin *Dufour*, arrentés 6 quintaux de foin, 7 éminées de blé et 95 l. en espèces.

Les fruits d'un pré, au quartier des Mouledas, de l'émigré *Cadenet* père, arrentés 8 quintaux de foin.

Moitié des fruits du tènement de Granery, de l'émigré Auguste *Paul*, arrentée 15 charges de blé, 14 éminées d'avoine, 10 éminées de seigle et 425 l. en espèces.

Moitié des fruits d'une terre au quartier de Talagard, d'une autre aux Aubes, d'une autre avec un petit pré à la Crau, d'une vigne au Plan,

(1) Paisse : pâturage.

et d'une autre vigne au Mouton, de l'émigré Pierre *Gassier*, arrentée 4 éminées de blé et 30 l. en espèces.

Moitié des fruits du tènement de l'émigré *Girard*, arrentée 6 charges de blé, 40 quintaux de foin et 325 l. en espèces.

Moitié des fruits d'une terre, au quartier de la Lauze, du *même*, arrentée 3 charges 3 éminées de blé.

Moitié des fruits d'un verger, au quartier du Grès, du *même*, arrentée 5 charges de blé.

Jardin, de l'émigré *Sibour*, marchand, affermé 60 l.

Moitié des fruits d'une terre au quartier du Plan, une vigne au même quartier, autre propriété avec un petit bâtiment, et une terre et vigne, au même quartier, de l'émigré Marc-Antoine *Esménard*, arrentée 2 charges 4 éminées de blé et 120 l. en espèces.

Moitié des fruits des propriétés des émigrés *Roussier* frères, arrentée 6 charges 2 éminées de blé et 70 l. en espèces.

Moitié des fruits de deux vergers au quartier du Grès, et d'une petite terre à Saint-Lazare, des *mêmes*, arrentée 5 charges 4 éminées de blé.

Moitié des fruits d'un verger au quartier de la Manière, d'un autre au Bazan, et d'un autre au quartier du Grès, des *mêmes*, arrentée 2 charges 6 éminées de blé.

Moitié des fruits de divers biens, des *mêmes*, arrentée 3 charges de blé, 30 quintaux de foin et 110 l. en espèces.

Terre et pré de l'émigré *Bédouin*, dit Moustache, affermée 20 quintaux de foin.

Moitié des fruits de divers biens des émigrés *Roussier*, arrentée 2 charges de blé et 115 l. en espèces.

Moitié des fruits d'une terre, à la Crau, de l'émigré Joseph *Guès*, dit le Fier, arrentée 1 charge 2 éminées de blé.

Cour, de l'émigré *Truchement*, arrentée 20 l.

12 germinal II (1er avril 1794)

Fruits d'une terre aux Viougues, de deux autres aux Aubes, et d'une autre au quartier des Bressons, de l'émigré *Nivière*, arrentés 2 charges 2 éminées de blé et 140 l. en espèces.

Moitié des fruits de trois terres, de l'émigré *Sibour*, arrentée 6 éminées de blé et 25 l. en espèces.

Terre, de l'émigré *Roussier*, affermée 170 l.

Bergerie et écurie, à la Bonne-Carrière, de l'émigré Jean-Baptiste *Bédouin*, dit Moustache, affermée 75 l.

Moitié des fruits des biens, situés partie au terroir de Salon et partie au terroir de Pélissanne, de l'émigré Xavier *Tronc-Codolet*, dit le Poète, arrentée 6 charges de blé, 4 charges de seigle, 1 charge 6 éminées de conségal (1), 30 quintaux de foin et 400 l. en espèces.

1er floréal II (20 avril 1794)

Maison, de l'émigré *Sivan*, arrentée 60 l.
Maison contiguë au moulin, du *même*, arrentée 75 l.
Grenier, de l'émigré *Magnan*, arrenté 10 l.
Écurie et grenier à foin, rue de la Bastonnière, de l'émigré Auguste *Paul*, arrentée 30 l.
Maison au faubourg, de l'émigré *Sibour*, arrentée 255 l.
Autre maison, rue de la Coutellerie, du *même*, arrentée. 50 l.
Moitié des fruits d'une terre au quartier de Saint-Jean, du condamné *Esménard*, de Pélissanne, domicilié à Marseille, arrentée 3 charges de blé et 140 l. en espèces.

2 floréal II (2 avril 1794)

Moitié des fruits du domaine de Testory, de l'émigré *Michel*, dit Paroulou, de Lançon, arrentée 12 charges 4 éminées de blé, 2 charges de seigle, 5 éminées de garoute (2) et 500 l. en espèces.

V. — RESTITUTIONS

Capital

Charleval François-Cadenet, de Marseille.
Un moulin à moudre le blé, dit des quatre tournants, affermé le 3 floréal VI, à la rente annuelle de 2.650 l. F. 53.000
(Rayé le 6 brumaire an X.)

Suffren Palamède, de Salon.
Une pension de 100 l. servie par Pierre Pasquier, de Salon 2.000
(Amnistié le 3 ventôse an XI Les biens immeubles ont été vendus.)

(1) Counsegal : méteil, mélange de froment et de seigle.
(2) Garouto : gesse chiche, petit pois chiche.

SÉNAS

I. — INVENTAIRES

Biens des émigrés

D'après les listes des biens des Français émigrés, situés dans le département des Bouches-du-Rhône. (Arch. dép. Q)

Faudran dit *Taillades*.

Il possède, en qualité d'héritier de sa tante Faudran de Rosset, un capital considérable sur une bastide et d'autres biens situés dans les différentes sections du terroir de Sénas.

Plus une pension annuelle par Pierre Bourges, de 18 l.

Rostan Alexis.

Capital et pension provenant du prix d'un jardin situé dans la section de Vitrolles, qu'il a vendu au citoyen Gautier.

II. — VENTES D'IMMEUBLES

a) *Ventes par l'Administration du district*

5 décembre 1791

Trois terres — de la *cure de Sénas* —.

1° Terre en pré (7 poignadières), au quartier de Vitrolles. Adj. 215 l.

à Jean-Pierre ROUBAUD, à Sénas

(Enchérisseurs : Joseph Roubaud, de Sénas ; Michel Barret, et l'adjudicataire.)

[Le 20 avril 1792, ledit Roubaud effectue un premier versement de 26 l 4 s. 7 d. ; le 19 février 1793, il verse 27 l. 3 s. 4 d.; le 18 messidor III, 52 l. 9 s. 8 d.; le 5 thermidor III, pour solde, 142 l. 2 s. 2 d.]

2° Terre en pré (3 éminées 1 poignadière), au quartier de Brayette. Adj. 305 l., sans concurrent.

à Anselme VERDOT cadet, à Sénas.

3° Terre en pré (4 éminées 5 poignadières 6 cannes), au même quartier. Adj. 95 l., sans concurrent.

à Pierre Bourges, à Sénas.

b) *Ventes par l'Administration départementale*

23 fructidor IV (9 septembre 1796)

Terre (11 salmées 4 éminées), au quartier des Hautes-Aires — du *chapitre d'Avignon* —. Est. 4.576 l. Adj. 4.576 l.

à Auguste Auphan, de Sénas.

27 brumaire V (17 novembre 1796)

1° Terre labourable (1 salmée 1 éminée), section des Sigaux ; 2° terre labourable (7 éminées 7 poignadières), section des Brayettes ; 3° terre labourable (1 salmée 6 éminées 4 poignadières), section des Lones ; 4° chapelle et régale (6 cannes q.), section de l'Hôpital — du *chapitre d'Avignon* —.

Le tout est. 2.500 l. Adj. 2.500 l. (loi du 28 ventôse IV).

à Michaël Bédarrides, à Aix.

23 juin 1810

Propriété rurale (40 ares), quartier des Brayettes — de la *cure de Sénas* —. Est. 480 f. Adj. 485 f. (loi du 5 ventôse XII).

à Anselme Verdot cadet, propriétaire, à Sénas.

22 juin 1813

Pré (4 ares 38 centiares), au quartier de Vitrolles, et une aire au quartier de Sigaud — de la *commune de Sénas* —. Est. 2.200 f. Adj. 2.225 f. (loi du 20 mars 1813).

à Jean-Amand Laurin, propriétaire, à Sénas,

en compte à demi avec Jean-Pierre-Auguste Auphan, aubergiste, à Sénas.

2 septembre 1813

Cinq cloaques, au quartier des Hautes-Aires — de la *commune de Sénas* —. Est. 100 f. Adj. 400 f. (loi du 20 mars 1813).

à Jean-Baptiste Roquebrune, charron, à Sénas.

N. B. — Cette vente a été extraite du registre-sommier des ventes des biens des communes. (Arch. dép. Q, *Enreg.*)

Relarg, près le corps-de-garde — de la *commune de Sénas* —. Est. 100 f. Adj. 305 f. (loi du 20 mars 1813).

à Pascal LIEUTAUD, de Sénas.

N. B. — Vente extraite comme la précédente.

Masure dite le Poids, avec droit de mitoyenneté à la maison de Bourges fils — de la *commune de Sénas* —. Est. 94 f. Ajd. 105 f. (loi du 20 mars 1813).

à Jean-Pierre BLANC, de Senas.

N. B. — Vente extraite comme la précédente.

III. — RESTITUTIONS

		Capital
Aladouin Dominique.		
Deux petites terres affermées 20 francs	F.	400
Alibert André.		
Cinq terres affermées 135 francs		2.700
Allemand Sébastien.		
Cinq petites terres affermées 55 francs		1.100
Amoureux Jacques.		
Dix propriétés, terres en verger, affermées 115 francs		2.300
Auphan Jean-Joseph.		
Bastide dite de Rousset, affermée 800 francs		16.000
Auphan Magdeleine.		
Trois petites terres et un pré, affermés 23 francs		460
Blanc Joseph-Pascal.		
Quatre petites terres affermées 17 francs		340
Blanc Joseph.		
Quatre pièces de terre, affermées 35 francs		700
Bonnaud Fidèle.		
Capital établi par acte du mois de novembre 1791		2.300
Reliquat d'un autre capital établi par acte du 7 novembre 1791		4.550
Montant des biens restitués	F.	6.850
Bonnaud François-Joseph-Marie.		
Mas dit la Campane et dépendances, affermé 2.400 francs		48.000

Granier Alexandre.
Trois terres et un verger affermés 45 francs F. 900

Gros Jacques.
Une vigne contenant 3 salmées, affermée 105 francs 2.100

Joubert Jacques.
Quatre terres et une vigne, affermées 55 francs 2.100

Laurin Charles.
Dix propriétés rurales, affermées 105 francs 2.100

Lieutaud Louis.
Dix-huit pièces de terre, affermées 375 francs 7.500

Lignée Joseph.
Deux lopins de terre affermés 7 francs 140

Mercurin Noël.
Six petites terres dans le terroir de Sénas 1.200

Olivier Jean.
Terre contenant 3 salmées 1 éminée, section des Ansouisses, affermée 80 francs 1.600

Paraud François.
Dix terres affermées 140 francs 2.800

Roubaud Jean-Pierre.
Une vigne et deux prés affermés 25 francs 500
Voir à la commune d'Orgon.

SEPTÈMES

I. — INVENTAIRES

Biens des émigrés

D'après l'extrait du registre des délibérations de la commune de Septèmes, du 30 nivôse II. (Arch. dép. Q)

Augustino Ambroise.

1° Un moulin à eau et un à vent ; 2° boulangerie et cabaret, prés, vignes, terres labourables, vergers et collines ; 3° neuf maisons, bureaux, hangar et dépendances, nécessaires à la perception des droits de douane de la République, le tout arrenté 2.400 l. ; 4° deux maisons, dont l'une dite la Chapelle, non habitée, et l'autre dite l'Hospice, non habitée et sans meubles ; 5° un pigeonnier en très mauvais état.

D'après l'extrait du registre des délibérations de la commune de Septèmes, du 11 germinal II. (Arch. dép. Q)

Chaudon.

1° Terre contenant 1 charge 7 panaux ; 2° autre terre contenant 1 charge 7 panaux ; 3° pré arrosable, contenant 1 panal ; 4° jardin contenant 2 panaux : 5° maison avec loges à cochons et écuries attenantes ; 6° maison et terrasse ; 7° collines contenant 1 charge ; 8° terre contenant 5 panaux ; 9° maison : 10° terre contenant 2 charges ; 11° maison.

Gaudemard.

1° Maison n° 38, arrentée 60 l. ; 2° maison n° 39, non habitée ; 3° maison n° 40, arrentée 48 l. ; 4° maison n° 41, non habitée : 5° maison n° 42, arrentée 42 l. ; 6° maison n° 43, dont une chambre seule est arrentée 30 l. ; 7° maison n° 44, arrentée 120 l. ; 8° remise à Marseille (comprise dans l'arrentement d'un cabaret) ; 9° terre contenant 1 charge 5 panaux ; 10° terre labourable contenant 2 charges 5 panaux ; 11° colline contenant 1 panal ; 12° maison n° 45, habitée par François Ferry, méger des susdites terres.

D'après l'état dressé par les officiers municipaux, le 31 mars 1793. (Arch. dép. Q)

Gautier Surléon, conseiller à la Cour des comptes, aides et finances d'Aix, dernier domicile à Aix.

	Revenu	Capital
	—	—
Terres et deux corps de ferme, contenant 6.000 cannes carrées	100 l.	3.000 l.
Pâtures, contenant 4.000 cannes carrées	12 l.	300 l.
Vignes, contenant 2.400 cannes carrées	788 l.	2.400 l.
Rentes actives	900 l.	»

II. — VENTES D'IMMEUBLES

Ventes par l'Administration départementale

29 juillet 1807

Bâtiment servant de glacière, divisé en quatre parties (414m 80 q.), au quartier du Pin, sur la grande route de Marseille à Aix —. Est. 792 l. Adj. 2.110 l. (loi du 5 ventôse XII).

à François Pivot aîné, marchand de glace, rue Saint-Ferréol, n° 12, à Marseille.

III. — VENTES DE MEUBLES

3 vendémiaire III (24 septembre 1794)

Mobilier de l'émigré *Chaudon* 5.620 l. 10 s.

IV. — RESTITUTIONS

Capital

Augustino Ambroise, ex-noble, à Marseille.
Maisons et un domaine F. 226.000

Gaudemard Claude, ex-noble, à Marseille.
Cinq maisons 4.000

Gautier Louis-Surléon, ci-devant noble, à Aix.
Un domaine 24.100

SUES

I. — INVENTAIRES

Biens des émigrés

D'après l'état certifié, le 21 mars 1793, par l'inspecteur de l'Enregistrement. (Arch. dép. Q, *Enreg.*)

Chapus, avocat, domicilié à Lambesc.

Bastide avec son afard de terres cultes, incultes, bosquet, etc., contenant 34 charges 5 éminées 6 euchènes, affermée 235 l., évaluée 4.700 l.

(Sa veuve, non émigrée, en a la jouissance sa vie durant.)

Espagnet, conseiller au Parlement de Provence, domicilié à Saint-Estève, terroir de Lambesc.

La terre de Sues, consistant en diverses bastides avec leurs afards de terres labourables, incultes, prés, jardins, forêts de pins, fabrique de tuiles et malons, pâturages, etc., contenant 248 charges, dont 200 pour le bois, affermée 1.850 l., évaluée 37.000 l.

D'après l'état dressé par les officiers municipaux, le 11 prairial II. (Arch. dép. Q)

Forbin Gaspard-Palamède.

1° Bastide dite la Cremade ; 2° Cent vingt-cinq salmées deux éminées de terre avec bastide, petit logement et mauvaise bergerie.

II. — VENTES D'IMMEUBLES

Ventes par l'Administration départementale

14 frimaire V (4 décembre 1796)

1° Bastide dite la Bazine (213 charges), avec bâtiment, au quartier de la Saudrane ; 2° bastide dite la Gajote (10 charges), avec bâtiment ; 3° bastide dite la Tuilière (3 charges), avec bâtiment, à Sues — de l'émigré *Espagnet* —. Le tout est. 25.102 l. Adj. 25.102 l. (loi du 28 ventôse IV).

à Magdeleine-Henriette ESPAGNET, à Aix.

III. — ARRENTEMENTS

4 avril 1793

Jardin fruitier et logement, de l'émigré *Maurel-Mons*, affermé 100 l.

Quatre mille pins à ouvrir dans la forêt de Sues, dont l'exploitation est pour dix ans, moyennant la somme de 21 sols par pin.

Cinquante platanes dans le domaine de Bonneval, vendus 53 l. 15 s. 6 d.

4 mai 1793

Les fruits du domaine de Sues, de l'émigré *Espagnet*, arrentés 2 charges 3 éminées de blé.

3 août 1793

Domaine dit la Gajote, de l'émigré *Espagnet*, affermé 90 l.

27 prairial II (15 juin 1794)

La portion des fruits de diverses terres de l'émigré *Espagnet*, arrentée 14 charges 2 panaux de méteil, mesure d'Aix.

Bastide dite la Bazine et ses dépendances, du *même*, affermée 8 charges de blé et 12 charges de seigle.

Bastide dite la Gajote, du *même*, affermée 3 charges 1 panal de seigle, mesure d'Aix.

15 messidor II (3 juillet 1794)

Partie des fruits du domaine de la Cremade, en dessus du petit chemin de Salon, du condamné Gaspard-Palamède *Forbin*, arrentée 8 charges 6 panaux de méteil, mesure d'Aix.

Diverses propriétés, en dessus du petit chemin de Salon, du *même*, affermées 6 charges 1 panal de méteil.

Partie des fruits du même domaine, en dessous du petit chemin de Salon, du *même*, arrentée 18 charges 5 panaux de méteil, mesure d'Aix, et 605 l.

Partie du même domaine, en dessous du petit chemin de Salon, du *même*, affermée 12 charges 1 panal de méteil et 800 l.

25 pluviôse III (13 février 1795)

Domaine de la Cremade, du condamné Gaspard-Palamède *Forbin*, affermé 15 charges 1 panal de méteil, mesure d'Aix, et 660 l.

TARASCON

I. — INVENTAIRES

a) *Biens ecclésiastiques*

Délibération du conseil général de la commune, du 7 juin 1790, relative à la soumission pour l'acquisition de biens nationaux.

(Arch. comm. de Tarascon. Reg. des délib. du conseil municipal, 1790-1792.)

«..... . M. le maire a exposé qu'il s'agit aujourd'hui de faire un acte du plus grand patriotisme en concourant aux vues de l'Assemblée nationale, pour procurer la vente des biens du clergé. M. le maire a ajouté qu'il croyait devoir laisser au zèle et au patriotisme connu de M. le procureur de la commune, d'exposer au conseil les motifs d'après lesquels il doit offrir à l'auguste assemblée de se charger de tous les biens du clergé qui sont enclavés dans le territoire de la commune, et même de ceux qui se trouvent dans des municipalités voisines, à défaut par elles d'en faire l'acquisition.

« M. le procureur de la commune a dit : Messieurs, malgré les orages que les ennemis du bien public forment de toute part, nous voyons arriver le moment heureux où notre monarque, associé d'une manière encore plus expresse et plus manifeste aux travaux de nos augustes représentants, leur assure l'exécution et la réussite de leurs décrets. Il n'est aucune force humaine qui puisse empêcher l'effet de cette

grande révolution ; il faut donc qu'il règne dans tout le royaume une volonté ferme, toujours constante, toujours suivie, un effort général et commun. Apprenons à l'univers étonné qu'une nation fameuse par la vaste étendue de ses possessions, l'importance de son commerce, par son immense population, est fidèle à ses engagements ; que le Français peut tout ce qu'il veut et n'aspire aujourd'hui qu'à remplir dignement la place qu'il doit occuper dans le système politique de l'Europe. Inutilement voudrait-on semer des nouvelles inquiétudes dans nos provinces ; unissons-nous à nos augustes représentants, secondons de tout notre pouvoir l'exécution de leurs décrets, nous qui, dans la place que le peuple nous a confié, pouvons et devons influer par tant de moyens sur son esprit ; éclairons-le sur ses véritables intérêts ce bon peuple si cher au plus grand de nos monarques, et dans l'amour duquel il trouve sa gloire et sa consolation dans ses peines ; vous le savez, messieurs, le désordre dans les finances, l'impossibilité de faire face aux engagements les plus sacrés, ont rendu à la nation le plus ancien et le plus beau de ses privilèges. A la voix du monarque, le cri du patriotisme s'est fait entendre ; il a présidé aux assemblées ; il en a dirigé le choix. Les héros de la liberté, assemblés autour du trône, ont bravé tous les orages. D'une main ferme ils ont tiré le voile qui, depuis plusieurs siècles, cachait à la nation le délabrement de ses finances. Ils ont sondé toute la profondeur de l'abîme sans être effrayés. Fidèles à leurs devoirs dans les moments les plus critiques, ils ont calmé les incertitudes sur la fortune publique en mettant les créanciers de l'État sous la sauvegarde de la nation. Ils ont porté leur regard sur toutes les parties de ce vaste royaume ; ils en ont fait un examen particulier, rapproché l'opulence du clergé des besoins de la religion, ramené ses ministres à leur première institution, fait revivre l'esprit évangélique, et l'évangile donne au royaume une nouvelle vie. Oui, messieurs, il n'est plus permis d'en douter, après le rapport fait à l'Assemblée nationale par son comité ecclésiastique, les ministres du très-haut annonceront l'évangile par le désintéressement le plus parfait, fruit précieux de la charité humaine.

« Dans les beaux jours du christianisme, ses ministres ne possédaient rien ; ils fournissaient à leurs besoins : tel est le témoignage que nous rendent les livres saints, telles sont les vertus qui leur assuraient le respect des chrétiens et l'admiration du paganisme. Quelle gloire pour eux de consacrer à cette même religion et au salut de la France, des biens qu'ils avaient reçus de la charité des fidèles ; ces biens, messieurs, sont entre vos mains ; vos augustes représen-

tants vous ont exposé leurs besoins ; les maux de l'État vous sont connus : le remède vous est indiqué ; votre patriotisme ne se démentira pas. Fidèles aux sentiments qu'il vous a inspiré, dont les preuves mises sous les yeux de la nation vous ont mérité ses éloges et en ont consacré le souvenir dans les fastes de l'histoire, vous ne devez donc pas hésiter à vous charger des biens du clergé renfermés dans votre terroir. Invitez même les communes voisines à seconder votre vœu et vos efforts, et, si leur état actuel ne leur permet pas de répondre à vos vues, suppléez à leur impuissance et ne perdez jamais de vue que c'est ici le triomphe de la religion, qui se sacrifie au bonheur de l'État en assurant l'effet d'une révolution qui fera le bonheur des Français et fixera sur eux l'admiration de toutes les nations ; et en même temps l'exemple que vous donnerez servira à tous nos voisins pour offrir comme nous à la nation de se charger des biens du clergé.

« En conséquence, le conseil étant venu aux opinions, après avoir entendu M. le procureur de la commune, il a été unanimement délibéré de faire offre et soumission à la nation, entre les mains de ses augustes représentants, de se charger de l'acquisition de tous les biens du clergé qui se trouvent situés sur le territoire de la municipalité de cette ville, même de ceux dits de Campredon, appartenant ci-devant à l'abbaye de Saint-Honnorat, et encore de ceux qui sont situés dans le territoire des municipalités de Graveson et de Rognonas, dans le cas seulement où ces deux municipalités n'y prétendront pas, tant biens ruraux que locaux, et jusque au concurrent de deux millions ; sauf d'augmenter si par l'estimation desdits biens leur valeur est excédente à deux millions, et de diminuer, en cas contraire, toujours proportionnellement à la valeur desdits biens, en profitant par la municipalité du délai de quinze années accordé par le décret de l'Assemblée nationale pour payer le montant desdits biens, et en profitant encore du bénéfice accordé par lesdits décrets, ainsi qu'il est plus au long énoncé dans les lettres patentes expédiées à cet égard et officiellement reçues par les municipalités. Le conseil suppliant l'Assemblée de recevoir et d'agréer cet acte de patriotisme comme un hommage qu'il doit aux travaux pénibles de l'auguste assemblée, et à la sagesse ainsi qu'à l'exécution de ses sages décrets acceptés ou sanctionnés par le Roi. A cet effet, le conseil délibère qu'il sera tout de suite expédié extrait de la présente délibération à M. le président de l'Assemblée nationale. »

Soumissions de la municipalité de Tarascon, pour l'acquisition des domaines nationaux.

D'après le registre n° prov. 34 du district de Tarascon. (Arch. dép. Q)

Soumission du 1er décembre 1790 :

« Nous soussignés, maire et officiers municipaux de cette ville de Tarascon, agissant ensuite de la délibération du 7 juin dernier et de la soumission faite le 6 octobre d'après, le tout envoyé à l'Assemblée nationale, déclarons être dans l'intention de faire l'acquisition des domaines nationaux dont la désignation suit : »

Le monastère des pères *Augustins*, et église attenante, situés au faubourg Madame, actuellement habité par les ci-devant Augustins, contenant en sol 1 séterée 57 dextres 4 pans.

Une salmée 4 séterées 39 dextres de terre en jardin, avec un bâtiment et puits à roue, au quartier du Grès, desdits *Augustins*, affermée à Jean Millet, jardinier, à la rente de 425 l.

Le monastère, maison et église des *Cordeliers* du faubourg, contenant en terrain 3 séterées 70 dextres 1 menu, encore habité par lesdits religieux, situé au faubourg Madame, clos du Grès.

Trois séterées 5 dextres 2 pans de terrain entouré de murailles, au clos du Guès, des ci-devant *Cordeliers* du faubourg, attenant audit monastère, affermé à Jacques Dervieux, négociant, à la rente de 548 l.

Une maison, basse-cour et jardin, situés à la gache du Château, avec la servitude du passage public dans ladite basse-cour, contenant en terrain 1 séterée 62 dextres, du ci-devant *doyen de Sainte-Marthe* et par lui habitée.

Cent trente-quatre salmées 77 dextres de terres labourables, avec un bâtiment pour l'exploitation, situés au clos de Bernéraque, appelés le tènement de Frigolet, dépendant du *doyen de Sainte-Marthe*, affermés avec les articles ci-après à Léone Richaud, veuve Michel, à la rente de 8.300 l.

Trois cent seize salmées de terre en montagne et garrigues dépendantes de la susdite ferme de Frigolet, situées aux clos de Tarlivay et Frigolet.

Quatre-vingt-quatre salmées 6 séterées de terres labourables dépendantes de la susdite ferme, situées au clos du Grand-Contrat.

Dix salmées de terre en vigne et vergers d'oliviers, avec un château, jardin, basse-cour, écurie, le tout enclavé dans la terre, au clos de Bernéraque, et réservé au *doyen*, appelé château de Frigolet ; sans bail.

Le monastère et jardin des ci-devant religieuses de la *Visitation Sainte-Marie*, situés aux gaches du faubourg Madame et du Château, contenant en terrain 1 séterée 94 dextres 6 pans; habité actuellement par lesdites religieuses.

Le Monastère, église, cour et jardin des ci-devant religieuses *Ursulines*, situés dans l'enceinte de cette ville, gache Saint-Nicolas, contenant en terrain 3 séterées 30 dextres 4 pans; habité par les dites religieuses.

Quatre salmées 7 séterées 69 dextres 2 pans de terre en huit pièces, des *mêmes*, situées dans ce terroir; la première de 4 séterées 16 dextres, au clos de Saint-Hervan; la seconde de 5 séterées 12 dextres 4 pans 5 menus, au clos du Thor; la troisième de 6 séterées 22 dextres, au clos de Barralier; la quatrième de 3 séterées, au clos des Vergers; la cinquième de 2 séterées 73 dextres, au clos des ferrages Saint-Antoine; la sixième de 4 séterées 9 dextres, au clos du Petit-Roubian; la septième de 7 séterées 21 dextres, au clos de Campagne, et la huitième de 7 séterées 15 dextres 10 pans, au clos du Grand-Roubian; le tout sans bail.

Trente-trois salmées 7 séterées 73 dextres 5 pans de terre avec un bâtiment pour l'exploitation, au clos de Paillade; les dites terres en cinq pièces, des *mêmes;* sans bail.

Cent salmées 5 séterées 78 dextres 2 pans de terres labourables avec deux bâtiments pour l'exploitation, situés au clos d'Autavès, lesdites terres couchées en six articles sur l'avèrement (1) du monastère des *Ursulines*; sans bail.

Trente-trois salmées 3 séterées 79 dextres de terres labourables avec un bâtiment pour l'exploitation, situées au quartier du Trébon, lesdites terres couchées en dix articles sur l'avèrement du susdit monastère; sans bail.

Dix salmées 2 séterées 91 dextres 6 pans de terre, jadis en oliviers, dépendantes du tènement de l'article précédent, situées au clos du Grès du Comte, couchées en quatre articles sur l'avèrement du susdit monastère; sans bail.

Trente-quatre salmées 2 séterées 73 dextres de terres, dont une salmée jadis en oliviers, au clos de Candélabre, le surplus en terre labourable, au clos de Préquintin et Saint-Victor, avec un bâtiment pour l'exploitation; couchées en quatre articles sur l'avèrement du susdit monastère; sans bail.

(1) Averamen : cadastre.

Vingt-huit salmées 3 séterées 20 dextres de terres labourables, situées dans le terroir de Maillane, dépendantes d'un tènement du susdit monastère ; sans bail.

Une petite maison, à la gache du Château, servant d'habitation au maître de musique du ci-devant *chapitre Sainte-Marthe* ; sans bail.

Une autre maison à la gache de la Vigne, du *même chapitre* ; sans bail.

Vingt-cinq salmées 2 séterées 83 dextres de terres, au clos de Lansac, avec un bâtiment pour l'exploitation, du *même chapitre*, affermées à Gilles Artaud et Antoine Antheaume, ménagers, à la rente de 1.442 l. 8 s.

Le monastère, église et basse-cour des ci-devant pères *Capucins*, situé au faubourg Condamine, contenant en terrain 5 séterées 46 dextres 9 pans 5 menus ; actuellement habité par lesdits religieux ; sans bail.

Une salmée 3 séterées 9 dextres de terre, entourée de murailles, aux ferrages Condamine, attenante au susdit monastère, affermées à Antoine Agard, jardinier, à la rente de 300 l.

Le bâtiment, cour, jardin et église, servant d'habitation aux ci-devant chanoines réguliers de *la Trinité*, au quartier de la Condamine ; sans bail.

Quatre petites maisons situées dans l'enceinte de Tarascon, l'une à la gache de la Vigne, la seconde à la gache du Marché, la troisième à la gache de l'Arrière-Vigne, et la quatrième à la gache de la Condamine, des *mêmes* ; le tout sans bail.

Six séterées 11 dextres de terre en deux pièces, avec un bâtiment, aux ferrages Condamine, la première de 4 séterées 48 dextres, et la seconde d'une séterée 63 dextres, des *mêmes*, affermées à Gilles Artaud, à la rente de 200 l.

Six séterées 99 dextres de terre en vigne, au clos de Roustide, des *mêmes* ; sans bail.

Sept séterées 41 dextres de terre en vigne, au clos de Saint-Antoine, des *mêmes* ; sans bail.

Deux salmées 4 séterées 36 dextres en oliviers, morts en 1788, au clos de Saint-Victor, des *memes* ; sans bail.

Neuf salmées 1 séterée 41 dextres de terre, en divers clos, couchées en neuf articles sur l'avèrement des susdits chanoines réguliers, affermées à Gilles Artaud, à la rente de 964 l

Le monastère, église, chœur, sacristie, cour et jardin, des *Dominicains*, contenant en terrain, y compris les deux petites maisons attenantes, 4 séterées 82 dextres, à la gache Saint-Nicolas,

Soixante-dix-huit salmées 7 séterées 87 dextres 11 pans de terre, en plusieurs pièces, avec un bâtiment pour l'exploitation, aux clos de la Caussette et de Saint-Jean du Grès, la majeure partie en oliviers morts en 1788, des *mêmes*; sans bail.

Quarante salmées 7 séterées 44 dextres 8 pans de terre, en plusieurs pièces, avec un bâtiment, au clos de Saint-Victor, des *mêmes*; sans bail.

Une bastide au quartier de Saint-Lazare, avec 1 salmée 5 séterées 28 dextres 6 pans de terre, en trois pièces, des *mêmes*, affermées à Barthélemy Flèche, à la rente de 212 l.

Une bastide avec 1 éminée 17 dextres de terre, au clos du Grès, près les Casernes, des *mêmes*, affermée à Jean-Baptiste Nicolas, à la rente de 72 l.

Vingt salmées 6 séterées 82 dextres de terre labourable, au clos du Trébon, de l'*abbaye de Montmajour*; sans bail.

Quinze salmées 3 séterées 62 dextres de terre en herbages, au clos de la Caussette, de la *même abbaye;* sans bail.

Quatre salmées 7 séterées 81 dextres de terre, au clos de la Caussette, de la *même abbaye*; sans bail.

Trois salmées 7 séterées 39 dextres de terre en oliviers morts en 1788, de la *même abbaye*; sans bail.

Neuf salmées 5 séterées 71 dextres de terre, audit clos de la Caussette, de la *même abbaye*; sans bail.

Quatre salmées 5 séterées 28 dextres 2 pans de terres labourables, aux clos du Cours, Lestel et Montlaux, de la ci-devant *chapelle Sainte-Anne et Saint-Martin*, affermées à Pierre Chaix, ménager, à la rente de 393 l. 13 s.

Quatre salmées 4 séterées 81 dextres de terre en deux pièces, l'une de 3 salmées au clos de Cayade, et l'autre d'une salmée 4 séterées 81 dextres aux ferrages de Laurade, de la ci-devant *chapelle Notre-Dame de l'Aube*, affermées aux frères Gilles, à la rente de 427 l. 10 s.

Cinq séterées de terre en vigne, au clos de Cayade, de la ci-devant *chapelle de l'Aube*, affermée à Antoine Coyet, à la rente de 36 l.

Deux salmées 1 séterée de terre en divers clos, de la *même chapelle*.

Quatre séterées 15 dextres de terre en deux pièces, l'une au clos de Candelabre, l'autre au grès Saint-Étienne, de la *même chapelle*.

Vingt-quatre salmées de terre avec un bâtiment, au clos de Laurade, de la ci-devant *chapelle Saint-Thomas*, affermée à Jean Angelier, Gilles Artaud et Étienne Mus, à la rente de 1.360 l.

Une maison, à la gache du Château, de la ci-devant *chapelle Saint-Sébastien*; sans bail.

Une maison, au même quartier, de la ci-devant *chapelle de Bethléem de Corona* ; sans bail.

Une maison en mauvais état, à la gache Saint-Nicolas, de la *chapelle du légat de Martelle* ; sans bail.

Un petit bâtiment consistant en un rez-de-chaussée et chambre au-dessus servant de bureau pour le péage, au quartier Saint-Gabriel, des ci-devant pères *Célestins* ; sans bail.

Le monastère, cour, jardin et église, de l'*abbaye Saint-Honnorat*, à la gache du Château, habité actuellement par la dame abbesse et les religieuses dudit monastère.

Une petite maison, à la gache Saint-Nicolas ; sans bail.

Cinq salmées de terre en quatre pièces : la première de 2 séterées, au clos de la Martelière ; la seconde de 2 salmées 2 séterées, au clos des Vergers ; la troisième de 4 séterées, au clos de Campagne, et la quatrième de 2 salmées, au même clos ; le tout de la *même abbaye* ; sans bail.

Quatre séterées de terre, au clos des ferrages de Condamine, de la *même abbaye*, affermée à Jean Lezard, travailleur, à la rente de 57 l.

Deux cent salmées de terres labourables avec deux bâtiments pour l'exploitation, et un château pour l'habitation du propriétaire, de la *même abbaye*, situées dans les terroirs de Mézoargues et de Boulbon, et affermées à mi-fruits, à Pierre Giraud et Jean-Joseph Bard.

Le monastère, cour, jardin et église, des *Cordeliers*, à la gache du Pin, actuellement habité par lesdits pères.

Une salmée 2 séterées de terre en deux pièces, au clos de Saint-Georges, des *mêmes* ; sans bail.

Deux salmées 59 dextres 4 pans de terre en quatre pièces : la première de 3 séterées 99 dextres 2 pans, aux ferrages Saint-Jean ; la seconde de 5 séterées 30 dextres 4 pans, au clos de Sagnon ; la troisième de 3 séterées 78 dextres, au clos de Montlaux, et la quatrième de 3 séterées 51 dextres 10 pans, au clos de la Grande-Cayade ; des *mêmes* ; sans bail.

Soumission du 13 janvier 1791 :

« Nous soussignés, membres du bureau de l'administration de la municipalité de cette ville, agissant en vertu du pouvoir qui nous a été donné par le conseil général de cette commune, de faire une soumission pour l'acquisition de biens nationaux, jusqu'à la valeur

de deux millions, déclarons être dans l'intention de faire l'acquisition des domaines nationaux dont la désignation suit : »

Un domaine appelé le Mas vieux, appartenant aux *Célestins* d'Avignon, situé dans le terroir de Graveson, district de Tarascon, tenu à ferme par Paul Martin, dudit Graveson ; le produit annuel de ce domaine est constaté être de 84 salmées de blé seissette, mesure de Tarascon, fixé sur une année moyenne prise sur dix, à 37 l. la salmée, faisant la somme de 3.478 l., à laquelle il faut ajouter 531 l. 4 s. pour la suppression de la dîme, ce qui donne 4.009 l. 4 s., sur laquelle il faut prélever la somme de 965 l. 11 s. pour 536 florins 4 sols 22 deniers cadastraux, auxquels les biens dudit domaine se trouvent alivrés, ce qui réduit la somme totale du produit annuel à . 3.043 l. 13 s.

Laquelle somme devant être multipliée par 22, les susdits biens étant de la première classe, produit le total de 66.960 l. 6 s.

Plus un domaine national appelé le Mas neuf, des *mêmes*, situé dans le terroir de Graveson, à l'exception de 15 salmées situées dans le terroir de Châteaurenard, district de Tarascon, tenu à ferme par les hoirs de Joseph Barthélemy, du lieu de Barbentane ; le produit annuel de ce domaine est constaté être de 64 salmées de blé seissette, mesure de Tarascon, évalué sur une année commune prise sur dix, à 37 l. la salmée, faisant la somme de 2 368 l. à laquelle il faut ajouter 361 l. pour la suppression de la dîme, et, pour 4 éminées de blé que les 15 salmées de terre, à Châteaurenard, supportent pour un cens, 18 l. 10 s., ce qui donne 2.747 l. 10 s., sur laquelle il faut prélever la somme de 707 l. 19 s. 6 d., pour 393 florins 3 sols 18 deniers cadastraux, auxquels les biens dudit domaine se trouvent alivrés dans le terroir de Graveson, et 39 l. 9 s. 6 d. pour 17 sols 13 deniers et demi cadastraux, auxquels les biens dudit domaine, situés dans le terroir de Châteaurenard, sont soumis, ce qui porte le produit annuel à 2.000 l. 1 s.

Laquelle somme devant être multipliée par 22, les susdits biens étant de la première classe, produit le total de 44.100 l.

Soumission du 5 février 1791 :

« Nous soussignés, maire et officiers municipaux de la ville de Tarascon, procédant en exécution de la délibération du conseil général de la commune de cette ville, du 7 juin dernier, déclarons être dans l'intention de faire l'acquisition des domaines nationaux dont la désignation suit : »

Deux séterées 27 dextres, section de Roubian, appartenant à la *chapelle Notre-Dame de pitié*, bien de la 1re classe, évalué suivant le bail à 499 l. 6 s. 8 d.

Une salmée 1 séterée 34 dextres de terre, aux ferrages Saint-Antoine, appartenant à la *chapelle Notre-Dame de grâce*, bien de la 1re classe, évalué suivant le bail à 2.100 l.

Quatre séterées 99 dextres 2 pans de terre, section de Préquintin, bien de la 1re classe, sans bail, évalué 750 l.

Une salmée 7 dextres 8 pans de terre, aux ferrages Saint-Antoine, appartenant à la *chapelle Sainte-Marthe, Sainte-Magdeleine et Saint-Lazare*, bien de la 1re classe, évalué suivant le bail à 1.806 l.

Une salmée 54 dextres 3 pans de terre, aux ferrages de Condamine, appartenant à la *chapelle Saint-Christophe*, bien de la 1re classe, évalué suivant le bail à 2.309 l. 5 s. 6 d.

Cinq séterées 3 dextres de terre, section de Saint-Clément, appartenant au *légat* fait par *Reynaud Mazet*, bien de la 1re classe, sans bail, évalué à 750 l.

Trois séterées 57 dextres, aux ferrages du Thor, appartenant à la *chapelle Sainte-Marie de Vany*, bien de la 1re classe, évalué suivant le bail à 855 l. 8 s.

Sept séterées 77 dextres, aux ferrages Saint-Antoine, de la *même chapelle*, bien de la 1re classe, évalué suivant le bail à 1.797 l. 4 s. 6 d.

Une salmée 1 séterée 38 dextres, aux ferrages du Cours, appartenant à la *chapelle Saint-Côme et Saint-Damien*, bien de la 1re classe, évalué suivant le bail à 1.663 l. 0 s. 9 d.

Cinq salmées de terre en montagne, appartenant aux *Augustins* du monastère de Frigolet, bien sans bail et de peu de valeur, évalué 1.000 l.

Autres 5 salmées de terre en montagne, des *mêmes*, bien de peu de valeur, complanté en oliviers morts depuis trois ans, sans bail, évalué 1.000 l.

Deux séterées de terre en montagne, en vigne, au terroir de Barbentane, des *mêmes*, bien de la 1re classe, sans bail, évalué 125 l.

Une petite église et le reste du couvent incendié, des *mêmes*, bien de la 4e classe, sans bail, évalué 300 l.

Six séterées 38 dextres de terre, aux ferrages Saint-Jean, appartenant à la *chapelle Notre-Dame de Bonaventure*, bien de la 1re classe, évalué suivant le bail à 1.187 l. 12 s. 9 d.

Quatre séterées 68 dextres de terre, section des Vergers, de la *même chapelle*, bien de la 1re classe, évalué suivant le bail à 1.046 l. 2 s. 11 d.

Quatre séterées 50 dextres de terre, section Saint-Martin, de la *même chapelle*, bien de la 1re classe, évalué suivant le bail à 1.045 l. 6 s. 1 d.

Sept séterées 25 dextres 5 pans de terre, section de Saint-Clément, de la *même chapelle*, bien de la 1re classe, évalué suivant le bail à 1.723 l. 8 s. 11 d.

Quatre séterées 94 dextres de terre, aux ferrages de Condamine, appartenant à la *chapelle Sainte-Croix*, bien de la 1re classe, sans bail, évalué 887 l.

Sept séterées 56 dextres 4 pans de terre, aux ferrages du Cours, appartenant à la *chapelle Saint-Claude*, bien de la 1re classe, sans bail, évalué 1.500 l.

Soixante-douze dextres 8 pans 6 menus de terre, appartenant à la *chapelle Saint-Étienne*, bien emporté par l'inondation du Rhône, évalué 25 l.

Trois séterées 4 dextres 5 pans de terre, aux ferrages de Condamine, de la *même chapelle*, bien de la 1re classe, sans bail, évalué 608 l.

Une salmée 3 séterées 98 dextres 3 pans de terre, aux ferrages du Cours, de la *même chapelle*, bien de la 1re classe, sans bail, évalué 2.398 l.

Quatre séterées 3 dextres 7 pans de terre, aux ferrages entre la chaussée, appartenant à la *chapelle Saint-Laurent*, bien de la 1re classe, sans bail, évalué 806 l. 10 s.

Trois séterées 20 dextres, aux ferrages du Cours, appartenant à la *chapelle Saint-Étienne et Saint-Cyrille*, bien de la 1re classe, sans bail, évalué 644 l.

Quatre séterées 8 dextres de terre, aux ferrages Saint-Antoine, de la *même chapelle*, bien de la 1re classe, sans bail, évalué 816 l.

Quatre séterées 28 dextres de terre, section de Lestel, appartenant au *légat* fondé par *Laurent Vidal*, bien de la 1re classe, sans bail, évalué 856 l.

Une salmée 1 séterée 70 dextres de terre, aux ferrages de Condamine, appartenant à la *chapelle Saint-André*, bien de la 1re classe, sans bail, évalué 1.940 l.

Quatre séterées 46 dextres de terre, section de Lestel, appartenant à la *chapelle Notre-Dame de Bethléem*, bien de la 1re classe, sans bail, évalué 892 l.

Une salmée 6 séterées 19 dextres 3 pans, aux ferrages Saint-Jean, de la *même chapelle*, bien de la 1re classe, sans bail, évalué 2.838 l.

Trois séterées 15 dextres de terre, aux ferrages Roustide, apparte-

nant au *légat de Marie Perline*, bien de la 1re classe, sans bail, évalué 609 l. 10 s.

Deux salmées 6 séterées 91 dextres de terre, section de Barralier, appartenant à la *chapelle Sainte-Élisabeth*, bien de la 1re classe, sans bail, évalué 3.925 l.

Trois séterées 10 dextres 4 pans de terre, aux ferrages Saint-Georges, appartenant à la *chapelle de Corpore-Christi*, bien de la 1re classe, sans bail, évalué 604 l.

Deux séterées 90 dextres 8 pans de terre, section de Saint-Clément, de la *même chapelle*, bien de la 1re classe, sans bail, évalué 444 l. 10 s.

Deux séterées 57 dextres 9 pans de terre, aux ferrages du Thor, de la *même chapelle*, bien de la 1re classe, sans bail, évalué 503 l. 18 s.

Une séterée 89 dextres de terre, section de la Rue, appartenant à la *chapelle de Corpore Christi*, fondée par André, bien de la 1re classe, sans bail, évalué 281 l. 5 s.

Trois séterées 32 dextres 7 pans de terre, aux ferrages Saint-Georges, de la *même chapelle*, bien de la 1re classe, sans bail, évalué à 664 l.

Quatre séterées 68 dextres 11 pans 9 menus de terre, aux ferrages du Thor, appartenant à la *chapelle Saint-Roch*, bien de la 1re classe, sans bail, évalué 936 l.

Une maison, à la gache de la Vigne, de la *même chapelle*, bien de la 4e classe, évalué 600 l.

Une terre de 4 séterées 4 dextres 7 pans, de la *chapelle Notre-Dame de Bethléem*, bien de la 1re classe, sans bail, évalué 831 l. 12 s.

Une terre de 4 séterées 86 dextres, aux ferrages de Condamine, de la *chapelle Saint-Georges*, bien de la 1re classe, sans bail, évalué 965 l. 10 s.

Une terre de 2 séterées 65 dextres, aux ferrages Saint-Georges, de la *chapelle Notre-Dame la Vieille*, bien de la 1re classe, sans bail, évalué 420 l. 12 s.

Une terre de 5 séterées 20 dextres, au Queironficat, de la *chapelle Saint-Jean-Baptiste et Saint-Joseph*, bien de la 1re classe, sans bail, évalué 1.003 l. 19 s.

Une terre d'une salmée, de la *chapelle Saint-Sauveur*, dite l'Ermitage, sans bail, évaluée, en raison de la mortalité des oliviers, à 100 l.

Une terre de 5 séterées, adossée contre la montagne, section de Prequintin, bien de la 1re classe, sans bail, évalué 1.200 l.

Une terre d'une salmée 40 dextres 3 pans, aux ferrages du Cours, de la *chapelle Sainte-Magdeleine*, bien de la 1re classe, sans bail, évalué 2.024 l.

Une terre de 5 séterées 83 dextres 3 pans, aux ferrages Saint-Jean, de la *chapelle Saint-Sébastien*, bien de la 1re classe, sans bail, évalué 1 343 l. 10 s.

Une terre de 7 séterées 56 dextres 4 pans, aux ferrages du Cours, bien de la 1re classe, sans bail, évalué 1.795 l. 4 s.

Une terre de 5 séterées, aux ferrages du Thor, de la *chapelle de Martelle*, bien de la 1re classe, sans bail, évalué 1.000 l.

Une terre de 4 séterées 65 dextres 6 menus, au clos de Campagne, de la *chapelle de la glorieuse vierge Marie*, bien de la 1re classe, sans bail, évalué 693 l. 15 s.

Une terre de 4 séterées 88 dextres, section des Mollières, de la *chapelle Notre-Dame de Bonaventure*, des Menuisiers, bien de la 1re classe, sans bail, évalué 625 l.

Une terre de 3 séterées 8 dextres, section de Lestel, de la *même chapelle*, bien de la 1re classe, sans bail, évalué 600 l. 18 s.

Une terre de 3 séterées, à la Petite-Cayade, de la *même chapelle*, bien de la 1re classe, sans bail, évalué 450 l.

Une terre de 3 séterées 80 dextres, section de Queironficat, de la *chapelle Notre-Dame de Bethléem*, bien de la 1re classe, sans bail, évalué 784 l. 12 s.

Une terre d'une salmée 3 séterées 75 dextres, section de Barralier, de la *même chapelle*, évaluée suivant le bail à 2.506 l.

Une terre de 2 salmées, à la section de Roubian, de la *même chapelle*, bien de la 1re classe, évalué suivant le bail à 2.068 l.

Une terre d'une salmée 1 séterée 61 dextres, section de Montlaux, de la *même chapelle*, bien de la 1re classe, évalué suivant le bail à 1.499 l 13 s. 4 d.

Une terre de 5 séterées, aux ferrages du Cours, provenant du *légat* fait par *Jean Planche*, bien de la 1re classe, sans bail, évalué 1.000 l.

Une terre d'une séterée 27 dextres, section du Guès, de la *chapelle Notre-Dame de Pitié*, bien de la 1re classe, évalué suivant le bail à 277 l. 8 s.

Une terre de 7 séterées 12 dextres 9 pans, aux ferrages Saint-Antoine, de la *même chapelle*, bien de la 1re classe, évalué suivant le bail à 1.580 l. 19 s.

Rapport des experts, dressé le 15 décembre 1790, visé le même jour par le directoire du district de Tarascon, établi ensuite de la soumission faite, le 6 octobre 1790, par la municipalité de Tarascon.

(Arch. dép. Q)

Couvent, église, chœur, sacristie, chapelle, cour et jardin, des ci-devant pères *Dominicains*, contenant en sol et terrain 40 séterées 82 dextres, évalués comme biens de la 4e classe 20.000 l.

Ferme à mi-fruits, quartier de Saint-Gabriel, contenant 78 salmées 7 séterées 87 dextres 11 pans, évaluées, bâtiment compris, à raison de 400 l. la salmée, à 31.600 l.

Autre ferme à mi-fruits, quartier de Saint-Sauveur, contenant 40 salmées 7 séterées 44 dextres 8 pans (dont 10 salmées en terre montagne) ; les 30 salmées labourables, y compris le bâtiment, évaluées 30.000 l.

Les 10 salmées en terres inutiles, évaluées 1.000 l.

Plus la réserve en argent, insérée dans le bail, montant à 750 l., évaluée comme bien de la 3e classe 7 500 l.

Bastide, quartier de Saint-Lazare, contenant 1 salmée 5 séterées 28 dextres 6 pans, arrentée 212 l., bien de la 1re classe, évaluée, toute charge déduite, à 3.862 l. 2 s.

Une éminée 17 dextres de terre, près des Casernes, évaluée comme bien de la 1re classe 1.513 l. 12 s.

Terrain et bâtiment habité par les *chanoines réguliers*, dans l'enceinte de cette ville, biens de la 4e classe, évalués 12.000 l.

Quatre maisons dans différents quartiers de la ville, et une cour, contenant en tout 24 dextres 9 pans 7 menus, en mauvais état et dans des quartiers qui ne sont point marchands, évaluées, comme biens de la 4e classe 2.000 l.

Six séterées 11 dextres, en deux pièces complantées en mûriers, avec un bâtiment, le tout arrenté 200 l. ; ces biens ont été considérablement dégradés par l'inondation du 11 novembre 1790 ; évalués, toute charge déduite, à 3.726 l.

Six séterées 99 dextres en vigne, au clos de Roustide, évaluées net 900 l.

Sept séterées 41 dextres en vigne, au clos Saint-Antoine, évaluées net 1 500 l.

Deux salmées 4 séterées 36 dextres en oliviers au quartier de Saint-Victor, évaluées net 900 l.

Neuf salmées 1 séterée 41 dextres, biens de la 1re classe, appartenant aux mêmes religieux, évaluées net 17.578 l.

Terrain sur lequel se trouve construit le couvent des *Capucins*, enclos et cour, contenant 5 séterées 46 dextres 9 pans 5 menus, évalués net 8.000 l.

Une salmée 3 séterées 9 dextres de terre de la 1re classe, d'un revenu de 300 l., évaluée net 5.929 l.

Terrain, couvent et jardin, des dames de la *Visitation*, contenant 1 séterée 94 dextres 6 pans, biens de la 4e classe, évalués 12.000 l

Terrain, couvent et jardin, des *Ursulines*, contenant 3 séterées 30 dextres 4 pans, biens de la 4e classe, évalués 11.988 l. 15 s.

Quatre salmées 7 séterées 69 dextres 2 pans, en huit articles, exploitées par lesdites *Ursulines*, évaluées, à raison de 1.200 l. la salmée, à 5.968 l. 15 s.

Trente-trois salmées 7 séterées 73 dextres 5 pans de terres labourables, à Paillade, y compris le bâtiment pour les exploiter, affermées à mi-fruits, évaluées, à raison de 700 l. la salmée, à 22.783 l. 3 s.

Cent salmées 5 séterées 78 dextres 2 pans de terres labourables, au Tavés, avec deux métairies, affermées à mi-fruits, évaluées, à raison de 800 l. la salmée, à 80.578 l. 3 s.

Trente-trois salmées 3 séterées 79 dextres 6 pans de terres labourables avec une métairie, au quartier du Trébon, affermées à mi-fruits, évaluées, à raison de 800 l. la salmée, à 26.779 l. 10 s.

Dix salmées 2 séterées 91 dextres 6 pans de terre au clos du Grès du Comte, évaluées, à raison de 300 l. la salmée, à 3.109 l. 5 s.

Trente-trois salmées 2 séterées 73 dextres 9 pans de terres labourables, avec une bâtisse, au clos de Préquintin, affermées à mi-fruits évaluées, à raison de 1.000 l. la salmée, à 33.342 l. 3 s.

Une salmée en oliviers morts, quartier de Candélabre, évaluée 100 l.

Vingt-huit salmées 3 séterées 20 dextres de terres labourables, terroir de Maillane, dépendant d'une des fermes à mi-fruits ci-dessus désignées, évaluées, à raison de 700 l. la salmée, à 19.880 l.

Petite maison, du *chapitre* de cette ville, évaluée 400 l.

Maison, du *même chapitre*, à la gache de la Vigne, évaluée 2.050 l.

Vingt-cinq salmées 2 séterées 83 dextres, affermées 58 l. 8 s. la salmée, biens de la 1re classe, estimées net 26.694 l. 16 s.

Monastère des *Augustins*, contenant 1 séterée 57 dextres 4 pans, estimé 8.000 l.

Une salmée 4 séterées 39 dextres de terre avec bâtiment, dudit monastère, au quartier du Guès, affermée 425 l., évaluée net 8.698 l. 16 s.

Monastère des *Cordeliers du faubourg*, contenant 3 séterées 70 dextres 1 menu, au clos du Guès, bâtiment estimé 12.000 l.

Trois séterées 5 dextres 2 pans de terre de la 1re classe, affermée 548 l., évaluées net 11.895 l. 19 s.

Maison attenante à l'église Sainte-Marthe, jardin, basse-cour, écurie, du ci-devant *doyen du chapitre*, ladite basse-cour soumise au passage du public, contenant 1 séterée 62 dextres, évaluée 10.000 l.

Cent trente-quatre salmées 77 dextres, terroir de Tarascon, quartier de Bernéraque, avec bâtiment pour l'exploitation et 84 salmées 6 éminées dans le terroir de Graveson, au clos de Contrat, le tout affermé 8.300 l., biens de la 1re classe, évalués, charges déduites, à 137.115 l.

Dix salmées de terre, réservées au ci-devant *doyen*, avec un corps de bâtiment, jardin, basse-cour, écurie, attenant aux terres précédentes, y compris la redevance du fermier pendant le bail, consistant en œufs, poules et autres objets semblables évalués à 2.142 l. 5 s. 11 d., par an ; biens de la 1re classe, évalués 47.130 l. 8 s. 4 d.

Trois cent seize salmées de terre en montagne, qui ne peuvent rien produire, le tout estimé 2.000 l.

Monastère des *Cordeliers* de Tarascon, contenant 3 séterées 46 dextres, y compris les cours et jardins, évalué 10.000 l.

Une salmée 2 séterées en vigne en deux pièces, quartier Saint-Georges, exploitée par lesdits *Cordeliers*, évaluée 2.000 l.

Deux salmées 59 dextres 4 pans, en quatre pièces, dans différents quartiers, évaluées 3 168 l.

Deux cent dix salmées de terre, partie dans le terroir de Mézoargues, partie dans celui de Boulbon, avec deux bâtiments pour l'exploitation, de l'*abbaye de Saint-Honorat* de Tarascon, avec une maison de campagne de la ci-devant abbesse, lesdites terres arrentées à mi-fruits, le tout évalué, à raison de 800 l. la salmée, à 168.000 l.

Cinq salmées de terre en trois pièces, de la *même abbaye*, dans le terroir de Tarascon, arrentées à mi-fruits, estimées 6.000 l.

Quatre séterées de terre, au quartier de Saint-Georges, de la *même abbaye*, arrentées 57 l., évaluées net 1.034 l.

Monastère, cour, église et autres bâtiments habités par les religieuses, dans un quartier isolé de la ville, évalués 12.000 l.

Petite maison, au quartier Saint-Nicolas, de ladite *abbaye*, évaluée 600 l.

Vingt salmées 6 séterées 82 dextres de terre, quartier du Trébon, appartenant à l'*abbaye de Montmajour*, arrentées à mi-fruits, lesquelles étant sujettes aux inondations ont été évaluées 10.375 l.

Quinze salmées 3 séterées 62 dextres en herbages, au clos de la Caussette, de la *même abbaye*, arrentées à mi-fruits, lesquelles étant sujettes aux inondations ont été évaluées 5.407 l. 3 s 6 d.

Trois salmées 7 séterées 39 dextres de terre en oliviers morts, quartier de la Caussette, évaluées 784 l 15 s.

Quatre salmées 7 séterées 81 dextres de terre, au clos de la Caussette, de la *même abbaye*, évaluées 1 980 l. 10 s.

Neuf salmées 5 séterées 71 dextres de terre, au même clos, de la *même abbaye*, évaluées 3.885 l. 10 s.

Quatre salmées 5 séterées 28 dextres 2 pans, en quatre pièces, aux quartiers du Cours, de Lestel et de Montlaux, de la *chapelle Saint-Anne et Saint-Martin*, évaluées net 6.399 l. 16 s

Quatre salmées 4 séterées 81 dextres, en deux pièces, l'une de 3 salmées, au clos de Cayade, l'autre d'une salmée 4 séterées aux ferrages de Laurade, de la *chapelle de l'Aube*, évaluées 7.905 l. 0 s. 3 d.

Cinq séterées en vigne, au clos de Cayade, de la *même chapelle*, évaluées 619 l. 6 s.

Douze salmées 1 séterée de terre, de la *même chapelle*, évaluées 20.000 l.

Quatre séterées 15 dextres de terre en oliviers, en deux pièces, de la *même chapelle*, évaluées 60 l.

Vingt-quatre salmées de terre avec un petit bâtiment, à Laurade, de la *chapelle Saint-Thomas*, évaluées 21.306 l. 18 s. 2 d.

Maison à la gache du Château, de la *chapelle Saint-Sébastien*, évaluée 1 000 l.

Autre maison, au même quartier, de la *chapelle de Bethléem de Corona*, évaluée 4 000 l.

Autre maison en ruines, à la gache Saint-Nicolas, de la *chapelle du légat de Martelle*, évaluée 600 l.

Petit bâtiment d'un rez-de chaussée, au quartier de Saint-Gabriel, servant jadis aux préposés des pères Célestins, pour recevoir le droit de péage, évalué 200 l.

Le total des biens ci-dessus mentionnés s'élève à 918.849 l. 6 s. 3 d.

Rapport d'estimation de divers biens nationaux
compris dans la soumission de la municipalité de Tarascon.

(Arch. dép. Q)

	Estimation
Chapellenie N.-D. de Bethléem de Gros.	
Terre de 4 séterées 4 dextres 7 pans, entre la chaussée et le chemin Saint-Gabriel	831 l. 12 s.
Chapellenie Saint-Georges.	
Terre de 4 séterées 86 dextres, aux ferrages de Condamine	965 l. 10 s.
Chapellenie N.-D. la Vieille.	
Terre de 2 séterées 65 dextres, aux ferrages Saint-Georges	424 l. 12 s.
Chapellenie Saint-Jean-Baptiste et Saint-Joseph.	
Terre de 5 séterées 20 dextres, à Queyronficat	1.103 l. 19 s.
Chapellenie Saint-Sauveur, dite l'Ermitage.	
Terre d'une salmée, au clos de Saint-Sauveur	100 l.
Terre de 5 séterées avec un ermitage de peu de valeur, au clos de Préquintin	1.200 l.
Chapellenie Sainte-Magdeleine.	
Terre d'une salmée 1 séterée 40 dextres 3 pans 6 menus, aux ferrages du Cours	2.024 l.
Chapellenie Saint-Sébastien.	
Terre de 5 séterées 83 dextres, aux ferrages Saint-Jean	1.343 l. 10 s.
Terre de 7 séterées 56 dextres 4 pans, aux ferrages du Cours	1.795 l 4 s.
Chapellenie de Martelle.	
Terre de 5 séterées, aux ferrages du Thor	1.000 l.
Chapellenie de la glorieuse Vierge Marie.	
Terre de 4 séterées 65 dextres 6 menus, au clos de Campagne	693 l. 15 s.
Chapelle des Menuisiers.	
Terre de 4 séterées 88 dextres, au clos de Mollières	625 l.
Terre de 3 séterées 8 dextres, au clos de Lestel	600 l. 18 s.
Terre de 3 séterées, à la Petite-Cayade	450 l.

	Estimation
Chapellenie N.-D. de Bethléem.	
Terre de 3 séterées 80 dextres, au clos de Queyronficat	784 l. 12 s.
Terre d'une salmée 3 séterées 75 dextres, en Barralier	2.506 l.
Terre de 2 salmées, au clos de Roubian	2.068 l.
Terre d'une salmée 1 séterée 61 dextres, au clos de Montlaux	1.499 l. 13 s.
Légat du sieur La Planche.	
Terre de 5 séterées, aux ferrages du Cours	1.000 l.
Religieux réformés de Frigolet.	
Terre de 5 salmées, en montagne	1.000 l.
Terre en oliviers morts, de 5 salmées	1.000 l.
Terre et montagne, de 2 séterées	125 l.
Petite église et reste d'un couvent qui a été brûlé	300 l.
Chapellenie N.-D. de Bonaventure.	
Terre de 6 séterées 38 dextres, aux ferrages Saint-Jean	1.187 l. 12 s. 9 d.
Terre de 4 séterées 68 dextres, au clos du Verger	1.046 l. 2 s. 11 d.
Chapellenie Saint-Martin.	
Terre de 4 séterées 52 dextres, au clos de Saint-Martin	1.045 l. 6 s. 1 d.
Terre de 6 séterées 25 dextres 5 pans, au pont de Tun	1.723 l. 8 s. 11 d.
Chapellenie Sainte-Croix.	
Terre de 4 séterées 94 dextres, aux ferrages de Condamine	887 l.
Chapellenie Saint-Claude.	
Terre de 7 séterées 56 dextres 4 pans, aux ferrages du Cours	1.500 l.
Chapellenie Saint-Étienne.	
Terre de 3 séterées 4 dextres 5 pans, aux ferrages de Condamine	608 l.
Terrain de 72 dextres 8 pans 6 menus, emporté par le Rhône	25 l.

	Estimation
Terre d'une salmée 3 séterées 98 dextres 3 pans, aux ferrages du Cours	2.398 l.
Chapellenie Saint-Laurent.	
Terre de 4 séterées 3 dextres 7 pans, aux ferrages entre la chaussée et le chemin Saint-Gabriel	806 l. 10 s.
Chapellenie Saint-Étienne et Saint-Cyrille.	
Terre de 3 séterées 20 dextres, aux ferrages du Cours	644 l.
Terre de 4 séterées 8 dextres, aux ferrages Saint-Antoine	816 l.
Légat fondé par Laurent Vidal.	
Terre de 4 séterées 28 dextres, au clos de Lestel	856 l.
Chapellenie Saint-André.	
Terre d'une salmée 1 séterée 70 dextres, aux ferrages de Condamine	1.940 l.
Chapellenie N.-D. de Bethléem, près la sacristie.	
Terre de 4 séterées 46 dextres, au clos de Lestel	892 l.
Terre d'une salmée 6 séterées 19 dextres 3 pans, aux ferrages Saint-Jean	2.838 l.
Légat de Marie Perline.	
Terre de 3 séterées 15 dextres, aux ferrages de Roustide	609 l. 10 s.
Chapellenie Sainte-Élisabeth.	
Terre de 2 salmées 6 séterées 91 dextres, au clos de Barralier	3.925 l.
Chapellenie Corpore Christi.	
Terre de 3 séterées 2 dextres 4 pans, aux ferrages Saint-Georges	604 l.
Terre de 2 séterées 90 dextres 8 pans, au clos de Saint-Clément	444 l. 10 s.
Terre de 2 séterées 57 dextres 9 pans, aux ferrages du Thor	503 l. 18 s.
Chapellenie N.-D de Pitié.	
Terre d'une séterée 27 dextres, au clos du Guès	277 l. 8 s.
Terre de 7 séterées 12 dextres 9 pans, aux ferrages Saint-Antoine	1.580 l. 19 s.

	Estimation
Terre de 2 séterées 27 dextres, au Grand-Roubian	449 l. 6 s. 8 d.
Chapellenie N.-D. de Grâce.	
Terre d'une salmée 1 séterée 34 dextres, aux ferrages Saint-Antoine	2.100 l.
Terre de 4 séterées 99 dextres 2 pans, au clos de Préquintin	750 l.
Chapellenie Sainte-Marthe, Sainte-Magdeleine et Saint-Lazare.	
Terre d'une salmée 1 séterée 7 dextres 8 pans, aux ferrages Saint-Antoine	1.806 l.
Chapellenie Saint-Christophe.	
Terre d'une salmée 54 dextres 3 pans, aux ferrages de Condamine	2.309 l. 5 s. 6 d
Légat de Mazet.	
Terre de 5 séterées 3 dextres, au clos Saint-Clément	750 l.
Chapellenie Sainte-Marie.	
Terre de 3 séterées 57 dextres, aux ferrages du Thor	855 l. 8 s.
Terre de 7 séterées 77 dextres, aux ferrages Saint-Antoine	1.797 l. 4 s. 6 d.
Chapellenie Saint-Cosme et Saint-Damien.	
Terre d'une salmée 1 séterée 38 dextres, aux ferrages du Cours	1.663 l. 0 s. 9 d.
Chapellenie Corpore Christi, fondée par André Sue.	
Terre d'une séterée 89 dextres, au clos de Larnez	281 l. 5 s.
Terre de 3 séterées 32 dextres 7 pans, aux ferrages Saint-Georges	664 l.
Chapellenie Saint-Roch.	
Terre de 4 séterées 68 dextres 11 pans 9 menus, aux ferrages Saint-Roch	936 l.
Maison à la gache de la Vigne, contenant 5 dextres 1 pan	600 l.

b) *Biens des émigrés*

D'après les listes des biens des Français émigrés, situés dans le département des Bouches-du-Rhône. (Arch. dép. Q).

Aiminy dit Mablanc, mari de dame Fougasse, domicilié à Paris.
Maison, à la gache du Château, contenant 8 dextres 4 pans $^1/_2$.
Terre, dotale à la dame Fougasse, au clos de Barralier, contenant 26 dextres

Barrême Joseph, noble.
Maison et petit jardin, à la gache du Pin, contenant 27 dextres 3 pans.
Terre, aux ferrages de Roustide, contenant 6 séterées 4 dextres 9 pans.
Aire, aux ferrages du Cours, contenant 1 séterée 73 dextres.
Terre, au même quartier, contenant 2 salmées 1 quarterée 53 dextres.
Terre, au clos de Notre-Dame du Château, contenant 6 quarterées 34 dextres.
Terre, au clos de Saint-Hervan, contenant 6 séterées 78 dextres 10 pans.
Terre, aux ferrages de Roustide, contenant 3 séterées 5 dextres 4 pans $^1/_2$.
Terre, au clos de Saint-Victor, contenant 4 salmées 3 séterées 71 dextres 11 pans.
Terre, au clos de Barralier, contenant 4 séterées 21 dextres.
Terre, aux ferrages du Cours, contenant 7 séterées 8 dextres.
Terre, au clos des Mollières, contenant 2 séterées 66 dextres 8 pans.
Terre, au clos des Muscadelles, contenant 2 séterées 47 dextres 10 pans.
Terre avec bâtiment, au clos Saint-Victor, contenant 12 salmées 4 séterées 12 dextres 6 pans.
Terre, au même clos, contenant 14 salmées 7 séterées 74 dextres.
Terre, au même clos, contenant 1 salmée 3 séterées 97 dextres 9 pans.
Terre, au même clos, contenant 1 salmée 5 séterées 77 dextres 5 pans.
Terre, au Pas de Bouquet, contenant 3 salmées 5 séterées 81 dextres 11 pans.
Terre, au clos de Préquintin, contenant 6 séterées 81 dextres 4 pans.
Terre, au clos des Mollières, contenant 4 quarterées 26 dextres 7 pans.

Terre, au même clos, contenant 1 salmée 2 quarterées 8 dextres 3 pans 8 menus.
Terre, au clos de Saint-Victor, contenant 3 salmées 2 séterées 66 dextres 8 pans.
Terre, au même clos, contenant 6 séterées 12 dextres 6 pans.

Conceil Joseph, noble, domicilié à Avignon.
Terre, aux ferrages du Thor, contenant 12 salmées 7 séterées 47 dextres 9 pans.
Terre, aux ferrages de Roustide, contenant 4 salmées 7 séterées 26 dextres 9 pans.
Terre, au clos de Saint-Hervan, contenant 1 salmée 2 séterées 8 dextres 3 pans.
Terre, aux ferrages de Roustide, contenant 3 salmées 7 séterées 38 dextres 6 pans $^1/_2$.
Terre, au clos de Saint-Victor, contenant 3 salmées 7 séterées 34 dextres 6 pans
Terre, au clos de Saint-Hervan, contenant 3 séterées 76 dextres 4 pans.
Terre, au même clos, contenant 5 séterées.
Terre, au même clos, contenant 1 salmée 3 séterées 5 dextres 7 pans.
Terre, aux ferrages du Thor, contenant 5 séterées 24 dextres.
Terre, au clos de Barralier, contenant 1 salmée 5 séterées 83 dextres.

Coye Joseph-Antoine, noble.
Maison, à la gache de Condamine, contenant 64 dextres 11 pans 1 menu.
Maison, à la même gache, contenant 6 dextres 1 pan 1 menu.
Maison, à la gache du Pin, contenant 18 dextres 2 pans 9 menus.

Doria frères, fils d'Henry, nobles, domiciliés à Tarascon.
Maison, écurie, cour et jardin, à la gache du Château, contenant 1 quarterée 27 dextres 5 pans 8 menus.
Maison à la même gache, contenant 47 dextres 3 pans 4 menus.
Terre et mas, au clos de Bernéraque, contenant 40 salmées 6 quarterées 96 dextres 7 pans.
Terre, au même clos, contenant 15 salmées 3 séterées 11 dextres 9 pans.
Terre, au même clos, contenant 6 séterées 71 dextres 7 pans.
Terre, au même clos, contenant 6 séterées 75 dextres 4 pans.
Terre, au même clos, contenant 2 salmées 8 dextres 4 pans.
Terre, au clos Lasty, contenant 8 salmées 38 dextres 4 pans.

Herbages, au clos du Cours du Loup, contenant 3 salmées 5 séterées 43 dextres 7 pans.
Terre, au clos de Larnez, contenant 3 salmées 3 séterées 3 dextres.
Terre, au Grand-Roubian, contenant 2 salmées 2 séterées 26 dextres 6 pans.
Terre, au même clos, contenant 10 salmées 4 séterées.
Terre, au clos de Mourgue, contenant 25 salmées.
Terre et mas, aux ferrages de Laurade, contenant 12 salmées 1 séterée 91 dextres 6 pans.
Terre, au même quartier, contenant 1 salmée 4 séterées 23 dextres 3 pans.
Terre en herbages, dite le Paty de Navarry, au même quartier, contenant 7 séterées 18 dextres.
Terre, dite la Disclède, et mas, au clos du Trébon, contenant 81 salmées 4 séterées 79 dextres 6 pans.
Terre, aux ferrages Saint-Jean, contenant 2 séterées 89 dextres 6 pans.
Terre, aux ferrages du Thor, contenant 1 salmée 3 séterées 66 dextres 1 pan.
Terre, aux ferrages Condamine, contenant 2 séterées 24 dextres 7 pans.
Terre et mas, au clos de Lagnos, contenant 12 salmées 2 séterées 85 dextres 6 pans.
Terre, au même clos, contenant 7 salmées 5 séterées 57 dextres.
Terre, au même clos, contenant 5 salmées 39 dextres.
Terre, au même clos, contenant 2 salmées 74 dextres.
Terre, au clos du Trébon, quartier de Contarelle, contenant 3 salmées 1 quarterée 26 dextres.
Terre, au clos de l'Estel, contenant 11 salmées 7 séterées 95 dextres.
Terre, au même clos, contenant 6 séterées 96 dextres 4 pans.
Terron (1), complanté en saules, au clos de Granier, contenant 65 dextres.

Fogasse-Châteaubrun Louis, noble.
Terre, au clos Saint-Étienne, contenant 7 salmées 3 séterées 16 dextres.
Terre, au clos du Thor, contenant 1 salmée 31 dextres 8 pans.
Terre, au même clos, contenant 5 séterées.
Terre, au clos de Mételine-Olivière, contenant 4 séterées.
Terre, aux ferrages du Cours, contenant 4 quarterées 1 dextre 4 pans.
Terre, au clos de Saint-Hervan, contenant 5 séterées 2 dextres 6 pans.

(1) Terroun : parcelle de terre.

Terre, au clos du Grand-Roubian, contenant 4 séterées 65 dextres 9 pans.
Terre, au clos du Grès, contenant 2 salmées 83 dextres.
Terre, au clos de Notre-Dame du Château, quartier de Belleviste, contenant 4 séterées 70 dextres.
Terre, au quartier du Guès, contenant 4 quarterées 70 dextres.

Laudun Joseph-François, noble.
Maison à la gache du Château, contenant 1 séterée 29 dextres.
Écurie et grenier à foin, contenant 6 dextres 4 pans 3 menus.
Terre, château dit la Motte-Faucon, jardin, vivier, parc clos et ménagerie avec basse-cour, au clos de Bernéraque, le tout contenant 19 salmées 4 séterées 16 dextres.
Terre, au même clos, contenant 12 salmées 5 séterées 35 dextres.
Terre, au même clos, contenant 1 salmée 4 séterées.
Terre, au même clos, contenant 4 séterées
Terre, au clos de Bagnolet, contenant 31 salmées 7 séterées 10 dextres 4 pans.
Terre, au clos de Brochet, contenant 2 salmées 1 séterée 48 dextres 6 pans.
Terre, au clos de Tarlivay, contenant 83 salmées 2 séterées 85 dextres 4 pans.

Liancourt, duc, domicilié à Paris.
Terre contenant 245 salmées 7 séterées, y compris 28 salmées de bois d'aufier.

Lombard Daniel, juge, à Tarascon.
Maison et jardin, à la gache du Château, contenant 51 dextres 1 pan 6 menus.
Terre, au clos de Tavés, contenant 3 séterées.
Terre, au même clos, contenant 5 séterées 89 dextres.
Vigne, au même clos, contenant 2 séterées.
Terre et bâtiment, dit le Petit-Baumont, au clos de Granier, contenant 129 salmées 7 séterées 11 dextres 6 pans.
Terre en deux vallons séparés par une petite crête de montagne, au clos de Notre-Dame du Château, contenant 21 salmées 2 séterées 17 dextres 8 pans.
Maison, au faubourg Saint-Jean, contenant 3 dextres 10 pans.

Marin François, garde du corps, à Tarascon.
Maison, à la gache Lubières, contenant 45 dextres 2 pans 9 menus.

Terre, dotale à la dame Mouret, sa femme, aux ferrages du Thor, contenant 1 salmée 7 séterées 92 dextres 2 pans.

Terre, dotale comme dessus, au clos de Saint-Victor, contenant 2 séterées 92 dextres 6 pans.

Terre, au clos de Tavés, contenant 1 salmée 6 quarterées 49 dextres 6 pans.

Terre, au clos du Guès, contenant 3 salmées 5 séterées 63 dextres 4 pans.

Terre, au clos de Roustide, contenant 2 salmées 4 séterées 21 dextres 6 pans.

Terre, au même quartier, contenant 3 séterées 96 dextres.

Terre, aux ferrages du Thor, contenant 5 séterées 93 dextres 9 pans.

Montcalm, noble.

Mas, dit Saint-Veran, au clos de Roudadon, contenant 112 salmées 3 séterées.

Preigne Pierre-Paul-Antoine, noble.

Maison, remise et jardin, à la gache du Pin, contenant 1 séterée 12 dextres 10 pans

Écurie et basse-cour, à la gache du Marché, contenant 14 dextres 2 pans.

Maison, à la même gache, contenant 3 dextres 4 pans 6 menus.

Maison, à la même gache, contenant 3 dextres 2 pans $^1/_2$.

Maison, à la même gache, contenant 3 dextres 1 pan.

Maison, à la même gache, formant trois corps contigus, contenant 9 dextres 5 pans 1 menu.

Maison, à la gache du Pin, contenant 12 dextres 6 pans 6 menus.

Pré dit la Forest, au clos du Cours du Loup, contenant 18 salmées 4 séterées 80 dextres 10 pans.

Pré, au même clos, contenant 6 séterées 68 dextres 5 pans.

Terre, au même clos, contenant 3 séterées 6 pans

Terre, au Grand-Roubian, contenant 4 salmées 7 séterées 39 dextres 3 pans.

Terre, au même clos, contenant 3 salmées 6 séterées 11 dextres.

Terre dite de l'Église, aux ferrages de Laurade, contenant 4 salmées 7 séterées 15 dextres.

Terre, au même quartier, contenant 3 salmées 26 dextres.

Pré, dit le pré d'Abeille, au même quartier, contenant 3 salmées 4 séterées 25 dextres.

Terre, au même quartier, contenant 2 salmées 1 séterée 6 dextres 9 pans.

Pré, au même quartier, contenant 3 salmées 4 séterées 19 dextres 8 pans.

Terre, au même quartier, contenant 1 salmée 1 séterée 35 dextres 11 pans.

Terre, au clos des Baysses, contenant 10 salmées 3 séterées 25 dextres.

Terre, aux ferrages de Laurade, contenant 12 salmées 6 séterées 53 dextres.

Terre, au même quartier, contenant 4 séterées 44 dextres.

Terre, au même quartier, contenant 1 salmée 5 séterées 6 dextres.

Terre, au même quartier, contenant 1 salmée 6 séterées 2 dextres 2 pans.

Terre, au même quartier, contenant 2 salmées 3 séterées 45 dextres.

Terre, dite la Voile, au clos de Miege-Blave, contenant 10 salmées 6 séterées 80 dextres.

Terre, au même clos, contenant 13 salmées 1 séterée 55 dextres.

Terre, au même clos, contenant 1 salmée.

Terre, au même clos, contenant 2 séterées 3 dextres 10 pans.

Vigne, au même clos, contenant 4 séterées 13 dextres

Terre, mas et basse-cour, aux ferrages de Laurade, contenant 9 salmées 6 séterées 30 dextres.

Terre, château, jardin avec grande porte flamande en fer, au même quartier, contenant 3 salmées 4 séterées 31 dextres 9 pans.

Terre, au même quartier, contenant 17 salmées 5 séterées 60 dextres.

Terre, au clos de la Grande-Cayade, contenant 23 salmées 6 séterées 75 dextres.

Terre, au même clos, contenant 2 salmées 7 séterées 59 dextres.

Terre, dite la Vieille-Vigne, au même clos, contenant 1 salmée 7 séterées 96 dextres 6 pans.

Terre, au même clos, contenant 13 salmées 2 séterées 50 dextres.

Terre, au clos de la Petite-Cayade, contenant 4 séterées 78 dextres.

Terre et mas, au clos de Bagnolet, contenant 10 salmées 6 séterées 4 dextres.

Terre, au même clos, contenant 9 salmées 3 séterées 67 dextres.

Terre, au clos de Tarlivay, contenant 2 salmées 6 séterées 25 dextres.

Terre, au même clos, contenant 2 salmées 7 séterées 69 dextres 2 pans.

Terre, au même clos, contenant 2 salmées 2 séterées 71 dextres 6 pans.

Terre, au clos de Notre-Dame du Château, contenant 5 séterées 9 dextres.

Terre, au même clos, contenant 2 séterées 55 dextres.

Terre, au même clos, contenant 2 séterées 43 dextres.
Terre et mas, aux ferrages du Cours, contenant 1 salmée 7 séterées 20 dextres.
Terre, au même quartier, contenant 7 salmées 4 séterées 59 dextres.
Terre, aux ferrages de Condamine, contenant 4 séterées 9 dextres 5 pans.
Terre, au même quartier, contenant 3 séterées 8 dextres.
Terre, aux ferrages de Laurade, contenant 1 salmée 3 séterées 29 dextres 3 pans.
Terre, au clos de Miege-Blave, contenant 4 séterées.
Terre et mas, dit la Ferrine, au même clos, contenant 12 salmées 3 séterées 90 dextres.
Terre, au même clos, contenant 2 salmées 6 séterées 77 dextres 3 pans.
Terre, au même clos, contenant 2 séterées.
Vigne, au même clos, contenant 3 séterées 10 dextres 8 pans.
Terre, au même clos, contenant 3 séterées 10 dextres 8 pans.

Raousset.

Terre, à la section des Tamarisses, n° 44, contenant 3 salmées 5 éminées 86 dextres.
Terre, à la même section, n° 46, contenant 10 salmées 8 éminées 80 dextres.
Terre, à la même section, n° 56, contenant 6 salmées 4 éminées 19 dextres.
Terre, à la même section, n° 123, contenant 1 salmée 5 éminées 90 dextres.
Terre, à la section de la Grande-Praderie, n° 48, contenant 3 salmées 4 éminées 25 dextres.
Terre, à la même section, n° 58, contenant 3 salmées 5 éminées 33 dextres.
Terre, à la même section, n° 61, contenant 9 salmées 2 éminées 4 dextres.
Terre, à la même section, n° 63, contenant 6 salmées 1 éminée 45 dextres.
Terre, à la même section, n° 100, contenant 3 salmées 4 éminées 67 dextres.

Raousset-Soumabre Antoine, noble, domicilié à Tarascon.
Maison, à la gache du Pin, contenant 1 séterée 7 dextres.
Cellier et grenier au-dessus, à la gache de Lubières, contenant 9 dextres 3 pans 6 menus.

Terre et mas, au clos de Paillade, contenant 26 salmées 2 séterées 36 dextres.

Terre, au même clos, contenant 10 salmées 2 séterées 64 dextres 9 pans.

Terre, au clos d'Autavès, contenant 5 salmées 1 séterée 79 dextres 7 pans $^1/_2$.

Terre, au même clos, contenant 9 salmées 2 quarterées 14 dextres 2 pans.

Terre et mas, au clos de Barralier, contenant 24 salmées 3 séterées 23 dextres.

Terre, au même clos, contenant 1 salmée 2 séterées 70 dextres.

Terre, au même clos, contenant 27 salmées 2 séterées 51 dextres 6 pans.

Terre, au même clos, contenant 2 salmées 5 séterées 59 dextres 4 pans.

Terre, au clos de Mollières, contenant 4 salmées 89 dextres 8 pans 6 menus.

Terre, au clos de Saint-Victor, contenant 3 salmées 2 séterées 78 dextres 8 pans.

Terre, au bord de laquelle il y a une croix dite de Soumabre, aux ferrages du Thor, contenant 2 salmées 7 séterées 46 dextres 9 pans.

Terre et mas, dit de Belleviste, au clos du Pas-de-Bouquet, contenant 7 salmées 6 séterées 12 dextres 11 pans.

Terre, au même clos, contenant 2 séterées 38 dextres.

Terre, au même clos, contenant 1 salmée 4 séterées 99 dextres 6 pans.

Terre, au même clos, contenant $^1/_2$ séterées 36 dextres 7 pans.

Terre, au même clos, contenant 3 salmées 1 séterée 48 dextres 9 pans.

Terre, au même clos, contenant 1 séterée 49 dextres 11 pans.

Terre, au même clos, contenant 7 séterées 18 dextres 4 pans.

Raousset-Boulbon Raoulx, comte, domicilié à Avignon.

Terre et mas, dit Deschamps, au clos de Lansac, contenant 36 salmées 1 séterée 80 dextres.

Terre, au même clos, contenant 2 salmées 5 séterées 4 dextres 2 pans.

Terre, au même clos, contenant 4 salmées 1 séterée 11 dextres 7 pans.

Terre, au même clos, contenant 2 salmées 1 séterée 97 dextres 3 pans.

Terre, au même clos, contenant 2 salmées 1 séterée 84 dextres.

Terre, au clos de Lestel, contenant 34 salmées 13 dextres.

Terre, au clos de Gravier, contenant 24 salmées 1 séterée 55 dextres.

Terre et mas, au clos du Roudadou, contenant 40 salmées.

Terre, au clos de Lamermat, contenant 1 salmée 7 séterées 13 dextres.

Terre, au clos de Mollières, contenant 3 salmées 5 séterées 10 pans.

Terre, au même clos, contenant 1 séterée 23 dextres 2 pans.

Robin-Beauregard Joseph, noble.

Maison, basse-cour, remise et écurie, à la gache du Château, contenant 1 séterée 26 dextres 9 pans 6 menus.

Terre et mas, dit Créma, au clos de Lansac, contenant 41 salmées 1 séterée 79 dextres.

Terre, au même clos, contenant 8 salmées 32 dextres 8 pans.

Terre, au même clos, contenant 8 salmées 5 séterées 45 dextres.

Terre, au clos du Trébon, contenant 10 salmées 1 séterée 42 dextres 7 pans.

Terre, au même clos, contenant 3 salmées 5 séterées 84 dextres 2 pans.

Terre, au même clos, contenant 3 salmées 6 séterées 37 dextres 7 pans.

Terre, au même clos, contenant 16 salmées 5 séterées 63 dextres 5 pans.

Terre et jardin avec bois, dit des Mottes, au même clos, contenant 24 salmées 5 séterées 88 dextres 11 pans $^1/_2$.

Terre, au même clos, contenant 14 salmées 5 séterées 19 dextres 9 pans.

Terre, au clos de Lansac, contenant 2 salmées 6 séterées 76 dextres 6 pans $^1/_2$.

Terre, au même clos, contenant 3 séterées 72 dextres 11 pans.

Terre, au clos de Trébon, contenant 7 salmées 4 séterées 88 dextres.

Terre, au même clos, contenant 2 salmées 5 séterées 22 dextres 8 pans.

Terre, au même clos, contenant 7 salmées 1 séterée 50 dextres 2 pans.

Terre, dite la Saufière, au même clos, contenant 2 séterées 70 dextres 8 pans.

Terre, au même clos, contenant 1 salmée 3 séterées 75 dextres 11 pans.

Terre, au clos du Pas de Thun, contenant 6 séterées 71 dextres 3 pans.

Terre, au clos de la Petite-Cayade, contenant 1 salmée 3 séterées 46 dextres.

Terre, au clos de Campagne, contenant 4 séterées 50 dextres.

Terre, aux ferrages de Condamine, contenant 1 salmée 2 séterées 3 dextres.

Sade Charles, ci-devant prévôt du chapitre de Saint-Victor.

Pension annuelle et viagère par Henri Sade 430 l.
Pension par Jean-Antoine Brest, notaire à Tarascon 1.549 l. 8 s.

Vintimille Gaspard-Joseph, comte, domicilié à Aix.

Terres, dites des Claux, au clos de Paillade, contenant 24 salmées 3 séterées 50 dextres.
Terre, au même clos, contenant 13 salmées 6 séterées 84 dextres 9 pans.
Terre, au même clos, contenant 11 salmées 2 séterées 4 dextres 3 pans.
Terre, au même clos, contenant 25 salmées 7 séterées 75 dextres.
Terre, au même clos, contenant 5 salmées 1 séterée 12 dextres 6 pans.
Terre, au même clos, contenant 10 salmées 1 séterée 75 dextres 10 pans.
Terre avec deux mas, au clos d'Autavès, contenant 49 salmées 6 séterées 67 dextres.
Terre, au même clos, contenant 2 salmées 6 séterées 2 dextres 4 pans.

II. — VENTES D'IMMEUBLES

a) *Ventes par l'Administration du district*

11 janvier 1791

Domaine de Frigolet, consistant en bâtiments de maître et de fermier, terres labourables et montagnes (dont 144 salmées 77 dextres 1 pan 8 menus en terres, et 316 salmées 6 séterées 35 dextres en montagnes), dans le terroir de Tarascon ; de plus une partie de terre labourable (84 salmées 6 éminées), dans le terroir de Graveson — du *doyenné de Tarascon* —. Soum. 187.000 l. Adj. 237.000 l.

à Jean-Pierre-Casimir Fesquet, négociant, à Marseille.

(Enchérisseurs : Jean Payan, négociant, de Marseille ; Jacques Chastel, de Tarascon ; Joseph Cartier fils, négociant, à Tarascon ; Juillial, pour compte d'amis, et l'adjudicataire.

[Le 24 janvier 1791, Fesquet verse la somme de 28.620 l., montant du 1er versement.]

N. B. — Ce bien fut revendu à la folle enchère, le 3 octobre 1793, Fesquet n'ayant pas effectué le deuxième versement dans le délai prescrit par la loi.

4 février 1791

Monastère consistant en une église, chapelles, sacristie, cours, jardins, habitation, maisons et celliers attenants (3 séterées 46 dextres), à la gache du Pin, dans l'enceinte de la ville — des *Cordeliers* de la ville —. Soum. 10.000 l. Adj. 24.500 l.

à Me Mauche, notaire royal, à Tarascon,

pour le compte de Pierre-Paul-Antoine de Gras Preigne, Joseph Cartier fils, négociant, et Antoine Castillon, négociant, tous de Tarascon.

(Enchérisseurs : Henri de Sade Vauredonnes, à Tarascon ; Jean-Gaspard-Michel Pépin, directeur des postes, à Tarascon ; Joseph Cartier fils, négociant ; Étienne Mourret, négociant, à Tarascon ; de Gras de Preigne, à Tarascon ; Jean Durand, et l'adjudicataire.)

Nota. — Le directoire du district se réserva deux mois pour l'enlèvement des objets et des ossements qui se trouvaient dans les caves et caveaux du monastère.

[Le 28 avril 1791, le solde est versé par les susdits acquéreurs.]

8 février 1791

Monastère consistant en une église, greniers, magasins, habitation et bâtisse (1 séterée 57 dextres 4 pans), jardin (1 salmée 4 séterées 39 dextres), au faubourg Madame — des *Augustins* —. Soum. 16.698 l. 16 s. Adj. 27.700 l.

à Pierre-Marie Charrasson, négociant, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Jacques Cartier père, négociant ; Claude Salze, pour compte d'ami ; Claude Simian, notaire royal, pour compte d'ami ; Henri Cartier, prêtre, et l'adjudicataire.)

[Le prix du monastère est de 13.500 l., celui du jardin de 14.200 l. — Le 16 juin 1791, le monastère est soldé par le dit Charrasson. Le 3 prairial III, la somme de 11.584 l. 3 s. 5 d. est versée pour solde du prix du jardin, par ledit acquéreur.]

10 février 1791

Monastère consistant en une église, basse-cour, magasin, jardin (3 séterées 70 dextres 1 pan), et enclos (3 séterées 5 dextres 2 pans), avec écuries à l'entour, non compris ce qui n'est pas indispensablement attaché à la bâtisse - des *Cordeliers* du faubourg -. Soum. 30.000 l. Adj. 61.000 l.

à Jean Chabrier, négociant, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Pierre Revon, négociant, à Tarascon ; Louis Dervieux, négociant, à Lyon ; Charles Pascal cadet, bourgeois, à Tarascon ; Joseph Cartier

fils ; Claude Salze ; Pierre-Marie Charrasson, négociant, à Tarascon, Louis Mévolhon ; Claude Simian, notaire royal, et l'adjudicataire.)

N. B. — Ce bien fut revendu à la folle enchère, le 11 octobre 1791, Chabrier n'ayant pas effectué le 1er versement.

14 février 1791

Tènement consistant en deux bâtiments, terres labourables (30 salmées 7 séterées 41 dextres 8 pans), et terres en montagne (10 salmées), au quartier de Saint-Sauveur — des *Dominicains* —. Soum. 38.500 l. Adj. 61.000 l.

à Me Mauche, notaire royal, à Tarascon, pour le compte de Jean Quet, de Beaucaire.

(Enchérisseurs : Claude Robert, négociant, à Tarascon ; Jean-Gaspard-Michel Pépin, directeur des postes, à Tarascon ; François Cartier, pour compte d'ami ; Étienne Mourret, négociant ; Chastel père, et l'adjudicataire.)

15 février 1791

Tènement consistant en un bâtiment pour l'exploitation et terres (33 salmées 2 séterées 73 dextres 9 pans), aux clos de Préquintin et Saint-Victor — des *Ursulines* —. Soum. 33.442 l. 3 s. Adj. 68.100 l.

à Jacques Chastel père, bourgeois, de Tarascon.

(Enchérisseurs : Pascal cadet ; Charles-Gaspard Boissière, pour compte d'ami ; Étienne Mourret ; Joseph Cartier fils négociant ; Jacques Brun, bourgeois, et l'adjudicataire.)

[Le 28 février 1791, Chastel verse la somme de 8.172 l., montant du 12 pour cent de son acquisition. Le 16 août 1791, la somme de 61.426 l. 4 s. est versée pour solde par ledit Chastel.]

23 février 1791

Domaine consistant en terres labourables, vignes, oliviers et prairies (78 salmées 7 séterées 87 dextres), au quartier de Saint-Gabriel, clos du Trébon, de la Caussette et du Grès du Comte — des *Dominicains* —. Soum. 31.600 l. Adj. 67.200 l.

à Étienne Mourret père et Joseph Brun, docteur en médecine.

(Enchérisseurs : Joseph-Antoine de Barrême, chevalier de Saint-Louis ; Benoît Gilles, négociant ; Étienne Mourret fils, négociant ; Aloué cadet, et les adjudicataires.)

[Par police privée du 26 février 1791, Étienne Mourret père devint seul propriétaire de ce bien, par suite de démission de Joseph Brun.

[Le 3 mars 1791, la somme de 8.064 l. est versée par Mourret père (1er versement) ; le 18 juillet 1791, la somme de 6.550 l. est versée par le même (2e versement) ; le 10 octobre 1792, la somme de 6.594 l. 9 s. 2 d. est versé par

le même (3e versement) ; le 6 prairial III, la somme de 12.000 l., dont 2.521 l. 15 s. 10 d. pour les intérêts depuis le 10 octobre 1792 au même jour de 1793, sur la somme de 50.435 l. 18 s. 2 d., 2.647 l. 17 s. 9 d. pour les intérêts depuis le 10 octobre 1793 au même jour de 1794, sur la somme de 52.957 l. 14 s., 1.737 l. 13 s. 7 d. pour les intérêts depuis le 10 octobre 1794 au 6 prairial III (25 mai 1795) sur la somme de 55.605 l. 11 s. 9 d., et 5.092 l. 12 s. 10 d. à compte de l'adjudication, est versée par les hoirs d'Étienne Mourret père, des deniers d'Augustin Mourret (4e versement : le 12 messidor III, la somme de 4.5569 l. 9 s. 9 d. est versée pour solde, par les mêmes, des deniers d'Augustin Mourret (5e versement et solde).]

24 février 1791

Terre (1 séterée 97 dextres), au clos de la Martillière — de l'*abbaye de Saint-Honorat* —. Adj. 300 l., sans concurrent.

à Jacques Guillaume, travailleur, de Tarascon.

[Le 9 mars 1791, le solde est versé par ledit Guillaume.]

Terre (4 séterées 1 dextre), aux ferrages de Condamine — de l'*abbaye de Saint-Honorat* —. Adj. 1.275 l.

à Pierre Pons, facturier en laine, à Tarascon.

(Enchérisseurs : André Mège ; Claude-François Barne, notaire royal à Tarascon, et l'adjudicataire.)

[Le 27 juillet 1791, le solde est versé par ledit Pons.]

Terre (3 séterées 96 dextres 6 pans), au clos de Campagne — de l'*abbaye de Saint-Honorat* —. Adj. 875 l.

à Pierre Fontaine, négociant à Tarascon.

(Enchérisseurs : André Mège ; Jacques Tardieu ; Mévolhon, et l'adjudicataire.)

[Les derniers versements sont effectués des mains et deniers de la fille dudit acquéreur.]

Terre (2 salmées 2 séterées), au clos de Campagne — de l'*abbaye de Saint-Honorat* —. Adj. 4.175 l.

au même.

(Enchérisseurs : Claude-François Barne, notaire royal, pour une personne à élire ; Jacques-Michel Fayon, et l'adjudicataire.)

[Les derniers versements sont effectués des mains et deniers de la fille dudit acquéreur]

Terre (2 salmées 2 séterées 7 dextres), au clos des Vergers — de l'*abbaye de Saint-Honorat* —. Adj. 5.100 l.

au même.

(Enchérisseurs : Pierre Bouchaud, bourgeois, à Tarascon ; Barne, notaire royal, pour une personne à élire, et l'adjudicataire.)

[Les derniers versements sont effectués des mains et deniers de la fille dudit acquéreur.]

28 février 1791

Tènement (25 salmées 2 séterées 83 dextres), au quartier de Lansac — du *chapitre de Sainte-Marthe* —. Soum. 26.694 l. 16 s. Adj. 38.300 l.

à Fleury Mauche, bourgeois à Tarascon.

(Enchérisseurs : Jean Quet, négociant, de Beaucaire ; Claude-François Barne, notaire royal, à Tarascon ; Jean-Joseph Feva, procureur au tribunal du district de Beaucaire ; Jacques Pons, ménager, à Tarascon, et l'adjudicataire.)

[Le 19 mars 1791, ledit Mauche effectue un premier versement de 4.636 l. ; le 22 février 1792, il verse 4.457 l. 14 s. 9 d. ; le 8 février 1793, 4.283 l. 19 s. 6 d. Le 10 nivôse II, la somme de 4.079 l. 18 s. 9 d. est versée, dont 1 279 l. 18 s. 9 d. des deniers dudit Mauche, et 2.800 l. des deniers de Denis Mazouiller, de Tarascon. Le 11 ventôse II, Mauche verse 4.161 l. 18 s. 4 d. Le 3 prairial III, la somme de 3.300 l. est versée des mains et deniers de Louis Moullet, bourrelier, à Tarascon. Le 7 thermidor III, ce dernier verse pour solde la somme de 19.491 l. 4 s. 5 d.]

3 mars 1791

Petit mas (1 salmée 5 séterées 28 dextres 6 pans), au quartier Saint-Lazare — des *Dominicains* —. Soum. 3.862 l. 2 s. Adj. 5.175 l.

à Jean Drujon, marchand, à Tarascon,
pour le compte de Pierre Lambert, perruquier, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Honoré Boutard, docteur en médecine, à Tarascon ; François Mathey, ci-devant frère Cordelier ; Jean Fontaine, ménager, et l'adjudicataire.)

[Le 13 floréal II, le solde est versé par ledit Lambert.]

5 mars 1791

Tènement : (33 salmées 3 séterées 79 dextres 6 pans), au quartier du Trébon ; (10 salmées 2 séterées 92 dextres 6 pans), au quartier du Grès du Comte — des *Ursulines* —. Soum. 30.000 l. Adj. 45.100 l.

à Joseph Cartier fils, négociant, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Mauche, notaire à Tarascon ; Henri de Sade Vauredonnes ; Joseph-Antoine de Barrême ; Pierre Guigues, bourgeois, et l'adjudicataire.)

[Le 19 thermidor III, le solde est versé par ledit Cartier.]

6 mars 1791

Tènement dit le Mas du Pont de Carlin (33 salmées 2 éminées), au quartier de Paillade, près le pont de Carlin, terroir de Tarascon ;

plus 6 éminées en vigne, dans le terroir de Maillane — des *Ursulines* —. Soum. 23.783 l. 3 s. Adj. 42.000 l.

à Claude-François Barne, notaire royal,
pour le compte d'Isaac de Millaud, négociant, à Maillane.

(Enchérisseurs : de Sade Vauredonnes ; Gaspard-Michel Pépin, directeur des Postes ; Castelan, de Graveson ; Cartier, et l'adjudicataire.)

[Le 22 mars 1791, ledit Millaud verse 6.036 l. ; le 1er mars 1792, 6.515 l. ; le 14 février 1793, 6.040 l. ; le 19 septembre 1793, la somme de 9.600 l. est versée des mains et deniers de Jassada de Millaud, fils de David ; le 9 nivôse II, la somme de 3.915 l. est versée des mains et deniers du même. Le 25 messidor III, la somme de 9.153 l. 7 s. 7 d. est versée pour solde, par Isaac de Millaud.]

Domaine Saint-Nicolas (53 salmées 1 séterée), quartier du Tavés ; plus (11 salmées 7 séterées) dans le terroir de Maillane — des *Ursulines* —. Soum. 41.089 l. 3 s. Adj. 72.000 l.

à Jean-Gaspard Pépin, directeur des Postes,
en compte avec Fleury Mauche, à Tarascon.

Enchérisseurs : Benoît Rey ; Catelan, de Graveson ; Gilles fils ; Chastel fils, et les adjudicataires.)

Domaine de Sainte-Ursule (47 salmées 4 séterées), au quartier du Tavès ; plus 16 salmées 4 séterées dans le terroir de Maillane — des *Ursulines* —. Affermé à Gille Guigue. Soum. 39.489 l. Adj. 72.700 l.

à Joseph Cartier fils, négociant à Tarascon.

(Enchérisseurs : Benoît Rey ; Jacques Chastel père ; Simian, notaire royal, à Tarascon ; Gilles fils ; Castelan, et l'adjudicataire.)

[Le 19 thermidor III, le solde est versé par ledit Cartier.]

16 mars 1791

Tènement de la chapelle de la Croix (24 salmées), à Laurade —. Soum. 21.306 l. 18 s. 3 d. Adj. 28.000 l.

à Pierre-Paul-Antoine de Gras Preigne, à Tarascon,
en compte avec Jacques Pons, ménager, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Jean-Antoine Bret, notaire royal ; Claude-François Barne, notaire royal, et les adjudicataires.)

20 mars 1791

Terre (4 séterées 45 dextres 8 pans), aux ferrages Saint-Antoine — des *chanoines réguliers de la Sainte-Trinité* — Soum. 1.226 l. 5 s 4 d. Adj. 1.550 l.

à André Aloué, négociant, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Pierre Aloué fils aîné, négociant, à Tarascon ; Roustant Boudoy, ménager ; Pierre Giraud, menuisier, et l'adjudicataire.)

[Le 9 messidor III, la somme de 1.211 l. 7 s. 7 d. est versée pour solde par ledit Aloué.]

Terre (4 séterées 99 dextres), au Petit-Roubian — des *Trinitaires* —. Soum. 1.227 l. 15 s. 7 d. Adj. 1.450 l.

à André Mège, tonnelier, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Jean Rique aîné, marchand chapelier, et l'adjudicataire.)

[Le 8 fructidor III, le solde est versé par ledit Mège.]

Terre (3 séterées 72 dextres), au clos de Campagne — des *Trinitaires* —. Soum. 509 l. 19 s. 6 d. Adj. 1.000 l.

A Bernard Fontaine, ménager, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Guillaume Brunel, géomètre juré de Tarascon ; Pierre Chanu, travailleur ; Pierre Giraud, menuisier, et l'adjudicataire.)

[Le 19 messidor III, le solde est versé par ledit Fontaine]

Terre (5 séterées 87 dextres), au clos de Saint-Martin — des *Trinitaires* —. Soum. 1.511 l. 3 s. 7 d. Adj. 1.587 l.

au même.

(Enchérisseurs : Jacques Pons, ménager, à Tarascon, et l'adjudicataire.)

[Le 19 messidor III, le solde est versé par ledit Fontaine.]

Verger d'oliviers (2 salmées 4 séterées 36 dextres), au quartier de Saint-Victor — des *Trinitaires* —. Soum. 900 l. Adj. 2.725 l.

à Jean Durand, pour le compte de François-Dominique Moublet-Gras, docteur en médecine, président du district, absent pour cause de maladie.

(Enchérisseurs : Jean-Antoine Bret, notaire royal, à Tarascon, pour une personne à élire ; François Achard, ménager ; Jean Armand, cordonnier ; Moraud, négociant, à Tarascon ; Jean Bonnet, maréchal ; Brun, marchand, à Tarascon ; André Mège, tonnelier, et les adjudicataires.)

[Le 1er prairial III, la somme de 2.151 l 4 s. 5 d., dont 1.946 l. 0 s. 4 d. pour le capital restant dû et le reste pour les intérêts, est versée pour solde par le dit acquéreur.]

24 mars 1791

Maison, à la gache de la Vigne — des *Trinitaires* —. Soum. 500 l. Adj. 550 l.

à Pierre Guillaume, cordier, à Tarascon.

(Enchérisseurs : François Cartier ; Giraud ; Simian, notaire, à Tarascon, et l'adjudicataire.)

[Le 15 octobre 1792, le solde est versé par ledit Guillaume.]

Maison, à la gache de l'Arrière-Vigne — des *Trinitaires* —. Soum. 500 l. Adj. 500 l.

à Fontaine, négociant, à Tarascon,
pour le compte d'Antoine Bouscarle, travailleur, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Simian, notaire, à Tarascon ; Brunel, géomètre ; Augustin Monier, aubergiste, et l'adjudicataire.)
[Le 24 février 1792, le solde est versé par ledit Bouscarle.]

Maison, à la gache du Marché — des *Trinitaires* —. Soum. 500 l. Adj. 1.800 l.

à Jacques Raoux aîné, négociant, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Nicolas Bonnet, facturier en laine, à Tarascon, et l'adjudicataire.)

Maison, à la gache de la Condamine — des *Trinitaires* —. Soum. 500 l. Adj. 850 l.

à Antoine Mauche fils, marchand tanneur, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Louis Biole, et l'adjudicataire.)
[Le 18 avril 1791, ledit Mauche effectue un 1er versement de 170 l. ; le 8 mars 1793, il verse 80 l. 11 s. 3 d. ; le 24 thermidor III, pour solde 751 l. 15 s. 8 d.]

Diverses terres — des *Cordeliers* de la ville —. Soum. 5.168 l.

1° Terre (3 séterées 92 dextres 2 pans), aux ferrages Saint-Jean. Adj. 1.575 l

à Jean Bousquet, négociant, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Louis Mévolhon, négociant ; Simian, notaire, et l'adjudicataire.)
[Le 24 germinal III, le solde est versé des mains et deniers des enfants dudit Bousquet.]

2° Terre (5 séterées 32 dextres 4 pans), au clos de Sagnon. Adj. 1.125 l.

à Jean Fontaine, négociant à Tarascon,
pour le compte de Pierre Véran, ménager à Tarascon.

(Enchérisseurs : Pierre Bouterin, ménager, et l'adjudicataire.)
[Le 16 floréal III, le solde est versé par ledit Véran.]

3° Deux terres (9 séterées 13 dextres), à Saint-Georges. Adj. 2.875 l.

à François Cartier, à Tarascon,
pour le compte de Joseph Brun, marchand, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Augustin Monier, aubergiste ; Louis Mévolhon, négociant, et l'adjudicataire.)
[Le 29 frimaire II, le solde est versé par ledit Brun.]

4° Terre (4 séterées 32 dextres), à la Grande-Cayade. Adj. 975 l

à Jean Bonnet, maréchal, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Bret, notaire ; François Mathey, frère cordelier ; Claude Cayet, et l'adjudicataire.)

5° Terre (3 séterées 78 dextres), au clos de Montlaux. Adj. 900 l.

à Jean-Joseph Reynaud, boulanger, à Tarascon,
pour le compte de Jean-Baptiste Fléchaire, ménager, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Jean Fournier, broquier ; Joseph Ode aîné ; Pierre Bouterin, ménager, et l'adjudicataire.)

[Le 25 mars 1791, ledit Fléchaire verse 300 l. ; le 16 septembre 1793, 299 l. 17 s. 6 d. ; le 19 messidor III, il verse pour solde 412 l. 3 s. 3 d.]

26 mars 1791

Maison, à la gache de la Vigne — du *chapitre de Sainte-Marthe* —. Soum. 2.050 l. Adj. 2.125 l.

à Mathieu Jourdan fils, serrurier, à Tarascon,
en compte avec François Luche, maçon, et Pierre Chevallier,
maître menuisier, à Tarascon.

(Enchérisseurs : François Achard, ménager, et les adjudicataires.)

[Le 17 juin 1791, un premier versement de 425 l. est fait des mains et deniers de Jourdan et Chevallier ; le 11 août 1792, les mêmes versent 400 l. ; le 3 octobre 1793, 400 l. ; le 19 brumaire III, 399 l. 17 s. 6 d. ; le 4 prairial III, 402 l. 17 s. 7 d. Le 14 thermidor III, la somme de 385 l. 17 s. 9 d. est versée pour solde, des mains et deniers de Chevallier.]

Neuf terres, dont une avec un petit bâtiment — des *Trinitaires* —. Soumissionnées 18.017 l. 1 s. 5 d.

1° Terre et bâtiment (6 séterées 11 dextres), aux ferrages de Condamine. Adj. 4.225 l.

à Joseph-Antoine Chaine, marchand orfèvre, à Tarascon,
pour le compte de Louise Berlandier, veuve Jacques Guigue,
ménagère, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Simian, notaire ; Bret, notaire, et l'adjudicataire.)

[Le 4 thermidor III, la somme de 1.487 l. 8 s. 1 d. est versée pour solde par la veuve Guigue.]

2° Terre (1 salmée 5 séterée 23 dextres), au quartier de Souspiron. Adj. 4.100 l.

à Jean-Baptiste Reynaud, curé de Sainte-Marthe, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Joseph-Antoine Michel, maître en chirurgie ; Reymond, prêtre ; Boutard ; Grivet, et l'adjudicataire).

[Le 13 vendémiaire IV, la somme de 3.282 l. 3 s. 6 d. est versée pour solde par ledit Reynaud.]

3° Terre (7 séterées 41 dextres), ferrages Saint-Antoine. Adj. 3.150 l.

à Louis CHAINE, ménager, à Tarascon,

pour le compte de Charles CARBONNIER, ménager, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Guillaume Brunet, géomètre juré à Tarascon ; Louis Mévolhon ; Giraud, menuisier ; Brun, marchand, et l'adjudicataire.)

4° Terre (7 séterées moins 1 dextre), au clos de Roustide. Adj. 2.425 l.

à Bernard FONTAINE, ménager, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Jean Durand, ménager ; Chaine, orfèvre ; Mathey, cordelier ; Simian, notaire, et l'adjudicataire.)

[Le 19 messidor III, le solde est versé par ledit Fontaine.]

5° Terre (2 séterées 82 dextres), au Barralier. Adj. 850 l.

à Pierre CHABRIER cadet, négociant, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Antoine Pétry ; Étienne Faillon, et l'adjudicataire.

[Le 12 thermidor III, le solde est versé par ledit Chabrier.]

27 mars 1791

6° Terre (7 séterées 95 dextres), au Barralier. Adj. 2.125 l.

à Pierre GIRAUD fils, menuisier, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Pierre-Joseph-Pascal Grivet, secrétaire-greffier de la municipalité de Tarascon, et l'adjudicataire.)

[Le 6 thermidor III, le solde est versé par ledit Giraud.]

7° Terre (1 salmée 95 dextres 9 pans), au Barralier. Adj. 3.100 l.

à Charles PONS, ménager, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Jean Sauvan ; Claude Chivalet, ménager ; Mauche, notaire, et l'adjudicataire.)

[Le 25 ventôse III, ledit Pons verse la somme de 2.000 l., capital et intérêts ; le 18 messidor III, il verse pour solde 1.792 l. 5 s. 8 d.]

8° Terre (7 séterées 94 dextres 3 pans), au clos de Lestel. Adj. 2.400 l.

à Pierre GIRAUD fils, menuisier, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Jacques Brun ; Honoré Boutard, docteur en médecine, et l'adjudicataire.)

[Le 6 thermidor III, le solde est versé par ledit Giraud.]

9° Terre (1 salmée 4 séterées 12 dextres 6 pans), aux ferrages Saint-Antoine. Adj. 5.225 l.

à Joseph BRUN, marchand, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Étienne Mourret fils ; Honoré Boutard, docteur en médecine ; Jacques Brun ; Rousseau, notaire ; Louis Mévolhon ; Chaine, orfèvre, et l'adjudicataire.)

[Le 29 frimaire II, le solde est versé par ledit Brun.]

Quatre terres — des *Ursulines* —. Soumissionnées 3.308 l. 5 s.

1° Terre (2 séterées 73 dextres), aux ferrages Saint-Antoine. Adj. 1.800 l.

à Jacques Pons, ménager, à Tarascon,

en compte avec Étienne Boudoy et Denis Ginoux, ménagers à Tarascon.

(Enchérisseurs : Jacques Pons, maçon ; Claude Simian, notaire, et les adjudicataires.)

N. B. — Au moment de signer le procès-verbal, le citoyen Étienne Boudoy s'est départi de la partie le concernant.

[Le 3 nivôse II, la somme de 1.368 l. 19 s. est versée pour solde, des mains et deniers de Ginoux.]

2° Terre (4 séterées 9 dextres), au clos du Petit-Roubian. Adj. 1.150 l.

à Jean-Baptiste Roman, à Tarascon,

pour le compte de Claude Verdier, roulier, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Calixte Jouve ; André Mège ; Simon Véran, coloriste ; Jean Privat, et l'adjudicataire.)

[Le 10 nivôse II, le solde est versé par ledit Verdier.]

3° Terre (7 séterées 21 dextres), au clos de campagne. Adj. 1.800 l.

à André Mège, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Jean Durand, ménager ; Jean-Baptiste Roman ; Jacques Pons, maçon ; Michel Bard ; Jean Rique aîné, et l'adjudicataire.)

4° Terre (7 séterées 15 dextres 10 pans), au Grand-Roubian. Adj. 2.200 l.

à Jean Gras, marchand à Tarascon.

(Enchérisseurs : André Mège ; Simian, notaire, et l'adjudicataire.)

[Le 29 floréal III, le solde est versé par ledit Gras.]

29 mars 1791

Maison, à la gache de la Vigne — de la *chapellenie Saint-Roch* —. Soum. 600 l. Adj. 1.125 l.

à Jean Durand, ménager, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Antoine Reymond, maçon ; Pierre Fontaine, négociant ; Accurse Bouis, et l'adjudicataire.)

[Le 10 nivôse II, le solde est versé par ledit Durand.]

Terre (6 séterées 38 dextres), aux ferrages Saint-Jean — de la *chapellenie Notre-Dame de Bonaventure* —. Adj. 2.125 l.

à Louis Mévolhon, négociant, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Pascal Grivet, secrétaire de la municipalité de Tarascon ; Bousquet, négociant ; Fontaine, négociant, et l'adjudicataire.)

[Le 25 messidor III, le solde est versé par ledit Mévolhon.]

Terre (4 séterées 52 dextres), au clos de Saint-Martin — de la *chapellenie Notre-Dame de Bonaventure* —. Adj. 1.075 l., sans concurrent.

à Pierre Fontaine, négociant, à Tarascon,
pour le compte de Claude Fabre, fils de Guillaume, facturier en laine.

[Le 13 messidor III, la somme de 462 l. 3 s. 6 d. est versée pour solde par Marthe Fabre, fille de Guillaume.]

Terre (7 séterées 25 dextres 5 pans), au Pont de Tun — de la *chapellenie Notre-Dame de Bonaventure* —. Adj. 2.125 l.

à André Mège, tonnelier, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Étienne Faillon, marchand, à Tarascon, et l'adjudicataire.)

[Le 8 fructidor III, le solde est versé par ledit Mège.]

Terre (4 séterées 94 dextres), aux ferrages de Condamine — de la *chapellenie Sainte-Croix* —. Adj. 1.600 l.

à Jean Lacroix, bourgeois, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Michel Bard, ménager, et l'adjudicataire.)

Terre (4 séterées 68 dextres), au clos du Verger — de la *chapellenie Sainte-Croix* —. Adj. 1.175 l.

à Barthélemy Cartier, ménager, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Fontaine, négociant ; Jean Lacroix, bourgeois, et l'adjudicataire.)

[Le 23 juillet 1791, ledit Cartier effectue un 1er versement de 175 l. ; le 13 thermidor III, il verse pour solde la somme de 1.238 l. 8 s.]

31 mars 1791

Maison, à la gache Saint-Nicolas — de l'*abbaye Saint-Honorat* —. Soum. 600 l. Adj. 1.775 l.

à Mademoiselle Pierre Gilles, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Antoine Rique, marchand chapelier, pour compte d'ami ; Jean Bonnet, meunier ; Henri Soullier ; Richard, maître en chirurgie ; Simian, notaire, et l'adjudicataire.)

[Le 11 ventôse III, le solde est versé par la fille Gilles.]

2 avril 1791

Trois terres — des *Ursulines* —. Soumissionnées 1.750 l.

1° Terre (4 séterées 16 dextres), au clos Saint-Hervan. Adj. 1.275 l.

à Jean-Louis Bard, chapelier, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Joseph Ode fils aîné, marchand, à Tarascon ; Claude Simian, notaire ; Lombard, droguiste ; Michel Bard, ménager, et l'adjudicataire.)

[Le 9 mai 1791, ledit Bard verse la somme de 153 l. ; le 17 août 1792, 127 l. 10 s. 8 d. ; le 2 août 1793, 128 l. 13 s. 2 d. ; le 27 germinal II, 126 l. 16 s. 4 d. ; le 27 prairial III, pour solde, 1 006 l. 2 s. 6 d.]

2° Terre (5 séterées 12 dextres 4 pans 5 menus), au clos du Thor. Adj. 2.200 l.

à Claude Simian, notaire, Augustin Monier, traiteur, et Jacques Raoux aîné, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Jean Bonnet, maréchal ; Étienne Faillon, marchand ; Pierre Souchon, tourneur, et les adjudicataires.)

[Le 27 thermidor III, le solde est versé par Augustin Monier, lequel s'est rendu cessionnaire de Simian et Raoux, par acte du 10 août 1791, notaire Simian, à Tarascon.]

3° Terre (3 séterées), au clos du Verger. Adj. 1.300 l.

à Étienne Faillon, marchand, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Pierre Fontaine, négociant ; Claude Cayet, tonnelier, et l'adjudicataire.)

[Le 3 prairial III, la somme de 765 l. 9 s. 5 d. est versée pour solde par ledit acquéreur.]

7 avril 1791

Cinq terres de la *chapellenie Sainte-Anne et Saint-Martin* — Soumissionnées 6 399 l. 16 s.

1° Terre (7 séterées 95 dextres 7 pans), au clos de Lestel. Adj. 2.750 l.

à Alexandre Beladen, jardinier, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Augustin Monier, aubergiste ; Jacques Brun, et l'adjudicataire.)

[Le 23 prairial III, la somme de 2.538 l. 5 s. 9 d., dont 2.195 l. 16 s. 7 d. pour le capital restant dû, et le reste pour les intérêts, est versée par ledit Beladen.]

2° Terre (2 salmées 42 dextres 4 pans), aux ferrages du Cours. Adj. 5.500 l.

à Pierre Bouchaud, bourgeois, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Jacques Brun, bourgeois; Achard, et l'adjudicataire.)
[Le 21 janvier 1792, le solde est versé par ledit Bouchaud.]

3° Terre (1 séterée 97 dextres 9 pans), aux ferrages du Cours. Adj. 675 l.

à Pierre Bouchaud et Jean Véran, agriculteur, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Claude Simian, notaire ; Durand, et les adjudicataires.)
[Le 21 janvier 1792, le solde est versé par Bouchaud.]

4° Terre (2 séterées), aux ferrages du Cours. Adj. 700 l.

à Antoine Pons, ménager, à Tarascon.

(Enchérisseurs: Pascal Grivet, et l'adjudicataire.)
[Le 15 février 1793, le solde est versé par ledit Pons.]

5° Terre (1 salmée 92 dextres 6 pans), au clos de Montlaux. Adj. 2.225 l.

au même.

(Enchérisseurs : Jean Durand, ménager ; Louis Mévolhon, et l'adjudicataire.)
[Le 15 mai 1791, ledit Pons verse la somme de 804 l. 10 s.; le 20 avril 1792, 162 l. 17 s. 2 d.; le 7 juillet 1793, 162 l. 4 s. 6 d.; le 17 germinal II, 162 l. 4 s. 5 d.; le 17 germinal III, 162 l. 4 s. 5 d.; le 17 messidor III, il verse pour solde 1.046 l. 1 s.]

9 avril 1791

Maison, à la gache du Château — de la *chapellenie Saint-Sébastien* —. Soum. 1.000 l. Adj. 2.800 l.

à Jacques Brun, bourgeois, à Tarascon.

(Enchérisseurs: De Provençal, prêtre ; Ode aîné, marchand ; Alphonse Eyssautier, boucher ; Gauzargues, et l'adjudicataire.
[Le 1er vendémiaire IV, le solde est versé par ledit Brun.]

15 avril 1791

Monastère et église, esplanade, cour, jardin, avec une salmée 3 séterées 9 dextres de terre labourable propre à mettre en jardin, y ayant un puits à roue, et clos de murailles — des *Capucins* — Soum. par la municipalité 13.929 l. dont 8.000 l. pour le monastère, et 5.929 l. pour les terres. Adj. 13.929 l., sans concurrent.

à Joseph Bureau, procureur de la commune de Tarascon, pour le compte de la commune de Tarascon.

N. B. — La municipalité fut chargée d'y transférer le nouveau cimetière et de revendre, par la voie des enchères, la partie de terrain et bâtiment qui ne seraient point nécessaires audit cimetière.

[Le 3 prairial III, la somme de 8.975 l. 9 s. 9 d. (1er versement), dont 3.466 l. 13 s. 4 d pour les 4 premiers douzièmes, et le reste pour les intérêts, est versée des mains et deniers de Michel Dussau, maître des postes, à Tarascon Le 19 messidor III, la somme de 6 967 l. 4 s. 3 d. est versée pour solde, des mains et deniers du même.]

21 avril 1791

Cinq terres — des *chapellenies Saint-Claude et Saint-Étienne* —. Soumissionnées 5.337 l. 10 s.

1° Terre (7 séterées 56 dextres 4 pans), aux ferrages du Cours — de la *chapellenie Saint-Claude* — Adj. 2.250 l.

à François Cartier, bourgeois, à Tarascon,
pour le compte de Roustant Boudoy, ménager, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Cartier fils, négociant ; Jean Durand, ménager, et l'adjudicataire.)

[Le 10 nivôse II, le solde est versé par ledit Boudoy.]

2° Terre (78 dextres 8 pans 6 menus) — de la *chapellenie Saint-Étienne* —. Adj. 190 l.

à Jean Durand, ménager, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Dominique Moublet, maître en chirurgie, à Tarascon, et l'adjudicataire.)

[Le 10 nivôse II, le solde est versé par ledit Durand.]

3° Terre (3 séterées 4 dextres 5 pans), aux ferrages de Condamine — de la *même chapellenie* —. Adj. 1.600 l.

à Dominique Moublet, maître en chirurgie, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Fournier, voiturier, et l'adjudicataire.)

[Le 2 avril 1792, le solde est versé par ledit Moublet]

4° Terre (1 salmée 3 séterées 98 dextres 3 pans), aux ferrages du Cours — de la *même chapellenie* —. Adj. 4.700 l.

à Simon Véran, marchand coloriste, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Jacques Raoux aîné, négociant ; Cartier ; Bouchaud, et l'adjudicataire.)

[Le 26 thermidor III, le solde est versé par ledit Véran.]

5° Terre (4 séterées 3 dextres 7 pans), aux ferrages entre la chaussée et le chemin de Saint-Gabriel — de la *même chapellenie* —. Adj. 1.525 l.

à Jean Beissier, maçon, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Robert Victor, maçon, et l'adjudicataire.)

22 avril 1791

Petit bâtiment, au quartier de Saint-Gabriel — des *Célestins* d'Avignon —. Soum. 200 l. Adj. 725 l.

à Étienne Mourret-Laroche père, bourgeois, de Tarascon.

(Enchérisseurs : Michel Jaussaud, marchand, à Tarascon ; Simian, notaire, et l'adjudicataire.)

[Le 27 avril 1791, le solde est versé par ledit Mourret-Laroche.]

24 avril 1791

Terre (3 séterées 15 dextres), aux ferrages de Roustide — du *légat de Perline* —. Adj. 730 l.

à Jacques Cartier, boulanger, à Tarascon,
pour le compte de Jean Quet, limonadier, citoyen de Beaucaire.

(Enchérisseurs : Mévolhon, négociant ; Véran, bourgeois, et l'adjudicataire.)

[Le 6 fructidor III, le solde est versé par les hoirs dudit acquéreur.]

Terre (3 séterées 15 dextres 4 pans), aux ferrages Saint-Georges — de la *chapellenie Corpore Christi* —. Adj. 925 l.

à Pascal Fraud, marchand, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Guillaume Brunel, géomètre ; Pierre Fontaine, négociant ; François Cartier, et l'adjudicataire.)

[Le 27 germinal III, le solde est versé par ledit Fraud.]

Terre (2 séterées 90 dextres 8 pans), au clos de Saint-Clément — de la *chapellenie Corpore Christi* —. Adj. 730 l.

à Michel Bard, travailleur, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Guillaume Brunel, géomètre ; Pierre Fontaine, négociant ; François Cartier ; Pierre Chanu, travailleur ; Jean-Baptiste Broche, cardeur, et l'adjudicataire.)

[Le 8 floréal III, la somme de 683 l. 5 s. 4 d. est versée pour solde par ledit Bard.]

Terre (2 séterées 57 dextres 9 pans), au clos du Thor — de la *chapellenie Corpore Christi* —. Adj. 620 l.

à Jacques Raoux, négociant, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Guillaume Brunel, géomètre ; Pierre Fontaine, négociant ; François Cartier ; Louis Mévolhon, négociant, et l'adjudicataire.)

[Le 3 thermidor III, le solde est versé par ledit Raoux.]

Terre (1 séterée 89 dextres), au clos de Larnez — de la *chapellenie Corpore Christi* —. Adj. 370 l.

à Jean-Baptiste Broche, cardeur de laine, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Guillaume Brunel, géomètre ; Pierre Fontaine, négociant ; François Cartier : Antoine Pons ; Chanu, travailleur, et l'adjudicataire.)
[Le 1er prairial III, le solde est versé par ledit Broche.]

Terre (3 séterées 32 dextres 7 pans), aux ferrages Saint-Georges — de la *chapellenie Corpore Christi* —. Adj. 850 l.

à Brunel, à Tarascon,
pour le compte de Pascal Fraud, marchand, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Pierre Fontaine, négociant ; François Cartier ; Pierre Chanu, travailleur, et l'adjudicataire.)
[Le 27 germinal III, le solde est versé par ledit Fraud.]

26 avril 1791

Cinq terres de la *chapellenie de l'Aube* —. Soumissionnées 8.690 l.

1° Terre (1 séterée 73 dextres), aux ferrages du Cours Adj. 590 l.

à Joseph Brun, marchand, à Saint-Remy.

(Enchérisseurs : Pierre Fontaine, négociant ; Boutard, docteur en médecine, à Tarascon ; Jean Durand, ménager, et l'adjudicataire.)
[Le 29 frimaire II, le solde est versé par ledit Brun.]

2° Terre (1 séterée 89 dextres), au même quartier. Adj. 900 l.

à Pierre Véran, ménager, à Tarascon

(Enchérisseurs : Cartier ; Mauche, notaire, et l'adjudicataire.)
[Le 16 floréal III, le solde est versé par ledit Véran.]

3° Terre (1 salmée 3 séterées 5 dextres), au même quartier. Adj. 3.700 l.

à de Gras Preigne, bourgeois, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Boutard, et l'adjudicataire.)
[Le 4 avril 1792, ledit acquéreur verse 463 l. 18 s. 5 d. Le 28 messidor III, il verse pour solde la somme de 4.002 l. 2 s. 2 d.]

4° Terre (4 séterées 2 dextres 4 pans), aux ferrages Saint-Jean. Adj. 2.325 l.

à Michel Boquy, docteur en médecine, à Saint-Remy.

(Enchérisseurs : Michel Dussau, maître de poste, à Tarascon ; Mauche, notaire ; Jean Bonnet ; Chastel ; Antoine Pétry, et l'adjudicataire.)
[Le 22 avril 1792, la somme de 1.883 l. 8 s. 6 d., formant le solde, est versée par ledit Boquy.]

5° Terre (1 salmée 7 séterées 75 dextres 6 pans), aux ferrages Condamine. Adj. 6.200 l.

à Jean Sauvant, marchand facturier en laine, à Saint-Remy.

(Enchérisseurs : Simon Véran, coloriste ; Cartier, et l'adjudicaire.)
[Le 4 novembre 1792, le solde est versé par ledit Sauvant.]

28 avril 1791

Cinq terres — de la *chapellenie de l'Aube* —. Soumissionnées : 11.560 l.

1° Terre (1 séteré 9 dextres), aux ferrages de Condamine, touchant le chemin de Saint-Georges. Adj. 345 l.

à Bernard FONTAINE, ménager, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Jean Durand, ménager, à Tarascon ; Monier, et l'adjudicataire.)

[Le 19 messidor III, le solde est versé par ledit Fontaine.]

2° Terre (1 salmée 53 dextres), aux ferrages de Penèque Adj. 2.600 l.

à Pascal FRAUD, négociant, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Pierre Véran, bourgeois ; Brunel, et l'adjudicataire.)

[Le 27 germinal III, le solde est versé par ledit Fraud.]

3° Terre (1 salmée 65 dextres 8 pans), au même quartier. Adj. 3.600 l.

à Jacques BRUN, bourgeois, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Jean Beissier, maçon ; Brunel ; Simon Véran, et l'adjudicataire.)

[Le 1er vendémiaire IV, le solde est versé par ledit Brun.]

4° Terre (3 salmées 2 séterées 89 dextres 5 pans), aux ferrages Saint-Antoine. Adj. 12.900 l.

à Jean QUET, limonadier, de Beaucaire.

(Enchérisseurs : Louis Mévolhon, négociant, à Tarascon ; Jacques Brun, bourgeois ; Fontaine ; Cartier, et l'adjudicataire.)

[Le 6 fructidor III, le solde est versé par les hoirs dudit acquéreur.]

5° Terre (2 séterées 78 dextres), aux ferrages Saint-Jean. Adj. 1.625 l.

à Pierre FONTAINE, négociant, à Tarascon, en compte avec Pierre VÉRAN, bourgeois, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Pétry, et les adjudicataires.)

[Le 25 juin 1791, le solde est versé par Pierre Fontaine, Pierre Véran et Jean Robert.]

29 avril 1791

Ermitage, chapelle et terre (1 salmée 1 séterée 69 dextres), au clos de Saint-Sauveur ; terre (5 séterées 48 dextres 8 pans), au clos de Prequintin — de l'*Ermitage de Saint-Sauveur* —. Adj. 3.950 l.

à Pierre CHABRIER fils cadet, négociant, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Jean Quet, de Beaucaire ; Joseph Cartier, négociant ; Mathey, et l'adjudicataire.)

[Le 12 thermidor III, le solde est versé par ledit Chabrier.]

Terre (1 salmée 1 séterée 42 dextres 3 pans 6 menus), aux ferrages du Cours — de la *chapellenie Sainte-Magdeleine* —. Adj. 3.675 l.

à Jean-Baptiste CHABRIER père, négociant, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Augustin Monier, aubergiste ; Louis Mévolhon, et l'adjudicataire.)

[Par acte du 4 septembre 1791, notaire Mauche, ledit acquéreur a cédé à son fils Vincent Chabrier aîné, négociant, à Tarascon. Le 20 thermidor III, le solde est versé par ce dernier.]

Terre (5 séterées 83 dextres), aux ferrages Saint-Jean — de la *chapellenie de Saint-Sébastien* —. Adj. 2.400 l., sans concurrent.

à Jean BOUSQUET, négociant, à Tarascon.

[Le 24 germinal III, le solde est versé des mains et deniers des enfants dudit Bousquet.]

30 avril 1791

Terre (5 séterées), aux ferrages du Cours — de la *chapellenie de Saint-Jean de la Planche* —. Adj. 1 900 l.

à André ALOUÉ, négociant, à Tarascon,
en compte avec Charles PASCAL, bourgeois, et Roustant BOUDOY, ménager, de Tarascon.

(Enchérisseurs : Jean Pichon ; Louis Mévolhon, et les adjudicataires.)

[Le 25 juillet 1791, Pascal verse la somme de 633 l. 6 s. 8 d., pour solde du tiers le concernant. Le 10 nivôse II, Boudoy solde le tiers le concernant. Le 9 messidor III, Aloué verse le solde de sa part.]

Terre (1 séterée 27 dextres), au clos du Guès — de la *chapellenie de Notre-Dame de Pitié* —. Adj. 655 l.

à Jacques BRUN, bourgeois, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Jean Bousquet, négociant ; Jean Mitifiot, cribleur, et l'adjudicataire.)

[Le 1er vendémiaire IV, le solde est versé par ledit Brun.]

Terre (7 séterées 11 dextres 9 pans), aux ferrages Saint-Antoine — de la *chapellenie Notre-Dame de Pitié* —. Adj. 3.150 l.

à Jean GARCIN, sculpteur et doreur, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Louis Mévolhon, négociant ; Raoux aîné, et l'adjudicataire.)

[Le 24 germinal III, ledit Garcin verse pour solde la somme de 3.339 l. 2 s. 7 d, dont 2.750 · pour le capital dû à ce jour, le reste formant les intérêts.]

Terre (2 séterées 27 dextres), au Grand-Roubian — de la *chapellenie Notre-Dame de Pitié* —. Adj. 505 l., sans concurrent.

à Jean MITIFIOT, cribleur, à Tarascon.

[Le 10 août 1793, le solde est versé par ledit Mitifiot.]

Terre (4 séterées 92 dextres), au clos de Préquintin — de la *chapellenie de Grâce* —. Adj. 875 l.

à Jean QUET, limonadier, citoyen de Beaucaire.

(Enchérisseurs : Jean Mitifiot, cribleur ; Pascal Fraud, et l'adjudicataire.)
[Le 6 fructidor III, le solde est versé par les hoirs dudit acquéreur.]

Terre (1 salmée 1 séterée 34 dextres), aux ferrages de Saint-Antoine — de la *chapellenie de Grâce* —. Adj. 3.625 l.

à Étienne MOURRET fils, négociant, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Louis Mévolhon, et l'adjudicataire.)
[Le 4 vendémiaire IV, la somme de 3.384 l. 1 s. 8 d. (3e payement et solde) est versée des mains et deniers de Pierre Durand, négociant à Tarascon.]

2 mai 1791

Six terres provenant de diverses chapellenies — Soumissionnées 9.180 l. 18 s. 9 d.

1° Terre (1 salmée 54 dextres 3 pans), aux ferrages de Condamine — de la *chapellenie Saint-Christophe* —. Adj. 2.400 l.

à Pierre FONTAINE, négociant, à Tarascon,
pour le compte de Louis MÉVOLHON, négociant, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Louis Mévolhon, et l'adjudicataire.)
[Le 25 messidor III, le solde est versé par ledit Mévolhon.]

2° Terre (1 salmée 7 dextres 8 pans), aux ferrages Saint-Antoine — de la *chapellenie Sainte-Marthe* —. Adj. 2.150 l.

à Pascal-Pierre-Joseph GRIVET, bourgeois, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Bousquet, négociant, et l'adjudicataire.)
[Le 13 thermidor III, le solde est versé par ledit Grivet.]

3° Terre (4 séterées 41 dextres), au clos Saint-Clément — de la *chapelle du légat* de *Reynaud Mazet* —. Adj 800 l., sans concurrent.

à Elzéard POULINET, ménager, de Tarascon.

[Le 16 mai 1791, le solde est versé par ledit Poulinet.]

4° Terre (3 séterées 57 dextres), aux ferrages du Thor — de la *chapellenie Sainte-Marie de Vany* —. Adj. 975 l.

à Jacques RAOUX aîné, négociant, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Augustin Monier, aubergiste ; Cayet, et l'adjudicataire.)
[Le 3 thermidor III, le solde est versé par ledit Raoux.]

5° Terre (7 séterées 77 dextres), aux ferrages Saint-Antoine — de la *même chapellenie* —. Adj. 2.300 l.

à Pascal-Pierre-Joseph GRIVET, secrétaire-greffier de la commune de Tarascon.

(Enchérisseurs : Augustin Monier, aubergiste ; Garcin, et l'adjudicataire.)
[Le 13 thermidor III, le solde est versé par ledit Grivet.]

6° Terre (1 salmée 1 séterée 38 dextres), aux ferrages du Cours — de la *chapellenie Saint-Côme et Saint-Damien* —. Adj. 2.400 l.

à Joseph-Antoine-Rosalie REYNAUD, vicaire de Sainte-Marthe, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Jacques Brun, bourgeois ; Poulinet ; Cayet, et l'adjudicataire.)
[Le 17 vendémiaire IV, le solde est versé par les hoirs dudit acquéreur, des mains et deniers de Jean-Baptiste Reynaud, curé de ladite paroisse.]

4 mai 1791

Cinq terres de la *chapellenie de l'Aube* —. Soumissionnées 2.399 l. 9 s.

1° Terre (5 séterées 98 dextres), aux ferrages de Roustide. Adj. 2.375 l.

à Jean QUET, cafetier, de Beaucaire.

(Enchérisseurs : Robert Victor aîné, maçon ; Pierre Véran, bourgeois ; Brun, marchand ; Cayet, et l'adjudicataire.)
[Le 6 fructidor III, le solde est versé par les hoirs dudit acquéreur.]

2° Terre (5 séterées 3 dextres 1 pan $^1/_2$), aux ferrages du Thor. Adj. 1.775 l.

à Balthazard RAYMOND, prêtre, bénéficier du chapitre de Sainte-Marthe, de Tarascon.

(Enchérisseurs : Bousquet ; Augustin Monier, et l'adjudicataire.)
[Le 26 mai 1791, le solde est versé par ledit Raymond.]

3° Verger d'oliviers (2 séterées 2 dextres), au clos de Candélabre. Adj. 350 l., sans concurrent.

au MÊME,
pour le compte d'Honoré MARTEL, horloger, à Tarascon.

[Le 10 prairial III, la somme de 227 l. 0 s. 4 d. est versée pour solde par ledit Martel.]

4° Verger d'oliviers (2 séterées 47 dextres), au quartier Notre-Dame de Château. Adj. 455 l.

à Pierre Barracan, ancien greffier en chef de la juridiction de Tarascon.

(Enchérisseurs : Ode ; Mauche ; Gras, marchand, et l'adjudicataire.)
[Le 8 floréal III, le solde est versé par ledit Barracan.]

5° Verger d'oliviers (2 séterées 23 dextres 8 pans), au même quartier. Adj. 735 l.

à Jacques Sauvant cadet, marchand facturier en laine, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Barracan, et l'adjudicataire.)
[Le 3 fructidor III, le solde est versé par ledit Sauvant.]

6 mai 1791

Cinq terres de la *Chapellenie de l'Aube* —.

1° Terre (1 salmée 3 séterées 53 dextres), au clos de Miège-Blave. Adj. 2.800 l.

à Joseph Reynaud, notaire royal, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Guillaume Brunel, géomètre juré de Tarascon ; Raoux ; Bret, notaire royal ; Mathey, et l'adjudicataire.)
[Le 4 floréal III, le solde est versé par la veuve dudit Reynaud, née Barrachin.]

2° Terre (1 salmée 4 séterées 23 dextres), aux ferrages de Laurade. Adj. 3.500 l.

à Pierre-Paul-Antoine de Gras Preigne, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Jacques Raoux aîné, négociant, et l'adjudicataire.)
[Le 4 avril 1792, ledit acquéreur verse 438 l. 5 s. 2 d. ; le 28 messidor III, il verse pour solde la somme de 3.782 l. 1 s. 5 d.]

3° Terre (3 salmées 58 dextres), au clos de la Grande-Cayade. Adj. 5.500 l.

à Joseph Reynaud, notaire, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Jacques Raoux aîné, négociant, et l'adjudicataire.)
[Le 4 floréal III, le solde est versé par la veuve dudit Reynaud, née Barrachin.]

4° Terre (5 séterées 67 dextres), au clos de la Petite-Cayade. Adj. 1.425 l.

à Me Barne, notaire royal, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Jacques Raoux aîné, négociant ; Mathieu Bouterin ; Mathey, et l'adjudicataire.)

5° Terre (4 séterées 34 dextres), au clos de la Grande-Cayade. Adj. 955 l.

à Claude Fournier, voiturier, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Barne, notaire, pour compte d'ami, et l'adjudicataire.)
[Le 10 mai 1791, le solde est versé par ledit Fournier.]

7 mai 1791

Monastère, consistant en 2 bâtiments, puits, partie de basse-cour, et dépendances — des *Dominicains* —. Soum. 10.000 l. Adj. 30.000 l.

à Joseph Ode fils aîné, marchand, à Tarascon, en compte avec Honoré Bontard, docteur en médecine, Benoît Thumin, négociant, et Jean-Louis Mévolhon, négociant, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Blanchard, menuisier ; Pélissier ; Mauche, notaire, et les adjudicataires.)
[Le 3 prairial III, la somme de 3.466 l. 4 s. 4 d., est versée pour solde, par Ode, Thumin et Mévolhon.]

9 mai 1791

Vigne (3 séterées), au clos de la Petite-Cayade — de la *chapelle des Menuisiers* —. Adj. 1.025 l.

à Jacques Raoux aîné, négociant, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Dourguin ; Bonnet ; Cayet, et l'adjudicataire.)
[Le 3 thermidor III, le solde est versé par ledit Raoux.]

Terre (3 séterées 80 dextres), au clos de Queironficat — de la *chapellenie Notre-Dame de Bethléem* —. Adj. 1.225 l.

à Étienne Mourret-Laroche, bourgeois, de Tarascon.

(Enchérisseurs : Joseph Ode, marchand ; Pons, Guillaume Brunel, géomètre juré, et l'adjudicataire.)
[Le 9 mai 1791, le solde est versé par ledit Mourret-Laroche.]

Terre (2 salmées), au quartier de Roubian — de la *chapellenie de Bethléem de Corona* —. Adj. 5.000 l.

à François-Dominique Moublet-Gras, docteur en médecine, à Tarascon, en compte avec un ami à élire.

(Enchérisseurs : Honoré Boutard, docteur en médecine ; Véran ; Pichon ; Dourguin, et l'adjudicataire.)
[Le 1er prairial III, la somme de 3.947 l. 4 s. 6 d., dont 3.600 l. pour le capital et le reste pour les intérêts, est versée pour solde par ledit acquéreur.]

Terre (1 salmée 1 séterée 61 dextres), au quartier de Montlaux — de la *chapellenie de Bethléem de Corona* —. Adj. 2.125 l.

à Michel Montagnier fils, charcutier, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Bret, notaire ; Dourguin, et l'adjudicataire.)
[Le 11 nivôse II, le solde est versé par ledit Montagnier.]

Terre (3 séterées 4 dextres 5 pans), aux ferrages du Thor — de la *chapellenie de Bethléem de Corona* —. Adj. 1.050 l.

à Jacques CARTIER, boulanger, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Vincent Chabrier, négociant ; Fontaine, négociant, et l'adjudicataire.)
[Le 29 floréal III, la somme de 980 l. 7 s. 4 d. est versée pour solde par ledit Cartier]

Terre (3 séterées 75 dextres), au quartier de Barralier — de la *chapellenie de Bethléem de Corona* —. Adj. 1.225 l.

à Paul JULLIEN, ménager, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Antoine Pons, ménager, et l'adjudicataire.)

Terre (4 séterées 3 dextres 7 pans), au quartier de Barralier — de la *chapellenie de Bethléem de Corona* —. Adj. 1.250 l.

à Vincent CHABRIER aîné, négociant, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Véran, bourgeois, et l'adjudicataire.)
[Le 28 thermidor III, le solde est versé par ledit Chabrier.]

13 mai 1791

Terre (3 séterées 20 dextres), aux ferrages du Cours — de la *chapellenie Saint-Étienne et Saint-Cyrille* —. Adj. 1.300 l.

à Joseph-Antoine-Rosalie REYNAUD, vicaire de Sainte-Marthe, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Mauche, notaire royal ; Mourret, et l'adjudicataire.)
[Le 17 vendémiaire IV, le solde est versé par les hoirs dudit acquéreur, des mains et deniers de Jean-Baptiste Reynaud, curé de ladite paroisse.]

Terre (4 séterées 8 dextres), aux ferrages Saint-Antoine — de la *chapellenie Saint-Antoine* —. Adj 1.525 l.

à Claude CAYET, tonnelier, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Victor ; Bret, notaire, et l'adjudicataire.)
[Le 11 nivôse II, le solde est versé par ledit Cayet.]

Terre (3 séterées 73 dextres), au clos de Lestel — du *légat* fait par *Vidal* —. Adj. 1.250 l.

à Antoine PONS, ménager, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Pellissier, boulanger ; Jacques Pons, maçon, et l'adjudicataire.)
[Le 19 octobre 1791, le solde est versé par ledit Pons.]

Terre (1 salmée 1 séterée 70 dextres), aux ferrages de Condamine — de la *chapellenie Saint-André* —. Adj. 4.650 l.

à Jean Rique aîné, marchand chapelier, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Biole, et l'adjudicataire.)

[Le 4 prairial II, le solde est versé par ledit Rique.]

Terre (4 séterées 46 dextres), au clos de Lestel — de la *chapellenie de Bethléem* —. Adj. 1.450 l.

à Antoine Pons, ménager, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Guillaume Brunel, géomètre juré ; Fontaine ; Mathieu Bouterin, et l'adjudicataire.)

[Le 19 octobre 1791, le solde est versé par ledit Pons.]

Terre (1 salmée 6 séterées 19 dextres), aux ferrages de Saint-Jean — de la *chapellenie de Bethléem* —. Adj. 7.275 l.

à Augustin Monier, aubergiste, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Barne, notaire, et l'adjudicataire.)

[Le 27 thermidor III, le solde est versé par ledit Monier.]

Terre (2 salmées 6 séterées 91 dextres), au clos de Barralier — de la *chapellenie Sainte-Élisabeth* —. Adj. 8.900 l.

à Jean Rique aîné, marchand chapelier, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Pierre Fournier, ménager ; Joseph Genella, marchand confiseur ; Pellissier, et l'adjudicataire.)

[Le 4 prairial II, le solde est versé par ledit Rique.]

17 mai 1791

Terre (4 séterées 3 dextres 7 pans), aux ferrages Saint-Antoine — de la *chapellenie Saint-Laurent* —. Adj. 1.725 l.

à Jean Bousquet, négociant, à Tarascon.

(Enchérisseurs ; Jean Beissier, maçon ; Bret, notaire ; Cayet, et l'adjudicataire.)

[Le 24 germinal III, le solde est versé des mains et deniers des enfants dudit Bousquet.]

Terre (4 séterées 86 dextres), aux ferrages Condamine — de la *chapellenie Saint-Georges* —. Adj. 1.575 l.

à Jacques Sauvant, marchand facturier en laine, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Louis Mévolhon, négociant ; Boutard ; Bret ; Michel Bard, et l'adjudicataire.)

[Le 3 fructidor III, le solde est versé par ledit Sauvant.]

Terre (1 séterée 93 dextres), aux ferrages de Saint-Georges — de la *chapellenie Notre-Dame la Vieille* —. Adj. 735 l.

à Étienne MOURRET-LAROCHE, père, à Tarascon,
pour le compte d'Étienne PÉLISSIER-VALEUR, laboureur de Maillane, son domestique.

(Enchérisseurs : Pierre Fournier, ménager ; Michel Bard ; Gras, et l'adjudicataire)
[Le 11 juillet 1791, le solde est versé par ledit Pélissier]

Terre (5 séterées 20 dextres), au clos du Queyronficat — de la *chapellenie Saint-Jean-Baptiste et Saint-Joseph* —. Adj. 1.275 l.

à Jean DURAND, ménager, à Tarascon,
en compte avec Jean PRIVAT, ménager, et Pascal FRAUD, marchand, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Jean Beissier, et les adjudicataires.]
[Le 23 juillet 1791, Privat verse la somme de 307 l. 10 s. pour solde de 1 séterée 24 dextres, à prendre du côté du couchant, représentant sa part. Le 10 nivôse II, Durand verse la somme de 540 l. 15 s. pour solde de 2 séterées 18 dextres représentant sa part. Le 27 germinal III, Fraud verse le solde de sa part.]

18 mai 1791

Terre (4 séterées 68 dextres 11 pans 9 menus), aux ferrages du Thor — de la *chapellenie Saint-Roch* (légat de Jeanne Martel) —. Adj. 3.000 l.

à Jean DRUJON aîné, négociant, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Pierre Souchon, marchand fripier ; Reymond, prêtre ; Louis Mévolhon, et l'adjudicataire.)

Terre (4 séterées 65 dextres 6 menus), au clos de Campagne — de la *chapellenie de la glorieuse Vierge Marie* —. Adj. 2.000 l.

à Jean PELLISSIER, boulanger, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Reymond, prêtre, et l'adjudicataire.)
[Le 14 messidor III, le solde est versé par ledit Pellissier.]

Terre (4 séterées 88 dextres), au clos de la Martillière — de la *chapelle des Menuisiers* —. Adj. 1.600 l.

à Étienne PLASSONT, négociant, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Bret, notaire, et l'adjudicataire.)
[Le 20 thermidor III, la somme de 1.475 l. est versée pour solde par ledit acquéreur.]

Terre (3 séterées 8 dextres), au clos de Lestel — de la *chapelle des Menuisiers* —. Adj. 1.300 l.

à Jean CHABRIER, négociant, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Mauche, notaire ; Moreau, et l'adjudicataire.)

[Le 11 octobre 1791, ledit Chabrier effectue un 1er versement de 156 l. ; le 16 thermidor III, il verse pour solde la somme de 1.408 l. 7 s. 7 d.]

21 mai 1791

Maison, à la gache Saint-Nicolas — des *Ursulines* —. Adj. 1.500 l.

à Jean RIQUE aîné, marchand chapelier, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Claude Verdier, pour compte d'ami, et l'adjudicataire.)
[Le 4 prairial II, le solde est versé par ledit Rique.]

Terre (2 séterées 7 dextres), au clos de Barralier — des *Trinitaires* —. Adj. 815 l.

à Jean PELLISSIER, boulanger, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Simian, notaire, et l'adjudicataire.)
[Le 14 messidor III, le solde est versé par ledit Pellissier.]

Terre (6 séterées 2 dextres), au clos de N.-D. du Château — de la *paroisse Saint-Étienne* —. Adj. 155 l.

au MÊME,
en compte avec Pierre BARRACAN, bourgeois, de Tarascon.

(Enchérisseurs : Simian, notaire, et les adjudicataires.)
[Le 14 messidor III, le solde est versé par Jean Pellissier.]

8 juin 1791

Couvent, église, chapelles, montagne, terres, vignes, oliviers morts et bois (10 salmées dont 2 séterées dans le terroir de Barbentane), au quartier de Frigolet — des *Augustins* —. Adj. 6.025 l.

à CHAINE, orfèvre, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Antoine Berlandier, ménager ; Rousty, notaire, à Tarascon ; Martel ; Moral, maître en chirurgie, de Boulbon ; Jean Armand, et l'adjudicataire.)

[Le 14 messidor III, la somme de 2.293 l. 3 s. est versée pour solde par ledit Chaine.]

Terre (1 séterée 36 dextres 11 pans), aux ferrages du Cours — de la *chapellenie de l'Aube* —. Adj. 535 l.

à DE GRAS PREIGNE, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Pichon, et l'adjudicataire.)

[Le 4 avril 1792, ledit acquéreur verse 66 l. 14 s. 3 d. ; le 28 messidor III, il verse pour solde 573 l 0 s. 2 d.]

11 octobre 1791

Couvent (3 séterées 62 dextres 1 menu), église, jardin, basse cour, magasin, relarg ; enclos (3 séterées 5 dextres 2 pans) et écuries — des *Cordeliers du faubourg Madame* —. Est. 23.885 l. 19 s. Adj. à la folle enchère 47.000 l.

à Lacroix aîné, négociant, à Tarascon, pour le compte de Louis Dervieux, négociant, à Lyon, lequel a déclaré élire conjointement avec lui les sieurs Joseph Cartier et Claude Salze, négociants, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Joseph Bureau, procureur de la commune ; Claude Salze, négociant ; Augustin Monier, aubergiste ; Joseph Cartier, négociant ; Louis Dervieux, et l'adjudicataire.)

Nota. — Avant la clôture du verbal, le procureur syndic protesta, au nom de la nation, envers le premier adjudicataire, du rétablissement des effets d'église et autres dont il s'était induement emparé, ou du remboursement de leur valeur ainsi que de toutes dégradations résultant de cette voie de fait, se réservant tous droits et actions.

La première adjudication eut lieu le 10 février 1791, au prix de 61.000 l., à Jean-Baptiste Chabrier, négociant, à Tarascon.

[Le 19 thermidor III, la somme de 4.540 l. 11 s. 8 d. est versée pour solde par lesdits acquéreurs.]

30 novembre 1791

Maison du *Doyenné* —. Adj. 2.275 l., sans concurrent.

à Bernard Fontaine, ménager, à Tarascon.

24 décembre 1791

Terre (7 séterées 50 dextres 6 pans), section de Saint-Martin, près le mas de Roubin — du *chapitre de Sainte-Marthe* —. Adj. 2.600 l.

à Jacques-Michel Faillon, géomètre, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Guillaume Brunel, géomètre juré ; Dussau ; Pétry, et l'adjudicataire.)

[Le 4 prairial III, la somme de 1.778 l. 2 s. 3 d. est versée pour solde, par ledit Faillon.]

30 décembre 1791

Maison, à la section du Château — de la *chapellenie de Bethléem de Corona* —. Adj. 9.225 l.

à Étienne Mourret-Laroche, de Tarascon.

(Enchérisseurs : Lombard ; Dupuy, orfèvre; Reynaud, et l'adjudicataire.)

11 février 1793

Bâtiments de la chapelle des *Pénitents noirs* —. Est. 2.360 l. Adj. 2.410 l., sans concurrent.

à Jullian père, Jean Durand, Roustant Boudoy, Denis Boudoy, Bernard Fontaine, Antoine Boudoy, François Roget, Noël Raoux, Guillaume Thibaud, Gabriel Manivel, Jean Bonnet, maréchal, François Boyer, Pierre Bonamy, Joseph Bureau, Jean Jourdan, Louis Guilbert, André Licoriste, Mercier fils, Pierre Pons, Jean-Baptiste Jullian, Benoît Thibaud, Pierre Fournier, Mathieu Fournier, Jean-Joseph Fournier, Pierre Dupuy, Jean-Louis Lachet, Charles Lachet fils, Jean Flèche, Gay fils, François Granier, François Coste, Michel père, chirurgien, Michel fils du dit, Jean Requier, Bonnet aîné, Pierre Mouret, Joseph Moreau, Antoine Mas, Antoine Michel cadet, Pierre Savoye, Jean Dadoit, Claude Ode, Antoine Mauche, Pierre Juramy, Étienne Fournier, Rique aîné père, Charles Jourdan, Joseph Mansse aîné et Jean Guichard fils, maréchal.

24 février 1793

Bâtiments des *Pénitents blancs* —. Est. 1.637 l. Adj. 1.712 l.

à Jean-Baptiste Borel, cordier, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Bureau, et les adjudicataires.)

[Le 20 prairial III, la somme de 1 532 l. 0 s. 1 d. est versée pour solde par ledit Borel.]

28 février 1793

Chapelle et une maison attenante — des *Pénitents gris* —. Est. 2.805 l. 5 s. 6 d. Adj. 2.950 l.

à François Rouget, riverier, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Pierre Lachet fils aîné ; Antoine Castillon, et l'adjudicataire.)

[Le 11 septembre 1793, le solde est versé par ledit Rouget.]

N. B. — Le 1er mars 1793, les bâtiments du monastère de l'abbaye de Saint-Honorat, exposés aux enchères, estimés 32.974 l. 11 s., ne furent pas vendus faute d'offrants.

19 mars 1793

Bâtiments dépendant du monastère des *religieuses de la Visitation* —. Est. 27.353 l. Adj. 27.553 l.

à Joseph Bureau, procureur de la commune.

(Enchérisseurs : Gérard Velu, gendarme, et l'adjudicataire.)

25 mars 1793

Maison formant coin, près Sainte-Marthe — des *Doctrinaires* —. Est. 1.079 l. Adj. 2.075 l.

à Jean Fournial fils aîné, maître de musique, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Thibaud ; Antoine Berlandier ; Robert Victor, et l'adjudicataire.)

[Le 3 vendémiaire IV, le solde est versé par ledit acquéreur.]

Maison attenante à la susdite, près Sainte-Marthe — des *Doctrinaires* —. Est. 1.070 l. Adj. 2.150 l., sans concurrent.

à Joseph Fournial cadet, orfèvre, à Tarascon.

[Le 3 prairial III, la somme de 1.444 l. 14 s. 2 d. est versée pour solde par ledit acquéreur.]

26 mars 1793

Bâtiment attenant à la succursale de Saint-Étienne du Grès — des *Ursulines de Saint-Laurent*, d'Avignon —. Est. 738 l. Adj. 785 l.

à Hyacinthe Mathey, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Antoine Berlandier cadet, et l'adjudicataire.)

[Le 6 germinal II, le solde est versé par ledit Mathey.]

20 avril 1793

Bâtiments du couvent, monastère, église et maisons — des *Ursulines* —. Est. 48.158 l. Adj. 48.958 l., sans concurrent.

à Louis Durand, bourrelier, à Tarascon.

[Le 1er vendémiaire III, ledit Durand effectue un 1er versement de 15.782 l. Le 16 floréal III, la somme de 5.437 l. 7 s. 6 d. est versée des mains et deniers de Benoît Fournier, tailleur, Pierre Reure, ménager, et autres, à Tarascon. Le 3 messidor III, la somme de 644 l. 17 s 6 d. est versée des mains et deniers de Pierre Reure. Le 15 messidor III, la somme de 13.725 l. est versée des mains et deniers de Joseph Camus, Roustant Boudoy, Jean Damour, Denis Boudoy, Claude Turnier, Augustin Soulier, Antoine Fabre et François Carrière, tous à Tarascon. Le même jour, la somme de 1.900 l. est versée des mains et deniers de Jean et Antoine Rique frères, marchands de chapeaux, à Tarascon. Le 18 messidor III, la somme de 5.900 l. est versée des mains et deniers de Joseph Fabre et Jacques Agard. Le 20 messidor III, la somme de 3.950 l. est versée des mains et deniers de Jean Rique cadet, oncle. Le 25 messidor III, la somme de 900 l. est versée des mains et deniers de Jean Rique aîné père, fabricant de chapeaux à Tarascon. Le 2 thermidor III, la somme de 4.624 l. 17 s. 6 d. est versée des mains et deniers de Pierre Reure, Guillaume Tardieu, Pierre Fournier père, et Catherine Tombereau, épouse de Charles Tardieu, demeurant à Tarascon. Le 2 fructidor III, la somme de 2 077 l. 5 s.

est versée pour solde des mains et deniers de Benoît Fournier, Pierre Reure et François Carrière, à Tarascon.]

3 octobre 1793

Domaine de Frigolet, consistant en bâtiments, terres labourables (144 salmées 77 dextres 1 pan 8 menus), et montagnes (316 salmées 6 séterées 25 dextres), sur le grand chemin d'Avignon, à Tarascon ; plus 84 salmées 6 éminées terre, dans le terroir de Graveson — du *Doyenné de Tarascon* —. Adj. à la folle enchère 216.534 l.

à François Thivellier, négociant, à Avignon.

(Enchérisseurs : Mauche, procureur syndic ; Louis Durand ; Deydier Bertrand, et l'adjudicataire.)

N. B. — Ce domaine avait été adjugé, le 11 janvier 1791, à Fesquet, négociant, à Marseille, au prix de 237.000 l

[Le 18 octobre 1793, Thivellier verse la somme de 34 400 l., dont 25.984 l. 1 s 6 d. montant du 12 pour cent à payer dans la quinzaine de la délivrance, 396 l. 19 s. 7 d. pour intérêts depuis le 3 octobre, sur 190.549 l. 18 s. 6 d. capital restant, et 8.018 l. 18 s. 11 d. à compte du douzième à échoir le 3 octobre 1794 ; le 3 novembre 1793, il verse 13.500 l. ; le 12 novembre 1793, 13.600 l. ; le 6 nivôse II, 36.949 l. 10 s. ; le 25 germinal II, 21.000 l. ; le 22 frimaire III, 14.000 l. ; le 15 nivôse III, 41.000 l. ; le 5 ventôse III, 6.000 l. ; le 2 fructidor III, il verse pour solde 44.918 l. 0 s. 4 d.

6 nivôse II (26 décembre 1793)

Divers biens (24 lots) — de l'émigré Joseph *Barrême* —.

1er lot Terre (10 salmées) et bâtiment servant à l'exploitation, section de Saint-Victor. Est. 10.000 l. Adj. 22.500 l.

à Hyacinthe Mathey, charcutier, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Louis Mus ; Louis Guilbert ; Marcelin Blanc ; François Béchet ; Mathieu Fournier ; Jean-Baptiste Béranger, et l'adjudicataire.)

2e lot. — Terre (1 salmée 4 éminées), même section. Est. 1.350 l. Adj. 1.825 l.

à Accurse Beissier, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Pierre Nouvel ; Louis Mus ; Melchior Beissier ; Noël Raoux ; André Blanc, et l'adjudicataire.)

3e lot — Terre (6 séterées), même section. Est. 650 l. Adj. 1.425 l.

au même.

(Enchérisseurs : Marcelin Blanc ; Claude Garcin ; Charles Tardieu ; Pierre Beissier, et l'adjudicataire.)

4e lot. — Terre (6 séterées), section Saint-Hervan. Est. 750 l. Adj. 1 850 l.

à Pierre BEISSIER, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Antoine Mauche ; Baptiste Béranger ; Pierre Pons, et l'adjudicataire.)

5e lot. — Terre (3 séterées), section de Roustide, affermée à Jacques Pitras. Est. 375 l. Adj. 1.525 l.

à Claude ARTAUD, cultivateur.

(Enchérisseurs: Noël Raoux ; Bernard Fontaine, et l'adjudicataire.

6e lot. — Vigne (6 séterées), même section. Est. 875 l. Adj. 2.000 l.

à Pierre PONS, cardeur.

(Enchérisseurs : Antoine Mauche ; Accurse Beissier ; Noël Raoux, et l'adjudicataire.)

7e lot. — Terre dite l'Oratoire (1 salmée 4 éminées), section de Saint-Victor. Est. 1.425 l. Adj. 3.400 l.

à Jacques TARDIEU, ménager.

(Enchérisseurs : Marcelin Blanc ; Pierre Tombereau ; Antoine Mauche ; Antoine Chivallet ; Jean Bouterin ; Jean-Louis Mus, et l'adjudicataire.)

8e lot. — Terre (6 séterées), même section. Est. 750 l. Adj. 2 050 l.

à Antoine CHIVALLET, cultivateur.

(Enchérisseurs : Claude Artaud ; Pierre Tombereau ; Jacques Agard, et l'adjudicataire.)

9e lot. — Vigne (4 salmées 4 séterées), section de Saint-Victor. Est. 4.725 l. Adj. 10.250 l.

à Hyacinthe MATHEY, charcutier.

(Enchérisseurs : Marcelin Augier ; Claude Artaud ; Antoine Mauche ; Pierre Peilat ; Jacques Agard ; François Rouget ; Marcelin Blanc, et l'adjudicataire.)

10e lot. — Terre (3 séterées 50 dextres), même section. Est. 415 l. 12 s. 6 d. Adj. 1.325 l.

à Jean-Louis LACHET, chapelier.

(Enchérisseurs : Jean Rey ; Charles Angelier ; Jean Reynaud ; Jacques Agard ; Pierre Tombereau, et l'adjudicataire.

11e lot. — Terre (3 salmées 2 séterées), même section. Est. 3.087 l. 10 s. Adj. 9.600 l.

à Hyacinthe MATHEY, charcutier.

(Enchérisseurs : Antoine Mauche ; François Rouget, et l'adjudicataire.

12e lot. — Terre (1 salmée 2 séterées), section des Mollières. Est. 1.093 l. 15 s. Adj. 3.375 l.

à Joseph BONNET, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Charles Angelier ; François Rouget ; Pierre Tombereau ; Antoine Mauche, et l'adjudicataire.)

7 nivôse II (27 décembre 1793)

Suite des enchères des biens de l'émigré Joseph *Barrême*.

13e lot. — Vigne (2 séterées), contre la chaussée, section de Saint-Victor. Est. 125 l. Adj. 525 l.

à Jean LACANAU, cultivateur, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Pierre Tombereau ; Jean-Louis Bard ; Jean Raymond ; Accurse Beissier ; Charles Angelier, et l'adjudicataire.)

14e lot. — Terre (1 salmée 3 séterées), même section. Est. 1.134 l. 7 s. 6 d. Adj. 3.325 l.

à Jean REYNAUD, cultivateur, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Jean Durand ; Antoine Angelier ; Pierre Tombereau ; Marcelin Blanc ; Claude Garcin ; Antoine Mauche, et l'adjudicataire.)

15e lot. — Vigne (4 séterées), même section. Est. 450 l. Adj. 1.350 l.

au MÊME.

(Enchérisseurs : Antoine Mauche ; Jean-Louis Bard ; Gilles Favier ; Gilles Coly, et l'adjudicataire.)

16e lot. — Terre (2 salmées 4 séterées), même section. Est. 2.187 l. 10 s. Adj. 4.600 l.

à Antoine MAUCHE, tanneur, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Accurse Beissier ; Claude Artaud, et l'adjudicataire.)

17e lot. — Terre (2 salmées), même section. Est. 1.750 l. Adj. 3.500 l.

à Jean LACANAU, ménager, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Mathieu Jourdan ; Gilles Favier ; Antoine Mauche, et l'adjudicataire.)

18e lot. — Terre (2 salmées), même section. Est. 1.750 l. Adj. 3.300 l.

à Guillaume BLANC, agriculteur, à Tarascon.

(Enchérisseurs : François Antomé ; Claude Artaud ; Pierre Tombereau, et l'adjudicataire.)

19e lot.— Terre (2 salmées), même section. Est. 1.750 l. Adj. 4.100 l.

à Mathieu FOURNIER, charcutier, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Gilles Favier, et l'adjudicataire.)

20e lot. — Terre (2 salmées), même section. Est. 1.800 l. Adj. 4.000 l.

à François ROUGET, à Tarascon.

(Enchérisseurs: Mathieu Fournier, charcutier ; Jean Rique fils cadet ; Antoine Jullien, Jean Durand, et l'adjudicataire.)

21e lot. — Verger d'oliviers (3 salmées 4 séterées), même section. Est 1.837 l. 10 s. Adj. 4.300 l.

à Antoine JULLIEN, agriculteur, à Tarascon.

(Enchérisseurs : François Antomé ; Noël Raoux ; Jean Durand ; François Rouget, et l'adjudicataire.)

22e lot. — Terre (4 séterées), section de Barralier. Affermée à Gilles Favier. Est. 475 l. Adj. 1.800 l.

à Joseph BONNET, maréchal ferrant, à Tarascon, pour le compte de Denis BOUDOY, ménager.

(Enchérisseurs : Pierre Tombereau ; Hyacinthe Mathey ; Antoine Chivaret, et l'adjudicataire.)

23e lot. — Terre avec cordon de mûriers (2 salmées 4 séterées), section des ferrages du Cours. Est. 3.750 l. Adj. 9.275 l.

à Marcelin AUGIER, cultivateur, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Joseph Bonnet ; Antoine Angelier ; Jacques Agard ; François Rouget , et l'adjudicataire.)

24e lot. — Terre (2 séterées) et aire, traversée par la draille, section du Cours. Affermée aux frères Angelier. Est. 400 l. Adj. 1.325 l.

à Charles ANGELIER, cultivateur, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Antoine Angelier ; Antoine Jullien ; Jacques Tardieu, et l'adjudicataire.)

8 nivôse II (28 décembre 1793)

Divers biens (15 lots) — de l'émigré *Conceil* — .

1er lot. — Terre labourable et bâtiment dit le Mas d'Astier, servant à l'exploitation (8 salmées). Est. 10.000 l. Adj. 23.150 l.

à Jean JOURDAN père, serrurier, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Jacques Gonnet ; Marcelin Blanc ; Charles Angelier, et l'adjudicataire.)

2e lot. — Parties de terre: (1 salmée 6 séterées), est. 1.487 l. 10 s., adj. 3.150 l ; (1 salmée 6 séterées), adj. 3.500 l.

à Jean-Louis Nicolas, charcutier, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Noël Raoux ; Elzéard Chivalet ; Claude Artaud ; Marcelin Blanc ; Accurse Beissier, et l'adjudicataire.)

3e Partie de la même terre (1 salmée 6 séterées). Est. 1.575 l. Adj. 3.900 l.

à Pierre Tombereau, agriculteur, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Antoine Angelier ; Antoine Jullien ; Jean-Baptiste Béranger, et l'adjudicataire.)

4e lot. — Partie de la même terre (1 salmée 6 séterées). Est. 2.012 l. Adj. 3.950 l.

à Marcelin Blanc, agriculteur, à Tarascon.

Enchérisseurs : Antoine Angelier ; Toussaint Rivoiron ; Antoine Chivalet ; Accurse Beissier ; Claude Arnaud, et l'adjudicataire.)

5e lot. — Terre dite du Gallien (1 salmée 4 séterées), section de Roustide. Est. 1.275 l. Adj. 2.775 l.

à Accurse Beissier, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Claude Arnaud ; Antoine Angelier ; Antoine Jullien ; Joseph Chivalet ; Pierre Tombereau ; Honoré Villevieille ; Pierre Martin, et l'adjudicataire.)

6e lot. — Terre (1 salmée 4 séterées), même section. Est. 1.275 l. Adj. 3.050 l.

à Honoré Villevieille, à Mouriès.

(Enchérisseurs : Pierre Martin ; Antoine Angelier, et l'adjudicataire.)

7e lot. — Terre (1 salmée 4 séterées), même section. Est. 1.275 l. Adj. 3.125 l.

à François Bard, agriculteur.

(Enchérisseurs : François Antomé ; Pierre Novel ; Pierre Tombereau, et l'adjudicataire.)

8e lot. — Terre dite l'Oratoire (4 salmées). Est. 4.200 l. Adj. 12.000 l.

à Jacques Gonnet.

(Enchérisseurs : Marcelin Blanc ; Jean Girard ; Claude Arnaud ; Jean Durand ; Jean Reynaud, et l'adjudicataire.)

9e lot — Terre (4 salmées), section de Saint-Hervan. Est. 4.000 l. Adj. 11.400 l.

à Jean Vaillant, revendeur, de Tarascon, habitant Marseille.

Enchérisseurs : Jean Reynaud ; Antoine Chivalet ; Pierre Tombereau ; Jacques Agard, et l'adjudicataire.

10e lot. — Terre (1 salmée 4 séterées), section de Barralier. Est. 1.800 l. Adj. 4 625 l.

à Accurse Beissier, à Tarascon,
pour le compte de Denis Boudoy, ménager.

Enchérisseurs : Étienne Mus ; Pierre Juramy ; Jean Reynaud ; Jean Girard, et l'adjudicataire.)

11e lot. — Terre (1 salmée 2 séterées), section de Saint-Hervan. Est. 1.125 l. Adj. 2.400 l.

à Mathieu Jourdan fils.

Enchérisseurs : Marcelin Blanc ; Pierre Tombereau ; Jean-Baptiste Béranger, et l'adjudicataire.)

12e lot. — Terre (4 séterées), même section. Est. 500 l. Adj. 825 l.

à Antoine Angelier, cultivateur, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Pierre Nouvel ; Marcelin Blanc ; Jean Durand, et l'adjudicataire.)

13e lot. — Terre (3 séterées), même section. Est. 750 l. Adj. 900 l.

à Jean-Louis Bard.

Enchérisseurs : Guillaume Blanc ; Jean Bonnachon ; Pierre Nouvel, et l'adjudicataire.)

14e lot. — Vigne (5 séterées), même section. Est. 562 l. 10 s. Adj. 1.325 l.

à François Reure, ménager, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Mathieu Jourdan fils ; Claude Cayet ; Jean Reynaud ; Jean-Baptiste Béranger, et l'adjudicataire.)

15e lot. — Vigne (4 séterées), même section. Est. 450 l. Adj. 1.200 l.

à Jean-Baptiste Béranger, à Tarascon.

Enchérisseurs : François Reure ; Antoine Chivalet ; Jean Reynaud, et l'adjudicataire.)

10 nivôse II (30 décembre 1793)

Verger d'oliviers et bâtiment (2 salmées 4 séterées) — de l'émigré *Fogasse*—. Est. 3.000 l. Adj. 10.550 l.

à Toussaint Rivoiron, à Tarascon,
pour le compte de Hyacinthe Mathey, charcutier, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Mathieu Jourdan ; Claude Garcin ; Joseph Ferrier, Claude Bouterin ; Jean-Louis Nicolas, et l'adjudicataire.)

Terre dite le Vallon (4 salmées) — de l'émigré *Fogasse* —. Est. 2.312 l. Adj. 6.050 l.

à Jean Bonnet, maréchal ferrant.

(Enchérisseurs : Noël Raoux ; Mathieu Jourdan ; Jean-Louis Nicolas ; Claude Garcin, et l'adjudicataire.)

Terre dite la Fortière (4 séterées) — de l'émigré *Fogasse* —. Est. 289 l. Adj. 1.300 l.

à Mathieu Fournier, charcutier.

(Enchérisseurs : Mathieu Jourdan ; Joseph Nove, et l'adjudicataire.)

14 pluviôse II (2 février 1794)

Divers biens (28 lots) — des émigrés *Doria* frères —.

1er lot. — Terre en deux pièces, et bâtiment (15 salmées), section de Bernéraque. Est. 10.500 l. Adj. 22.000 l.

à Jacques Gonnet.

(Enchérisseurs : Jean Aumeras ; Antoine Angelier ; Roustant Boudoy ; Claude Artaud ; Guillaume Thibaud ; Marcelin Blanc ; François Antomé ; Jean Jourdan ; Claude Chabaud, et l'adjudicataire.)

2e lot. — Terre (7 séterées), même section. Est. 437 l. 10 s. Adj. 900 l.

à Roustant Boudoy.

(Enchérisseurs : Claude Cayet ; Alphonse Dubois ; Jean Reynaud, et l'adjudicataire.)

3e lot. — Terre (2 salmées), même section. Est. 1.200 l. Adj. 5.075 l.

à Firmin Auphan.

(Enchérisseurs : Alexis Bertrand ; Guichard Véran ; Jean Reynaud ; Jean Bonnet ; Jacques Pitras, et l'adjudicataire.)

4e lot. — Terre (5 séterées), même section. Est. 375 l. Adj. 1.500 l.

à Jacques Pitras, agriculteur.

(Enchérisseurs : Jean Girard ; Jean Reynaud ; Joseph Tombereau ; Jean Bonnet, et l'adjudicataire.)

5e lot. — Terre (3 salmées 1 séterée), même section. Est. 1.718 l. 15 s. Adj. 5.900 l.

à Claude Charpineau, ménager.

Enchérisseurs : Antoine Angelier ; Guichard Véran ; Jean Bonnet ; Jean Girard ; Jean Reynaud, et l'adjudicataire.)

6e lot. — Terre (2 salmées), faisant partie d'une pièce de 18 salmées. Est. 1.050 l. Adj. 1.750 l.

à Jean REYNAUD, agriculteur.

(Enchérisseurs : Jean Ferrand ; Antoine Angelier ; Guichard Véran ; Marcelin Blanc, et l'adjudicataire.)

7e lot. — Terre (2 salmées), joignant la précédente. Est. 1.050 l. Adj. 1.700 l.

à Jean BONNET, maréchal ferrant.

(Enchérisseurs : Joseph Tombereau ; Alexis Bertrand ; Guichard Véran ; Jean Bonnachon, et l'adjudicataire.)

8e lot. — Terre (2 salmées), joignant la précédente. Est. 1.050 l. Adj. 1.725 l.

au MÊME.

(Enchérisseurs : Charles Angelier ; Jean Bonnachon ; Jean Tombereau ; Guichard Véran, et l'adjudicataire.)

9e lot. — Terre (2 salmées), joignant la précédente. Est. 1.050 l. Adj. 1.500 l.

au MÊME.

(Enchérisseurs : Joseph Tombereau, et l'adjudicataire.)

10e lot. — Terre (2 salmées), joignant la précédente. Est. 1.050 l. Adj. 1.400 l., sans concurrent.

à Joseph TOMBEREAU.

21 pluviôse II (9 février 1794)

11e lot. — Terre (2 salmées), joignant la précédente. Est. 1.050 l. Adj. 1.600 l.

à Pierre TOMBEREAU, fils de Jean.

(Enchérisseurs : Joseph Tombereau ; Jean Véran ; Louis Laval ; Jean Bonnachon ; Guillaume Thibaud, et l'adjudicataire.)

12e lot. — Terre (2 salmées), joignant la précédente. Est. 1.050 l. Adj. 1.500 l.

à Claude GARCIN, agriculteur,
en compte à raison de 1/4 chacun avec Louis GARCIN,
Jean TISSOT et Claude ROYER, tous agriculteurs.

(Enchérisseurs : Jean Bonnachon ; Louis Laval ; Joseph Tombereau ; Guichard Véran ; Alexis Bertrand, et les adjudicataires.)

13e lot. — Terre (2 salmées), joignant la précédente. Est. 1.050 l. Adj. 1.450 l.

à Jean Véran, agriculteur.

(Enchérisseurs : Louis Laval ; Antoine Mauche ; Alexis Bertrand ; Guichard Véran ; Joseph Ripert, et l'adjudicataire.)

14e lot. — Terre (2 salmées), joignant la précédente. Est. 1.050 l. Adj. 1.450 l.

à Joseph Ripert.

(Enchérisseurs : Jean Bonnachon, et l'adjudicataire.)

15e lot. — Terre (2 salmées), faisant partie d'une pièce de 10 salmées. Est. 1.050 l. Adj. 1.325 l.

à Jean Tombereau, fils de Joseph, agriculteur.

(Enchérisseurs : Louis Garcin ; Jean Bonnachon ; Paul Trouyon ; Elzéard Chivalet ; Jean-Baptiste Garcin ; Joseph Tombereau ; Antoine Angelier, et l'adjudicataire.)

16e lot. — Terre (2 salmées), joignant la précédente. Est. 1.050 l. Adj. 1.325 l.

à Joseph Tombereau.

(Enchérisseurs : Jean Trouzeas ; Claude Charpineau ; Antoine Angelier ; Alexis Bertrand ; Michel Bard, et l'adjudicataire.)

17e lot. — Terre (2 salmées), joignant la précédente. Est. 1.050 l. Adj. 1.550.

à Guichard Véran.

(Enchérisseurs : Pierre Tombereau ; Claude Charpineau ; Marcelin Blanc, et l'adjudicataire.)

18e lot. — Terre (2 salmées), joignant la précédente. Est. 1.050 l. Adj. 1.925 l.

à Marcelin Blanc.

(Enchérisseurs : Claude Charpineau ; Joseph Tombereau ; Pierre Tombereau, et l'adjudicataire.)

19e lot. — Terre (2 salmées), joignant la précédente. Est. 1.050 l. Adj. 2.200 l.

à Charles Angelier,
en compte avec Marcelin Blanc.

(Enchérisseurs : Jean Reynaud ; Claude Garcin ; Antoine Ferrand ; Pierre Tombereau ; Michel Bard, et les adjudicataires.)

20e lot. — Terre (2 salmées), faisant partie d'une pièce de 10 salmées. Est. 1.100 l. Adj. 2.125 l.

à Claude CHARPINEAU, ménager.

(Enchérisseurs : Louis Mus ; Charles Angelier ; Pierre Tombereau ; Antoine Angelier ; Louis Garcin ; Guillaume Tardieu, et l'adjudicataire.)

21e lot. — Terre (2 salmées), joignant la précédente. Est. 1.100 l. Adj. 1.850 l

à Michel BARD, agriculteur.

(Enchérisseurs : Antoine Ferrand ; Jean-Baptiste Garcin ; Pierre Tombereau ; Jean Bonnachon, et l'adjudicataire.)

22e lot. — Terre (2 salmées), joignant la précédente. Est. 1.100 l. Adj. 1.800 l.

à Guillaume TARDIEU, taillandier,
en compte avec Pierre TOMBEREAU.

(Enchérisseurs : Guichard Véran ; Alexis Bertrand ; Joseph Gros, et les adjudicataires.)

23e lot. — Terre (2 salmées), joignant la précédente. Est. 1.100 l. Adj. 1.800 l.

aux MÊMES.

(Enchérisseurs : Louis Mus ; Guichard Véran ; Marcelin Augier ; Jean Bonnachon ; Jean-Baptiste Garcin, et les adjudicataires.)

24e lot. — Terre (2 salmées), joignant la précédente. Est. 1.100 l. Adj. 2.100 l.

à Jean BONNACHON, agriculteur.

(Enchérisseurs : Joseph Tombereau ; Alexis Bertrand ; Marcelin Augier, Jean-Baptiste Garcin, et l'adjudicataire

N. B. — Par arrêté de l'administration du district, en date du 25 fructidor an II, Jean Bonnachon fut déchargé du prix d'une séterée 70 dextres, de la susdite acquisition, en sorte qu'il ne fut tenu de payer que le prix de quatorze séterées 32 dextres.

25e lot. — Terre (1 salmée 7 séterées), faisant partie d'une pièce de 7 salmées 4 séterées. Est. 1.031 l. 5 s. Adj. 1.600 l.

à Jacques PASCAL, distillateur.

(Enchérisseurs : Louis Mus ; Joseph Tombereau ; Alexis Bertrand ; Claude Garcin ; Antoine Artaud, et l'adjudicataire.)

26e lot. — Terre (1 salmée 7 séterées), joignant la précédente. Est. 1.031 l. 5 s. Adj. 1.900 l.

au MÊME.

(Enchérisseurs: Claude Charpineau ; Elzéard Chivalet ; Joseph Ferrier, et l'adjudicataire.)

27e lot. — Terre (1 salmée 7 séterées), joignant la précédente. Est. 1.031 l. 5 s. Adj. 1.700 l.

au même.

(Enchérisseurs : Claude Charpineau ; Guichard Véran ; Elzéard Chivalet ; Antoine Artaud, et l'adjudicataire.)

28e lot. — Terre (1 salmée 7 séterées), joignant la précédente. Est. 1.031 l. 5 s Adj. 1.625 l.

au même.

(Enchérisseurs: Guichard Véran ; Alexis Bertrand ; Antoine Artaud, et l'adjudicataire.)

25 floréal II (14 mai 1794)

Maison, sur le grand chemin, au Faubourg — de l'émigré Jean *Quet*, cafetier —. Est. 13.468 l. 19 s. Adj. 25.000 l.

à Alexandre Bigonnet, cafetier, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Charles Angelier, Noël Raoux, et l'adjudicataire.)

Auberge Notre-Dame, comprenant divers bâtiments, sur le grand chemin — de l'émigré *Bidon* —. Est. 19.360 l. 14 s. Adj. 21.100 l.

à Louis Durand.

(Enchérisseurs : Pierre Mercier, charcutier ; Noël Raoux aîné ; Toussaint Saigle ; Rivoiron, et l'adjudicataire.

N. B. — En raison de l'heure tardive et du défaut d'enchérisseurs, le jardin de l'émigré Jean-Baptiste Boutard, situé à la section de Souspiron, consistant en plusieurs bâtiments d'agrément et d'utilité, un jardin potager avec arbres fruitiers, contenant 1 séterée 3 dextres, le tout clos de murailles, estimé 10.308 l., ne fut pas adjugé.

27 floréal III (16 mai 1795)

Maison dite chapelle Saint-Antoine, composée de 3 pièces au rez-de-chaussée, à la section du Pin — de l'*ordre de Malte* —. Est. 3.803 l. 7 s. Adj. 21.000 l.

à Pascal Grivet, greffier, et Jean-Joseph Moublet-Rey, officier de santé, à Tarascon.

(Enchérisseurs : Jacques Pascal, et les adjudicataires.)

[Le 3 prairial III, la somme de 5.250 l (1er payement) est versée par lesdits acquéreurs ; le 19 thermidor III, ils versent 11.357 l. 0 s. 8 d. ; le 26 thermidor III, ils versent pour solde la somme de 4.561 l. 12 s. 7 d.]

17 prairial III (5 juin 1795)

Maison nationale dite de Saint-Lazare, hors l'enceinte de la ville de Tarascon — de l'*hôpital Saint-Nicolas* —. Est. 1.645 l. 10 s. Adj. 6. 100 l.

à Jacques SAUVANT cadet.

(Enchérisseurs : Jacques Pitras ; Hyacinthe Choisity, et l'adjudicataire.)

[Par acte du 22 prairial III, notaire Ravel, à Tarascon, ledit Sauvant a cédé ce bien, au prix de 6.100 l., à Jacques Pitras, ménager, à Tarascon. Ce dernier verse pour solde, à la date du 17 messidor III, la somme de 6.119 l. 0 s. 6 d.]

18 prairial III (6 juin 1795)

Bâtiment national, dit la Boucherie des Pénitents blancs, près la rue Saint-Nicolas — de la commune de Tarascon —. Est. 1.315 l. Adj. 2.350 l.

à Claude MONET, gendarme.

(Enchérisseurs : Gilles Colly ; Joseph Brun, et l'adjudicataire.)

[Le 18 messidor III, un premier versement de 1.080 l. est effectué des mains et deniers de Magdeleine Fabre, sa belle-sœur. Le 12 thermidor III, cette dernière verse pour solde la somme de 1.286 l. 9 s. 3 d.]

2 fructidor III (19 août 1795)

Deux arceaux, dits Chambrettes, dont un clos et habitable, et un ouvert et inhabitable, au faubourg Madame — de la *commune de Tarascon* —. Est 5.850 l. Adj. 6.200 l.

à Charles VICARY.

(Enchérisseurs : Benoît Thumin père ; Joseph Brun ; Sébastien Morand, et l'adjudicataire.)

b) *Ventes par l'Administration départementale*

16 messidor IV (4 juillet 1796)

Terre (1 salmée 3 séterées 79 dextres), au quartier du clos Saint-Antoine — de la commanderie Saint-Antoine, *ordre de Malte* —. Revenu total 215 l. 7 s. 9 d. Adj 4.738 l. 10 s. 8 d. (loi du 28 ventôse IV).

à Toussaint RIVOIRON, de Tarascon.

Propriété au clos des Vergers (4 séterées), autre propriété au clos du Grand-Roubian (1 salmée) — de la *confrérie Saint-Pierre*, de

Tarascon —. Est. 3.703 l. 6 s. 8 d. Adj. 3.703 l. 6 s. 8 d. (loi du 28 ventôse IV).

à Jean-Baptiste FOURNIER et Guillaume BRUNET, de Tarascon.

17 messidor IV (5 juillet 1796)

Un mas et cinq terres labourables : la 1re dite de l'Aire, la 2e dite la grande Terre, la 3e dite de six salmées, la 4e dite terre du Jardin, et la 5e dite terre de l'Aube – de l'émigré *Vintimille* —. Est. 41.529 l. 18 s. 2 d. Adj. 41.529 l. 18 s. 2 d. (loi du 28 ventôse IV).

à Denis MOUNIER fils,
pour le compte d'Imbert GAUTIER, négociant, de Saint-Remy.

3 thermidor IV (21 juillet 1796)

Domaine dit Saint-Véran, bâtiment, écurie, bergerie et 5 pièces de terre (112 salmées), quartier du Castellet — de l'émigré Jean-Paul *Montcalm* —. Est. 214 635 l. 3 s. 4 d. Adj. 214.635 l. 3 s. 4 d. (loi du 28 ventôse IV).

à Gabriel MANIVET, agriculteur, à Tarascon.

9 thermidor IV (27 juillet 1796)

Bâtiments dits les Radoubs, et terrains incultes (2 salmées 6 séterées 76 dextres 9 pans de sol), sur la rive gauche du Rhône — de la *Ferme générale* —. Est. 40.609 l. 4 s. Adj. 40.609 l. 4 s. (loi du 28 ventôse IV).

à Pierre-Jean-François GRIMAUD, d'Aix,
pour le compte de Benoît GILLE fils, négociant, à Tarascon.

15 thermidor IV (2 août 1796)

Maison curiale dite Sainte-Marthe — de la *commune de Tarascon* —. Est. 6.300 l. Adj. 6.300 l. (loi du 28 ventôse IV).

à Antoine MOUAN, d'Aix,
pour le compte de Louis et Jean-Baptiste REYNAUD frères,
de Tarascon.

Maison curiale de la paroisse Saint-Jacques et terrain en dépendant (36 dextres 7 pans 6 menus q.) — de la *commune de Tarascon* —. Est. 13.954 l. 18 s. 4 d. Adj. 13.954 l. 18 s. 4 d. (loi du 28 ventôse IV).

à Claude-Alexandre THIERS, de Tarascon.

23 fructidor IV (9 septembre 1796)

Église et couvent des Prêcheurs (196 dextres 5 pans) — des *Dominicains* —. Est. 16.200 l. Adj. 16.200 l. (loi du 28 ventôse IV).

à Jean-Sylvestre LANCHY, de Tarascon.

24 fructidor IV (10 septembre 1796)

Maison, section du Pin — de l'émigré Joseph *Barrême* —. Est. 5.400 l. Adj. 5.400 l. (loi du 28 ventôse IV).

à Louis CAVALIER, de Tarascon.

29 fructidor IV (15 septembre 1796)

Maison curiale dite de Laurade, église et cimetière y attenant, et le terrain autour de l'église (superficie totale 70 dextres) — du *Clergé* —. Est. 3.204 l. Adj. 3.204 l. (loi du 28 ventôse IV).

à Jean-Jacques FITZT, à Aix,
et Pierre-Paul-Antoine GRAS PREIGNE, de Tarascon.

3 vendémiaire V (24 septembre 1796)

Chapelle Notre-Dame de Bonaventure (11 dextres 6 pans q.) — de la *communauté des Menuisiers* —. Est. 1.080 l. Adj. 1.080 l. (loi du 28 ventôse IV).

à Nicolas MORAND, de Tarascon.

7 vendémiaire V (28 septembre 1796)

Maison dite la cure de Lansac, terrain, bâtisses et dépendances (352 cannes, sur 3 cannes de hauteur), section de Lansac — des *Prieurs décimateurs* —. Est. 4.050 l. Adj. 4.050 l. (loi du 28 ventôse IV).

à Marc-Antoine JOUVE, à Aix.

14 vendémiaire V (5 octobre 1796)

Couvent et église (1 séterée 93 dextres) — des *Trinitaires* —. Est. 12.420 l. Adj. 12.420 l. (loi du 28 ventôse IV).

à Antoine MAUCHE fils cadet et Joseph ROUX, de Tarascon.

18 vendémiaire V (9 octobre 1796)

Vigne (3 séterées 72 dextres), au quartier de Bise — de la *confrérie Notre-Dame du Château* —. Est. 704 l. Adj. 704 l. (loi du 28 ventôse IV).

à Jean-Baptiste FOURNIER, de Tarascon.

Maison (5 dextres 2 pans), gache Saint-Nicolas — de l'œuvre de la *maison du Refuge* —. Est. 2.484 l. Adj. 2.484 l. (loi du 28 ventôse IV).

à Jean-Baptiste FOURNIER, à Tarascon.

23 vendémiaire V (14 octobre 1796)

Maison (22 cannes long., sur 13 cannes larg.), section du Pin — de l'émigré *Raousset-Soumabre* —. Est 11.250 l. Adj 11 250 l. (loi du 28 ventôse IV).

à Pierre FABRY, homme de loi, à Aix, pour le compte de Geneviève RAOUSSET, veuve CLÉMENT, et Cécile RAOUSSET, sa sœur, de Tarascon.

28 frimaire V (18 décembre 1796)

Terre labourable dite la Barbade, dépendante du tènement du Castellet (6 salmées 6 séterées), section de la Marmat — de l'émigré *Liancourt* —. Est. 11.049 l. 10 s. Adj. 11.049 l. 10 s. (loi du 28 ventôse IV).

à Joseph REINAUD, d'Aix,
pour le compte de Jean CHABRIER, de Tarascon.

Propriété en vignes (5 séterées) ; autre propriété (5 séterées 2 dextres) — de l'émigré Louis *Fogasse* —. Est. 2.209 l. 18 s. Adj. 2.209 l. 18 s. (loi du 28 ventôse IV).

au MÊME,
pour le compte de Jean CHABRIER, de Tarascon.

11 floréal VI (30 avril 1798)

Domaine du Grand-Castelet, comprenant un bâtiment de maître, deux cuisines, un four à cuire le pain, un cellier dans lequel se trouve 2 cuves en pierre, une bergerie, grenier à foin, grenier à grains, une grande écurie avec grenier, deux loges à cochon et un colombier (ensemble 350 toises) ; une grande cour où se trouve un puits à roue (1 salmée 3 éminées) ; terre labourable (252 salmées) ; bois (20 salmées) ; vigne (3 salmées), le tout situé en plaine, à Tarascon — de l'émigré *Liancourt* —. Est. 435.931 f. 25 Adj. 5.006.500 f. (lois des 16 brumaire V, 9 vendémiaire, 16 et 24 frimaire VI).

à Jean-Baptiste RAVET, à Avignon,
en compte avec Jean-Barthélemy COLINET, à Avignon.

15 fructidor VI (1er septembre 1798

Maison (9 dextres 9 pans 6 menus), section de la Condamine – des *Trinitaires* —. Est. 620 f. Adj. 3.000 f. (lois des 16 brumaire V, 9 vendémiaire, 16 et 24 frimaire VI).

à Louis Caillol, à Marseille,
en compte à demi avec Jean-Jérôme Laure, à Marseille.

25 fructidor VI (11 septembre 1798)

Maison et église du Refuge (136 dextres), plus un bâtiment (3 séterées 75 dextres), sections du Marché et du Château — de l'*abbaye Saint-Honorat* —. Est. 17.000 f. Adj. 140.000 f. (lois des 16 brumaire V, 9 vendémiaire, 16 et 24 frimaire VI)

à Jean Bonnet, à Tarascon, en compte avec Jean Durand, à Tarascon.

7 nivôse VII (27 décembre 1798)

Remise et petit cellier surmonté d'un grenier — de l'émigré *Raousset* —. Est. 1.296 f. Adj. 1.296 f. (loi du 28 ventôse IV).

à Jacques Martin, à Aix, pour le compte de Jacques Pascal, propriétaire et fabricant d'eau-de-vie, à Tarascon.

16 nivôse VII (5 janvier 1799)

Domaine comprenant 4 petites propriétés : 1° (1 salmée 36 dextres), à la section de Lestel, revenu 40 f. ; 2° (4 séterées), à la section de Metéline, revenu 15 f. ; 3° (1 salmée 4 séterées 1 dextre), à la section de Bernéraque, revenu 40 f. ; 4° 4 séterées, à la section de Sagnon, revenu 15 f. — du *Refuge de Tarascon* —. Revenu total 110 f. Le tout adjugé 1.175 f. (loi du 26 vendémiaire VII).

à François Chabrier, à Arles, pour compte d'ami.

7 ventôse VII (25 février 1799)

Maison, section 2, île Lubières, n° 10 ; 2° terre labourable (1 salmée 6 séterées 9 dextres 6 pans) — de l'émigré François-Claude *Marin* —. Est. 5.766 f. Adj. 5.766 f. (loi du 28 ventôse IV).

à Bernard Mouquet, à Tarascon, pour le compte de sa femme, née Françoise-Catherine Marin, de Tarascon.

9 ventôse VII (27 février 1799)

Maison dite la Maîtrise (3 cannes q.) — du *chapitre de Sainte-Marthe* —. Revenu 22 f. 50. Adj. 5.200 f. (loi du 27 brumaire VII).

à Hyacinthe MATHEY, à Tarascon.

18 thermidor VIII (6 août 1800)

Domaine dit le Mas de Paillade, comprenant :

1° Bâtiments, écuries, remises, basse-cour, jardin et aire (1 salmée 4 séterées).
2° Fonds dit la grande Terre (20 salmées).
3° Partie de terrain dit le chemin d'Arles (9 salmées).
4° Terrain (10 salmées), près le chemin de la draye de Brayard.
5° Terre derrière le mas (6 salmées).
6° Terre de l'Aire (4 salmées), près le chemin de Cayade.
7° Terre dite la Roque (2 salmées 2 séterées), près le chemin de Maillane.
8° Terre du Puits (10 salmées).
9° Terre dite le petit Lavadou (4 salmées).
10° Terre dite le grand Lavadou (6 salmées).
11° Terre dite la Carrade (2 salmées 4 séterées).
12° Terre le long de la draye de Fontanille (8 salmées 4 séterées).
13° Terre basse dite Fontanille (3 salmées).
14° Terre dite la Ménagerie (2 salmées).
15° Terre dite la Chunière (3 salmées 4 séterées).
16° Terre dite la Mûre fine (2 salmées 4 séterées).

Superficie totale 94 salmées 6 séterées, à Tarascon, avec parties dans les communes de Maillane et de Graveson — de l'émigré *Raousset-Soumabre* —. Revenu total 4.500 f. Adj. 50.000 f. (loi du 26 vendémiaire VII).

à Patrice CHAPUS, à Arles,

pour le compte de Jean-Baptiste-Félix DU MUY, général au service des armées de la République française.

30 décembre 1807

Chapelle dite Saint-Victor ; section de Préquintin —. Est. 144 f. Adj. 170 f. (loi du 5 ventôse XII).

à Joseph BARRÊME, propriétaire, à Tarascon.

15 avril 1809

Propriété rurale (1 hectare 48 centiares), au quartier de Saint-Étienne du Grès — de l'émigré Louis *Fogasse* —. Est. 1.600 f. Adj. 3.200 f. (loi du 5 ventôse XII).

à Hyacinthe MATHEY, propriétaire, à Tarascon.

Propriété rurale (52 ares 53 centiares 310 milliares), section de Saint-Hervan — de l'émigré Joseph *Barrême* —. Est. 1.000 f. Adj. 1.025 f. (loi du 5 ventôse XII).

à Joseph BARRÈME, propriétaire, à Tarascon.

29 septembre 1809

Propriété rurale (1 hectare 40 ares 800 milliares), section Saint-Victor — de l'émigré *Barrême* —. Est. 2.048 f. Adj. 2.073 f. (loi du 5 ventôse XII).

AU MÈME

Propriété rurale (2 hectares 4 ares 43 milliares), au quartier du Pas de Bousquet — de l'émigré *Barrême* —. Est. 2.432 f. Adj. 2.457 f. (loi du 5 ventôse XII).

AU MÈME.

29 mars 1813

Bâtiments et terrain contigu des Arbalestriers (3 ares 29530), le long des remparts, section du faubourg Condamine — de la *commune de Tarascon* — Est. 390 f. 20 Adj. 520 f (loi du 5 ventôse XII).

à Jean-François DASPRES, rue Neuve-de-l'Amandier, nº 12, à Marseille, pour le compte de Dominique-Zacharie ROUSSEAU, propriétaire, à Tarascon.

Propriété rurale (2 hectares 74 ares 92 centiares 967 milliares), section de Saint-Victor — de l'émigré *Conceil* —. Est. 4.701 f. 20. Adj. 4.900 f. (loi du 5 ventôse XII).

à Jacques FOULLON, propriétaire, à Tarascon, en compte avec Jean-Louis NICOLAS, charcutier, à Tarascon.

2 juin 1813

Terre dite des Valets de Ville (10 ares), section du Haut-Barralier, près du faubourg Jarnègue — de la *commune de Tarascon* —. Est. 300 f. Adj. 305 f. (loi du 20 mars 1813).

à Jacques RAOUX, tanneur, faubourg Jarnègue, à Tarascon.

2 septembre 1813

Terre labourable ayant servi de cimetière jusqu'au mois de juin 1791 (30 ares 68 centiares 827 m.), à la section des ferrages du Cours — de la *commune de Tarascon* —. Est. 1.160 f. Adj. 1.185 f. (loi du 20 mars 1813).

à Gaspard PRIVAT, propriétaire, à Tarascon.

N. B. — Cette vente a été extraite du registre sommier des ventes des biens des communes. Arch. dép. Q, *Enreg.*

Bâtiment dit le Poids-de-la-Farine — de la *commune de Tarascon* —. Est. 3.600 f. Adj. 8.390 f. (loi du 20 mars 1813).

à Raymond JULIAN, préposé aux convois militaires, à Tarascon.

N. B. — Vente extraite comme la précédente.

III. — VENTES DE MEUBLES

Produit net des ventes de meubles, récoltes et marchandises.

D'après les feuilles de recettes et dépenses du receveur du district de Tarascon. (Arch. dép. Q, *Enreg.*)

20 mars 1791

Paille et fumier, des religieux de *Frigolet* 15 l.

22 mars 1791

Jument, des *mêmes* 60 l.

4 juin 1791

Paille des terres de la *Cure de Maillane* 211 l. 4 s.

14 juillet 1791

Feuilles de mûriers, des religieux de *Frigolet* 15 l.

26 septembre 1791

Six saumées 5 éminées d'avoine, des terres de *Notre-Dame de Bourrian* 89 l. 8 s. 9 d.

22 février 1792

Mobilier des *Cordeliers de Barbentane* 52 l. 15 s. 9 d.

15 août 1792

Effets mobiliers des *religieux de Tarascon* 3.180 l. 2 s.

24 octobre 1792

Effets mobiliers des *Religieuses* 3.331 l. 7 s.

2 décembre 1792

Mobilier des *Récollets* d'Eyguières 766 l. 9 s. 6 d.

16 janvier 1793

Mobilier des trois couvents de *religieuses de Tarascon* 682 l.

1er février 1793

Mobilier des *religieuses de Tarascon* 418 l. 15 s.

30 avril 1793

Bac à traille et ses attraits, d'*Orgon* 2.450 l.

1er mai 1793

Boiserie dorée de l'église de l'*abbaye de Saint-Honorat*, de Tarascon 110 l.

23 juin 1793

Divers effets mobiliers 300 l.

19 septembre 1793

Divers effets mobiliers de la dîme des Baux, du *chapitre Notre-Dame des Doms*, d'Avignon 861 l.

4 octobre 1793

Effets, tonneaux et cuves, des *Claristes* de Saint-Remy 2.642 l. 14 s.

25 fructidor II (11 septembre 1794)

Reçu de Xavier Roch, administrateur du district et commissaire nommé pour faire la vente des effets d'églises 43.168 l.

13 messidor III (1er juillet 1795)

Vieux linges, vendus le 4 du même mois, à 105 l. le quintal 13.765 l. 50 s.

15 thermidor III (2 août 1795)

Meubles des *Cordeliers* de Saint-Paul, de Saint-Remy 464 l. 10 s.

IV. — ARRENTEMENTS

D'après le reg. n° prov. 35 des procès-verbaux de ventes de biens nationaux du district de Tarascon. (Arch. dép. Q)

5 juin 1793

Les fruits à part de maître du mas et tènement, à la section de Barralier, de l'émigré *Raousset-Soumabre*, vendus 64 salmées 4 éminées de blé et 900 l.

Les fruits à part de maître du mas et tènement, à la section de Saint-Hervan, de l'émigré Joseph *Barrême*, vendus 40 salmées de blé, 12 salmées 1/2 d'avoine et 835 l.

N. B. — Le 18 juin 1793, les sieurs François Reure, adjudicataire du 1er lot, Joseph Vial, adjudicataire du 2e lot, et Étienne Patras, receveur des domaines nationaux, au bureau de Tarascon, en présence des administrateurs du district et d'après le vœu des sections de Tarascon manifesté dans leur délibération du 15 juin (voir à la commune de *Maillane*, arrentements du 4 juin 1793), déclarèrent résilier les dites adjudications.

30 septembre 1793

Les fruits pendants dans une terre en vigne d'environ 1 salmée, aux ferrages du Thor, de l'émigré *Raousset-Soumabre*, vendus 310 l.

30 vendémiaire II (21 octobre 1793)

Vin de l'émigré *Marin*, dans la cave de sa maison à la rue Lubières, vendu, le vin clair à 6 l. le quintal, le vin du pressoir à 4 l. 5 s., et la pressée du marc à 0 l. 10 s

15 ventôse II (5 mars 1794)

Foin dans les aires de l'émigré *Coye-Brunetière*, à la section de Saint-Jean, vendu 110 l.

Paille, du *même*, vendue 260 l.

27 germinal III (16 avril 1795)

Six charges 4 mesures d'huiles fines et 10 mesures d'huiles communes, entreposées au mas de l'Escampadou, terroir de Maussane, de l'émigré Jacques *Manson* ; 1 charge ½ mesure d'huiles fines et 4 mesures d'huiles communes, entreposées au moulin de Beauregard, terroir de Mouriès, de l'émigré Jacques *Cornille* ; (évaluées, d'après le rapport d'estime, les huiles fines à 2.200 l. la charge et les huiles communes à 2.000 l. la charge), vendues 18.523 l.

7 vendémiaire IV (29 septembre 1795)

Environ 330 barraux de vin, des émigrés *Rouget* et *Boyer*, vendus, le barral 250 l.

V. — RESTITUTIONS

	Capital
Aloué Pierre, charcutier ; terres et vignes .	F. 20.000
Ambroy Reynaud, de Fontvieille ; terres	15.000
Arnoux Catherine, veuve *Drujon* ; terres	4.500
Barbarin François-Antoine, homme de loi ; maison, terre et vigne	72.000
Barne François, notaire, ou Julien son père ; terre et maison	8.600
Barrachin Catherine, femme d'Étienne *Mourret* ; terres	10.800
Barrême Joseph ; maison, bâtiment et jardin	72.000
Beauregard Joseph-Henry-Robin ; maison, écurie, remises, mas, terres et vigne	180.000
Beissier Jean, maçon ; terre	1.000
Beladen Pierre, meunier ; terres	3.000
Bidou Elzéard, aubergiste ; terres	3.080
Biole Louis ; deux maisons, terres et vignes	14.000
Boqui Michel, médecin ; trois maisons, terres et vignes	92.000

		Capital
Boutard Louis ; maison et terres	F.	22.000
Boulerin Frédéric, mesureur ; terres		2.000
Bruneau Jean-Baptiste ; terre		4.000
Cartier Joseph, mari de Chabrier.		
Maison, mas, terre et vigne		100.000
Diverses créances		2.000
Cartier Jacques ; mas, terres et vignes		46.000
Cartier Henry ; mas, jardin et terre		14.000
Castelan Pierre, prêtre.		
Maison et terre		46.000
Capitaux de rentes		3.000
Charrasson, négociant ; maison et domaine		13.000
Courrard Fontchâteau ; deux maisons, mas et terre		120.000
Coye Joseph-Antoine ; trois maisons		20.000
Coye-Brunélis ; maison, terre et vignes		40.000
Dadoy Étienne, salpêtrier ; deux maisons et terre		7.000
Delachet Pierre, meunier ; maison et terres		5.000
Doria frères ; deux maisons, terres et jardin		49.600
Dussau Michel, maître de poste ; maison, écurie et terre		14.600
Fogasse Louis ; terre		3.200
Capitaux de rentes		1.250
Fontchâteau, prêtre ; maison		5.405
Gras Jean, papetier ; deux maisons et terre		13.500
Gras-Preigne Paul-Antoine, père d'émigré.		
Maison, jardin, terres, vignes et cinq domaines		230.000
(Il y avait eu un partage ouvert avec la République ; les biens ont été restitués en totalité.)		
Grivet Pierre-Pascal ; maison et terre		12.000
Jadel Charles ; capitaux et pensions		38.600
Lachet Michel, charron ; terre		1.100
Lacroix Jean, père d'émigré.		
Maison, partie de maison, pavillon, terre et vigne		103.000
Capitaux de rente		2.000
(Il y a eu un partage ouvert avec la République ; tous les biens ont été restitués.)		
Landieu Joseph-François ; maison, terre et jardin		160.000
Marin Claude-François ; maison, terre et vignes, à Tarascon et à Graveson		50.000

		Capital
Martel, horloger ; maison, terre et vigne	F.	14.000
Mauche Benoît ; maison, terre et vignes		60.000
Mauche Mablanc ; un mas et tènement		16.000
Monier Augustin ; terres		13.000
Monier Pierre ; maison		1.005
Montcalm Louis-Pierre-Joseph ; domaine à Tarascon (séquestre sous le nom du père)		183.000
Moreau Jacques, négociant ; maison et terre		24.000
Moublet Dominique, médecin. Deux maisons, terre et vigne, à Tarascon et à Graveson		85.000
Moulet Louis ; terre et vigne		34.500
Pellissier Jean ; terre		5.200
Pétry François-Xavier et Pierre-Joseph. Quatre maisons, terres et vignes, à Tarascon et à Boulbon		62.000
Piot Joseph ; maison, terre et vigne		5.000
Pons Jacques ; deux maisons, terres et vigne		25.000
Ponsin Blanche, veuve *Jaume* ; terre et vigne		7.200
Quet Jean, cafetier ; un mas et terre		9.000
Rey Benoît ; terres et vignes		12.000
Rousty, notaire ; maison à Tarascon, et un petit mas à Mas-Blanc		6.000
Rousty Claude, bourgeois ; maison, terre et vignes		27.600
Salamitte Henri, charpentier ; terre		1.060
Sauvant Jacques, facturier en laine ; deux maisons, terres et vignes		28.000
Savoye Jean, tonnelier ; terres		2.800
Simian Claude et Laurent, père et fils ; maison et terre		12.500
Thiers Claude ; maison, à Tarascon		3.000
Thuman Benoît ; quatre maisons, un magasin et une terre		36.000
Véran Jean, amidonnier ; terres		8.000
Véran Pierre ; terres		26.000
Véran Simon, coloriste ; deux mas, terre et vigne		17.600
Véran Reymond, vannier ; maison, terre et vigne		7.500
Vincent Jacques, boulanger ; deux maisons		5.600

THOLONET

I. — INVENTAIRES

Biens des émigrés

D'après l'état certifié le 21 mars 1793, par l'inspecteur de l'Enregistrement. (Arch. dép. Q, *Enreg.*)

Galliffet Simon-Jean-Alexandre, militaire décoré, domicilié à Aix. Terres, vignes, prés, jardins, bois et maisons, contenant 421.065 toises, affermés 5.000 l., évalués 125.000 l.

II. — VENTES D'IMMEUBLES

a) *Ventes par l'Administration du district*

5 novembre 1793

Bastide et tènement complanté en vignes, arbres fruitiers, chênes blancs, oliviers et iscles, au Tholonet, avec partie dans le terroir de Meyreuil — de la congrégation des pères de l'*Oratoire* d'Aix —.

1er lot. — Terre, au Tholonet (5 quarterées), avec partie de bâtiment visant sur le grand chemin ; est. 2.450 l.

2e lot. — Terre, au même terroir (5 quarterées), avec partie de bâtiment ; est. 2.588 l. 6 s. 8 d.

3e lot. — Terre, au même terroir (5 quarterées), avec un bâtiment consistant en une grande remise, poulailler, grenier à foin et colombier ; est. 2.733 l. 6 s. 8 d.

4e lot. — Terre, au même terroir (4 quarterées 100 cannes) ; est. 2.212 l. 10 s.

5e lot. — Terre, au même terroir (4 quarterées 175 cannes) ; est. 2.245 l. 16 s. 8 d.

6e lot. — Terre, au delà de la rivière de l'Arc, terroir de Meyreuil (2 quarterées 400 cannes) ; est. 800 l.

7e lot. — Terre, au même terroir (15 quarterées 150 cannes), où se trouve un bâtiment moitié en ruines ; est. 3.050 l.

8e lot. — Terre culte et inculte, au delà de la rivière de l'Arc, terroir de Meyreuil (43 quarterées 500 cannes) ; est. 2.217 l. 10 s.

9e lot. — Terre, au delà du grand chemin d'Aix allant à Toulon, terroir du Tholonet (5 quarterées 270 cannes) ; est. 1.323 l. 15 s.

Le tout estimé 19.621 l. 5 s. Adj. 35.100 l.

à Pissin-Barral, d'Aix.

Enchérisseurs : Charles Venture, sur le 9e lot ; Charpentier, sur le 7e lot ; Rimbaud, droguiste, sur le 1er lot ; Jacques-Joseph Roubaud, sur les 2e et 4e lots ; Vincent, sur le 3e lot ; Antoine-Xavier Pin, sur la totalité ; Dayme ; Court ; Agard ; Roux, et l'adjudicataire.)

[Le 17 thermidor III, le solde est versé par ledit acquéreur.]

14 frimaire III (4 décembre 1794)

Terre complantée en vigne, oliviers et arbres fruitiers, avec un bâtiment — du condamné Jean-Antoine *Silvy*, notaire —.

1er lot. — Terre (8 arpents 1.148 toises), avec un bâtiment de 2 étages sur rez-de-chaussée. Est. 9.350 l. Adj. 16.300 l.

à Joseph Bernard, cabaretier, au couvent des Andrettes, à Aix

Enchérisseurs : Louis Raspaud, offrant pour Gabriel Bozani, et l'adjudicataire.)

2e lot. — Terre (1 arpent 1.050 toises). Est. 1.950 l. Adj. 1.975 l., sans concurrent.

au même.

3e lot. — (1 arpent 1.000 toises). Est. 1.900 l. Adj. 2.000 l., sans concurrent.

à Jean-Baptiste Rayon, dit le Pescaire (1), cultivateur, île 2, n° 20, à Aix.

4e lot. — Terre (275 toises). Est. 200 l. Adj. 205 l., sans concurrent.

à Joseph Bernard, cabaretier, au couvent des Andrettes, à Aix.

b) *Ventes par l'Administration départementale*

21 messidor IV (9 juillet 1796)

Pré arrosable, iscle et graviers, en face le moulin à huile — de l'émigré *Galliffet* —. Est. 16.583 l. 17 s. 6 d. Adj. 16.583 l. 17 s. 6 d. (loi du 28 ventôse IV).

à François-Xavier Landru, à Aix,

pour le compte de Louise Bertier, veuve Landru, sa mère, à Aix.

(1) Pêcheur.

1er thermidor IV (19 juillet 1796)

Pré arrosable (6 quarterées), une iscle le long de la rivière de l'Arc, une langue de terre labourable (2 quarterées 1/4) et 2 bâtiments, au quartier de Gautier — de l'émigré *Galliffet* —. Est. 16.733 l. 9 s. 4 d. Adj. 16.733 l. 9 s. 4 d. (loi du 28 ventôse IV).

à Antoine Pouyard, sellier, à Aix, et Philibert Guyot, d'Aix.

11 thermidor IV (29 juillet 1796)

Domaine comprenant un château, un bâtiment dit le Pavillon, autre bâtiment dit l'orangerie, colombier, bâtiment dit la clastre vieille, bâtiment dit le ménage, four, écurie, grenier à foin, moulin à farine, loge à cochon et bergerie; terres labourables, jardins et prés (76 journaux), collines et terres incultes (64 journaux) — de l'émigré *Galliffet* —.

Le tout est. 149.766 l. 6 s. 8 d. Adj. 149.766 l. 6 s. 8 d. (loi du 28 ventôse IV).

à Hubert Le Roy, marchand d'huiles, à Marseille, pour le compte de Jeanne-Marie Rollin, épouse libre en ses droits de Joseph Thiébaud, négociant, de Marseille.

1° Moulin à huile, ses dépendances et accessoires (300 cannes q.); 2° bâtiment, dit la vieille cure et ses dépendances (63 cannes q.) — de l'émigré *Galliffet* —. Est. 8.900 l. Adj. 8.900 l. (loi du 28 ventôse IV).

au même, pour le compte de la même.

19 thermidor IV (6 août 1796)

Tènement dit de Verre (9 journaux), au quartier du Grand-Cabri — de l'émigré *Galliffet* —. Est. 5.412 l. 14 s. 8 d. Adj. 5.412 l. 14 s. 8 d. (loi du 28 ventôse IV).

à Jean Simon, d'Aix.

27 fructidor IV (13 septembre 1796)

Terre gaste (25 journaux), au quartier du Grand-Cabri - de l'émigré *Galliffet* —. Est 1.650 l. Adj. 1.650 l. (loi du 28 ventôse IV).

à Honoré-Antoine Richaud, à Aix.

2e jour complémentaire an IV (18 septembre 1796)

1° Pré arrosable (6 quarterées), au quartier de Bastely; 2° une île le long de la rivière de l'Arc; 3° une langue de terre labourable; 4° partie du vieux chemin; 5° deux bâtiments — de l'émigré *Galliffet* —.

Le tout est. 14.356 l. 16 s. Adj. 14.356 l. 16 s. (loi du 28 ventôse IV).
à Françoise-Alexandrine-Désirée ARLATAN, d'Aix.

9 frimaire V (29 novembre 1796)

Terre inculte (3 journaux 973 cannes), au quartier de Saint-Jacques — de l'émigré *Galliffet* —. Est. 990 l. Adj. 990 l. (loi du 28 ventôse IV).
à Claude-Jean-Baptiste SUBE, d'Aix.

III. — VENTES DE MEUBLES

9 octobre 1793

Meubles et effets de l'émigré *Galliffet* 3.391 l. 15 s.

IV. — ARRENTEMENTS

21 septembre 1792

1° Bastide dite de Verre, aire et terres ; 2° prés au quartier du Petit-Cabri ; 3° colline de 24 quarterées ; 4° aire et terre labourable ; 5° terre, vignes et arbres fruitiers ; 6° terre labourable, le long de la rivière ; 7° petit pré ; 8° pré touchant le pont ; 9° prés aux environs du château ; 10° petits vergers et terre inculte ; 11° ménage, carrière de marbre, bâtiment et terres contenant 86 journaux 1/2 ; de l'émigré *Galliffet*, le tout affermé 2.024 l.

18 mars 1793

Ménage du Tholonet, de l'émigré *Galliffet*, affermé 12 charges de blé et 950 l.
Maison et jardin potager, du *même*, affermé 325 l.
Ménage de Doudon, du *même*, affermé 10 charges de blé et 251 l.

19 mars 1793

Bastide dite de Verre, du *même*, affermée 95 l.
Prés, au Petit-Cabri, du *même*, affermés 1.110 l.
Trois autres prés, du *même*, affermés 1.000 l.
Colline avec trois vallons cultivés, du *même*, affermés 3 charges de blé et 155 l.

28 septembre 1793

Moulin à huile, de l'émigré *Galliffet*, arrenté 415 l.
Bâtiment où sont les cuves, du *même*, arrenté 100 l.

2 ventôse II (20 février 1794)

Biens de l'émigré *Espariat*, affermés 8 charges de blé tuzelle et 355 l.

Bastide et tènement, de l'émigré *Pellicot*, affermée 3 charges de blé tuzelle et 15 l.

5 germinal II (25 mars 1794)

Ménage de Doudon, de l'émigré *Galliffet*, affermé 8 charges de blé.

Jardin potager et maison du jardinier, du *même*, affermé 214 l.

Bastide dite de Verre, du *même*, affermée 1 charge 5 panaux de blé.

Prés entourés de peupliers, au quartier du Petit-Cabri, du *même*, affermés 110 quintaux de foin.

Trois autres prés, du *même*, affermés 80 quintaux de foin.

Colline où se trouve trois vallons cultivés, quatre terres, et une propriété au terroir de Meyreuil, quartier de Pascalis, du *même*; le tout affermé 4 charges 2 panaux de seigle.

7 floréal II (26 avril 1794)

Domaine de l'émigré *Silvy*, affermé 12 charges 1/2 de blé et 200 l.

7 vendémiaire III (28 septembre 1794)

Moulin à eau, régale et terres, de l'émigrée veuve *Pierrefeu*, arrentés 50 quintaux de foin et 1.400 l.

19 vendémiaire III (10 octobre 1794)

Propriété, au quartier du Grand-Cabri, de l'émigrée veuve *Gautier*, affermée 1 charge 1 panal de blé.

22 vendémiaire III (13 octobre 1794)

Moulin à eau et à vent, et four, de l'émigré *Galliffet*, arrentés 310 l.

6 floréal III (25 avril 1795)

Jardin, de l'émigré *Galliffet*, affermé 350 l.

Bastide dite de Verre, du *même*, affermée 1 charge 2 civadiers de blé.

Ménage de Doudon, la colline où se trouvent trois vallons cultivés, verger, terre, prés et une propriété au terroir de Meyreuil, du *même*, affermés 140 quintaux de foin, 8 charges de blé, 4 charges de seigle et 500 l.

V. — RESTITUTIONS

Galliffet Jean-Baptiste, sa femme et ses enfants.		Capital
Trois terres gastes au Tholonet	F.	7.000
Deux bosquets dits de Gevieux		4.000

	Capital
Bastide, aire, terre, vigne, oliviers, arbres fruitiers et terre gaste	F. 6.000
Trois terres labourables complantées en vignes, entourées de chênes blancs	15.000
Pré entouré de peupliers et iscles	9.000
Cinq maisons audit lieu	8.000
Collines où se trouvent trois vallons cultivés avec oliviers et vignes	9.200
Aire, terre labourable complantée en vignes avec un cordon d'amandiers	2.000
Terre, vigne et arbres fruitiers	600
Terre labourable avec un cordon de mûriers, deux bosquets de peupliers, et quantité de chênes blancs	4.400
Pré et iscles	3.000
Onze propriétés complantées d'oliviers et amandiers, une bergerie, trois vergers, deux iscles et deux terres gastes	21.000
Montant des biens restitués	F. 89.200

Galliffet Simon-Jean-Alexandre, sa femme et ses enfants.

Le château du Tholonet et ses dépendances; pigeonnier, fontaine, prés, allées, arbres de haute futaie, jardin potager, fruitiers et écuries	F. 24 000
Trois maisons audit lieu	3.800
Le ménage du Tholonet	6.000
Four à cuire le pain	7.000
Moulin à eau, son écluse et canal	4.000
Le cabaret	1.200
Moulin à huile à deux pierres	6.000
Partie de bâtiment, terre culte et inculte, amandiers et noyers, du ménage de Roques-Hautes	36.000
Ménage de Doudon, une carrière de marbre, bâtiment, terre cultivée, vigne, oliviers et allées de mûriers	40.000
Deux vignes, oliviers et terre gaste	5.000
Les Infernets	2.000
Ferrage, terre et vignes	10.000
Moulin à vent et ses agrès	5.000
Montant des biens restitués	F. 150.000

TRETS

I. — INVENTAIRES

a) *Biens ecclésiastiques*

D'après les rapports d'estimation (Arch. dép. Q).

	Estimation
Chapellenie N.-D. de Nazareth, recteur Audric.	
Écuries, grenier à foin et maison, rue de la Petite-Pujade	720 l.
Terre inculte au quartier de Bramefan, revenu net 1 l.	22 l.
Terre au quartier du Cimetière des Juifs, revenu net 10 l.	222 l.
Autre au quartier de Pierrelongue, revenu net 8 l.	176 l.
Autre au quartier du Pilon Parat, revenu net 12 l.	264 l.
Autre au quartier de Saint-Martin, revenu net 36 l.	396 l.
Autre au quartier de Très-Cabros, revenu net 1 l.	22 l.
Chapellenie N.-D. de Nazareth, recteur Vallet.	
Terre au quartier de Rampaud, revenu net 45 l.	1.022 l. 10 s.
Terre au quartier de la Signière, revenu net 15 l.	337 l. 10 s.
Autre au quartier de la Liquette, revenu net 30 l.	688 l. 10 s.
Autre au quartier de la Burlière, revenu net 20 l.	440 l.
Maison arrentée 20 l.	600 l.
Chapellenie N.-D. de Nazareth et de Saint-Laurent.	
Terre au quartier de Pierre-Longue, revenu net 120 l.	2.640 l.
Propriété au pré Bataillier, revenu net 66 l.	2.452 l.
Pinède au quartier de Bourgaille, contenant 12 éminées	200 l.
Observantins.	
Couvent, église et jardin, contenant environ 570 toises	2.800 l.
Enclos et petit jardin y conduisant, contenant environ 467 toises	1.000 l.
Pinède au quartier de Vauvène	60 l.
Terre au quartier de la Gardy, revenu net 12 l.	264 l.
Terre au quartier de la Font du Tuile, revenu net 8 l.	176 l.

	Estimation
Chapitre de Saint-Victor, de Marseille.	
Bastide et tènement, au quartier de la Croix du Prieur, contenant 233 éminées, revenu net 72 l.	1.584 l.
Terre au quartier de Signière, revenu net 45 l.	990 l.
Jardin au bourg Souteiran, revenu net 6 l.	132 l.
Terre au quartier Saint-Nicolas, revenu net 60 l.	1.320 l.
Terre au quartier de Bourdin, revenu net 15 l.	330 l.
Cave près le Cimetière, contenant 40 cannes	160 l.
Quatorze tonneaux, dans la dite cave	300 l.
Partie de terre, en dessous du chemin de Saint-Maximin, quartier Saint-Nicolas	150 l.

b) *Biens de la Commune*

D'après un état conforme à celui fourni par le maire de Trets, dressé par le receveur de l'Enregistrement, le 15 mai 1810. (Arch. dép. Q, *Enreg.*)

	Evaluation
Maison commune actuelle	4.000 l.
Ancienne maison commune en ruines	1.000 l.
Four à cuire le pain, dit de Pauris	1.500 l.
Four à cuire le pain, dit de Clastre	1.000 l.
Four à cuire le pain, dit d'Amon	1.000 l.
Aire et pré dit de la Ramade	9.000 l.
Plaine dite la Serignane (bois taillis)	9.000 l.
Terre labourable et bois taillis de Saint-Michel	350 l.
Total de l'actif	26.850 l.

N. B.— Le passif de cette commune comprend une rente annuelle de 264 l. 13 s. due à l'hospice de Trets, formant, au denier vingt, un capital de 5.293 l.

c) *Biens des émigrés*

D'après les listes des biens des Français émigrés, situés dans le département des Bouches-du-Rhône. (Arch. dép. Q).

Amalbert Jean-François, prêtre.

Le montant de son patrimoine affecté sur deux terres, l'une dite la Pereire et l'autre au quartier de Saint-Jean, exploitées par Joseph Amalbert, son frère 2.000 l.

Audric Jean-Baptiste, prêtre.

Hypothèque sur une terre dite le Pigeonnier, quartier des Prés 2.000 l.

Audric Jean-Joseph, prêtre.

Somme affectée sur une terre dite Moulan, quartier de Terre-Longue 2.000 l.

Audric Chrysostome, prêtre.

Son patrimoine est au pouvoir et sous la responsabilité de son frère Valentin, qui en rendra compte au besoin.

Isoard-Chenerilles (veuve), née Montolieu.

Deux moulins, un à eau à deux tournants et l'autre à vent, évalués 45.300 l.

Propriété au quartier de Trouche, évaluée 1.250 l.

Divers capitaux 5.227 l.

Ferry François, verrier.

Deux maisons sur le Cours, arrentées 321 l.

Terre au quartier Pierre-Grosse, contenant 6 panaux de semence.

Terre au quartier de la Liquette, contenant 6 panaux de semence.

Mille François, fils de feu François.

Maison sur la place.

Bastide contenant 6 charges de semence.

Moulard Gabriel.

Maison sur le Cours, non arrentée.

Bastide et son tènement, au quartier Saint-Michel.

Deux pinèdes au même quartier.

(Le tout sous la direction de la dame Moulard, sa mère.)

Nota. — Ledit émigré doit avoir à Marseille un emplacement d'environ 60 000 l.

Pailheret Pierre, prêtre.

Pensions sur divers, capitaux 5.097 l., revenus 254 l. 17 s

Peyssonnel-Barthélemy (femme).

Capital sur Pierre Gautier, ménager 450 l.

II. — VENTES D'IMMEUBLES

a) *Ventes par l'Administration du district*

3 mars 1791

Terre, au quartier de Saint-Jean ou Rampaud — de la *chapellenie*

Notre-Dame de Nazareth —. Affermée, le 22 mai 1786, à Anne Coulomb. Est. 1 022 l. 10 s. Adj. 1.950 l.

à Joseph SAVOURNIN, ménager, à Trets.

(Enchérisseurs : Bouisson, marchand ; Joseph Lambert, et l'adjudicataire.)

Jardin, au bourg Souteiran — du prieuré du *chapitre de Saint-Victor*, de Marseille —. Est. 132 l. Adj. 600 l.

à Valentin ANDRÉ, boulanger, à Trets.

(Enchérisseurs : Jean André, ménager ; Bouisson, et l'adjudicataire.)

[Le 13 fructidor III, la somme de 508 l. 19 s. est versée pour solde des mains et deniers de Jean-Baptiste André.]

Une cave, renfermant 14 tonneaux, près le cimetière de Trets — du *chapitre de Saint-Victor* —. Est. 490 l. dont 330 l. pour les tonneaux. Adj. 1.200 l.

à Jean-Joseph GASQUET, négociant, à Trets,
pour le compte de la COMMUNE DE TRETS.

(Enchérisseurs : Bouisson, marchand ; Bouisson, chirurgien, et l'adjudicataire.)

5 mars 1791

Terre, au quartier de la Liquette — de la *chapellenie Notre-Dame de Nazareth* —. Est. 668 l. 10 s. Adj. 2.200 l.

à Joseph AUVIÈRE, marchand, à Trets.

(Enchérisseurs : Jean-Joseph Gasquet, et l'adjudicataire.)

Terre, au quartier de Bourdin — du *chapitre de Saint-Victor* —. Est. 330 l. Adj. 1.200 l.

à Joseph ROUX, tailleur d'habits, à Trets.

(Enchérisseurs : Jean-Joseph Gasquet, et l'adjudicataire.)

[Le 20 septembre 1793, le solde est versé par ledit Roux.]

Terre, au quartier de Saint-Nicolas — du *chapitre de Saint-Victor* —. Est. 1.320 l. Adj. 2 200 l.

à Jean-Joseph GASQUET, négociant, à Trets.

(Enchérisseurs : François André ; Jean-Baptiste Buisson ; Nicolas Lambert, et l'adjudicataire.)

[Le 29 thermidor III, le solde est versé par ledit Gasquet.]

Terre et vigne, au quartier de la Burlière — de la *chapellenie Notre-Dame de Nazareth* —. Est 440 l. Adj 2.500 l.

à Jean-Baptiste BAUX, bourgeois, à Trets

(Enchérisseurs : Cartier ; Nicolas Lambert, et l'adjudicataire.)

Terre, au quartier de Saint-Roch — de la *chapellenie Notre-Dame de Nazareth* —. Est. 2.520 l. Adj. 4.300 l.

à François Soumeire, ménager, à Trets.

(Enchérisseurs : François Bourges, et l'adjudicataire.)

7 mars 1791

Couvent, église, bâtiment et jardin — des *Observantins* —. Est. 2.800 l. Adj. 2.850 l., sans concurrent.

à Jean-Baptiste Bouisson, Jean-Jacques Bouisson et François Bourges, recteurs de l'hôpital de Trets.

Enclos et petit jardin — des *Observantins* —. Est. 1.000 l. Adj. 1.025 l.

à Joseph Baux, boulanger, à Trets, en compte à égale part avec André Pourcin, Ferry-Lacombe, Thomas Armand, Jean-Baptiste Bouisson, chirurgien, Jean-Jacques Bouisson, marchand, et Valentin André.

8 mars 1791

Terre, au quartier de Pierre-Longue – de la *chapellenie Notre-Dame de Nazareth* —. Est. 176 l. Adj. 191 l.

à Joseph Véran, ménager, à Trets.

(Enchérisseurs : Jean-Baptiste Pailheret, et l'adjudicataire.)

[Le 14 thermidor III, le solde est versé par ledit Véran.]

Terre, traversée par un viol, au quartier du cimetière des Juifs, ou de Pierre-Grosse — de la *chapellenie Notre-Dame de Nazareth* —. Est. 222 l. Adj. 245 l.

à Ambroise Jourdan, charcutier, à Trets.

(Enchérisseurs : Jean-Baptiste Bouisson, et l'adjudicataire.)

[Le 4 nivôse II, le solde est versé par ledit Jourdan.]

Terre, au quartier de la Font-du-Thuile — des *Observantins* —. Est. 180 l. 10 s. Adj. 195 l.

à François André, fils de Jean-Baptiste, négociant, à Trets.

(Enchérisseurs : André Cartier, et l'adjudicataire.)

[Le 26 thermidor III, le solde est versé par ledit André.]

Pinède, au quartier de Bourgaille — de la *chapellenie Notre-Dame de Nazareth* —. Est. 200 l. Adj. 215 l.

à Toussaint Dourgnon, ménager, à Trets.

(Enchérisseurs : Jean-Baptiste Pailheret, et l'adjudicataire.)

1er avril 1791

Terre inculte, au quartier de Bramefan — de la *chapellenie Notre-Dame de Nazareth* . Est. 22 l. Adj. 22 l., sans concurrent.

à Joseph Amalbert, bourgeois, à Trets.

N. B — L'adjudicataire, non présent aux enchères, était soumissionnaire du bien. Il fut procédé à une folle enchère, le 9 janvier 1792.

Propriété, au quartier de Pierre-Longue — de la *chapellenie N.-D. de Nazareth et Saint-Laurent* —. Est. 2.640 l. Adj. 6.600 l.

à Thomas Armand, négociant,

en compte avec Jean-Jacques Bouisson, marchand, à Trets.

(Enchérisseurs : François André ; Joseph-Bernard Rey ; Joseph Auvière, et les adjudicataires.)

Maison, écurie et grenier à foin, à la rue de la Petite Pujade — de la *chapellenie N.-D. de Nazareth* —. Est. 720 l. Adj. 1.350 l.

à Mathieu André, ménager, à Trets.

(Enchérisseurs : Nicolas Lambert, et l'adjudicataire.)

Maison — de la *chapellenie N.-D. de Nazareth* —. Est. 600 l. Adj. 980 l.

à Mathieu Cheylan, travailleur, à Trets.

(Enchérisseurs : Jacques Vincent ; Joseph Baux ; Jean-Jacques Bouisson, et l'adjudicataire.)

[Le 13 thermidor III, le solde est versé par ledit Cheylan.]

6 avril 1791

Terre au quartier de Saint-Martin — de la *chapellenie N.-D. de Nazareth* —. Est. 398 l. 5 s. Adj. 550 l.

à Nicolas Lambert, négociant, à Trets.

(Enchérisseurs : André Clapier et Joseph Roux, et l'adjudicataire.)

[Le 28 frimaire II, le solde est versé par ledit Lambert.]

Cour avec 2 écuries et 2 greniers à paille, au quartier des greniers de Clastre — du *chapitre de Saint-Victor* — Est. 350 l. Adj. 405 l.

à François Négrel, boulanger, à Trets.

(Enchérisseurs : François Audric, et l'adjudicataire.)

[Le 9 nivôse II, le solde est versé par ledit Négrel.]

7 avril 1791

Terres incultes, formant autrefois le tènement de la bastide de la Croix-du-Prieur, au quartier de la Croix-du-Prieur — du *chapitre de Saint-Victor* —. Est. 1.584 l. Adj. 10.000 l.

à Joseph Baille, charbonnier, à Trets.

(Enchérisseurs : Joseph Roux ; Joseph-Bernard Rey ; Jean-Baptiste Bouisson ; Joseph Feissat ; Joseph Baux ; François Audibert ; Julien, prêtre, et l'adjudicataire.)

N. B. — Ce bien fut revendu à la folle enchère, le 2 janvier 1792, Baille n'ayant pas effectué le premier paiement.

29 avril 1791

Propriété, au quartier de la Figuière — de la *chapellenie Notre-Dame de Nazareth* —. Est. 337 l. 10 s. Adj. 1.125 l.

à François Brouchier, ménager, à Trets.

(Enchérisseurs : Joseph Long, et l'adjudicataire.)

[Le 14 novembre 1793, le solde est versé par ledit Brouchier.]

31 mai 1791

Terre, au quartier de la Gardy — des *Observantins* —. Est. 274 l. 10 s. Adj. 655 l.

à Jean-François Molan, travailleur, à Trets.

(Enchérisseurs : Joseph Savournin ; Joseph Bouisson ; Louis-Valentin André ; Joseph Arbaud, et l'adjudicataire.)

Terre, au quartier du Pilon Parat — de la *chapellenie Notre-Dame de Nazareth* —. Est. 285 l. Adj. 980 l.

à Mathieu Cheylan, travailleur, à Trets.

(Enchérisseurs : Étienne Jourdan ; Jean-François André, et l'adjudicataire.)

[Le 13 thermidor III, le solde est versé par ledit Cheylan.]

Terre, au quartier de la Figuière — du *chapitre de Saint-Victor* —. Est. 990 l. Adj. 3.400 l.

à Honoré Roux, maréchal ferrant, à Trets.

(Enchérisseurs : Joseph Bouisson ; Joseph Long ; Joseph Ricaud ; Joseph Baux ; Joseph-Bernard Rey, et l'adjudicataire.)

N. B. — Ce bien fut revendu à la folle enchère, le 9 janvier 1792, Roux n'ayant pas effectué le premier paiement.

27 juillet 1791

Terre, au quartier de Tres-Cabros — de la *chapellenie Notre-Dame de Nazareth* —. Est. 22 l Adj. 22 l., sans concurrent.

à Jean-Baptiste Bouisson, bourgeois, à Trets.

N. B. — L'adjudicataire, non présent aux enchères, était soumissionnaire du bien.

9 janvier 1792

Terre inculte, au quartier de Bramefan — de la *chapellenie Notre-Dame de Nazareth* —. Est. 22 l. Adj. à la folle enchère 22 l. sans concurrent.

à Amalbert, bourgeois.

N. B. — Ce bien avait été adjugé une première fois, le 1er avril 1791, au même acquéreur, au même prix.

Terres incultes, formant autrefois le tènement de la bastide de la Croix-du-Prieur, au quartier de la Croix-du-Prieur — du *chapitre de Saint-Victor* —. Est. 1.584 l. Adj. à la folle enchère 2.600 l.

à Jean-Joseph LAMBERT, marchand cordier, à Trets.

(Enchérisseurs : Joseph Auvière ; Joseph Feissac ; Jean-Joseph Gasquet ; Balthazard Bonfillon ; François Ginézy ; Joseph Seignoret, et l'adjudicataire.)

N. B. — Ce bien avait été adjugé, le 7 avril 1791, à Joseph Baille, charbonnier, au prix de 10.000 l.

Terre, au quartier de la Figuière — du *chapitre de Saint-Victor* —. Est. 990 l. Adj. à la folle enchère 1.100 l.

à Jean-Joseph GASQUET, négociant, à Trets.

(Enchérisseurs : Joseph Feissac, et l'adjudicataire.)

N. B. — Ce bien avait été adjugé, le 31 mai 1791, à Honoré Roux, maréchal ferrant, au prix de 3.400 l.

[Le 29 thermidor III, le solde est versé par ledit Gasquet.]

9 novembre 1792

Terre culte et inculte, bâtiment, église et écurie (environ 132 éminées) — des *ermitages Saint-Michel et Saint-Jean* —. Est. 264 l. Adj. 305 l.

à Jacques ICARDEN, à Trets.

(Enchérisseurs : Jean-Baptiste Brochier, médecin, à Marseille ; Étienne Ribiès, et l'adjudicataire.)

N. B. — Par délibération du 7 novembre 1792, Jacques Icarden et Ribiès furent chargés, par la Société populaire de Trets, d'aller poursuivre les enchères de l'ermitage de Saint-Jean et ses attenances, par devant les administrateurs du district d'Aix. Ce bien fut acquis au prix de 305 l. sur lequel Icarden fit un premier versement de 36 l. 17 s. Le 13 janvier 1793, le club de Trets délibéra de nommer deux commissaires chargés de recueillir les dons « des citoyens bien intentionnés qui se cotiseront pour l'entier payement des 305 l » (Arch. comm. de Trets. Reg de délib de la Société populaire, p. 95.)

A la séance du 3 mars suivant, Icarden rappela qu'il serait bien aise de se dessaisir de son acquisition en faveur de la Société, moyennant le remboursement des sommes avancées par lui. L'assemblée accepta son offre et lui compta immédiatement 64 l 5 s , montant des frais payés. (*Ibid.*, p. 109.)

b) *Ventes par l'Administration départementale*

5 vendémiaire V (26 septembre 1796)

Terre inculte (3 éminées), au quartier de Saint-Jean — de l'*ermitage Saint-Jean* —. Est. 132 l. Adj. 132 l. (loi du 28 ventôse IV).

à Valentin ANDRÉ, de Trets.

Terre inculte (450 cannes q.), traversée par l'ancien chemin de Pourrières, au quartier Saint-Nicolas — du *chapitre Saint-Victor* —. Est. 66 f. Adj. 66 f. (loi du 28 ventôse IV).

à Jean-François André, de Trets.

Cour ou cloaque et une écurie de la maison presbytérale (35 cannes q.) vers les remparts, N° 676 — de la *Cure* —. Est. 216 l. Adj. 216 l. (loi du 28 ventôse IV).

au même.

10 vendémiaire V (9 octobre 1796)

Terre inculte, rochers et pins (8 éminées), au quartier Saint-Jean-de-la-Licorne — de l'*ermitage Saint-Jean* —. Est. 358 l. Adj. 358 l. (loi du 28 ventôse IV).

à Valentin André, de Trets.

22 brumaire V (12 novembre 1796)

Chapelle, régale et ses dépendances — des *Pénitents blancs* — Est. 1.202 l. 10 s. Adj. 1 202 l. 10 s. (loi du 28 ventôse IV).

à François Ricard, de Trets.

3 fructidor V (20 août 1797)

Propriété (1 panal 7 picotins 17 cannes q.), au quartier des Fonds des Prés — de la *confrérie de Corpus Domini* —. Est. 720 l. Adj. 540 l. (loi du 16 brumaire V).

à François Bourges, de Trets.

Propriété (1 panal 6 picotins 8 cannes q.), au même quartier — de la *confrérie de Corpus Domini* —. Est. 600 l. Adj. 450 l. (loi du 16 brumaire V).

à François Audric, de Trets.

6 germinal XII (27 mars 1804)

Terrain sans produit, dit l'ancien cimetière (344 m. q.), et chapelle en ruines dite des *Pénitents blancs* —. Est. 236 f. Adj. 246 f. (loi du 5 ventôse XII).

à Paul-Joseph Chartier, propriétaire, à Brignoles.

29 janvier 1812

Propriété rurale dite Saint-Martin (73.882 mètres 69 q.), au quartier de Saint-Martin — de l'*ordre de Malte* —. Est. 1.477 f. 60. Adj. 4.060 f. (loi du 5 ventôse XII).

à Joseph Roux, propriétaire et tailleur d'habits, à Trets.

30 août 1813

Partie du pré de la Ramade — de la *commune de Trets* —. Est. 3.575 f. 20 Adj. 6.475 f. (loi du 20 mars 1813).

à Jean-Baptiste-Antoine Roccas, avocat, à Aix.

N. B. — Cette vente a été extraite du registre sommier des ventes des biens des communes. (Arch. dép. Q. *Enreg.*) Le 14 février 1815, le solde est versé par ledit acquéreur.

Partie de la grande prairie, cédée en contre-échange par les héritiers de Peynier — de la *commune de Trets* —. Est. 3.800 f. Adj. 4.275 f. (loi du 20 mars 1813).

au même.

N. B. — Vente extraite comme la précédente. Le solde est versé par le même le 14 février 1815.

III. — ARRENTEMENTS

26 juin 1793

Deux moulins, de l'émigrée *Chenerilles*, née *Montolieu*, arrentés 2.225 l.

29 prairial II (17 juin 1794)

Cinq terres, du condamné Jean-François *Auze*, affermées 4 charges de blé, 8 charges d'avoine, 10 quintaux de paille et 125 l.

Trois terres et deux moulins, de l'émigré Noë *Bouisson*, affermés 2 charges 5 panaux de blé, 2 quintaux de paille et 105 l.

Six terres, deux greniers à paille, loge à cochon et trois maisons contiguës à la Grande Rue, de Toussaint *Feissat*, père d'émigré, affermés 6 charges 5 panaux de blé, 10 quintaux de paille et 305 l.

Huit terres et deux maisons, de *Ricard* père de Pierre, émigré, affermées 6 charges de blé, 2 charges d'avoine, 12 quintaux de paille et 275 l.

Deux propriétés, de l'émigré François *Ferry*, affermées 1 charge 5 panaux de blé, 5 quintaux de paille et 85 l.

Maison, sur le Cours, du *même*, arrentée 700 l.

Petite maison contiguë à la susdite, du *même*, arrentée 425 l.

Terre, au quartier de Saint-Martin, de la commanderie de Ginasservis, *ordre de Malte*, affermée 5 panaux d'avoine et 60 l.

Bastide et terre, au quartier du chemin d'Aix, de l'émigrée *Montolieu*, veuve *Chenerilles*, affermée 6 charges de blé, 20 quintaux de paille et 205 l.

Deux moulins dont l'un à eau et l'autre à vent, de la *même*, arrentés 1.400 l.

IV. — RESTITUTIONS

		Capital
Amalbert Jean-François, à Trets.		
Un capital affecté sur une terre, au quartier de Saint-Jean, exploitée par Joseph Amalbert, son frère	F.	2.000
Audric Jean-Baptiste, de Trets.		
Un capital affecté sur une terre, au quartier des Prés, exploitée par François Audric, son père		2.000
Audric Jean-Joseph, à Trets.		
Un capital affecté sur une terre exploitée par François Audric, son père		2.000
Bouisson Noë, de Trets.		
Maison à la rue Pellegrin		1.000
Terre au quartier de Saint-Nicolas		1.500
Deux moulins à vent et terre contiguë, au quartier du chemin d'Auriol		1.200
Vigne au quartier de Bonnafoux		900
Montant des biens restitués	F.	4.600
Ferry François, à Trets.		
Maison sur le Cours		2.000
Petite maison contiguë à la susdite		1.000
Terre en vigne au quartier de Pierre-Grosse		600
Terre labourable au quartier de Liquette		700
Montant des biens restitués	F.	4.300
Isoard-Chenerilles, résidant à Aix.		
Bastide et tènement de terre, un moulin à farine à eau, et un à vent, au quartier du chemin d'Aix		20.000
Terre labourable au quartier de la bastide de Tassy		1.000
Pailheret Pierre, de Trets.		
Capital dû par Honoré Thenoux, de Trets		2.400

VAUVENARGUES

I. — INVENTAIRES

a) *Biens ecclésiastiques*

D'après les rapports d'estimation. (Arch. dép. Q)

Ermitage Sainte-Victoire, consistant en une chapelle, terrasse et citerne, estimé 72 l.

Cure.

Surcens par divers particuliers, formant un capital estimé 1.188 l. 15 s.
Capital des fondations, estimé 228 l.

D'après la déclaration faite, le 1er décembre 1790, par les officiers municipaux. (Arch. dép. Q)

La municipalité est chargée de la dîme, laquelle avait été affermée conjointement avec celle de Venelles, et doit payer pour sa part 825 l.

b) *Biens des émigrés*

D'après l'état certifié le 21 mars 1793, par l'inspecteur de l'Enregistrement. (Arch. dép. Q, *Enreg.*)

Morel dit *Mons*, conseiller au Parlement, à Aix.
Ménage et terres labourables, affermé 4.000 l., évalué 100.000 l.
Bois taillis dépendant du dit ménage, revenu 1.500 l., évalué 37.500 l.

II. — VENTES D'IMMEUBLES

a) *Ventes par l'Administration du district*

15 frimaire III (5 décembre 1794)

Domaine du Petit-Sambuc, consistant en terre labourable, inculte et bois taillis (divisé en 31 lots) — de l'émigré François-Xavier-Casimir *Morel*, dit *Mons*, conseiller au Parlement de Provence —.

1er lot. — Terre (5 arpents 93 toises), une écurie (4 toises 2 pieds de

larg., sur 2 toises 3 pieds de haut. et 3 toises 2 pieds de prof.). Est. 480 l. Adj. 700 l.

à Jean-Joseph ANDRIEU, cultivateur, à Vauvenargues.

(Enchérisseurs : François Peyron ; Bouisson. et l'adjudicataire.)

2e lot. — Terre (3 arpents 374 toises), une écurie (4 toises 4 pieds de larg., 1 toise 2 pieds de haut, sur 3 toises de prof.). Est. 500 l. Adj 825 l.

à François GAUTIER, cultivateur à Vauvenargues.

(Enchérisseurs : François Jouvencel ; Bouisson, et l'adjudicataire.)

3e lot. — Terre (2 arpents 466 toises), une écurie (2 toises larg. sur 1 toise 2 pieds de haut. et 3 toises de prof.). Est. 480 l. Adj. 535 l.

à François JOUVENCEL, cultivateur, à Vauvenargues.

(Enchérisseurs : Joseph Isnard et l'adjudicataire.)

4e lot. — Terre (3 arpents 48 toises), une écurie (3 toises 3 pieds de larg. sur 1 toise 2 pieds de haut. et 3 toises de prof.). Est. 480 l. Adj. 900 l.

à André PAYAN fils, cultivateur, à Vauvenargues,
en compte avec François PAYAN, son frère.

(Enchérisseurs : Bouisson ; Bernard Gentil, et l'adjudicataire.)

5e lot. — Terre (1 arpent 756 toises), une écurie (2 toises de larg. sur 1 toise 2 pieds de haut. et 3 toises de prof.). Est. 800 l. Adj. 2 310 l.

à Marc BOURRILLON, cultivateur, à Vauvenargues.

(Enchérisseurs : Germon ; Peyron ; Genti, et l'adjudicataire.

6e lot. — Terre (2 arpents 930 toises), une écurie (2 toises 3 pieds de larg. sur 1 toise 2 pieds de haut. et 3 toises de prof.). Est. 600 l. Adj. 1.675 l.

à André PAYAN fils, cultivateur, à Vauvenargues,
en compte avec François PAYAN, son frère.

(Enchérisseurs : Barthélemy ; Peyron ; Laugier, et l'adjudicataire.)

7e lot. — Terre (3 arpents 1.293 toises), une écurie (1 toise 3 pieds de haut. sur une toise 3 pieds de larg. et 3 toises de prof.). Est. 480 l. Adj. 1.550 l.

à François OLIVIER, cultivateur, à Vauvenargues.

(Enchérisseurs : Joseph Isnard ; Sidoine Gautier ; Jean Barthélemy, et l'adjudicataire.)

8e lot. — Terre (2 arpents 444 toises) y compris 2 chambres. Est. 600 l. Adj. 1.100 l.

à Antoine GUIRAND, cultivateur, à Vauvenargues.

(Enchérisseurs : Joseph Isnard ; Jean-Baptiste Plauchut ; Barthélemy, et l'adjudicataire.)

9e lot. — Terre (2 arpents 40 toises) et 2 chambres. Est. 600 l. Adj. 1.350 l.

à André MICHEL, cultivateur, à Vauvenargues.

(Enchérisseurs : Joseph Payan ; Joseph Isnard ; François Peyron, et l'adjudicataire.)

10e lot. — Terre (3 arpents 8 toises) et 2 chambres. Est. 480 l. Adj. 1.000 l.

à Joseph ISNARD, cultivateur, à Vauvenargues.

(Enchérisseurs : Joseph Chailan , François Peyron, et l'adjudicataire.)

11e lot. — Terre (4 arpents 74 toises) et 2 chambres. Est. 480 l. Adj. 1.000 l.

à Joseph PAYAN, cultivateur, à Vauvenargues.

(Enchérisseurs : Jean-Baptiste Plauchut ; Antoine Gautier ; Sidoine Gautier, et l'adjudicataire.)

12e lot. — Terre (4 arpents 56 toises), un grenier à foin. Est. 500 l. Adj. 1.150 l.

à François PEYRON, cultivateur, à Vauvenargues.

(Enchérisseurs : Jean-Baptiste Plauchut ; Antoine Gautier ; Jean Barthélemy, et l'adjudicataire.)

13e lot.— Terre inculte et bois taillis (55 arpents 46 toises), une écurie (2 toises 3 pieds larg. sur 1 toise 3 pieds haut. et 3 toises prof.). Est 1.200 l. Adj. 1.275 l.

à Alexis PAYAN, cultivateur, à Vauvenargues,
pour le compte de François-Martin GUIRAND, notaire public,
à Vauvenargues.

(Enchérisseurs : Bouisson, et l'adjudicataire.)

14e lot. — Terre inculte et bois taillis (35 arpents 866 toises). Est. 480 l. Adj. 900 l.

à Alexis PAYAN, cultivateur, pour le compte du MÊME.

(Enchérisseurs : Joseph Peyron ; Jean-Baptiste Germon, et l'adjudicataire.)

15e lot.— Terre inculte et bois taillis (30 arpents 1.085 toises). Est. 600 l. Adj. 800 l.

à Jean LAURENS, cultivateur, à Vauvenargues.

(Enchérisseurs : Joseph Bouisson, et l'adjudicataire.)

16 frimaire III (6 décembre 1794)

16e lot. — Terre inculte et bois taillis (19 arpents 76 toises). Est. 490 l. Adj. 800 l.

à Jean-Joseph PEYRON, cultivateur, à Vauvenargues.

(Enchérisseurs : Joseph Bouisson ; Jean Guirand, et l'adjudicataire.)

17e lot.— Terre inculte et bois taillis (21 arpents 956 toises). Est. 600 l. Adj. 900 l.

à François GAUTIER, cultivateur, à Vauvenargues.

(Enchérisseurs : Jean-Baptiste Plauchut ; Joseph Bouisson, et l'adjudicataire.)

18e lot. — Terre inculte et bois taillis (10 arpents 93 toises). Est. 500 l. Adj. 1.025 l.

à Joseph BOUISSON, dit la Grandeur, cultivateur, à Vauvenargues.

(Enchérisseurs : Jouvencel ; François Gautier ; Buisson dit Culatier ; Plauchut, et l'adjudicataire.)

19e lot.— Terre inculte et bois taillis (44 arpents 543 toises). Est. 600 l. Adj. 1.200 l.

à Louis FABRE, cultivateur, à Vauvenargues.

(Enchérisseurs : Joseph Bouisson ; François Gautier, et l'adjudicataire.)

20e lot. — Terre inculte et bois taillis (46 arpents 676 toises). Est. 1.000 l. Adj. 2.200 l.

à Blaise BURLE, cultivateur, à Vauvenargues.

(Enchérisseurs : Plauchut ; Jean-Joseph Gautier ; François Gautier ; Joseph Guirand, et l'adjudicataire.)

21e lot. — Terre inculte et bois taillis (51 arpents). Est. 800 l. Adj. 1.000 l

à Jean-Baptiste PLAUCHUT, cultivateur, à Vauvenargues.

(Enchérisseurs : Louis Gautier ; Joseph Cardeur, et l'adjudicataire.)

22e lot. — Terre inculte et bois taillis (76 arpents 691 toises). Est. 1.400 l. Adj. 1.800 l.

à Jean-Joseph GAUTIER, cardeur, à Vauvenargues.

(Enchérisseurs : François Gautier ; Louis Gautier, et l'adjudicataire.)

23e lot. — Terre inculte et bois taillis (48 arpents 672 toises) Est. 900 l. Adj. 1.350 l.

à Étienne GAUTIER, ménager, à Vauvenargues.

(Enchérisseurs : Frégier ; Louis Gautier ; François Gautier, et l'adjudicataire.)

24e lot. – Terre inculte et bois taillis (68 arpents 520 toises). Est. 1.100 l. Adj. 1.125 l., sans concurrent.

à Marthe Peyron, veuve Gautier, à Vauvenargues.

25e lot — Terre inculte et bois taillis (37 arpents 625 toises). Est 600 l. Adj. 2.000 l.

à Louis Gautier, cultivateur, à Vauvenargues.

(Enchérisseurs : François Gautier ; François Bourillon ; Étienne Gautier; Alexis Payan , Louis Gautier, et l'adjudicataire.)

26e lot. — Terre inculte et bois taillis (30 arpents 21 toises). Est. 1 200 l. Adj. 2.600 l.

à Alexis Payan, cultivateur, à Vauvenargues.

(Enchérisseurs : Joseph Gautier, et l'adjudicataire.)

27e lot. — Terre inculte et bois taillis (35 arpents 909 toises). Est. 900 l. Adj. 2.600 l.

à Marc Bourrillon, cultivateur, à Vauvenargues.

(Enchérisseurs : Jean Frégier ; Joseph Gautier ; François Gautier, et l'adjudicataire.)

28e lot. — Terre inculte et bois taillis (58 arpents 20 toises). Est. 1.600 l. Adj. 3.650 l

à François Gautier, cultivateur, à Vauvenargues.

(Enchérisseurs : Jean Frégier ; Joseph Gautier, maréchal, et l'adjudicataire.)

29e lot. — Terre inculte et bois taillis (49 arpents 849 toises). Est. 1.400 l. Adj. 2.500 l.

à Jean-Michel Gautier, à Vauvenargues.

(Enchérisseurs : François Gautier ; Joseph Bouisson, et l'adjudicataire.)

30e lot. - Terre inculte et bois taillis (57 arpents 1.140 toises). Est. 900 l. Adj. 905 l., sans concurrent.

à Jean-Joseph Peyron, cultivateur, à Vauvenargues.

31e lot. — Terre inculte et bois taillis (58 arpents 4 toises). Est. 800 l. Adj. 805 l., sans concurrent.

à Jean-Baptiste Germon, ménager, à Vauvenargues.

15 pluviôse III (3 février 1795)

Domaine du Grand-Sambuc, au quartier du Grand-Sambuc – de l'émigré François-Xavier-Casimir *Morel* dit *Mons*, conseiller au Parlement de Provence —.

1er lot. — Terre arrosable (232 toises), terre labourable (1 arpent 445 toises), terre labourable médiocre (8 arpents 1.268 toises), terre inculte et bois taillis (623 arpents 909 toises) ; partie de bâtiment composée d'une cuisine, 2 dépenses, 1 passage servant de bûcher et un grenier à blé, au rez-de-chaussée ; 3 chambres au 1er étage ; 3 chambres, 1 chapelle dans la cour, 1 écurie, 1 grenier à paille, 1 loge à cochon, une bergerie et une fontaine, en commun avec le 2e lot. Est. 41.000 l. Adj. 42.000 l.

à Pierre-Antoine VERNET, propriétaire à Aix,
en compte avec Jean Baptiste-Joseph FÉRAUD, Paulin SEISSON, Joseph REIRE et François ROUX, propriétaires, à Aix.

(Enchérisseurs : André Payan, et les adjudicataires.)

2e lot. — Terre labourable (15 arpents 15 toises), terre de qualité médiocre (13 arpents 790 toises), terre de mauvaise qualité (14 arpents 984 toises), terre inculte et bois taillis (429 arpents 97 toises) ; partie de bâtiment, composée d'une cuisine, 1 dépense, 1 cave et 1 écurie au rez-de-chaussée ; 3 chambres au 1er étage ; 2 chambres, une bergerie ou grange et un puits, en commun aux acquéreurs des 2 lots. Est. 39.500 l. Adj. 40.000 l.

à Pierre-Antoine VERNET,
en compte avec Paulin SEISSON, Casimir RICHAUD, Joseph REIRE, Jean-Baptiste-Joseph FÉRAUD et François ROUX, tous propriétaires, à Aix.

(Enchérisseurs: Joseph Corbon, et les adjudicataires.)

b) *Ventes par l'Administration départementale*

18 germinal V (7 avril 1797)

Jardin (45 cannes), où se trouve une masure en ruines — de la *Cure* —. Est. 99 l. Adj. 99 l. (loi du 28 ventôse IV).

à Jean-Baptiste GERMON, de Vauvenargues.

III. — ARRENTEMENTS

7 germinal II (27 mars 1794)

Bastides du Grand et du Petit Sambuc, de l'émigré *Morel Mons*, affermées 42 charges de blé tuzelle.

18 floréal II (7 mai 1794)

Biens de l'émigrée *Isoard*, affermés 11 charges 4 panaux de blé, 151 quintaux de foin et 224 l.

29 floréal III (18 mai 1795)

Jardin de la *Vicairie*, et une petite écurie avec grenier à paille contiguë à la maison curiale, affermés 60 l.

Voir à la commune d'Aix, tome 1er, p. 558.

VELAUX

I. — INVENTAIRES

a) *Biens des émigrés*

D'après l'état dressé par les officiers municipaux, le 23 pluviôse II. (Arch. dép. Q)

Api Joseph, cultivateur, officier municipal rebelle et membre du comité de la section, à Velaux.

	Revenu net
Terre contenant 825 cannes, section B, n° 59	6 l. 8 s.
Terre contenant 825 cannes, même section, n° 67	4 l. 8 s.
Terre contenant 1.125 cannes, section C, n° 58	8 l.
Terre contenant 1.060 cannes, section D, n° 67	12 l.
Terre contenant 600 cannes, même section, n° 35	6 l.
Terre contenant 90 cannes, même section, n° 150	1 l. 4 s.
Aire pavée contenant 33 cannes, même section, n° 205	6 l.
Relarg contenant 18 cannes, au village	0 l. 5 s. 4 d.
Terre contenant 700 cannes, section E, n° 77	7 l. 4 s.
Terre contenant 500 cannes, section F, n° 208	9 l. 12 s.
Terre contenant 9.000 cannes, section G, n° 107	7 l. 4 s.
Terre contenant 1.150 cannes, même section, n° 119	1 l. 4 s.
Terre contenant 3.800 cannes, section H, n° 140	22 l.
Terre contenant 10.375 cannes, même section, n° 174	8 l.

Audran Joseph, agriculteur, à Velaux.

Terre labourable contenant 2.205 cannes, section C, n° 145	22 l.
Terre contenant 200 cannes, section D, n° 180	2 l.
Maison et cour, même section, n° 412	0 l. 4 s. 9 d.

	Revenu net
Terre contenant 2.600 cannes, section F, n° 129	32 l.
Terre contenant 575 cannes, même section, n° 220	8 l.
Terre contenant 6.400 cannes, section G, n° 144	24 l.
Terre contenant 710 cannes, section H, n° 74	4 l. 16 s.
Terre contenant 2.125 cannes, même section, n° 102	10 l.
Terre contenant 541 cannes, même section, n° 203	4 l. 16 s.

Baret Casimir, travailleur, à Velaux.

Terre contenant 50.000 cannes, section B, n° 139	32 l.
Terre contenant 4.775 cannes, section C, n° 14	40 l.
Terre contenant 4.700 cannes, section D, n° 54	40 l.
Terre contenant 300 cannes, même section, n° 110	2 l. 16 s.
Aire pavée contenant 83 cannes, même section, n° 161	0 l. 16 s. 7 d.
Maison et cour contenant 65 cannes, même section, n° 263	0 l. 19 s. 7 d.
Terre contenant 1.975 cannes, section E, n° 3	18 l.
Terre contenant 7.300 cannes, section F, n° 41	66 l.

Nota. — Ces biens sont possédés en commun avec les hoirs de Pierre, son frère.

Bertin Jean-Joseph, bourgeois et président de la section de Velaux.

	Revenu net
Terre contenant 36.600 cannes, section A, n° 41	132 l.
Terre contenant 5.400 cannes, même section, n° 53	7 l. 4 s.
Terre contenant 28.800 cannes, même section, n° 37	100 l.
Bastide et terre contenant 100.670 cannes, section B, n° 10	540 l.
Terre labourable contenant 3.350 cannes, même section, n° 39	28 l.
Idem contenant 69.858 cannes, même section, n° 27	180 l.
Idem contenant 1.800 cannes, section C, n° 10	18 l. 16 s.
Écurie et grenier à paille, section D, n° 296	0 l. 2 s.
Maison et jardin contenant 266 cannes, même section, n° 332	3 l. 10 s. 9 d.

Goirand Louis, menuisier, à Velaux.

Terre contenant 3.750 cannes, section G, n° 58	24 l.

	Revenu net
Maison, même section, n° 467, au village	0 l. 2 s.

Goirand Claude, chirurgien, à Velaux.

Terre contenant 800 cannes, section D, n° 174	5 l. 12 s.
Maison et relarg contenant 21 cannes, même section, n° 434	0 l. 8 s. 6 d.
Terre contenant 1.250 cannes, section H, n° 164	7 l. 12 s.

Jauffret Jean-Joseph, agriculteur, secrétaire du comité de la section et capitaine dans une compagnie de l'armée départementale, à Velaux.

	Revenu net
Bastide, terre et prés contenant 24.245 cannes, section B, n° 53	192 l.
Terre contenant 4.800 cannes, même section, n° 75	22 l.
Terre en campas, contenant 400 cannes, même section, n° 176	0 l. 12 s.
Terre labourable contenant 2.400 cannes, section C, n° 132	20 l.
Idem contenant 2.100 cannes, même section, n° 143	18 l.
Maison, section D, n° 153, au village	0 l. 13 s. 3 d.
Aire pavée contenant 135 cannes, même section, n° 219	1 l. 7 s. 3 d.
Maison et bergerie contenant 54 cannes, même section, n° 394	0 l 16 s.
Terre contenant 290 cannes, section F, n° 125	30 l.
Terre contenant 1.300 cannes, même section, n° 147	11 l. 4 s.
Terre contenant 3.200 cannes, même section, n° 198	13 l. 4 s.
Terre contenant 1.200 cannes, section G, n° 68	9 l. 12 s.
Terre contenant 3.900 cannes, même section, n° 145	24 l.
Terre contenant 800 cannes, section H, n° 152	7 l. 4 s.
Terre contenant 162 cannes, même section, n° 170	3 l. 4 s.

Nota. — Tous les biens ci-dessus sont imputables pour 1/6, tant sur le susdit Jean-Joseph Jauffret, que sur Alexandre, condamné à mort, et Jean, émigré, tous frères du susnommé, le père vivant encore et ces biens provenant de la succession de feu Magdeleine Jauffret, leur mère.

Jauffret Pierre, de Jean-Joseph, maçon, secrétaire et membre de la section de Velaux.

Terre contenant 2.750 cannes, section D, n° 70, revenu net 24 l.

Lieutaud Joseph, bourgeois, secrétaire de la section de Velaux.

	Revenu net
Terre contenant 12 725 cannes, section A, n° 38	40 l.
Terre contenant 12.725 cannes, même section, n° 48	24 l. 16 s.
Verger contenant 3.200 cannes, même section, n° 55	10 l. 16 s.
Terre labourable contenant 1 250 cannes, section C, n° 136	12 l.
Terre contenant 1 950 cannes, section D, n° 85	18 l.
Terre et aire pavée contenant 8.075 cannes, même section, n° 160	80 l.
Terre contenant 3.569 cannes, même section, n° 163	34 l.
Terre contenant 2.500 cannes, même section, n° 159	19 l. 4 s.
Terre contenant 8.750 cannes, section F, n° 139	68 l.
Terre contenant 2.400 cannes, même section, n° 187	26 l.
Terre contenant 9.300 cannes, section G, n° 130	26 l. 8 s.

Martin François, ménager, à Velaux.

Terre labourable contenant 13 600 cannes, section B, n° 26.	9 l. 12 s.
Terre labourable contenant 13.600 cannes, même section, n° 86	28 l. 16 s.
Terre contenant 635 cannes, section C, n° 65	10 l.
Terre contenant 1.800 cannes, même section, n° 71	10 l.
Terre contenant 3.150 cannes, même section, n° 149	30 l.
Terre contenant 800 cannes, section D, n° 44	4 l.
Terre contenant 1.300 cannes, même section, n° 108	9 l. 12 s.
Terre contenant 375 cannes, même section, n° 126	4 l.
Aire contenant 65 cannes (en commun avec les hoirs de Pierre Goirand), même section, n° 221	0 l. 13 s.

	Revenu net
Maison et relarg contenant 17 cannes, même section, n° 274	0 l. 5 s. 3 d.
Maison, écurie et relarg contenant 48 cannes, même section, n° 357	0 l. 15 s. 3 d.
Maison contenant 9 cannes, même section, n° 481	0 l. 2 s. 9 d.
Terre contenant 3.000 cannes, section E, n° 5	24 l.
Terre contenant 8.800 cannes, même section, n° 102	8 l.
Terre contenant 7.800 cannes, même section, n° 104	9 l. 12 s.
Terre contenant 7.200 cannes, section F, n° 51	3 l. 12 s.
Terre contenant 925 cannes, même section, n° 171	6 l.
Terre contenant 1.475 cannes, même section, n° 179	12 l.
Terre contenant 1.100 cannes, même section, n° 192	11 l. 4 s.
Terre contenant 825 cannes, même section, n° 224	6 l.
Terre contenant 650 cannes, section G, n° 75	16 l.
Terre contenant 3.900 cannes, même section, n° 91	10 l. 16 s.
Terre contenant 7.200 cannes, même section, n° 126	2 l. 8 s.
Terre contenant 11.000 cannes, section H, n° 20	7 l. 4 s.
Terre contenant 3.150 cannes, même section, n° 182	6 l. 16 s.
Terre contenant 975 cannes, même section, n° 196	7 l. 4 s.
Terre contenant 567 cannes, même section, n° 262	3 l. 12 s.
Mérentier Joseph, agriculteur, président de la section de Velaux.	
Terre labourable contenant 975 cannes, section C, n° 36	8 l.
Terre labourable contenant 2.800 cannes, section D, n° 103	26 l.
Aire pavée contenant 84 cannes, même section, n° 198	0 l. 16 s.
Maison et pasquier contenant 187 cannes, même section, n° 208	1 l. 12 s.
erre contenant 8.450 cannes, section E, n° 92	28 l.

	Revenu net
Terre contenant 5.000 cannes, section H, n° 107	10 l. 16 s.

Pignon Pierre, de Jean-Baptiste, tailleur, à Velaux.

Terre contenant 1.000 cannes, section B, n° 68	8 l. 16 s.
Terre contenant 775 cannes, même section, n° 114	5 l. 4 s.
Terre contenant 34.500 cannes, même section, n° 140	20 l.
Terre contenant 2.900 cannes, même section, n° 147	3 l. 4 s.
Terre contenant 34.500 cannes, même section, n° 154	16 l.
Terre contenant 2.500 cannes, section C, n° 106	?
Terre contenant 1.014 cannes, section D, n° 98	10 l.
Maison et relarg contenant 94 cannes, même section, n° 353	1 l. 8 s.
Terre contenant 1.075 cannes, même section, n° 483	3 l. 12 s.
Terre contenant 800 cannes, section E, n° 111	1 l. 4 s.
Terre contenant 1.466 cannes, section F, n° 39	3 l. 12 s.
Terre contenant 1.932 cannes, même section, n° 28	9 l. 12 s.

Nota. — Ces biens sont possédés en commun avec Joseph, son frère.

Richaud Joseph et Jean-Baptiste frères, l'un officier municipal rebelle, l'autre secrétaire de la section de Velaux.

	Revenu net
Terre contenant 1.600 cannes, section D, n° 18	12 l. 16 s.
Aire non pavée contenant 58 cannes, même section, n° 197	0 l. 10 s.
Coin de terre contenant 24 cannes, même section, n° 240	0 l. 4 s.
Cave contenant 10 cannes, même section, n° 418	0 l. 2 s.
Basse-cour contenant 60 cannes, même section, n° 428	0 l. 12 s.
Maison et relarg contenant 15 cannes, même section, n° 433	0 l. 4 s. 5 d.
Verger contenant 900 cannes, section E, n° 49	10 l. 16 s.
Terre contenant 2.800 cannes, section F, n° 56	16 l.
Terre contenant 2.100 cannes, même section, n° 107	22 l.

	Revenu net
Terre contenant 1.100 cannes, section H, n° 42	6 l. 16 s.
Terre contenant 4.140 cannes, même section, n° 54	8 l. 16 s.
Terre contenant 825 cannes, même section, n° 126	5 l. 12 s.
Terre contenant 725 cannes, même section, n° 195	4 l. 8 s.
Terre contenant 700 cannes, même section, n° 129	3 l. 12 s.
Terre contenant 5.875 cannes, même section, n° 136	34 l. 8 s.
Terre contenant 818 cannes, même section, n° 149	3 l. 16 s.
Terre contenant 418 cannes, même section, n° 204	4 l. 8 s.
Maison, écurie et grenier à paille, même section, n° 219	0 l. 9 s. 7 d.
Terre contenant 575 cannes, même section, n° 231	8 l.
Terre contenant 225 cannes, même section, n° 286	1 l. 12 s.
Terre contenant 125 cannes, même section, n° 288	1 l. 12 s.
Rouard Jean-Baptiste, barrillat (1), à Velaux.	
Terre contenant 5.600 cannes, section G, n° 95	12 l.
Terre contenant 800 cannes, section H, n° 242	14 l. 8 s.

b) *Biens des condamnés*

D'après le même état que ci-dessus.

	Revenu net
Mitre Jean-Baptiste, natif de Velaux, domicilié à Aix.	
Terre contenant 1.800 cannes, section D, n° 125	16 l. 4 s.
Maison, écurie, cour et bergerie, même section, n° 293	4 l. 8 s.
Relarg contenant 22 cannes, même section, n° 482	6 l. 4 s.

D'après une liste dressée par les officiers municipaux, le 21 floréal II. (Arch. dép. Q)

Gaide Estienne.

Maison, écurie, cave, cour et grenier à paille, le tout attenant.

Jauffret Alexandre.

Maison, cave, écurie, terrasse, grenier à paille et basse-cour.

(1) Fabricant de barils.

II. — VENTES D'IMMEUBLES

Ventes par l'Administration départementale

30 août 1813

Terre labourable dite Prébatayé, au quartier du Puits — de la *commune de Velaux* —. Est. 878 fr. 40 Adj. 1.215 fr. (loi du 20 mars 1813).

à Martin, Imbert et Trophime Giraud, tous de Velaux.

N. B. – Cette vente a été extraite du registre sommier des ventes des biens des communes (Arch. dép. *Q, Enreg.*). Le 26 janvier 1815, la somme de 870 fr. 52 est versée.

III. — VENTES DE MEUBLES

4 vendémiaire II (25 septembre 1793)

Mobilier de l'émigré Jean *Jauffret* 209 l.

7 vendémiaire II 28 septembre 1793)

Mobilier de l'émigré Joseph *Mérentier* 511 l.

9 vendémiaire II (30 septembre 1793)

Mobilier de l'émigré Jean-Joseph *Jauffret* 277 l. 15 s.

15 vendémiaire II (6 octobre 1793)

Mobilier du condamné Étienne *Gaide* 2.360 l. 17 s.

16 vendémiaire II (7 octobre 1793)

Mobilier du condamné Jean-Baptiste *Mitre* 259 l.

21 vendémiaire II (12 octobre 1793)

Mobilier de l'émigré Claude *Goirand* 809 l.

5 vendémiaire III (26 septembre 1794)

Mobilier de l'émigré Joseph *Api* 495 l. 15 s

Mobilier de l'émigré Ange *Auaran* 235 l.

12 vendémiaire III (3 octobre 1794)

Mobilier de l'émigré Joseph *Bertin* 1.790 l. 15 s.

17 vendémiaire III (8 octobre 1794)

Mobilier de l'émigré Louis *Goirand* 500 l. 5 s.

8 brumaire III (29 octobre 1794)

Mobilier des émigrés *Richaud* frères 1.236 l.

IV. — ARRENTEMENTS

25 germinal II (14 avril 1794)

Biens de l'émigré François *Martin*, affermés 5 charges de blé et 1.370 l.
Propriété, de l'émigré Pierre *Pignon*, affermée 18 l.
Sept propriétés, de l'émigré Casimir *Baret*, affermées 3 charges de blé et 700 l.
Huit propriétés, des émigrés Ange et Joseph *Audran*, affermées 1 charge $^1/_2$ de blé et 360 l.
Terre, de l'émigré Louis *Goirand*, affermée 1 charge de blé et 80 l.
Trois terres, dont une au terroir de Rognac, de l'émigré Claude *Goirand*, affermées 1 charge $^1/_2$ de blé et 225 l
Deux propriétés, de l'émigré Jean-Baptiste *Rouard*, affermées $^1/_2$ charge de blé et 280 l.
Deux propriétés, de l'émigré Pierre *Jauffret*, de Jean-Joseph, affermées 1 charge de blé et 285 l.
Quatre propriétés et aire pavée, de l'émigré Joseph *Mérentier*, affermées 4 charges de blé et 650 l.
Terre, du condamné Jean-Baptiste *Mitre*, affermée 220 l.
Treize propriétés, de l'émigré Joseph *Api*, affermées 800 l.
Biens de l'émigré Joseph *Lieutaud*, affermés 8 charges de blé et 1 500 l.
Dix-neuf terres, des émigrés Joseph et Jean-Baptiste *Richaud* frères, affermées 6 charges de blé et 2.050 l.
Treize terres, des condamnés Jean-Joseph, Jean et Alexandre *Jauffret*, affermées 6 charges de blé et 360 l.
Bastide et huit terres, de l'émigré Jean-Joseph *Bertin*, affermées 10 charges de blé et 3.350 l.

29 prairial II (17 juin 1794)

Douze terres, une aire et trois maisons, du condamné Étienne *Gaide*, affermées 7 charges de blé, et 1.300 l.

V. — RESTITUTIONS

	Capital
Api Joseph, cultivateur, à Velaux.	
Divers immeubles	F. 2.200
Audran Ange et Joseph frères, à Velaux.	
Une maison et terres	6.000
Baret Casimir, à Velaux.	
Une maison et fond ruraux	2.800

Bertin Jean-Joseph, à Velaux.
Divers immeubles F. 8.660
Goirand Louis, menuisier, à Velaux.
Maison et fonds ruraux 1.500
Goirand Claude, chirurgien, à Velaux.
Maison et fonds ruraux 3.400
Rentes constituées 1.100
Jauffret Jean-Joseph, agriculteur, à Velaux.
Deux maisons et fonds ruraux 4.800
Jauffret Jean, agriculteur, à Velaux.
Maison et fonds ruraux 2.000
Jauffret Joseph, agriculteur, à Velaux.
Fonds ruraux 2.320
Jauffret Pierre, cultivateur, à Velaux.
Divers immeubles 1.020
Lieutaud Joseph, cultivateur, à Velaux.
Maison et fonds ruraux 31.000
Rentes constituées 3.380
Martin François, agriculteur, à Velaux.
Maison et fonds ruraux 6.300
Rentes constituées 2.184
Mérentier Joseph, agriculteur, à Velaux.
Maison et fonds ruraux 2.400
Pignon Pierre, agriculteur, à Velaux.
Maison 1.000
Richaud Joseph et Jean-Baptiste frères, agriculteurs, à Velaux.
Maison et fonds ruraux 7.000

VENELLES

I. — INVENTAIRES

a) *Biens ecclésiastiques*

D'après les rapports d'estimation. (Arch. dép. Q)

Église paroissiale, estimée 1.467 l. 10 s
Diverses fondations attachées à la cure, capital estimé 743 l. 5 s

b) *Biens des émigrés*

D'après les listes des biens des Français émigrés, situés dans le département des Bouches-du-Rhône. (Arch. dép. Q)

Albert fils, dit *Saint-Hippolyte*.

Château de Montravail, où il y a quelques meubles, et son tènement consistant en un jardin arrosable, 12 soucherées de pré arrosable, 4 quarterées de vignes et 31 journaux de terre labourable ; à la section de Montravail.

Autre terre contenant 6 journaux, à la même section.

Terre contenant 3 journaux 1/4, section de Saint-Chappoli.

II. — VENTES D'IMMEUBLES

Ventes par l'Administration du district

1er thermidor II (19 juillet 1794)

Propriété dite la Claux (divisée en 20 lots), au quartier du Grand-Puy — du condamné Joseph-Louis *Caussini* —.

1er lot. — Pré non arrosable (260 toises), et terre au quartier de la Plaine (3 arpents 777 toises). Est. 490 l. 12 s. Adj. 496 l., sans concurrent.

à Melchior Chiousse, cultivateur, à Venelles.

2e lot. — Pré non arrosable (333 toises). Est. 400 l. Adj. 600 l.

à Jean-Baptiste Adam, cultivateur, à Venelles.

(Enchérisseurs : Charles Castan ; Christophe Albert, et l'adjudicataire.)

3e lot. — Pré non arrosable (333 toises 1/2). Est. 400 l. Adj. 575 l.

à Joseph Bajolle, cultivateur, à Venelles.

(Enchérisseurs : André Clément, et l'adjudicataire.)

4e lot. — Pré non arrosable (333 toises). Est. 400 l. Adj. 800 l.

à Pierre Clément, cultivateur, à Venelles.

(Enchérisseurs : Antoine Magnan, et l'adjudicataire.)

5e lot. — Pré non arrosable et terre (333 toises). Est. 400 l. Adj 1.000 l.

au même.

(Enchérisseurs : Jean-Baptiste Adam ; Magnan, et l'adjudicataire.)

6e lot. — Pré et terre labourable (594 toises). Est. 490 l. 12 s. Adj. 825 l.

à Joseph Bernard dit Boileau, cultivateur, à Venelles.

(Enchérisseurs : Magnan ; Chabaud ; Aubert, et l'adjudicataire.)

7e lot. — Pré et terre labourable (672 toises). Est. 481 l. 16 s. Adj. 600 l.

au même.

(Enchérisseurs : Chabaud, et l'adjudicataire.)

8e lot. — Pré et terre labourable (672 toises). Est. 481 l. 16 s. Adj. 675 l.

au même.

(Enchérisseurs : Jean-Pierre Laurin, et l'adjudicataire.)

9e lot. — Terre labourable (1.007 toises). Est. 503 l. 10 s. Adj. 900 l.

à Sauveur Chabaud, cultivateur, à Venelles.

(Enchérisseurs : François Peisson ; Magnan ; Albert, et l'adjudicataire.)

10e lot. — Pré et terre labourable (857 toises). Est. 514 l. 4 s. Adj. 700 l.

à Christophe Albert, à Venelles.

(Enchérisseurs : Pierre Reynier ; Chabaud, et l'adjudicataire.)

2 thermidor II (20 juillet 1794)

11e lot. — Pré et terre labourable (852 toises) Est. 639 l Adj. 825 l.

à Jean Reynaud, cultivateur, à Venelles.

(Enchérisseurs : André Clément ; Pierre Clément, et l'adjudicataire.)

12e lot. — Pré et terre labourable (903 toises). Est. 677 l. Adj. 850 l.

à Charles Castan, cultivateur, à Venelles.

(Enchérisseurs : André Clément ; Pierre Clément ; André Magnan, et l'adjudicataire.)

13e lot. — Pré et terre labourable (763 toises). Est. 572 l. Adj. 910 l.

à Pierre Clément, cultivateur, à Venelles.

(Enchérisseurs : Adam ; Charles Castan ; Antoine Magnan, et l'adjudicataire)

14e lot. — Pré et terre labourable (656 toises). Est. 492 l. 8 s. Adj. 900 l.

à Jean Bernard, cultivateur, à Venelles.

(Enchérisseurs : Jean-Baptiste Adam, et l'adjudicataire.)

15e lot. — Pré et terre labourable (641 toises). Est. 492 l. 8 s. Adj. 750 l., sans concurrent.

à André Clément, à Venelles.

16e lot. — Pré et terre labourable (500 toises). Est. 500 l. Adj. 790 l.

à Antoine MAGNAN, cultivateur, à Venelles.

(Enchérisseurs : Pierre Reynier ; Chabaud ; Aubert ; Pierre Clément, et l'adjudicataire.)

17e lot. — Pré et terre labourable (500 toises). Est. 500 l. Adj. 805 l.

à Pierre CLÉMENT, cultivateur, à Venelles.

(Enchérisseurs : Antoine Magnan ; Chabaud ; Bernard, et l'adjudicataire.)

18e lot. — Pré et terre labourable (480 toises). Est. 480 l. Adj. 800 l.

au MÊME.

(Enchérisseurs : Aubert ; Reynier ; Adam ; Antoine Magnan, et l'adjudicataire.)

19e lot. — Pré et terre labourable (464 toises). Est. 500 l. Adj. 810 l.

à Jean-Pierre LAURIN, cultivateur, à Venelles.

(Enchérisseurs : Adam ; Bajolle ; Bernard ; André Bajolle, et l'adjudicataire.)

20e lot. — Pré et terre labourable (406 toises). Est. 507 l. 10 s. Adj. 660 l.

à Jean REYNAUD, cultivateur, à Venelles.

(Enchérisseurs : Laurin ; Jean Bernard ; Adam, et l'adjudicataire.)

Propriété dite la Garenne, avec moulin à vent et terres (divisée en 4 lots) — du condamné Joseph-Louis *Caussini* —.

1er lot. — Moulin à vent, près Venelles (64 toises), maison, à Venelles (avec écurie), terre labourable (1.230 toises). Est. 2.310 l Adj. 3.200 l.

à André GUILLEMIN, meunier, à Venelles.

(Enchérisseurs : Michel, et l'adjudicataire.)

2e lot. — Terre labourable, dite Garenne, avec partie de château en ruines (910 toises), partie de la cave du château. Est. 550 l. Adj. 555 l., sans concurrent.

au MÊME.

3e lot. — Terre (803 toises) et moitié de la cave. Est. 462 l. Adj. 467 l., sans concurrent.

à Antoine LAUTIER, cultivateur, à Venelles.

4e lot. — Four à cuire le pain (15 pieds de long. sur 13 pieds de larg.), 1 colombier (6 toises) et un appartement. Est. 800 l. Adj. 1.625 l.

au MÊME.

(Enchérisseurs : Esprit Bernard, et l'adjudicataire.)

Propriété dite la Grande et la Petite Moutte (divisée en 9 lots) — du condamné Joseph-Louis *Caussini* —.

1er lot. — Terre labourable et inculte (1.242 toises). Est. 504 l. 2 s. Adj. 510 l., sans concurrent.

à Pierre RENERY, cultivateur, à Venelles.

3 thermidor II (21 juillet 1794)

2e lot. — Terre labourable et inculte (1.184 toises). Est. 492 l. Adj. 600 l., sans concurrent.

à Melchior CHIOUSSE, cultivateur, à Venelles.

3e lot. — Terre labourable et inculte (1.162 toises). Est. 646 l. Adj. 740 l.

à Joseph BERNARD, dit Jelle, à Venelles.

(Enchérisseurs : Esprit Bernard ; Jean-Baptiste Magnan, et l'adjudicataire.

4e lot. — Terre labourable (825 toises). Est. 550 l. Adj. 760 l.

à Esprit BERNARD, à Venelles.

(Enchérisseurs : Pierre Clément ; Magnan ; Jacques Bizot et l'adjudicataire.)

5e lot — Terre labourable (960 toises). Est. 500 l. Adj. 770 l.

à Hippolyte ALBERT, cultivateur, à Venelles.

(Enchérisseurs : Pierre Clément ; Roche ; François Peisson, et l'adjudicataire.)

6e lot. — Terre labourable (1.248 toises). Est 516 l. Adj. 800 l.

à Antoine LAUTIER, à Venelles.

(Enchérisseurs : Magnan ; Peisson, et l'adjudicataire.)

7e lot. — Terre dite la Petite Moutte (901 toises). Est 418 l. Adj. 600 l.

à Pierre CLÉMENT fils, cultivateur, à Venelles.

(Enchérisseurs : René, et l'adjudicataire.)

8e lot. — Terre labourable (1.104 toises). Est. 450 l. 10 s. Adj. 700 l.

à Antoine LAUTIER, à Venelles.

(Enchérisseurs : François Peisson ; Jean-Baptiste Magnan, et l'adjudicataire.)

9e lot. — Terre labourable (1 arpent 406 toises). Est. 500 l. Adj. 530 l.

à Jean-Baptiste MAGNAN, cultivateur, à Venelles.

(Enchérisseurs : Pierre Renery, et l'adjudicataire.)

Propriété dite Le Journal (divisée en 3 lots) — du condamné Joseph-Louis *Caussini* —.

1er lot. — Terre labourable (522 toises). Est. 522 l. Adj. 530 l., sans concurrent.

à Joseph CLÉMENT, cultivateur, à Venelles.

2e lot. — Terre labourable (504 toises). Est. 503 l. Adj. 508 l., sans concurrent.

à Jean-Louis ALBERT, cultivateur, à Venelles.

3e lot. — Terre labourable (504 toises). Est. 503 l. Adj. 513 l , sans concurrent.

à Pancrace ALBERT, cultivateur, à Venelles.

Propriété dite la Grande-Terre (divisée en 27 lots) — du condamné Joseph-Louis *Caussini* —.

1er lot. — Terre labourable (572 toises). Est. 715 l. Adj. 825 l

à Jean-Joseph LAURIN,
pour le compte de Joseph LAURIN fils, à Venelles.

(Enchérisseurs : Joseph Clément ; François Peisson, et l'adjudicataire.)

2e lot. — Terre labourable (250 toises). Est. 400 l. Adj. 700 l.

à Christophe ALBERT, cultivateur, à Venelles.

(Enchérisseurs : Marc Peyron ; François Peisson, et l'adjudicataire.)

3e lot. — Terre labourable (250 toises). Est. 400 l. Adj. 690 l.

à François LAVELLE, cultivateur, à Venelles.

(Enchérisseurs : Roche ; Peyron ; Henri Croze, et l'adjudicataire.)

4 thermidor II (22 juillet 1794)

4e lot. — Terre labourable (250 toises). Est. 400 l. Adj. 410 l.

à Joseph BERNARD, dit Boileau, cultivateur, à Venelles.

(Enchérisseurs : Joseph Clément, et l'adjudicataire.)

5e lot. — Terre labourable (250 toises). Est. 400 l. Adj. 405 l., sans concurrent.

à Antoine COSTE, cultivateur, à Venelles.

6e lot. — Terre labourable (159 toises) et un bâtiment de 2 étages. Est. 800 l. Adj. 810 l., sans concurrent.

au MÊME.

7e lot. — Terre labourable (218 toises) et 1 bâtiment de 2 étages. Est. 772 l. 10 s. Adj. 780 l., sans concurrent.

au MÊME.

8e lot. — Terre labourable, écurie et grenier (211 toises). Est. 715 l. Adj. 910 l.

au même.

(Enchérisseurs : Antoine Bajolle, et l'adjudicataire.)

9e lot. — Terre labourable, écurie et grenier (218 toises 4 pieds). Est. 750 l. Adj. 755 l., sans concurrent.

à Antoine Bajolle, à Venelles.

10e lot. — Terre labourable, bergerie, régale et cloaques (1.070 toises). Est. 1.210 l. Adj. 1.235 l., sans concurrent.

à Jean-Joseph Laurin, pour le compte de Joseph Laurin fils, à Venelles.

11e lot. — Terre labourable (801 toises). Est. 800 l. Adj. 940 l.

au même, pour le compte du même.

(Enchérisseurs : Pierre Bajolle, et l'adjudicataire.

12e lot. — Terre labourable (804 toises). Est. 800 l. Adj. 805 l., sans concurrent.

à Joseph Clément, cultivateur, à Venelles.

13e lot. — Terre labourable (1.020 toises). Est. 800 l. Adj. 1.100 l.

à Jean-Pierre Bajolle, cultivateur, à Venelles.

(Enchérisseurs : Jean-Baptiste Adam ; Joseph Bernard, et l'adjudicataire.)

14e lot. — Terre labourable (1.043 toises). Est. 621 l. Adj. 650 l., sans concurrent.

à Jean-Baptiste Adam, cultivateur, à Venelles.

15e lot. — Terre labourable (1.045 toises). Est. 622 l. Adj. 775 l.

à Joseph Bernard, fils de Jean-Louis, cultivateur, à Venelles.

(Enchérisseurs : Jacques Peyron ; Jacques Daumas ; Joseph Michel ; Jean-Baptiste Adam, et l'adjudicataire.)

16e lot. — Terre labourable (1.015 toises). Est. 615 l. Adj. 630 l.

à Jacques Daumas, cultivateur, à Venelles.

(Enchérisseurs : Joseph Michel, et l'adjudicataire.)

5 thermidor II (23 juillet 1794)

17e lot. — Terre labourable (1.338 toises). Est. 628 l. Adj. 715 l.

à Jean Bernard, fils de Jean-Louis, cultivateur, à Venelles.

(Enchérisseurs : Lavelle, et l'adjudicataire.)

18e lot. — Terre labourable (1 arpent 84 toises). Est. 438 l. Adj. 443 l., sans concurrent

à Joseph Michel, cultivateur, à Venelles.

19e lot. — Terre labourable (1 arpent 460 toises). Est. 500 l. Adj. 505 l., sans concurrent.

à Pierre Renery, cultivateur, à Venelles.

20e lot. — Terre labourable (2 arpents 600 toises). Est. 400 l. Adj. 405 l., sans concurrent.

à Marc Peyron, cultivateur, à Venelles.

6 thermidor II (24 juillet 1794)

21e lot. — Terre labourable (2 arpents 369 toises). Est. 520 l. Adj. 525 l., sans concurrent.

au même.

22e lot. — Terre labourable (1 arpent 733 toises). Est 450 l. Adj. 455 l., sans concurrent.

à Pierre Reynier, cultivateur, à Venelles.

23e lot. — Terre labourable et inculte (1 arpent 732 toises). Est. 468 l. Adj. 473 l., sans concurrent.

à Antoine Coste, cultivateur, à Venelles.

24e lot. — Terre labourable et inculte (1 arpent 653 toises). Est. 500 l. Adj. 505 l., sans concurrent.

au même.

25e lot. — Terre labourable et inculte (1 arpent 896 toises). Est. 480 l. Adj. 485 l., sans concurrent.

au même.

26e lot. — Terre labourable et inculte (6 arpents 1 184 toises). Est. 500 l. Adj. 505 l., sans concurrent.

à Melchior Chiousse, cultivateur, à Venelles.

27e lot. — Terre labourable (1 arpent 476 toises). Est. 550 l. Adj. 555 l., sans concurrent.

au même.

III. — ARRENTEMENTS

15 prairial III (3 juin 1795)

Église de la commune, arrentée 15 l.

VENTABREN

I. — INVENTAIRES

a) *Biens ecclésiastiques*

D'après les rapports d'estimation. (Arch. dép. Q)

Prieuré de Ventabren.

Aire dite la Barraque, quartier du Léou, y ayant un petit bâtiment et des régales, revenu net évalué 40 l., le tout estimé 880 l.
Maison avec cour et bâtiment y attenant, le tout estimé 1.000 l.
Grenier dit des Pauvres, en très mauvais état, estimé 48 l.
Cense par Boyer, co-seigneur de Ventabren, capital évalué 120 l.

Cure.

Terre au quartier du Léou, contenant 997 cannes 4 pans, estimée 990 l.

Prieuré de Saint-Honorat.

Ermitage de Saint-Honorat, bâtiment et terre, quartier de Roquefavour, estimé 1.100 l.
Cense par Ailhaud, propriétaire du domaine de Roquefavour, capital évalué 1.000 l.

b) *Biens des émigrés*

D'après l'état certifié le 21 mars 1793, par l'inspecteur de l'Enregistrement. (Arch. dép. Q, *Enreg.*)

Anglésy Jean-François, conseiller en la ci-devant Cour des Aides, à Aix.
Ménage et terre, au Grand-Coudoux, contenant 224.000 toises, affermé 4.925 l., évalué 124.375 l.

Roux La Fare, militaire décoré, à Aix.

Moulin à eau et terres labourables, contenant 44.540 toises, affermés 2.700 l., évalués 67.500 l.

c) *Biens des condamnés*

D'après l'état dressé par les officiers municipaux, le 5 pluviôse II. (Arch. dép. Q)

Rouard Joseph, de Joseph, natif de Ventabren, domicilié à Éguilles.

Terre au quartier du Colle des Pins ; partie de propriété, au quartier des Plaines ; terre au quartier de Saint-Chamas ; partie de la terre de Roquotaillan ; partie d'une terre au quartier de la Fontaine ; partie de la terre de Saint-Remy, au quartier de Camplong.

II. — VENTES D'IMMEUBLES

a) *Ventes par l'Administration du district*

27 avril 1791

Aire dite la Barraque, avec un petit bâtiment et des régales, au quartier du Léou— du *prieuré de Ventabren*—. Est. 880 l. Adj. 1.275 l.

à François Roux, négociant, à Ventabren.

(Enchérisseurs : Pierre Laplace ; Jean Giraud, et l'adjudicataire.)

Maison avec cour et bâtisse — du *prieuré de Ventabren* —. Est. 1.000 l. Adj. 2.025 l.

à Jacques Rouard, à Ventabren.

(Enchérisseurs : Jean-Joseph Laplace ; Augustin Toussaint, et l'adjudicataire.)

[Le 28 septembre 1793, Jacques Rouard verse le solde de son acquisition.]

Grenier dit des Pauvres, confrontant du levant le chemin allant à la maison curiale — du *prieuré de Ventabren* —. Est. 48 l. Adj. 205 l.

à Blaise Olivier, ménager, à Ventabren.

(Enchérisseurs : Jacques Rouard, et l'adjudicataire.)

Ermitage de Saint-Honorat, au quartier de Roquefavour — du *prieuré de Ventabren* —. Est. 1.100 l. Adj. 1.750 l.

à Louis Aillaud, de Crillon (Comtat Venaissin).

(Enchérisseurs : Jacques Rouard, et l'adjudicataire.)

4 mai 1791

Propriété, près du village, au quartier du Léou — de la *Cure* —. Est. 1.000 l. 16 s. Adj. 1.000 l. 16 s., sans concurrent.

à Jacques Rouard, de Ventabren,
pour le compte d'Augustin Marroc, secrétaire de la Municipalité de Ventabren.

N. B. — L'adjudicataire était soumissionnaire du bien.

[Le 28 septembre 1793, le solde est versé par ledit Marroc, des mains et deniers de Rouard.]

26 vendémiaire III (17 octobre 1794)

Propriété (365 toises 1/2), au quartier de la Fontaine — du condamné Joseph *Rouard*, cultivateur —. Est. 100 l. Adj. 105 l., sans concurrent.

à Jean ROUARD, cultivateur, à Ventabren.

Propriété (2 arpents 136 toises), au quartier de Terre-Longue — du condamné Joseph *Rouard*, cultivateur —. Est. 700 l. Adj. 705 l., sans concurrent.

au MÈME.

Propriété (3 arpents 967 toises), au quartier du Coulet — du condamné Joseph *Rouard*, cultivateur —. Est. 500 l. Adj. 505 l., sans concurrent.

au MÈME.

Propriété (606 toises 2/3), au quartier de Roccantin — du condamné Joseph *Rouard*, cultivateur. — Est. 300 l. Adj. 305 l., sans concurrent.

au MÈME.

Propriété (1 arpent 345 toises 1/3), au quartier de Cauvet — du condamné Joseph *Rouard*, cultivateur —. Est. 550 l. Adj. 555 l., sans concurrent.

au MÊME.

Propriété (1.142 toises 2/3), au quartier de Camplong — du condamné Joseph *Rouard*, cultivateur —. Est. 475 l. Adj. 480 l., sans concurrent.

au MÈME.

b) *Ventes par l'Administration départementale*

14 thermidor IV (1er août 1796)

Moulin à farine dit du Pont, petit jardin attenant — de l'émigré *Roux La Fare* —. Est. 41.328 l. Adj. 41.328 l. (loi du 28 ventôse IV).

à Jean-Baptiste-Pierre JAUFFRET, de Ventabren.

Bâtiment, jardin et prés (2.300 cannes q.), quartier de Boulle — de l'émigré *Anglésy* —. Est. 7.058 l. 6 s. 8 d. Adj. 7.058 l. 6 s. 8 d. (loi du 28 ventôse IV).

au MÈME.

15 thermidor IV (2 août 1796)

Terre labourable (3 journaux 760 cannes), quartier de Coudoux — de

l'émigré *Anglésy* —. Est. 4.075 l. 10 s. Adj. 4.075 l. 10 s. (loi du 28 ventôse IV).

à Jean-Joseph JAUFFRET, au hameau de Coudoux, à Ventabren.

Propriété (7 journaux 600 cannes), quartier du Cros — de l'émigré *Anglésy* —. Est. 6.250 l. 18 s. 8 d. Adj. 6.250 l. 18 s. 8 d. (loi du 28 ventôse IV).

à Élisabeth JAUFFRET, veuve EYMEN, au hameau de Coudoux.

15 fructidor IV (1er septembre 1796)

Terre labourable (2 journaux 1400 cannes) — de l'émigré *Anglésy* —. Est. 2.853 l. 8 s. Adj. 2.853 l. 8 s. (loi du 28 ventôse IV).

à Pierre MATHERON, de Ventabren.

N. B. — Le montant de la susdite vente fut réduit à 2.468 l. 8 s., suivant l'arrêté du 22 fructidor IV, relatif à la suppression du sixième des contributions de 1790.

Terre dite la Plantade (7 charges 700 cannes q.), au quartier du chemin Poissonnier — de l'émigré *Anglésy* —. Est. 7.338 l. 2 s. Adj. 7.338 l. 2 s. (loi du 28 ventôse IV).

à Joseph HONNORAT, du hameau de Coudoux.

N. B. — Cette vente devint nulle, l'adjudicataire ayant renoncé à ses droits.

4e jour complémentaire an IV (20 septembre 1796)

1° Enclos (2.025 cannes q.); 2° terre labourable faisant partie de la terre dite du Cros (3 journaux 255 cannes q.), au quartier de Coudoux — de l'émigré *Anglésy* —. Est 5.291 l. Adj. 5.291 l. (loi du 28 ventôse IV).

à Jean-Joseph ROUARD fils, en compte avec Élisabeth JAUFFRET, veuve EYMEN, tous deux du hameau de Coudoux, terroir de Ventabren.

30 août 1813

Four à pain, en mauvais état — de la *commune de Ventabren* —. Est. 159 f. 50. Adj. 164 f. 50 (loi du 20 mars 1813).

à François DAUMAS, de Ventabren.

N. B — Cette vente a été extraite du registre sommier des ventes des biens des communes (Arch dép. Q, *Enreg.*). Le 21 octobre 1814, il a été versé la somme de 116 f. 38

III. — VENTES DE MEUBLES

27 avril 1791

Les tonneaux qui se trouvent dans la maison du *prieuré* 800 l.

IV. — ARRENTEMENTS

20 septembre 1792

Moulin à huile et dépendances; terre au Grand-Coudoux ; verger à la plaine Saint-Michel ; verger au quartier de Saint-Michel ; terre et vigne au quartier de Subre ; verger au quartier de Maloulat ; verger au quartier de la Retaillade ; bâtiment, jardin clos de murailles, pré et terre arrosable, au quartier de Boule ; de l'émigré *Anglésy*, le tout affermé 4.925 l.

28 juin 1793

Domaine au quartier de Coudoux, de l'émigré *Anglésy*, affermé 11.900 l.

12 germinal II (1er avril 1794)

Domaine de Chantegrillet, de l'émigré *Aymard*, affermé 18 charges de blé tuzelle.

8 messidor II (26 juin 1794)

Grand pré, de l'émigré François-Joseph-Pascal *Aymard*, affermé en huit lots 123 quintaux 1/2 de foin.

8 fructidor II (25 août 1794)

Terre, au quartier de la Garenne, de l'émigré *Aymard*, affermée 1 charge de blé et 360 l.

22 messidor III (10 juillet 1795)

Moulin à blé avec ses engins, et terres, de l'émigré *Roux La Fare*, arrentés 50 charges 1/2 de blé tuzelle.

Voir à la commune d'Aix, tome Ier, p. 558.

V. — RESTITUTIONS

	Capital
Anglésy Jean-François et son épouse	
Maison à Aix, île 4, n° 1	F. 14.000

		Capital
Moulin à huile et ses dépendances, maison, écurie, jas, four, pigeonnier, poulailler, loge à cochons, cour, vignes, arbres fruitiers, aire, afard de terre complantée d'amandiers et vignes, au Grand-Coudoux	F.	35.000
Terre complantée d'amandiers, mûriers, vergers et vignes, au Grand-Coudoux		10.000
Verger à la plaine Saint-Michel, terroir de Ventabren		6.000
Autre verger, au même quartier		4.000
Terre et vignes, au même terroir		2.000
Verger au même terroir		2.000
Autre verger au même terroir		2.500
Bâtiment, jardin clos, pré et terres arrosables, au quartier de Boule, terroir de Ventabren		8.000
Plusieurs rentes, soit en nature soit en argent, formant un capital d'environ		24.000
Montant des biens restitués	F.	107.500

Roux La Fare Jean, et sa famille.

Terre complantée d'amandiers et oliviers		7.050
Moulin à blé avec ses engins, écluse, relarg, jardin et terre		8.874
Terre complantée d'amandiers et oliviers		2.500
Pré pradelle, terre arrosable et non arrosable, vignes et iscles		6.900
Montant des biens restitués	F.	25.324

VERNÈGUES

I. — INVENTAIRES

a) *Biens ecclésiastiques*

D'après l'état dressé par les officiers municipaux, le 28 messidor II. (Arch. dép. Q)

Cure.

Verger près l'église, contenant 1 éminée; petit coin de terre d'environ 2 cannes q., et divers services produisant 58 l.

Corpus domini (dans la paroisse) : diverses pensions produisant 34 l. 13 s.

Confrérie Saint-Joseph : trois coins de terre autour de l'ermitage et une pension de 0 l. 25 s.

Nota. — Le curé est prieur décimateur. La dîme sur tous les grains et légumes, non compris les haricots, qui se perçoivent dans le terroir de Vernègues, et agneaux dudit lieu et son terroir, savoir : sur les particuliers à raison d'un quatorzième, sur les biens nobles à raison d'un vingtième, et la dîme sur le vin à raison d'un vingtième, produit un revenu évalué à 2.378 l., sur lequel il faut déduire les charges s'élevant à 1.059 livres. (Arch. dép. L, reg. n° prov. 16 du district de Salon).

b) *Biens des émigrés*

D'après l'état dressé par les officiers municipaux, le 29 ventôse II. (Arch. dép. Q)

	Revenu net
Faudran.	
Bâtiment, cour, jardin et terres, section A, n° 25, contenant 237 éminées 4 euchènes, revenu net	1.800 l.
Gautier du Poët, ci-devant seigneur.	
Bastide, jas, relarg, terre et cinq pinèdes, au quartier des Crosses, section A, n° 2, le tout contenant 901 éminées 2 euchènes	650 l.
Terre, même quartier, même section, n° 3, contenant 53 éminées 4 euchènes	83 l. 14 s. 8 d.
Terre, au quartier de la Rabassière, même section, n° 13, contenant 103 éminées 2 euchènes 1/2	85 l. 0 s. 6 d.
Terre, même quartier, même section, n° 18, contenant 95 éminées 6 euchènes	239 l. 13 s. 6 d.
Terre, même quartier, même section, n° 20, contenant 13 éminées 2 euchènes	87 l. 4 s. 8 d.
Bastide, cour, relarg, aire, pré, jardin et terre, même section, n° 21, le tout contenant 204 éminées 6 euchènes	1.350 l. 14 s.
Terre, au quartier de la Fontaine de Misargues, même section, n° 24, contenant 6 éminées 5 euchènes	10 l. 12 s. 9 d.
Pinède, au quartier du Bois Taillade, même section, n° 55, contenant 400 éminées 6 euchènes	300 l.

	Revenu net
Terre, au quartier du Vallon d'Anjean, même section, n° 60, contenant 16 éminées 6 euchènes	44 l. 8 s.
Terre, même section, n° 62, contenant 16 éminées 2 euchènes	13 l.
Terre, même section, même numéro, contenant 155 éminées 7 euchènes	251 l. 8 s.
Terre, même section, n° 63, contenant 45 éminées 4 euchènes	113 l. 8 s.
Terre, même section, n° 66, contenant 4 éminées 6 euchènes	1 l. 10 s.
Terre, même section, n° 68, contenant 18 éminées	9 l.
Terre, même section, n° 69, contenant 64 éminées 3 euchènes	15 l.
Terre, même section, n° 71, contenant 21 éminées	4 l.
Terre, au quartier de la Plantade, même section, n° 72, contenant 59 éminées	50 l.
Terre, même section, n° 74, contenant 32 éminées 4 euchènes	29 l. 5 s. 10 d.
Terre, même section, n° 75, contenant 13 éminées	20 l. 18 s. 8 d.
Bastide, cour, régale, aire, prés, jardin et terre, même section, n° 76, le tout contenant 274 éminées	1.792 l. 6 s.
Terre, au quartier du Grès, même section, n° 100, contenant 200 éminées 4 euchènes	513 l. 15 s.
Terre, même section, n° 101, contenant 21 éminées 4 euchènes	150 l.
Terre, même section, n° 102, contenant 61 éminées 3 euchènes	153 l.
Château, bâtiment, avant-cour, jardin, garenne, poulailler, prés, pasquier, enclos et aire, même section, n° 105, le tout contenant 170 éminées 6 euchènes	1.250 l.
Terre et pré dit le Jonquier, même section, n° 108, contenant 25 éminées	195 l.
Terre dite le Grand-Pontet, même section, n° 109, contenant 40 éminées	300 l.
Terre dite le Petit-Pontet, même section, n° 110, contenant 27 éminées	200 l.
Terre, même section, n° 111, contenant 101 éminées 7 euchènes	254 l.

	Revenu net
Terre, même section, n° 112, contenant 106 éminées 4 euchènes	106 l. 9 s.
Terre, même section, n° 113, contenant 22 éminées 5 euchènes	10 l.
Terre, même section, n° 150, contenant 94 éminées	510 l. 6 s.
Terre et verger, au quartier de Chauvier, même section, n° 172, contenant 14 éminées 7 euchènes	34 l. 3 s.
Jas, aire, cour et terres, au quartier des Terrètes, section B, n° 1, contenant 53 éminées	350 l. 18 s. 3 d.
Terre, jardin et prés, au quartier d'Anaud, même section, n° 27, contenant 21 éminées 4 euchènes	166 l.
Terre, même section, n° 98, contenant 62 éminées	50 l. 14 s.
Terre, même section, n° 99, contenant 113 éminées 3 euchènes	516 l.
Terre dite les Faisses, même section, n° 100, contenant 31 éminées	27 l. 3 s. 10 d.
Terre dite la Longue, même section, n° 101, contenant 111 éminées 4 euchènes	570 l.
Terre dite sous la Grande-Vigne, même section, n° 102, contenant 61 éminées 3 euchènes	350 l. 15 s.
Terre dite le Vallon de la Fille, même section, n° 109, contenant 3 éminées, 7 euchènes	0 l. 10 s.
Vigne dite la Grande-Vigne, même section, n° 112, contenant 163 éminées	696 l. 4 s.
Terre et verger, dite le Tauret et la Baille, même section, n° 114, contenant 162 éminées	494 l. 11 s.
Verger et campas, même section, n° 115, contenant 46 éminées 4 euchènes	21 l.
Verger et campas, même section, n° 116, contenant 17 éminées	8 l.
Terre, au quartier du Plan, même section, n° 117, contenant 17 éminées 4 euchènes	50 l.
Terre, au quartier de Couche-Porcs, même section, n° 158, contenant 23 éminées	20 l. 1 s. 9 d.

	Revenu net
Terre, même section, n° 169, contenant 6 éminées 1 euchène	35 l. 13 s.
Pinède, même section, n° 228, contenant 11 éminées	4 l.
Terre, au quartier de Luignes, même section, n° 248, contenant 2 éminées 1/2 euchène	11 l. 12 s.
Terre, au même quartier, même section, n° 230, contenant 18 éminées 1 euchène	81 l. 12 s.
Terre, au quartier de Couche-Porcs, même section, n° 119, contenant 27 éminées,	22 l. 16 s.
Terre, section C, n° 121, contenant 61 éminées	336 l.
Terre dite le Pomeran, section D, n° 169, contenant 26 éminées 1 euchène	106 l. 5 s.
Terre dite la Muscadelle, section G, n° 1, contenant 21 éminées 1/2 euchène	138 l. 11 s.
Petit coin de pasquier, même section, n° 28, contenant 2 euchènes	1 l. 13 s. 1 d.
Écurie, même section, n° 34, contenant 16 cannes	0 l. 10 s. 9 d.
Maison, même section, n° 55, contenant 7 euchènes	10 l. 4 s. 9 d.
Maison, cave et four, même section, n° 70, contenant 38 cannes	3 l. 16 s. 3 d.
Cour, même section, n° 106, contenant 12 cannes	0 l. 8 s. 9 d.
Vieux bâtiment, même section, n° 111, contenant 3 éminées 9 cannes	19 l. 19 s. 6 d.
Revenu total	12.922 l. 17 s. 1 d.

II. — VENTES D'IMMEUBLES

a) *Ventes par l'Administration du district*

27 février 1791

Tènement de Badasset (bastide et jas 29 cannes 1/4, terre culte 41 charges 2 éminées, terre inculte, campas et argelas (1) 52 charges

(1) Genêt épineux.

1 éminée) — du *chapitre de Saint-Victor*, de Marseille —. Est. 6.031 l. Adj. 18.000 l.

à Jean-François Roux aîné, à Pélissanne.

(Soumissionnaire : Grégoire Ricard.)

Terre (2 éminées 1 euchène $^1/_4$), au quartier de Vacaresses — de la *chapellenie Saint-Jacques* —. Est. 167 l. Adj. 400 l.

à Pierre Coulomb, à Vernègues.

(Soumissionnaire : Pierre-Louis Fermier.)

[Le 2 nivôse II, le solde est versé par ledit Coulomb.]

Terre (2 éminées 3 euchènes), au quartier des Veaux — de la *chapellenie Saint-Jacques* —. Est. 198 l. Adj. 360 l.

à André Reynaud, d'Aurons.

N. B. — L'adjudicataire était soumissionnaire du bien.

[Le 4 mars 1791, le solde est versé par ledit Reynaud.]

17 avril 1791

Terre (4 éminées 5 euchènes), au quartier de la plaine de Grieux — de la *chapellenie Saint-Jacques* —. Est. 138 l. Adj. 143 l.

à Joseph Combe, à Vernègues.

N. B. — L'adjudicataire était soumissionnaire du bien.

Terre (5 éminées 1 euchène), au quartier de la Lauve — de la *chapellenie Saint-Jacques* —. Est. 264 l. Adj. 279 l.

à Charles Allemand, d'Aurons.

(Soumissionnaire : Louis Imbard.)

[Le 30 avril 1791, le solde est versé par ledit Allemand.]

Terre (13 éminées 4 euchènes $^2/_3$), au quartier de la Route — de la *chapellenie Saint-Jacques* —. Est. 220 l. Adj. 275 l.

à Symphorien Audier, à Vernègues.

N. B. — L'adjudicataire était soumissionnaire du bien.

[Le 16 messidor III, le solde est versé par ledit Audier.]

Terre et liste de terre (4 éminées 2 euchènes $^1/_2$), au quartier du chemin des Moulières — de la *chapellenie Saint-Jacques* —. Est. 110 l. Adj. 150 l.

à Joseph Pélissier, du Vernègues.

(Soumissionnaire : Denis Imbard.)

[Le 23 thermidor III, le solde est versé par ledit Pélissier.]

Terre et vigne (6 éminées 4 euchènes $^1/_2$), au quartier de la Campane — de la *chapellenie Saint-Jacques* —. Est. 470 l Adj. 500 l.

à Étienne Silvestre, à Vernègues.

N. B. — L'adjudicataire était soumissionnaire du bien.

[Le 16 messidor III, le solde est versé par ledit Silvestre.]

Terre et vigne (6 éminées 4 euchènes $^1/_2$), au quartier du Plan — de la *chapellenie Saint-Jacques* —. Est. 334 l. Adj. 349 l.

à Marcellin Avon, du Vernègues.

(Soumissionnaire : Étienne Silvestre)

[Le 20 thermidor III, le solde est versé par ledit Avon.]

Terre (4 éminées), au quartier du Plan — de la *chapellenie Saint-Jacques* —. Est. 325 l. Adj. 582 l.

à André Arlaud, d'Aurons.

(Soumissionnaire : Étienne Silvestre.)

[Le 30 avril 1791, le solde est versé par ledit Arlaud.]

20 avril 1791

Terre (2 éminées 7 euchènes), au quartier des Veaux — de la *chapellenie Saint-Jacques* —. Est. 154 l. Adj. 205 l.

à Pierre Aubert, du Vernègues.

(Soumissionnaire : André Agard.)

[Le 23 thermidor III, le solde est versé par ledit Aubert.]

Terre (2 éminées 7 euchènes), au quartier de la Lauze — de la *chapellenie Saint-Jacques* —. Est. 105 l. Adj. 125 l.

à Symphorien Imbard, du Vernègues.

(Soumissionnaire : Joseph Reyre.)

[Le 6 messidor III, le solde est versé par ledit Imbard.]

Ribas (2 éminées), au quartier de la Courneirade — de la *chapellenie Saint-Jacques* —. Est. 12 l. Adj. 27 l.

à Jean-François Giloux, à Vernègues.

N. B. — L'adjudicataire était soumissionnaire du bien.

[Le 24 germinal II, le solde est versé par ledit Giloux.]

Terre (1 éminée 6 euchènes), au quartier du Vallon — de la *chapellenie Saint-Jacques* —. Est 99 l. Adj. 155 l.

à Pierre Pouvarel, du Vernègues.

(Soumissionnaire : Barthélemy Roman.)

[Le 12 germinal III, le solde est versé par ledit Pouvarel.]

17 germinal II (6 avril 1794)

Terre complantée en vignes, rejetons d'oliviers et amandiers (divisée en 3 lots), au quartier du Plan dit la Balouarde — de l'émigré Henri *Gautier du Poët —.*

1er lot. — (9 éminées). Est. 315 l. Adj. 320 l., sans concurrent.

à Jean-Baptiste VIVIAN, à Vernègues.

2e lot. — (8 éminées 1/8). Est. 284 l. Adj. 294 l.

à Jean-François GILOUX, à Vernègues.

(Enchérisseurs : Imbard, et l'adjudicataire.)

3e lot. — (5 éminées 2 euchènes). Est. 183 l. Adj. 188 l., sans concurrent.

au MÊME.

Terre (divisée en 9 lots), au quartier de la Condamine — de l'émigré Henri *Gautier du Poët —.*

1er lot. — (7 éminées 7 euchènes). Est. 275 l. Adj. 280 l., sans concurrent.

à Joseph COMBE, à Vernègues.

2e lot. — (10 éminées 5 euchènes). Est. 531 l. Adj. 536 l., sans concurrent.

à Joseph PÉLISSIER, à Vernègues.

3e lot. — (11 éminées 3 euchènes). Est. 625 l. Adj. 675 l.

à Jacques RICARD, à Vernègues.

(Enchérisseurs : Imbard ; Pélissier, et l'adjudicataire.)

4e lot. — (12 éminées 7 euchènes). Est. 836 l. Adj. 1.000 l.

à Jacques AGARD, à Vernègues.

(Enchérisseurs : Imbard, et l'adjudicataire.)

5e lot. — (9 éminées 3 euchènes). Est. 703 l. Adj. 1.050 l.

au MÊME.

(Enchérisseurs : Imbard ; Gros ; Roux ; Avon, et l'adjudicataire.)

6e lot. — (11 éminées 1 euchène). Est. 834 l. Adj. 1.000 l.

à Denis IMBART, à Vernègues.

(Enchérisseurs : Avon ; Audier, et l'adjudicataire.)

7e lot. — (12 éminées 5 euchènes). Est. 1.010 l. Adj. 1.060 l.

à André AUDIER, à Vernègues.

(Enchérisseurs : Pélissier, et l'adjudicataire.)

8e lot. — (11 éminées 3 euchènes). Est. 910 l. Adj. 1.275 l.
à Balthazard Roman, à Vernègues.

(Enchérisseurs : Gros ; Moutet ; Pélissier, et l'adjudicataire.)

9e lot. — (9 éminées 4 euchènes). Est. 855 l. Adj. 1.075 l.
à Symphorien Roux, à Vernègues.

(Enchérisseurs : Imbard ; Roman, et l'adjudicataire.)

Terre (13 éminées 5 euchènes), au quartier de Chauviel — de l'émigré Henri *Gautier du Poët* —. Est. 681 l. Adj. 720 l.

à Symphorien Imbard et Marcellin Avon, à Vernègues.

(Enchérisseurs : Pélissier, et les adjudicataires.)

Terre (divisée en 10 lots), au quartier de la Fontaine de Naud — de l'émigré Henri *Gautier du Poët* —.

1er lot. — Terre et pré (2 éminées 5 euchènes). Est. 301 l. Adj. 610 l.
à Louis Reyre fils, à Vernègues.

(Enchérisseurs : Ricard ; Imbard ; Roman ; Pélissier, et l'adjudicataire.)

2e lot. — Terre et jardinage (2 éminées 2 euchènes). Est. 258 l. Adj. 520 l.

à Jean-Joseph Roman, à Vernègues.

(Enchérisseurs : Ricard ; Imbard, et l'adjudicataire.)

3e lot. — Terre et pré (2 éminées 4 euchènes). Est. 325 l. Adj. 510 l.
à Joseph Pélissier, à Vernègues.

(Enchérisseurs : Ricard, et l'adjudicataire.)

4e lot. — Terre en jardinage (2 éminées 2 euchènes). Est. 292 l. Adj. 615 l.

à Jean-Baptiste Roman, à Vernègues.

(Enchérisseurs : Pélissier ; Roux, et l'adjudicataire.)

5e lot. — Terre (2 éminées 1 euchène). Est. 276 l. Adj. 410 l.
à Balthazard Roman, à Vernègues.

(Enchérisseurs : Pélissier ; Ricard, et l'adjudicataire.)

6e lot. — Pré et jardinage (2 éminées 1 euchène). Est. 276 l. Adj. 730 l.
à Joseph Pélissier, à Vernègues.

(Enchérisseurs : Audier ; Roux ; Roman, et l'adjudicataire.)

7e lot. — Terre (2 éminées 2 euchènes). Est. 258 l. Adj. 750 l.
au même.

(Enchérisseurs : Roux ; Giloux ; Audier ; Roman, et l'adjudicataire.)

21 germinal II (10 avril 1794)

8e lot. — Terre (2 éminées 6 euchènes). Est. 316 l. Adj. 400 l.
à Balthazard ROMAN, à Vernègues.
(Enchérisseurs : Combe ; Giloux ; Audier, et l'adjudicataire.)

21 germinal II (10 avril 1794)

9e lot. — Terre (2 éminées 1 euchène). Est. 224 l. Adj. 365 l.
au MÊME.
(Enchérisseurs : Audier ; Coulomb ; Combe, et l'adjudicataire.

10e lot. — Terre (2 éminées 6 euchènes). Est. 316 l. Adj. 335 l.
à Jean-François GILOUX, à Vernègues.
(Enchérisseurs : Pouvarel, et l'adjudicataire.)

Terre (divisée en 8 lots) faisant partie du tènement dit la Ferme, au quartier des Terrètes — de l'émigré Henri *Gautier du Poët* —.

1er lot. — (8 éminées). Est. 685 l. Adj. 730 l.
à Jean-Baptiste COMBE, à Vernègues.
(Enchérisseurs : Pouvarel ; Agnel, et l'adjudicataire.)

2e lot. — (4 éminées 6 euchènes). Est. 403 l. Adj. 460 l.
à Pierre POUVAREL, à Vernègues.
(Enchérisseurs : Audier ; Imbard ; Pélissier, et l'adjudicataire.)

3e lot. — (5 éminées 3 euchènes). Est. 451 l. Adj. 565 l.
à Pierre COULOMB, à Vernègues.
(Enchérisseurs : Audier ; Émeric ; Pouvarel ; Pélissier, et l'adjudicataire.)

4e lot. — (6 éminées 6 euchènes). Est. 540 l. Adj. 680 l.
à Jean-Baptiste COMBE, à Vernègues.
(Enchérisseurs : Imbard ; Pélissier, et l'adjudicataire.)

5e lot. — (6 éminées 5 euchènes 1/2). Est. 535 l. Adj. 550 l.
à Denis IMBARD, à Vernègues.
(Enchérisseurs : Pélissier, et l'adjudicataire.)

6e lot. — (7 éminées 3 euchènes). Est. 590 l. Adj. 675 l.
à Jacques DONNADIEU, à Vernègues.
(Enchérisseurs : Pélissier ; Audier ; Imbard, et l'adjudicataire.)

7e lot. — (6 éminées 6 euchènes). Est. 1.040 l. Adj. 1.175 l.
au MÊME.
(Enchérisseurs : Pélissier, et l'adjudicataire.)

8e lot. — (8 éminées 3 euchènes 1/3). Est. 830 l. Adj. 1.075 l.
à Louis ROMAN, à Vernègues.
(Enchérisseurs : Audier ; Pouvarel, et l'adjudicataire.)

Terre dite la Muscadelle (divisée en 4 lots), faisant partie du tènement dit la Ferme — de l'émigré Henri *Gautier du Poët* —.

1er lot. — (4 éminées 3 euchènes). Est. 262 l. Adj. 325 l.
à Antoine COULOMB, à Vernègues.
(Enchérisseurs : Audier, et l'adjudicataire.)

2e lot. — (5 éminées 2 euchènes). Est. 367 l. Adj. 660 l.
au MÊME.
(Enchérisseurs : Boy ; Pélissier ; Audier, et l'adjudicataire.)

3e lot. — (6 éminées). Est. 360 l. Adj. 655 l.
à Jean-Baptiste COMBE, à Vernègues.
(Enchérisseurs : Boy ; Audier, et l'adjudicataire.)

4e lot. — (2 éminées 4 euchènes). Est. 150 l. Adj. 230 l.
à Symphorien AUDIER, à Vernègues.
(Enchérisseurs : Pélissier, et l'adjudicataire.)

Terre (divisée en 8 lots), faisant partie du tènement dit la Ferme, au quartier du Cros — de l'émigré Henri *Gautier du Poët* —.

1er lot. — (7 éminées 1 euchène). Est. 142 l. Adj. 165 l.
à Louis REYRE, à Vernègues.
(Enchérisseurs : Agnel ; Audier, et l'adjudicataire.)

2e lot. — (4 éminées 6 euchènes). Est. 332 l. Adj. 425 l.
au MÊME.
(Enchérisseurs : Pélissier ; Audier ; Giloux, et l'adjudicataire.)

3e lot. — (10 éminées). Est. 600 l. Adj. 780 l.
au MÊME.
(Enchérisseurs : Audier ; Pélissier ; Imbard, et l'adjudicataire.)

4e lot. — (7 éminées 7 euchènes). Est. 748 l. Adj. 1.050 l.
à Joseph PÉLISSIER, à Vernègues.
(Enchérisseurs : Audier ; Avon, et l'adjudicataire.)

5e lot. — (7 éminées 2 euchènes). Est. 652 l. Adj. 1.025 l.
à Jean-Joseph ÉMERIC, du Vernègues.
(Enchérisseurs : Audier ; Pélissier ; Avon, et l'adjudicataire.)

23 floréal II (12 mai 1794)

Terre dite Cros, faisant partie du tènement dit la Ferme — de l'émigré *Gautier du Poët* —.

6e lot. — (6 éminées 6 euchènes). Est. 573 l. Adj. 590 l.
à Pierre Boy, à Vernègues.

(Enchérisseurs : Ricard, et l'adjudicataire.)

7e lot. — (7 éminées 3 euchènes) Est. 590 l. Adj. 665 l.
à Joseph Pélissier, à Vernègues.

(Enchérisseurs : Maurel ; Imbard ; Giloux, et l'adjudicataire.)

8e lot. — (8 éminées 6 euchènes). Est. 656 l. Adj. 850 l.
à Symphorien Imbard, à Vernègues.

(Enchérisseurs : Giloux ; Maurel, et l'adjudicataire.)

Terre (divisée en 7 lots), au quartier de Pomeron — de l'émigré *Gautier du Poët* —.

1er lot. — (3 éminées 3 euchènes). Est. 286 l. Adj. 360 l.
à Balthazard Roman, à Vernègues.

(Enchérisseurs : Audier ; Fermier . Imbard ; Maurel, et l'adjudicataire.)

2e lot. — (2 éminées 7 euchènes). Est. 244 l. Adj. 500 l.
à Jean-Joseph Émeric, à Vernègues.

(Enchérisseurs : Imbard ; Audier ; Pélissier, et l'adjudicataire.)

3e lot. — (3 éminées 4 euchènes). Est. 245 l. Adj. 410 l.
à Symphorien Audier, à Vernègues.

(Enchérisseurs : Mille ; Imbard ; Maurel, et l'adjudicataire.)

4e lot. — (6 éminées 7 euchènes) Est. 446 l. Adj. 600 l.
à Joseph Pélissier, à Vernègues.

(Enchérisseurs : Giloux ; Audier ; Fermier, et l'adjudicataire.)

5e lot. — (4 éminées 4 euchènes). Est. 247 l. Adj. 275 l.
à Denis Imbard, à Vernègues.

N. B. — Par suite d'une omission, le nom de l'enchérisseur concurrent d'Imbard n'est pas mentionné.

6e lot. — (5 éminées 2 euchènes). Est. 262 l. Adj. 365 l.
à André Mille et Marcellin Avon, à Vernègues.

(Enchérisseurs : Ricard ; Audier, et les adjudicataires.)

7e lot. — (4 éminées 2 euchènes). Est. 148 l. Adj. 240 l
à Jean-Joseph Roman, à Vernègues.

(Enchérisseurs : Agnel ; Audier, et l'adjudicataire.)

Maison dite la Ferme, à la rue du Four — de l'émigré *Gautier du Poët* —. Est. 1.500 l. Adj. 1.650 l.

à Elzéard Reyre, à Vernègues.

(Enchérisseurs : Audier, et l'adjudicataire.)

Four à cuire le pain, à la rue du Four — de l'émigré *Gautier du Poët* —. Est. 1.000 l. Adj. 1.025 l., sans concurrent.

à Jean-François Giloux et Antoine Coulomb, à Vernègues.

Écurie et grenier à foin, vieille crotte et terre — de l'émigré *Gautier du Poët* —. Est. 460 l. Adj. 525 l.

à Balthazard Roman, à Vernègues.

(Enchérisseurs: Audier, et l'adjudicataire.)

Cour — de l'émigré *Gautier du Poët* —. Est. 50 l. Adj. 200 l.

à Pierre Boy, à Vernègues.

(Enchérisseurs : Pélissier, et l'adjudicataire.)

Maison Blanche et jardin, à la rue du Puits — de l'émigré *Gautier du Poët* —. Est. 1.400 l. Adj. 2.000 l.

à Joseph Pélissier, Jacques Donadieu et Symphorien Audier, du Vernègues.

(Enchérisseurs : Imbard ; Gros, et les adjudicataires.)

18 prairial II (6 juin 1794)

Tènement de Maison-Basse (divisé en 3 lots) — de l'émigré *Gautier du Poët* —.

1er lot. — Partie du château, bâtisses, terres, vignes, bois et campas (66 charges 4 éminées) Le tout est. 31.531 l. Adj. 45 000 l.

à Joseph-Antoine Pasturel, de Marseille.

(Enchérisseurs : Brousse ; Truchement ; Sicard, et l'adjudicataire.)

2e lot. — Bâtiment, terres, vignes, jardinages et bois (56 charges 5 éminées 6 euchènes). Le tout est. 31.728 l. Adj 44.000 l.

à Jean-Baptiste Truchement, de Salon.

(Enchérisseurs : Sicard ; Pasturel, et l'adjudicataire.)

3e lot. — Diverses parties de bâtisses et terres (76 charges 7 éminées 5 euchènes). Le tout est. 28.941 l. Adj. 51.000 l.

à Joseph-Antoine Pasturel, de Marseille.

(Enchérisseurs : Gros ; Richeaume, de Salon; Sicard ; Raynaud, de Marseille ; Brousse, et l'adjudicataire.)

24 prairial II (12 juin 1794)

Tènement dit Taillade, relarg, cour, écurie, bergerie, divers appartements ; terre (196 éminées 4 euchènes) ; pradelle (4 éminées 2 euchènes), vigne (9 éminées) ; pré et jardin (21 éminées 7 euchènes) ; terre dite la Rebassière (8 éminées 1 euchène) — de l'émigré *Faudran* ci-devant *Taillade* —. Est. 22.000 l. Adj. 46.300 l.

à Étienne MANDIN, à Mallemort.

(Enchérisseurs : Roux ; Sicard ; Martin ; Rigouard, et l'adjudicataire.)

Tènement dit l'Héritière, avec bâtiment et diverses terres (80 charges 1 euchène) — de l'émigré *Gautier du Poët* —. Est. 30.000 l. Adj. 50.600 l.

à Jean-Antoine FABRE, de Saint-André (Basses-Alpes), demeurant à Aix, pour le compte d'Éléonore GAUTIER, demeurant à Vaison (Vaucluse).

(Enchérisseurs : Sicard ; Truchement, et l'adjudicataire.)

Tènement dit Casan, bâtiment, écurie, bergerie et diverses propriétés (139 charges 4 éminées 4 euchènes) — de l'émigré *Gautier du Poët* —. Est. 33.500 l. Adj. 56.500 l., sans concurrent.

à Joseph MARTIN, Claude MARTIN, Jean-Baptiste MARTIN, Michel VIVIAN, Jean-Baptiste VIVIAN, Symphorien MARTIN, Jean-Joseph COMBE, Symphorien COMBE, Charles ISNARD, de Vernègues, et Jean DERIEUX, originaire de Seron, demeurant au Vernègues.

18 nivôse III (7 janvier 1795)

Bastide et tènement dit les Couasses, écurie, bergerie, grenier à foin, source d'eau et bassin ; terre cultivable des Couasses (51 charges 1 éminée) ; terre dite la Chartreuse (25 charges 1 éminée 7 euchènes) ; bois de pins (27 charges 4 éminées) ; terre mauvaise (13 charges 6 éminées) — de l'émigré *Gautier du Poët* —. Est. 13.746 l. Adj. 14.500 l.

à Jean-Louis RIVAREL, de Salon, pour le compte de Marie QUARTIER, née BORRELLY, à Alleins.

(Enchérisseurs : Pierre Moutet, de Salon ; Pierre Félix, de Mallemort, et l'adjudicataire.)

Vallon du Bard (50 charges) — de l'émigré *Gautier du Poët* —. Est. 6.000 l. Adj. 11.100 l.

à AMÉLIS aîné, AMÉLIS cadet, Joseph BICHERON, tailleur, et Jean-Baptiste BICHERON, tous de Salon.

(Enchérisseurs : Fabre ; Blanc ; David ; Barles ; Talet ; Bonnifay, et les adjudicataires.)

Ermitage de Saint-Symphorien, et parties de terre (9 éminées 3 euchènes), chapelle et bâtisse — de la *commune de Vernègues* —. Est. 1.200 l. Adj. 1.300 l.

à Jean-Baptiste Vivian, Michel Vivian, Michel Combe et Jean Derieux, du Vernègues.

(Enchérisseurs : Tertian, et les adjudicataires.)

b) *Ventes par l'Administration départementale*

15 frimaire V (5 décembre 1796)

Propriété (400 cannes q.), à la section Q — du *prieuré de Vernègues* —. Est. 208 l. Adj. 208 l. (loi du 28 ventôse IV).

à Barthélemy Bontoux, de Pélissanne.

III. — ARRENTEMENTS

23 décembre 1792

Jardin, terre dite le Parterre, petite cuisine et chambre à coucher du château dit la Maison-Basse, de l'émigré *Gautier*, le tout affermé 200 l.

Maison dite le Pavillon, du *même*, arrentée 25 l.

VERQUIÈRES

I. — INVENTAIRES

Biens des émigrés

D'après les listes des biens des Français émigrés, situés dans le département des Bouches-du-Rhône. (Arch. dép. Q)

Berthomieux Joseph-Louis, ci-devant maire de la commune de Verquières.

Il possède 6 salmées terre, à lui désemparée par Marie-Françoise Brunet, veuve Boyer, suivant la vente privée passée par eux.

Bieulet Joseph.

Il possède une terre de 1 salmée 2 éminées 88 dextres, plus une autre de 4 éminées.

II. — ARRENTEMENTS

15 vendémiaire III (6 octobre 1794)

Mas dit Beauplan et terres en dépendant (57 salmées), de l'émigré Louis-François-Henri-Gabriel *Renaud-Thomassin*, arrenté 25 quintaux de blé et 150 l.

Mas dit de Mauche et terres (51 salmées), du *même*, arrenté 15 quintaux de blé, poids de marc, et 110 l.

III. — RESTITUTIONS

Voir à la commune de Noves.

VITROLLES

I. — INVENTAIRES

a) *Biens ecclésiastiques*

D'après les déclarations des officiers municipaux. (Arch. dép. Q)

Confrérie Notre-Dame de Vie.

Biens légués par Joseph Abel, à charge de dire, toutes les semaines, une messe de mort pour le repos de son âme. Le surplus du revenu sera employé par les prieurs à donner journellement aux pauvres malades du lieu, pendant la durée de leur maladie, une livre de viande de mouton et un pain à chacun.

Verger d'oliviers, quartier de la Lauve, section A, contenant 2 panaux 3 civadiers $^1/_2$.

Terre au quartier des Coste, même section, contenant 1 panal 2 civadiers $^1/_3$.

Trois maisons à un étage et une cour, rue de la Croix-Blanche, au faubourg, même section, contenant en tout 111 cannes.

Terre au quartier de l'Arenas, section C, contenant 7 panaux 3 civadiers 1/3.

Terre au quartier du Trou-du-Loup, section F, contenant 1 panal 1/3 de civadier.

Chapellenie Saint-Gérard ou de la bienheureuse Vierge Marie.

Maison à la rue Courteyssade, estimée 10 écus.

Terre au quartier de Lyon, contenant 5 panaux 2 civadiers, estimée 24 écus 15 sols.

Verger et bosque, au quartier de Sainte-Catherine, contenant 4 panaux 2/3 de civadier, estimé 5 écus 48 sols.

Terre et vigne, quartier de Paulon, estimée 5 écus 14 sols.

Terre au quartier du Trou-du-Loup, contenant 1 panal 3 civadiers, estimée 4 écus 22 sols.

Terre et vigne, au quartier des Coste, estimée 29 écus 35 sols.

Chapellenie Saint-Gérard, réunie au Séminaire d'Arles.

Terre au quartier de la Tuilière, contenant 8 panaux 1 civadier 1/2, estimée 11 écus 48 sols.

Terre, au même quartier, contenant 6 panaux 3 civadiers 1/2, estimée 13 écus.

Terre, au quartier des Hermes, contenant 8 panaux 3 civadiers 3/4, estimée 35 écus 45 sols.

Verger au même quartier, contenant 1 panal 3 civadiers 1/2, estimé 12 écus.

Terre au même quartier, contenant 5 panaux 2 civadiers, estimée 18 écus 45 sols.

Terre, au quartier des Vignes, contenant 3 panaux 3 civadiers, estimée 12 écus 10 sols.

Terre, au quartier des Houers, contenant 1 civadier 1/2, estimée 2 écus 15 sols.

Terre, au quartier du Pilon, contenant 1 panal 1 civadier, estimée 6 écus 20 sols.

Terre à Lescaillon d'Aix, contenant 3 panaux, estimée 4 écus 6 sols.

Terre, au quartier des Vignes, contenant 3 panaux 2 civadiers, estimée 6 écus 12 sols.

Terre, au quartier du Cocadis, contenant 8 panaux 2/3 de civadier, estimée 20 écus 24 sols.

Prieuré de Vitrolles, réuni au Séminaire d'Arles.

Terre, au quartier de Saint-Pierre, contenant 3 civadiers 2/3, estimée 3 écus 40 sols.

Coin de terre, au quartier des Houers, contenant 1 civadier $^{2}/_{3}$, estimé 2 écus 7 sols.

Terre, au quartier des Ferrages, contenant 2 panaux 3 civadiers, estimée 6 écus 55 sols.

Nota. — Il y a dans l'ancien cadastre une terre au quartier du Beau, sous la désignation de la confrérie du Purgatoire, qui se trouve, depuis un temps immémorial, sans possesseur.

La charge de terre est composée de 2.000 cannes q., la livre cadastrale est composée de 80 écus.

b) *Biens des émigrés*

D'après la liste dressée par les officiers municipaux, le 19 floréal an II. (Arch. dép. Q)

Bérard Joseph.

Maison habitée par sa famille, au Portalet, île 12, n° 17.

Bérard Jean-Pierre, membre du comité de la section.

Maison habitée par sa famille, rue de la Ferrage-Redonne, île 2, n° 22.

Constans Jacques, membre du comité de la section.

Maison rue de la Courteyssade, île 6, n° 13.

Étienne Antoine, membre du comité de la section.

Maison habitée par sa famille, indivise avec son frère, île 9, n° 15.

Faren Henri, membre du comité de la section.

Partie de maison habitée par sa famille, rue de Roquevaire, île 12, n° 15.

Ferry Denis, membre du comité de la section.

Maison habitée par sa famille, rue du Bon-Puits, île 4, n° 8.

Guès Joseph, membre du comité de la section.

Maison habitée par sa famille, sur la place publique, île 1, n° 11.
Deux chambres sur le four de l'émigré Covet, île 3, n° 4.
Écurie à la rue de Roquevaire.
Bastide au quartier de Lion.

Gueydon Louis, officier municipal provisoire.

Maison habitée par sa famille, traverse des Laurent, île 10, n° 16.

Guilhen Jean-Joseph, officier municipal provisoire.

Maison habitée par sa famille, traverse de la rue de Courteyssade, île 9, n° 5.

Lataud Jean, membre du comité de la section.

Partie de maison habitée par sa famille, rue du Cimetière, île 6, n° 5.

Martin Gérard, officier municipal provisoire.

Maison habitée par sa famille, rue du Puits de la Ferrage, île 5, n° 4.

Écurie et paillière au chemin de Rognac.

Oulonne Joseph, officier municipal provisoire.

Bastide habitée par sa famille, au quartier de Lion.

D'après l'état des immeubles omis dans la liste ci-devant envoyée, dressé par les officiers municipaux, le 29 floréal an II. (Arch. dép. Q)

Bertrand Gabriel, maire provisoire, et *Bertrand* Gustave, administrateur provisoire du district.

Un cinquième d'un défrichement fait dans les terres de la bastide de Valbacol.

Guès Joseph, membre du comité de la section.

Un cinquième du défrichement de Valbacol.
Capitaux dus par divers 963 l.

Gueydon Louis, officier municipal provisoire.

Propriété contenant 9 panaux 3 picotins, terroir de Marignane, section A, n° 115, revenu évalué 12 l.

Guilhen Jean-Joseph, officier municipal provisoire.

Propriété contenant 1 charge 2 panaux, terroir de Marignane, section A, n° 85, revenu évalué 30 l.

Martin Gérard, officier municipal provisoire.

Un cinquième du défrichement de Valbacol.

D'après l'état certifié le 9 avril 1793, par l'inspecteur de l'Enregistrement. (Arch. dép. Q, *Enreg.*)

Covet dit *Marignane*, ci-devant marquis et ancien enseigne des chevau-légers, à Aix.

Auberge dite le Griffon, four, écurie, remise, basse-cour, moulin à huile, terres labourables, incultes, aire, jardin, hermas, réservoirs, le tout contenant 88 charges 3 panaux 612 cannes, affermé 4.000 l., évalué 140.000 l.
Rentes constituées, produit évalué 200 l., capital 4.000 l.
Cens en blé, huile et argent, produit évalué 2.050 l.
Directe, produit évalué 500 l.

II. — VENTES D'IMMEUBLES

a) *Ventes par l'Administration du district*

8 mars 1791

Terre, au quartier des Vignes — du *séminaire d'Arles* —. Est. 330 l. Adj. 510 l.

à Joseph GUILHEN, ménager, à Vitrolles.

(Enchérisseurs : Jean-Antoine Deluy, et l'adjudicataire.)

Terre dite la Ferrage, au quartier des Vignes — du *séminaire d'Arles* —. Est. 194 l. Adj. 820 l.

à Gustave BERTRAND, notaire, et Gabriel BERTRAND, son frère.

(Enchérisseurs : François Constant ; Jean-Baptiste Baret, et les adjudicataires.)

[Le 9 fructidor III, le solde est versé par les frères Bertrand, d'Aix.)

Terre, au quartier du Pilon — du *séminaire d'Arles* —. Est. 110 l. Adj. 600 l.

à Simon GOIRAND, ménager, à Vitrolles,

en compte avec Martin GOIRAND et Jean-Joseph GOIRAND, ses frères.

(Enchérisseurs : Joseph Aymard, et les adjudicataires.)

[Le 4 fructidor III, le solde est versé par Simon Goirand.]

Propriété dite des Hermes — du *séminaire d'Arles* —. Est. 792 l. Adj. 2.500 l.

à Jean-Baptiste BARET, négociant,

pour le compte de François BARET, négociant, à Vitrolles, son frère.

(Enchérisseurs : Joseph Constant, et l'adjudicataire.)

[Le 23 fructidor III, le solde est versé par François Baret.]

Terre, au quartier de Cocadis — du *séminaire d'Arles* —. Est. 770 l. Adj. 2.375 l.

à Jean-Baptiste BARET, négociant, à Vitrolles.

(Enchérisseurs : Antoine Brun, curé de Vitrolles ; Antoine Guilhen, tisseur à toile ; Jean Lataud, et l'adjudicataire.)

[Le 4 fructidor III, le solde est versé par ledit Baret.]

Terre dite de l'Oratoire, au chemin des Hermes — du *séminaire d'Arles* —. Est. 352 l. Adj. 1.150 l.

à Jean-Antoine GUILHEN, tisseur à toile, à Vitrolles.

(Enchérisseurs : Antoine Brun, curé de Vitrolles ; Jean-Baptiste Baret, négociant ; Joseph Constant, et l'adjudicataire.)

Enclos, au quartier de la Ferrage Redonne — du *séminaire d'Arles* —. Est. 176 l. Adj. 800 l.

à Simon GUÈS, chirurgien, à Vitrolles.

(Enchérisseurs : Antoine Brun, curé de Vitrolles ; Jean-Baptiste Baret, négociant ; Jean-Étienne Émeric ; Nicolas Baret, et l'adjudicataire.)

[Le 24 thermidor III, le solde est versé par ledit Guès.]

Propriété dite du Gour — de la *chapellenie Saint-Gérard*, appartenant au *séminaire d'Arles* —. Est. 594 l. Adj. 1.300 l.

à Gérard MARTIN, chirurgien à Vitrolles, en compte avec Jean-Joseph BÉRARD, fils de Jean, ménager, à Vitrolles.

(Enchérisseurs : Antoine Brun, curé de Vitrolles ; Nicolas Baret, et les adjudicataires.)

[Le 24 frimaire II, le solde est versé par les susdits acquéreurs.]

9 mars 1791

Maison — de la *chapellenie Saint-Gérard*, appartenant au *séminaire d'Arles* —. Est. 400 l. Adj. 1.050 l.

à Jean-Joseph AUBERT, travailleur, à Vitrolles.

(Enchérisseurs : Étienne Guilhen, et l'adjudicataire.)

[Le 13 pluviôse II, le solde est versé par ledit Aubert.]

Propriété, au quartier de Sion — de la *chapellenie Saint-Gérard*, appartenant au *séminaire d'Arles* —. Est. 528 l. Adj. 2.050 l.

à Simon GUÈS, chirurgien, à Vitrolles.

(Enchérisseurs : Louis Constant ; Honoré Bonnet ; Gustave Bertrand ; Jean Lataud ; Joseph Gros ; Jean-Baptiste Baret, et l'adjudicataire.)

[Le 24 thermidor III, le solde est versé par ledit Guès.]

7 avril 1791

Terre dite des Hous - du *séminaire d'Arles* —. Est. 44 l. Adj. 275 l.

à Joseph RIBOUET, ménager, à Vitrolles, en compte avec son frère absent.

(Enchérisseurs : François Baret, et l'adjudicataire.)

Terre dite Saint-Pierre — du *séminaire d'Arles* —. Est. 44 l. Adj. 480 l.

à Pierre IMBERT, bourgeois, à Vitrolles.

(Enchérisseurs: Nicolas Baret, Gaspard Guilhen, et l'adjudicataire.)

[Le 11 floréal III, le solde est versé par ledit Imbert.]

Terre dite du Grison — du *séminaire d'Arles* —. Est. 76 l. Adj. 305 l.

à Henri CONSTANT, ménager, à Vitrolles.

(Enchérisseurs : Louis Bérard ; Louis Constant ; Honoré Guilhen, et l'adjudicataire.)

Terre dite de Paulon — du *séminaire d'Arles* —. Est. 110 l. Adj. 525 l.

à Joseph GUEYDON, ménager, à Vitrolles.

(Enchérisseurs: Simon Goirand; Étienne Émeric ; Jacques Goirand, et l'adjudicataire.)

Terre dite du chemin des Ormeaux — du *séminaire d'Arles* —. Est. 165 l. Adj. 850 l.

à Nicolas BARET, négociant, à Vitrolles.

(Enchérisseurs : Henri Constant ; Jean-Baptiste Baret ; Paul Gueydon ; Jean-Étienne Émeric, et l'adjudicataire.)

Terre, au quartier de la Tuilière — du *séminaire d'Arles* —. Est. 770 l. Adj. 2.050 l.

à Joseph CONSTANT, ménager, à Vitrolles.

(Enchérisseurs : Pascal Guilhen ; Jean-Baptiste Baret ; François Baret, et l'adjudicataire.)

[Le 12 frimaire IV, le solde est versé par ledit Constant.]

Terre, au quartier de la Tuilière — du *séminaire d'Arles* —. Est. 374 l. Adj. 1.400 l.

au MÊME.

(Enchérisseurs : André Bérard ; Jean-Étienne Émeric ; Honoré Guilhen, et l'adjudicataire.)

[Le 12 frimaire IV, le solde est versé par ledit Constant.]

Terre, au quartier de l'Escaillon — du *séminaire d'Arles* —. Est. 30 l. Adj. 100 l., sans concurrent.

à Jean-Baptiste BARET, négociant, à Vitrolles.

[Le 16 juillet 1791, le solde est versé par ledit Baret.]

Terre, au quartier du Trou-du-Loup — de la *chapellenie Saint-Gérard*, appartenant au *séminaire d'Arles* —. Est. 84 l. Adj. 200 l.

à Étienne Émeric, ménager, à Vitrolles.

(Enchérisseurs : Bertrand frères, et l'adjudicataire.)

[Le 11 août 1791, le solde est versé par ledit Émeric.]

Terre, dite Sainte-Catherine — de la *chapellenie Saint-Gérard*, appartenant au *séminaire d'Arles* —. Est 36 l. Adj. 110 l.

à Antoine Rouard, ménager, à Vitrolles.

(Enchérisseurs : Jean Isnard, et l'adjudicataire.)

[Le 16 novembre 1791, le solde est versé par ledit Rouard.]

Terre, dite du Purgatoire — de la *chapellenie Saint-Gérard*, appartenant au *séminaire d'Arles* —. Est. 12 l. Adj. 300 l.

à Pierre Imbert, à Vitrolles.

(Enchérisseurs : Joseph Oulonne, et l'adjudicataire.)

[Le 11 floréal III, le solde est versé par ledit Imbert.]

b) *Ventes par l'Administration départementale*

14 thermidor IV (1er août 1796)

Petite maison, four et gloriette, et neuf coins de terre à divers quartiers — de l'émigré *Covet* dit *Marignane* —. Est. 14.281 l. 6 s. 10 d. Adj. 14.281 l. 6 s. 10 d. (loi du 28 ventôse IV).

à Pascal Guilhen, de Vitrolles.

5e jour complémentaire an IV (21 septembre 1796)

Domaine dit le Griffon, consistant en un moulin à huile, écurie, grenier, four, pigeonnier, terre labourable, verger d'oliviers et d'amandiers, prés, jardins potager et fruitier, vignes, mûriers et dépendances (y compris les capitaux en bestiaux, semences et ustensiles du moulin à huile) — de l'émigré *Covet* dit *Marignane* —. Est. 87.141 l. 17 s. 3 d. Adj. 87.141 l. 17 s. 3 d. (loi du 28 ventôse IV.)

à Rose Garnier, femme Tronchet, de Marseille, pour la moitié, et Henri et Joseph Blanc frères, de Marignane.

III. — ARRENTEMENTS

21 mars 1794

Domaine du Griffon et dépendances, four et terre, de l'émigré *Covet*, affermé 15 charges de blé et 3.750 l.

3 germinal II (23 mars 1794)

Vingt propriétés et un moulin, de l'émigré Joseph *Guès*, affermés 5 charges de blé et 2.400 l.

Douze propriétés, de l'émigré Simon *Guès*, affermées 2 charges de blé et 575 l.

Dix-sept propriétés, de l'émigré *Giraud-Martin*, affermées 4 charges de blé et 1.250 l.

Quinze propriétés, de l'émigré Jean-Baptiste *Baret*, affermées 4 charges de blé et 1.350 l.

Quinze propriétés, de l'émigré Jean-Pierre *Bérard*, affermées 3 charges de blé et 700 l.

Neuf propriétés, de Joseph *Bérard*, affermées 2 charges de blé et 200 l.

Terre, de l'émigré Denis *Ferry*, affermées 5 panaux de blé et 25 l.

Neuf propriétés, de l'émigré Joseph *Oulonne*, affermées 4 charges de blé et 1.400 l.

Quatre propriétés, de l'émigré Jean *Lataud*, affermées 1 charge de blé et 30 l.

Neuf propriétés, de l'émigré Antoine *Étienne*, affermées 1 charge ½ de blé et 85 l.

Verger, de l'émigré Jean-Baptiste *Saint-Étienne*, d'Éguilles, affermé 35 l.

Terre, de l'émigré Joseph *Aillaud*, affermée 35 l.

Terre, de l'émigré Jean-Joseph *Farcy*, affermée 50 l.

Propriété, des émigrés Gabriel et Gustave *Bertraud* frères, affermée 2 charges de blé et 200 l.

Sept propriétés, de l'émigré Jean-Jacques *Constant*, affermées 1 charge de blé et 115 l.

Sept propriétés, de l'émigré Henry *Farren*, affermées 1 charge de blé et 115 l.

Quinze propriétés, de l'émigré Louis *Gueydon*, affermées 2 charges de blé et 130 l.

18 thermidor II (5 août 1794)

Domaine du Griffon et dépendances, four à cuire le pain et terre, de l'émigré Emmanuel-Anne-Louis *Covet*, affermés 15 charges de blé et 4.725 l.

1er fructidor III (18 août 1795)

Domaine du Griffon et dépendances, four à cuire le pain et terre, de l'émigré *Covet Marignane*, affermés 25 charges de blé et 2.000 l.

IV. — RESTITUTIONS

Capital

Bertrand Gustave, ex-maire, et Xavier, notaire, frères, à Vitrolles.

Un verger d'oliviers F. 1.000

Voir à Rognac et à Marignane.

APPENDICE A LA DEUXIÈME PARTIE

I. — Vente des Sels et Tabacs nationaux

Aix. — Il est indiqué dans l'affiche du 1er mai 1792, que, afin d'éviter qu'une offre générale ne mette obstacle aux offres partielles, les sels seront vendus par lots n'excédant pas dix quintaux. La quantité soumise aux enchères fut de cent cinquante-trois quintaux environ de sel de Berre et quatre mille sept cent trente quintaux environ de sel d'Hyères. Ces sels furent délivrés à Aix, où se trouvait le grenier, conformément à l'article 1er de la loi du 25 mars 1792, et l'article 6 prescrivant le paiement comptant.

La quantité de sels vendus à divers, du 15 mai au 2 juin 1792, se monte à 4.514 quintaux (sels de Berre et d'Hyères).

Le montant de ces ventes s'élève à la somme de 10.370 livres 8 sols, laquelle fut payée de la façon suivante :

En assignats	10.130 l.
En espèces	240 l 8 s.

Le 31 mai 1792, il fut procédé à la vente d'un quintal de tabac, formant le solde des tabacs nationaux contenus dans le grenier d'Aix, au prix de 30 livres assignats. (Arch. dép. Q., reg. du district d'Aix).

Tarascon. — Dans une lettre écrite le 27 vendémiaire an III, par les administrateurs du département, à la Commission des revenus nationaux, à Paris, il est dit : « Vous trouverez ci-joint copie de l'extrait du procès-verbal d'inventaire des sels trouvés dans les greniers de Tarascon. Il n'y avait dans nos archives que ce seul extrait ; nous avons pensé que nos prédécesseurs vous en avaient envoyé un double dans le temps. Cet inventaire présente un restant en nature de 1.246 quintaux 35 livres 4 onces, et ces procès-verbaux de vente la quantité de 1.199 quintaux seulement ; ce qui fait une petite différence de 47 quintaux 34 livres 12 onces occasionnée sans

doute par le déchet. » A cette date, Arles n'avait pas encore adressé son état. (Arch. dép. L. reg. de corresp. avec la Commission des revenus nationaux, n° prov. 455).

Arles. — Dans l'arrêté de l'administration du département, en date du 9 juillet 1792, il est dit : « Vu la lettre des administrateurs provisoires de la municipalité d'Arles, en date du 15 juin dernier, de laquelle il résulte que, déduction faite des dettes actives sur les passives, il reste un déficit de 753.027 l. 13 s., que ce déficit est tout formé de parties exigibles et échues, que les hôpitaux et œuvres pies y sont comprises pour des rentes considérables et qui sont presque l'unique ressource de ces établissements, qu'il ne reste aucun fond en caisse, et que si la commune n'obtient un prompt secours, la municipalité et les œuvres pies ne peuvent plus se soutenir, demandant au moyen de ce d'être autorisés à s'emparer et à vendre, pour faire face aux besoins urgents de la municipalité et des œuvres pies, la quantité d'environ 60.000 minots de sels nationaux qui sont en entrepôt dans Arles, en attendant que l'Assemblée nationale ait prononcé ; vu encore l'arrêté de l'administration, du 2 du courant, et entendu les sieurs Paris et Maurin, députés par les citoyens de la ville d'Arles pour réclamer un secours provisoire, l'administration du département.... considérant en outre que, quoique la loi n'autorise pas la vente des sels déclarés nationaux, la commune est en état de faire le remplacement du montant desdits sels par la vente de leurs biens-fonds ; arrêtent que sans tirer à conséquence, et attendu l'urgence des circonstances, les administrateurs provisoires de la commune seront autorisés à disposer desdits sels et de rendre compte de l'emploi ; qu'à cet effet il sera procédé au mesurage d'iceux, en présence des préposés chargés actuellement desdits sels, à la charge du remplacement des fonds, tant pour la vente d'un ou plusieurs biens-fonds de la commune que sur le premier secours qu'elle pourrait obtenir de l'Assemblée nationale. » (Arch. dép. L, Clergé et domaines nationaux, reg. B 3, f° 273.)

II. — État des Domaines corporels réservés, des Droits incorporels fixes et Droits casuels

des hospices, ordre de Malte, confréries de pénitents et établissements religieux du département des Bouches-du-Rhône

D'après un état non daté établi dans l'ordre alphabétique des bureaux de l'Enregistrement et des domaines, par districts. (Arch. dép Q, *Enreg.*) Le même état mentionne également les biens des bureaux des districts d'Apt et d'Orange, ce qui semble indiquer que la date de sa confection remonterait au début des opérations sur la vente des biens nationaux : ces deux districts ayant formé le département de Vaucluse, à la date du 25 juin 1791.

I. — District d'Aix.

Bureau d'Aix

	Produit annuel	Capital
	—	—
Droits incorporels fixes et droits casuels pour ledit bureau :		
Cens et pensions en argent	40.611 l. 7 s. 3 d.	812.227 l. 5 s.
Deux cent trente-une charges 8 panaux $^1/_2$ de blé	11.932 l. 11 s. 9 d.	298.316 l. 3 s. 9 d.
Lods au 12me et au 6me	11.400 l.	100.000 l.
Hôpital des Insensés.		
Cloaques au terroir d'Aix, près l'hôpital	275 l.	5.500 l.
Aire pour fouler le blé	75 l.	1.500 l.
Hôpital de la Charité.		
Jardin attenant à l'hôpital, au cours Saint-Louis	800 l.	17.600 l.
Moulin à vent	150 l.	3.000 l.
Maison près les Pénitents blancs, à Aix	260 l.	5.200 l.
Propriété au quartier de la Malorse, terroir d'Aix	15 l.	330 l.
Hôpital du Mont-de-Piété.		
Bastide et tènement, au quartier du Pont-de-Béraud, à Aix	160 l.	4.000 l.
Maison, rue Boulégon, à Aix	120 l.	3.000 l.

	Produit annuel	Capital
Maison, rue du Petit, à Aix	80 l.	2.000 l.
Maison, rue du Puits-Neuf, à Aix	48 l.	1.200 l.
Propriété au quartier de Saint-Eutrope, à Aix	40 l.	1.000 l.
Maison des Orphelines.		
Maison servant à l'auberge du Palamail	530 l.	10.600 l.
Maison à la place du Marché	800 l.	16.000 l.
Maison au même endroit	600 l.	12 000 l.
Autre au même endroit	400 l.	8.000 l.
Autre au même endroit	180 l.	3.600 l.
Pères de l'Oratoire.		
Métairie appelée le Pont-Roux, terroir d'Aix	1.100 l.	24.200 l.
Métairies dans les terroirs du Tholonet et de Meyreuil	300 l.	6.600 l.
Les pauvres de la Magdeleine.		
Bastide près les Capucins, terroir d'Aix	200 l.	5.000 l.
Hôpital de la Miséricorde.		
Bâtiment et jardin, hors la ville	280 l.	7.000 l.
Pères de la doctrine chrétienne.		
Métairie au quartier de Bradasque, terroir d'Aix	800 l.	17.600 l.
Bastide et tènement au quartier de Saint-Mitre	250 l.	5.500 l.
Maisons attenant au couvent, au faubourg d'Aix	1.298 l.	25.960 l.
Séminaire d'Aix.		
Enclos de Beaufort, au cours Saint-Louis	1.250 l.	27.500 l.
Deux terres à la porte Orbitelle, hors les murs de la ville	90 l.	1.980 l.
Bastide et tènement dit de Mandre, terroir d'Aix	448 l. 11 s.	9.868 l. 2 s.
Bastide et tènement dit de Lignane, à Puyricard	2.332 l. 8 s.	55.976 l. 16 s.

	Produit annuel	Capital
Maison à la rue de Loubet, à Aix	63 l.	1.260 l.
Ordre de Malte.		
Bastide dite de Moissac, terroir d'Aix	3.000 l.	66.000 l.
Maisons contiguës au manoir du bénéfice	1.651 l.	33.020 l.
Maison d'éducation de Lambesc.		
Église et couvent des Bernardines	200 l.	6.000 l.

Nota. — On peut regarder les produits et les capitaux des objets compris dans l'état du bureau d'Aix comme étant plus qu'approximatifs, car les relevés ont été faits sur des baux et sur des registres pour la plupart régulièrement tenus par les corps de mainmorte. Ces produits et capitaux sont plutôt dans le cas d'augmenter que de diminuer, par les renvois qui sont faits de plusieurs autres bureaux pour des redevances dues par des particuliers demeurant dans l'arrondissement du bureau d'Aix.

Bureau d'Auriol

	Produit annuel	Capital
Censes en denrées	5.499 l. 18 s.	137.497 l.
Pensions foncières	1.560 l.	31.200 l.
Tasque ou champart	4.000 l.	100.000 l.
Lods au douzième	3.000 l.	30.000 l

Observations du receveur. — En supposant que les rentes ou redevances foncières fussent stipulées sans retenue, il faudrait ajouter un dixième au capital de ces rentes, conformément à l'article 2 du titre 3 de la loi du 29 décembre 1790. Mais, n'ayant pas connaissance des titres originaux, j'ai cru opérer plus sûrement en en formant les capitaux sans augmentation du dixième. La plupart des fondations ne consistent qu'en rentes constituées; elles sont simplement affectées sur des immeubles.

	Produit annuel	Capital
Hôpital d'Auriol.		
Maison	100 l.	2.000 l.
Pénitents blancs, d'Auriol.		
Chapelle	100 l.	2.000 l.
Pénitents bourras, d'Auriol.		
Chapelle	100 l.	2.000 l.

	Produit annuel	Capital
Hôpital de Roquevaire.		
Maison et jardin	250 l.	5.000 l.
Pénitents blancs, de Roquevaire.		
Chapelle	75 l.	1.500 l.
Confrérie des hommes, à Roquevaire.		
Chapelle	75 l.	1.500 l.
Hôpital de Puyloubier.		
Maison	35 l.	700 l.
Pénitents blancs, de Puyloubier.		
Maison	30 l.	600 l.
Pénitents blancs, de Trets.		
Chapelle	75 l.	1.500 l.
Congrégation des filles, à Trets.		
Église	40 l.	800 l.
Hôpital de Trets.		
Maison	90 l.	1.800 l.
Œuvre de la Miséricorde, de Peynier.		
Trois propriétés	40 l.	1.000 l.
Pénitents blancs, de Peynier.		
Chapelle	30 l.	600 l.
Pénitents blancs, de Cuges.		
Église	100 l.	1.000 l.

Bureau de Gardanne

Fondations, cens et pensions en argent	1.904 l. 13 s.	48.544 l.
Cens en blé	846 l.	21.150 l.
Directes sur des terres	930 l.	9.300 l.

Observations du directeur. — On n'a porté ici que les cens et pensions dépendant des biens nationaux. Celles qui dépendent des établissements ou gens de mainmorte, dont les biens sont réservés, font l'objet d'un état particulier.

	Produit annuel	Capital
Oratoire de Mimet.		
Terres, prés et maison à Gardanne	500 l.	15.000 l

Bureau de Jouques

Surcens en argent	6 l. 10 s. 3 d.	130 l.
Cens en blé	28 l.	700 l.
Rente en argent	54 l.	1.080 l.

Même observation que pour le bureau d'Auriol.

Bureau de Lambesc

	Produit annuel	Capital
Droits incorporels fixes.		
Cens, rentes et pensions en argent	3.531 l. 3 s. 5 d.	70.623 l. 5 s.
Cens en denrées	3.425 l. 4 s. 7 d.	85.630 l. 14s. 7 d.
Droit de tasque sur le terroir de la Royère	200 l.	4.000 l.
Droits casuels.		
Droits de lods	10 l.	100 l.
Lods à la Roque	100 l.	1.000 l.
Droits de lods sur le terroir du Puy	150 l.	1.500 l.
Même observation que pour le bureau d'Auriol.		
Hôpital de Lambesc.		
Deux prés	510 l.	12.750 l.
Maison d'éducation, de Lambesc.		
Enclos et coin de pré	»	2.000 l.
Pénitents blancs, de Lambesc.		
Chapelle et coin de terre autour	50 l.	1.000 l.
Hôpital de Saint-Cannat.		
Coin de pré	15 l.	300 l.

Bureau de Marignane

Rentes et pensions en argent	234 l. 16 s.	4.696 l.
Cens en denrées	667 l.	24.175 l.
Même observation que pour le bureau d'Auriol.		
Hôpital Saint-Jacques, de Marignane.		
Maison et deux propriétés à Marignane	72 l.	1.500 l.
Hôpital des Pauvres, de Vitrolles.		
Maison et plusieurs propriétés à Vitrolles	400 l.	15.000 l.

II. — *District d'Arles*

Bureau d'Arles

Cens en argent	34.762 l. 15 s. 6 d.	625.480 l 10 s.
Cens en denrées	4.274 l.	97.480 l.
Lods	3.500 l.	35 000 l.

Observations du directeur. — Par un arrêt du Conseil, du 6 avril 1784, le Roi avait abandonné à la commune d'Arles la directe et censives que S. M. avait dans la ville et son terroir, à la charge de payer au domaine, le 6 avril de chaque année, une rente de 8.000 livres.

On pense que le seul produit des lods excèdera 10.000 l. par année.

	Produit annuel	Capital
Ordre de Malte.		
Terres et bâtiments	100.897 l.	2.500.000 l.
Hôpital Saint-Esprit.		
Maisons et terres	12.391 l. 4 s.	360.000 l.
Hospitalières.		
Maison occupée par l'œuvre et autre maison	48 l.	20.000 l.
Convalescents.		
Maison occupée par l'œuvre	600 l.	18.000 l.
Convalescentes.		
Maison occupée par l'œuvre	400 l.	12.000 l.
Hôpital Saint-Genest.		
Maison occupée par l'œuvre et biens-fonds	100 l.	18.000 l.
Séminaire.		
Maisons et terres	4.868 l. 1 s. 4 d.	120.000 l.
Oratoire.		
Maisons et terres	5.684 l.	116.000 l.
Frères des écoles chrétiennes.		
Maisons	325 l.	6.600 l.
Pauvres honteux.		
Terre en vignes	40 l.	1.000 l.
Œuvre des esclaves.		
Maisons	108 l.	2.400 l.
Œuvre du bouillon.		
Vigne et maison occupée par l'œuvre	40 l.	3.000 l.
Confrérie de l'agenouillade.		
Maison et écurie	108 l.	2.400 l.
Œuvre de la Providence.		
Maisons et terres	8.305 l.	174.100 l.
La Charité.		
Maison, mas, terres et jardins	4.580 l.	94.000 l.
Œuvre des servantes déplacées.		
Maison occupée par l'œuvre	150 l.	4.000 l.
Régentes des écoles chrétiennes gratuites.		
Maison occupée par l'œuvre	80 l.	2.400 l.

	Produit annuel	Capital
Fabrique de la paroisse Saint-Julien.		
Maisons et bâtiments	198 l.	4.100 l.
Fabrique de la paroisse Sainte-Croix.		
Maisons et bâtiments	52 l.	1.200 l.
Fabrique de la paroisse de Fontvieille.		
Maison	30 l.	600 l.
Bureau de Notre-Dame de la Mer		
Cens provenant d'une île inféodée et d'un moulin à farine (Susceptible d'une augmentation considérable vu que l'île est arrentée 1.100 l.)	24 l. 13 s.	493 l.
Fondations dans la paroisse, sur différents particuliers	»	3.500 l.

III. — District de Marseille

Bureau d'Aubagne		
Cens en argent	122 l. 4 s. 2 d.	2.444 l. 3 s. 4 d.
Cens en grains	2.482 l. 13 s.	62.051 l. 11 s. 3 d.
Pensions	11.934 l. 12 s.	238.692 l.
Lods	1.284 l.	12.840 l.
Hôpital Sainte-Catherine.		
Maison, chapelle et cour (sans produit étant entièrement occupées par l'œuvre.)	»	12.000 l.
Bureau de La Ciotat		
Pensions féodales	2.100 l.	52 500 l.
Capitaux à rentes constituées	3.880 l.	97.000 l.
Censives en denrées	40 l.	1.000 l.
Lods	100 l.	1.000 l.
Même observation que pour le bureau d'Auriol.		
Hôpital Saint-Jacques, de La Ciotat.		
Maison d'habitation	»	4.000 l.
Mont-de-Piété, de La Ciotat.		
Maison d'habitation	»	3.000 l.
Pauvres malades et honteux.		
Maison d'habitation	»	600 l.
Maison de charité, de Ceyreste.		
Maison d'habitation	»	40 l.

	Produit annuel	Capital
Hôpital de Cassis.		
Maison d'habitation	»	1.500 l.
Bureau de Marseille		
Censives en denrées	4.500 l.	112.500 l.
Censives en argent	100.300 l.	2.006.000 l.
Lods	80.000 l.	800.000 l.
Hôpital de la Grande-Miséricorde.		
Maisons et propriétés	18 000 l.	400.000 l.
Hôpital des incurables.		
Maisons et propriétés	3.500 l.	87.500 l.
Hôpital de la charité.		
Maisons et propriétés	7.000 l.	175.000 l.
Hôpital des enfants abandonnés.		
Maisons et propriétés	4.400 l.	110.000 l.
Hôpital des insensés.		
Maisons et propriétés	3.000 l.	75.000 l.
Frères des écoles chrétiennes.		
Maisons et magasins	4.000 l.	250.000 l.
Oratoire.		
Maisons et propriétés	4.500 l.	350.000 l.
Congrégation de Saint-Homobon.		
Auberge et maisons	7.500 l.	400.000 l.
Prêtres de la Mission-de-France.		
Maisons, jardins et propriétés	7.500 l.	340.000 l.
Ordre de Malte.		
Maisons et propriétés	19.000 l.	475.000 l.

Observations du receveur. — Il y a une disproportion sensible entre les produits des domaines des frères des écoles chrétiennes, des congrégations de Saint-Homobon, de la Mission-de-France et de l'Oratoire, et la fixation du capital sur le pied de l'aliénation faite des autres domaines nationaux. La raison en est que diverses parties des maisons et édifices, étant occupées soit par des pensionnats, soit par les prêtres desdites congrégations, soit enfin par des églises, ne sont dans ce moment d'aucun produit.

IV. — District de Salon

Bureau de Martigues

	Produit annuel	Capital
Pensions en argent	2.689 l. 6 s.	53.786 l.
Lods au sixième	4.800 l.	40.000 l.

	Produit annuel	Capital
Hôpital général Saint-Jacques.		
Une chambre	12 l.	300 l.
Une autre chambre	9 l. 10 s.	240 l.
Maison	51 l.	1.275 l.
Autre servant d'hôpital	200 l.	6.000 l.
Hôpital des orphelines.		
Verger d'oliviers	30 l.	750 l.
Maison	36 l.	900 l.
Autre servant d'hôpital	50 l.	1.500 l.
Portion de bourdigue, à Bouc	75 l.	1.500 l.
Confrérie de la Sainte-Trinité, à Jonquières.		
Une vieille chambre	12 l.	300 l.
Confrérie de l'Annonciation.		
Une chambre	10 l.	250 l.
Notre-Dame de Miséricorde.		
Chapelle	»	»
Bureau de Saint-Chamas		
Pensions et cens en argent	310 l. 19 s.	6.219 l.
Cens en denrées	875 l. 8 s.	21.885 l.
Lods au 6me et au 15 pour cent	2.400 l.	20.000 l.
Hôpital de Saint-Chamas.		
Maison de l'hôpital	100 l.	2.400 l.
Pré et verger	450 l.	9.000 l.
La Charité, de Saint-Chamas.		
Maison	150 l.	4.000 l.
Hôpital d'Istres.		
Maison	200 l.	6.000 l.
Bureau de Salon		
Cens en argent	6.312 l.	126.220 l.
Pensions au 5 pour cent	6.334 l.	126.680 l.
Cens en blé	1.310 l.	26.200 l.
Cens en huile	150 l.	3.000 l.
Lods au 15 pour cent	600 l.	12.000 l.
Hôtel-Dieu, de Salon.		
Maison et jardin	1.000 l.	28.000 l.
Maison	42 l.	1.300 l.
Enclos Saint-Lazare	76 l.	2.020 l.
Enclos Saint-Roch	33 l.	2.160 l.
Hôpital de la Miséricorde, de Salon.		
Maison	100 l.	2.000 l.

	Produit annuel	Capital
Mont-de-Piété, de Salon.		
Maison	100 l.	2.000 l.
Pénitents blancs, de Salon.		
Chapelle	150 l.	3.000 l.
Pénitents blancs, de Salon.		
Chapelle	120 l.	2.400 l.
Hôtel-Dieu, de Lançon.		
Maison	100 l.	2.000 l.
Pénitents blancs, de Lançon.		
Chapelle	50 l.	1.000 l.
Hôtel-Dieu, de Grans.		
Maison	75 l.	1.500 l.
La Charité, de Grans.		
Maison	60 l.	1.200 l.
Pénitents blancs, de Grans.		
Chapelle	100 l.	2.000 l.
Hôtel-Dieu, de Pélissanne.		
Maison	120 l.	2.400 l.
La Charité, de Pélissanne.		
Maison	100 l.	2.000 l.
Pré	240 l.	3.000 l.
Pénitents blancs, de Pélissanne.		
Chapelle	90 l.	1.800 l.
Hôtel-Dieu, d'Alleins.		
Maison	30 l.	600 l.
Pénitents blancs, d'Alleins.		
Chapelle	80 l.	800 l.
Hôtel-Dieu, de Mallemort.		
Maison	100 l.	2.400 l.
V. — District de Tarascon		
Bureau de Châteaurenard		
Cens et redevances	184 l. 9 s. 1 d.	4.063 l.
Hôpital de Châteaurenard.		
Maison	40 l.	1.000 l.
Campagne et terres	190 l.	5.000 l.
Maison	100 l.	3.000 l.
Hôpital de Noves.		
Maison	80 l.	2.000 l.
Campagne et terres	300 l.	7.000 l.
Hôpital d'Eyragues.		
Maison	150 l.	3.500 l.

	Produit annuel	Capital
Bureau d'Orgon		
Pensions et cens en argent	683 l. 6 s.	13.866 l.
Tasques et cens en grains	650 l.	16.250 l.
Lods	364 l.	3.640 l.
Chapitre Notre-Dame, d'Avignon.		
Biens-fonds	400 l.	10.000 l.
Autres biens-fonds	30 l.	800 l.
Bureau de Saint-Remy		
Cens et rentes	7.003 l.	140.060 l.
Cens en grains	270 l.	6.750 l.
Lods	50 l.	500 l.
Hôpital Saint-Jacques.		
Maison	500 l.	10.000 l.
Mont-de-Piété.		
Maison	60 l.	1.500 l.
Bureau de Tarascon		
Pensions et cens	26.800 l.	557.000 l.
Lods, quint et reliefs	1.500 l.	30.000 l.
Ordre de Malte.		
Domaine dit de l'Hôpital	6.000 l.	180.000 l.

Observations du receveur. — Les six mille livres de produit annuel du domaine dit de l'Hôpital, appartenant à l'ordre de Malte, sont le produit des cent salmées sises dans le terroir de Tarascon, le surplus du tènement étant dans le terroir d'Arles.

	Produit annuel	Capital
Hôtel-Dieu.		
Maison et jeu de paume adjacent	1.500 l.	36.000 l.
La Charité.		
Maison et jardin attenant	3.000 l.	70.000 l.
Doctrinaires.		
Partie de maison	120 l.	3.000 l.

III. — Tableau des édifices non aliénés, destinés originairement aux exercices d'un ou de plusieurs cultes

dont les communes étaient en possession au 1er jour de l'an II de la République.

Document certifié véritable par le directeur de l'Enregistrement et des domaines, le 1er pluviôse VIII. (Arch. dép. Q, *Enreg.*)

Nota. — Le directeur n'a pas compris dans cet état les chapelles de Pénitents et autres édifices qui n'étaient destinés que casuellement à l'exercice du culte.

Noms des communes	Nombre des édifices	Édifices	Valeur foncière par aperçu
Arles	5	Église de la Major	4.350
»	»	Église de Saint-Trophime	14.000
»	»	Église de Saint-Julien	6.000
»	»	Église du collège	18.000
»	»	Église de l'Oratoire	6.000
Cassis	1	La paroisse	3.000
Ceyreste	1	La paroisse	1.800
Cornillon	1	La paroisse	4.400
Jouques	2	La paroisse	7.700
»	»	L'ancienne paroisse (en ruines)	55
Istres	1	La paroisse	4.000
La Ciotat	1	La paroisse	6.000
Marseille	42	Église de la Major	45.000
»	»	Église de Saint-Martin	60.000
»	»	Église de Saint-Laurent	35.000
»	»	Église des Récollets	94.000
»	»	Église des Chartreux	45.000
»	»	Église des Grands-Carmes	22.500
»	»	Église des Dominicains	55.000
»	»	Église des Augustins	258.390
»	»	Église de Saint-Victor	10.000
»	»	28 petites églises dans le terroir	93.360
»	»	Église du quartier de Saint-Barthélemy	1.296
»	»	Église du quartier du Rouet	7.550
»	»	Église des Accoules (démolie en partie)	40.000
»	»	Église de Saint-Ferréol (idem)	40.000
»	»	Église des Picpus (idem)	22.500
Meyrargues	1	La paroisse	1.820

Miramas	1	La paroisse	2.000
Puy-Canadet	2	La paroisse	1.420
»	»	L'église succursale	440
Roquefort	1	L'église	1.200
Saint-Chamas	1	La paroisse	8.800
Saint-Paul	1	La paroisse	2.400
Total			922.981

IV. — État des Forêts et bois Nationaux situés dans le Département des Bouches-du-Rhone

formé d'après les états particuliers adressés par les receveurs des Domaines au directeur de l'Enregistrement, en l'an II.

État dressé le 5 pluviôse IV, par le directeur de l'Enregistrement.
(Arch. dép. Q, *Enreg.*)

Bureau d'Aix :

Forêt de la Queyrié, de 1.490.400 toises ou environ 1.332 arpents, au terroir de Saint-Marc, de l'émigré *Meyronnet.*

(C'est un bois taillis divisé en 15 coupes. On en coupe une chaque année.)

Le Sambuc, d'environ 4.500 000 toises, au terroir de Vauvenargues, de l'émigré *Morel.*

(C'est un bois taillis. On le coupe tous les quinze ans.)

Grand et petit Devens, de 52.500 toises ou 37 arpents environ, au terroir de Beaurecueil, de l'émigré *Galliffet.*

(C'est un bois taillis qui n'a point de coupe réglée.)

Bureau d'Aubagne :

Bois indivis, de 60.000 arpents, au terroir de Roquefort, de l'émigré *Garnier-Bandol.*

(Bois de pins très dévasté, possédé par indivis avec la sœur de l'émigré.)

Bureau de Gardanne :

Bois de chênes verts et blancs et ormeaux, de 502.500 cannes, de l'émigré *Castellane.*

Bureau de Lambesc :

Forêt des Taillades ; différents coteaux garnis de pins, de l'émigré *Faudran.*

(Trois mille pins à couper dans l'espace de dix ans, vendus par ledit émigré à 30 sous pièce.)

Forêt de Bonneval ; une petite plaine garnie de pins, de l'émigré *Roux La Fare.*

(Vendue pour 2 ans par le receveur des Domaines et les commissaires nommés à cet effet.)

Forêt de Valbonnette ; différents coteaux garnis de pins, de l'émigré *Morel-Mons.*

(L'exploitation vendue sous seing privé, par ledit émigré, pour neuf ans.)

Bureau de Marignane :

Pins et bois rampants, d'environ 4.000 toises q., dans les terroirs de Vitrolles et Gignac, de l'émigré *Covet.*

(Cette forêt est totalement dévastée depuis la Révolution. Le bois qui reste ne produirait pas 150 l. par an, c'est-à-dire l'ébranchage des pins et le bois rampant.)

Forêt de Châteauneuf-les-Martigues et Carri, de la contenance d'environ 2 lieues carrées, ayant au moins 5 lieues de tour, de l'émigré *Seytres-Caumont.*

(Ledit émigré a été rayé de la liste des émigrés, par arrêté du département de Vaucluse. Les bois rampants et l'ébranchage des pins produisaient avant la Révolution 6.000 l. par an. La forêt de pins est en grande partie dévastée depuis la Révolution ; le revenu actuel n'excède pas 4.000 l.)

Pins et bois rampants, de 1.000 toises q., au terroir des Pennes; de l'émigré *Vento.*

(Ledit émigré a été rayé de la liste des émigrés, par arrêté du département de Vaucluse. Depuis la Révolution cette forêt a été dévastée ; le bois qui reste ne produirait pas 100 l par an.)

Bureau de Noves :

Un parc de 10 arpents, au terroir de Cabannes, de l'émigré *Vento.*

(Bois à haute futaie.)

Un grand bois de 15 arpents, à Cabannes, du *même.*

(C'est un bois pour couper les vents.)

Les îles à Cabannes, contenant environ 200 arpents, du *même.*

(La commune de Cabannes prétend que les îles lui appartiennent et que l'émigré Vento les a usurpées. En conséquence, elle s'en est emparée. Mais, soit qu'il s'agisse ou non d'une réunion en vertu de la puissance féodale, cette île formée dans une rivière navigable appartiendra à la nation et non aux habitants.)

Bois taillis, d'environ 73 arpents, à Eyragues, de l'émigré *Bionneau.*

(Les bois ont été coupés par le peuple d'Eyragues, en 1791.)

Bureau d'Orgon :

Bois taillis de 520 arpents, de l'émigré *Sade.*

(Le peuple a coupé et même arraché le bois en entier.)

Montagne de 3.600 arpents, en bois taillis, au terroir d'Orgon, de l'émigré *Lorraine.*

(Par les transactions avec la commune d'Orgon, les habitants ont la jouissance de la montagne et le ci-devant Lorraine en a la propriété. De tout temps, la commune a affermé les herbes.)

Bureau de Peyrolles :

Bois de chênes verts et blancs, ayant une lieue de longueur sur une de largeur, au terroir de Cadarache, de l'émigré *Castellane.*

(Il y a dans cette forêt beaucoup de bois de haute futaie ou chêne blanc, qui pourrait être propre à la construction, et d'autre propre à faire du tan et du charbon)

V. — Décomptes relatifs aux Ventes d'immeubles

District d'Aix

État des acquéreurs de domaines nationaux, qui ne se sont point libérés de leurs acquisitions, à la date du 1er nivôse an XI.

D'après l'état dressé, le 20 nivôse XI, par le receveur du bureau d'Aix. (Arch. dép. Q, *Enreg.*)

	Montant de l'adjudication	Sommes payées	Sommes dues
	—	—	—
1. Reynaud : un domaine, à Aix, de la chapellenie Saint-Giron, adjugé le 21 février 1791	3.450 »	3.224 85	225 15
2. Baux : une maison, à Aix, des dames de Saint-Barthélemy, adj. le 2 mars 1791	6.200 »	4.088 35	2.111 65
3. Baux Joseph et consorts : un enclos et un petit jardin, à Trets, des Observantins, adj. le 7 mars 1791	1.025 »	518 56	506 44
4. Commune d'Aix : église, couvent et jardin, à Aix, des Observantins, adj. le 29 mars 1791	10.400 »	3.058 27	7.342 73
5. Blanc Henry : une maison, un verger et autres objets, à Marignane, de la Cure et des Minimes du dit lieu, adj. le 30 mars 1791	18.000 »	8.039 37	9.960 63
Nota. — Le 30 brumaire II, il a payé sur le capital restant dû 1.493 60, prétendant que cette somme réunie à l'indemnité qui lui revient, le libère entièrement.			

	Montant de l'adjudication	Sommes payées	Sommes dues
6. Prouven : une terre à Jouques, du prieuré de Gerle, adj. le 1er avril 1791	1.900 »	800 »	1.100 »
7 Baret Constantin, pour compte d'amis · un enclos à Saint-Cannat, de la chapellenie N.-D. de Vie, adj. le 8 avril 1791	205 »	39 63	165 37
8. Reynier Louis : les tonneaux de dîme, de la municipalité de Ventabren, adj. le 27 avril 1791	800 »	400 »	400 »
9. Olivier Blaise : le grenier des pauvres à Ventabren, du prieuré du dit lieu, adj. le 27 avril 1791	205 »	157 »	48 »
10. Long Joseph et consorts : une propriété à Peynier, de la chapellenie de N.-D. de Nazareth, adj. le 29 avril 1791	215 »	44 80	170 20
11. Commune de Fuveau : une partie de maison à Fuveau, du chapitre Saint-Victor, adj. le 29 avril 1791	560 »	151 50	408 50
12 Commune de Lambesc : église, couvent, jardin, verger, terre, vignes, etc., en deux adjudications, des Trinitaires du dit lieu, le tout adj. le 4 mai 1791	17.300 »	5.625 »	11.675 »
13. Tuaire Denis : chapelle N.-D. de Vie, ermitage et régale, à Saint-Cannat, adj. le 14 mai 1791	655 »	174 65	480 35
14. Baret Constantin : une terre à Saint-Cannat, de la chapellenie N.-D. de Vie, adj. le 14 mai 1791	127 »	23 65	103 35
15. Cossul Joseph : une terre à Berre, de la chapellenie Sainte-Anne, adj. le 14 mai 1791	401 »	107 65	293 35
16. Commune de La Roque d'Antheron : censes en blé et la tasque qui étaient perçues par le chapitre Saint-Sauveur, adj. le 18 mai 1791	41.550 »	5.000 »	36.550 »
17. Commune d'Aix : une aire aux Milles, du chapitre Saint-Sauveur, adj. le 18 mai 1791	905 »	»	905 »

18. Commune d'Aix : une barraque aux Milles, du chapitre Saint-Sauveur, adj. le 18 mai 1791	1.125 »	»	1.125 »
19. Commune d'Aix : une aire à Puyricard, du chapitre Saint-Sauveur, adj. le 18 mai 1791	1.235 »	»	1.235 »
20. Tourniaire : une terre de la Cure de Cabriès, adj. le 1er juin 1791	290 »	56 17	233 83
21. Commune d'Auriol : église et chapelle dite des sœurs, des Capucins, et une maison du chapitre Saint-Victor, le tout adj. le 2 juillet 1791	3.791 »	758 05	3.032 05
22. Bouisson Jean-Baptiste : une propriété à Trets, de la chapellenie N.-D. de Nazareth, adj. le 27 juillet 1791	22 »	9 »	13 »
23. Lambert Jean-Joseph : terres incultes à Trets, du chapitre Saint-Victor, adj. le 9 janvier 1792	2.600 »	2.571 62	28 38

VI. — Décomptes Relatifs aux Ventes d'Immeubles

District d'Arles

Nota. — Les trois états suivants sont établis et certifiés véritables, en date du 26 prairial III, par le receveur du district d'Arles. (Arch. dép. Q)

I. — État des adjudicataires de biens nationaux, du district d'Arles, qui n'ont point effectué leur premier payement

Chabrier François : Sur son acquisition du 1er juin 1792, de la maison, église et attenances du Refuge Saint-Genest, à Arles, au prix de 4.500 l.

(Sur l'assignation donnée audit Chabrier, il a été répondu que l'objet ci-dessus avait été revendu à Jean Aurouze, condamné.)

Beaucaire Natan : Sur le 3e lot de la plate-forme du Mail, à Arles, adjugé le 21 ventôse III, au prix de 6.000 l.

Pillier Guillaume : Sur le 2e lot de la plate-forme du Mail, adjugé le 21 ventôse III, au prix de 3.500 l.

Le même : Sur une maison de la confrérie des paysans, à Arles, adjugée le 29 ventôse III, au prix de 6.550 l.

Le même : Sur une maison dite le Doyenné, à Arles, adjugée le 1er germinal III, au prix de 6.250 l.

Poujeaud Jean : Sur le 2e lot d'une terre de la commanderie de Sainte-Luce, à Arles, adjugé le 28 germinal III, au prix de 3.000 l.

II. — État des adjudicataires de biens nationaux en retard, dans le district d'Arles

Beaucaire Natan : La 4e annuité sur ses acquisitions des 20 et 28 janvier 1791, à Arles, au prix total de 25.700 l.

Rousty Gaspard, maître maçon (les hoirs de) : La 4e annuité sur leur acquisition du 7 février 1791, à Arles, au prix de 2.075 l.

Les mêmes : Idem sur leur acquisition du 21 avril 1791, à Arles, au prix de 2.000 l.

Les mêmes : Le 3e douzième sur leur acquisition du 25 février 1792 à Arles, au prix de 1.030 l.

Favet Rolland, condamné (les hoirs de) : Les 3e et 4e annuités sur son acquisition du 8 février 1791.

Meyran Jean-Baptiste-Valentin, émigré : Les 2e, 3e et 4e annuités sur son acquisition du 21 février 1791, à Arles, au prix de 28.350 l.

Tassy Charles : Les 2e, 3e et 4e annuités sur son acquisition du 5 mars 1791, à Arles, au prix de 840 l.

Chabrier Jean-François : Les 3e et 4e annuités sur ses acquisitions des 8 et 12 mars 1791, à Arles, au prix total de 1.350 l.

Le même : Les 3e et 4e douzièmes sur son acquisition du 30 avril 1791, à Arles, au prix de 1.200 l.

Le même : Le 2e douzième sur son acquisition du 11 janvier 1793, à Arles, au prix de 1.425 l.

Féraud Antoine, neveu : La 4e annuité sur son acquisition du 15 mars 1791, à Arles, au prix de 7.700 l.

Vincent Pierre, chapelier : Le 4e douzième sur son acquisition du 16 mars 1791, à Arles, au prix de 750 l.

Rojard André, horloger : La 4e annuité sur son acquisition du 16 mars 1791, à Arles, au prix de 1.625 l.

Le même : La 4e annuité sur son acquisition du 30 avril 1791, à Arles, au prix de 600 l.

Jallaguier, de Saint-Gilles : Le solde de la 4e annuité et intérêts sur son acquisition du 17 mars 1791, à Arles, au prix de 140.000 l.

Hôpital Saint-Esprit, d'Arles : Les 1er, 2e, 3e et 4e douzièmes et

intérêts échus sur son acquisition en deux lots, du 13 avril 1791, à Arles, au prix de 11.805 l.

(Cet objet est revendu bien national, par la loi qui attribue à la Nation tous les biens des hôpitaux.)

Imbert Jean, dit l'Américain : La 4e annuité sur son acquisition du 16 avril 1791, à Arles, au prix de 2.800 l.

Fenon Christophe, Abril et consorts : La 4e annuité sur leur acquisition du 18 avril 1791, à Arles, au prix de 20.700 l.

Rousty Antoine fils : Les 3e et 4e annuités sur son acquisition du 19 avril 1791, à Arles, au prix de 2.125 l.

Amphoux Jean-François, de Saint-Chamas : La 4e annuité sur son acquisition du 21 avril 1791, à Arles, au prix de 70.400 l.

Imbert, l'Américain, cessionnaire de Joseph Besse, meunier, à Arles : Les 3e et 4e annuités sur son acquisition du 22 avril 1791, d'un moulin à vent, de l'abbaye de Montmajour, à Fontvieille, au prix de 3.400 l.

Martin Étienne, cessionnaire d'Honoré Rougier : Les 2e, 3e et 4e douzièmes sur son acquisition du 27 avril 1791, à Arles, au prix de 2.000 l.

Jouve Lucien-Mathieu, receveur de la loterie : La 4e annuité sur son acquisition du 28 avril 1791, à Arles, au prix de 5.600 l.

Dame Jacques et consort : La 4e annuité sur leur acquisition du 29 avril 1791, à Arles, au prix de 1.150 l.

Blanc Jacques, travailleur : La 4e annuité sur son acquisition du 28 avril 1791, à Arles, au prix de 1.000 l.

Mouillade, cessionnaire de Viollet : La 4e annuité sur son acquisition du 21 mai 1791, à Arles, au prix de 895 l.

Commune d'Arles : Tous les payements échus sur le prix du monastère des Récollets, à Arles, adjugé le 13 août 1791, au prix de 15.000 l.

(Cet objet est revendu bien national.)

Raoulx frères, d'Arles : Les 1er, 2e et 3e douzièmes sur leur acquisition du 10 janvier 1792, à Arles, au prix de 3.650 l.

Laure Pierre, condamné (les hoirs de) : Le solde du 3e douzième et les intérêts de 32.000 l. pendant deux ans, sur son acquisition du 30 mars 1792, à Arles, au prix de 47.850 l.

Abril Louis, condamné (les hoirs de) : Les 1er et 2e douzièmes et les intérêts de 52.100 l. pendant deux ans et demi, capital restant sur son acquisition du 30 novembre 1792, à Arles, au prix de 57.500 l.

Gombert aîné : Les 1er et 2e douzièmes sur son acquisition du 20 janvier 1793, à Arles, au prix de 200 l.

Bellon Sébastien : Le 2e douzième sur son acquisition du 2 février 1793, à Arles, au prix de 96.144 l.

Paulmyer Guillaume, orfèvre : Le 2e douzième sur son acquisition du 6 février 1793, à Arles, au prix de 3.050 l.

Charité d'Arles (les recteurs de la) : Tous les payements échus jusqu'à ce jour sur le prix du monastère et église des Carmélites, à Arles, adjugés le 17 février 1793, au prix de 10.100 l.

(Les objets ci-dessus sont redevenus biens nationaux.)

Dame Jacques, d'Arles : Le 2e douzième sur une cour, dépendant du prieuré de Saint-Michel de l'Escale, à Arles, adjugée à la folle enchère de Baptiste Gravat, le 1er mars 1793, au prix de 450 l

Blanchet Michel : Le 2e douzième sur son acquisition du 25 mars 1793, à Arles, au prix de 490 l.

Villard François, facturier : Les 1er et 2e douzièmes sur son acquisition du 4 janvier 1793, au prix de 2.900 l.

Lautier François, salpêtrier : Les 1er et 2e douzièmes sur son acquisition du 7 janvier 1793, au prix de 1.300 l.

Estrangin François-Xavier : Les 1er et 2e douzièmes sur son acquisition du 18 mars 1793, au prix de 1.257 l.

Richaud, notaire : Les 1er et 2e douzièmes sur son acquisition du 19 mars 1793, d'une partie du boulevard de Vert, au prix de 121 l. 9 s. 6 d.

Babaudy : Les 1er et 2e douzièmes sur son acquisition du 28 mai 1793, d'une partie du boulevard de Vert, au prix de 107 l. 3 s. 7 d.

III. — État des sommes à payer par les acquéreurs évincés (folles enchères)

Roux Élisabeth, femme de Jean-Baptiste Chatelard : Le monastère de Montmajour et ses dépendances, à Arles, adjugé le 22 avril 1791, au prix de 62.200 l.

Adjudication sur folle enchère au profit d'Étienne Roche, le 25 mars 1792, à 23.100 l.

Différence que doit payer l'acquéreur primitif 39.100 l.
Payé à compte 7.464 l.

Reste dû par le 1er acquéreur 31.636 l.

Daurivilliers Saint-Montant : Une maison du chapitre Saint-Trophime, à Arles, adjugée le 27 avril 1791, au prix de 5.500 l.

Adjudication sur folle enchère au profit de François Paulmyer, le 6 mars 1793, à 3.225 l.

Différence que doit payer le 1er acquéreur 2 275 l.
Payé à compte 1.225 l.

Reste dû par le 1er acquéreur 1.050 l.

Abril Jean-Louis, aîné: Le domaine de Galignan, dépendant des bénéficiers du chapitre métropolitain, à Arles, adjugé le 17 mai 1791, au prix de 140.100 l.

Adjudication à la folle enchère au profit de Dominique Roubion et consort, le 11 décembre 1791, à 108.446 l.

Différence que doit payer le 1er acquéreur 31.654 l.

VII. — État des acquéreurs de domaines nationaux en retard,

contenant les sommes échues sur leurs acquisitions, au 1er ventôse an IX.

Certifié véritable, à Arles, le 4 ventôse IX, par le receveur (Arch. dép. Q, *Enr eg.*)

	Prix des adjudications	Montant des sommes dues au 1er ventôse IX
Bureau d'Arles		
Terres situées en Camargue, et pré au plan du Bourg, provenant des Dominicains et Bénédictins d'Arles, acquis par Natan Beaucaire, les 20 et 28 janvier 1791 (Observations. — Échue depuis le 17 janvier 1801.)	25.700 l.	4.782 42
Maison et petite cour, à Arles, provenant des Grands-Augustins et religieuses de Saint-Paul, acquise par François Chabrier, les 8 et 12 mars 1791 (Observations. — Échue depuis le 8 mars 1800.)	1.350 l.	112 66
Maison, à Arles, provenant du séminaire d'Arles, acquise par Louis Dor, maître broquier, le 14 mars 1791 (Observations. — Échue depuis le 8 mars 1800.)	2.250 l.	137 10
Terre, à Arles, provenant des Trinitaires,		

acquise par Jean-Baptiste Blondel, le 31 mars 1791	560 l.	102 72
(Observations. — Échue depuis le 31 mars 1800.)		
Coussou dit de Boussenq, en Crau, provenant de l'abbaye de Saint-Césaire, acquis par Jacques-François Amphoux, le 21 avril 1791	70.400 l.	23.680 51
(Observations. — Échue depuis le 21 avril 1800.)		
Vigne, au terroir d'Arles, provenant de la même abbaye, acquise par Jean-Baptiste Gombert aîné, maître maçon, le 13 mars 1791	700 l.	257 04
(Observations. — Échue depuis le 12 mai 1800.)		
Basse cour, à Arles, provenant de l'Ordre de Malte, acquise par Jean Gombert aîné, le 20 janvier 1793	200 l.	63 »
(Observations. — Échue depuis le 20 janvier 1801.)		
Monastère, à Arles, provenant des Minimes, acquis par Raoulx frères, le 10 janvier 1792	3.650 l.	618 34
(Observations. — Échue en janvier 1801 ou nivôse an IX.)		
Maison, à Arles, provenant des Dominicains, acquise par Antoine Rousty fils, maçon, le 19 avril 1791	2.125 l.	705 64
(Observations — Échue le 29 avril 1800.)		
Maison, à Arles, provenant des Jésuites, acquise par Marie Virette, le 29 janvier 1793	1.200 l.	180 76
(Observations. — Échue en janvier 1801.)		
Monastère, église et jardin, provenant des Carmélites, acquis par les recteurs de la Charité, le 17 février 1793	10.100 l.	6.033 08
(Observations. — Échue en février 1800.)		

VIII. — Déchéances d'acquéreurs

a) *ÉTAT des acquéreurs de biens nationaux de première origine, qui ont encouru la déchéance pour n'avoir pas soldé les termes échus.*

Bureau d'Aix

D'après l'état certifié véritable le 1er brumaire XII. (Arch. dép. Q, *Enreg.*)

	Montant de l'adjudication	Sommes dues
	—	—
Deux places aux herbes, à Aix, provenant des Carmes déchaussés, acquises par la commune d'Aix, le 5 mars 1791	950 l.	696 67

	Montant de l'adjudication	Sommes dues
Une terre provenant du prieuré Sainte-Élisabeth, à Peyrolles, acquise par Antoine Audran, le 5 mars 1791	800 l.	144 95
Une maison, verger et autres objets, à Marignane, provenant de la Cure, des Minimes et du séminaire d'Arles, acquis par Henri Blanc, le 30 mars 1791 (Observations. — Il est en réclamation.)	18.000 l.	7.635 »
Une terre provenant du prieuré de Gerle, à Jouques, acquise par Pierre Prouven, le 1er avril 1791	1.900 l.	1.100 »
Un enclos provenant de la chapellenie Notre-Dame de Vie, à Saint-Cannat, acquis par Constantin Baret, pour compte d'amis, le 8 avril 1791	205 l.	165 37
Les tonneaux servant à l'exploitation de la dîme de la municipalité de Ventabren, acquis par Louis Reynier, le 27 avril 1791 (Observations. — L'acquéreur a quitté son domicile, on ne sait où il est fixé.)	800 l.	400 05
Le grenier dit des Pauvres, provenant du prieuré de Ventabren, acquis par Blaise Olivier, le 27 avril 1791	205 l	48 05
Une terre provenant de la chapellenie Notre-Dame de Nazareth, à Peynier, acquise par Joseph Long et consorts, le 29 avril 1791	215 l.	170 20
Une partie de maison servant aux fermiers de la dîme, à Fuveau, provenant du chapitre de Saint-Victor, de Marseille, acquise par la commune de Fuveau, le 29 avril 1791	560 l.	408 50
L'église, couvent, jardin, maison et partie d'une terre, provenant des Trinitaires, à Lambesc, acquis par la commune de Lambesc, le 4 mai 1791	13.200 l.	11.674 99
Un verger, terre et vigne, terre gaste et autre partie de terre provenant des Trinitaires, à Lambesc, acquis par Joseph Alibert, qui a cédé le tout à la commune de Lambesc, le 4 mai 1791	4.100 l.	»
Chapelle N.-D. de Vie, ermitage et régale, à		

	Montant de l'adjudication	Sommes dues
Saint-Cannat, acquise par Denis Tuaire, le 14 mai 1791	655 l.	483 33
Une terre provenant de la chapellenie N.-D. de Vie, à Saint-Cannat, acquise par Constantin Baret, le 14 mai 1791	127 l.	103 36
Une terre provenant de la chapellenie Sainte-Anne, à Berre, acquise par Joseph Cossul, le 14 mai 1791	401 l.	293 33
La cense en blé et la tasque qui étaient perçues par le chapitre de Saint-Sauveur, à la Roque-d'Antheron, acquises par la commune de la Roque-d'Antheron, le 18 mai 1791	41.550 l.	32.427 47
Aire et barraque, hors la porte Notre-Dame, à Aix, provenant du chapitre de Saint-Sauveur, acquises par la commune d'Aix, le 18 mai 1791	6.700 l.	4.042 62
Une terre provenant de la cure, à Cabriès, acquise par Antoine-Esprit Tourniaire, le 1er juin 1791	290 l.	233 87
L'église, la chapelle dite des Sœurs et la place extérieure, des Capucins, et une maison provenant du chapitre de Saint-Victor, à Auriol, acquise par la commune d'Auriol, le 2 juillet 1791	3.791 l.	3.032 95
Une terre provenant de la chapellenie Notre-Dame de Nazareth, à Trets, acquise par Jean-Baptiste Bouisson, le 27 juillet 1791	22 l.	13 »
Terres incultes provenant du chapitre de Saint-Victor, à Trets, acquises par Jean-Joseph Lambert, le 9 janvier 1792	2.600 l.	28 32

b) *ÉTAT des acquéreurs de biens nationaux confisqués sur des émigrés, qui ont encouru la déchéance pour n'avoir pas soldé les termes échus.*

Bureau d'Aix

D'après l'état certifié véritable le 1er brumaire XII. (Arch. dép., Q. *Enreg.*)

	Montant de l'adjudication	Sommes dues
Les 2e, 3e et 4e lots d'une terre, à Marignane, provenant de l'émigré Covet Marignane, acquis par Jean-Paul Constant, le 23 messidor II (11 juillet 1794)	1.934 l.	1.353 80

	Montant de l'adjudication	Sommes dues
Une terre inculte et une glacière, à Marignane, provenant de l'émigré Covet Marignane, acquise par Nicolas Lombard, le 29 messidor II	385 l.	346 50
Une maison à Aix, île 38, n° 3, provenant de l'émigré Auguste Marin, acquise par Étienne Fenouil, le 23 vendémiaire III	24.000 l.	21.600 »
Les 2e et 3e lots d'une terre de l'émigré Covet, à Saint-Victoret, et les 3e et 5e lots d'une terre dite du Pillon, aux Pennes, provenant de l'émigré Vento des Pennes, acquis par Jérôme Journe, le 21 ventôse III	5.235 l.	564 47
Le 4e lot d'une terre dite de Giraudet, au terroir des Pennes, provenant de l'émigré Vento des Pennes, acquis par Jean-Baptiste Fabre, le 21 ventôse III	790 l.	711 »
Le 1er lot de la terre dite l'Assassin, aux Pennes, provenant de l'émigré Vento des Pennes, acquis par Ambroise Tardieu, le 21 ventôse III	1.325 l.	1.192 50
Le 16e lot d'une terre, à Marignane, provenant de l'émigré Covet Marignane, acquis par Dominique Arquier, le 28 ventôse III	2.300 l.	460 »
Trois propriétés, à Jouques, provenant de l'émigré Thomas Martin, acquises par Pierre Arbaud, le 5 fructidor II	1.625 l.	1.462 50

(Observations. — Thomas Martin est décédé après avoir obtenu un jugement de la Commission militaire d'Avignon, où il avait été traduit pour n'avoir pas obéi à la loi du 19 fructidor V, à laquelle il ne se croyait pas soumis comme n'étant point compris dans la liste générale des émigrés ; lequel jugement le décharge des peines prononcées par ladite loi, au moyen de quoi, ses héritiers avaient repris et continué la jouissance des biens dudit Martin, induement vendus. Ils ont formulé des réclamations auprès du préfet du département pour obtenir de n'être pas compris dans les lois relatives aux déchéances sur acquisitions de biens nationaux.)

	Montant de l'adjudication	Sommes dues
Deux propriétés, à Jouques, provenant de l'émigré Thomas Martin, acquises par Joseph Arbaud, le 5 fructidor II	750 l.	675 »
Une terre, à Jouques, provenant de l'émigré Thomas Martin, acquise par Antoine Vial, le 5 fructidor II	450 l.	405 »

	Montant de l'adjudication	Sommes dues
	—	—
Deux propriétés, à Jouques, provenant de l'émigré Thomas Martin, acquises par Joseph Blanc, le 5 fructidor II	15.000 l.	15.000 »
Le 1er lot d'une terre, à Jouques, provenant de l'émigré Thomas Martin, acquis par Antoine Michel, le 5 fructidor II	850 l.	765 »
Le 2e lot d'une terre, à Jouques, provenant de l'émigré Thomas Martin, acquis par Antoine Michel, le 6 fructidor II	1.000 l.	900 »
Une maison, une terre inculte, et le 2e lot d'une autre terre, à Jouques, provenant de l'émigré Thomas Martin, acquis par Alexandre Arnaud, le 6 fructidor II	5.525 l.	4.972 50
Une terre, à Jouques, provenant de l'émigré Thomas Martin, acquise par Henri Ricard, le 6 fructidor II	155 l.	139 50
Une terre, à Jouques, provenant de l'émigré Thomas Martin, acquise par Gabriel Siméonis, le 6 fructidor II	192 l.	172 80
Le 1er lot d'une terre, à Jouques, provenant de l'émigré Thomas Martin, acquis par Jean-André Goyer, le 6 fructidor II	705 l.	634 50
Le 3e lot d'une terre, à Jouques, provenant de l'émigré Thomas Martin, acquis par Joseph Arbaud, le 6 fructidor II	695 l.	625 50
Le 4e lot d'une terre, à Jouques, provenant de l'émigré Thomas Martin, acquis par Pierre Arbaud, le 6 fructidor II	665 l.	598 50
Les 1er et 3e lots d'une terre, à Jouques, provenant de l'émigré Thomas Martin, acquis par Joseph Blanc, le 7 fructidor II	1.795 l.	1.795 »
Les 2e et 4e lots d'une terre, à Jouques, provenant de l'émigré Thomas Martin, acquis par Alexandre Arnaud, le 7 fructidor II	1.995 l.	1.795 50

c) *RELEVÉ des adjudications faites devant le district d'Arles, à des personnes qui ont encouru la déchéance en exécution des lois des 26 vendémiaire an VII et 11 frimaire an VIII.*

Bureau d'Arles

D'après l'état certifié véritable par le receveur, le 20 prairial XI. (Arch. dép. Q, *Enreg.*)

	Montant de l'adjudication	Sommes dues
Le coussou dit de Boussenq, à Arles, provenant de l'abbaye de Saint-Césaire, acquis par Jacques-François Amphoux, le 21 avril 1791 (Le 8 fructidor IV, il a versé, en promesses de mandats suivant la valeur à liquider, la somme de 40.000 l.)	70 400 l.	46.569 12
Une maison, à Arles, provenant des Dominicains d'Arles, acquise par Antoine Rousty fils, le 19 avril 1791	2.125 l.	1.533 95
Une vigne, à Arles, provenant de l'abbaye Saint-Césaire, acquise par Jean-Baptiste Gombert aîné, maître maçon, le 13 mars 1791	700 l.	555 80
Une basse cour, à Arles, provenant de l'ordre de Malte, acquise par Gombert aîné, le 20 janvier 1793	200 l.	120 »
Le monastère des Minimes, hors la ville d'Arles, acquis par les frères Joseph-François et Paul Raoulx, le 10 janvier 1792	3.650 l.	1.149 »

d) *ÉTAT des acquéreurs de domaines nationaux situés dans l'arrondissement du bureau d'Aubagne, qui ont encouru la déchéance pour n'avoir point acquitté les termes échus avant le 30 frimaire an XI.*

D'après l'état certifié véritable, à Marseille, le 17 prairial XI. (Arch. dép. Q, *Enreg.*)

	Montant de l'adjudication	Sommes dues
Trois propriétés rurales, à Allauch, provenant de l'émigré André Durbec, acquises par demoiselle Thérèse André, le 1er messidor II	13.975 l.	5.590 »
Propriété rurale, à Allauch, provenant de l'émigré Louis Cauvin, acquise par Jean Giraud, marchand d'huile, à Allauch, le 3 messidor II	14.000 l.	12.600 »
Propriété rurale, à Allauch, provenant de l'émigré Michel Bernard, acquise par demoiselle Catherine Michel, veuve Pierre Samat, le 3 messidor II	1.675 l.	1.507 50

	Montant de l'adjudication	Sommes dues
Propriété rurale, à Allauch, provenant de l'émigré Cauvin, acquise par Clément Blanc, cultivateur, le 4 messidor II	10.600 l	9.540 »
Maison, à Allauch, provenant de l'émigré Cauvin, acquise par Bernard Bernard, notaire à Allauch, le 4 messidor II	9.600 l.	5.640 »
Propriété rurale, à Aubagne, provenant de l'émigré Devilliers, acquise par André Mouton, le 15 ventôse III	29.500 l.	» »
[Le document ne mentionne aucun versement effectué.]		
1er, 3e, 5e et 6e lots d'un domaine, au quartier de Saint-Mitre, à Aubagne, provenant de l'émigré Jean-Louis Millot, acquis par Marguerite-Sophie Jullien, femme divorcée de Jean-Louis Millot, les 12 et 13 vendémiaire III	103.500 l.	26.500 »
2e et 4e lots du même domaine, acquis par Benjamin Millot, à Marseille, les 12 et 13 vendémiaire III	108.600 l.	97.740 »
1er lot d'une terre, à Allauch, provenant du condamné Nicolas Pascal, acquis par Jean Giraud, le 21 nivôse III	13.000 l.	11.700 »
2e lot de la même terre, acquis par Noël Maurel, le 21 nivôse III	12.500 l.	11.250 »
Domaine dit la Vieille, à Allauch, provenant de l'émigré Dieudé, acquis par Dominique Nuiry, de Marseille, le 2 thermidor IV	182.075 l. 5 s. 8 d.	
(L'acquéreur n'a point payé le 4e quart en mandats au cours.)		
Pré, à Aubagne, provenant de l'émigré Longis, acquis par Louis Bouisson, le 25 fructidor IV	968 l.	»
(Le 13 thermidor IV, l'acquéreur a payé 1.000 l. en mandats valeur nominale; le 29 fructidor IV, il a payé à compte sur le 4e quart, 95 fr. 63 en mandats au cours.)		
Propriété dite Sainte-Anne, à Allauch, provenant de la cure, acquise par Louis Samat, le 7 mai 1791	5.125 l.	»
(Au 18 floréal X, il a payé la somme totale de 3.239 l. 10 s.)		
Maison et vaisselle de cave, à Allauch, provenant du chapitre de la Major, acquise par la municipalité d'Allauch, le 3 juin 1791	7.500 l.	»

(Le 4 août 1791, il a payé à compte la somme de 1.506 l.)

e) *ÉTAT des acquéreurs de domaines nationaux situés dans l'arrondissement du bureau de Lambesc, qui ont encouru la déchéance pour n'avoir point acquitté les termes échus avant le 30 frimaire an XI.*

D'après l'état certifié véritable, à Marseille, le 17 prairial XI. (Arch. dép. Q, *Enreg.*)

	Montant de l'adjudication	Sommes dues
	—	—
Pré à Rognes, au quartier de Gourgonier, provenant de l'émigré Antoine-César Giraud, prêtre, acquis par Louis Miliard, d'Aix, le 8 thermidor IV	[3.080 l.]	»
(L'acquéreur n'a point payé le 4e quart en mandats au cours.)		

f) *ÉTAT des acquéreurs de domaines nationaux situés dans l'arrondissement du bureau de Marseille, qui ont encouru la déchéance pour n'avoir point acquitté les termes échus avant le 30 frimaire an XI.*

D'après l'état certifié véritable, à Marseille, le 17 prairial XI. (Arch. dép. Q, *Enreg.*)

	Montant de l'adjudication	Sommes dues
	—	—
Propriété et bâtiment, à Marseille, provenant de l'émigré Achard, acquise par Barthélemy Julliany, les 12 et 13 ventôse II	98.800 l.	39.520 »
Propriété et bâtiment, à Marseille, provenant de l'émigré Gaspard Auda, acquise par Antoine Brès, le 5 germinal II	6.800 l.	6.300 »
Propriété et bâtiment, à Marseille, provenant de l'émigré Hippolyte Debot, acquise par la veuve de Bernard Bonnifay, le 21 floréal II	70.300 l.	70.300 »
1er lot d'un domaine, à Marseille, provenant du condamné Jean-Alexandre Artaud, acquis par Cosme Moutte, le 23 prairial II	75.500 l.	14.544 83
5e lot du même domaine, acquis par Salomon Cohen, le 23 prairial II	15.000 l.	13.500 »
Maison, à Marseille, provenant de l'émigré Ferrari, acquise par Jean-Louis Chaix, le 2 messidor II	13.000 l.	11.700 »
Propriété, à Marseille, provenant de l'émigré Benoît Billaud, acquise par la dame Marie-Françoise Billaud, le 2 thermidor II	33.500 l.	33.500 »
Propriété, à Marseille, provenant de l'émigré		

	Montant de l'adjudication	Sommes dues
Cipières, acquise par Jean Bénistan, le 3 thermidor II	27.200 l	21.760 »
1er lot d'un domaine, à Marseille, provenant de l'émigré Bertrand, acquise par Christophe Barthélemy, le 7 thermidor II	41.500 l.	32.988 50
2e lot du même domaine, acquis par François Bellande, le 7 thermidor II	6.500 l.	5.850 »
Propriété, à Marseille, provenant de l'émigré Allègre, acquise par Louis Boulet, le 14 thermidor II	60.600 l.	30.000 »
1er lot d'un domaine, à Marseille, provenant de l'émigré Devilliers, acquis par Jean-François Reguis, le 16 thermidor II	35.500 l.	31.500 »
Maison, à Marseille, provenant de l'émigré Baudoin, acquise par Jean-Honoré Delueil, le 2 fructidor II	7.225 l.	6.502 50
Propriété, à Marseille, provenant de l'émigré Joseph-André Abeille, acquise par Antoine Fauve, le 4 thermidor II	66.700 l.	60.030 »
Propriété, à Marseille, provenant de l'émigré Vincent Bourges, acquise par Joseph-François Payan, le 6 fructidor II	10.000 l.	5 000 »
Propriété, à Marseille, provenant de l'émigré Devilliers, acquise par Joseph Taurel, le 11 fructidor II	2.025 l.	1.500 »
Maison à la Cannebière, provenant de l'émigré Bozonier, acquise par Ignace Degola, le 28 fructidor II	160.500 l.	80.400 »
Propriété, à Marseille, provenant de l'émigré Aubrier, ferblantier, acquise par Joseph Chape, entrepreneur maçon, le 24 vendémiaire III	16.000 l.	16.000 »
Propriété, à Marseille, provenant de l'émigré Devilliers, acquise par Jean-François Dunant, le 7 brumaire III	31.500 l	25.200 »
Propriété, à Marseille, provenant de l'émigré Devilliers, acquise par Marguerite Paul, femme de Jean-Baptiste-Augustin Devillers, le 26 brumaire III	41.400 l.	37.080 »
Maison, à Marseille, provenant de l'émigré Bertrand, acquise par Jeanne Bosq, femme Arnaud, le 1er frimaire III	20.300 l.	18 270 »
Maison, à Marseille, provenant de l'émigré Bertrand, acquise par Jean-Alphonse Dagnan, le 1er frimaire III	24.100 l.	24.100 »

	Montant de l'adjudication	Sommes dues
Maison, à Marseille, provenant de l'émigré Bertrand, acquise par la dame Marie Oriol, femme de l'émigré Nicolas-Alphonse Dagnan, le 1er frimaire III	29.500 l.	29.500 »
Maison, à Marseille, provenant de l'émigré Bertrand, acquise par la même, le 2 frimaire III	12.800 l.	12.800 »
Propriété, à Marseille, provenant de l'émigré Baron, prêtre, acquise par Jean-Louis Teisseire, le 15 frimaire III	33.000 l.	29.700 »
Propriété, à Marseille, provenant du condamné César Collé, acquise par Marie-Thérèse-Magdeleine Barralier, veuve de César Collé, le 18 frimaire III	72.600 l.	72.600 »
Maison, à Marseille, provenant de l'émigré Blanc, dit l'Américain, acquise par Charles Ricard, cordonnier, le 22 frimaire III	30.600 l.	27.540 »
Jardin, à Marseille, provenant du condamné Dragon, acquise par Jean-Baptiste Martin, pour le compte de divers, le 23 frimaire III	11.400 l.	10.254 17
Propriété, à Marseille, provenant du condamné Dragon, acquise par Antoine-Michel Dragon, le 2 nivôse III	54.700 l.	49.230 »
Maison, à Marseille, provenant de l'émigré Durand, acquise par Pierre Mouton, orfèvre, le 3 nivôse III	21.000 l.	18.900 »
Maison, à Marseille, provenant de l'émigré Brouquier, acquise par Marguerite Pougnel, veuve Truchet, le 2 pluviôse III	20.100 l.	10.000 »
Propriété, à Marseille, provenant du condamné Joseph-Marie Cousinery, acquise par Marie-Rose-Pierrette Machefert, veuve de Joseph-Marie Cousinery, le 18 ventôse III	64.000 l.	64 000 »
Fabrique de savon, à Marseille, provenant de l'émigré Rampal fils aîné, acquise par Jean-Joseph Astier, le 24 ventôse II	75.240 l.	60.192 »
Propriété, à Marseille, provenant de l'émigré Pierre Siau, acquise par Henri Bontems, le 27 messidor II	45.000 l.	40.500 »
Propriété, à Marseille, provenant de l'émigré Sibon, acquise par Jean-Thomas Mouriès, le 17 thermidor II	7.500 l.	6.750 »

	Montant de l'adjudication	Sommes dues
Propriété, à Marseille, provenant du condamné Icard, acquise par Joseph-Charles Gouin, le 12 fructidor II	36.000 l.	32.400 »
Maison, à Marseille, provenant de l'émigré Saint-Pons, acquise par Tric, notaire, pour le compte de Rose Reynier, le 17 fructidor II	13.200 l.	11.880 »
Propriété, à Marseille, provenant de l'émigré Gaspard Giraud, acquise par Magdeleine Olive, femme Gaspard Giraud, le 1er vendémiaire III	45 500 l.	45.500 »
1er lot d'un domaine à Marseille, provenant de l'émigré Martin-Compian, acquis par la dame Thérèse-Magdeleine Martin, veuve Joseph Rambert, le 17 vendémiaire III	48.600 l.	16.767 90
2e lot d'un domaine, à Marseille, provenant de l'émigré Manoly cadet, acquis par Marguerite-Julie Paris, femme Allègre, le 6 brumaire III	35.100 l	30.600 »
Maison, à Marseille, provenant du condamné Joseph Hugues aîné, acquise par Dominique Jourdan, officier de santé, le 17 brumaire III	32.400 l.	19.440 »
1er lot d'un domaine, à Marseille, provenant de l'émigré Pierre Plasse, acquis par Claude Goudard, négociant, le 7 brumaire III	46.600 l.	40.000 »
Maison, à Marseille, provenant de l'émigré Jean-Baptiste Meyfredy, acquise par Alexis Martin, le 18 brumaire III	12.100 l.	10.890 »
Propriété, à Marseille, provenant de l'émigré Gaspard Giraud, acquise par Jean Cluchet, négociant, le 14 brumaire III	28.100 l.	25.290 »
Maison, à Marseille, provenant de l'émigré Paret, cordonnier, acquise par Étienne Paret, propriétaire, le 15 brumaire III	14.200 l.	9.325 »
Propriété, à Marseille, provenant du condamné Timon-David, acquise par la dame Magy, veuve Timon-David, le 24 brumaire III	100.000 l.	87.100 »
Propriété, à Marseille, provenant de l'émigré Balthazard Napollon, acquise par Pierre-François Barret, le 7 frimaire III	62.500 l.	43.750 »
Propriété, à Marseille, provenant de l'émigré Martin dit Compian, acquise par la dame		

	Montant de l'adjudication	Sommes dues
Catherine-Barbe Fourrat, femme dudit Martin, le 11 frimaire III	61.200 l.	35 700 »
3e lot d'un domaine, à Marseille, provenant du condamné Joseph Hugues aîné, acquis par Pierre Vial, le 12 frimaire III	72.900 l.	29.760 »
6e lot du même domaine, acquis par Laurent Julien, cultivateur, le 13 frimaire III	37.800 l.	37.800 »
8e lot du même domaine, acquis par Cosme Moutte et consorts, le 14 frimaire III	267.200 l.	240 480 »
Propriété, à Marseille, provenant de l'émigré Rampal fils, acquise par Marguerite Audibert, femme Charlet, le 18 frimaire III	30.600 l.	27.540 »
Maison, à Marseille, provenant du condamné Molliex, acquise par Anne Michel, veuve Molliex, le 21 frimaire III	51.100 l.	45.990 »
Propriété, à Allauch, provenant du condamné Nicolas Pascal, acquise par Vincent Blanc, cultivateur, le 21 nivôse III	9.000 l.	8.100 »
Propriété, à Marseille, provenant de l'émigré Jourdan, acquise par Jean-Baptiste Regnault, le 7 nivôse III	30.200 l.	27.180 »
Maison et jardin, à Marseille, provenant de l'émigré Imbert, acquis par Claire Veye, femme Joachim Girard, le 23 nivôse III	33.700 l.	30.330 »
Maison, à Marseille, provenant du condamné Pierre Laure, acquise par Pierre Mazet, le 1er ventôse III	70.000 l.	63.000 »
Maison, à Marseille, provenant du condamné Jean-Baptiste Richerme, acquise par Françoise Remuzat, veuve dudit Richerme, le 2 ventôse III	26.200 l.	23.580 »
Maison, à Marseille, provenant du condamné François Isnard, acquise par Louise-Antoinette Martin, veuve dudit Isnard, le 16 ventôse III	70.100 l.	70.100 »
Maison, à Marseille, provenant du condamné Saint-Amand, acquise par Jacques de Sollier, négociant, le 19 ventôse III	140.400 l.	126.360 »
Propriété rurale, à Marseille, provenant du condamné Meiffredy, acquise par Jacques-Thomas Gabriel, le 4 floréal II	7.200 l.	5.760 »

	Montant de l'adjudication	Sommes dues
Maison, à Marseille, provenant de l'émigré Giraud de Cuers, acquise par Gaëtan Féraud, le 4 germinal III	18 600 l.	18.600 »
Maison, à Marseille, provenant de l'émigré Brunet, acquise par Jean-Pierre Amy, le 15 messidor IV	14.545 l. 16 s.	»
(Observations. — N'a point payé le 4e quart au cours.)		
Maison, à Marseille, provenant de l'émigré Glandevès, acquise par Jean-Joseph Guibert, le 17 messidor IV	34 890 l.	»
(Observations. — N'a point payé le 4e quart au cours.)		
Maison, à Marseille, provenant de l'émigré Glandevès, acquise par le même, le 17 messidor IV	35.370 l.	»
(Observations. — N'a point payé le 4e quart au cours.)		
Maison, à Marseille, provenant de l'émigré Chomel, acquise par Pierre Barthélemy, le 7 thermidor IV	12.600 l.	»
(Observations. — N'a point payé le 4e quart au cours.)		
Maison, à Marseille, provenant de l'émigré Gravi, acquise par Gaspard Isoard, le 8 thermidor IV	[6.533 l. 5 s.]	»
(Observations. — N'a point payé le 4e quart en mandats au cours.)		
Propriété, à Marseille, provenant de l'émigré Brunet, acquise par Féraud, Charles-Marie Chassebeau et Chabaud, le 15 thermidor IV	12.100 l.	»
(Observations. — N'a point payé le 4e quart en mandats au cours.)		
Maison, à Marseille, provenant de l'émigré Jean-Baptiste Roustain, acquise par Antoine Bérenger, le 19 thermidor IV	9.900 l.	»
(Observations. — N'a pas entièrement soldé le 4e quart.)		
Moitié d'une maison, à Marseille, provenant de l'émigré Brunet, acquise par Marie-Madeleine Brunet, femme Tiran, le 7 fructidor IV	16.200 l.	»

	Montant de l'adjudication	Sommes dues
(Observations. — N'a point payé le 4e quart en mandats au cours.)	—	—
Partie de propriété, à Marseille, provenant des Dominicains, acquise par Justinien Samary, le 21 mars 1791	22.100 l.	»
(Ce lot fut cédé à Lovicou frères, par acte du 17 août 1792, notaire Ponsard, à la charge par eux de payer à la République la somme de 1.200 l. — Le 15 avril 1793, il a été payé 173 l. 2 s.)		
Propriété rurale, à Marseille, provenant du condamné Joseph Sardou, acquise par Jacques Carle, le 25 nivôse III	13.200 l.	11.880 »

g) *ÉTAT des acquéreurs qui ont encouru la déchéance de domaines nationaux.*

Bureau de Noves

D'après l'état certifié par l'inspecteur, à Tarascon, le 21 prairial XI. (Arch. dép. Q., *Enreg.*)

	Montant de l'adjudication	Somme due réduite en numéraire
	—	—
Ginoux Sébastien, de Rognonas, a acquis, le 5 mars 1793, une terre à Rognonas, provenant de l'ordre de Malte	7.800 l.	267 46
Bouchet Laurent, à Eyragues, a acquis, le 26 ventôse II, une maison à Eyragues, provenant de l'émigré Bionneau	925 l.	299 70
Magnan Louis, cultivateur, à Cabannes, a acquis, le 25 messidor II, une terre à Cabannes, provenant de l'émigré Jean-Paul-Louis Vento	860 l.	245 45
Geymard Henri, juge de paix, à Noves, a acquis, le 6 juin 1791, une terre à Noves, provenant des biens de la Cure	700 l.	242 55
Blet Honoré et consorts, de Châteaurenard, ont acquis, le 6 mai 1793, la chapelle des Pénitents dudit lieu	720 l.	596 27

h) *ÉTAT des acquéreurs de domaines nationaux, qui ont encouru la déchéance.*

Bureau d'Orgon

D'après l'état certifié par l'inspecteur, à Tarascon, le 21 prairial XI. (Arch. dép. Q, *Enreg.*)

Bourges Pierre, à Sénas, a acquis, le 5 décembre 1791, une terre à Sénas, provenant de la Cure	95 l.	71 25

i) *ÉTAT des acquéreurs déchus de leur acquisition.*

Bureau de Peyrolles

Certifié véritable, à Peyrolles, le 12 brumaire XII. (Arch. dép. Q, *Enreg.*)

Morel Louis et François Dauphin, d'Aix, un domaine, au Puy-Sainte-Réparade, provenant de l'émigré Isoard-Chenerilles.

Ferrand Charles-Trophime, un domaine rural, au Puy-Sainte-Réparade, provenant du même.

Le même, terres appelées le Quart des Iles, au Puy-Sainte-Réparade, provenant du même.

Ces déchéances ont été prononcées par arrêté du 18 pluviôse VII.

j) *ÉTAT des acquéreurs de domaines nationaux qui ont encouru la déchéance, en exécution des lois des 26 vendémiaire VII et 11 frimaire VIII.*

Bureau de Salon, arrondissement de Saint-Chamas.

Certifié véritable, à Salon, le 19 prairial XI. (Arch. dép. Q, *Enreg.*)

Gibert Jean-Honoré, de Cornillon, a acquis, le 23 février 1791, une terre à Cornillon, au prix de 155 l.

(Déchu d'après la loi du 11 frimaire VIII.)

Arnoux Joseph, d'Istres, a acquis, le 2 mars 1791, un pré à Istres, au prix de 120 l.

(Déchu d'après la loi du 11 frimaire VIII.)

Roux Antoine, de Miramas, a acquis, le 11 pluviôse II, une partie des défrichements du coussou de Cabasse, à Miramas, au prix de 106 l.

(Déchu d'après la loi du 11 frimaire VIII.)

Teissier Théodore, d'Istres, a acquis, le 6 mars 1791, deux coussous à Istres, au prix de 1.916 l.

(Déchu d'après la loi du 11 frimaire VIII.)

Giraud Jean-Antoine, d'Istres, a acquis, le 8 mai 1791, un verger à Istres, au prix de 280 l.

(Déchu d'après la loi du 11 frimaire VIII.)

Chabert Antoine, de Saint-Chamas, a acquis, le 11 pluviôse II, une partie des défrichements du coussou de Cabasse, à Miramas, au prix de 26 l.

(Déchu d'après la loi du 11 frimaire VIII.)

Sauvaire Joseph, de Saint-Chamas, a acquis, le 11 pluviôse II, une partie des défrichements du même coussou, au prix de 21 l.

(Déchu d'après la loi du 11 frimaire VIII.)

Reyne Jean-Baptiste, de Miramas, a acquis, le 11 pluviôse II, une partie des défrichements du même coussou, au prix de 120 l.
(Déchu d'après la loi du 11 frimaire VIII.)

Reyne Pierre, a acquis, le 11 pluviôse II, une partie des défrichements du même coussou, au prix de 72 l.
(Déchu d'après la loi du 11 frimaire VIII.)

Chiron André, de Miramas, a acquis, le 11 pluviôse II, une partie des défrichements du même coussou, au prix de 52 l.
(Déchu d'après la loi du 11 frimaire VIII.)

Reyne Joseph, de Miramas, a acquis, le 11 pluviôse II, une partie des défrichements du même coussou, au prix de 43 l.
(Déchu d'après la loi du 11 frimaire VIII.)

Ribière Joseph, de Miramas, a acquis, le 11 pluviôse II, une partie des défrichements du même coussou, au prix de 65 l.
(Déchu d'après la loi du 11 frimaire VIII.)

Baron Joseph, de Miramas, a acquis, le 11 pluviôse II, une partie des défrichements du même coussou, au prix de 11 l.
(Déchu d'après la loi du 11 frimaire VIII.)

Comte Joseph, de Miramas, a acquis, le 11 pluviôse II, une partie des défrichements du même coussou, au prix de 26 l.
(Déchu d'après la loi du 11 frimaire VIII.)

k) *ÉTAT des acquéreurs de domaines nationaux qui ont encouru la déchéance.*

Bureau de Saint-Remy

Certifié par l'inspecteur, à Tarascon, le 21 prairial XI. (Arch. dép. Q, *Enreg.*)

	Somme due réduite en numéraire
La commune de Saint-Remy a acquis, le 25 avril 1791, deux terres à Saint-Remy, provenant des Ursulines, au prix total de 1.042 l. 6 s. (Observations. — N'a rien payé.)	1.192 76
Chapelle Jean, de Saint-Remy, a acquis, le 8 mai 1791, une terre à Saint-Remy, de la chapellenie Notre-Dame, au prix de 100 l.	88 64
Daillan Roch, à Maillane, a acquis, le 20 mai 1791, une terre à Maillane, provenant de la Cure, au prix de 1.500 l.	1.258 14
La commune de Saint-Remy a acquis, le 3 avril 1792,	

une partie du couvent des Trinitaires, au prix de 4.925 l. Le même jour, elle a acquis six maisons, même origine, une maison claustrale et le couvent des Augustines, au prix de 25.605 l. Au total 30.530 l. 25.557 47

l) *ÉTAT des acquéreurs de domaines nationaux, qui ont encouru la déchéance pour n'avoir point acquitté les termes échus* avant le 30 frimaire XI.

Bureau des Saintes-Maries

Certifié véritable, à Marseille, le 17 prairial XI. (Arch. dép. Q, *Enreg.*)

Domaine de Saint-Ferréol, aux Saintes-Maries, provenant de l'abbaye de Montmajour, acquis, le 23 messidor IV, par François Poulet, du dit lieu, au prix de 60.043 l. 6 s.
(Observations. — N'a point payé le 4e quart en mandats au cours.)

m) *ÉTAT des acquéreurs de domaines nationaux,* qui ont encouru la déchéance en exécution des lois des 26 vendémiaire VII et 11 frimaire VIII.

Bureau et arrondissement de Salon.

Certifié véritable, par le receveur, à Salon, le 19 prairial XI. (Arch. dép. Q, *Enreg.*).

	Somme due en capital
Blanc Marie (veuve), de Lançon, a acquis, le 27 mars 1791, deux propriétés à Lançon, au prix de 405 l. (Déchu d'après la loi du 11 frimaire VIII.)	237 l. 12 s.
Mazet Joseph-Esménard, de Pélissanne, a acquis, le 10 avril 1791, une propriété à Lançon, au prix de 82 l. (Déchu d'après la loi du 11 frimaire VIII.)	54 l. 2 s. 5 d.
Sibour Jean-Augustin, de Salon, a acquis, le 25 septembre 1791, une partie du jardin des Cordeliers, à Salon, au prix de 700 l. (Déchu d'après la loi du 11 frimaire VIII.)	479 l. 6 s. 1 d.
Durand Jacques, de Mallemort, a acquis, le 25 germinal II, le 6e lot de la 2e partie de la terre dite le Clos, à Mallemort, au prix de 225 l. (Déchu d'après la loi du 11 frimaire VIII.)	180 l.

	Somme due en capital
Jourdan Mathias, de Mallemort, a acquis, le 25 germinal II, le 1er lot de la 3e partie de la terre dite le Clos, au prix de 320 l. (Déchu d'après la loi du 11 frimaire VIII.)	288 l.
Savetier Joseph, de Mallemort, a acquis, le 25 germinal II, le 4e lot de la 3e partie de la terre dite le Clos, au prix de 350 l. (Déchu d'après la loi du 11 frimaire VIII.)	280 l.
Le même a acquis, le 25 germinal II, le 5e lot de la 3e partie de la même terre, au prix de 325 l. (Déchu d'après la loi du 11 frimaire VIII.)	260 l.
Reyre Elzéard, du Vernègues, a acquis le 23 floréal II, une maison dite la Ferme, au prix de 1.650 l. (Déchu d'après la loi du 11 frimaire VIII.)	1.320 l.
Mie Augustin, Brun Honoré et consorts, d'Alleins, ont acquis, le 11 thermidor II, une aire et cave, à Alleins, au prix de 155 l. (Déchu d'après la loi du 11 frimaire VIII.)	155 l.

n) *ÉTAT des acquéreurs de domaines nationaux qui ont encouru la déchéance.*

3e Division. — Bureau de Tarascon.

Certifié par l'inspecteur de l'Enregistrement, à Tarascon, le 21 prairial XI. (Arch. dép. Q, *Enreg.*)

	Somme due réduite en numéraire
La commune de Tarascon a acquis, le 15 avril 1791, le monastère des Capucins, à Tarascon, au prix de 13.929 l.	1 163 54
Mourret Claude, à Barbentane, a acquis, le 23 mai 1791, une terre de la chapellenie Saint-Antoine, à Barbentane	571 04
Laugier Jean-Michel, de Barbentane, a acquis, le 23 mai 1791, une terre audit lieu, au prix de 300 l.	211 57
Bonnet Jean, à Tarascon, a acquis, le 24 mars 1791, une terre à Tarascon, au prix de 975 l.	572 94
Thibeaud Joseph, représenté par Benoît Thibaud, de Tarascon, a acquis, le 17 avril 1793, une partie de montagne, à Barbentane, au prix de 335 l.	179 94

Chabert François, de Barbentane, a acquis, le 17 avril 1793, une partie de montagne, audit lieu, au prix de 609 l. 325 99

Beissier Pierre, à Tarascon, a acquis, le 6 nivôse II, une terre à Tarascon, au prix de 1.850 l. 1.085 57

Fournier Mathieu, de Tarascon, a acquis, le 7 nivôse II, une terre audit lieu, au prix de 4.100 l. 2.422 57

Jullien Antoine, à Tarascon, a acquis, le 7 nivôse II, une terre audit lieu, au prix de 4.300 l. 2.074 86

Fournier Mathieu, à Tarascon, a acquis, le 10 nivôse II, une terre audit lieu, au prix de 1.300 l. 410 83

Bonnet Jean, à Tarascon, a acquis, le 10 nivôse II, une terre audit lieu, au prix de 6.050 l. 1.639 37

Gilles Maximin, de Joseph, à Boulbon, a acquis, le 7 vendémiaire III, une terre à Boulbon, au prix de 475 l. 138 34

Durand Jean, à Boulbon, a acquis, le 7 vendémiaire III, une terre à Boulbon, au prix de 1.450 l. 415 57

Gilles Jean-Joseph, à Boulbon, a acquis, le 7 vendémiaire III, le 6e lot d'une terre audit lieu, au prix de 1.425 l. 401 58

Vaillant Jean, de Tarascon, habitant Marseille, a acquis, le 8 nivôse II, une terre à Tarascon, au prix de 11.400 l. 6.689 75

Mathey Hyacinthe, à Tarascon, a acquis, le 6 nivôse II, trois lots de terre audit lieu, au prix de 42.350 l. 61 39

IX. – État des domaines affectés a la dotation de la légion d'honneur

D'après l'état rédigé d'après ceux fournis par les receveurs, en suite de la circulaire du Grand-chancelier, en date du 30 brumaire an XIII, transmise aux receveurs le 14 frimaire (Arch. dép. Q, *Enreg.*)

Marseille

1° Bâtiment et terrain au bord de la mer, ensemble la madrague dite de la Ville, à l'exploitation de laquelle servent lesdits bâtiment et terrain, affermés F. 1.035

2° Montagne et terre inculte dite Marseille-Veyre, servant à la dépaissance des bestiaux, affermées 434

3° Bastide et terres en dépendant, au quartier Sainte-Marthe, contenant environ huit hectares, affermée 915

F. 2.384

Tarascon

1° Écurie et grenier à foin, cellier au-dessus et basse-cour de la maison du doyenné Sainte-Marthe (Gendarmerie).

2° Maison des doctrinaires dite des pères de Saint-Jean (École secondaire).

3° Le receveur a fait un 3e article d'une chapelle du couvent des Doctrinaires, confondue n° 2 du p. v.

Nota. — Le Grand-chancelier a été invité par le ministre des finances à faire supprimer ces articles sur les procès-verbaux de prise de possession, attendu qu'ils sont indispensables pour une école secondaire et pour caserner la gendarmerie. (Lettre du directeur-général à l'administrateur de la 6e division, du 8 ; de l'administrateur au directeur à Marseille, du 13, et du directeur au receveur, du 26 messidor an XII.)

Arles

1° Coussou dit Menudettes, servant de pâturage, affermé	F.	1 100	»
2° Ile du Rhône, dite Saint-Antoine des olives, consistant en terres et bois de saules, affermée		855	»
3° Ile du Rhône, dite Saint-Thomas et Saint-Luc, consistant en herbages et bois de saules, affermée		405	»
4° Ile du Rhône, dite Saint-Augustin, consistant en bois de saules, affermée		305	»
5° Ile du Rhône, dite les Sarcelles et les Pécettes, consistant en terres et bois de saules, affermée		600	»
6° Pêcherie dite grande et petite tourade. (Le terrain occupé par les cabanes ayant été submergé, on ne peut plus affermer cette pêcherie.)			
7° Pré palustre, aujourd'hui marais. (Ce terrain a été entièrement submergé depuis l'an III.)			
8° Droit de pêche et de deux barquets, affermés		120	50
9° Herbages et paluds, affermés		115	»
10° Esperlongades (1) du pont de Crau, consistant en roseaux, affermées		41	»
11° Pâtis de Mornès, Radeaulong et Radelet, consistant en herbages, affermés		97	»

(1) Nom de certaines lisières de terrain voisines de l'étang de Barbegal, dans la Crau.

12° Iles du Rhône dites Plages rases, consistant en bois de saules. (Des prétentions élevées par des acquéreurs d'îles voisines ont empêché le renouvellement du bail expiré en 1804. Les fermages sont dus par le fermier qui dit n'avoir pas joui.)

13° Maison, cour et jardin, ci-devant archevêché. (Jamais louée. Successivement occupée par le district, par la police correctionnelle, elle l'est à ce moment, partie par la cure, partie par la gendarmerie et partie par les archives des corps supprimés.)

14° Maison et cour dite le Collège. (Affecté à une école secondaire.)

15° Ile du Rhône, dite Sainte-Claire, consistant en terres et bois de saules, affermée 680 »

F. 4.318 50

Saint-Chamas

Palud dit de Merveille et droit d'y couper les herbes d'hiver, affermé F. 385

Les Saintes-Maries

Bac à traîne dit de Silveréal, affermé F. 300

Martigues

1° Coussou dit l'Estapy, servant à la dépaissance des troupeaux, affermé F. 525

2° Moulin à repasser le marc des olives, engins et ustensiles, cour et écurie en dépendant, affermé 450

F. 975

Aix

1° Bâtiment, cour, jardin et remises composant l'ancien archevêché d'Aix, situé près l'église métropolitaine (1). (Destiné au logement des officiers de la cohorte.)

(1) Les bâtiments de l'archevêché d'Aix furent compris dans la dotation de la légion d'honneur en l'an XII. Par décret du 16 juin 1808, ils furent cédés au département des Bouches-du-Rhône, moyennant la constitution d'une rente de 5.000 francs. Le département ne prit pas possession.

Un décret du 6 janvier 1811 réduisit cette rente à 1.200 francs au profit de la légion d'honneur. Enfin un troisième décret, du 3 septembre 1811, affecta ces bâtiments au logement de l'archevêque.

Les frais du culte étant à la charge du département, celui-ci se trouva

2° Maison dite de l'Université, affermée	F.	88 »
3° Couvent et jardin des Andrettes (1), affermés		610 »
4° Couvent et jardin des Bénédictines, affermés		810 »
5° Bâtiment, cour et dépendances, hors la ville, connu sous le nom de Petit Séminaire, affermé		603 »
	F.	2.111 »
Le montant total des fermages s'élève à la somme de		10.473 50
Le montant total des contributions à la charge de la légion d'honneur, s'élève à la somme de		1.340 23

X. — État de consistance, au 1er avril 1807, des maisons et batiments nationaux ou seulement séquestrés

occupés pour divers services publics civils ou militaires, dans le département des Bouches-du-Rhône, soit à charge de loyer envers le domaine, soit gratuitement.

(Arch. dép. Q. *Enreg.*)

	Valeur de l'objet s'il était mis en vente dans son état actuel
Aix	
Couvent des Prêcheurs ou Dominicains, occupé par la Cour d'appel et le tribunal de 1re instance; destiné aux auditoires et greffe	16.000
Maison dite le Grand Séminaire, du Clergé, occupée par l'archevêque; destinée au séminaire	10.000
Chapelle et petite maison attenante, des Pénitents des Carmes, occupées par le ministère de la guerre; destinées au dépôt militaire	2.000
Maison et cour dite le Manège, de la commune d'Aix, occupée par le ministère de la guerre; destinée à la garde du génie militaire	10.000

obligé de recevoir l'immeuble et de payer la rente dont il s'agit. La remise de fait, opérée le 1er avril 1809, a été confirmée par acte du 6 mars 1812, entre le préfet Thibaudeau, agissant au nom du département, et le baron de Pluvinal, chancelier de la 8e cohorte de la légion d'honneur.

(1) Par décret impérial du 7 prairial an XIII, le couvent des Andrettes fut concédé à la ville d'Aix, pour l'établissement d'une école secondaire.

	Valeur de l'objet s'il était mis en vente dans son état actuel
Bâtiments et cours dits les Casernes, de la commune d'Aix, occupés par les ministères de la guerre et de l'intérieur; destinés aux casernes et prisons	10.000
Arles	
Partie invendue de la maison de l'oratoire, de la congrégation de l'Oratoire, occupée par le tribunal de commerce ; destinée aux auditoire et greffe	3.000
Maison archiépiscopale, de l'Archevêché, occupée par les archives des corps supprimés, une brigade de gendarmerie et le sieur Constant, curé de Saint-Trophime; destinée aux casernes de gendarmes et logement du curé. (Les archives seront incessamment transportées à Marseille.)	6.000
Nota. — Cet édifice avait été compris dans la dotation de la légion d'honneur; mais dans une séance du grand conseil de la légion, du 8 germinal an XIII, l'empereur consentit la distraction de cette maison de la dotation de la légion. M. de Lacépède en écrivit au directeur le 19 germinal XIII, il annonça des ordres qui seraient donnés par le ministère des finances et qu'on n'a pas reçus. Cette maison tombée en ruines, faute de réparations, ne convient pas au logement de la gendarmerie; il faut ou l'abandonner entièrement à la commune, en exécution de la loi du 18 germinal an X, pour le logement du curé, et n'avoir plus ainsi à faire des frais d'entretien et de réparations, ou bien mettre cette maison en vente.)	
Église Sainte-Anne, de l'ancienne paroisse, occupée par le musée ; destinée à recevoir des objets d'antiquités	3.000
Maison et église du collège, de l'ancien collège, occupées par la commune d'Arles; destinées à l'école secondaire	12.000
Ancien Palais de justice et prisons, du domaine du Roi, occupés par le tribunal de police, juges de paix et prisons ; destinés aux auditoires et prisons	5.000
Maison et enclos, à Trinquetaille, du domaine du Roi, occupés par l'administration de la marine; destinés au logement d'employés et entrepôt d'objets du service	16.000

	Valeur de l'objet s'il était mis en vente dans son état actuel
Caserne de Baudun, du domaine du Roi, occupée par l'administration des douanes ; destinée au logement des gardes et employés	1.500
Caserne de la Gachole, du domaine du Roi, occupée par les mêmes ; destinée aux mêmes	1.500
Caserne des Bouches-du-Rhône, du domaine du Roi, occupée par les mêmes ; destinée aux mêmes	2.000
Caserne du Salin de Badon, du domaine du Roi, occupée par les mêmes ; destinée aux mêmes	6.000
Allauch	
Maison de la dîme, sur la place d'Allauch, du chapitre Saint-Victor de Marseille, occupée par la mairie d'Allauch ; destinée aux séances municipales	2.500
(Ce bâtiment fut vendu, en 1791, à la commune d'Allauch, qui encourut la déchéance, mais continua à en jouir.)	
La Ciotat	
Bâtiment composé de deux pièces, du chapitre Saint-Victor de Marseille, occupé par le ministère de l'intérieur ; destiné aux prisons	400
Marseille	
Palais de Justice, de la commune de Marseille, occupé par le tribunal civil ; destiné aux auditoires, greffe et prisons	50.000
Église et couvent, des religieuses Sainte-Claire, occupés par le ministère de la guerre ; destinés à la manutention des vivres	40.000
Maison et cour, de l'évêché de Marseille, occupées par le même ; destinées au magasin militaire	20.000
Couvent et cour, des Dominicains, occupés par le même ; destinés au logement de la gendarmerie	20.000
Bâtiment et cour, dit des Ignorantins, des frères des écoles chrétiennes ; occupés par le même, destinés aux casernes	40.000
Couvent et cour, des Présentines, occupés par le même ; destinés à l'hôpital militaire	20.000

	Valeur de l'objet s'il était mis en vente dans son état actuel
Bâtiment et cour de l'Arsenal, de l'ancien domaine, occupés par le même ; destinés à l'artillerie	10.000
Couvent et cour, des religieuses de Sion, occupés par la Monnaie; destinés à l'atelier monétaire	30.000
Bâtiment, cour et jardin, des Carmélites, occupés par le lycée ; destinés à l'éducation	120.000
Martigues	
Premier étage de maison, au quartier de Jonquières, du curé, occupé par la gendarmerie ; destiné au logement des gendarmes	1.600
Chapelle au même quartier, de la congrégation Saint-Dominique, occupée par la gendarmerie; destinée à l'écurie des chevaux de la gendarmerie	400
Presbytère du curé de l'Ile, occupé par la douane, destiné au bureau de recette	2.000
Presbytère du curé de Ferrières, occupé par la commune ; destiné à l'école primaire	600
Chapelle rurale de Fos-les-Martigues, occupée par la douane ; destinée au corps de garde	200
Noves	
Bâtiment, de l'archevêché d'Avignon, occupé par la commune de Noves ; destiné aux prisons	200
Salon	
Château, de l'archevêché d'Arles, occupé par le ministère de l'intérieur; destiné aux prisons	10.000
Saint-Remy	
Bâtiment et cours, du chapitre de Saint-Remy, occupés par la gendarmerie; destinés à la caserne des gendarmes	6.000
Maison servant de dépôt, de l'ancien domaine, occupée par les prisons et concierge; destinée aux prisons	2.400
Tarascon	
Bâtiment, cour, grenier et cellier, du chapitre de Tarascon, occupés par le tribunal civil de 1re instance; destiné aux auditoire et greffe	8,000

	Valeur de l'objet s'il était mis en vente dans son état actuel
Ancien Palais de justice, rue du Château, du domaine du Roi, occupé par le tribunal de commerce ; destiné aux auditoire et greffe	2.600
Bâtiment des Doctrinaires, occupé par la commune ; destiné à l'école secondaire	12.000
Château de Tarascon, du domaine du Roi, occupé par le ministère de l'intérieur ; destiné aux prisons	35.000
Les casernes, du domaine du Roi, occupées par le ministère de la guerre; destinées aux casernes	45.000

XI. — Produit des Fermages en 1812

D'après les états fournis par les divers bureaux du département.
(Arch. dép. Q, *Enreg.*)

Bureaux	Biens ruraux	Bâtiments nationaux	Total
Aix	»	174 »	174 »
Arles	4.125 »	»	4.125 »
Aubagne	»	»	»
Auriol	»	»	»
La Ciotat	6.225 »	»	6.225 »
Gardanne	»	39 60	39 60
Lambesc (5 biens improductifs.)	»	»	»
Les Saintes-Maries	5 25	»	5 25
Marignane (2 biens improductifs.)	»	»	»
Marseille	1.969 »	1.035 »	3.004 »
Martigues	300 »	»	300 »
Noves	60 »	»	60 »
Orgon	»	30 »	30 »
Peyrolles	»	»	»
Saint-Chamas	555 »	»	555 »
Saint-Remy	»	»	»
Salon	1.580 »	»	1.580 »
Tarascon	60 »	80 »	140 »
Totaux	14.879 25	1.358 60	16.237 85

TROISIÈME PARTIE

INDEMNITÉS AUX ÉMIGRÉS

TROISIÈME PARTIE

INDEMNITÉS AUX ÉMIGRÉS

Observations du sieur J.-F.-N. Mauche,

Doyen des anciens administrateurs et commissaires centraux du département des Bouches-du-Rhône.

Mémoire sur l'Indemnité aux Émigrés
Marseille, de l'imprimerie d'Honoré Terrasson, place Royale, n° 11. — Se vend chez Cauvin, place Royale. (Arch. dép. Q, *Enreg.*)

« Les motifs les plus puissants d'ordre et d'intérêt public s'opposant à l'annulation de la vente des biens des émigrés, le conseil général de ce département sollicite en leur faveur une indemnité qui ne peut être accordée qu'en assimilant la perte de ces biens à une dépossession pour raison d'utilité générale. Le conseil entend sans doute l'appliquer à toutes les pertes éprouvées par suite de l'émigration. Nous ne saurions (sans faire injure à la justice éclairée, à la sévère impartialité qui dirigent tous les actes de son administration) croire qu'il n'a point réclamé un droit égal pour les émigrés, sans exception de personnes, époques d'émigration et nature des biens aliénés, pris ou retenus pour le service de l'État.

« Mais le gouvernement paraît s'être mépris sur les véritables intentions de ce conseil. Les journaux ministériels annoncent, les uns qu'une somme de 30 millions, les autres de 20 millions de rente seulement, seront destinés au payement de cette indemnité. La modicité de cette allocation paraît indiquer que les ministres ont pensé que par le mot « biens », le conseil n'a voulu désigner que les pro-

priétés foncières. Cette définition serait aussi juste que grammaticale, si le rédacteur de la délibération eût ajouté à ce mot « biens » celui d'immeubles, car le mot biens, employé sans désignation de leur nature, est toujours indicatif des meubles comme des immeubles. Quant on dit : cet homme a beaucoup de biens, ou possède beaucoup de biens, on entend désigner toutes les facultés tant mobilières qu'immobilières qui composent sa fortune ou sa succession. Il est donc vrai de dire que l'indemnité est demandée pour tous les genres de pertes éprouvées par les émigrés. L'accueil de cette demande illimitée satisfait à tous les intérêts sans en blesser aucun. La restreindre à la vente des seuls immeubles serait accorder une préférence aussi injuste que révoltante à une seule classe d'émigrés (l'ancienne noblesse), sacrifier les intérêts d'une majorité constamment soumise et résignée à ceux d'une minorité toujours hautaine et par trop exigeante, créer des privilèges parmi des citoyens ayant des droits communs et sacrés (ceux du malheur) à ce grand acte de justice nationale.

« Si la fortune des anciens nobles émigrés, loin d'être assise sur des propriétés territoriales, eût reposé sur des valeurs mobilières, à coup sûr ils se seraient gardés de faire restreindre l'indemnité à la seule perte des immeubles. L'époque, peut-être même les motifs vrais ou supposés de son émigration auraient servi de prétexte plus spécieux que solide à ces prétentions exclusives et limitées à la perte des biens fonciers. L'indemnité ne peut profiter qu'aux émigrés déclarés tels avant le 31 mai 1793. Les uns dépouillés de la totalité de leurs immeubles la recevront pleine et entière ; les autres la réclameront pour des biens qui ne sont point sortis de leurs mains, puisque, cédés à leurs créanciers légitimaires, ils en ont obtenu la rétrocession gratuite depuis leur retour en France. On verra les S... et les P..., les D, E, et les La... absorber par des reprises monstrueuses une indemnité à laquelle leurs créanciers seuls ont le droit de prétendre, quand les héritiers des Hugues, des Rabaud, des Samatan et des Seymandy seront sans action pour le remboursement du prix de quelques objets fusibles, tristes débris de ces fortunes colossales, fruit du travail, de l'expérience et de la constante probité de leurs auteurs dans le haut commerce, engloutis sans retour dans le gouffre révolutionnaire.

« C'est ici le lieu de relever une omission, sans doute involontaire, dans le vœu du conseil relatif aux biens des condamnés.

« On sollicite une indemnité pour les émigrés, non parce qu'ils ont

quitté la France, mais parce qu'ils ont perdu leurs biens. C'est donc la seule perte des biens qu'il faut réparer, et non le fait de l'émigration qu'il faut récompenser. Mais les biens des condamnés révolutionnairement furent, comme ceux des émigrés, confisqués et vendus au profit de l'État. Je sais très bien qu'une loi rendue après le 9 thermidor ordonna la remise des biens invendus à leurs héritiers; mais les a-t-on indemnisés pour la perte de ceux qui furent affectés au service public ?

« M. de Mazargues fils périt victime de la Révolution. L'administration du district de Marseille rangea dans l'actif de sa succession un domaine assez important, sis au quartier des Aygalades ; il fut aliéné. M. de Mazargues père, en fuite, ou dans les fers, se trouva dans l'impuissance absolue de former une demande en revendication : ce domaine était à lui et non à son fils. Les demandes qu'il a faites jusqu'à sa mort pour obtenir la cassation de cette vente comme faite *a non domino* n'ont été couronnées d'aucun succès. MM. de Mazargues père et fils ne sont point portés sur la liste des émigrés; leurs héritiers réclameront sans doute une indemnité. Si l'influence prépondérante des anciens nobles émigrés ou non émigrés sur les actes du gouvernement ministériel fait consacrer cette distinction entre les diverses pertes éprouvées par les émigrés, ceux de ce département inscrits sur les listes après le 31 mai et les héritiers des condamnés révolutionnairement seront presque absolument exclus de toute participation à l'indemnité, puisque peu d'entre eux ont perdu des immeubles. Elle sera donc, cette indemnité si vivement sollicitée, le partage exclusif de quelques anciens nobles, qui n'ont, à quelques rares exceptions près, à regretter d'autres pertes réelles dans la Révolution que l'honorable privilège de faire des dettes sans se croire tenus, ni pouvoir être contraints à les payer.

« Plusieurs de ces émigrés réintégrés dans la possession entière de leurs biens invendus croient, sans scrupule de conscience, pouvoir se dispenser de faire honneur à leurs engagements. La Nation, disent-ils à leurs créanciers, en s'emparant de nos biens, prit à sa charge le payement de nos dettes. Vous deviez faire inscrire vos créances au grand-livre de la dette publique en nous restituant nos biens ; le gouvernement n'a point expressément déclaré que nous serions tenus des charges dont ils étaient grevés avant l'apposition du séquestre national. Ils nous ont été remis libres de toutes dettes et hypothèques; n'imputez qu'à votre négligence ou à des calculs intéressés la perte de vos créances. Allez, si vous le trouvez bon,

solliciter de la justice fiscale des agents du trésor une décision négative fondée sur les lois de la déchéance et de l'arriéré. Nous convenons que cette exception dilatoire est en tous points conforme aux dispositions bien rigoureuses des lois de la Révolution, et surtout à la jurisprudence récente de la Cour suprême ; mais est-elle bien en harmonie avec les règles inflexibles de l'honneur et de la probité ? Quoi ! un noble émigré aura recouvré tous ses biens et se dispensera de payer ses dettes ? Il faut avouer qu'il serait, sinon injuste, du moins bien sévère de soumettre au payement intégral de son obligation l'émigré qui n'a reçu qu'une restitution partielle de son ancienne fortune, parce que lorsqu'il s'engagea envers ses créanciers, il est à présumer qu'il avait les moyens de s'acquitter et que la vente d'une partie de ses biens a dû les diminuer.

« Dans ce cas, sauf la survenance de l'indemnité, la perte doit être commune et la dette décroître en proportion de la diminution des ressources du débiteur. Mais nul émigré n'a fait pareille proposition à ses créanciers ; il n'est pas permis de douter que ceux-ci ne l'eussent acceptée. N'oublions point que ce sont des marchands, artistes et ouvriers qui, depuis plus de trente ans, réclament le prix de leurs fournitures ou le salaire de leurs travaux; des domestiques le payement de leurs gages; des vieillards de l'un et de l'autre sexe, accablés sous le poids de l'âge et des infirmités, soupirant après le remboursement de quelques prêts bien modiques, ou pour le service trop long-temps interrompu de misérables pensions viagères acquises au prix des plus longues épargnes et des plus dures privations, pensions indispensables à l'existence de plusieurs d'entre eux.

« Admettons que ces émigrés sont fondés jusqu'à ce jour à exciper de certaines lois révolutionnaires dont ils n'ont garde de demander le rapport N'est-il point souverainement juste aujourd'hui que leurs créanciers soient autorisés à porter leurs exécutions sur l'indemnité, et que les débiteurs ne soient admis à la toucher qu'après le payement de leurs dettes ?

« *Non dicitur hereditas nisi deducto ære alieno.*

« Puisque c'est la seule perte de ses biens qui ravit au débiteur les moyens de se libérer, que c'est pour le dédommager de cette perte que l'indemnité lui est accordée, les droits de ces créanciers à cette indemnité ne sont-ils pas les mêmes que ceux qu'ils avaient incontestablement la faculté d'exercer sur tout l'avoir de leurs débiteurs avant la main-mise nationale ?

« Les créanciers des émigrés, auxquels le gouvernement a restitué la

totalité de leurs biens invendus, n'auraient droit à l'indemnité qu'autant qu'elle serait étendue à leurs valeurs mobilières dont l'État a disposé. Ils ont donc, ces créanciers, le plus grand intérêt à ce qu'elle ne soit point limitée à une seule nature de perte. Qu'ils désespèrent en l'état de vaincre les refus de leurs débiteurs ou de voir réaliser leurs promesses de s'acquitter. Il en est plus d'un chez qui la voix de la conscience et de la reconnaissance ne se fait guère entendre.

« Les émigrés dont les biens ont été désemparés en payement de créances légitimaires ou dotales ne peuvent être légalement contraints à payer les dettes qui les grevaient avant leur émigration, parce qu'ils doivent être considérés comme réellement dépouillés de ces biens, en l'état de la législation actuelle relative aux anciens domaines nationaux. La désemparation est un véritable contrat de bail en paye produisant les mêmes effets que celui de vente et régi par les mêmes lois. Ces biens doivent donc être considérés comme vendus par l'État, et, par une exception au droit commun, toute action pour exercice des droits hypothécaires privilégiés et même de revendication est prohibée à tous créanciers d'émigrés, sur les biens de son débiteur dont l'État a disposé. Mais l'action en lésion du prix dans les intérêts du tiers est-elle interdite? Nous n'osons aborder la solution de cette question. Elle est toute entière dans le domaine de ceux que non les lois humaines, mais la morale divine établit juges des consciences, les ministres de celui qui a dit : *ego justitias judicabo*.

« Lorsque je proposai, en l'an IV (1796), à l'ancienne administration centrale de ce département, bien avant la loi du 16 pluviôse an V et l'instruction du Ministre des finances, approuvée par le Directoire exécutif le 12 frimaire an VI (approbation donnée sur le vu des arrêtés de cette administration), de reconnaître que les légitimaires étaient propriétaires par indivis avec la nation des biens des émigrés débiteurs des droits légitimaires, et que j'obtins des décisions conformes, notamment en faveur des sieurs et demoiselles de Cipières, Doria, d'Éguilles, Suffren, Raousset, Seillon, Clément, Soumabre, Marin, etc., j'eu moins en vue d'éteindre des créances à la charge de ces émigrés que de soustraire leur fortune à la dévorante avidité du fisc révolutionnaire. Persuadé alors qu'ils n'avaient quitté la France que pour se soustraire à une mort presque certaine, je crus devoir conserver des moyens d'existence à leur famille bien malheureuse et réserver le gage affecté au payement de leurs créanciers. Mes intentions bienfaisantes, celles de mes estimables collègues, n'ont pu recevoir entièrement leur exé-

cution. Créanciers de ces émigrés, cette indemnité est votre dernière ressource. Elle vous sera vivement disputée ; redoublez d'efforts pour l'obtenir.

« Les créances légitimaires ont été constamment bien inférieures à la valeur des biens cédés en payement ; les créances dotales leurs furent toujours supérieures. Cette différence provient de ce que la haute noblesse, avant la Révolution, était en général peu favorisée de la fortune. Livrée au luxe, à l'oisiveté, et à tous les vices qu'elle traîne à sa suite, elle consommait sans produire, quand ses folles dépenses excédaient ses revenus; tandis que la dot des épouses de ces hauts et puissants seigneurs, et surtout celle de ces dames issues d'une race peu ancienne, ou sorties des rangs plébéiens, *ce fumier pris pour engraisser leurs terres*, était hors de toute proportion avec les facultés de leurs illustres époux. D'où il résulte qu'avant même l'émigration, et sans avoir éprouvé d'altérations par la fuite à l'étranger; du chef de la communauté, les biens de leurs maris étaient insuffisants pour faire face au payement des reprises dotales. Nous les croyons bien fondées à se prévaloir pour ce qui leur reste dû, défalcation faite des biens désemparés sur la portion de l'indemnité qui pourra revenir à leurs époux débiteurs Elles ne sauraient non plus être tenues en honneur ni en conscience de satisfaire leurs créanciers, puisqu'elles sont elles-mêmes en souffrance d'une partie importante de leurs douaires ; *uni cuique suum tribuendi.*

« Pour concilier les intérêts respectifs des émigrés et de leurs créanciers, fixer, avec toute connaissance de cause, l'indemnité de toutes les pertes éprouvées par suite de l'émigration, assurer le payement de toutes les dettes dont les biens vendus ou restitués étaient passibles, il est indispensable d'établir d'une manière précise l'actif et le passif des émigrés avant leur inscription sur la liste.

« Exemple. — M. le marquis de... possédait avant sa sortie de France une terre de la valeur de 200.000 fr., un hôtel de 40.000 fr. et un mobilier vendu au prix de 12.000 fr. Nul doute d'après cet actif qu'il n'eût au moins fictivement une fortune de 252.000 francs. Si tous ces biens ont été aliénés, il lui sera alloué une indemnité de même valeur. Mais jetons un coup d'œil sur son passif : 100.000 fr. pour la dot de Mme son épouse, 40.000 fr. pour légitime à ses frères ou sœurs, 30.000 fr. pris à constitution de rente, et 20.000 fr. pour dettes à jour. Voilà, si je ne fais erreur, 190.000 francs de charges que M. le marquis ou ses héritiers étaient tenus de payer. La vente de ses biens

le met dans l'impossibilité de s'acquitter, si toutefois il en eut jamais la volonté. S'il touche ces 252.000 francs en rentes mobilisées et qu'il en opère le transfert, à coup sûr ses créanciers ne seront jamais payés, et il aura gagné 220.000 francs dans la Révolution. *O felix culpa !*

« Autre exemple. — M..., négociant, mis hors la loi par suite des événements du 31 mai, n'a pu se soustraire à la mort qu'en quittant sa patrie ; il laisse en France une fortune de la plus haute importance. Son avoir se compose de trois navires, dont l'un chargé est sous voile. Les denrées coloniales, les productions du sol et de l'industrie encombrent ses magasins ; son crédit est au plus haut période, son commerce très étendu ; le nombre de ses débiteurs immense ; les dots qu'il destine à ses filles, déposées dans son vaste coffre-fort. Il ne possède cependant aucun immeuble ; pas même la maison qu'il habite. Il ne retrouve, à son retour de l'émigration, ni ses navires, dont l'État a disposé, ni ses marchandises, vendues et livrées au maximum par les agents du fisc, ni ses créances, les unes irrécouvrables en raison de l'insolvabilité des débiteurs, victimes comme lui des événements révolutionnaires, les autres remboursées en assignats entièrement dépréciés. Son commerce est anéanti, son crédit ébranlé, ses capitaux dissipés. Il se trouve réduit à la dure nécessité de se livrer, au déclin de ses jours, aux pénibles occupations d'un commis à gages, pour fournir de simples aliments à sa malheureuse famille. Et l'on oserait soutenir que, n'ayant perdu que des valeurs immobilières, il reste sans droits à l'indemnité !

« Après avoir démontré : 1° que cette indemnité doit être étendue à toutes les pertes causées par l'émigration ou les condamnations révolutionnaires ; 2° les droits des créanciers à recevoir cette indemnité à l'exclusion de leurs anciens débiteurs et jusqu'à concurrence du montant de leur créance ; 3° la nécessité de réformer ou du moins de modifier la législation relative aux anciens domaines nationaux de seconde origine, et de soumettre au payement intégral de ses dettes l'émigré rentré dans la possession de tous ses biens invendus, et au payement partiel celui qui n'a reçu qu'une partie de ses biens, il me reste à examiner le préjudice très notable que doit causer à l'État et aux émigrés perdant tout ou partie de leurs biens la participation à l'indemnité (comme dépouillés), de la part des émigrés qui ont recouvré tout ou partie de leurs immeubles cédés en payements des créances dotales et légitimaires.

« Je suppose que les héritiers de M. le comte... réclament (ce qu'ils

ne manqueront pas de faire) une indemnité pour ses biens cédés en totalité aux dames ses sœurs, en payement de leur légitime, et que ses héritiers soient ces mêmes dames cessionnaires. M. le comte possédait avant sa sortie de France une fortune territoriale de 300.000 francs, qu'il faudra payer, sur la masse de l'indemnité, à ses héritières ! Elles auront donc et tous les biens en nature et leur valeur représentative, quand les créanciers non inscrits sur le grand-livre n'auront aucune reprise à exercer, ni sur la chose, ni sur le prix. Voilà cependant ce qui doit arriver si les lois sous l'empire desquelles les désemparations des biens ont été faites ne sont rapportées ; l'indemnité fût-elle portée au plus haut période, elle ne saurait fournir que de bien minces acomptes aux émigrés les plus mal traités par la Révolution ; et le trésor public serait tenu de rembourser intégralement la valeur des biens aliénés, dont la vente aurait fait entrer dans sa caisse un quart en numéraire et les trois quarts restant en bons deux tiers non consolidés.

« Ces biens doivent être considérés comme non aliénés ; ils ne l'ont été que fictivement, si l'émigré en a obtenu la rétrocession à titre gratuit depuis son retour en France ; s'ils sont encore dans les mains de ses créanciers dotaux ou légitimaires, quel dommage peut-il souffrir avec la réserve d'exercer l'action en lésion dans le cas où la valeur des biens cédés serait supérieure à celle des créances qu'elle devait éteindre ? L'État et les créanciers perdant doivent-ils être victimes de l'excessive prodigalité qu'apporta l'administration départementale dans la disposition des domaines nationaux en faveur des parents d'émigrés restés ou rentrés en France ?

« Il est utile d'observer que les émigrés qui ont ratifié la vente de leurs biens (et l'on sait que ces ratifications ne furent jamais gratuites) n'ont aucun droit à l'indemnité. Ceux d'entre eux qui les ont recouvrés à titre onéreux, ne peuvent prétendre qu'au remboursement des sommes qu'ils ont réellement comptées. *Volenti non fit injuria.*

« Avant de terminer cet écrit nous devons relever des faits aussi erronés que calomnieux, insérés au journal des *Débats*, du 4 janvier dernier, dans la nécrologie de feu M. le président d'Éguilles. On dit :

« Rentré en France en 1800, M. le président d'Éguilles n'y trouva « que l'infortune. Sa noble et courageuse fille partagea avec lui quel- « ques débris des biens qu'elle avait sauvés des mains d'où rien ne « se sauvait, et qu'elle ne dut qu'à l'intérêt qu'elle arracha à ceux « qui allaient la condamner à mort pour s'être rendue coupable du « délit d'avoir envoyé une faible somme d'argent à un père expatrié.

« C'était à peu près dans le même temps que le tribunal de Paris, plus « inflexible que celui de Provence, envoyait à la mort un père pour « n'avoir pas laissé son fils mourir de faim. Peut-être la beauté de « Mlle d'Éguilles attendrit-elle des cœurs où la bonté de son âme ne « pouvait pénétrer. »

« Sauf la beauté ou la bonté de Mlle d'Éguilles, il n'y a pas un mot de vrai dans tout ce récit. Le délabrement de la fortune de la famille d'Éguilles était notoire bien avant la Révolution. M. le président trouva, à son retour de l'émigration, les deux tiers, au moins, de ses biens invendus, parce qu'ils furent désemparés à Mlle sa fille en payement de sa légitime maternelle. Si M. le président eût pu être contraint à payer ses dettes avant sa sortie de France, toute sa fortune eût été insuffisante. Il en a recouvré les deux tiers ; ses créanciers ne sont et ne seront jamais payés ; est-ce là de l'infortune ? Ce n'est ni la beauté, ni la bonté de Mlle d'Éguilles qui nous ont engagé à présenter et faire accueillir favorablement sa demande, mais le bien vif intérêt que nous inspira sa situation aussi pénible que peu méritée. La main qui signa l'arrêté de désemparation de ses biens et les arracha aux fructueuses opérations de l'arrière-ban révolutionnaire, en avait déjà provoqué et signé, en provoqua et signa bien d'autres de même nature ; les biens des émigrés se sauvaient donc facilement de ces mains. J'avais ignoré jusqu'à ce jour que Mlle d'Éguilles fût menacée d'une condamnation à la peine capitale, pour avoir envoyé une faible somme d'argent à son père expatrié. J'assure seulement, si le fait est exact, qu'il n'a point eu lieu sous notre administration ; cet acte de pitié filiale eût trouvé des admirateurs dans les membres de l'administration centrale, jamais de délateurs ni d'accusateurs, si la pénible fonction d'accuser avait fait partie de ses attributions ; et les membres du tribunal criminel, présidé à l'époque indiquée par M. Aillaud, actuellement conseiller à la Cour royale d'Amiens, n'auraient [pas] délibéré un arrêt aussi barbare. Certain, du moins je me plais à le croire, que la famille d'Éguilles est étrangère à la rédaction de cet article, j'aurais dédaigné de répondre, si les calomnies les plus infâmes journellement déversées avec une audace que l'esprit seul de faction peut inspirer, et l'impunité enhardir, reçues sans examen sous la promesse du secret le plus inviolable, ne livraient nos citoyens, sans moyens de défense, à l'arbitraire d'un pouvoir irresponsable. »

Signé : J.-F.-N. Mauche.

LISTE DES INDEMNITÉS

DONNÉES AUX ÉMIGRÉS DU DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHÔNE EN EXÉCUTION DE LA LOI DU 27 AVRIL 1825

D'après les « états détaillés des liquidations faites par la Commission d'indemnité, à l'époque du (1). ., en exécution de la loi du 27 avril 1825, au profit des anciens propriétaires ou ayants droit des anciens propriétaires des biens-fonds confisqués ou aliénés révolutionnairement.» (Publication du Ministère des finances. Paris, Imprimerie royale, 9 volumes in-quarto.)

Au 1er avril 1826

1. *Lajard* Pierre-François, émigré : 58.194 fr. en capital ; 1.746 francs de rente. — 6 août 1825.
2. *Rey* Jean-Baptiste, émigré : 7.916 fr. 50 en capital ; 237 francs de rente. — 2 août 1825.
3. *Nicolas* Antoine-Benoît, émigré : 13.649 fr. 94 en capital ; 409 francs de rente. — 2 août 1825.
4. *Lyon* (dame) Ursule-Honorade-Anne, veuve *Payan de Saint-Martin* : 4.236 fr. 65 en capital ; 127 francs de rente. — 11 août 1825.
5. *Meyer* Joseph-Gabriel, émigré : 21.600 fr. en capital ; 648 francs de rente. — 11 août 1825.
6. *Catelin* (dame) Marie-Nicolas, veuve *Belouze de Sainte-Croix* Jacques-André, émigré ; ayants droit réclamant : *Belouze de Sainte-Croix* Hippolyte-Vincent, *Belouze de Sainte-Croix* Marie-Madeleine-Eugénie, enfants, héritiers par moitié : à chacun 2.500 fr. en capital ; 75 francs de rente. — 11 août 1825.

(1) Les neufs volumes forment quatre séries : la première comprend les liquidations faites à l'époque du 1er avril 1826 ; la seconde, celles faites du 1er avril au 31 décembre 1826 ; la troisième, celles faites du 1er janvier au 31 décembre 1827 ; la quatrième, celles faites du 1er janvier au 31 décembre 1828. Dans chacune des séries, les liquidations sont mentionnées dans l'ordre alphabétique des départements. Le même ordre n'a pas été observé pour les noms des anciens propriétaires dépossédés ; nous les avons publiés tels qu'ils sont présentés dans les états originaux.

La date qui termine chaque article est celle de la décision de la Commission. Le capital représente ici la somme nette, déduction faite, dans certains cas, du passif.

7. *Bertrand* Paul-Joseph, émigré ; ayant droit réclamant : *Bertrand* Noël-François-Pierre, fils et héritier : 6.270 fr. en capital ; 188 francs de rente. — 15 septembre 1825.

8. *Le même* ; ayant droit réclamant : *Bertrand* Marie-Joseph-Madeleine, épouse de *Raymond* Jean-François-Esprit, fille héritière : 6.270 fr. en capital ; 188 francs de rente. — 15 septembre 1825.

9. *Eyraud* Antoine, émigré ; ayant droit réclamant : *Eyraud* François-Marie, neveu et héritier institué : 8.868 fr. 75 en capital ; 266 francs de rente. — 15 septembre 1825.

10. *De Gaillard* (marquis) Joachim-Antoine-Gabriel, émigré : 25.822 fr. 85 en capital ; 775 francs de rente. — 15 septembre 1825.

11. *Audemard* Joseph, émigré ; ayant droit réclamant : *Audemard* Joseph, *Revoux* Rose, sa femme, légataire de l'usufruit et exerçant les droits d'*Audemard* François, leur fils mineur, légataire de la nue-propriété : 7.107 fr. en capital ; 213 francs de rente. — 8 septembre 1825.

12. *De Fogasse de Châteaubrun* Louis, émigré : 12.690 fr. 35 en capital ; 381 francs de rente. — 19 septembre 1825.

13. *Boisson* Honoré, condamné ; ayant droit réclamant : *Boisson* Rose, épouse de *Reynoard* Jean-François-Xavier, seule fille et héritière : 7.840 fr. en capital : 235 francs de rente. — 19 septembre 1825.

14. *Artaud* Jean-Alexandre, condamné ; ayant droit réclamant : *Artaud* Claire-Anne-Élisabeth-Victorine, petite nièce et seule héritière : 45.607 fr. 50 en capital ; 1.368 francs de rente. — 19 septembre 1825.

15. *Blanc* Charles-Esprit, émigré : 5.500 fr. en capital ; 165 francs de rente. — 15 septembre 1825.

16. *Alphéran* François-Nicolas-Boniface, émigré ; ayant droit réclamant : *Alphéran* Joseph-Hippolyte-Charles-François, neveu et seul héritier par représentation d'*Alphéran* Jean-François, frère et héritier de l'émigré : 6.816 fr. 96 en capital ; 205 francs de rente. — 19 septembre 1825.

17 *Quet* Jean, condamné ; ayant droit réclamant : *Quet* Jérôme, fils unique et seul héritier : 9.312 fr. 50 en capital ; 279 francs de rente. — 19 septembre 1825.

18. *Rey* Gabriel-Stanislas, émigré : 76.374 fr. 50 en capital; 2 291 francs de rente. — 29 septembre 1825

19. *Gay de Taradel* Antoine-François-Michel, émigré : 14.572 fr. 50 en capital ; 437 francs de rente. — 6 octobre 1825.

20. *Marin* Pierre-Auguste-Édouard, émigré : 7.020 fr. en capital ; 211 francs de rente. — 6 octobre 1825.

21. *Jourdan* Claude-Toussaint et *Billet* Françoise, père et mère du liquidé ci-contre, émigrés ; ayant droit réclamant : *Jourdan* Claude-Jacques, partage de présuccession : 11.602 fr. 74 en capital ; 348 francs de rente. — 6 octobre 1825.

22. *De Duranti de Collongue* Marc-Antoine, émigré ; ayant droit réclamant : *de Duranti de Collongue* Jean-Baptiste-Auguste-Désiré, fils et seul héritier : 21.311 fr. 34 en capital ; 639 francs de rente. — 6 octobre 1825.

23. *De Saint-Jacques* Joseph-Louis, ascendant d'émigré ; ayant droit réclamant : *de Saint-Jacques* Pierre-Louis, fils et seul héritier : 17.361 fr. 84 en capital ; 521 francs de rente. — 6 octobre 1825.

24. *Crudère* Jean-Zacharie-Laurent, émigré ; ayants droit réclamant : dame *Crudère* Henriette-Dorothée-Rose, femme *Bidois* ; Julie-Claire-Françoise, femme *Moullard* ; Marie-Jeanne-Mélanie, femme *Verdilhon* ; *Rostan d'Ancezune* Marie-Claire-Eulalie ; enfants et petits-enfants, héritiers bénéficiaires : 37.400 fr. en capital ; 1.122 francs de rente. — 10 octobre 1825.

25. *Auda* Gaspard-François, émigré ; ayant droit réclamant : *Auda* Antoine-André-Marie-Gaspard, fils et seul héritier : 11.335 fr. 50 en capital ; 340 francs de rente. — 10 octobre 1825.

26. *Chomel* Jean-Pierre, émigré : 18.323 fr. 32 en capital ; 550 francs de rente. — 10 octobre 1825.

27. *Moissonnier* Jean-Baptiste, prêtre, émigré ; ayant droit réclamant : *Nodet* Antoine-Pierre-Balthazard, légataire universel : 8.460 fr. en capital ; 254 francs de rente. — 10 octobre 1825.

28. *De Grimaldi de Régusse* Charles-André-Benoît-François-Xavier, émigré : 29.748 fr. 60 en capital ; 892 francs de rente. — 10 octobre 1825.

29. *De Boisson* Alphonse-Charles-Toussaint, émigré ; ayant droit réclamant : *de Boisson* Jean-Baptiste-Marie-Thérèse-Élisabeth,

fils et seul héritier : 28.441 fr. 50 en capital ; 853 francs de rente. — 13 octobre 1825.

30. *D'Isoard de Chenerilles* François-Victor-Hippolyte : 57.565 fr. 60 en capital ; 1.727 francs de rente. — 13 octobre 1825.

31. *Poulhariez de Saint-André de Foucaud*, marquis de *Cavanac*, Jean-Baptiste-André, émigré ; ayants droit réclamant : *Poulhariez de Cavanac* (marquis) Aimé-Jacques, fils de l'émigré, *de Bombelles* Louis-Marc-Charles-Marie , Marie-Aimée-Angélique, mineurs, tutelle de leur père le marquis *de Bombelles* Charles-René, par représentation de Mme la marquise *de Bombelles* leur mère, née *Poulhariez Cavanac* Caroline-Sabine-Victoire, fille de l'émigré : 123.272 fr. 12 en capital ; 3.698 francs de rente. — 13 octobre 1825.

32. *Voulonne* Joachim-Joseph-Pierre-Henri, prêtre, émigré ; ayant droit réclamant : *Tassy* Jean-Hippolyte, légataire universel : 5.159 fr. en capital ; 155 francs de rente. — 12 octobre 1825.

33. *De Sade* (comte) Jean-Baptiste-Joseph-David, émigré : 56.028 fr. 24 en capital ; 1.681 francs de rente. — 3 novembre 1825.

34. *De Belouze de Sainte-Croix* Hippolyte-Vincent, émigré : 156.532 fr. 25 en capital ; 4.696 francs de rente — 24 novembre 1825.

35. *De Raousset-Soumabre* Étienne, émigré ; ayants droit réclamant : *de Raousset-Soumabre* Joseph-Victor-Amédée-Théodore, Marie-Magdeleine-Pauline, Marie-Polixène-Gabrielle, enfants et seuls héritiers de l'émigré : 66.754 fr. 32 en capital ; 2.003 francs de rente. — 21 novembre 1825.

36. *De Bougerel de Fontienne* Bruno-Louis-Alphonse, émigré : 11.573 fr. 10 en capital ; 347 francs de rente. — 28 novembre 1825.

37. *Donnadieu* Jean-Jacques, émigré ; ayant droit réclamant : dame *Donnadieu* Sophie-Françoise-Joseph, épouse non commune en biens d'Antoine-Alexis *Auzilly*, fille et unique héritière de l'émigré : 71.924 fr. 76 en capital ; 2.158 francs de rente. — 28 novembre 1825.

38. *Bouyer* Jeanne, femme divorcée de François *Boschet*, émigré ; ayant droit réclamant : *Lieutaud* Antoine-Trophime, héritier universel institué par l'émigré : 16.571 fr. 88 ; 497 francs de rente. — 12 décembre 1825.

39. *De Glandevès* Luce-Marie-Charles, veuve en premières noces de Charles-Magloire-Dieudonné *de Mercier*, et épouse en secondes noces de Jean-François-Gaspard *de Bellon*, comte de *Sainte-Marguerite*, émigré : 40.950 fr. en capital ; 1.229 francs de rente. — 19 décembre 1825.

40. *Collomp* Jean-Joseph, émigré : 30.072 fr. en capital ; 902 francs de rente. — 22 décembre 1825.

41. *De Conceil* (marquis) Louis, émigré; ayants droit réclamant : *de Conceil* Élisabeth-Louise-Mélanie-Marie, épouse de *Ripert*, marquis *d'Alauzier* ; Marie-Thérèse-Joséphine-Ursule, épouse de *de Brassier*, marquis *de Jocas* ; filles et uniques héritières de l'émigré : 47.102 fr. 65 en capital ; 1.413 francs de rente. — 22 décembre 1825.

42. *Laget de Bardelin* Jean-Baptiste-Paulin, émigré ; ayant droit réclamant : *Laget de Bardelin* Auguste-Désiré, frère et seul héritier de l'émigré : 30.561 fr. en capital ; 917 francs de rente. — 29 décembre 1825.

43. *Plasse* Jean-Pierre, émigré : 5.040 fr. en capital; 151 francs de rente. — 29 décembre 1825.

44. *De Velozo-Pinto*, comte *de Pinto*, Emmanuel-Élisabeth-Laurent, émigré : 5.760 fr. en capital ; 173 francs de rente. — 29 décembre 1825.

45. *Meyer* Joseph-Lazare, émigré; ayants droit réclamant : *Meyer* Magdeleine-Augustine, Marie-Marguerite-Gabrielle, Gabrielle-Thérèse-Adelaïde, filles du dépossédé et ses seules héritières bénéficiaires à cause du décès de leur sœur Marie-Thérèse, et au moyen des renonciations de leurs frères Joseph-Gabriel et François-Antoine-Marie, aux successions de leur père et de leur sœur Marie-Thérèse : 20.700 fr. en capital ; 621 francs de rente. — 2 janvier 1826.

46. *Grégoire* Jean-Guillaume, condamné ; ayants droit réclamant : *Grégoire* Raymond-Magdeleine, Pierre-Lazare-Frédéric, Thérèse-Catherine, veuve de Louis *Brel*, enfants du condamné, et ses héritiers chacun pour un quart ; Marcelin-Antoine, petit-fils du même, et son héritier pour le dernier quart, par représentation de son père Louis-Étienne-Grégoire : 3.536 fr. en capital ; 106 francs de rente. — 2 janvier 1826.

47. *De Jaubert de Saint-Pons* Jean-Baptiste-Sidoine, émigré : 2.160 fr. en capital ; 65 francs de rente. — 5 janvier 1826.

48. *Cauvin* Louis-Jean-Baptiste, émigré ; ayant droit réclamant : *Cauvin* Gabrielle-Bienaimée, épouse de Pierre-Laurent *Bernard*, fille et unique héritière du dépossédé : 5.738 fr. 10 en capital ; 172 francs de rente. — 5 janvier 1826.

49. *Rousset* Louis, émigré ; ayants droit réclamant : *Rousset* Marie-Marguerite-Rosalie, Anne épouse de Claude-Bruno *Arnaud*, filles et seules héritières du dépossédé : 1.340 fr. en capital ; 40 francs de rente. — 5 janvier 1826.

50. *Rey* Hilarion, émigré ; ayants droit réclamant : *Rey* Jean-Baptiste, Gabriel-Stanislas, frères du dépossédé et ses héritiers, chacun pour un tiers ; *Dauphin de Trebillanne* Marie-Gabrielle-Eulalie, épouse de *Garavaque*, Marie-Catherine-Adelaïde, Stanislas-Louis, Antoine-Louis, neveux et nièces du dépossédé et ses héritiers, conjointement pour le dernier tiers : 15.372 fr. 50 en capital ; 462 francs de rente. — 19 janvier 1826.

51. *Roman Tributiis* Jean-Martin-Alexandre-Laurent-André-François, émigré ; ayants droit réclamant : *Roman Tributiis* Jules-Scipion-Émilien, Marie-Reyne-Ambroise, enfants et seuls héritiers du dépossédé : 11.243 fr. en capital ; 337 francs de rente. — 23 janvier 1826.

52. *Pagi de Valbonne* Joseph-Louis, émigré ; ayant droit réclamant : *d'Estienne de Montplaisir* Thérèse-Rosalie, légataire universelle de sa sœur Marie Magdeleine, veuve *Dupuy de Montbrun*, qui avait été héritière universelle du dépossédé : 55.006 fr. 21 en capital ; 1.650 francs de rente. — 10 février 1826.

53. *Barnoin* Charles-Louis, ascendant d'émigré ; ayant droit réclamant : *Barnoin d'Antonelle* Joseph-Henri, fils du dépossédé, ayant seul supporté la perte résultant du partage de la présuccession de son père : 1.546 fr. 05 en capital ; 46 francs de rente. — 30 janvier 1826.

54. *Bagarry* Pierre, condamné ; ayant droit réclamant : demoiselle *Parat* Marie-Rose, légataire universelle de demoiselle Catherine-Suzanne *Bagarry*, sœur du dépossédé et qui avait été sa seule héritière : 11.700 fr. en capital ; 351 francs de rente. — 30 janvier 1826.

55. *Guérin* Magdeleine-Joséphine-Gabrielle, Jacques-Joseph et Marguerite-Pauline, épouse de Joseph-Gabriel *Meyer*, émigrés, propriétaires par moitié des biens dont leur émigration à occasionné la dépossession; ayants droit réclamant: *Meyer* Marie-Jacques-Joseph, Marie-Joséphine, épouse *de Saint-Jacques*, et Marie-Joséphine-Thérèse-Aurélie, épouse *Bally*, enfants de Mme *Meyer*, neveu et nièces des deux autres dépossédés, et leurs seuls héritiers: 9.000 fr. en capital; 270 francs de rente. — 6 février 1826.

56. *Carbonnel* Pierre et Louis, frères, émigrés; ayant droit réclamant: *Carbonnel* Pierre, en son nom personnel et comme seul héritier de son frère: 11.557 fr. 50 en capital; 347 francs de rente. — 24 février 1826.

57. *Giraud de Cuers* Jacques-Joseph, émigré; ayant droit réclamant: *de Chomel* Thérèse Victoire-Magdeleine, épouse de Pierre-Vincent-Toussaint-Hugues-Marie *Noguier de Malijay*, légataire universelle du dépossédé: 58.974 fr. 29 en capital; 1.769 francs de rente. — 24 février 1826.

58. *De Montolieu* Marie-Claire, veuve en premières noces de *de Castellane-Majastre*, épouse en secondes noces de *Berthet de la Clue*; ayants droit réclamant: les enfants de la propriétaire dépossédée: 22.469 fr. 94 en capital; 674 francs de rente. — 6 mars 1826.

59. *Cymon de Beauval* Louis-Théodore-Xavier; ayants droit réclamant: dame *Boyer de Fonscolombe* et *Reinaud de Fontvert*, née *Cymon de Beauval*: 99.116 fr. 27 en capital; 2.973 francs de rente. — 6 mars 1826.

60. *D'Icard* Joseph; ayant droit réclamant: *d'Icard* Benoît: 2.880 fr. en capital; 86 francs de rente. — 6 mars 1826.

61. *Lambot* François; ayants droit réclamant: *Lambot* Jeanne-Rose-Ursule, veuve *Bernard*, Louis-Amédée, Thérèse-Brigitte-Félicité-Sophie, et Thérèse: 612 fr. en capital; 18 francs de rente. — 10 mars 1826.

62. *Achy* Victoire, épouse *de Barrigue de Fontainieu*; ayant droit réclamant: *de Barrigue de Fontainieu* Prosper-François-Irénée: 7.861 fr. 73 en capital; 236 francs de rente. — 13 mars 1826.

63. *Reynier Manoly* Antoine, émigré; ayant droit réclamant: *Nouvel* Marie-Catherine, veuve et légataire universelle du dépossédé: 5.000 fr. en capital; 150 francs de rente. — 20 mars 1826.

64. *Sarraute* Mathieu, prêtre, émigré; ayant droit réclamant : *Gautier* Marie, veuve d'Honoré *Proal*, légataire universelle de Marie *Sarraute*, sœur et unique héritière du dépossédé : 1.800 fr. en capital; 54 francs de rente. — 31 mars 1826.

Au 31 décembre 1826

65. *Laget* Jean-Baptiste-Joseph, émigré; ayants droit réclamant: *Laget de Podio* Michel-Joseph-Elzéar-Hyacinthe et *Laget* Louis-Jean-Baptiste-Jules-Dominique : 10.500 fr. en capital ; 315 francs de rente. — 3 avril 1826.

66. *Pinatel* Jean-Baptiste, prêtre, émigré ; ayant droit réclamant : *Barbaroux* Élisabeth-Célestine, légataire universelle du dépossédé : 4.165 fr. en capital ; 125 francs de rente. — 21 avril 1826.

67. *D'Arlatan de Lauris* Jean-Louis-Martin, ascendant d'émigré; ayants droit réclamant : d'*Arlatan de Lauris* Boniface-Martin Joseph-Alexandre et Françoise-Alexandrine-Désirée, enfants et uniques héritiers du dépossédé : 605 fr. en capital; 18 francs de rente.— 18 avril 1826.

68. *Caussini*, baron *de Valbelle*, Joseph-Louis, condamné; ayant droit réclamant : *de Caussini de Valbelle* Albine-Joséphine-Flavie, épouse d'Auguste-René-Félix d'*Albertas*, fille et unique héritière du dépossédé : 10.799 fr. 96 en capital ; 324 francs de rente. — 10 avril 1826.

69. *Giraud* Gaspard-Alexis, émigré ; ayant droit réclamant : *Couissinier* Jean-Chrysostome-Laurent, neveu et légataire universel du dépossédé : 24.749 fr. 65 en capital ; 742 francs de rente. — 10 avril 1826.

70. *De Chomel* Anne-Baptistine, veuve en premières noces de Jacques-Pierre-Antoine-Marie *de Daniel*, et en secondes de François-Victor marquis *de Montolieu*, émigrée; ayants droit réclamant : *de Daniel* Honorée-Pierre-Marguerite-Jeanne, épouse de Louis-Pierre-Antoine-Marie *de Millo Terrazani*, *de Daniel* Jean-Balthazard-Ambroise-Marie, et le marquis Jean-Cyprien *de Montolieu*, enfants et uniques héritiers de la dépossédée : 2.859 fr. 50 en capital ; 86 francs de rente. — 24 avril 1826.

71. *Durbec* André, émigré : 4.681 fr. 62 en capital ; 140 francs de rente. — 10 avril 1826.

72. *De Bouchet*, baron *de Faucon*, émigré ; ayant droit réclamant : marquis *de Gauthier de Saint-Paulet* Pierre-Antoine-Blaise, comme donataire universel de Jeanne *de Bouchet de Faucon*, veuve *de Gauthier de Saint-Paulet*, sa mère, laquelle était légataire universelle de l'ancien propriétaire, son frère : 270.153 fr. 83 en capital ; 8.105 francs de rente. — 19 mai 1826.

73. *De Félix* Balthazard-François-Marie, émigré ; ayants droit réclamant : *de Félix* Ferdinand-Joseph-Marie, Alphonse-Louis-Joachim et Marie-Flavie-Joséphine, mineurs, tutelle de leur mère ; enfants et seuls héritiers du dépossédé sous bénéfice d'inventaire : 12.979 fr. 82 en capital ; 389 francs de rente. — 19 mai 1826.

74. *Olivier* François, déporté ; ayants droit réclamant : *Fauchier* Joseph-Emmanuel-Valentin et Marie-Élisabeth, épouse de Louis-Jean *Tabaret*, légataires pour moitié du dépossédé, leur oncle, et seuls héritiers de Catherine *Olivier*, veuve *Fauchier*, leur mère, laquelle était légataire pour l'autre moitié dudit dépossédé son frère : 16.764 fr. en capital ; 502 francs de rente. — 29 mai 1826.

75. *Gauthier* Anne-Rose-Thérèse, veuve de Joseph-Esprit d'*Autheman*, ascendante d'émigré ; ayants droit réclamant : d'*Autheman* Jacques-Flavius, Louise-Marie-Claire, épouse de Joseph-Henri *Chave*, seuls héritiers chacun pour moitié de la dépossédée, leur mère et aïeule : 1.895 fr. 05 en capital ; 57 francs de rente. — 19 juin 1826.

76. *De Barrême* Joseph, émigré : 47.234 fr. 65 en capital ; 1.417 francs de rente. — 19 juin 1826.

77. *Lagarde* Jean-Louis-Claire, émigré ; ayants droit réclamant : *Lagarde* Marie-Éléonore, Jean-Louis-Hilaire-Rose, Marie-Louise et Anne-Laurence-Julie, mineurs sous la tutelle de Joseph-Antoine *Demouy*, enfants et uniques héritiers du dépossédé : 7.248 fr. 25 en capital ; 217 francs de rente. — 16 juin 1826.

78. *Cortès de Monroy* André-François, émigré ; ayants droit réclamant : *Cortès de Monroy* Louis-Victor et Élisabeth-Marie-Anne-Magdeleine-Geneviève-Henriette, épouse d'Augustin-Charlemagne *Niel*, seuls enfants et héritiers de l'ancien propriétaire : 993 fr. 16 en capital ; 30 francs de rente. — 23 juin 1826.

79. *De Galliffet* (comte) Louis-François-Alexandre, émigré : 113.861 fr. 28 en capital ; 3.416 francs de rente. — 17 juin 1826.

80. *Cymon de Souville* Joseph-Léon-Pascal, émigré ; ayant droit réclamant : *Cymon de Souville* Anne-Mathilde-Joséphine, seule héritière du dépossédé, son père : 7.257 fr. 42 en capital ; 218 francs de rente. — 30 juin 1826.

81. *Frémendity* Jean-Marie-Théodore, émigré : 1.497 fr. 65 en capital ; 45 francs de rente. — 24 juillet 1826.

82. *Arnoux* Joseph-Noël, émigré ; ayants droit réclamant : *Olive* Étienne, Élisabeth-André épouse de Louis *Deleuil*, Gabriel-Noël, Honoré-Damase, neveux du dépossédé et ses héritiers chacun pour un cinquième par représentation de leur mère, née Marie-Magdeleine *Arnoux*, sœur et unique héritière dudit dépossédé ; *Férand* Marie-Anne, nièce des quatre ci-dessus nommés, et par représentation de sa mère née Anne *Olive*, héritière, pour le dernier cinquième, dudit dépossédé son grand oncle : 6.279 fr. en capital ; 188 francs de rente. — 28 juillet 1826.

83. *D'Arbaud de Jouques* (marquis) Joseph-Charles-André, émigré : 15.747 fr. 79 en capital ; 472 francs de rente. — 28 juillet 1826.

84. *Labat* Jean, émigré ; ayant droit réclamant : demoiselle Jeanne *Hiriart*, seule héritière du propriétaire dépossédé par représentation de dame Marie-Dominique *Labat*, sœur et héritière dudit dépossédé et au moyen du décès de ses frère et sœur : 34.845 fr. en capital ; 1.045 francs de rente. — 14 août 1826.

85. *De Suffren* (marquis) François-Palamède, émigré, ayant droit réclamant : marquis *de Suffren* Jean-Baptiste-François-Auguste, fils et seul héritier de l'ancien propriétaire : 23.489 fr. 97 en capital ; 705 francs de rente. — 24 août 1826.

86. *Molliex* Joseph, condamné ; ayants droit réclamant : *Molliex* Anne-Louise, épouse d'Antoine-Joseph *Bonniot*, *Molliex* Catherine-Rose, épouse de Louis *Penellon*, Catherine-Rose, majeure, et Marie-Magdeleine-Agnès, épouse de Barthélemy-Jacques *Vian*, filles et seules héritières, chacune pour un quart, du dépossédé : 11.902 fr. 94 en capital ; 356 francs de rente. — 17 août 1826.

87. *Allègre* Jean-Antoine, émigré : 10.254 fr. en capital : 308 francs de rente. — 31 août 1826.

88. *Guérin* Sophie-Françoise-Désirée, épouse de Marie-François-Antoine *Meyer*, *Guérin* Jacques-Joseph et Magdeleine-Joséphine-Gabrielle, émigrés ; ayants droit réclamant : *Meyer* Joseph-François et Joseph-Noël, seuls héritiers de madame Meyer, dépossédée, leur mère, qui avait succédé pour moitié à ses frère et sœur dépossédés, Jacques-Joseph et Magdeleine-Joséphine ; liquidation de moitié de l'indemnité : 9.000 fr. en capital ; 270 francs de rente. — 31 août 1826.

89. *Gourel* François, condamné ; ayants droit réclamant : *Gourel* Joseph-François-Médard et Auguste, enfants et uniques héritiers du dépossédé : 3.638 fr. 10 en capital ; 109 francs de rente. — 21 septembre 1826.

90. *Gantel Guilton de Mazargues* Joachim-Elzéard, émigré, et Nicolas-Jean-Joachim-Joseph, condamné ; ayants droit réclamant : *de Félix* Ferdinand-Joseph-Marie, Alphonse-Louis-Joachim, Marie-Flavie-Joséphine, mineurs, tutelle de Joseph-Jacques-Cyprien-Hippolyte d'*Audibert de Ramatuelle*, leur grand-oncle ; seuls héritiers de leur père Balthazard-Marie-François *de Félix*, légataire universel de Magdeleine-Thérèse *Gantel Guilton de Mazargues*, qui était seule aux droits des deux dépossédés, l'un son père, l'autre son frère : 80.140 fr. 15 en capital ; 2.404 francs de rente. — 31 août 1826.

91. *De Villeneuve*, marquis *de Vence*, Pierre-Paul-Ours-Hélion, émigré ; ayants droit réclamant : *de Villeneuve*, marquis *de Vence*, Clément-Louis-Hélion, pair de France, et *de Chantal de Villeneuve de Vence* Claire-Jeanne-Rosalie, épouse de Charles-Jean-Stanislas-François, marquis *de Bassompierre*, enfants et uniques héritiers du dépossédé : 18.728 fr. 45 en capital ; 562 francs de rente. — 21 septembre 1826.

92. *De Marin* François-Claude, émigré ; ayants droit réclamant : *Muquet* Jeanne-Adelaïde, épouse de Joseph *Mourret*, nièce du dépossédé et sa légataire universelle de la nue propriété, sous réserve d'usufruit au profit de madame Marie-Emilie *de Chabert*, veuve du dit dépossédé : 13.184 fr. 10 en capital ; 396 francs de rente. — 21 septembre 1826.

93. *Ruffo de La Fare de Bonneval* Jean-Baptiste-Marie-Scipion, ancien évêque de Senez, déporté : 29.025 fr. en capital ; 871 francs de rente. — 21 septembre 1826.

94. *De Fabry Borrilly* Honoré-Sauveur, émigré ; ayant droit réclamant : *Sardou* Pierre-Marie-Boniface, légataire universel de Marie-Virginie-Thérèse *Bosc*, sa femme, qui avait été instituée par le dépossédé sa légataire pour moitié ; liquidation de moitié de l'indemnité : 11 802 fr. en capital ; 354 francs de rente. — 5 octobre 1826.

95. *Marseille de Roux* Marie-Désirée, veuve de Raymond-Pierre *de Glandevès*, émigré; ayant droit réclamant: baron *de Glandevès* Georges-François-Pierre, pair de France, major des gardes-du-corps, fils de la dépossédée et son unique héritier par la renonciation de sa sœur, sa cohéritière: 72.210 fr. 60 en capital ; 2.166 francs de rente. — 26 octobre 1826.

96. *Christine* Antoine-Étienne, émigré : 540 fr. en capital ; 16 francs de rente. — 2 novembre 1826.

97. *Collombon* Antoine-Joseph-Blaise, condamné ; ayants droit réclamant : *Collombon* Joséphine-Marie-Gabrielle, épouse de Félix *Delor*, Justin-Étienne-Romain et Alexandre, enfants et uniques héritiers du dépossédé : 7.568 fr en capital ; 227 francs de rente. — 26 octobre 1826.

98. *De La Tour* Joseph, émigré; ayants droit réclamant : *De La Tour* Louis-Marie-Joseph, Marie-Ursule-Joséphine, Marie-Joséphine-Françoise et Marie-Eugénie, ces trois dernières, mineures sous la tutelle de leur mère ci-après nommée, enfants du dépossédé et ses héritiers chacun pour un quart ; *Merle de Beauchamps* Aimable-François-Emilie-Sophie, veuve du dépossédé, usufruitière de la moitié de l'indemnité, jusqu'à l'époque où ses enfants auront atteint leur vingt-cinquième année : 110.466 fr. 75 en capital ; 3.314 francs de rente. — 2 novembre 1826.

99. *Catelin* Antoine-Benoît, émigré ; ayant droit réclamant : demoiselle Marie-Claire-Henri-Victorine *Catelin*, fille et héritière bénéficiaire du dépossédé : le montant brut du bordereau d'indemnité était de 114.125 fr., mais le passif, s'élevant à 188.361 fr. 98, excédait de 74.236 fr. 98 ; il n'y eut donc pas d'indemnité. — 9 novembre 1826.

100. *De Thoron de Lacépède d'Artignosc* Jacques-Armand, émigré ; ayants droit réclamant : *de Fulque d'Oraison* Justine Gabrielle, veuve de Louis-Surléon *de Gautier*, *Fulque d'Oraison* Mathieu-

Alexandre-Herman-Raymond, Alexandre-Joseph-Auguste, Marie-Julie et Geneviève-Sophie épouse de Joseph *Tyr de Pochet de Bessières*, seuls héritiers de leur oncle Victor *Thoron de Lacépède d'Artignosc*, frère et légataire universel du dépossédé : 74.630 fr. 56 en capital ; 2.239 francs de rente. — 9 novembre 1826.

101. *Coste* Joseph-Noël-Hélène, émigré : 5.795 fr. en capital ; 174 francs de rente. — 7 décembre 1826.

[Au 31 décembre 1827

102. *Dagnan* Nicolas-Alphonse, émigré ; ayants droit réclamant : Marie-Jacques-Bruno-Augustin, condamné à la réclusion, représenté par M. François Ricard de *Reboul*, son curateur judiciaire ; Marie-Thérèse-Baptistine-Eugénie, Marie-Élisabeth-Rose-Constance et Jacques-Marie-Prosper, celui-ci mineur sous la tutelle de sa mère ; héritiers chacun pour un cinquième sous bénéfice d'inventaire du dépossédé, leur aïeul, par représentation de leur père, son fils unique, Joseph-Alphonse *Dagnan* ; liquidation de quatre cinquièmes de l'indemnité : 30.551 fr. 85 en capital ; 917 francs de rente. — 19 janvier 1827.

103. *De Fabry-Borrilly* Honoré-Sauveur, émigré ; ayant droit réclamant : l'hospice Notre-Dame de Miséricorde, bureau de bienfaisance de la ville d'Aix, légataire de la moitié des créances actives du dépossédé ; liquidation de la moitié de l'indemnité : 11.802 fr. en capital ; 354 francs de rente. — 26 janvier 1827.

104. *Arnulphi* Claude, émigré ; ayant droit réclamant : d[lle] *Arnulphi* Marie-Françoise-Octavie, mineure, tutelle de M. *de La Boulie*, procureur général près la cour d'Aix, fille et seule héritière du dépossédé : 21.895 fr. 96 en capital ; 657 francs de rente. — 26 janvier 1827.

105. *Michel*, dit le Beau-Michel, François-Louis-Anasthase, émigré : 3.388 fr. 50 en capital ; 102 francs de rente. — 26 janvier 1827.

106. Duc *de la Rochefoucauld-Liancourt* François-Alexandre-Frédéric, émigré : 401.378 fr. 58 en capital ; 12.041 francs de rente. — 16 mars 1827.

107. *Reyne* Jacques, émigré ; ayant droit réclamant : *Chiousse* Solon-Jean-Baptiste, fils de Jacques, cousin du dépossédé et son légataire universel : 3.277 fr. 45 en capital ; 98 francs de rente. — 23 mars 1827.

108. *Flotte Roquevaire* (vicomte *de*) Antoine-Elzéar, émigré ; ayants droit réclamant : le vicomte Amédée-Eugène-Ambroise, Claire-Sophie, épouse du comte Alphonse *de Clerc Ladevèze*, enfants et uniques héritiers du dépossédé : 41.032 fr. en capital; 1.231 francs de rente. — 20 mars 1826 et ordonnance royale du 8 mars 1827.

109. *De Rémuzat* Hyacinthe-Marie, prêtre déporté; ayant droit réclamant : *de Rémuzat* Élisabeth-Marie-Rosalie, nièce du dépossédé et sa légataire universelle : 800 fr. en capital ; 24 francs de rente. — 30 mars 1827.

110. *Cairas* Jean-Dominique-Louis, condamné ; ayants droit réclamant : *Cairas* Jean-Baptiste-Laurent-Gabriel, Thérèse-Charlotte, veuve de Joseph-Cosme *Giraud*, frère et sœur du dépossédé et ses héritiers chacun pour un tiers ; *Guient* Thérèse-Adélaïde, veuve de Laurent *Gourdez*, Marie-Thérèse-Françoise, épouse de Jacques-Eléazard-Anne *Garnier*, nièces du même et ses héritières, conjointement pour un tiers : 5.644 fr. 33 en capital ; 178 francs de rente. — 14 avril 1827.

111. *Laurens* Henri, condamné : ayants droit réclamant : *d'Estienne* André-Dominique, Henri-Bruno-Marie, Marie-Thérèse, épouse de Sauveur-Ignace *Ventre*, par représentation de leur mère née Madeleine-Thérèse *Laurens*, sœur du dépossédé, ayant droit à vingt-un quarante-huitièmes ; *Cappeau* Barthélemy-Henri, Marie-Anne-Julie, épouse de Jean-Baptiste-Pierre *Cappeau*, Louise-Alodie-Adélaïde-Constance, par représentation de leur mère née Anne-Jeanne *Laurens*, aussi sœur du dépossédé, ayant droit à vingt-sept quarante-huitièmes de l'indemnité : 34.424 fr. 38 en capital : 1.033 francs de rente. — 14 avril 1827.

112. *Eymieu* Jean-François, émigré ; ayant droit réclamant : Jean-Joseph, frère et unique héritier du dépossédé : 1.552 fr. 66 en capital ; 47 francs de rente. — 14 avril 1827.

113. *Ricard* Jean-Chrysostome-Joseph, émigré ; ayants droit réclamant : Jean-Baptiste et Jacques-Isidore, frères et légataires universels du dépossédé : 712 fr. 63 en capital ; 21 francs de rente. — 4 mai 1827.

114. *Reboul* Barthélemy-Louis, émigré ; ayant droit réclamant : *Reboul*

Germain-Eugène-Hyacinthe, fils unique : 10.967 fr. en capital ; 329 francs de rente. — 4 mai 1827.

115. *Broquier* François, émigré : 200 fr. en capital ; 6 francs de rente. — 4 mai 1827.

116. *Miraillet* Jacques, déporté ; ayant droit réclamant : Claude-Joseph, frère et seul héritier de l'ancien propriétaire : 720 fr. en capital ; 22 francs de rente. — 4 mai 1827.

117. *Jouyne* Jean-Baptiste-André, déporté : 533 fr. 62 en capital ; 16 francs de rente. — 4 mai 1827.

118. *Chabaud* André, ayants droit réclamant : *Chabaud* Gaspard : 12.067 fr. 47 en capital, 362 francs de rente ; Joseph-Isidore : 4.022 fr. 49 en capital, 121 francs de rente ; Gaspard, 2e du nom : 4.022 fr. 47 en capital, 121 francs de rente ; Anne, épouse de Joseph *Perron* : 4.022 fr. 49 en capital, 121 francs de rente ; *Raoul* Claudine, épouse de Jacques-Félix *Garniac* : 8.044 fr. 98 en capital, 241 francs de rente ; Marie-Rose, veuve de François-André *Kesler* : 8.044 fr. 98 en capital, 241 francs de rente ; Marie-Agathe, épouse de Jean-Baptiste *Teulières* : 8.044 fr. 98 en capital ; 241 francs de rente ; seuls héritiers du dépossédé. — 27 avril 1827.

119. *De Félix* Anne-Émilie, veuve de Claude-François-Léon, marquis *de Simiane*, émigrée : 2.449 fr. 26 en capital ; 73 francs de rente. — 27 avril 1827.

120. *Achard* Balthazard, émigré, ayants droit réclamant : *Achard* Philippe-Louis-Balthazard, Marie-Rosalie-Angélique, épouse de Jacques-Guillaume *Delon* ; frère et sœur et seuls héritiers, chacun : 22.180 fr. en capital ; 665 francs de rente. — 27 avril 1827.

121. *Achard* Jean-Jacques, émigré ; ayant droit réclamant : Philippe-Louis-Balthazard, neveu et légataire universel du dépossédé : 33.130 fr en capital ; 994 francs de rente. — 18 mai 1827.

122. *Reybaud* Joseph-Jean-Baptiste, émigré ; ayant droit réclamant : *Rigaud* Marie-Gabrielle-Euphrosine, épouse d'Aimé-Bruno-Denis *Carle*, seule héritière du dépossédé par représentation de sa mère, née Marie-Françoise *Jaubert*, qui avait été instituée légataire universelle par Gabrielle-Euphrosine *Reybaud*, sœur et unique héritière du dépossédé : 1 268 fr. 21 en capital ; 38 francs de rente. — 11 mai 1827.

123. *Vautray* Honoré, émigré : 47.610 fr. en capital ; 1.428 francs de rente. — 18 mai 1827.

124. *Martin-Compian* Antoine-Vincent-Marie ; ayant droit réclamant : *Rolland* Marie-Claire, veuve et légataire universelle du dépossédé : 39.864 fr. 42 en capital ; 1.196 francs de rente. — 25 mai 1827.

125. *François* Melchior-François, émigré ; ayant droit réclamant : l'hospice de la commune d'Albertas, légataire universel : 3.341 fr. 75 en capital ; 100 francs de rente. — 25 mai 1827.

126. *Camoin* Jean-Baptiste-Joseph-Étienne, émigré : 8.085 fr. 24 en capital ; 243 francs de rente. — 8 juin 1827.

127. *Cézan* Dominique, émigré ; ayants droit réclamant : Henri, 6.835 fr. 72 en capital, 205 francs de rente ; Joseph, 1.532 fr. 14 en capital, 46 francs de rente ; Gaspard, 1.532 fr. 14 en capital, 46 francs de rente ; seuls héritiers du dépossédé leur frère. — 8 juin 1827.

128. *Gautier du Poët* Henri-Joseph, émigré : 56.273 fr. 26 en capital ; 1.668 francs de rente. — 8 juin 1827.

129. *Beauchamps de Saint-Pons* Benoit-André-Maurice, émigré ; ayant droit réclamant : *de Beauchamps de Saint Pons* Benoit-André-Maurice, fils et unique héritier : 409 fr. 20 en capital ; 12 francs de rente. — 1er juin 1827.

130. *De Romegas* Joseph-François-Nicolas, émigré ; ayant droit réclamant : *Romegas* Anne-Mélanie, fille et unique héritière : 33.780 fr. 60 en capital ; 1.013 francs de rente. — 4 mai 1827.

131. *Perron* Pierre, émigré ; ayant droit réclamant : *Perron* Nicolas-Anne-Guillaume-Joseph, fils du dépossédé et son héritier pour un quart. Liquidation pour un quart de l'indemnité : 1.660 fr en capital ; 50 francs de rente. — 29 juin 1827.

132. *Laget* Louis-Honoré, émigré ; ayants droit réclamant : *Laget* Joseph-Louis-Constance 1.563 fr. en capital, 47 francs de rente ; Marguerite-Louise-Eulalie, épouse de François-Antoine-Albert, 1.563 fr. en capital, 47 francs de rente ; enfants du dépossédé et ses héritiers chacun pour un tiers ; *Sicard* Louis-Étienne-Antoine, Jeanne-Marie-Émilie, Marie-Henriette-Eulalie, Antoinette-Laure-Eulalie, Henriette-Amable-Louise, Constance-Euphémie-Aimée ; mineurs sous la tutelle de leur père, petits-

enfants du même et ses héritiers, conjointement pour un cinquième, par représentation de leur mère, née Françoise-Émilie-Antoinette *Laget* : 1.563 fr. en capital ; 47 francs de rente. — 22 juin 1827.

133. *Deydier Curiol de Mirabeau* Nicolas Bruno-Palamède-Firmin, émigré ; ayants droit réclamant : *de Laudun* Thérèse-Madeleine-Marie-Félicité, veuve de François-Antoine *Denoyé de Bedos de Celles*, Jeanne, épouse de Jacques-Fulcran *Didier de Leuze*, Marie-Madeleine-Gabrielle-Olympe *Deydier Curiol de Mirabeau*, Sophie-Félicité-Constance, veuve en premières noces du vicomte de *Castellane Grimaut*, et en deuxièmes noces de Michel *Ronco Roche de Létang*; héritiers du dépossédé : 46.794 fr. 75 en capital ; 1.404 francs de rente. — 6 juillet 1827.

134. *Monier* Antoine-André, émigré ; ayant droit réclamant : dame Monier Madeleine-Joséphine, épouse de Jean-Amant *Laurin*, Marie-Hippolyte, épouse de Claude-Laurent *Damaze Toulouse*, filles et héritières chacune pour moitié : 2.107 fr. 65 en capital ; 63 francs de rente. — 20 juillet 1827.

135. *Hugues* Joseph, condamné ; ayant droit réclamant : *Hugues de la Garde Valaurie* Antoine-Dominique-Joseph, petit-fils et héritier de l'ancien propriétaire : 114.146 fr. 90 en capital ; 3.424 francs de rente. — 20 juillet 1827.

136. *Montolieu* (marquis de) François-Victor, émigré ; ayants droit réclamant : *de Montolieu* Charlotte-Gabrielle-Françoise, veuve de François-Paul *d'Isoard de Chenerilles*, le marquis Jean-Cyprien, enfants du dépossédé ; *de Castellane Majastre* Charlotte-Julie-Hortense, épouse de *Catelin*, Charles-César-Elzéard, Adélaïde-Cloé, épouse du vicomte *de Flotte*, petits-enfants du même dépossédé : 342.423 fr. 30 en capital ; 10.273 francs de rente. — 3 août 1827.

137. *De Lortemar* Marguerite-Élisabeth, veuve de *Bonnet de Costefrède*, émigré : ayant droit réclamant : *Bonnet de la Baume* Élisabeth-Pauline, fille de la dépossédée : 4.400 fr. 28 en capital ; 132 francs de rente ; *Lemercier de Maisoncelle de Richemont* Louis-Jules, petit-fils de la même, ayant droit à l'indemnité dans les proportions ci-contre : 8.800 fr. 56 en capital ; 264 francs de rente. — 3 août 1827.

138. *Carle* Auguste-Denis, émigré; ayant droit réclamant : *Carle*

Aimé-Bruno-Denis, Jean-Baptiste-Alphonse-Étienne, enfants et seuls héritiers : aucune indemnité n'est allouée, le passif excédant l'actif de 4.801 fr. 15. — 10 août 1827.

139. *Raoux* Jean-Joseph, condamné ; ayant droit réclamant : *Campy* Joseph-Toussaint, seul héritier de son père, lequel était légataire de l'ancien propriétaire : 860 fr. en capital ; 26 francs de rente. — 10 août 1827.

140. *Laugier* Joseph dit *Giboin*, condamné ; ayant droit réclamant : *Aillaud de Caseneuve de Montmartin* Antoine-Henri, fils et seul héritier de son père, lequel était légataire universel de l'ancien propriétaire : 2.835 fr. en capital ; 85 francs de rente. — 10 août 1827.

141. *Dagnan* Nicolas-Alphonse, émigré ; ayant droit réclamant : *Dagnan* Nicolas-Joseph-Isidore-Marie, héritier pour un cinquième de l'ancien propriétaire, son aïeul paternel. Liquidation du cinquième de l'indemnité : 7.637 fr. 95 en capital ; 229 francs de rente. — 3 août 1827.

142. *Achard* Jérôme-Philippe, émigré ; ayants droit réclamant : Philippe-Louis-Balthazard : 28.097 fr. 25 en capital, 843 francs de rente ; Marie-Rose-Angélique, épouse de Jacques-Guillaume *Delon* : 12.715 fr. 75 en capital, 381 francs de rente ; seuls héritiers de l'ancien propriétaire leur aïeul. — 3 août 1827.

143. *Henrigues* François-Simon, baron de *Montvert*, émigré : 26.474 fr. 29 en capital ; 794 francs de rente. — 31 août 1827.

144. *Courtier* Marguerite-Laurence, veuve de Jean-Antoine *Gay de Taradel*, émigré ; ayants droit réclamant : *Gay de Taradel* Antoine-François-Michel, Antoine-Victor, Colombe-Joséphine-Victoire, épouse de François-Charles-Édouard *Roux*, Alphonse-Joseph et Auguste-Marie ; ces deux derniers mineurs tutelle de leur mère, enfants et petits-enfants de l'ancien propriétaire, héritier le premier pour moitié, et les quatre autres conjointement pour l'autre moitié, sous bénéfice d'inventaire : 7.564 fr. en capital ; 227 francs de rente. — 6 septembre 1827.

145. *Chaillan* Joseph, émigré ; ayants droit réclamant : *Chaillan* Jean-Joseph et Jean-Baptiste, fils du dépossédé et ses héritiers chacun pour un quart ; *Robert* Marie, Jean-Baptiste-Louis-Auguste, Jean-Gabriel-Marie, mineurs, tutelle de leur père, petits-enfants

du même, et ses héritiers conjointement pour un quart ; *Blanc* Jean-Baptiste, mineur, tutelle de son père, petit-fils du dépossédé, et son héritier pour un quart : 5.160 fr. en capital ; 155 francs de rente. — 6 septembre 1827.

146. *Pascal* Nicolas, condamné ; ayants droit réclamant : *Icard* Jean-Baptiste-François-Simon, Marie-Catherine, veuve d'Antoine *Castinel*, seuls héritiers du dépossédé leur oncle : 862 fr. 94 en capital ; 26 francs de rente. — 12 octobre 1827.

147. *Fesquet* Jean-Pierre-Casimir, émigré ; ayants droit réclamant : *Fesquet* Jean-Louis-Marie-Hippolyte, Frédéric-Émilien, Rosalie-Arsène, veuve *Sœhnée*, Honorine-Zoé, veuve *Goupil*, enfants du dépossédé ; *Vansanem* Anne, veuve du dépossédé et sa légataire d'un cinquième: à chacun 25.380 fr. 80 en capital ; 761 francs de rente. — 2 novembre 1827.

148. *De Castellane* Henri-Auguste-Alphonse, émigré ; ayant droit réclamant : *de Castellane* Delphine-Aglaé, épouse séparée de M. Adélaïde-Louis *Reimbold*, marquis *d'Estourmel*, Alphonsine-Gabrielle-Ernestine, veuve de Joseph *Fouché*, duc *d'Otrante* ; filles et seules héritiéres, sous bénéfice d'inventaire, de l'ancien propriétaire : 51.159 fr. 24 en capital ; 1.535 francs de rente. — 3 août 1827.

149. *Tardieu* Jean-Baptiste-Barthélemy, émigré ; ayant droit réclamant : *Bougrier* Joseph, légataire universel de son frère, lequel était légataire universel de l'ancien propriétaire : 1.272 fr. 80 en capital ; 38 francs de rente. — 21 décembre 1827.

Au 31 décembre 1828

150. *Perron* Pierre, émigré ; ayants droit réclamant: *Perron* Marie-Françoise-Joséphine-Caroline, veuve de François *Flotte* : 1.660 fr. en capital, 50 francs de rente ; Marie-Françoise-Pierrette, épouse de Jean-Autran *Perron* : 3.320 fr. en capital, 100 francs de rente ; filles du dépossédé et ses héritières. — 2 février 1828.

151. *Levesy* Raymond, déporté ; ayants droit réclamant : *Aycard* Benoît-Marie-Antoine : 5.987 fr. 81 en capital ; 180 francs de rente ; Marie-Appolline-Benoîte, épouse *Daniel* : 5.987 fr. 81 en capital ; 180 francs de rente ; Benoît-Marie-Joseph : 432 fr. 87 en capital ; 13 francs de rente. — 18 février 1828.

152. *Clerc de Saint-Chamas* François, condamné ; ayants droit récla-

mant : *Pélissier* Vincent-André, Jacques-Antoine-François-Hippolyte, Pierre-Alexandre-Casimir ; seuls héritiers de l'ancien propriétaire : 15.691 fr. 11 en capital ; 471 francs de rente — 1er mars 1828.

153. *Jourdan* Laurent, émigré ; ayants droit réclamant : *Jourdan*, Lazare-Joseph-Henri : 2.683 fr. 44 en capital, 81 francs de rente ; Jean-Baptiste Comte : 2.683 fr. 44 en capital, 81 francs de rente ; Catherine-Élisabeth, épouse de Jean *Bossy* ; *Angéniol* Charles-Joseph, 2.683 fr. 44 en capital, 81 francs de rente ; *Chaussaud* Jean-Baptiste : 1.341 fr. 72 en capital, 40 francs de rente ; Jean-Joseph *Vapaly* ; Marie-Christine, femme de Jean-Pierre *Inguimbert* : 670 fr. 86 en capital, 20 francs de rente ; Jeanne, femme de Jean-Joseph *Guigne* : 670 fr. 86 en capital, 20 francs de rente. Tous les susnommés héritiers de l'ancien propriétaire ; liquidation des 30/32 de l'indemnité. — 18 avril 1828.

154. *Damian* (marquis *de*) Jean-André-Joseph, émigré ; ayants droit réclamant : *de Damian* Hilarion-Jean, Théodore-Hyacinthe, Thérèse-Claudine-Adélaïde ; mineurs sous la tutelle de leur mère, enfants et seuls héritiers de l'ancien propriétaire (l'usufruit réservé à Adélaïde-Antoinette-Marceline *Mégy*, mère des réclamants, comme donataire par contrat de mariage de l'usufruit des biens de son mari) : 4.106 fr. 99 en capital ; 123 francs de rente. — 31 mars 1828.

155. *Abeille* Jean-Joseph, émigré : 633 fr. 65 en capital ; 19 francs de rente. — 19 avril 1828.

156. *Dragon* Jean-Joachim, ayants droit réclamant : *Dragon* Antoine-Joachim-Prosper-Nicolas et Marie-Madeleine-Augustine, seuls héritiers : 1.567 fr. 51 en capital ; 47 francs de rente — 3 mai 1828

157. *De Vintimille-Figanière* Charles-François-Gaspard-Fidèle, émigré ; ayants droit réclamant : *de Panisse* Pierre-Léandre, comte, légataire universel de dame Antoinette-Marie-Gabrielle-Eustachie *de Vintimille*, femme du comte *de Vérac*, laquelle était fille de l'ancien propriétaire dépossédé : 117.000 fr. en capital ; 3.510 francs de rente. — 7 juin 1828.

158. *Rampal* Jean-François, émigré ; ayants droit réclamant : Marguerite-Pierre, femme *Castinel*, Marie-Anne-Louise-Adélaïde,

femme *Boulouvard*; filles et héritières pour trois quarts; *Barthélemy* Jean-Joseph-François-Marc, légataire pour un quart : 4.859 fr. 99 en capital; 146 francs de rente. — 27 juin 1828.

159. *Raoux* Jean-Joseph, condamné; ayants droit réclamant : *Teissier* Jean-Baptiste-Joseph, François-Marius, Gaspard-Philippe-Marie, enfants et seuls héritiers de Jean *Teissier*, lequel était légataire universel de l'ancien propriétaire dépossédé : 3.874 fr. 30 en capital; 116 francs de rente. — 25 juillet 1828.

160. *Gay de Taradel* Jean-Joseph, émigré; ayants droit réclamant: *Gay de Taradel* Antoine-Victor, Colombe-Joséphine-Victoire, femme de François-Charles-Édouard *Raoux*, Alphonse-Joseph, Auguste-Marie, enfants et héritiers, chacun pour un quart, du propriétaire dépossédé : 43.717 fr. 75 en capital ; 1.312 francs de rente. — 25 juillet 1828.

161. *Estuby* Bonaventure, condamné; ayant droit réclamant: dame *Routhier* Anne-Madeleine, veuve de Louis *Piolle* : 10.200 fr. en capital; 306 francs de rente. — 8 août 1828.

162. *De Vento des Pennes* Jean-Paul-Louis, émigré : 48.880 fr. 04 en capital; 1.466 francs de rente. — 9 août 1828.

163. *Bernard* Pierre, condamné ; ayant droit réclamant : *Faulchier* Marie-Élisabeth, veuve en premières noces de Jacques-Louis *Tabares*, ayant droit comme créancière autorisée par jugement à exercer les droits de l'ancien propriétaire: 1.539 fr. 46 en capital ; 46 francs de rente. — 6 septembre 1828.

164. *Manson* Jacques, émigré; ayants droit réclamant: *Salomé* Claire-Catherine, veuve de Jacques *Durand*, légataire à titre particulier de l'ancien propriétaire, son cousin-germain ; *Chabran* Jean-Pierre-Vincent-Chrysostome, ayant droit par représentation de Marie *Salomé*, sa mère: 40.169 fr. en capital; 1.205 francs de rente. — 19 septembre 1828.

165. *Devilliers* Jean-Baptiste-Augustin, émigré ; ayants droit réclamant : *Devilliers* Étienne-Alexandre-Honoré, Barbe-Félicité, épouse de Joseph *Capus* ; enfants et seuls héritiers : 16.738 fr. 35 en capital : 502 francs de rente. — 19 septembre 1828.

166. *Garnier de Juillian* Dorothée-Thérèse-Antoinette, dépossédée révolutionnairement ; ayant droit réclamant : *de Blacas D'Aulps* Pierre-Louis-Jean-Casimir, seul héritier : 30.322 fr. 64 en capital ; 910 francs de rente. — 11 octobre 1828.

167. *Meiran de Lacetta* Jean-Baptiste-Valentin, émigré ; ayants droit réclamant : *Meiran de Lacetta* Fleurie-Jeanne-Honorine, femme de Joseph *Boulnois*, fille et héritière pour moitié ; *Blanc* Anne, femme d'Étienne *Roman*, légataire universelle de Jean-Baptiste *Meiran de Lacetta*, autre enfant du dit dépossédé, ayant droit en cette qualité à l'autre moitié de l'indemnité : 35.774 fr. 28 en capital ; 1.072 francs de rente. — 4 octobre 1828.

168. *De Suffren de Saint-Tropez* Joseph-Jean-Baptiste, émigré ; ayants droit réclamant : *de Suffren de Saint-Tropez* Amélie-Joséphine-Élisabeth-Olympe, épouse de Joseph-Louis-Auguste de *Menon de Ville*, Albine-Victorine Pauline, épouse de Joseph-Pierre-François-Gustave *Labbé de Suffren*, héritières chacune pour moitié de Pierre-Marie *de Suffren de Saint-Tropez* leur père, lequel était fils de l'ancien propriétaire : 15.966 fr. 78 en capital ; 479 francs de rente. — 18 octobre 1828.

169. *De Castellane-Majastre* André-Joseph-Gaspard-Marie, émigré ; ayants droit réclamant : *de Castellane* Louis-Joseph-Alphonse, Louise-Henriette, veuve de Léon-Pierre de *Saint-Simon* marquis de *Courtomer*, Armande-Pauline-Marie, veuve en premières noces du marquis Champcenetz, et épouse en secondes noces de Jacques-Marie-Anatole *Leclerc*, marquis de *Juigné* ; héritiers chacun pour un tiers du dépossédé, lequel n'était possesseur que de la moitié des biens portés au bordereau. Liquidation de cette moitié : 28.755 fr. 08 en capital ; 863 francs de rente. — 17 octobre 1828.

170. *Doria* Jean-Henri, émigré ; ayants droit réclamant : *Doria* Joseph-André, Louise-Rose-Marie-Sylvie, veuve de *Yon de Jouage*, *de Chaléon* Laurent-Louis-César, Anne-Jacqueline-Laurence, Laurent-Clair-André-Adolphe ; ces deux derniers mineurs, tutelle de leur père, enfants et petits-enfants de l'ancien propriétaire : 23.273 fr. 48 en capital ; 698 francs de rente. — 15 novembre 1828.

171. *Silvy* Jean-Antoine, condamné ; ayant droit réclamant : *Vernet* Joseph-Paul, curateur à la succession vacante de l'ancien propriétaire, nommé par jugement rendu à la requête des créanciers du dépossédé : 5.345 fr. en capital ; 160 francs de rente. — 21 novembre 1828.

172. *Bontoux* Claude, condamné ; ayants droit réclamant : *Garcin*

Jean-François, Madeleine-Angélique, femme d'Anatole *Frézet*, héritiers conjointement pour moitié dans la ligne maternelle du dépossédé, leur oncle ; *Boyer* Jean-Joseph, Marie, veuve de Guillaume *Gautier* et *Richard* François-Xavier-Joseph, héritiers du dépossédé conjointement pour l'autre moitié afférente à la ligne maternelle. Liquidation de moitié de l'indemnité : 7.605 fr. en capital ; 228 francs de rente. — 21 novembre 1828.

173. *Bermond* Marc-Antoine-Alexandre, émigré ; ayants droit réclamant : *Gibelin* Angélique-Fortunée, femme de Jean-Marie-Édouard *Cousinery*, Thérèse-Antoinette-Félicité, femme de Joseph-Magloire *de Noé* ; filles et héritières, chacune pour moitié, de leur mère née *Bermond*, laquelle était seule héritière du propriétaire dépossédé, son frère : 3.126 fr. 60 en capital ; 94 francs de rente. — 28 novembre 1828.

Récapitulation générale pour les Bouches-du-Rhône :

Montant brut du bordereau d'indemnité	5.745.428 fr. 94
Déduction pour passif	916.320 fr. 91
Restant net liquidé :	
Capital	4.914.500 fr. 86
Rente	147.428 fr. »
Excédent du passif	85.392 fr. 83

PIÈCES ANNEXES

PIÈCES ANNEXES

A. - DOCUMENTS DIVERS RELATIFS AUX BIENS NATIONAUX

I. — Lettre du directoire du département au Comité d'aliénation, à Paris, en date du 26 janvier 1791, relative à la suspension de la vente d'un bien national déclaré tel par le département.

(Arch. dép. L, reg. de corresp. du directoire du département, du 23 juillet 1790 au 21 avril 1791, p. 278.)

« Nous apprenons par la voie de la municipalité de Tarascon, que dans une lettre à elle écrite par M. J.-A. Creuzé-Latouche, en date du 15 de ce mois, on l'engage à suspendre la vente d'un bien que, deux fois, le directoire du département des Bouches-du-Rhône a déclaré national, et devoir être vendu comme tel. Les réclamations du sieur Moreton Chabrillan ont été examinées et discutées par deux fois : ses titres ont été lus et jugés ne pouvoir produire l'effet qu'il désirait. Après cette double décision, l'on a dû procéder à la vente qui se trouvait en effet consommée lorsque la lettre de M. Creuzé-Latouche est arrivée à Tarascon.

« Mais il a dû nous paraître étrange que le Comité d'aliénation, ou, pour mieux dire, que l'un de ses membres autorisât une municipalité du département à ne pas déférer aux décisions du corps administratif supérieur; et cela sur le fondement d'un avis émané d'un individu qui, pour être ex-président de l'Assemblée nationale, n'a, ni ne peut avoir qu'une opinion personnelle et fautive, lorsqu'il ne parle ni au nom du corps législatif, ni même au nom d'aucun comité.

« Un particulier, quel qu'il soit, n'est pas présumé à y voir mieux qu'un corps administratif entier ; c'est pourtant ce que la lettre de M. Creuzé-Latouche semble indiquer, puisqu'il paraît croire que

l'opinion isolée de M. Chassey doit, non seulement prévaloir sur la décision du directoire du département, mais encore en retarder l'exécution. Or, c'est ce que l'ordre constitutionnel ne peut permettre ni avouer, et quand on réclame la règle, l'on ne peut appréhender aucune contradiction. Nous avons décidé sur les titres et sur les raisons exposées ; nous avons décidé sur l'avis du district. Nous pouvons avoir erré, mais il est bien plus naturel de croire que si quelqu'un erre, ce n'est pas le corps qui a vu, examiné et discuté par deux fois la même question.

« Sur le tout, nous avons fait notre devoir; c'est à vous, Messieurs, de faire le vôtre. Mais nous sommes bien persuadés que ce ne sera jamais de votre aveu qu'un particulier se permettra d'improuver les jugements d'un directoire au point d'en contrarier l'exécution et d'inviter les inférieurs à s'écarter de la déférence qu'ils doivent à leurs supérieurs.

« Nous vous saluons bien respectueusement. »

II. — **Situation au 1er septembre 1791 du seizième sur la revente des biens nationaux concernant la commune d'Aix.**

(Arch. comm. d'Aix, B. B. 260.)

a) Seizième que la commune d'Aix a à prétendre sur la revente des biens nationaux à elle adjugés, par décret de l'Assemblée nationale du 11 janvier 1791, se montant à 1.213.784 l. 16 s. 1 d.

Reventes faites depuis le 29 janvier 1791 jusqu'au 1er septembre suivant		731.128 l. 13 s. 2 d.
Qui ont produit d'après les adjudications particulières la somme de	1.258.566 l.	
Dont le 16me revenant à la commune est de	78.660 l. 7 s. 6 d.	
Reste invendu pour		482.656 l. 2 s. 11 d.

A distraire, soit pour double emploi, soit pour l'usage des administrés :

Nos 14. Terre et prés des Chartreux	6.589 l.	
39. Corps de garde des Carmélites	600 l.	
34. Baraques à Puyricard, du chapitre d'Aix	990 l.	
89. Église de Saint-Laurent	2.541 l. 18 s. 9 d.	51.920 l. 18 s. 9 d.
91. Église et couvent des Dominicains	35.200 l.	
105. Église des Minimes	6.000 l.	
Reste		430.735 l. 4 s. 2 d.
Par mémoire y compris 218.554 l. 8 s. 4 d. des censes générales, soit en grains, soit en argent. Sur la susdite somme en y ajoutant le 5me lors de la revente aux enchères de		86.147 l. 0 s. 10 d.
Forme la somme de		516.882 l. 5 s.
Dont le 16me revenant à la commune est de		32.305 l. 2 s. 10 d.

b) Seizième que la commune d'Aix aurait à prétendre sur la revente des biens nationaux, si l'Assemblée nationale les lui avait adjugés conformément aux différentes pétitions par elle faites, et entre autres sa dernière du 29 juillet 1791, se montant à 122.601 l. 4 s.

Ventes faites jusqu'au 1er septembre 1791		24.249 l.
Qui ont produit d'après les adjudications particulières la somme de	85.950 l.	
Dont le 16me revenant à la commune est de	5.371 l. 17 s. 6 d.	
Reste invendu pour		98.352 l. 4 s.
En y ajoutant le 5me lors de la vente aux enchères		19.670 l. 8 s. 10 d.
Forme la somme de		118.022 l. 12 s. 10 d.
Dont le 16me revenant à la commune serait de		7.376 l. 7 s. 6 d.

Récapitulation des 16mes des biens nationaux :

Des adjugés, vendus et invendus	110.965 l. 10 s. 4 d.
Des non encore adjugés, vendus et invendus	12.748 l. 5 s.
Total	123.713 l. 15 s. 4 d.

III. — Compte rendu du directoire du district d'Aix au directoire du département des Bouches-du-Rhône, sur l'administration des Biens nationaux.

(Arch. dép. L, reg. n° prov. 2 des procès-verbaux des délibérations du district d'Aix, p. p. 41 à 52.)

Séance du 28 octobre 1791

Administration des Domaines nationaux

« Les décrets de l'Assemblée nationale, sanctionnés par le Roi, imposèrent de bien plus grandes obligations aux corps administratifs, en leur confiant l'administration des biens nationaux. Dresser l'état général de ces biens, affermer ceux dont les baux allaient expirer, faire rentrer le prix des fermages, des dîmes et autres revenus, de même que les arrérages, procéder à l'estimation de tous les domaines nationaux soumissionnés ou non, accélérer la vente de ceux sur lesquels il y avait des offres, procéder aux adjudications, vendre le mobilier et autres objets périssables, adresser aux autorités supérieures l'état des biens vendus, envoyer à l'hôtel des Monnaies de Marseille les argenteries et toutes les pièces en cuivre, les cloches provenant des maisons supprimées ; à l'hôtel des Monnaies de Paris les pièces d'or et d'argent doré ; remettre en dépôt, au receveur du district, les pierres fines et fausses ; veiller au payement des premières annuités de tous les acquéreurs et leur faire souscrire toutes les autres annuités prescrites par la loi ; vendre à la folle enchère les biens des acquéreurs qui ne s'acquitteraient pas de leurs obligations ; tels sont en général les devoirs qui étaient imposés au directoire du district. Vous allez juger s'il les a remplis.

« 1° État à dresser des biens nationaux. — Dès le 14 octobre 1790, le directoire adressa une proclamation imprimée à toutes les municipalités de son ressort, par laquelle il leur prescrivit de dresser sans délai un état de tous les domaines nationaux situés dans leur territoire, en les avertissant de distinguer soigneusement dans leur

état les diverses natures de biens et de faire un chapitre séparé des bois et forêts.

« Le 23 novembre suivant, le directoire se plaignit aux municipalités de la lenteur qu'elles mettaient à la formation de l'état des domaines nationaux.

« Le 10 janvier 1791, lassé de voir que les communes ne correspondaient [pas] à ses désirs et au vœu de la loi, il leur écrivit de nouveau pour accélérer leur marche, et il se déchargea sur elles de toute la responsabilité à laquelle pourrait donner lieu la perte de quelque bien national, causée par leur négligence. Enfin, pour n'avoir rien à se reprocher, le directoire se détermina, vers la fin de janvier, à commettre des experts qui allèrent dans toutes les municipalités, faire les recherches les plus exactes, et qui furent particulièrement chargés de rechercher les censes, les pensions en argent et en grains, et généralement tous les droits incorporels qui échappaient presque entièrement à la recherche des communes.

« C'est ainsi que le directoire est parvenu à se procurer l'état le plus complet possible des domaines nationaux du district.

« Le directoire du département nous a adressé, depuis un mois environ, un état de ces domaines, dressé par les agents des impôts indirects, état que nous avons renvoyé le 27 octobre au directeur du droit d'enregistrement, actuellement chargé de l'administration des biens nationaux.

« 2° Biens nationaux à affermer. — La vente des biens nationaux s'étant opérée avec beaucoup plus de rapidité, nous avions suspendu pendant quelque temps d'affermer les domaines nationaux, pour l'avantage des acquéreurs. Mais les ventes étant beaucoup avancées et les terres pouvant souffrir par défaut de culture, nous adressâmes, le 8 avril 1791, une circulaire imprimée aux municipalités pour qu'elles eussent à nous désigner les biens nationaux quelconques qui, n'étant pas vendus ou exposés aux enchères, ne seraient pas affermés. Nous leur prescrivîmes en même temps de nous instruire si, en attendant l'adjudication des baux, il y aurait quelques cultures pressantes à faire, pour que nous puissions y pourvoir.

« Nous n'avons eu presque rien à faire à cet égard ; sur les indications qui nous ont été données, les baux à ferme ou à loyer ont été passés. Ce soin regarde actuellement les administrateurs de la régie des domaines nationaux, sur la demande desquels nous passons dans nos registres tous les actes des baux nécessaires.

« 3° Rentrée des revenus nationaux. — La rentrée de tous les revenus

nationaux a été surveillée par tous les moyens qui étaient en notre pouvoir.

« Le 23 octobre 1790, nous fîmes passer à toutes les municipalités du ressort plusieurs exemplaires d'une circulaire adressée à tous les fermiers et sous-fermiers des biens nationaux, dans laquelle nous leur expliquâmes les diverses obligations qu'ils avaient à remplir, les époques et la nature des payements qu'ils devaient faire et la caisse dans laquelle ils devaient les verser.

« Par une circulaire du 23 novembre 1790, nous chargeâmes les officiers municipaux de nous instruire du nom et de la demeure de tous les fermiers, locataires et débiteurs des revenus nationaux, et de nous faire passer leurs baux à ferme dont ils requerraient la rémission de tous les bénéficiers, locataires, fermiers et autres. Nous remîmes au receveur du district l'état de tous les débiteurs et fermiers qui nous furent connus, et nous le chargeâmes de presser vivement leur libération.

« Nous avons déjà parlé des comptes de régie de 1790, que nous avons exigés des bénéficiers, conformément à la loi.

« Le directoire du département arrêta, le 31 décembre 1790, que tous les ecclésiastiques et fermiers débiteurs seraient poursuivis à défaut de payement, à la diligence du procureur-syndic. Le procureur-syndic adressa des circulaires à tous les débiteurs arriérés. Les 10 janvier, 8 avril et 15 mars 1791, nous recommandâmes de nouveau à toutes les municipalités de nous désigner le nom, la demeure et les baux des fermiers et autres débiteurs qui auraient pu être oubliés. Nous prîmes enfin une dernière précaution, pour faire rentrer avec célérité les revenus nationaux ; ce fut de charger les officiers municipaux, par nos lettres des 7 janvier et 17 février 1791, de faire la triaille de tous les titres, terriers, catalogues et registres relatifs aux divers revenus des maisons supprimées et de nous les faire passer en toute diligence. Mais cette disposition n'a pas été exécutée comme nous l'aurions désiré.

« Le directoire du département fut instruit de toutes nos démarches relatives à la rentrée des revenus nationaux, par notre lettre du 18 mars 1791.

« Le 8 avril 1791, nous avertîmes les communes que celles qui avaient régi, en 1790, quelque bien national, devaient nous en rendre compte ; aucune n'a annoncé qu'elle eût fait des gestions de ce genre. Nous avons reçu des bénéficiers et religieux leur compte de gestion de 1791.

« Le Ministre du Roi recommanda, par une lettre du 10 juillet 1791, à tous les directoires, de faire rendre compte avec exactitude à tous séquestres et administrateurs de biens nationaux. Nous avions reçu alors, depuis plus de six mois, le compte du receveur des décimes ; nous avons entendu depuis peu de temps celui du ci-devant baile du chapitre d'Aix.

« Les commissaires enregistrateurs, chargés de la régie et administration des domaines nationaux, perfectionneront ce que nous n'avons pu effectuer qu'imparfaitement. Déjà, nous leur avons adressé beaucoup d'états de revenus et de baux à ferme ; ils recevront incessamment tous les renseignements qui peuvent leur manquer, à mesure que nous avancerons la formation des archives du district.

« Dîmes. — En vous parlant de la rentrée des domaines nationaux, nous devons vous occuper un instant, en particulier, du produit des dîmes de 1790. La négligence des municipalités à cet égard a souvent excité nos plaintes.

« Le conseil du district avait pris, lors de sa dernière session (p. 38), un arrêté très sage et surtout très juste relativement à la régie des dîmes par les municipalités, ou par les fermiers, et aux moyens coactifs pour en faire verser le produit dans la caisse du district. Pour en assurer l'exécution, dans le cas où l'administration du département l'aurait approuvé, nous adressâmes une circulaire aux municipalités. Le 23 novembre 1790, nous les chargeâmes de nous apprendre : 1° le nombre et le nom des décimateurs de la commune ; 2° si les fermiers de la dîme l'avaient recueillie ; 3° si elles en avaient fait elles-mêmes la collecte, et si c'était en vertu d'une résiliation de bail des fermiers ; 4° pourquoi dans ce cas elles n'avaient pas encore rendu compte ; 5° nous les instruisîmes du devoir qui était imposé soit aux fermiers, soit aux municipalités régisseuses, de verser le produit des dîmes dans la caisse du district.

« Le conseil du département ne statua rien sur votre arrêté, il ne fit aucune disposition sur cet objet important des dîmes. Le 15 février, nous lui dénonçâmes le retard des fermiers et la négligence des municipalités régisseuses : nous demandâmes un arrêté général, qui fut rendu le 18 du même mois, mais qui ne nous parvint que dans le mois de mars suivant. Les municipalités régisseuses, quelle qu'en fût la cause, furent déclarées simples dépositaires du produit net des dîmes, et il leur fut enjoint, à peine de responsabilité personnelle contre les officiers municipaux, de verser sans délai le produit

net de la dîme dans la caisse du receveur du district, en faisant préalablement arrêter leur compte.

« Le 9 mars, nous dénonçâmes au directoire du département la négligence des municipalités régisseuses à rendre le compte de la dîme. Le 15, nous leur adressâmes une circulaire très pressante pour leur enjoindre d'exécuter l'arrêté du département. Nous fîmes part de nos démarches, le 18, à l'administration supérieure ; nous rappelâmes leurs obligations aux officiers municipaux par une dernière circulaire du 18 avril 1791.

« Nous vous dénonçons aujourd'hui toutes les municipalités qui constamment ont été sourdes à tant d'invitations paternelles, et qui n'ont pas versé le produit des dîmes dans la caisse du district, ou qui, n'étant pas régisseuses elles-mêmes, ne nous ont jamais donné les renseignements demandés sur le nom et la demeure des fermiers ; ces municipalités sont : Trets, Saint-Paul-les-Durance, Roques-Hautes, Sues, la Royère Sainte-Croix, Charleval, Saint-Estève Janson, Saint-Marc, Beaurecueil, La Galinière, Rousset, Gignac, Saint-Victoret, Carri, Châteauneuf-les-Martigues et Lambesc.

« Parmi les communes dont les dîmes n'ont pas été payées, quelques-unes (nous nous faisons un devoir de le dire) ont prétendu pouvoir garder en mains le produit des dîmes en compensation des sommes plus considérables que leur doit le gouvernement. Il faut convenir que, si cette prétention n'est pas régulière, attendu que les municipalités ne sont que dépositaires des dîmes, elle est au moins excusable, parce que les caisses des communes, épuisées par des avances considérables, ne peuvent plus suffire à leurs charges faute d'un remboursement indispensable.

« Nous allons remettre l'état de toutes les communes dont les dîmes de 1790 n'ont pas été payées ou ne l'ont été qu'en partie au directeur du droit d'enregistrement actuellement chargé de la régie de tous les domaines nationaux.

« 4° Estimation des biens nationaux. — Pour accélérer la vente des domaines nationaux, il fallait faire procéder à leur estimation. Le directoire ne crut pas devoir attendre le résultat des estimations partielles auxquelles les soumissions des municipalités ou des particuliers donnaient lieu ; il fallait atteindre à la fois tous les biens nationaux. Pour y parvenir, des experts furent mandés par le directoire dans toutes les municipalités du district, avec injonction aux officiers municipaux de leur donner tous les renseignements nécessaires sur la situation, la nature et la dépendance ancienne de ces biens.

« Des instructions publiques furent rédigées, les 9 et 24 novembre 1790, par le directoire, pour régler la marche des experts sur la disposition de la loi, même pour l'évaluation des droits casuels, sur lesquels les comités de l'Assemblée nationale ne rédigèrent une instruction que le 9 janvier 1791. Nous avons eu à nous applaudir beaucoup de cette méthode ; elle a accéléré infiniment l'estimation des biens nationaux.

« Le prix estimatif de tous les domaines nationaux corporels du district, sauf erreur ou omission, s'est élevé à la somme de un million trois cent soixante douze mille cinq cent onze livres un sol dix deniers.

L'estimation plus difficile des droits incorporels qui en dépendent s'élevait déjà à quinze cent mille livres environ, lorsque la loi du 20 mars 1791, ayant sursis à la vente et aliénation de ces biens, nous détermina à discontinuer leur estimation. Nous avons adressé, le 27 mai 1791, au directoire du département, l'état de ces estimations exigé par la loi du 17 avril.

« 5° Vente des domaines nationaux. — La vente des domaines nationaux s'est faite avec autant de rapidité que de succès. Dès le mois d'octobre 1790, nous adressâmes des avis à tous les particuliers et municipalités soumissionnaires, pour hâter toutes les opérations préliminaires aux enchères. Nous devons l'extrême célérité des ventes au zèle infatigable et à l'exactitude exemplaire des commissaires des enchères.

« Le directoire du département nous chargea, les 22 mars et 27 avril, de lui adresser, tous les mois, le tableau de nos adjudications. La longueur de ce tableau ne nous permit de l'envoyer pour la première fois que le 11 juin ; il comprit toutes les ventes faites depuis le 24 janvier 1791 jusqu'au 31 mai. Nous avons fait le même envoi le 16 juillet pour les ventes du mois de juin, et nous attendons la fin d'octobre pour adresser le tableau des ventes peu conséquentes de septembre et d'octobre.

« Le 26 juillet, nous avons rendu public l'état de nos ventes, et pour accélérer les offres sur les biens qui restaient à vendre dans les différentes communes du district, nous en avons également fait afficher l'état.

« Vous apprendrez avec plaisir, sans doute, qu'il ne reste d'après les estimations que pour 163.433 l. 16 s. 4 d. de domaines nationaux à vendre dans toute l'étendue du district.

« Ce que vous apprendrez avec bien du plaisir encore, c'est le résultat des ventes comparé avec les estimations.

« Les biens vendus jusqu'à aujourd'hui étaient estimés en totalité 1.209.077 l. 5 s. 6 d.

« Ils ont été vendus 2.191.651 l. 16 s.

« Le bénéfice pour la nation, donné par les enchères, est de 982.574 l. 10 s. 6 d.

« C'est-à-dire à peu près le double des estimations.

« Ces domaines occupés autrefois par quelques usufruitiers passagers sont aujourd'hui partagés entre 421 propriétaires.

« Le succès des ventes vous prouve le soin qu'a eu le directoire d'en écarter les fraudes, contre lesquelles le directoire du département avait été nécessité de rendre un arrêté général, le 7 mai 1791. A peine deux plaintes nous sont parvenues sur des fraudes de ce genre ; nous avons pris tous les moyens possibles pour en avoir la preuve ; mais les informations n'ont pas répondu aux plaintes et nous n'avons eu à dénoncer aucun fraudateur.

« Municipalités soumissionnaires. — Nous ne devons point finir cet article sans vous faire part d'une réclamation nécessaire pour l'intérêt de quelques municipalités soumissionnaires.

« Il avait été ordonné, par les lettres patentes du 26 juillet 1790, que les municipalités qui voudraient acquérir des biens nationaux étaient tenues de faire parvenir leur soumission au comité de l'Assemblée nationale, avant le 15 septembre suivant, après lequel jour elles ne pourraient plus concourir à la vente des domaines nationaux que comme des acquéreurs particuliers.

« Les lettres patentes du Roi, du 14 octobre 1790, rendues sur le décret du 10 du même mois, avaient déclaré déchues de l'effet de leur soumission les municipalités qui n'avaient pas désigné les objets de leurs demandes, ou qui n'en avaient pas envoyé la désignation au Comité, avant le 16 septembre.

« Cette dernière loi était rigoureuse ; elle était parvenue fort tard officiellement aux administrations. Le directoire proposa, le 1er décembre, à l'administration du département, et le 4, au Comité d'aliénation de l'Assemblée nationale, de demander une prolongation du délai fixé aux municipalités pour la désignation des biens compris dans leur soumission.

« L'administration du département rejeta notre demande, mais l'Assemblée nationale rendit un décret, le 29 novembre 1790, sanctionné le 10 décembre suivant, par lequel elle autorisa les municipalités soumissionnaires avant le 15 septembre 1790, à faire les désignations, estimations ou évaluations jusqu'au 1er janvier 1791. La loi

du 5 janvier 1791, étendit ce délai au 1er mars exclusivement ; nous en instruisîmes toutes les communes par une lettre du 10 janvier.

« Les municipalités de Jouques, Peyrolles, La Roque-d'Antheron, Lambesc, Auriol et Aix, sont toutes soumissionnaires ; toutes, elles ont fait et envoyé leur soumission avant le 15 septembre 1790 ; toutes, elles ont adressé par la voie des corps administratifs la désignation, estimation et évaluation des biens soumissionnés, avant le 1er mars 1791.

« Nous parvînmes au mois de juin, sans avoir reçu aucun décret en leur faveur, à l'exception du décret d'aliénation en faveur de la municipalité d'Aix. Nous n'attendîmes pas la réclamation des autres municipalités soumissionnaires ; nous joignîmes au tableau des adjudications, envoyé le 11 juin 1791 et destiné au Comité de l'Assemblée nationale, des observations en faveur de ces communes.

« Chargés, ensuite des ordres de M. Amelot, de faire connaître aux municipalités acquéreuses les formalités qu'elles avaient à remplir pour obtenir le payement du 16e que les décrets leur accordent sur le prix des ventes, nous rappelâmes au directoire du département, par une lettre du 30 juillet dernier, nos observations du 11 juin, et nous le priâmes de réclamer auprès du corps législatif les décrets d'aliénation en faveur de toutes les municipalités soumissionnaires ; nous ignorons si le directoire du département a donné quelque suite à cette réclamation.

« 6e Annuité, payement.— Après avoir opéré la vente des domaines nationaux, nous avons dû veiller à ce que le prix en fût payé par les acquéreurs aux époques fixées par les décrets. Nous n'avons pas négligé ce devoir important. Sur 421 acquéreurs, 393 ont déjà souscrit leurs annuités et acquitté le premier payement entre les mains du receveur du district. Tous ceux qui sont en arrière ont été avertis par le procureur-syndic ; ceux qui ont trop tardé de se présenter ont reçu sommation d'effectuer leur payement avec les intérêts du jour de l'échéance, conformément à l'article 8 du titre 3 du décret du 14 mai 1790. L'un d'eux n'ayant pas satisfait à cette sommation, le directoire a procédé à la folle enchère, en conformité de l'article 6 du décret du 3 novembre 1790.

« La municipalité d'Aix n'a point encore rempli les 15 annuités qui lui sont prescrites par les décrets et que le directoire lui a adressé (*sic*) depuis longtemps ; mais elle poursuit la rectification de divers articles du décret d'aliénation rendu en sa faveur, et c'est après cette rectification que les annuités auraient été souscrites.

Elles sont devenues inutiles, tant pour les municipalités que pour les autres acquéreurs, par l'effet du décret de l'Assemblée nationale du 27 ou 28 septembre dernier, qui a simplifié le mode de payement des domaines nationaux ; nous attendons sa promulgation légale pour mettre ses diverses dispositions à exécution. En attendant, les fruits et revenus des domaines nationaux acquis par la commune d'Aix continuent d'être versés, comme ils l'ont toujours été, dans la caisse du district, à compte et en payement de ses annuités.

« 7° Encans du mobilier. — En nous occupant de la vente des domaines nationaux, nous avons dû ne pas laisser dépérir ni dilapider les effets, ustensiles et autres mobiliers des maisons supprimées.

« Le 10 décembre 1790, ensuite des dispositions ordonnées par le directoire du département, nous prescrivîmes aux communes de vendre publiquement et aux enchères les provisions des maisons abandonnées, qui pourraient s'y trouver et s'y gâter, de même que les chevaux inutiles à l'exploitation des fermes et de verser le prix de l'encan dans la caisse du district. Nous renouvelâmes les mêmes ordres le 7 janvier 1791.

« Enfin, plus récemment, nous avons fait procéder à l'encan de tout le mobilier des diverses maisons supprimées dans l'étendue du district, après en avoir fait faire une estimation article par article, certifiée par les officiers municipaux du lieu de l'établissement. Plusieurs de MM. les administrateurs du conseil voulurent bien accepter la commission que nous leur déléguâmes, de faire procéder à ces encans avec deux officiers municipaux, dans les communes autres que le chef-lieu du district. Tous ces encans ont été faits avec exactitude et succès : il en a été dressé des procès-verbaux, et le produit des ventes versé en presque totalité dans la caisse du district.

« Le produit du mobilier et des tonneaux, d'après les procès-verbaux, est de 31.951 l. 12 s. 6 d.

« 8° Argenterie des églises supprimées. — La loi du 27 mars 1791, nous a chargé d'envoyer à l'hôtel des Monnaies le plus voisin l'argenterie des églises, chapitres et communautés religieuses, jugée inutile au culte. Il a fallu longtemps pour rassembler toutes ces argenteries. Les réclamations de diverses communes ou confréries, produites par la vénération des fidèles pour quelques corps saints, ont encore retardé l'envoi. Le directoire du département a accordé provisoirement à la piété des fidèles quelques-unes de leurs demandes, sauf l'approbation du corps législatif. Cependant, en exécution d'une

loi antérieure au 5 novembre 1790, titre 3, article 1er, le procureur-syndic avait déjà fait porter à l'hôtel des Monnaies de Marseille l'argenterie des ci-devant Augustins et partie de celle des ci-devant Minimes, qui lui furent remises par des commissaires du directoire du département, sous inventaire. Elles ont été du poids de 144 marcs 7 onces, suivant le récépissé du directeur, du 13 janvier dernier, envoyé à M. le procureur-général-syndic, le 17 du même mois.

« Toutes les autres pièces d'argenterie vont être adressées au directeur des Monnaies de Marseille, qui en a déjà reçu avis. Nous ferons passer le bordereau d'envoi, conformément à la loi, à l'administrateur de la caisse de l'extraordinaire et au directoire du département. Le poids de toutes ces argenteries est de 673 marcs 5 gros $^1/_2$.

« Nous avons fait séparer soigneusement les pièces d'or et d'argent doré pour être envoyées au directeur de la Monnaie de Paris, conformément aux décrets de l'Assemblée nationale. Elles pèsent 35 marcs 7 onces 5 gros $^1/_2$.

« Pierres fines et fausses. — Les matières étrangères telles que le bois, le cuivre, les pierres fines et fausses qui s'y trouvaient enchâssées, ont été également séparées. Nous avons remis en dépôt, au receveur du district, toutes les pierres fines et fausses, parmi lesquelles se trouve une croix à brillants que nous trouvâmes déposée dans la caisse du ci-devant chapitre d'Aix. Nous allons adresser le bordereau des pierres fines et fausses au directoire du département, qui en donnera avis à l'Assemblée nationale pour être disposé par elle de ces objets, ainsi qu'elle se l'est réservée par l'article 5 de la loi du 27 mars 1791.

« Pièces en cuivre. — La loi du 29 août 1791 a été rendue dans un temps où les encans des mobiliers nationaux étaient presque finis. Beaucoup d'ustensiles en cuivre ont été conséquemment vendus. Nous faisons rassembler tout ce qui reste en chandeliers, etc., et nous les ferons passer à l'hôtel des Monnaies de Marseille, conformément à l'article 2.

« Cloches. — Nous avons reçu des ordres positifs pour la descente des cloches dont la fonte doit être faite à Marseille; on s'occupe dans ce moment de cette opération importante, dont le résultat va répandre dans la circulation une grande quantité de monnaie de cuivre, si nécessaire pour l'échange des assignats de cent sols, et pour remplacer le numéraire. Diverses communes ont demandé d'être admises à échanger à égalité de poids leurs cloches brisées ou fêlées avec les cloches qui vont être mises en fonte. Nous avons appuyé cette juste

demande auprès du directoire du département, qui l'a accueillie favorablement le 12 octobre. L'adjudication de la descente des cloches d'Aix a été passée le 19 octobre, au concours, mais sans enchères, attendu l'urgence du cas, et, en conformité des ordres de M. le procureur-général-syndic, elles sont en grande partie descendues; sous peu de jours, elles seront toutes transportées à Marseille.

« Lambesc, Trets, Marignane et Auriol ont reçu ordre, depuis le 18 octobre, de faire porter à l'hôtel des Monnaies des cloches des maisons supprimées.

« Ornements, autels, tableaux, livres, etc. — Restent les tableaux, les autels, les livres, les ornements et linges d'églises. L'Assemblée nationale s'est réservée, par l'article 3 du titre 3 de la loi du 5 novembre 1790, de prononcer sur la conservation, le dépôt et la destination de ces divers objets.

« Les autels sont en grande partie invendables et de bas prix. Le directoire du département en a, sur notre avis, accordé provisoirement plusieurs à la municipalité d'Aix.

« Nous avons déjà dit, ailleurs, que nous faisons travailler dans cette ville aux catalogues des livres de toutes les maisons supprimées du district. Cette opération devient très longue par la distinction qu'il faut faire de ceux qui méritent d'être conservés d'avec ceux qui seront dans le cas d'être vendus.

« Tous les ornements et linges d'églises sont inventoriés. Le 2 juillet dernier, nous avons prescrit aux municipalités de Marignane, Auriol, Lambesc et Trets, de faire l'apport dans cette ville de tous ceux qui dépendaient des maisons supprimées établies dans leur arrondissement.

« Le désir qu'ont les communes d'obtenir le don de ces ornements et linges d'église, nécessaires au service des paroisses, en a suspendu l'envoi. A présent que les ventes des biens nationaux n'occuperont plus autant et le directoire et les bureaux, nous ferons travailler au double de tous les inventaires de ces objets, afin que le directoire du département les adresse à l'Assemblée nationale législative, qui prononcera sur leur destination.

« Sels et tabacs. — Nous ne devons pas finir l'article de notre gestion relativement aux biens nationaux, sans vous parler des sels et des tabacs dépendant ci-devant de la ferme générale et déclarés nationaux par l'Assemblée nationale. Nous avons dû procéder, en vertu de la loi du 27 mars 1791, à l'inventaire des sels et tabacs qui pouvaient rester encore dans les entrepôts de la ferme située dans notre dépar-

tement, et procéder ensuite à leur vente, ensemble à celle des effets et ustensiles qui en dépendent.

« Les inventaires ont été faits ; nous en avons fait part au département le 9 septembre. Le tabac restant de l'entrepôt a été exposé en vente, de même que les sels, le 10 octobre. Mais cela a été infructueusement. L'obligation imposée au directoire, par la loi, de vendre les sels et tabacs en masse, et la cherté du prix, ont éloigné tous les acquéreurs. Nos commissaires ont été obligés de suspendre l'encan, après en avoir dressé procès-verbal, que nous avons envoyé au directoire du département le 14 octobre, avec prière d'informer sans retard le ministre des obstacles qui arrêtent la vente des sels et des tabacs. »

Nous relevons, à la fin de ce compte rendu, p. 105, dans l'état des recettes et des dépenses, les chiffres suivants relatifs aux biens nationaux :

Recettes :

« La recette des domaines nationaux se divise en capitaux et en revenus.

Les capitaux sont le produit des ventes des domaines corporels, du mobilier et des rachats de droits, dépendant des biens nationaux depuis son établissement, c'est-à-dire depuis le 6 octobre 1790 jusqu'au 15 octobre 1791. Le receveur du district a reçu, savoir :

« Sur les acomptes du prix des ventes	537.327 l. 7 s. 11 d.
« Sur le produit du mobilier autre que celui des maisons d'Aix, qui figurera dans la recette postérieure au 15 octobre	3.936 l. 19 s. 6 d.
« Sur les rachats	107.207 l. 18 s. 6 d.
« Les revenus des domaines nationaux sont les dîmes de 1790, et toutes les autres espèces de revenus.	
« Les dîmes rentrées jusqu'au 15 octobre 1791, ont produit	75.988 l. 12 s. 6 d.
« Tous les autres genres de revenus, y compris le prix des vins de la dîme d'Aix et autres vins trouvés dans les tonneaux des maisons religieuses abandonnées, vendus par le directoire du district	25.556 l. 2 s. 2 d.
Total	750.017 l. 0 s. 7 d.

Le montant des dépenses extraordinaires sur les domaines et revenus nationaux, s'élève à 719.864 l. 13 s. 4 d.

IV. — Rapport du sieur Villardy, en date du 16 novembre 1791, sur les biens nationaux.

(Arch. dép. L., registre L III 5 des procès-verbaux de l'Assemblée administrative du département.)

Le sieur Villardy, chargé par le directoire du département de faire un rapport sur les biens nationaux, s'exprime en ces termes :

« Messieurs,

« Le tableau que m'a chargé de présenter à vos regards le directoire du département ne me parut d'abord, quand j'acceptai ce travail, que le calcul purement arithmétique de la richesse nationale en cette partie, ou le relevé sèchement mécanique de l'estimation et de la vente des biens nationaux. Sous ce rapport, Messieurs, je mesurai sans trop d'exactitude mon zèle avec mes forces, et je commençai le travail qu'on a fait l'honneur de confier à mes soins. Je me suis aperçu bientôt qu'il y avait bien loin de la volonté au succès, et que les lumières suivent presque toujours à pas lents une inutile présomption. Cet aveu, Messieurs, doit me concilier votre indulgence.

« L'article 22 de la loi du mois de janvier 1790 sur la constitution des assemblées administratives ordonne au directoire de rendre tous les ans au conseil le compte de sa gestion, qui sera rendue publique par la voie de l'impression. Au milieu des difficultés qui environnèrent les premiers instants de notre existence, il nous fut impossible de nous acquitter de cette obligation de confiance et de devoir.

« M. le procureur-général-syndic nous traça, l'année dernière, à grands traits, le tableau, ou plutôt, comme il le disait lui-même, l'esquisse des causes qui avaient arrêté notre marche et qui [ne] nous permirent alors de donner à l'administration qu'un simple aperçu de nos premières opérations. En faisant aujourd'hui ce que les circonstances, ou plutôt, s'il est permis de le dire, ce que notre jeunesse et notre inexpérience ne nous permirent pas de faire alors, notre travail sera entièrement complet et renfermera dans son ensemble toutes les opérations du directoire, depuis son organisation première.

« Pour donner plus de clarté au travail que je vais avoir l'honneur de mettre sous vos yeux, je parlerai des lois qui ont tracé aux directoires les obligations relativement à tout ce qui est compris sous le nom de biens nationaux. Je vous rendrai compte de l'exécution qui en a été la suite, et je terminerai mon rapport par l'exposé des principaux arrêtés que le directoire a rendus sur cette matière. Cette

dernière partie vous retracera notre jurisprudence et vous donnera une idée de la situation du département sur un objet aussi important, dans les circonstances difficiles et délicates où nous nous trouvons.

« Le royaume, fatigué de la vicissitude continuelle des principes du gouvernement, désirait depuis longtemps de voir enfin établir, et d'une manière durable, un juste rapport entre les revenus et les dépenses, une sage distribution des impôts, et par dessus tout une garantie constitutionnelle de la liberté civile et de la liberté politique.

« Jamais perspective plus agréable ne fut présentée à la Nation ; la réunion de ses représentants s'offrait à l'imagination comme un terme de repos et de bonheur, après de longues alarmes. Jamais un ministre si hautement célèbre, si publiquement proclamé comme le rival heureux de Sully, ne trompa plus complètement l'espérance d'un grand empire. A la place de cette heureuse et magnifique attente, au milieu des sentiments généreux qui élèvent les hommes même ordinaires, par l'amour de la liberté, à la hauteur de toutes les conceptions, favorisé du pouvoir absolu dont l'opinion publique environnait sans réserve l'idée de ses talents, jamais ministre ne montra plus constamment la réserve la plus timide, la crainte la plus minutieuse de toutes les résistances, l'embarras le plus puéril de tous les moyens, lorqu'il était question d'opérer le bien de l'État par des dispositions nouvelles et des mesures proportionnées aux dangers des circonstances.

« Effrayée de l'abîme dans lequel allait s'engloutir le plus beau royaume de l'univers, fatiguée des essais malheureux que le génie routinier de la fiscalité financière lui offrait pour toute ressource, l'Assemblée nationale, craignant enfin de devenir complice des malheurs d'une banqueroute inévitable, et voulant éviter les dangers dont la folle présomption d'une idole trop longtemps chérie l'eût rendu coupable envers la Nation et envers les siècles, fut obligée, pour sauver l'État, de rendre, le 2 novembre 1789, le fameux décret par lequel les biens ecclésiastiques ont été déclarés à la disposition de la Nation. Pour connaître la valeur de ces nouvelles richesses, l'Assemblée ordonna, le 18 du même mois, aux monastères, abbayes, chapitres et tous autres bénéficiers quelconques, de déposer aux greffes des juges royaux ou officiers municipaux une déclaration détaillée de tous les biens mobiliers et immobiliers dépendant des bénéfices, maisons et établissements ecclésiastiques, ensemble de

leurs revenus, ainsi qu'un état détaillé des charges dont les dits biens pouvaient être grevés, sous peine d'être privés des bénéfices et pensions qu'ils auraient omis de déclarer. Non contente des connaissances que la Nation était en droit d'attendre des déclarations prescrites aux titulaires, l'Assemblée nationale, pour y suppléer encore et les rendre plus complètes, ordonna aux directoires de départements de former un état détaillé de tous les domaines ecclésiastiques situés dans leur arrondissement, en distinguant exactement la nature des différentes sortes de biens, pour être envoyés aux comités chargés de l'aliénation des domaines nationaux.

« Toutes ces connaissances une fois rassemblées et l'état des ressources nationales en cette partie connues avec quelque espèce de certitude, l'Assemblée les rapprochant sans peine de la masse effrayante des besoins du royaume, du déficit de ses finances, de la nullité d'une partie de ses revenus ordinaires par l'extinction des charges onéreuses au peuple, dont elle avait ordonné la suppression et le remboursement, conçut le projet vaste, hardi, mais sûr, d'employer à la libération de l'État le dépôt confié au clergé, dont la destruction politique et l'organisation, sous une forme moins dispendieuse, était conçue et arrêtée depuis si longtemps. Au mois de février 1790, quoique assurée de l'immense étendue de son pouvoir et de ses ressources, l'Assemblée nationale voulant sans doute consulter l'opinion publique dans une mesure nouvelle dont l'histoire des siècles passés n'offrait que des exemples partiels, et ne voulant pas tout à coup jeter dans le commerce une masse incalculée et effrayante au premier coup d'œil d'effets à vendre d'une grande valeur, n'adopta d'abord qu'un mode d'exécution circonscrit dans des bornes étroites, et ne décréta que l'aliénation à la municipalité de Paris d'une somme de quatre cents millions. Quelques mois après, cette mesure fut étendue à toutes les municipalités, et l'émission de pareille somme en billets-monnaie et le projet de l'augmenter dans la proportion des besoins fut décrétée.

« Il faut le dire, Messieurs, c'est à cette prudence appelée pusillanimité par des esprits ardents et présomptueux, même dans leur patriotisme, qu'est due en entier la certitude d'avoir alors évité la banqueroute et le bouleversement absolu de la fortune publique. Une spéculation de finances de plusieurs milliards ne se combine pas, en mesure d'État, comme un simple virement de fonds dans une maison de banque. Tout était perdu, si elle eût de prime abord décrété l'émission de dix-neuf cents millions de billets, comme on le lui

proposait avec tant de confiance et de chaleur. Sans doute, plus l'Assemblée eût mis à la fois de billets en circulation, plus elle eût élevé le prix des domaines nationaux, plus elle eût donné de valeur aux effets publics; mais aucun de ces avantages n'eût été bien légitime, puisque tout aurait été l'effet ou des craintes de ceux à qui l'on aurait délivré la nouvelle monnaie en payement, ou de la nécessité où ils se seraient trouvés de réaliser cette monnaie d'une seule manière; et il ne convient pas à un grand empire de profiter de la peur pour faire fortune.

« Quoi qu'il en soit, et toute réflexion particulière à part, cette réserve de l'Assemblée nationale fut grande, et sa conduite en cette occasion présente le développement politique de la plus grande, la plus vaste, la plus active opération de finances dont on puisse avoir l'idée; je dis même la plus heureuse pour le moment où elle se trouvait. Dès lors, en effet, les combats entre les difficultés ne furent plus les mêmes; la nécessité de suffire aux grandes dépenses d'une Révolution incalculable ne subsiste plus, et la direction des affaires fut tout à coup affranchie de ses principales et interminables entraves.

« Je ne me suis permis cette légère digression, Messieurs, que pour venger les assignats du discrédit affreux dans lequel on voudrait les plonger aujourd'hui, et honorer la mémoire de l'homme éternellement célèbre, qui respire encore pour ainsi dire parmi vous et qui a été par son génie le principal auteur de cette vaste et importante mesure. D'ailleurs, elle tient essentiellement à mon sujet; les assignats n'étant autre chose que la monnaie territoriale des biens nationaux.

« Après avoir mis en sûreté la fortune de l'État et pris sous la sauvegarde de la loyauté française tous les créanciers de la Nation, l'Assemblée devait s'occuper des moyens les plus sûrs pour empêcher la dissipation ou la ruine des précieuses richesses qu'elle venait de conquérir. Elle décréta, le 31 mai, une instruction très détaillée, qui a pour but de faciliter aux municipalités et aux corps administratifs l'intelligence du décret du 14, et prévenir par des détails et des explications les doutes et les obstacles par lesquels son exécution pourrait être arrêtée. Cette instruction embrasse en grande partie le système de l'opération et laisse peu à ajouter aux réflexions et au développement qu'elle contient. Les décrets des 29 juin, 16 juillet et 6 du mois d'août, rendus ensuite, finirent pour ainsi dire le code complet de l'aliénation, acquisition et vente des biens nationaux.

« La nécessité d'opérer un premier mouvement à une opération qui devait relever rapidement le crédit national, assurer au trésor public les ressources les plus fécondes, adoucir les maux qui avaient été pour plusieurs municipalités les suites inévitables de la Révolution, avait fait naître la très politique idée de se servir de leur entremise pour la vente avec profit des immenses capitaux que leur cautionnement solidaire pouvait seul garantir d'une manière plus assurée que les fortunes des particuliers. L'impossibilité prévue d'obtenir, même par le concours de ces deux moyens, l'aliénation complète dès la première année de tous les fonds aliénables, obligèrent bientôt l'Assemblée nationale d'établir des règles pour la régie de ceux qui ne seraient pas vendus. Elle confia aux directoires la surveillance de l'administration et jouissance que doivent exercer les municipalités jusqu'à l'époque des reventes. Cette surveillance doit s'étendre même sur la jouissance des adjudicataires particuliers jusqu'à ce qu'ils aient entièrement acquitté le prix de leur adjudication et plus spécialement encore sur les objets les plus susceptibles de dégradation : le titre 2 de la loi du 5 novembre a rassemblé et traité, avec les développements les plus étendus, tout ce qui a rapport à cette partie aussi délicate qu'importante par la multiplicité et la variété des perceptions.

« Ce grand travail préparatoire de l'Assemblée nationale, que je viens de vous développer, Messieurs, avec toute l'exactitude et la fidélité dont je suis capable, n'avait d'autre but sans doute que de réparer les longues erreurs d'un gouvernement livré depuis si longtemps à l'impéritie coupable et meurtrière de tous les travailleurs en finance, connus autrefois sous le nom de ministres, et qui ne paraissaient un instant au sommet de la roue de fortune que pour nous entraîner ensuite dans une ruine inévitable.

« L'emploi de cette nouvelle richesse nationale connue, estimée et administrée d'après les lois que je vous ai rappelées tout à l'heure, n'avait plus besoin que d'être fixé par les vues sages et prudentes d'une économique distribution, pour remplir le but d'amélioration générale qui avait décidé sa réunion au trésor de la Nation. Cet ouvrage a été terminé par l'établissement de la caisse de l'extraordinaire, dans laquelle le produit des ventes et les sommes des revenus administrés a dû être versé avec la plus scrupuleuse exactitude. L'organisation de cette caisse n'entre point dans le plan du rapport dont je suis chargé en ce moment ; ses relations avec le directoire ont été fixées par la nature de son institution, dont la

principale, et pour ainsi dire l'unique, pour nous est l'exécution de l'important décret sur l'organisation civile du clergé.

« La Nation, en mettant à sa disposition ces antiques richesses, a contracté l'engagement solennel d'acquitter les dettes du clergé, salarier les anciens titulaires successeurs des créanciers de l'État, entretenir le culte et soulager les pauvres. Le siècle de la philosophie devait sans doute compter au rang de ses premiers devoirs de ramener l'église à sa primitive et édifiante simplicité, dont son fondateur a donné le premier exemple. Une suite de décrets rédigés avec la plus juste économie a tâché de concilier ce qu'on a cru devoir aux ménagements d'une longue habitude d'aisance et aux sacrifices rigoureux qu'exigeait impérieusement le salut de l'État

« Le clergé retiré sans fonctions a reçu pour traitement la représentation proportionelle à ses anciens titres, et le clergé fonctionnaire public une augmentation de salaires relative à l'augmentation de travail auquel il était destiné. Les directoires ont été chargés de l'exécution de tous les arrangements et dispositions infiniment variées comprises dans cette loi. Liquidation et fixation des traitements, liquidation des droits dont on désirait l'amortissement, vérification des titres de créances sur les corps et communautés supprimés, circonscription des paroisses, suppression des séminaires, conservation des maisons destinées à la vie commune, enfin payement des pensions et salaires ecclésiastiques. Tous les objets, Messieurs, dont nous allons vous donner les détails dans la seconde partie de ce rapport, destinée à l'exécution des lois et de vos délibérations, a été, et plus spécialement encore le dernier article, le plus désagréable et le plus pénible de nos devoirs par les contrariétés que le retard des fonds destinés à une dette sacrée nous a fait continuellement éprouver.

« II° Exécution. — Ce n'est pas sans dessein, Messieurs, que j'ai destiné la première partie de ce rapport à mettre sous vos yeux le tableau de nos devoirs. Il doit être pour nous le juge sévère de nos obligations ; c'est le miroir de la loi qui réfléchira sans cesse sur notre conduite l'approbation ou la critique. Comment avons-nous exécuté les règles qui nous étaient prescrites ? Voilà la question que vous avez le droit de nous faire, et sur laquelle nous devons aller au-devant de tous les éclaircissements.

« Je crois nécessaire d'abord de fixer le sens légal, en administration, de ce mot: exécution. Une équivoque assez généralement répandue parmi les citoyens a dénaturé quelque fois, dans les commencements

surtout, sa véritable signification. Aucune sorte d'exécution immédiate au fond n'a été départie aux directoires de départements. Les véritables exécuteurs immédiats des nouvelles lois sont uniquement et primitivement les officiers municipaux. Les départements ordonnent, les districts transmettent et activent l'exécution des ordres, les municipalités exécutent; voilà l'unique, voilà la véritable hiérarchie des pouvoirs, établie par la Constitution. Cette explication du mot est si exactement vraie que la loi du 27 mars, présente année, en a fait la base d'une disposition littérale dans l'article 22, où il est dit : « Si les directoires de départements ne peuvent, malgré deux avertissements successifs, obtenir les renseignements ou informations demandés, ils sont autorisés à nommer, aux frais des officiers municipaux ou membres des directoires de districts, deux commissaires qui se transporteront sur les lieux pour recueillir les renseignements ou informations. »

« L'administration du conseil jugera par l'ensemble des rapports qui lui ont été mis sous les yeux, si le directoire aurait dû user quelquefois de cette mesure de sévérité.

« Le sens administratif de ce mot *exécution*, une fois fixé parmi nous, je vais avoir l'honneur de passer pour ainsi dire en revue tous les objets de détail dont la surveillance nous a été confiée, relativement à ce qu'on appelle en général biens nationaux.

« La loi et la délibération du conseil général tenu au mois de novembre dernier, prise sur le rapport de M. le président actuel, recommandent au directoire de recevoir et recueillir toutes les soumissions de ceux qui veulent acquérir des domaines nationaux. Un volume considérable de soumissions ont été reçues par le directoire, depuis le commencement de sa première organisation ; elles sont au nombre de près de mille et présentent une estimation infiniment faible. Ce recueil extrêmement précieux, au commencement de l'immense et bien importante opération entreprise par l'Assemblée nationale, pour le rétablissement des finances, l'affermissement de la constitution et la prospérité de l'empire, est heureusement aujourd'hui de la plus parfaite inutilité ; tous les objets soumissionnés par les particuliers ont été vendus en exécution de la loi qui ordonne que toutes les adjudications seront faites avec toute la promptitude, la publicité et la fidélité possibles. Les objets soumissionnés par les municipalités et dont l'aliénation leur a été faite par un décret du corps législatif ne sont pas tous encore, et il s'en faut de beaucoup, soumis à l'opération forcée de la revente ; deux raisons principales et diamétralement contradictoires ont produit cet effet.

« Plusieurs objets compris dans le décret d'aliénation aux municipalités et estimés séparément avant la délivrance en masse que leur en a faite l'Assemblée nationale constituante, avaient été portés les uns à égalité, les autres au-dessous, et quelques uns au-dessus de leur véritable valeur. Les deux premières classes ont trouvé des soumissionnaires partiels, et les objets mis aux enchères ont été vendus, aliénés et ont passé entre les mains de leurs acquéreurs. Ceux de la dernière classe, estimés à une valeur rigoureuse, et que les changements arrivés depuis dans les fortunes ou les localités ont présenté dans la suite sous un point de vue tout différent aux spéculateurs, n'ont trouvé aucun offrant et restent encore au compte des municipalités, qui ne les avaient soumissionnés que pour les revendre et participer au seizième du profit qui leur était adjugé par les décrets. Frustrées dans leurs espérances, les municipalités spéculatrices se sont adressées à nous pour diminuer l'estime primitive de ces objets, sous le prétexte que les intérêts de leur achat absorbaient leur bénéfice, et au lieu d'un gain sur lequel elles avaient légitimement compté, ne leur présentaient qu'une perte absorbante et par conséquent onéreuse. Marseille nous a présenté deux fois l'exemple de cette erreur préjudiciable à ces spéculations, et deux fois, par arrêtés des mois de juillet et de novembre, présente année, nous avons respecté la limite de nos pouvoirs et avons adressé sa pétition au corps législatif pour y statuer dans sa sagesse.

« Un autre motif, qu'il est je crois de mon devoir de vous développer, a influé et influe encore sur le retard de la vente des objets nationaux présentés à l'aliénation : c'est l'estime qui en a été faite à leur valeur véritable ou même au-dessous de leur prix réel.

« Supposons les assignats, que j'ai appelés, je crois avec raison, la monnaie territoriale de notre capital national, jouissant de tout le crédit qu'ils méritent, je vous le demande à vous tous, Messieurs, versés dans les connaissances du commerce, la masse du numéraire étant bornée, le commerce et les fabriques en enlevant beaucoup à l'agriculture, parce que celle-ci, quoique plus longuement solide, ne conduit pas aussi rapidement à la fortune, ne serait-il pas possible que, la liberté donnant un grand effort au génie commercial et manufacturier, une partie considérable des biens nationaux à vendre restât quelque temps sans demandes, et que ce fût non le signe de la décadence, mais l'avant-coureur d'une grande prospérité ?

« N'est-il pas possible que, quoique les biens nationaux ayant été estimés l'un dans l'autre un cinquième au-dessous de leur valeur, il

y ait des spéculateurs avides, qui attendent le moment d'une estimation plus basse encore si les enchères venaient à se ralentir; car ne vous y trompez pas, Messieurs, il existe des joueurs à la baisse dans ce genre comme dans tant d'autres ; ils pensent qu'il en est des terres comme de toutes autres marchandises, dont la quantité amène la satiété et, par conséquent, le discrédit.

« L'article 2 de la délibération du conseil général dernier, et l'article 4 du décret du mois de juin 1790, avaient imposé au directoire l'obligation de former un état nominatif de tous les domaines à vendre. Nous avons été fidèles à cette obligation et nous l'avons exécutée par tous les moyens qui nous sont confiés. Le directoire a fait passer à chaque district et municipalité de son arrondissement l'arrêté du conseil pour s'y conformer et nous faire passer leur travail. Non content de cette invitation, qui, en style paternel d'administration, est un ordre, nous avons fait faire nous-mêmes le relevé dans tous les contrôles du département, et au commencement de septembre, nous l'avons adressé à chaque district pour l'aider dans son travail par la comparaison avec celui qu'ils avaient dû faire. La lettre de M. le procureur-général-syndic atteste l'envoi qui leur en a été fait ; il n'a pas eu le succès que nous en attendions. Les uns ont gardé notre état comme un présent que nous avions l'intention de leur faire, d'autres l'ont fait passer au receveur du droit d'enregistrement pour l'aider dans ses fonctions.

« Enfin, votre comité ecclésiastique, ne voulant avoir rien à se reprocher sur cet important article, a dressé un tableau au commencement du mois dernier, qui ne laisserait à désirer aucune espèce d'instruction au conseil, s'il avait été rempli sur-le-champ, comme je le désirais. Voici, Messieurs, le résumé des tableaux différents, réduits en un seul. Marseille et Tarascon ont demandé des éclaircissements ; ils étaient si infiniment faciles à suppléer qu'ils leur ont été envoyés sur-le-champ, et nous attendons à chaque instant la réponse, qui ne peut être autre chose que le relevé exact des objets vendus et à vendre jusqu'au 31 octobre, dernière quinzaine utile. Avant l'ouverture de votre session, ils seront réunis en un seul tableau général du département à l'instant de leur arrivée et joints au présent rapport.

« Outre la vente des biens, et dont le capital est entré en partie dans les caisses du trésor public, dans les proportions de payements indiqués par la loi, une autre espèce de remboursement a été l'objet de l'exécution de surveillance qui nous a été confiée. Plusieurs

citoyens, en acquérant les biens-fonds exposés aux enchères, les ont achetés exempts de toutes les espèces de redevances auxquelles ces sortes de biens étaient soumis dans l'ancien régime, et ont joui de toute la plénitude de la franchise dont ils avaient été avantagés. Beaucoup d'autres particuliers ont voulu jouir de la même liberté dans leurs possessions patrimoniales, et ont désiré posséder également leurs propriétés en franchise. Comme elles supportaient des servitudes, la plupart irrachetables ou onéreuses, ils se sont empressés de profiter des dispositions de la loi sur le rachat, ils ont fait liquider leur créance suivant les proportions prescrites, et ces nouveaux remboursements sont venus grossir encore la masse des secours nécessaires, dans ces premiers temps, au soutien du trésor public. Par le relevé exact des liquidations faites par le directoire, après les visa des districts et des receveurs du droit d'enregistrement, la somme totale jusqu'au 1er novembre monte à celle de quatre cent quatre mille soixante-seize livres dix sols huit deniers.

« Jusqu'à la même époque, le directoire, toujours fidèle à se conformer aux vues de l'Assemblée nationale, qui, en reprenant le dépôt confié au clergé, a reconnu par un article de la Constitution toutes les dettes nationales, nous avons dressé l'état du montant de toutes les créances dont la Nation a nécessairement hérité, en même temps qu'elle réunissait les biens. Après avoir vérifié tous les titres qui nous sont parvenus des districts, que nous avons adressés à l'Assemblée nationale pour être reconnus par elle s'il y a lieu, nous en avons calculé le montant, qui s'élève jusqu'à ce jour à la somme de deux cent soixante-trois mille sept cent dix-sept livres un sol huit deniers.

« Vous voyez, Messieurs, que la différence est presque de moitié à l'avantage de la Nation. »

N. B — Ici se trouve transcrit le « tableau général de tous les objets relatifs à la vente et comptabilité des biens nationaux dans tout le département, depuis le 1er janvier 1791, jusqu'au 31 octobre même année. » Cet état fournit des chiffres pour les districts d'Apt et d'Orange, lesquels en général n'ont point été compris dans notre travail. Toutefois, étant donné l'intérêt du document, et pour ne pas le dénaturer, nous le reproduisons *in extenso*.

	Aix	Apt	Arles	Marseille	Martigues	Orange	Tarascon
Estimations.	1.664.233 l.	403.858 l.	1.283.833 l. 14 s. 9 d.	4.590.616 l. 19 s. 3 d.	466.387 l.	600.000 l.	1.388.309 l.
Adjudications	2.191.651 l.	714 077 l.	1.838.040 l. 15 s. 6 d.	6.910.293 l.	69.780 l.	900.000 l.	2.420 390 l.
Balance.....	979.740 l.	310.219 l.	554.207 l.	2.319.676 l. 0 s. 9 d.	231.393 l.	300.000 l.	1.032.081 l.
Biens à vendre.	166.485 l. 16 s.	»	60.000 l.	5.947.254 l.	60.000 l.	»	100.000 l.
Mobiliers.....	31.951 l.	6.527 l.	1.543 l.	39.972 l 18 s. 6 d.	5.212 l.	817 l.	2.928 l. 1 s
Vaisselle	673 marcs	»	732 m. 7 onces	716 m. 2 o. 2 g. 1 g.	122 marcs	»	246 m. 7 o. 9 g. 1/2
Droits incorporels..	1.500.000 l.	»	50.000 l.	300.000 l.	»	»	881.815 l.
Versement des Receveurs.	730.710 l. 4 s.	494.694 l.	447.508 l	1.949.351 l. 16 s.	211.479 l.	201.924 l. 16 s.	517.258 l. 14 s. 7 d.
Avances des Receveurs ...	44.154 l. 18 s. 1 d.	»	7.811 l. 18 s. 3 d.	47.851 l. 12 s.	»	»	4.962 l. 7 s.

« L'Assemblée nationale, en reprenant possession des biens ecclésiastiques, et reconnaissant comme dettes de la Nation toutes celles de l'ancien clergé, a aussi contracté l'obligation de pourvoir à l'établissement du culte

« La philosophie amie et agent de la Révolution avait depuis longtemps préparé les esprits à la réforme de la hiérarchie religieuse. Le législateur, prévoyant sans doute que le temps n'était pas éloigné où la multiplicité des premiers établissements ne serait plus en proportion avec les besoins spirituels de ceux à qui ils avaient été destinés, réserva aux directoires de département le droit de présenter au corps législatif les réductions qui lui paraîtraient convenables. Au lieu de cinq évêchés qui existaient dans le département au moment de sa formation, il les a réduits à un seul par le décret du 24 juillet 1790. Il était naturel de penser que la même réduction s'opérerait nécessairement sur le nombre des paroisses, par le même principe de la diminution présumée des paroisses, en réunissant un plus grand nombre d'individus autour du même curé et en étendant les limites de sa surveillance. Il était naturel encore et bien juste d'augmenter leurs salaires, et c'est ce qu'a fait aussi, avec une généreuse libéralité, l'Assemblée nationale constituante. Leurs appointements ont été fixés dans des proportions connues de tout le monde et relatives, non à l'étendue, mais à la population des villes et villages où ils ont été placés. Le tableau exact de la somme annuelle des dépenses du trésor public pour tous les salariés ou pensionnaires de l'État, va vous être mis sous les yeux dans l'article suivant ; il suffit en ce moment de savoir que, en attendant que l'Assemblée nationale législative nous ait envoyé les décrets de circonscription non encore expédiés pour quelques districts, le nombre actuel est encore de cent quatre-vingt-dix-huit curés et trois cent seize vicaires. Cette partie de nos relations avec la caisse de l'extraordinaire, destinée à acquitter les salaires et pensions de retraite des ecclésiastiques, a été pour nous le plus désagréable, quoique en apparence le plus facile de nos devoirs.

« Il paraissait bien simple au premier coup d'œil de laisser entre les mains de chaque receveur les sommes provenant des revenus et administration des biens déclarés nationaux. Il paraissait bien plus facile encore d'employer à ces payements les effets provenant de la vente des biens nationaux dont le montant était suffisant et au-delà pour l'acquit général de tous les traitements. Ces observations, que nous avons entendu faire plusieurs fois, ont un inconvénient si majeur qu'il démontre sans réplique que tout ce qui est plus commode n'est

pas pour cela le plus sûr. Et, en effet, Messieurs, la confiance de l'État repose entièrement sur l'annulation rapide, prompte et sans retour des assignats. Si cette monnaie, une fois réalisée par l'achat de son capital territorial, reparaissait encore, l'incertitude de son gage, la sûreté de leur hypothèse serait tout à coup détruite, puisqu'elle serait soupçonnée, et la chose publique serait en péril. Il a donc été nécessaire que la caisse de l'extraordinaire fît l'avance des sommes indispensables pour les payements ecclésiastiques. Cet inconvénient, qui n'en est un véritable qu'à cause de son éloignement, eût été réduit à rien, si la plus scrupuleuse ponctualité eût présidé à l'envoi des fonds.

« L'Assemblée nationale, dans son important décret du 24 juillet 1790, a réglé que tous les salaires ecclésiastiques commenceraient du 1er janvier de ladite année. Comme à l'époque du mois d'octobre, où connaissance officielle a été donnée à l'administration, tous les bénéficiers avaient retiré le produit de leurs récoltes, ou le payement de leurs baux, aucune somme n'a été envoyée dans les deux mois suivants parce que les besoins n'étaient pas connus et que le décret ne fixait qu'aux premiers six mois de 1791 le payement de l'augmentation des curés, autrefois congruistes, ou dotés alors à une portion plus petite que ne l'exige aujourd'hui la population de leurs paroisses. Dès le mois de janvier de cette année, le traitement des bénéficiers non fonctionnaires publics n'ayant pu être encore fixés, nous reçûmes un acompte de cent mille livres pour acquitter la portion connue de cette dette, et chaque mois les besoins se faisaient connaître davantage. Nous avons reçu des sommes plus fortes, qui ont été distribuées à chaque district, en raison de leurs demandes et proportionnellement à leur situation en cette partie. Il résulte du tableau ci-joint que le département a reçu, jusqu'à la fin du mois de mai, présente année, un million cinquante-mille livres, et en total, jusqu'au 12 novembre, un million sept cent trente-deux mille cinq cents livres. »

Suit le tableau des sommes envoyées par le trésor public pour le payement des pensionnaires ecclésiastiques. Cet état comprend encore les districts d'Apt et d'Orange (1).

(1) D'après le tableau des pensionnaires ecclésiastiques des deux sexes, domiciliés dans ce département, et du montant annuel de la pension ou du secours auquel chacun d'eux a droit, dressé le 13 messidor an VII (Arch. dép. L, n° provisoire 611), le montant net de ces pensions ou secours annuels réglés d'après les lois du 2 frimaire et 2e jour complémentaire an II et autres antérieures, s'élève pour le département des Bouches-du-Rhône à la somme

Nous relevons également dans le même rapport, à la rubrique « État du clergé séculier et régulier de l'un et de l'autre sexe », à la récapitulation générale, comprenant les districts d'Apt et d'Orange, les chiffres suivants :

Ministres du culte, salariés	514	individus
Clergé séculier	445	d°
Religieux	614	d°
Religieuses	782	d°
Total	2.355	individus

Le district d'Apt compte 293 individus pour la somme de 103.396 fr , et celui d'Orange 51 individus pour la somme de 48.286 fr. Dans ces chiffres sont compris 99 ministres du culte salariés dans le district d'Apt et 16 dans celui d'Orange.

Dans la troisième partie de son rapport, Villardy, après quelques généralités sur les baux à ferme, conclut par un éloge emphatique de la tolérance et de la liberté du culte : « Si nous devons tous un même culte à la patrie, nous devons laisser à Dieu seul le jugement de celui que les mortels lui rendent. »

V. — Arrêté du directoire du district d'Arles, en date du 23 janvier 1792, relatif aux dégradations faites au monastère de Montmajour.

(Arch. dép. Q)

« Le directoire du district d'Arles, informé des dégradations que la dame de Chatelard a faites et continue de faire journellement au ci-devant monastère de Montmajour, en enlevant portes, fenêtres, charpentes, couverts et fers ouvrés, sans au préalable avoir rempli les conditions que lui impose le 1er article de l'arrêté du directoire du département des Bouches-du-Rhône, du 26 juillet 1791, par lequel il est dit que la dite dame de Chatelard doit être maintenue dans la libre jouissance et disposition du monastère de Montmajour et dépendances, dont elle est adjudicataire, et qu'en conséquence il est défendu à toute personne de la troubler dans aucun changement, réduction, enlèvement des objets vendus et démolition qu'elle voudra y faire, à la charge par elle de payer comptant le restant de la somme de treize mille sept cent soixante-douze livres à laquelle avait été estimé ledit monastère, ou donner bonne et suffisante caution;

« Considérant d'ailleurs, que la vente des meubles et effets appar-

de 468.772 fr. 97. Mais, par suite de diverses omissions, cette somme fut portée à 505.636 francs. Ce dernier total est certifié véritable, le 16 prairial an IX, par le préfet Ch. Delacroix.

tenant à la Nation et renfermés à Montmajour, de la manière qu'elle a été prescrite par un autre arrêté du même directoire du département, en date du 13 mai précédent, est impraticable sans déplacer, et qu'on trouverait difficilement ou point d'enchérisseurs qui voulussent faire des offres sur des objets qui ne seraient pas sous leurs yeux ; après que la matière a été mise en délibération, ouï sur ce, M. le procureur-syndic a arrêté :

« 1° Qu'il sera incessamment enjoint à ladite dame de Chatelard, par un acte extra-judiciaire, à la requête des administrateurs du district d'Arles, poursuite et diligence de M. le procureur-syndic, de faire cesser toutes démolitions, dégradations et enlèvements des matériaux et effets provenant desdites démolitions du monastère de Montmajour, ou de payer dans trois jours au receveur du district d'Arles le restant de la somme de treize mille sept cent soixante-douze livres, à quoi ledit monastère a été estimé, ou donner bonne et suffisante caution, conformément au susdit arrêté du département, du 26 juillet, et qu'en cas de refus ou de payer ou de donner caution, ladite dame sera poursuivie par les voies ordinaires de droit, pour lui obliger et contraindre à la requête de M. le procureur-général-syndic du département, poursuite et diligence de M. le procureur-syndic du district.

« 2° D'écrire à MM. les administrateurs du directoire du département pour leur demander que le directoire du district soit autorisé à faire transporter à Arles les effets appartenant à la Nation, qui se trouvent encore à Montmajour, pour en faire la vente aux formes de droit, en leur exposant que la chaleur des enchères pourrait bien balancer les dépenses que leur transport occasionnerait, et qui pourrait se faire actuellement à moindre frais en profitant de la voiture par eau, moyen praticable depuis la dernière inondation avant que les eaux se retirent. »

N. B — Le 25 mars 1792, le monastère de Montmajour et ses dépendances fut revendu à la folle enchère, à Étienne Roche, au prix de 23.100 l.

VI. — **Arrêté de l'Administration du département, du 26 mai 1792, par lequel Charles-Eugène de Lorraine est déclaré français, et ses biens sont affectés à l'indemnité due à la Nation.**

(Arch. dép. L. Clergé et domaines nationaux, reg. B 3, f° 122 et v°.)

« Vu les exploits et actes interpellatifs signifiés aux municipalités de Lambesc et d'Orgon, et la pétition présentée à l'administration,

au nom du sieur Charles-Eugène de Lorraine, à l'effet que la loi relative aux biens des émigrés ne soit point appliquée aux biens qu'il possède dans ce département, attendu qu'il n'est ni français ni étranger; qu'il est issu d'une branche de la maison régnante dans l'empire de la Toscane, que sa branche ayant pris des établissements en France, n'a pas renoncé de se réunir au chef de la maison ; qu'il a quitté la France en 1790, avant que les lois contre les émigrés y fussent portées, pour se retirer auprès de l'empereur et y servir dans ses troupes : qu'il a fixé son domicile dans sa patrie originaire ; vu la lettre du directoire du district de Tarascon et l'avis du directoire du district d'Aix sur cette affaire :

« Ouï, le procureur-général-syndic en absence, l'administration du département, considérant qu'il est de notoriété publique que le pétitionnaire est né et a été établi en France jusqu'en 1790 : que la France est sa patrie, celle de ses ancêtres depuis plusieurs siècles ; qu'il est véritab ement citoyen français, aux termes de l'article 11 du titre de la Constitution française : arrête qu'en exécution de la loi du 8 avril dernier, relative aux biens des émigrés, les meubles et immeubles, revenus et actions du sieur Charles-Eugène de Lorraine, dans les terroirs de Lambesc et d'Orgon, ou autres dans ce département, seront affectés à l'indemnité due à la Nation et mis en conséquence sur les états et listes qui seront dressés suivant les articles 7 et 8 de ladite loi, et sera le présent envoyé aux districts d'Aix et de Tarascon. »

(Suivent les signatures.)

VII. — **Proclamation de l'administration du district d'Aix, constituée en surveillance permanente, relative à la conservation des biens des émigrés affectés à l'indemnité due à la Nation et à la protection due aux administrateurs de ces biens, en date du 1er septembre 1792.**

(Arch. dép. L, reg. n° pr. 2 des procès-verbaux de session du directoire du district d'Aix, p. p. 291, 292 et 293.)

« Citoyens,

« Plusieurs d'entre vous, égarés par des fausses idées sur la propriété des biens des émigrés, croient que, ces biens appartenant à la Nation, chacun peut en disposer à sa manière, comme bon lui semble. De là il résulte des dégradations journalières dans diverses communes, soit dans les bois, soit dans les maisons, soit dans les

terres des émigrés, qu'il est de notre devoir de prévenir (art. 29 de la loi du 8 avril 1792).

« Dans des circonstances aussi intéressantes, nous devons aussi vous éclairer sur l'intérêt que tous les citoyens ont à la conservation de ces biens, et vous faire connaître leur destination.

« L'Assemblée nationale a déclaré qu'ils sont affectés, ainsi que les revenus des émigrés, à l'indemnité due à la Nation (art. 1er de la même loi). C'est par le moyen de cette indemnité que la Nation recouvrera les frais immenses de la guerre qu'elle a à soutenir et contre des puissances étrangères, qui se sont coalisées d'après les pressantes sollicitations des émigrés, pour détruire la liberté dans cet empire et nous ramener à l'esclavage et à tous les abus de l'ancien régime, et contre ces mêmes émigrés, qui ont eu la cruauté de prendre les armes contre leur mère patrie, ont conçu le fol espoir de la détruire et se sont rendus coupables du crime de lèse-nation. Il est donc de l'intérêt général que leurs biens et leurs revenus soient conservés, puisque s'ils étaient détruits ou pris arbitrairement, l'État n'en profiterait plus et, par une juste conséquence, il faudrait nécessairement augmenter le taux de toutes les contributions publiques.

« Sachez, citoyens, que ces biens ont été affermés au profit de la Nation. Le délai des enchères court dans ce moment pour le domaine du sieur Cymon dit Beauval, dans le territoire d'Aix, pour ceux du sieur Galliffet, au Tholonet, pour ceux du sieur Anglésy, à Coudoux. En les dévastant, vous privez la Nation du prix considérable qu'elle pourrait retirer de la ferme de ces domaines; vous éloignez le concours des enchérisseurs à ces fermages ; enfin, vous rendez comme indispensable la diminution des contributions auxquelles ces biens ont été cotisés, et en diminuant l'imposition de ces biens vous augmentez nécessairement celle de ceux que vous possédez vous-mêmes. Citoyens, convenez que vous êtes intéressés autant que la Nation à la conservation de ces biens.

« Sous un autre point de vue, et d'après toutes les lois relatives à la société, consignées dans la déclaration des droits sacrés et imprescriptibles de l'homme, les propriétés doivent être respectées (art. 11 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen).

« Ce respect, citoyens, n'est point contraire à notre liberté. Oui, nous sommes libres; oui, nous avons juré de l'être, et nous le serons ou nous mourrons; mais la liberté consiste à faire ce qui ne nuit pas à autrui (art. 4 de la même déclaration). Or, si vous faites des actes qui nuisent à autrui ou à l'intérêt général, vous contrevenez à cette loi sacrée.

« Ce respect n'est point contraire à notre sainte égalité. L'égalité des droits est un principe éternellement vrai, éternellement juste. C'est parce que nous sommes égaux en droits qu'il ne doit plus y avoir de privilèges, plus de distinctions ; que les contributions doivent être payées en proportion des propriétés et de l'industrie; que tous les citoyens doivent être jugés et punis également ; qu'ils peuvent aspirer à tous les emplois quelconques, et que les talents et la vertu seront les seules routes qui y conduiront. Mais cette égalité, cette liberté, que nous devons maintenir, sont-elles même la sauvegarde de la propriété ? Elles n'existent pas là où le droit sacré de propriété n'est pas respecté. Car celui qui, par la force, peut être privé de ce droit sacré n'est point effectivement dans un état d'égalité avec celui qui l'en prive.

« Citoyens, la patrie est en danger! En vous l'annonçant, l'Assemblée nationale vous recommande la sûreté des personnes et des propriétés (acte du corps législatif du 12 juillet 1792). Vous avez tous des droits à la protection de la loi; mais cette loi est passive, et c'est à vous à l'exécuter comme c'est à vous à en protéger l'exécution. Nous devons encore vous rappeler un devoir bien important. Tous les agents et percepteurs des contributions publiques des domaines nationaux et de ceux des émigrés sont des citoyens chargés d'une partie importante de l'administration générale : ils doivent trouver auprès de vous un secours certain pour assurer l'exécution de toutes les lois qui tendent à faire rentrer dans le trésor public le produit de ces contributions et celui de ces revenus, sans lesquels le corps politique, dépourvu de vie, serait entièrement désorganisé et détruit.

« Enfin, dans un courage calme, attribut de la véritable force, attendons tous, pour agir, le signal de la loi, et la patrie sera sauvée. (Acte du corps législatif du 14 juillet 1792) »

N. B. — Cette proclamation fut imprimée, envoyée et affichée dans toutes les communes du district d'Aix, et publiée aux prônes des paroisses. Le directoire du district invita les municipalités, les conseils généraux des communes et les chefs des gardes nationales à agir conformément à la loi pour la conservation des biens des émigrés et la protection due aux régisseurs et administrateurs de ces biens.

VIII. — **Arrêté de l'administration du district de Tarascon, en date du 22 octobre 1792, relatif aux dévastations et enlèvements de mobiliers.**

(Arch. dép. Q, registre non paginé, n° prov. 6 des arrêtés du directoire du district de Tarascon.)

« Le citoyen procureur-syndic a dit :

« Citoyens, le rapport fait par vos commissaires délégués pour la vente du mobilier des trois monastères des ci-devant religieuses de cette ville, vous a instruits que plusieurs citoyens s'étaient portés à des excès, dévastations et enlèvements des meubles renfermés dans ces monastères ; que la garde citoyenne, que le corps municipal, soigneux de veiller à leur conservation, avait placée, n'a pu contenir les mal intentionnés ; qu'une grande quantité de citoyennes, malgré leurs pressantes et vives sollicitations et menaces de les faire punir, en ont enlevé et brisé plusieurs, que les portes et les fenêtres ont été arrachées et enlevées, et qu'en l'état ces monastères ont perdu infiniment de leur valeur par l'état de délabrement dans lequel ils se trouvent. Comme il est à craindre que ces mêmes voies de fait se renouvellent dans les domiciles des émigrés, et que vos commissaires, en s'acquittant de leur devoir, ne soient dans la cruelle nécessité de déployer la force publique contre les citoyens, pour réprimer ces excès intolérables, il faut empêcher le peuple de se couvrir de honte, en le détournant de ces déprédations. Je requiers, attendu l'urgence du cas (l'encan du mobilier des émigrés étant fixé au 26 du courant), que vous avisiez dans votre sagesse aux moyens qui vous paraîtront les plus efficaces, soit pour prévenir ces excès, soit pour les réprimer dans le cas qu'ils se renouvellent.

« Les citoyens administrateurs du district de Tarascon, réunis en vertu de la loi du 8 juillet dernier, ouï et ce requérant le procureur-syndic ; considérant qu'il est instant de prendre tous les moyens que la loi indique pour empêcher la dilapidation du mobilier des émigrés, que le produit est une juste indemnité que la Nation française a droit de réclamer de ces infâmes rebelles ; considérant que les habitants de Tarascon se couvriraient d'une honte éternelle s'ils se permettaient de divertir ou de spolier les meubles ; qu'il est instant de procurer, par leur vente, les moyens d'offrir un dédommagement aux braves défenseurs de la République, dont les propriétés ont été ravagées et détruites par les satellites des grands conjurés animés au

meurtre et au carnage par les sollicitations perfides de ces traîtres de Coblentz ; arrêtent :

« 1° Que le corps municipal de cette ville sera requis de faire respecter, par tous les moyens que la loi a mis en son pouvoir, les propriétés et meubles des émigrés appartenant à la Nation ;

« 2° Qu'il sera pareillement requis de faire placer, lors de l'encan du mobilier, dans les maisons où il se trouve renfermé, une garde capable d'en imposer aux citoyens qui seraient capables de les enlever et de les détériorer ;

« 3° Que le commandant de ce poste sera tenu, sur la réquisition de ces commissaires nommés par l'administration pour procéder audit encan, de faire rendre et restituer ce qui pourrait en être soustrait ; que les meubles vendus ne pourront être enlevés que sur un ordre de ces commissaires, qui contiendra la nature et le nombre des effets ;

« 4° Que les commissaires sont spécialement chargés de dénoncer à l'administration ceux qui se seront rendus coupables d'enlèvements ou de détérioration, et que dans le cas que tous ces moyens ci-dessus fussent insuffisants et que l'affluence des citoyens rendît ces mesures inutiles, ils cesseront l'encan et viendront en référer à l'administration ;

« 5° Que le présent arrêté sera de suite adressé au corps municipal, avec priere de le rendre public ; qu'il sera publié et affiché à la porte de la maison commune, à celle du district, lieu des séances de notre administration, et à celle des maisons des émigrés.

« Fait et arrêté en l'administration du district de Tarascon, en séance publique, le 22 octobre 1792, l'an 1er de la République française. »

(Suivent trois signatures.)

IX. — Reprise par les habitants de la commune de Gémenos, des biens à eux usurpés par les seigneurs du dit lieu.

(Arch. comm. de Marseille, série N5.)

Le 6 novembre 1792, les maire et officiers municipaux de Gémenos écrivent aux administrateurs du district de Marseille :

« Nous aurions cru nous écarter de notre devoir, si nous ne vous mettions pas sous les yeux le verbal du double original de tout ce que les habitants se sont emparés sur les propriétés du ci-devant seigneur.

Selon nos connaissances, nous voyons qu'ils n'ont repris que ce qu'il leur avait été indignement usurpé. Nous nous imaginons que notre démarche ne vous paraîtra pas bien régulière, mais bien loin d'avoir pu recourir à la force publique, c'est cette même force qui, presque en insurrection, nous a contraints de marcher à sa tête, en écharpe. Nous n'avons pourtant qu'à nous louer de la retenue de tous les citoyens, en ce qu'ils n'ont fait aucun dégat. »

Teneur du verbal.

« L'an mil sept cent quatre-vingt-douze, le premier de la République française, et le cinquième jour du mois de novembre, à sept heures du matin, nous maire et officiers municipaux, procureur de la commune, et tous les notables adjoints composant le conseil général permanent de cette commune, assemblés pour travailler aux affaires courantes, déclarons avoir été requis par tous les citoyens de cette commune, sans exception, qui se sont assemblés dans la place publique et autour de la maison commune, lieu ordinaire de nos séances, de marcher à leur tête pour, conjointement avec eux, nous aller emparer de toutes les usurpations que les ci-devant seigneurs avaient faites sur la généralité, en conformité des décrets de l'Assemblée nationale ; usurpations qui n'avaient eu lieu que par la force que les ci-devant seigneurs avaient en main, au point que lorsqu'un citoyen avait la bonne volonté de défendre la généralité, il était incessamment grevé d'un ordre des ci-devant rois, d'un veniat d'un ci-devant intendant, ou de décrets de prise au corps. Cela était cause que les habitants faibles et qui craignaient de perdre leur fortune ou leur tranquillité, laissaient à ces tyrans la liberté et d'enchaîner et de vexer le peuple de toutes les façons. En conséquence, et avec la certitude de toutes ces ignominies, nous nous sommes rendus à leur réquisition et nous avons marché à leur tête en écharpe, tant pour nous emparer de ce qui était à notre connaissance qui avait été usurpé sur les habitants, que pour empêcher qu'il ne se fît aucun dégat ; à quoi nous avons réussi. En conséquence, nous sommes sortis de la maison commune, lieu ordinaire de nos séances, entourés de tous les citoyens de cette commune, sans exception, et nous nous sommes emparés du four banal, et nous avons remis la clef au fermier du four, qui a promis de ne reconnaître à l'avenir d'autre propriétaire que la généralité des habitants et la commune; ce qu'il a juré en présence de tous. De là, nous nous sommes acheminés tous ensemble au moulin banal à huile; là, nous

nous sommes fait rendre la clef par les agents du ci-devant seigneur, qui en était possesseur injustement, et tous les citoyens, unanimement, ont crié à haute voix qu'à l'avenir ce moulin appartiendrait à la généralité des habitants, et que la municipalité en garderait la clef. De là, nous nous sommes transportés au moulin banal à blé où toutes les portes ont été fermées, et nous nous sommes emparés de la clef de la porte d'entrée, toujours sur la réquisition de tous les habitants, qui ont décidé à haute voix que cette clef serait remise de suite au meunier pour en être séquestre, attendu que le fermier du dit moulin se trouvait absent, avec promesse de la part dudit meunier de faire comparaître pardevant la municipalité le citoyen Joseph Falen, fermier dudit moulin, pour venir déclarer qu'à l'avenir il ne reconnaîtrait que le corps commun des habitants; le tout pour ne point interrompre le détritage du blé qui doit servir à l'usage des susdits habitants. Au retour du dit moulin, nous nous sommes rendus sur le grand chemin qui va à Saint-Pons, auprès de la serve (1) des fontaines et au-dessous de la glacière, où nous nous sommes emparés des arbres qui sont plantés dans le fond de la commune, et immédiatement contre le canal des fontaines, où il a été décidé unanimement que, conformément à la loi, ces arbres doivent appartenir à la généralité, et encore qu'un dépôt des débris de la verrerie qui a été fait sur le canal des susdites fontaines, serait enlevé par le ci-devant seigneur, qui a donné occasion qu'il fût placé là, attendu qu'un tel dépôt est nuisible à la salubrité des eaux et serait beaucoup plus coûteux pour en découvrir le canal en cas d'engorgement. De là, nous nous sommes transportés, en compagnie de tous les citoyens, nous requérant de prendre tout ce qui nous avait été usurpé au coin de la courtine qui fait la séparation de ce qui appartient au ci-devant seigneur et le commencement d'une partie des terres gastes de la commune. Là, les habitants nous auraient requis de nous emparer de tous les arbres qui sont en dessous de la muraille nouvellement faite par le ci-devant seigneur ainsi que d'un pas de prés dont les susdits arbres ont été plantés, et le pré fait, dans le fond de la terre gaste de la commune, jusqu'à environ cinquante pas avant être à la carraire qui passe à côté de la verrerie et dont l'angle, qui va aboutir au Fauge (2), a été également saisi, attendu l'usurpation qui en avait

(1) Servo, sèrvi : réservoir, bassin qui alimente les fontaines d'une ville ; bassin dans lequel on recueille l'eau de pluie pour l'arrosement d'un jardin.

(2) Le Fauge : ruisseau qui naît dans le vallon de Saint-Pons et se jette dans l'Huveaune (Bouches-du-Rhône).

été faite par le ci-devant seigneur. De là, nous avons passé tout le long dudit Fauge jusqu'au coin où se trouve la martelière, et nous nous sommes emparés, toujours à la réquisition susdite, d'un coin de pré et arbres qui se trouvent en dessous du dit Fauge, du côté du couchant, attendu l'usurpation qui en avait été faite par le ci-devant seigneur, duquel nous en avons fait séquestre le citoyen Jaubert, associé-régisseur de la verrerie. De là, nous nous sommes transportés comme dessus et sur la même direction en tirant vers la bonneterie, et là, nous nous sommes emparés d'un coin de pré désigné par les arbres qui ont été marqués ainsi que par un piquet planté formant ledit coin de pré, l'angle à l'endroit appelé le Gourd Redon ; et de là, toujours à la même compagnie, tirant droit à l'endroit où se dégorgent les eaux de la teinture de la bonneterie, il aurait été marqué un arbre par un coup de hache, et planté au milieu un piquet, et nous nous serions saisis de toute la partie de pré, arbres et terrain inculte qui avait été usurpée par le ci-devant seigneur sur les terres gastes de la commune, et dont nous avons fait séquestre le citoyen Roustan, régisseur de la fabrique de bonnets, qui a déclaré ne reconnaître à l'avenir, pour propriétaire de la partie séquestrée, que la commune ou la généralité des citoyens. De là, nous nous sommes transportés à la fabrique de bonnets, toujours à la susdite réquisition, où nous aurions trouvé ledit citoyen Roustan, régisseur de ladite fabrique, et après nous être fait rendre les clefs, selon le vœu de la généralité des habitants, que nous lui avons rendues tout de suite, selon le même vœu, et dont nous l'avons fait séquestre du fermage de la susdite fabrique, avec promesse de sa part de ne reconnaître à l'avenir que la commune ou la généralité des habitants. De là, nous nous sommes portés au martinet à airain, nouvellement construit et sur un fonds appartenant à la commune, ainsi que la fabrique à bonnets, où nous avons trouvé le citoyen Dauphin, fermier de la susdite fabrique, qui a été requis de nous remettre les clefs, et ensuite, de l'avis de tous les citoyens, nous les lui avons rendues et nous lui avons séquestré le fermage de la susdite fabrique, promettant qu'il ne reconnaîtrait à l'avenir d'autre créancier que la commune ou la généralité des habitants. La même opération a été faite pour le martinet ancien, construit sur un terrain appartenant à la commune, au même citoyen et à la même forme que dessus. De là, nous serions descendus en dessous du chemin allant à Saint Pons, confrontant le pré de l'ancien domaine, où nous nous serions emparés de tous les arbres et une partie de pré, qui sont plantés et qui a été fait dans les terres gastes de la commune, que nous aurions désignés

par un coup de hache donné à un vieil arbre, un piquet planté au milieu de la distance, et un autre coup de hache à un vieil arbre qui se trouve sur le coin d'un pré en dessous de l'oratoire, et de ce coin, nous nous sommes emparés des prés et arbres et terres incultes qui se trouvent en dessous du chemin allant à Saint-Pons, au midi, faisant triangle, et tirant depuis le susdit coin de pré droit à la papeterie. Ayant fait appeler le fermier de la papeterie, qui s'est trouvé absent, le citoyen Mathieu, maître valet de ladite fabrique, s'est présenté, et la généralité l'a chargé, en absence du citoyen Girard, fermier, de la séquestration du fermage desdits prés, arbres et terrains incultes saisis, ainsi que des bâtisses et petits jardins au midi de la papeterie, dont du tout l'emplacement a été usurpé sur le fonds de la terre gaste appartenant à la commune; et de là, nous étant transportés à l'endroit appelé la Thèze, dont nous nous serions emparés au-dessus et du côté du midi du Fauge, au-delà de la susdite Thèze, de plusieurs mûriers qui ont été plantés dans le fonds de la terre gaste jusqu'à la grande martelière du coin de la Grave, et depuis la grande martelière jusqu'au ruisseau de la fuite des eaux du moulin de Saint-Pons, et encore de la partie de pré depuis la susdite martelière, qui se trouve au couchant du bâtiment de la blancherie, comme ayant été usurpé sur le fonds commun, et encore d'un foulon établi sur le même terrain dont nous nous sommes saisis, et du tout nous en avons fait séquestre le citoyen Dor, fermier de ladite blancherie. De là, nous nous sommes transportés à l'endroit d'où sort la source, où tous les habitants ont reconnu lui appartenir en propriété pour en jouir paisiblement, quoique les ci-devant seigneurs, malgré la possession plus qu'immémoriale qu'en ont les habitants, s'en fussent emparés et en aient joui et abusé jusqu'à présent comme chose leur appartenant. De là, nous nous sommes transportés dans la montagne dite Boussigou, où, chemin faisant, nous aurions trouvé qu'une partie des eaux des arrosages avait été détournée par un canal. Étant perdue pour la généralité, cette eau a été remise dans son lit ordinaire par les habitants. En poursuivant dans la même montagne de Boussigou, nous nous serions arrêtés avec tous les citoyens, et là, on nous aurait requis de nous rendre maître de la susdite montagne, qui a été usurpée par le ci-devant seigneur, à l'exception de vingt-deux charges en semence qu'ils ont reconnu appartenir au ci-devant seigneur; et comme il se trouve la quantité de mille soixante-deux escoudens (1) et trente-deux

(1) Escouden: dosse, première et dernière planche d'une bille qu'on refend.

petites planches, radiqués (1) dans l'endroit appelé lei Crido (2), nous les aurions saisis et séquestrés, et nous en avons déposé pour séquestre le citoyen Garnier, boulanger de cette ville, qui a dit en répondre en présence de tous, et nous aurions en même temps fait arrêter, par une lettre, les payes que doit faire le citoyen Sicard, de la ville d'Aubagne, pour les bois qu'il avait achetés du dit Boussigou. De là, nous nous sommes retournés et nous nous sommes transportés à l'endroit appelé le Deffend-Neuf, dont nous nous sommes saisis, attendu qu'il avait été démembré de la terre gaste de cette commune, selon le droit qu'avaient les ci-devant seigneurs de se cantonner. En descendant du côté de la blancherie, immédiatement en dessous de la prise de l'aqueduc des fontaines de ce lieu, les habitants assemblés auraient détruit un canal fait depuis un an pour conduire le surplus des eaux des fontaines au bassin de la blancherie, ce qui diminuait d'autant les eaux des arrosements. De là, nous nous serions transportés à la dite blancherie, où les habitants ont ouvert une carraire venant du Mauvalon, qui était bornée par des haies. Toujours en descendant, nous nous serions rendus à l'endroit appelé leï Clavéous (3), en dessous de la chapelle de Saint-Martin, et là, les habitants se seraient emparés d'une partie d'une pépinière établie sur le défend de la commune, et de tous les terrains et arbres jusqu'au Fauge et jusqu'à l'endroit de la grande martelière qui se trouve à l'entrée des prés, et depuis la susdite martelière jusqu'à la seconde les habitants se sont saisis de toute la rive et les arbres qui se trouvent plantés immédiatement en dessous du ruisseau, ledit ruisseau ayant été construit dans le défend de la commune, de la susdite martelière et depuis le ruisseau qui alimente le moulin neuf jusqu'à l'ancien ruisseau, où se trouvent radiqués plusieurs petits jardins nouvellement construits, tirant du levant au couchant de la verrerie où se trouvent encore plusieurs noyers, les uns arrachés et les autres sur pieds ; ceux qui ont été arrachés l'ont été l'année courante, dans le mois de mai, avec tout son fruit, attendu que la commune avait fait la demande de ce terrain, et encore le moulin neuf et la fabrique de verre, le tout établi dans le défend de la commune ; et

(1) Mot provençal employé pour *complanté*. Cette expression, qui ne se trouve pas dans le dictionnaire de Frédéric Mistral, est assez fréquemment mentionnée dans des documents des archives de la commune d'Auriol, et paraît être localisée dans cette contrée.

(2) Lou valoun di Crido : le vallon des Crides, près Gèmenos (Bouches-du-Rhône).

(3) Clavèu, clavèl : clou.

après que les habitants se furent fait rendre les clefs, tant du moulin neuf que de la dite fabrique, au citoyen associé-régisseur de la dite fabrique, les lui rendirent et l'en déposèrent séquestre ainsi que des prés, jardins et arbres ci-dessus. En descendant depuis le moulin neuf jusqu'à l'ancien moulin, nous nous serions saisis de tous les arbres et terrain qui se trouvent radiqués jusqu'au Fauge, faisant partie du défend ; les habitants se seraient encore saisis des prés qui se trouvent en dessous de l'ancien moulin, qui avaient été démembrés avec le susdit moulin, et encore de tous les arbres nouvellement plantés le long du ruisseau des arrosements jusqu'à la carraire, confrontant la paroisse. En suivant, arrivant à la ville, au coin du jardin du citoyen Sallette, les habitants ont remis l'eau dans son ancien canal, attendu que le ci-devant seigneur en avait détourné le cours et l'avait intercepté par un mur qui en interceptait le passage, pour avoir plus de facilité d'abuser de la dite eau à l'insu des habitants. De là, s'étant rendus à la place publique, les habitants se sont emparés des arbres plantés dans la rue publique, au-devant des granges, et encore de tous les mûriers plantés sur la grande route d'Aix à Toulon, plantés sur le fonds de la commune, depuis le clos jusqu'à la bastide de feu Jean Chaix, dit Mal-Couina (1). Ils ont encore saisi tous les arbres plantés dans l'ancienne carraire en dessous l'auberge, et ont fait ouvrir la dite carraire qui avait été interceptée par un mur et encore ils se sont saisis de plusieurs oliviers rangés en verger, le sol dit le Cimetière des vaches étant en deux parties, attendu que ce sol a été usurpé sur les terres gastes de la commune par les ci-devant seigneurs ; et de là, ils auraient condamné le fossé qui est tout le long de la grande route, en dessous du parc, pour être comblé comme faisant partie du grand chemin et portant préjudice à la salubrité de l'air et à cause que plusieurs enfants s'y sont noyés. Ils se seraient encore emparés de quatre pans de terrain en dessous du grand chemin, depuis l'aire jusqu'au chemin de Lieutaud, et finalement ils sont entrés dans le parc et ont ouvert le passage du canal des arrosages qui avait été intercepté par les ci-devant seigneurs et plusieurs particuliers jusqu'à la place publique.

« Nous déclarons être satisfaits de la modération et retenue de tous les citoyens, qui ne se sont portés à aucun excès et n'ont repris que ce qu'ils ont cru réellement leur appartenir, malgré toutes les vexations et cruautés qu'ils ont reçues, de tous les temps, des ci-devant

(1) Mal-Couina : Mal-Cuit.

seigneurs, ayant toujours exercé le despotisme dans ce lieu avec inhumanité.

« Tel est notre verbal que nous avons dressé et signé par tous les citoyens qui ont su, pour être envoyé à l'administration du district et pour servir à ce que de raison. A Gémenos, l'an et jour susdits.

(Suivent 99 signatures.)

X — Compte rendu par les anciens membres du directoire du district d'Aix au conseil général de l'administration nouvelle de ce district.

(Arch. dép. L, reg. n° prov. 2 des procès-verbaux de session du district d'Aix, p. p. 445 à 451.)

Séance du 11 décembre 1792

« Encans et mobiliers nationaux. — L'arrêté du 6 novembre dernier, dont nous avons déjà parlé, charge, art. 6, toutes les municipalités de nous adresser l'état des propriétés mobilières des divers corps et établissements supprimés, qui n'ont point été mises à la disposition du directoire.

« Depuis le dernier jour d'octobre, la municipalité d'Aix a été chargée de fermer, par des préposés choisis par elle, divers dépôts du mobilier des religieuses, ainsi qui suit :

« 1° Par autre lettre du 25 octobre, nous l'avons chargée de réunir autant que possible serait toutes les boiseries, chaises, malles, tables et autres effets de ce genre, dans l'église ou le chœur de chaque église, où ils seront exposés en vente. Nous avons invité la municipalité, par une lettre du 21 novembre dernier, de nous faire passer un inventaire de ce qu'elle aurait fait placer dans chaque dépôt ; elle nous a instruit, par une lettre du cinq du courant, que les objets dont nous venons de parler étaient déposés dans chaque église, mais qu'ils ne valaient pas la peine d'être inventoriés. La municipalité demeure jusqu'à la vente chargée de la garde de ces effets, par l'art. 13 de la loi du 16 août 1792, dont nous lui avons recommandé l'exécution par nos lettres des 5 et 25 novembre dernier.

« 2° Les préposés de la municipalité ont fait transporter dans une salle du collège national tous les linges des maisons des religieuses et autres établissements supprimés, ainsi que les rideaux, tapisseries, couvertures, matelas, ustensiles de cuisine, etc. Nous en avons fait ensuite dresser un inventaire à triple original, achevé le 6 de ce

mois, dont l'un a été adressé à la municipalité pour sa décharge, l'autre est déposé dans les archives du district, et le 3e a été envoyé au département.

« Nous parlerons tout à l'heure des autres objets dépendant des maisons religieuses et autres établissements supprimés.

« 3° L'inventaire sommaire que nous avons dressé, en conformité de la loi, comprend l'état de tous les dépôts nationaux confiés à notre surveillance. Vous y trouverez plusieurs dépôts de boiseries et autres effets.

« 4° Nous avons fait procéder à l'estimation de tous les tonneaux des maisons religieuses. La vente en est commencée depuis le cinq du courant, et a été achevée le onze. La vente à l'encan de ces tonneaux a produit la somme de 6.214 l. 16 s. 1 d , qui a été versée dans la caisse du district.

« 5° Ne connaissant point encore la valeur de tous les mobiliers dont nous venons de parler, nous n'avons pu en envoyer l'état estimatif au citoyen Amelot, administrateur de la Caisse de l'extraordinaire ; il l'a réclamé par lettre du 13 octobre dernier.

« On croit utile de rappeler ici que les encans des mobiliers nationaux faits par le directoire du district d'Aix, en 1791 et 1792, à ce non compris les encans commencés en décembre, ont produit 35.989 l. 16 s. 2 d., et que les mobiliers ont été vendus ensuite des états estimatifs déposés aux archives.

« Papiers et parchemins de la ci-devant Cour des comptes. — La loi du 3 octobre 1792 a ordonné que les papiers et parchemins provenant des comptes définitivement jugés et soldés seront vendus à l'encan sur une seule publication et affiche, et en autant de lots qu'il sera jugé nécessaire par les directoires de département et de districts, dans les lieux où les dépôts se trouvent.

« Mais, pour procéder à ces encans, il faut, en vertu de l'article 8, que les commissaires de la comptabilité, concurremment avec les commissaires du département, aient fait la triaille des comptes qui constateront un débit envers le trésor public. L'administration du département ne nous a pas instruits encore que cette triaille ait été faite, ou du moins achevée ; ses commissaires ont seulement remis un procès-verbal, du 24 novembre dernier, qui constate un travail commencé sur cet objet.

« L'article 4 de la même loi a, en outre, ordonné que les commissaires chargés des opérations prescrites par l'art. 8, mettent à la disposition du ministre de la guerre et du ministre de la marine les

parchemins et sacs dont ils auront besoin pour le service de l'artillerie.

« C'est en vertu de cette loi que le citoyen Vincent, ordonnateur de la marine, à Toulon, nous demanda, il y a peu de jours, des instructions sur la quantité de papiers et parchemins de la ci-devant Cour des comptes, sur lesquels il pouvait compter. Nous pensâmes que, d'après les articles 4 et 8 de la loi du 3 octobre 1792, nous n'avions pas le droit de disposer de rien à cet égard ; nous en écrivîmes au citoyen Vincent, le 2 du courant, en le prévenant que nous faisions passer sa lettre aux commissaires du département.

« Argenterie. — Nous avions annoncé dans notre dernier cahier de session (p. 36), le prompt envoi à l'hôtel des Monnaies de Marseille des diverses pièces d'argenterie provenant des maisons de religieuses. Il fut procédé à un inventaire général de la pesée, le 13 octobre dernier, par des commissaires du directoire et de la municipalité d'Aix ; le 17, nous en fîmes l'envoi à l'hôtel des Monnaies.

« Notre bordereau d'envoi, indicatif de l'établissement d'où chaque pièce procédait, de leur nombre et de leur poids, fut envoyé tout à la fois au directeur des Monnaies, au département et à la Caisse de l'extraordinaire. Il constate l'envoi de 181 pièces d'argenterie pesant 423 marcs 3 onces 6 gros et demi. La pesée qui en fut faite, en présence des commissaires du département, constate un poids brut de 426 marcs, ainsi que le porte leur procès-verbal en date du 19 octobre 1792. Le poids net résultant de la fonte a été, d'après le récépissé du directeur, du 19 novembre, de 356 marcs 1 gros 36 deniers en argent, outre un lingot doré qui a pesé 50 marcs 7 onces.

« D'après l'arrêté du département, du 9 octobre dernier, le directoire a dû exiger la rémission et faire l'envoi des diverses pièces d'argenterie attachées au service des chapelles des ci-devant cours de Parlement, des comptes et du bureau des finances. La rémission fut faite le 15 octobre. Leur poids total a été de 43 marcs 8 onces 6 gros ; ils sont compris dans l'envoi dont il va être parlé.

« Ensuite de la loi du 10 septembre 1792, le directoire adressa une circulaire à toutes les municipalités du district, le 20 octobre suivant, pour qu'elles eussent à dresser l'état de tous les effets et ustensiles en or et en argent, qui se trouvaient dans chaque église paroissiale, succursales ou oratoire national, et à en faire l'envoi au directoire dans 24 heures, à l'exception des soleils, calices et autres vases sacrés seulement. La commune d'Aix se mit la première en règle à cet égard, et fit la remise de toutes les argenteries dont la fonte

est ordonnée. Les commissaires de la municipalité et du directoire en dressèrent un inventaire général, d'après la pesée du citoyen Ravanas, orfèvre, le 17 novembre dernier. Plusieurs paroisses, entre autres celle de Lambesc, ont successivement porté leur argenterie, dont les commissaires du directoire ont, à l'instant de leur arrivée et en présence des porteurs, dressé des inventaires particuliers pour chaque commune. Ces inventaires sont déposés aux archives.

« Le 18 novembre, nous fîmes un nouvel envoi de ces argenteries. Les bordereaux dressés comme les précédents, et envoyés en même temps au département, au directeur des Monnaies, et à la Caisse de l'extraordinaire, constatent que les argenteries provenant des paroisses d'Aix, des maisons du collège, séminaire, Pénitents blancs, Pénitents des Carmes, Pénitents bourras, oratoire, pères ignorantins, église de Saint-Jean-de-Malte, chapelle du ci-devant Parlement, Cour des comptes, bureau des finances, et restant du premier couvent de la Visitation, tous situés dans la ville d'Aix, ensemble les argenteries de Notre-Dame des Anges et des paroisses de Trets, Peynier, et Pénitents en dépendant, Saint-Savournin, Saint-Cannat, Beaurecueil et les Pennes, ont produit 390 pièces, pesant 1.839 marcs 4 onces. Le procès-verbal de pesée faite de nouveau à Marseille en porte le poids brut à 1.984 marcs 7 gros. Le poids net, d'après le récépissé du directeur, du 26 novembre, a été de 1.854 marcs 7 onces et 4 gros, outre deux lingots dorés, qui ont pesé 57 marcs 4 onces.

« Depuis cet envoi, la municipalité de Lambesc nous a adressé un supplément d'argenterie de sa paroisse, de la maison d'éducation et des Pénitents blancs et gris ; nous avons également reçu celles des paroisses de La Fare, Bouc, Rognes, Mimet et Notre-Dame des Anges, Jouques, Ventabren, Gardanne et de la confrérie du Rosaire ; il a été encore dressé des inventaires particuliers des pesées de toutes les argenteries dont nous avons fait l'envoi à l'hôtel des Monnaies de Marseille, le 5 du courant.

« Il résulte du bordereau que nous en avons dressé, et dont nous en avons envoyé le double à la Caisse de l'extraordinaire, au département et au directeur des Monnaies, que les pièces de ces argenteries étaient au nombre de 168 et leur poids total de 314 marcs 7 onces et 3 gros. D'après le récépissé du directeur, du 7 du courant, elles ont pesé brut 322 marcs 2 onces.

« Nous avons laissé déposée dans les archives de la municipalité d'Aix la statue de la vierge de Gardanne, pesant 62 marcs 1 once 4 gros, à cause des prétentions qui ont été élevées à cet égard de la

part d'un citoyen qui avait prêté ses deniers, et auquel il reste encore dû plus de 2.000 livres. Nous attendions des renseignements de la municipalité de Gardanne, qui ne sont arrivés que le 10 du courant. Nous avons laissé au nouveau directoire les pièces concernant cet objet Nous vous laissons aussi, dans un tiroir du lieu de nos séances, les argenteries apportées le 7 du courant par la commune de Cuges, pesant en totalité 52 marcs 2 onces 4 deniers, ainsi que des faux galons et épaulettes en argent du ci-devant corps des marchands, d'Aix.

« Nota. — Il résulte des divers envois d'argenterie faits à l'hôtel des Monnaies de Marseille par le directoire du district d'Aix, que le poids de ces diverses argenteries, en totalité, a produit net 3 318 marcs 7 onces 5 gros 12 deniers. Les bordereaux d'envois ne les portaient qu'à 3.206 marcs 6 onces 1 gros. Le calcul du poids est tiré des bordereaux d'envois faits à l'hôtel des Monnaies.

« Plusieurs communes n'ont point encore envoyé les argenteries de leurs paroisses. Nous les avons activées par une seconde circulaire du 24 novembre dernier ; celles de Puyloubier, Collongue, Vauvenargues, Gignac, Tholonet, Saint-Marc, Peypin, Venelles, Auriol, Roques-Hautes, Meyrargues, ont écrit qu'elles n'avaient aucune argenterie à envoyer.

« Pièces d'or et d'argent doré. — Aux pièces d'argenterie dont nous venons de vous parler, se trouvent jointes diverses pièces en vermeil et en or, dont la loi nous chargeait de faire l'envoi à l'hôtel des Monnaies à Paris. Les bordereaux et lettres d'envois de ces pièces furent rédigés les 19 et 20 novembre 1792 ; le 23, la rémission en fut faite dans une caisse bien conditionnée au citoyen Mathieu, directeur de la messagerie ; il en résulte que les pièces en vermeil ou or étaient au nombre de 29 et qu'elles pesaient 7 marcs 6 onces 20 deniers 3 grains.

« Les doubles du bordereau d'envoi furent adressés en même temps au directeur des Monnaies de Paris, au département et à la Caisse de l'extraordinaire.

« Il y a eu dans les divers envois d'argenterie quelques autres pièces en or ou en vermeil, dont il a été dressé un autre bordereau le 6 du courant et fait envoi le 7, à la Monnaie de Paris, dans une boîte bien conditionnée. Le nombre de ces pièces a été de 31 et le poids de 2 onces 1 denier.

« D'après les divers bordereaux d'envoi des pièces en or ou en vermeil, il résulte que le district d'Aix a adressé à la Monnaie de Paris 77 pièces de ce genre, pesant 51 marcs 1 once 2 gros 1 denier 7 grains. L'on ne peut calculer que d'après les bordereaux d'envoi,

parce que le directeur de la Monnaie de Paris n'a pu encore accuser la réception des deux derniers envois, et que le récépissé du premier envoi est conforme au bordereau.

« Pierres fines et fausses. — La loi nous obligeait de séparer des argenteries les pierres fines et fausses qui se trouvaient mêlées, et de faire la rémission ou dépôt de ces objets au receveur du district. Nous en avons dressé un grand bordereau, le 24 novembre dernier, au bas duquel le receveur a mis son chargement. Il s'y est trouvé 206 pierres fines ou fausses dont nous avons également adressé le bordereau à la Caisse de l'extraordinaire et au département. Nous avons prévenu le citoyen Amelot que, parmi les pièces, il en est d'assez précieuses, entre autres une croix de Malte en diamant, sur la destination des quelles il serait à désirer que la Convention nationale prononçât, en vertu de l'art. 5 de la loi du 27 mars 1791.

«...Il résulte des divers bordereaux des dépôts au receveur du district d'Aix, et des chargements qu'il en a faits, que le directoire lui a remis en dépôt 559 pierres fines ou fausses.

« Cuivres et laitons. — L'administration a mis la même activité à faire passer au citoyen Jeanety, préposé du gouvernement, à Marseille, tous les cuivres et laitons provenus des maisons des religieuses et autres maisons supprimées. Les bordereaux d'envois du 22 novembre dernier constatent que nous avons fait parvenir au citoyen Jeanety 404 pièces en cuivre, dont le poids a été de 3.845 livres poids de table, ou 3.205 livres poids de marc.

« Il résulte des divers bordereaux d'envois au citoyen Jeanety.... que le district d'Aix a adressé, en cuivres, 58 quintaux 54 livres, poids de marc. Il faut observer qu'une grande partie des cuivres des religieux étaient vendus aux encans, lorsque fut connue la loi qui ordonna l'envoi des cuivres aux monnaies.

« Cloches. — Il a été, en outre, ramassé dans diverses petites communes et parmi les maisons supprimées 61 cloches, dont les bordereaux et l'envoi ont été faits le même jour que dessus, et dont le poids a été de 3.651 livres poids de table, ou 3.043 livres poids de marc. Les bordereaux des cuivres et cloches ont été adressés en même temps au citoyen Jeanety, au département et à la Caisse de l'extraordinaire. Les commis procureurs fondés dudit Jeanety nous ont accusé la réception des uns et des autres les 25 novembre et 3 décembre courant mois.

« Les cloches envoyées au même citoyen, dans les divers envois, sont au nombre de 107, pesant 189 quintaux 30 livres 3 onces.

« Fers. — Les fers provenant des grilles des maisons des religieuses, devant être mis à la disposition du ministre de la guerre, pour être employés à la fabrication des piques, conformément à la loi du 12 septembre 1792, nous avons chargé la municipalité d'Aix de faire un dépôt dans une des salles du collège national, et nous en avons fait dresser un inventaire en date du 3 décembre 1792...

« Ornements et linges d'église. — Depuis 1791, les ornements des maisons supprimées des religieux du district étaient déposés dans une des salles du collège national Nous en avons fait dresser un inventaire à double original, en date du 6 décembre 1792, dont l'un est déposé dans les archives du district et l'autre a été adressé au département.

« .. Toutes les municipalités du district réclament, pour leurs paroisses, des ornements et linges d'église : c'est avec beaucoup de justice, d'autant que l'administration du département avait promis d'y pourvoir par le moyen des dépôts nationaux, par son arrêté du 3 juillet dernier La plupart des municipalités nous avaient présenté leur demande dans la forme indiquée par cet arrêté. Nous étions sur le point de proposer au département une répartition générale des ornements et linge d'église. La loi du 4 septembre 1792 a suspendu toutes nos démarches, en mettant aux demandes de ce genre des conditions et des formes nouvelles dont il ne nous était pas permis de nous écarter. Nous nous sommes empressés d'en faire part à toutes les municipalités, par une circulaire du 20 octobre dernier ; mais nous avons invité les officiers municipaux à nous adresser à cet égard des délibérations de leur conseil général, afin que, conformément a l'article 10, titre 2, de la loi du 4 septembre, le ministre de l'intérieur puisse statuer sur ses réclamations, d'après les observations des municipalités vérifiées par les directoires de district, et sur l'avis des directoires de département.

« Un petit nombre de municipalités ont jusqu'à aujourd'hui adressé au directoire les délibérations de leur conseil général... »

XI. — **Compte rendu par les administrateurs du directoire du district d'Aix de leur gestion du 11 décembre 1792 au mois d'octobre 1793.**

(Arch. dép. L, reg. n° prov. 7 des délibérations et arrêtés du district d'Aix pp. 76 à 82.)

Séance du 28 frimaire III (18 décembre 1794)

Émigrés.

« Administration des biens des émigrés. — L'administration des domaines des émigrés, devenus aujourd'hui effets nationaux, a été constamment l'objet de notre sollicitude et de notre vigilance. Chargés de veiller à l'exécution des décrets de la Convention nationale, nous avons fait tout ce qui était en nous pour diriger avec soin cette partie intéressante pour la fortune publique. Inaccessibles à la prévention et à toute espèce de sollicitation, nous avons exécuté les lois dans toute leur étendue, sans vigueur outrée, comme sans faiblesse. Sans cesse armés de la loi, nous avons repoussé les demandes injustes et accueilli celles que les décrets de la représentation nationale, d'accord avec l'humanité, nous permettaient de traiter favorablement. Mais, inflexibles comme la loi, nous n'avons cherché que la vérité, et nous avons toujours tâché de distinguer le vrai du faux dans les objets qui nous étaient présentés.

« Avis sur les demandes en radiation de la liste des émigrés. — Nos registres fourmillent de décisions ou d'avis sur les pétitions qui nous étaient présentées ; les diverses demandes qui ont été faites dans cette partie ont presque occupé tous nos moments ; les commis mêmes ne suffisaient pas pour expédier tous les avis que nous étions au cas de donner. Nous n'avons jamais mis de l'humeur dans nos décisions. Nous avons dit la vérité avec la franchise républicaine qui caractérise l'administrateur élu par le peuple. Nous nous estimerons toujours trop heureux si la vérité toujours sortie sans crainte de notre bouche, peut servir à l'affermissement de la République et au maintien des lois sacrées, ouvrage de la volonté nationale et souveraine.

« Listes des émigrés et suppléments. — Nous avons eu soin de nous faire parvenir les listes de tous les biens des émigrés. Les municipalités ont satisfait à notre demande, et plusieurs d'entr'elles nous ont adressé des suppléments de liste.

« Déclarations des débiteurs des émigrés. — D'après les dispositions de la loi du 23 août 1792, art. 2, nous avons exigé les déclarations de tous les débiteurs des émigrés. Les municipalités ont été chargées d'en dresser des inventaires dont elles nous ont fait passer un double. Le résultat de ces divers états donne une somme de plus d'un million dont les émigrés du ressort se trouvaient créanciers ; nous en avons fait parvenir un relevé au département en vertu de la lettre qu'il nous avait écrite à ce sujet.

« Publications des confiscations des biens des émigrés. — Une disposition importante avait été négligée dans les municipalités et surtout dans celle d'Aix ; c'est la publication des confiscations des biens des émigrés par trois affiches consécutives prescrites par l'art. 5 de la loi du 2 septembre 1793, et que le département avait recommandé par l'art. 17 de son arrêté du 10 novembre 1792. Quoique cette disposition eût été spécialement recommandée aux municipalités, nous avons eu la douleur de voir que la municipalité d'Aix ne l'a exécutée que le 9 janvier 1793, ce qui a occasionné bien des réclamations, attendu que la date des déclarations des créanciers ne court, d'après la loi, que du jour de la proclamation des confiscations. L'article de cette loi, qui prescrit cette publication, fixe le délai qui doit courir entre les trois affiches ; les créanciers des émigrés n'avaient que deux mois pour faire leur déclaration de créance au secrétariat du district du dernier domicile de l'émigré. La loi du 13 janvier 1793 donne aussi aux créanciers un délai d'un mois en sus pour faire leur déclaration. Plusieurs particuliers réclamèrent sur le délai et prétendirent qu'il ne courait que du jour de la troisième publication. Nous nous appuyâmes sur l'art. 6 de la loi du 2 septembre 1792 et nous décidâmes toujours que la première publication suffisait pour faire courir les délais. Nous référâmes toutes ces questions au département et la question fut décidée en notre faveur.

« Inventaires descriptifs et estimatifs des meubles des émigrés. — Tous les inventaires des meubles des émigrés, tant descriptifs qu'estimatifs, ont été mis au secrétariat de l'administration. Nous en avons fait passer successivement les doubles à l'administration du département, d'après le vœu de la loi. Il ne reste plus d'inventaires en arrière que ceux des biens des personnes que les lois rendues depuis le 31 mai 1793 déclarent et regardent émigrés, ou dont les biens sont confisqués au profit de la République. Les municipalités ne nous ayant point fait parvenir la liste de tous ceux qui se trouvent dans ce cas, il a été impossible de prendre jusqu'à présent toutes les mesures que la loi nous indiquait de remplir.

« Vente des meubles des émigrés. — Les décrets des 22 et 24 octobre 1792, prescrivent d'une manière très expresse la vente des meubles des émigrés. Nous nous sommes sérieusement occupés de cet objet, et par une délibération du mois de décembre nous fixâmes l'époque de la vente au 4 février 1793. Cette vente fut annoncée par affiches placardées dans tous les lieux accoutumés et envoyées surtout, en grand nombre, dans la cité de Marseille pour avoir un plus grand concours d'acheteurs ; le citoyen Ricard, administrateur, fut chargé de présider à ces ventes et d'exercer un droit de surveillance pour prévenir les dilapidations conformément à la loi des 5 et 24 octobre 1792.

« Meubles des émigrés situés dans leur maison de campagne. — Nous avions prévu que les meubles et effets qui se trouvaient déposés dans les maisons de campagne des émigrés ne pourraient être vendus dans les lieux où il se trouvaient. D'après ces motifs, nous prîmes, le 10 janvier 1793, une délibération portant que tous les meubles et effets des émigrés, qui se trouvaient déposés dans leur campagne, seraient de suite transportés dans leurs maisons en ville ou dans d'autres lieux indiqués à cet effet. Le département approuva cette mesure ; les commissaires chargés de l'inventaire et estimation furent préposés à ce transport pour veiller à la sûreté et conservation desdits meubles et effets.

« Vente des meubles. — La vente des meubles des émigrés fut commencée, conformément à la délibération que nous avions prise, en présence d'un membre du directoire et de deux membres du conseil général de la commune de cette ville ; et elle ne fut faite que des effets qui n'étaient point dans la classe de ceux qui devaient être exceptés d'après la disposition des lois des 3 et 27 septembre, 10 octobre et 21 juillet et 27 août 1792. Elle fut faite successivement dans chaque maison dont les meubles dépendaient, excepté ceux qui appartenaient à des émigrés dont les maisons étaient situées dans des quartiers qui ne parurent point favorables à la vente. Nous les fîmes dans ce cas transporter dans la maison de l'émigré Morel-Mons, dont la position sur le Cours nous parut la plus avantageuse pour les ventes Le citoyen Jouve, commis de l'administration, fut chargé de tenir le registre de vente. On tint note séance par séance de la quantité des effets vendus, du prix auquel ils étaient délivrés et des émigrés auxquels ils appartenaient Il résulte que, déduction faite des dépenses, soit des crieurs publics, soit de transports et autres, le produit des effets vendus dans la ville d'Aix se monte à la somme de

195.555 l. 5. s.,qui, en vertu du décret du 2 septembre 1792, fut versée dans la aisse des domaines nationaux ; mais ensuite, par un décret rendu postérieurement, ce receveur fut chargé de verser le montant de la vente du mobilier dans la caisse du district. Ce versement fut opéré le 5 juillet 1793 et se porte à la somme de 120.540 l., déduction faite des payements faits aux divers créanciers d'émigrés qui avaient obtenu des arrêtés du département portant qu'ils seraient payés sur la vente des meubles.

« La totalité du produit du mobilier des émigrés se porte à la somme de 195.155 l. 5 s., y compris la vente des voitures, estampes et tableaux qui étaient au cas d'être vendus. Si le versement fait par le receveur des domaines ne se trouve porté qu'à la somme de 120.640 l., la raison en est que l'excédent a été employé à l'acquittement des dettes de divers créanciers des émigrés.

« La vente du mobilier à laquelle le citoyen Ricard procédait avec la plus grande activité fut suspendue au commencement du mois de mai dernier par un événement bien malheureux dont nous allons rapidement vous développer les causes.

« Suspension de la vente du mobilier des émigrés. — L'anarchie la plus complète régnait dans ce département : des factieux, des scélérats confondaient, dans leur indocilité, l'égalité avec le caprice des mœurs, et la liberté avec la licence de tout oser et de tout faire.

« De là s'ensuivirent les pendaisons nocturnes et les contributions forcées qui jetèrent l'épouvante dans l'âme des bons citoyens. La terreur était tellement imprimée dans leur âme, que chacun tremblait en même temps et pour la fortune et pour la vie. Cet état était trop violent pour pouvoir être durable, et le peuple qui avait pu se laisser tromper quelques instants, mais à qui tous ces crimes faisaient horreur, manifesta son indignation.

« Quelques intrigants d'une autre espèce profitèrent de ce mouvement d'horreur qui caractérise si bien la vertu du peuple, et ce fut à cette époque que les sections d'Aix se levèrent par l'influence de celles de Marseille, et se déclarèrent en permanence. Elles formèrent un comité central pour dénoncer et faire [punir] les assassins et les dilapidateurs. Presque tous les bons citoyens se prêtèrent à ce mouvement, qui paraissait n'avoir d'autre but que la répression du crime et la punition des coupables.

« Les soupçons s'élevèrent sur les administrations et surtout sur celle du district. Des mandats d'arrêts furent lancés contre quelques administrateurs que l'opinion publique dénonçait comme dilapida-

teurs; l'administration se trouva incomplète, et, par la fuite de plusieurs de ses membres, elle se vit obligée, ne pouvant suivre tous les détails qui lui étaient confiés, de suspendre la vente du mobilier des émigrés. Les administrateurs qui restèrent à leur poste furent toujours fidèles à leurs principes; ils ne virent avec le peuple dans tous ces mouvements que la punition du crime; ce ne fut que trop tard qu'ils s'aperçurent des vues des chefs de la nouvelle faction. Ils durent alors sacrifier leur opinion personnelle pour l'intérêt de leurs administrés ; leur résistance, quoique légale, n'eût servi qu'à attirer sur les communes du district le fléau terrible de la guerre civile.

« Bien loin de servir les projets de ces agitateurs qui, au mépris de tout principe politique, méconnaissaient le centre d'unité qui fait la force de tout gouvernement, notre conduite leur parut si éloignée de leurs principes que notre remplacement fut ordonné et effectué. Quelque temps après ce remplacement, l'autorité légitime nous rendit à nos fonctions, qui nous étaient chères parce qu'elles étaient le fruit de la confiance du peuple, et nous trouvâmes la récompense de nos travaux dans les délibérations de l'assemblée électorale convoquée en vertu d'un décret de la Convention nationale, pour remplacer les administrateurs qui avaient été infidèles à la cause du peuple. Cette assemblée délibéra, malgré les vociférations de quelques individus, que la malveillance mettait en avant, que nous n'avions jamais cessé de bien mériter de nos communes, et nous fûmes confirmés dans notre poste.

« Voitures d'émigrés. — Il existait dans presque toutes les maisons des émigrés des voitures dont la loi ordonnait la vente. Nous pensâmes qu'il serait plus avantageux de les toutes réunir dans un local, afin de pouvoir plus facilement procéder à leur vente. Par notre délibération du 26 janvier 1793, les citoyens Pouillard et Guillot furent nommés pour être préposés au transport de ces voitures et à leur conservation. Elles furent, en conséquence, transportées dans les remises de l'émigré Suffren pour y être de suite vendues, lorsque, par sa lettre du 5 mars 1793, le département nous ordonna de les faire transporter à Marseille ; telle fut la cause que peu de voitures ont été vendues dans Aix, parce qu'on crut qu'elles seraient vendues plus facilement et à plus haut prix dans une grande ville comme Marseille.

« Chevaux des émigrés. — Les chevaux des émigrés hors d'état de servir à l'armée ont été également vendus aux enchères et à cri public.

« Argenterie. — Un objet important pour l'administration a été la nomination des gardes-scellés; le nombre en était immense et la

dépense qu'ils occasionnaient énorme.... Par une lettre du 5 novembre dernier, le département ordonna qu'il serait fait des bordereaux séparés de l'argenterie provenant des émigrés. Il en avait été fort peu trouvé lorsque nous avons été élus. Dans les premiers jours du mois de mars, il fut découvert plusieurs caches dans les maisons des émigrés. Il fut trouvé dans la maison de l'émigré Bonnet, dit La Baume, 204 pièces ou jetons pesant 5 marcs 6 onces; chez Morel, dit Mons, 338 pièces pesant 132 marcs 4 onces 5 gros 1/2; chez Duranti Collongue. 69 pièces pesant 37 marcs 7 gros; chez Anglésy, 6 pièces pesant 2 marcs 4 onces 1 gros; ce qui donne un total de 667 pièces, pesant en tout 177 marcs 7 onces 5 gros 1/2. Toute cette argenterie fut envoyée à Marseille, le 20 dudit mois de mars suivant. Il reste encore plusieurs effets d'argent provenant des émigrés; le bordereau portant énonciation, soit de la quantité, soit de la qualité des diverses pièces, en a été dressé; mais il nous a été impossible d'en faire l'envoi, attendu la multiplication des objets dont nous avons eu continuellement à nous occuper.

« Pères et mères des émigrés. — La loi du 12 septembre dernier porte, art. 2, que les pères et mères ayant des enfants émigrés seraient tenus de fournir l'habillement et solde de deux hommes par chaque enfant émigré. L'état qui en a été dressé par les municipalités a été adressé au receveur du district. Nous lui avons écrit plusieurs lettres pour activer cette rentrée; nous ignorons si ces demandes ont eu quelque succès.

« Vente des meubles des ci-devant châteaux. — Nous finirons l'article des émigrés en vous rendant compte des mesures prises pour la vente des meubles qui se trouvaient déposés dans les ci-devant châteaux. La dépense aurait été énorme, si nous les avions fait transporter dans cette ville; la plus grande [partie] a été vendue sur les lieux. Un commissaire a été préposé par le directoire pour suivre les opérations de cette vente et l'événement a été même au delà de nos espérances. Le produit de ces ventes a été toujours au triple en sus de l'estimation; le produit total se trouve monter à la somme de 63.419 l. 19 s. Nous ne pouvons que nous louer du zèle et de la fidélité avec lesquels le citoyen Sauveur Perrache, préposé de l'administration dans cette partie, a rempli la mission importante qui lui avait été confiée. »

XII. – **Plaintes adressées, en juin 1793, au Comité secret des sections de La Ciotat, contre les citoyens Bec, Jean-Baptiste Trabaud et Riquier, commissaires délégués par l'administration du district de Marseille, pour procéder aux inventaires des biens des émigrés, mises et levées de scellés et saisies, dans les communes de La Ciotat, Cassis. Gémenos et Allauch.**

(Arch. dép. L. Sections de Marseille, liasse « Biens nationaux ».)

1° Plainte de la citoyenne Gamel Masse, de La Ciotat, en date du 3 juin 1793.

« Citoyens,

« Mon âge et mes infirmités ne me permettant pas d'aller déposer dans votre sein le sujet de mes peines, je prends la liberté de vous en faire part par la présente.

« Pleine le confiance en la sagesse qui vous dirige, et trop pénétrée des véritables sentiments d'amour pour le bien public qui vous animent, j'ose me flatter que vous voudrez bien prendre en considération ma demande, et vous expose que, dans le mois de février, les commissaires Bec et Trabaud se transportèrent chez moi pour procéder à l'inventaire des effets appartenant à mon fils. En vain leur représentai-je qu'il n'y avait rien chez moi qui lui appartînt, attendu que, mes enfants ayant disposé depuis bien longtemps des biens de leur père, et ce que je possédais m'appartenant en propre, étant le bien de mon père et de ma mère, je ne croyais pas qu'ils eussent à se prévaloir de ce que je logeais mes enfants chez moi.

« Ces considérations ne purent les arrêter ; ils voulurent monter dans la chambre qu'occupait mon fils, et, cédant à leurs raisons fortes par les circonstances, je les y conduisis. Ils y trouvèrent un lit à bourdon, que j'évalue, dans l'état où il était, à 18 l , un matelas à 24 l., une paillasse à 12 l., un oreiller à 6 l., six chaises 10 l., une table 4 l., un rideau de fenêtre 6 l., quelques tableaux et un crucifix 3 l., une bergère 9 l., desquels objets ils prirent une note exacte. Mais, avant de la terminer, ils parurent étonnés de ne pas voir le tour du lit. La crainte qu'ils m'avaient inspirée me força à leur en donner un des miens. que j'évalue à 50 l.

« Il a été procédé à la vente de ces effets, le 17 du mois de mai Le tour de lit, 4 tringles, un rideau de fenêtre d'indienne, ont été livrés à 38 l., six chaises à 6 l., un bois de lit 11 l , une table 2 l., les

tableaux et crucifix 10 s., la bergère 3 l. 10 s., le matelas, la paillasse et l'oreiller ayant été envoyés par eux à l'hôpital.

« En conséquence, citoyens, je réclame contre les citoyens Bec et Trabaud, lesquels, contre tous les droits de l'humanité et le respect pour les lois, ont voulu inventorier et vendre des effets qui étaient ma propriété, et non celle de mon fils, et qui, m'ayant coûté dans le principe plus de 142 livres, ont été vendus pour 61 livres.

« Cette contravention aux lois mérite assurément que vous y ayez égard, et si l'on doit dénoncer à votre tribunal le citoyen qui force à contribution, quelle injustice est à comparer à celle des citoyens Trabaud et Bec, qui ont non seulement enfreint les lois, mais se sont prévalus de la faiblesse de mon âge ! Je vous les dénonce donc, et j'ai lieu d'espérer que ma prière ne sera pas rejetée et que justice me sera faite. »

2° Plainte de la municipalité de La Ciotat, en date du 6 juin 1793.

« Les citoyens officiers municipaux, d'après la demande des citoyens composant le Comité central, déclarant qu'ils n'ont rien trouvé déposé dans le greffe de cette commune concernant la commission des citoyens Bec et Trabaud, commissaires délégués pour l'inventaire des biens des émigrés, que les deux commissions desdits citoyens dont il a été donné extrait au citoyen Isnard, qui l'a exigé, et la lettre dont l'extrait est ci-dessus, déclarent, en outre, que lesdits citoyens Bec et Trabaud ont exigé du citoyen procureur de cette commune les inventaires déposés dans son tiroir, concernant les effets, meubles, tableaux, etc , des chapelles des Pénitents blancs, bleus et noirs, et qu'ils n'ont point rendus, malgré la demande que ledit procureur de la commune leur en a faite diverses fois, et qu'il n'a été déposé en cette commune aucuns papiers provenant du travail des citoyens Bec et Trabaud. »

(Suivent les signatures)

3° Plainte de la citoyenne Marie Eyriès, de La Ciotat, en date du 12 juin 1793.

Extrait du registre du Comité secret des sections de La Ciotat.

« Cejourd'hui, 12 juin 1793, et l'an second de la République française, la citoyenne Marie Eyriès, de cette ville, s'est présentée au Comité secret, et, après avoir prêté serment de dire la vérité, a déclaré

qu'étant domestique chez les citoyens Boyer oncle et neveu, ci-devant curés de cette paroisse, elle était demeurée, même après le départ desdits citoyens Boyer, ainsi que sa sœur, dans la maison de la citoyenne Marianne Guion, où lesdits citoyens Boyer étaient logés. Les citoyens Bec, Trabaud, Riquier, se disant commissaires du district de Marseille, et le citoyen Fontenelle Auger, se disant leur secrétaire, se rendirent dans la susdite maison, un jour que la déclarante serait en peine de fixer nommément, mais qui était vers la fin du mois de février ou au commencement de mars dernier; ils annoncèrent qu'ils venaient procéder à la mise des scellés sur les effets appartenant aux citoyens Boyer, ci-dessus nommés.

« Les scellés furent effectivement apposés, et quelques jours après les mêmes commissaires revinrent pour faire la levée desdits scellés et l'inventaire des effets. Pendant le cours des opérations, le citoyen Bec, l'un desdits commissaires, prit à son profit, et sans en faire mention dans l'inventaire, les effets ci-après : environ vingt livres de tabac râpé contenu dans trois grandes bouteilles de verre, qui furent laissées vides ; six livres, à peu près, de très belle cassonade ; deux fort belles branches de corail rouge ; un porte-vue ; un petit coffre plein de pastilles ; un petit tableau représentant un crucifix, peint sur cuivre, lequel tableau la déclarante dit avoir toujours entendu citer, et par les commissaires eux-mêmes, comme ayant un grand prix ; plus un bâton ayant pour pomme une tête sculptée, et un cierge orné de papier doré.

« Le citoyen Riquier, un autre desdits commissaires, prit aussi à son profit quelques livres qu'il dit être fort bons et qu'il mit dans sa poche.

« La déclarante, ainsi que l'épouse du citoyen Gérieu, pêcheur, voulurent faire là-dessus des représentations aux citoyens Bec et Riquier, et leur demandèrent pourquoi ils prenaient ainsi ces effets; mais il leur fut répondu que cela ne les regardait pas, et que ces effets allaient au district. La déclarante ne peut rendre compte que des effets qu'elle a vu soustraire sous ses yeux ; mais elle observe qu'on peut avoir commis d'autres infidélités dont elle n'a pas été témoin, attendu qu'on l'a obligée plusieurs fois de sortir pendant que l'on opérait. Ces mêmes commissaires, conjointement avec les diverses personnes qui étaient habituellement à leur suite, ont bu une assez grande quantité des vins de la cave desdits citoyens Boyer, et ils affectaient de dire qu'ils étaient autorisés par le district à boire tout ce qu'ils trouveraient de bon dans leur tournée. Pour cela, ils

enlevaient, toutes les fois que bon leur semblait, le scellé apposé à l'appartement où étaient les vins, et le remettaient ensuite Ils demandaient de la lumière à la déclarante quand ils avaient besoin de remettre ainsi le scellé, et elle assure que de certains jours cette opération a été réitérée jusqu'à quatre fois ajoute la déclarante ; que lesdits commissaires, et notamment le citoyen Bec, n'ont cessé dans le cours de leurs opérations de l'invectiver et la charger d'injures, elle, sa sœur, et, plus encore, les citoyens Boyer, ses anciens maîtres.

« Déclare, enfin, que les susdits commissaires se sont emparés et ont sorti de la maison divers effets dont la note suit, malgré les représentations de la déclarante, qui réclamait une partie desdits effets comme lui appartenant en propre, savoir : 8 fiches ou jetons en argent ; 2 boucles d'argent, rompues, pour les souliers ; un cachet d'argent ; une croix à la jeannette, avec son bouton ; une croix de Malte et ses agréments ; trois louis en argent, et 60 livres en assignats. Les quatre derniers objets sont ceux que la déclarante réclamait comme lui appartenant, et elle ajoute que les 60 livres en assignats lui venaient du citoyen Jean-Baptiste Boyer, négociant, à Marseille, pour fournir à la nourriture d'elle déclarante et de sa sœur.

« Lecture faite à ladite citoyenne Marie Eyriès de la présente déclaration, a dit icelle contenir vérité, y a persisté, et a dit ne savoir signer, de ce enquise. »

4° Plainte de la citoyenne Élisabeth Eyriès, de La Ciotat, en date du 12 juin 1793.

Extrait du registre du Comité secret des sections de La Ciotat

« Cejourd'hui, 12 juin 1793, et le second de la République française, la citoyenne Élisabeth Eyriès s'est présentée au Comité secret, et, après avoir prêté serment de dire la vérité, a déclaré que Marie Eyriès, sa sœur, et elle déclarante étaient domestiques chez les citoyens Boyer oncle et neveu, ci-devant curés de cette ville. Lesdits Boyer ayant été du nombre des prêtres qui furent obligés de quitter le pays, les citoyens Bec, Trabaud et Riquier, commissaires du district, accompagnés du citoyen Auger, se portèrent, après leur départ, dans la maison de la citoyenne Marianne Guion, où lesdits citoyens Boyer avaient fait leur dernier domicile, et où ladite déclarante et sa sœur continuaient de rester depuis qu'ils étaient partis.

« Lesdits commissaires vinrent pour procéder à la mise des scellés, et ensuite à l'inventaire. La déclarante fut témoin que, pendant

leurs opérations, le citoyen Bec s'appropria divers effets, savoir : un porte-vue, un tableau représentant un crucifix, un bâton, deux grosses branches de corail, un cierge, quelques livres de cassonade, un petit coffre contenant des pastilles, et une certaine quantité de tabac râpé, qui était renfermé dans trois grandes bouteilles. Le citoyen Riquier s'appropria aussi divers livres. Ajoute la déclarante que les susdits commissaires, ainsi que diverses personnes de cette ville qu'ils avaient ordinairement avec eux, ont bu pendant le cours de leurs opérations une grande partie du vin trouvé chez les citoyens Boyer, disant que le district leur avait permis de boire tout le bon vin qu'ils trouveraient en remplissant leur mission. Ajoute la déclarante que lesdits commissaires ont sorti de la maison deux boucles d'argent rompues, huit fiches ou jetons d'argent, un cachet aussi d'argent, une croix de Malte et ses agréments, une autre à la jeannette avec son bouton, trois louis en argent et soixante livres en assignats.

« La sœur de la déclarante représenta vainement que partie de ces effets lui appartenaient en propre, et que les soixante livres d'assignats étaient destinées à sa nourriture et à celle de sa sœur, et lui avaient été données dans cet objet par le citoyen Jean-Baptiste Boyer, de Marseille. Les susdits effets n'en furent pas moins emportés, sans que la déclarante sache l'emploi qu'on en a fait.

« Déclare, en outre, la susdite Élisabeth Eyriès avoir à se plaindre personnellement des propositions indécentes et des tentatives malhonnêtes que s'est permis envers elle le citoyen Trabaud, après l'avoir attirée chez lui, sous prétexte de lui remettre la clef d'une chambre qu'il promettait de laisser à l'usage d'elle déclarante et de sa sœur.

« Lecture faite à ladite citoyenne Élisabeth Eyriès de la présente délibération, a dit icelle contenir vérité, y a persisté, et a dit ne savoir signer, de ce enquise. »

XIII. — **Arrêté de l'administration provisoire du département, en date du 5 juillet 1793, prescrivant l'annulation de ventes de biens nationaux faites dans le district de Tarascon, depuis le mois d'octobre 1792, et de nouvelles estimations et enchères desdits biens.**

(Arch. dép. L, registre C. 26.)

« L'administration du département, considérant qu'il est juste d'annuler dans un temps d'ordre et de paix des actes faits illégalement sous le règne de l'anarchie ;

« Que l'administration doit à son zèle pour le bien public et aux intérêts de la République qui lui sont confiés de réparer les préjudices qui lui ont été portés par l'avidité des intrigants et des ambitieux ;

« Qu'il conste par l'administration du district de Tarascon, que la plupart des adjudications qui ont eu lieu par devant lui n'ont pas été faites avec cette liberté dans les enchères qui en constitue la validité ;

« Qu'on a chassé les citoyens qui se présentaient pour surdire les offres ;

« Que cette administration a transmis au département, dans un procès-verbal, les troubles et les désordres qui se sont élevés aux enchères de vente des biens du ci-devant chapitre Saint-Agricol ;

« Qu'un délivrataire du ci-devant couvent des Ursulines de Tarascon a convenu lui-même que les enchères n'avaient pas été libres et a consenti spontanément à l'annulation de ladite vente ;

« Que la dénonciation du district de Tarascon doit être d'autant plus favorablement accueillie, qu'il a été témoin des désordres et de la violation de toutes les lois, qu'il n'a pas été en son pouvoir d'empêcher, soit en retenant, soit en renvoyant l'enchère ;

« Que l'annihilation prononcée de toutes les ventes, sauf celles qui auront été faites avec toutes les formalités et la liberté requises, ne porte aucun préjudice aux adjudicataires dont la propriété reposera sur une délivrance légale et inattaquable ;

« Arrête que les ventes de tous les domaines nationaux compris dans l'état ou tableau adressé par l'administration du district de Tarascon, seront regardées comme nulles et non avenues, savoir :

« La vente qui a eu lieu le 11 février dernier, de la chapelle des Pénitents noirs, à Tarascon, estimée 2.368 l., et vendue 2.410 l.

« Celle de 30 saumées 6 éminées 7 dextres terre, située au terroir

de Barbentane, appartenant au ci-devant ordre de Malte, estimée 24 603 l. 10 s., et vendue 27.000 l., le 13 février dernier.

« Celle d'une chapelle des ci-devant Pénitents blancs de Barbentane, estimée 974 l. 10 s., et vendue le même jour 13 février, moyennant 1.000 l.

« Celle de la chapelle des ci-devant Pénitents blancs de Tarascon, estimée 1.637 l., et vendue 1.712 l., le 24 du même mois.

« Celle de la chapelle des Pénitents gris de Tarascon et d'une petite maison attenante, le tout estimé 2.805 l. 5 s. 6 d., et vendu 2 925 l., le 28 du même mois.

« Celle de 55 saumées, dépendant du ci-devant ordre de Malte, situées au terroir de Châteaurenard, affermées 7.700 l., estimées seulement à 46.890 l. 18 s. 6 d., et vendues 99.525 l.

« Celle des biens dépendant du ci-devant chapitre Saint-Agricol d'Avignon, à Boulbon, estimés 5.902 l. 11 s. 6 d., et vendus 22.960 l., les 17 mars et 24 mai dernier.

« Celle du couvent de la Visitation, à Tarascon, estimé 27 353 l. 15 s., et vendu 27.553 l , le 19 mars dernier.

« Celle de deux maisons appartenant aux ci-devant Doctrinaires : la première estimée 1.079 l., et vendue 2.075 l.; la seconde estimée 1.070 l., et vendue 2.150 l., le 25 dudit mois.

« Celle de divers bâtiments attachés à l'église Saint-Étienne du Grès, à Tarascon, et dépendant des biens du ci-devant prieur décimateur, estimé 738 l., et vendus 785 l., le 26 du même mois.

« Celle de divers biens dépendant de la ci-devant Prévôté d'Avignon et de la chapellenie de l'Annonciade, à Barbentane, estimés 24.985 l. 3 s , et vendus 36 520 l., le 19 avril dernier.

« Celle du ci-devant couvent des Ursulines, à Tarascon, estimé 48.158 l., et vendu 48.958 l., le 20 du même mois.

« Celle de 112 saumées 6 séterées 96 dextres de biens enclavés dans le terroir de Tarascon, et dépendant de la ci-devant commanderie de Sainte-Luce, qui ont été vendus à vil prix par devant le district d'Arles, malgré les réclamations de celui de Tarascon.

« *Arrête* en outre : 1° Qu'il sera fait de nouvelles estimations des biens ci-dessus, d'après les baux ou autres renseignements qui seront fournis aux experts, tant par le directoire du district de Tarascon que par les municipalités de la situation des biens et les préposés de la régie des domaines nationaux.

« 2° Que lors de la vente qui en sera faite, la liberté des enchères sera protégée par tout le pouvoir qui est dans les mains de l'admi-

nistration de district, sauf à confirmer et déclarer valable celles des adjudications ci-dessus désignées qui, d'après le résultat des nouvelles estimations et des renseignements qui pourront être fournis à l'administration du département, seront reconnues avoir été délivrées à leur juste valeur.

« 3° Que l'administration du district enverra, dans le mois, à celle du département une expédition de chacune des adjudications des domaines nationaux, faites depuis le 1er octobre 1792, avec son avis motivé, en y joignant les procès-verbaux d'estimation et l'extrait des baux de ces mêmes biens.

« 4° Que le présent arrêté sera renvoyé tant au directoire du district de Tarascon qu'au directeur de l'Enregistrement et des Domaines nationaux, pour être mis à exécution. »

(Suivent les signatures.)

XIV. — **Délibération de la section 23, de Marseille, en date du 7 août 1793, relative à la division par petits lots des domaines nationaux.**

(Arch. dép. L. Sections de Marseille, liasse « Biens nationaux ».)

« Un membre ayant obtenu la parole a dit :

« Citoyens,

« Les enchères pour la vente des biens nationaux ne doivent avoir d'autre but que celui de procurer à la République le plus grand avantage par le concours du plus grand nombre d'enchérisseurs. Ce but ne pourrait être rempli, si ces enchères n'étaient accessibles qu'aux citoyens opulents, et cet inconvénient devient imparable (*sic*) toutes les fois que les lots des édifices et terrains exposés aux enchères seront d'une vaste étendue, et conséquemment d'une très grande valeur. Dès lors, les citoyens qui n'ont pas d'assez grands moyens pour faire des acquisitions aussi considérables sont contraints au silence, et les citoyens les plus riches deviennent seuls enchérisseurs, ainsi que des compagnies d'entrepreneurs; de sorte que la classe de citoyens d'une médiocre fortune est obligée d'acheter partiellement de la seconde main et à des prix exhorbitants, eu égard au prix qu'en ont payé les adjudicataires. C'est là un vice qu'il est important de déraciner, et les circonstances sont propices pour opérer ce bien.

« Il vient d'être exposé aux enchères le domaine et les édifices du couvent des ci-devant Lyonnaises ; on n'en a fait la distribution qu'en quatre lots, et ce nombre est insuffisant.

« Le domaine appartenant ci-devant aux religieuses de la Petite-Miséricorde, mis également aux enchères et dont on n'a fait la distribution qu'en trois lots, présente le même inconvénient.

« Ces enchères sont indiquées pour le 20 et le 23 de ce courant mois d'août; on serait à temps encore à y remédier en faisant une subdivision de ces lots. Indépendamment de la justice qui réclame cette sousdivision, observez, citoyens, que les domaines dont il s'agit sont dans de belles positions, ce qui engagera un plus grand nombre de citoyens à faire des offres partielles sur les lots subdivisés, les fera monter à un plus haut prix que s'ils étaient vendus par grandes portions, et remplira le but des décrets, qu'on ne peut méconnaître, celui de procurer aux citoyens de toutes classes le moyen de placer leurs assignats.

« Car, citoyens, que résulterait-il si les plus riches avaient seuls cette faculté par le vice des enchères en grande portion ? C'est que la baisse des assignats finirait par n'être supportée que par les fortunes médiocres, tandis que la classe la plus opulente aurait augmenté outre mesure la masse de ses richesses par les reventes partielles.

« D'après ces considérations, je demande que les lots des domaines des Lyonnaises et de la Petite Miséricorde soient subdivisés raisonnablement, et que dans les ventes subséquentes des autres domaines nationaux, la même méthode soit mise en usage.

« Si ma motion est adoptée, je propose de la convertir en pétition pour être présentée à l'adhésion des autres sections, et ensuite au Comité général pour obtenir son exécution. »

N. B. — La pétition ci-dessus fut adoptée dans tout son contenu.

XV. — **Arrêté du directoire du district d'Aix, en date du 23 nivôse II (12 janvier 1794), relatif aux débiteurs des pères et mères des émigrés.**

(Arch. dép. L, reg. n° 5 du district d'Aix.)

« L'administration du district, assemblée en séance publique, présents les citoyens Simon, président, Ricard, Toche, Bompard, Chardigny, Ferrand, Garcin, Gazan, Aubanel et Roux-Martin, agent national ; le citoyen agent national a dit :

« Les biens des traîtres sont justement affectés à indemniser la République des dépenses d'une guerre audacieusement suscitée contre elle et témérairement soutenue par la perfidie et la trahison de l'aris-

tocratie coalisée avec les ennemis de notre liberté. Si le glaive de la loi ne peut atteindre cette classe d'esclaves entachés d'émigration, il ne faut pas au moins que le sol de la liberté leur fournisse des ressources pour traîner leur vie criminelle dans les pays qu'ils ont choisis pour asile. Il est urgent d'employer promptement et avec succès tous les moyens qui tendent à la destruction entière des royalistes, des despotes, de leurs suppôts, des contre-révolutionnaires, des conspirateurs ; leur existence semble outrager la nature, qui n'a créé que des hommes libres et qui ne peut voir qu'avec indignation des despostes, et qu'avec mépris des esclaves qui rampent à leurs pieds.

« En attendant, la loi, qui toujours veille, la loi, qui n'agit jamais que pour le salut de la République, actuellement bâtie sur le rocher, la loi, dis-je, veut et ordonne que les débiteurs des pères et mères des émigrés versent dans la caisse de la Régie ce qui est par eux dû à ces pères et mères vraisemblablement complices de l'émigration de leurs fils, et dans la caisse du receveur du district le remboursement des capitaux de rentes et le prix d'adjudication des bois.

« Ceux qui, parmi les débiteurs, auront quelque doute sur la connaissance des pères et mères d'émigrés, peuvent aisément le dissiper en venant en demander l'éclaircissement à l'administration, toujours occupée du bien et des intérêts des administrés ; elle se fera un plaisir de fournir tous les éclaircissements nécessaires. La Convention montagnarde est ennemie des surprises ; elle ne veut que ce qui est juste. L'administration ne s'écartera jamais de ces vues.

« D'après ces considérations, ouï sur ce l'agent national, requérant de son chef l'exécution du décret du 17 frimaire et de la lettre du directeur provisoire des domaines nationaux, sous la date du 9 nivôse, l'administration arrête que défenses sont faites à tout débiteur, à quelque titre que ce soit, des pères et mères d'émigrés, de payer ailleurs qu'à la caisse de la régie, à peine de nullité des payements et sous tout autre par laquelle la Convention jugerait à propos de punir l'infraction au décret sur le séquestre.

« Arrête que défenses sont encore faites aux débiteurs des capitaux des rentes ou des prix d'adjudication des bois, qui voudraient se libérer en exécution de la loi du 10 juillet dernier, d'en faire le payement auxdits pères et mères des émigrés, enjoignant aux dits débiteurs de faire le payement de ces articles entre les mains du receveur du district, et ce à peine de nullité des payements faits ailleurs et sous les autres peines de droit.

« Arrête que réitératives défenses sont faites à tous débiteurs des ci-devant Lyonnais et Toulonnais et de ceux qui s'étaient réfugiés dans ces lieux rebelles, de leur payer ce qui leur serait dû, sous les peines ci-dessus énoncées.

« Arrête enfin que le présent sera imprimé, affiché et publié dans tout l'arrondissement du district, et qu'un exemplaire certifié sera envoyé à l'administration provisoire des domaines nationaux. »

(Suivent les signatures.)

XVI. — **Lettre de la Commission des revenus nationaux, à Paris, adressée, en date du 3e jour complémentaire II (19 septembre 1794), aux administrateurs du département des Bouches-du-Rhône, relative à la suspension de la vente des biens nationaux dans le district de Tarascon.**

(Arch. dép. L, registre n° 455.)

« L'agent national près le district de Tarascon, citoyens, nous prévient, par une lettre du 19 fructidor, qu'il a été obligé plusieurs fois de requérir ce district de suspendre les ventes des domaines nationaux au moment des délivrances, attendu qu'il se présente peu d'acquéreurs, qui, pour l'ordinaire, se coalisent.

« Il expose qu'on peut en donner pour raison la proximité des armées et le manque de bras pour cultiver la terre ; que le tiers de celle du district de Tarascon ne seront point semées. Les charrettes, voitures, mules, mulets et chevaux sont sans cesse en réquisition pour le service de l'armée d'Italie ; les charrons et forgerons sont aussi en réquisition continuelle pour la construction des forges, de manière que le cultivateur ne s'empresse pas à renchérir les domaines nationaux, parce qu'il sait qu'il ne lui sera pas possible de semer les terres qui lui seront délivrées, dont il payera l'intérêt conformément à la loi.

« Cette raison l'engage à proposer de différer la vente des terres qui appartiennent à la Nation ; il n'en est pas de même des bâtiments dont il est probable qu'on pourra tirer parti.

« Nous allons, citoyens, soumettre ces observations tant au Comité des finances qu'au Comité de salut public. Nous vous prions d'en prévenir le district de Tarascon en lui rappelant, par rapport aux coalitions, l'instruction décrétée du 19 du même mois sur la police correctionnelle, l'art. 4 du décret du 26 août suivant, et enfin le décret du 24 avril 1793. »

N. B. — Dans sa lettre du 4 vendémiaire III, la Commission des revenus nationaux informe les administrateurs du département que le Comité des finances a décidé, le jour même de la réception de sa lettre, qu'il y avait lieu « d'écrire aux districts de continuer, mais de surveiller les ventes ».

XVII. — **Lettre des membres de la Commission des Arts, en date du 12 frimaire III (2 décembre 1794), aux administrateurs du district de Marseille.**

(Arch. dép. Q.)

« Citoyens,

« Les tableaux de la ci-devant Académie de peinture furent confiés, dans le temps, au citoyen Reynaud, sculpteur. Il n'en existe aucun inventaire dans les papiers du district, et la Commission chargée de reconnaître ces tableaux ne peut s'en procurer la notice et le nombre que dans les registres de cette société supprimée. Ces registres sont parmi les papiers du condamné Dageville ; nous les avons demandés au citoyen Trouilhard, et sur la réponse qu'il nous a faite qu'il n'avait entre ses mains aucun des papiers de Dageville, nous avons cru devoir nous adresser directement à vous pour vous demander que les commissaires aux scellés soient requis de nous livrer les registres de la ci-devant académie déposés dans la maison de Dageville, et, qu'à cet effet, ils soient autorisés par vous à lever momentanément les scellés qui y sont apposés.

« Nous profitons de cette occasion pour vous apprendre que, malgré la lettre pressante que nous avons écrite en forme de circulaire à vos commissaires pour les inviter à nous donner tous les renseignements nécessaires à nos opérations, presque tous ont négligé de répondre à notre invitation. Nous vous prévenons, citoyens, que la responsabilité dont la Commission est chargée, et le temps qui lui est indiqué pour le travail qu'elle a à faire, sont des motifs assez puissants pour nous déterminer à porter directement au Comité d'instruction publique nos justes plaintes, si les commissaires aux scellés n'écoutent ni vos ordres, ni nos réquisitions.

« Nous ne vous laisserons pas ignorer que deux d'entre eux, les citoyens Fouque et Maurel, qui, depuis plus de 15 jours, ont reçu votre réquisition pour nous livrer les livres déposés dans une maison de campagne du Canet, de l'émigré Martin-Compian, ont différé jusqu'à ce jour, sous divers prétextes, d'obtempérer à vos ordres et à notre demande.

« Ils allèguent surtout que, n'ayant pas fait l'inventaire de ces livres, ils ne doivent pas les céder, tandis que la loi du 8 pluviôse annonce positivement que la Commission sera seule chargée des inventaires des livres et autres objets relatifs aux sciences. Les inventaires faits par les commissaires aux scellés nous sont inutiles. Ce sont des frais en pure perte pour la nation, et vous avez trop à cœur les intérêts de la République pour constituer le Trésor national en dépenses inutiles. Il est douloureux pour la Commission de voir qu'elle est entravée dans sa marche de tous les côtés ; mais elle sait que l'administration du district, surveillant l'exécution des lois, et favorisant les progrès des sciences et des arts, ne négligera pas de détruire tous les obstacles qui se présentent.

« C'est dans la confiance que votre zèle nous inspire que nous venons vous porter nos réclamations. Nous espérons que vous saurez faire exécuter la loi et conserver des objets utiles à l'instruction publique

« Salut et fraternité,

« les membres de la Commission des Arts,

signés : Guenin ; C. Odossaint ; J.-B. Audibert et Achard. »

XVIII. — **Lettre des administrateurs du district d'Arles, adressée, le 29 germinal I.I (18 avril 1795), à la Commission des revenus nationaux, au sujet d'envois d'argenterie et autres métaux.**

(Arch. dép. L., reg. 16, du district d'Arles.)

« Nous ne saurions comprendre, citoyens, comment il arrive que vous n'ayez trouvé que la preuve d'un seul envoi de 732 marcs 7 onces d'argenterie provenant de notre district. Vous verrez, par l'état ci-joint et inclus, que nous en avons fourni 3.845 marcs 7 onces 6 gros, dont nous avons les récépissés.

« Nous vous observons encore que, par un récépissé du citoyen Morel, receveur des messageries à Avignon, en date du 18 pluviôse an II, il conste qu'il a reçu des citoyens Arnaud et Martin Étienne, commissaires du directoire du district d'Arles, deux tonneaux déclarés contenir six mille trente six livres espèces pour la Convention nationale.

« Nous avons livré aux ateliers révolutionnaires, des armes et des salpêtres ; aux maisons d'arrêts, aux maréchaux, pour les chevaux de la cavalerie, sauf erreur et omission, trois cent quinze quintaux cinquante-une livres de fer.

« Porté à Marseille ou à Avignon, 185 quintaux de métal de cloches, 46 quintaux 6 livres de cuivre, 54 quintaux 12 livres de laiton, plus 22 quintaux 24 livres de plomb et 2 quintaux 75 livres d'étain.

« Nous ne parlons pas des autres sacrifices que nous avons faits : plus de cent mille quintaux de foin ont été livrés à l'armée d'Italie ; à elle et à nos voisins, vingt-un mille quintaux de grains ; aux manufactures, une quantité immense de laine ; le tout au maximum. Nos habitants ont livré les grains à 14 l. le quintal, et ils les achètent à plus de 300 livres.

« Nous ne vous demandons plus 200 marcs d'argent parce que, de la quantité sur laquelle nous avions fait le compte, il en a été livré une partie à des citoyens qui l'ont réclamée. Il reste 149 marcs d'argenterie et des galons, en outre, provenant des églises. Veuillez bien les accorder à nos habitants, dont une très grande partie sont en souffrance. Vous nous laisseriez dans le plus grand embarras et dans l'impossibilité de venir à leur secours, si vous n'écoutiez les instances qu'il vous en font par notre organe.

« Salut et fraternité. »

XIX. — **Avis du directoire du district d'Aix aux propriétaires par indivis avec des émigrés, en date du 17 prairial an III (5 juin 1795).**

(Arch. dép. Q, document imprimé.)

« Tout co-propriétaire avec des émigrés est tenu, par la loi du 1er floréal dernier, de justifier de sa qualité, ou de produire ses titres de propriété aux directoires de district, s'il veut parvenir au partage des biens indivis.

« Si les biens à partager se trouvent situés en différents districts, le co-propriétaire doit faire la rémission des titres de propriété aux directoires des districts respectifs de la situation des biens.

« Mais les biens peuvent être situés en plusieurs districts du même département, ou dans plusieurs départements.

« Dans le premier cas, c'est l'administration du département qui règle le partage ; dans le second, le partage est dirigé par l'administration du département du domicile de l'émigré, ou des parents de l'émigré décédé.

« Dans tous les cas, tout co-propriétaire avec des émigrés est tenu, dans le mois de la publication de la loi, de déclarer au directoire du district, si les biens à partager se trouvent situés en plusieurs districts,

ou en plusieurs départements, et d'indiquer l'administration de département qui doit faire procéder au partage général d'après ce que nous avons indiqué ci-dessus.

« Que tout co-propriétaire ne perde pas de vue cette obligation ; car autrement, il ne serait plus admis à réclamer le partage (art. 121 de la loi du 1er floréal). Le délai d'un mois a commencé le 10 du courant mois prairial, jour de la publication de la loi, et expirera le 10 messidor suivant. »

(Suivent les signatures.)

XX. — **Affaire relative à des menaces et voies de fait exercées contre diverses personnes de Salon, Lambesc et Saint-Cannat, acquéreurs de domaines nationaux, par le citoyen Pierre-Marie Suffren Saint-Tropez, en l'an XI**

(Arch. dép. des B.-du-R., section d'Aix. Tribunal criminel, an XI.)

I. — Procès-verbal des commissaires de police d'Aix, en date du 17 vendémiaire XI (9 octobre 1802), contenant la déclaration du citoyen Audran, de Salon.

« Cejourd'hui, dix-sept vendémiaire, an onze, nous, commissaires de police, officiers de police judiciaire, instruits par nos renseignements secrets que hier, seize, vers les une heure de relevée, deux citoyens s'étaient pris de dispute à la porte du café du citoyen Jauffret, île 69, ayant également appris que l'un de ces citoyens s'appelait Audran, domicilié à Salon, logé dans cette commune à l'auberge du citoyen Pariset, ayant intérêt de connaître les motifs de sa dispute, et avec quelle personne il s'était disputé, avons fait appeler dans notre bureau ledit citoyen Audran, auquel ayant fait part du sujet de nos recherches, il nous a déclaré que, hier, seize, se trouvant effectivement, à l'heure que nous lui désignons, dans le salon du café du citoyen Jauffret, après avoir lu une loi que ledit Jauffret venait de lui prêter et la lui avoir rendue, se disposant à sortir et étant déjà sur le pas de la porte, il fut abordé par un homme vêtu de bleu, chaussé en bottines, un chapeau rond sur la tête, lequel, lui frappant rudement sur l'épaule, lui dit : « brigand, scélérat, voleur, coquin, c'est donc toi qui as acheté mon bien ; tu seras bientôt pendu ! ». Le déclarant, étonné de ces apostrophes, auxquelles il n'était pas accoutumé, croit devoir, par prudence, avant de riposter, demander à cet individu qui il était. — « Tu ne me connais pas, coquin, réplique l'individu, je suis de

Suffren de Saint-Tropez, auquel les biens que tu as appartenaient. Rappelle-toi que je travaille pour t'en faire supporter la peine ; que je ne te laisserai que lorsque je serai vengé. Il ne valait pas la peine que tu défrichasses mon bien, que tu y bâtisses une campagne dont les matériaux m'ont été usurpés. Crois que, si je n'ai pas le bonheur de me venger moi-même, je me propose d'unir en mariage quatre filles que j'ai avec quatre jacobins enragés, auxquels je recommanderais ma vengeance. »

« Le déclarant, qui s'attendait toujours à quelque coup, crut devoir faire observer à son agresseur que s'il avait son bien, il le tenait en vertu d'une loi et par des actes publics. Cette observation, au lieu d'apaiser ledit Suffren, semble l'irriter davantage, et il lui répond en lui disant : « Tes lois n'étaient que des actes barbares, infâmes, et qu'un honnête homme n'aurait pas dû suivre ». En vain, le déclarant cherchait à s'échapper de la compagnie dudit Suffren ; celui-ci l'entraînait vers le milieu du Cours, où, étant parvenus l'un et l'autre, il eut le bonheur de s'échapper de son côté, se retirant à son auberge, où il eut toutes les peines du monde à revenir de sa surprise.

« Avons demandé audit Audran si, pendant le cours de l'insulte à lui faite par ledit Suffren, il n'aurait pas reconnu quelqu'un à portée d'entendre les propos qui lui étaient tenus ; ledit Audran nous a répondu qu'il n'a aperçu autour de lui qu'un citoyen vêtu d'une veste courte, ayant un chapeau à trois cornes, tourné de côté sur sa tête, qu'il a su s'appeler Germain. A lui demandé de quelle manière lui est parvenu la connaissance du nom de ce citoyen, il nous a répondu qu'un peu revenu de sa frayeur, et fort de la sagesse du gouvernement, qui ne permettra jamais qu'un honnête citoyen soit exposé à des insultes pour avoir acheté des biens nationaux, il s'était rendu de nouveau vers le soir au café de Jauffret, était venu au-devant de lui, lui avait témoigné le chagrin qu'il avait d'être pour ainsi dire la cause innocente de l'insulte qu'il avait reçue, puisque c'était lui, Jauffret, qui, pour satisfaire à la demande du citoyen Suffren, lui avait dit en sortant : « vous voulez connaître l'acquéreur du coussou qui vous avait appartenu, le voilà qui sort, c'est le citoyen Audran » ; lui déclarant qu'il avait appris quelques détails de cette insulte de la bouche du citoyen Germain, placé assez près du citoyen Suffren pour distinguer tous ses propos, et comme Jauffret désigna au déclarant le citoyen Germain, présent dans ce moment dans la salle, le déclarant le reconnut pour être le même qu'il nous a déjà dit être à leur côté, en veste courte.

« Nous observant le citoyen Audran qu'il croit avoir aperçu, au moment où l'insulte lui a été faite, d'autres personnes qu'il ne saurait désigner par leurs noms, trop effrayé et ne songeant qu'à se sauver.

« La présente déclaration reçue, avons dressé le présent procès-verbal pour être envoyé au magistrat de sûreté, auquel nous faisons parvenir aussi une autre déclaration, séparée du présent, que le citoyen Jauffret vient de faire en notre présence et qu'il a signée. Laquelle déclaration nous joignons au présent procès-verbal, disant que nous proposant d'interroger le citoyen Germain, sur le contenu en la déclaration du citoyen Audran, en vain, on a été de notre part à sa recherche, depuis le moment que nous avons appris cet événement. Laissant au magistrat de sûreté le soin de son interrogation, et avons signé avec le citoyen Audran. »

(Suivent les signatures.)

II. — Déclaration faite par devant les commissaires de police, par le citoyen Joseph Jauffret, cafetier, à Salon.

« Par devant nous, commissaires de police et dans notre bureau, se présente aujourd'hui, dix-sept vendémiaire, à six heures du soir, le citoyen Joseph Jauffret, originaire de Salon, domicilié dans cette commune, profession de limonadier, lequel a déclaré que hier, seize, vers les une heure de relevée, il a vu dans son café le citoyen Audran, et qu'au moment où ce dernier sortait de chez lui, apercevant aussi dans son vestibule le citoyen Suffren, qui déjà lui avait demandé à lui faire connaître l'acquéreur du coussou national, dit la Pointe, ayant appartenu à la maison Suffren, il lui dit : « Vous me demandez à connaître le citoyen Audran, le voilà devant vous », et que lui Jauffret étant rentré à ses affaires, et quelques moments après, un citoyen appelé Germain, qui fréquente sa maison, s'approche de lui et lui dit : « M. de Suffren mène durement ton pays (le citoyen Audran se trouvant comme lui de Salon), il le menace à poing fermé. »

« Déclarant le soussigné n'avoir aucune autre connaissance de cette attaque, disant que ledit Germain pourrait donner des renseignements plus précis, déclarant la vérité telle. »

(Suivent les signatures.)

III. — Déclaration faite, par devant les commissaires de police, par le citoyen Bruno Germain.

« Par devant nous, commissaires de police et dans notre bureau, s'est présenté aujourd'hui, dix-neuf vendémiaire an onze, le citoyen Bruno Germain, originaire de cette commune d'Aix, y domicilié, lequel a déclaré que, se trouvant avant-hier seize, vers les une heure de relevée, sur le pas de la porte du citoyen Jauffret, il fut bien témoin d'une altercation qu'il y eut entre le citoyen Suffren et un autre citoyen étranger qu'il a ensuite connu pour le citoyen Audran, de Salon ; qu'il vit bien que le citoyen Suffren menaçait beaucoup ledit Audran, qu'il lui parlait avec vivacité, mais qu'il ne put précisément entendre les paroles dont il se servait, qu'il distingua seulement de la bouche du dit Suffren : « Vous êtes cause que la faculté de reprendre mon bien m'a été par vous enlevée », disant que ledit Audran répondait à tous ces propos avec beaucoup de douceur, que ledit Audran, retournant dans le café, quelque temps après avoir quitté ledit Suffren, l'aborda, et sur l'observation qu'il lui fit qu'il semblait s'être disputé avec le citoyen Suffren, ledit Audran lui répondit que la querelle que ledit citoyen Suffren lui avait faite était de toute injustice, qu'il ne devrait pas lui en vouloir d'avoir acheté son bien, et qu'il lui avait tellement fait sentir cette vérité avant de le quitter que son agresseur avait été obligé d'en convenir; déclarant ledit Germain n'avoir pu distinguer aucun autre propos, ni n'avoir aucune autre connaissance de cet événement. »

(Suivent les signatures.)

IV. — Information prise contre Suffren Saint-Tropez, ensuite d'autres menaces exercées par lui.

« Cejourd'hui, dix-huit brumaire an XI de la République une et indivisible, et dans une des salles du Palais de justice, par devant nous, Joseph-François Chansaud, juge du tribunal spécial du département des Bouches-du-Rhône, commis par ordonnance du président dudit tribunal, le vingt-trois vendémiaire an onze, sont comparus les témoins ci-après nommés pour être par nous entendus. ...

« Françoise Assis, veuve de Gaspard-Balthazard Garcin, maréchal ferrant, âgée de 70 ans, née à Saint-Cannat, résidant à Lambesc, a dit n'être parente, alliée, servante d'aucune des parties, a déclaré que le neuf octobre dernier (vieux style), jour de Saint-Denis, le citoyen

Suffren Saint-Tropez fut chez elle, à Lambesc, sur les neuf à dix heures du matin, et lui dit : « Vous avez acheté de la nation un pré, aux terroirs de Saint-Cannat et de Lambesc, qui m'appartient. Je viens vous demander de me le rendre au prix qu'il vous a coûté. » Elle lui répondit que ce n'était pas elle, mais bien son fils qui avait fait cette acquisition, et qu'elle n'en était pas la maîtresse. Le citoyen Suffren entre pour lors dans des fureurs, lui disant qu'elle était maîtresse de lui rendre ce pré, qu'elle en avait fait le payement en papier et qu'il consentait de lui en rendre le montant. La déclarante insista à dire qu'elle ne pouvait pas disposer d'un effet qui appartenait à son fils. Le citoyen Suffren, toujours dans des fureurs, lui dit qu'il allait demain à Aix prendre des papiers, qu'il lui ferait une procédure criminelle : « et je vous traînerai dans tous les tribunaux, et vous me la payerai (*sic*) », et voyant que ces menaces n'opéraient rien, il dit alors à la déclarante, se frappant sur l'estomac : « Mettez la main sur la conscience, vous serez damnée éternellement ». La déclarante lui répondit : « L'enfer n'est pas fait pour les chiens, je ne serai pas la seule ». La déclarante, pour s'en débarrasser, lui dit qu'elle en écrirait à son fils. Le citoyen Suffren lui ayant demandé si elle avait l'extrait de la vente : « faites-le moi voir, je veux le lire », la déclarante, se méfiant de lui, répondit qu'il était au pouvoir de son fils et, qu'au surplus, s'il voulait le voir, il pouvait aller au département. Ajoute la déclarante que le citoyen Suffren lui dit : « Tout le monde dit du bien de votre fils, qu'il est honnête homme et un bon enfant ; ce n'est pas de même de vous. » Et à l'explication qu'elle lui demanda si elle était une coquine, une voleuse, il répondit : « Non, je ne dis pas cela, mais que vous êtes méchante. Tout le monde, à Saint-Cannat, m'a remis mon bien, excepté vous. » Alors, elle lui demanda si Olivier lui avait rendu le moulin, il lui répondit : non.

« Et plus n'a dit. Lecture a été faite de sa déposition, etc.....

« François Olivier, âgé de cinquante-deux ans, ex-juge de paix, propriétaire, né et résidant à Saint-Cannat, a dit n'être parent, etc... observant seulement qu'il y a quinze comme vingt jours, qu'un citoyen se disant Suffren se présenta à lui, à Saint-Cannat, lui demandant le payement d'un quartier de la rente d'un pré qu'il tient à ferme de la nation, lui disant qu'il était rentré dans ses biens et lui demandant même s'il n'avait pas reçu une lettre d'Avon, receveur des domaines à Lambesc. Le déclarant lui répondit qu'il ne le connaissait pas et que s'il voulait qu'il lui fît le payement, il fallait qu'il

lui donnât caution. Il y consentit, mais il ne l'a plus vu depuis lors.

« Et plus n'a dit. Lecture à lui faite, etc. ....

« Cejourd'hui six ventôse, an onze de la République, au lieu et par devant qui dessus, écrivant le citoyen Pierre-Laurent-Désiré Chambet, greffier commis, en continuation de l'information ci-dessus, seraient comparus les témoins ci-après nommés.....

« Pierre-Jean-Antoine Gras, âgé de quarante-trois ans, cultivateur, natif de Venterol, département de la Drôme, y résidant, a dit n'être parent, allié, etc. ... et a déclaré sous sermentque dans le courant du mois de fructidor dernier, le citoyen Michelet, habitant à sa campagne, terroir de Salon, lui dit que le citoyen Suffren lui ayant fait dire de se rendre chez lui, ou soit chez son cousin où il était logé, pour prendre des arrangements sur les biens nationaux qu'il avait achetés et qui avaient appartenu audit Suffren, ledit Michelet lui dit qu'il consentait à les lui désemparer, et comme le déclarant en avait également acquis, ledit Michelet lui dit que s'il voulait aussi le désemparer au citoyen Suffren, il lui en parlerait. Le déclarant, qui ne tenait pas à son acquisition, répondit que, moyennant qu'il fût indemnisé du prix qu'il en avait donné, du prix des réparations et améliorations, des bâtisses qu'il y avait faites, il consentirait également de les lui céder. Michelet en parla au citoyen Suffren, qui parut accepter la proposition. En conséquence, Michelet s'étant rendu auprès du déclarant, lui dit que le citoyen Suffren paraissait accepter sa proposition, et qu'il se rendît chez lui.

« Le citoyen Suffren lui demanda si c'était lui qui avait acquis la Grande-Bastide, au terroir de Salon, qui lui avait appartenu et s'il serait bien aise de la lui céder Le déclarant lui ayant répondu que oui, ils convinrent de traiter de cette affaire et que s'ils n'étaient pas d'accord, ils prendraient des arbitres. Le déclarant lui proposa le citoyen Guitton, négociant de Salon ; le citoyen Suffren lui répondit qu'il l'acceptait et qu'il n'en aurait pas choisi d'autre Le déclarant étant retourné à sa campagne, le même jour, sur le soir, le citoyen Suffren y alla pour lui proposer de revenir le lendemain à Salon pour traiter de cette affaire. Le déclarant s'en excusa parce qu'il était obligé d'aller le lendemain à Venterol pour une affaire pressante. Il le pria, en conséquence, de vouloir bien renvoyer cette affaire jusqu'à son retour.

« A son retour, vingt jours environ après, il apprit de son épouse que le citoyen Suffren était venu deux fois à sa campagne pour savoir

s'il n'était pas encore de retour ; mais, comme une affaire pressante le demandait à Marseille, il fut obligé de s'y rendre sans voir le citoyen Suffren, qu'on lui avait dit n'être pas à Salon. Une heure environ après qu'il fut parti de sa campagne, le citoyen Suffren s'y présenta. L'épouse du déclarant lui dit que son mari venait de partir pour Marseille ; alors, le citoyen Suffren lui demanda son adresse pour qu'il pût le voir en allant à Marseille. En effet, le surlendemain le citoyen Suffren fut le trouver à Marseille, dans l'endroit où il était logé et lui dit : « Êtes-vous toujours dans l'intention de me rendre mon bien ? » Le déclarant lui ayant répondu qu'il ne rétracterait pas sa parole, le citoyen Suffren lui dit : « Venez ce soir, sur les huit à neuf heures, à mon hôtel, et nous traiterons. » Le déclarant s'excusa sur l'heure, attendu des affaires qu'il avait. Il fut convenu que l'assignation serait pour le lendemain sur les huit à neuf heures du matin ; mais le déclarant, ayant réfléchi, crut qu'il valait mieux que le citoyen Suffren vînt chez son frère, où il était logé. Il écrivit, en conséquence, qu'il était obligé d'aller faire un voyage à Brignoles et que, s'il voulait venir chez son frère, le même jour, sur les quatre ou cinq heures du soir, ils parleraient ensemble, ou qu'ils se verraient à Salon.

« Le citoyen Suffren se rendit à l'assignation, avec le citoyen Chave, notaire de Pélissanne. Après avoir parlé, le déclarant, témoignant que ses intentions étaient toujours les mêmes de céder au prix qu'il avait donné, du domaine dont il s'agit, en étant remboursé du prix d'après l'échelle de dépréciation et des améliorations et réparations. Le citoyen Chave dit qu'on ne pouvait rien de plus raisonnable. Le citoyen Suffren demanda alors que le déclarant lui remît également un coussou où se trouve une jasse faisant l'objet d'une autre acquisition qu'il avait faite conjointement avec le citoyen Boisset. Le déclarant déclara ne pouvoir y consentir, parce que cet effet ne lui appartenait pas à lui seul. Il lui déclara en même temps qu'il ne saurait croire combien le défrichement de ce coussou leur avait coûté, et qu'une fois qu'ils seraient remboursés de leurs avances, le citoyen Boisset, qui est un bien brave homme, consentira tout comme moi de vous le céder; à quoi le citoyen Suffren répondit : « Si c'était un brave homme, il n'aurait pas acheté mon bien. »

« Le déclarant n'ayant point d'état des dépenses qu'il avait faites à la Grande-Bastide, promit au citoyen Suffren de s'en occuper, après quoi on terminerait définitivement cette affaire, et il donnerait assignation, pour un jour déterminé, chez le citoyen Dauphin, à Salon.

« Le déclarant s'y rendit ; ledit Suffren n'y parut pas, ni le citoyen Chave. Ce dernier fit dire au déclarant de se rendre le jour de la foire de Saint-Michel, à Salon. Le déclarant s'y étant rendu, y vit le citoyen Chave, qui lui dit : « Le citoyen Suffren n'ayant point paru, c'est une preuve qu'il n'a pas pu se procurer de l'argent. Le déclarant témoigna au citoyen Chave qu'il n'était pas trop satisfait des procédés dudit Suffren et des propos qu'il s'était permis, à Marseille, contre Boisset, qui s'expliquait également au déclarant. Le citoyen Chave lui répondit qu'il fallait excuser cela « parce que le citoyen Suffren, qui avait dîné ce jour-là avec nous, était un peu pris de vin ». Ajoutant ne rien savoir sur le contenu du procès-verbal dont lecture lui a été faite, etc....

« Ange-Marcel Caze, âgé de trente-sept ans, greffier du juge de paix du canton de Salon, natif de Brignoles, département du Var, résidant audit Salon, lequel a dit n'être point parent, etc..... et a déclaré sous serment qu'en vendémiaire dernier, Pierre-Jean-Antoine Gras, un des acquéreurs du tènement de Richebois, terroir de Salon, lui dit qu'étant parti le 1er jour complémentaire dernier pour Marseille, le citoyen Suffren Saint-Tropez se rendit à sa métairie quelques moments après, et qu'on lui annonça qu'il venait de partir pour Marseille, qu'alors il demanda son adresse et partit de suite pour aller le joindre chez son frère, à la porte d'Aix. Qu'y étant, ledit Suffren lui demanda s'il était toujours dans l'intention de lui remettre sa propriété, et s'il avait fait son compte, ainsi qu'ils en étaient convenus. Le citoyen Gras lui répondit qu'il ne se rétractait point de ce qu'il avait avancé, mais qu'il n'avait point fait son compte, que néanmoins ils pourraient tout aussi bien traiter du prix. Alors, le citoyen Suffren Saint-Tropez lui dit que, puisqu'il était toujours dans cette intention, qu'il se rendît chez lui et qu'il était logé dans un hôtel, vers la porte de Rome.

« Dans la journée, entre huit et neuf heures du soir, Gras ayant réfléchi qu'il était dangereux de se rendre chez lui à cette heure lui paraissant suspecte, dans un quartier isolé, lui promit de s'y rendre le lendemain dans la matinée. Ayant de nouveau réfléchi qu'il ne devait pas se rendre chez ledit Suffren Saint-Tropez, ledit Gras lui écrivit qu'ils pourraient se voir encore chez son frère, vers les cinq heures du soir. En effet, ledit Suffren s'y rendit à l'heure désignée, accompagné du citoyen Chave, notaire à Pélissanne, et, là, des nouvelles propositions furent faites sur cette propriété.

« Gras lui ayant observé qu'il ne pouvait lui vendre que la moitié de la bergerie, l'autre moitié appartenant au citoyen Boisset, de Rosans, Hautes-Alpes, mais que c'était un honnête homme avec lequel il n'aurait pas de la peine à s'arranger. Alors, le citoyen Suffren d'un air effaré lui répondit que s'il était honnête homme, il n'aurait pas acheté son bien.

« Ajoutant le déclarant que sur les premières propositions qui avaient eu lieu entre ledit citoyen Suffren et le citoyen Gras, il fut question qu'il lui remettrait sa propriété moyennant que ledit Suffren lui payerait d'abord le prix de l'acquisition, d'après le tableau de l'échelle de dépréciation, ainsi que les acquisitions en numéraire qu'il avait faites, et le montant des améliorations et réparations.

« Ajoutant, au surplus, que le citoyen Suffren s'est permis en arrivant à Salon d'aller au tènement de Richebois à l,insu des propriétaires. »

(Suivent les signatures.)

N. B. — Le 26 brumaire an XI, un mandat d'arrêt avait été lancé contre Suffren fils aîné, ancien militaire, faute par lui d'avoir comparu ensuite du mandat d'amener décerné contre lui. Mais il demeura introuvable. A l'hôtel du Cours, à Aix, où il logeait habituellement, il fut répondu qu'il était parti depuis plusieurs jours. Après diverses recherches sans résultat, effectuées dans différents cafés et auberges de la commune d'Aix, on fit publier le mandat d'arrêt au son de trompe.

Le 18 frimaire suivant, le tribunal spécial du département déclara être compétent pour connaître du délit dont était prévenu ledit Suffren, contumax, et ordonna qu'il serait procédé sans délai à l'instruction de la procédure et au jugement du fond. Ce jugement serait dans les vingt-quatre heures envoyé au ministre de la justice, pour être transmis au tribunal de cassation.

Le 29 thermidor an XI (17 août 1803), Suffren, se présentant à la geôle de la prison d'Aix, se constitua volontairement prisonnier. Il fut interrogé le lendemain 30 thermidor. Il ne nia point avoir tenu les propos qui lui étaient reprochés, mais il prétendit avoir parlé et agi en plaisantant.

L'ordonnance de prise de corps, en date du 2 fructidor suivant, conclut en ces termes :

« Nous, Louis-François-Meifred, président du tribunal spécial du département des Bouches-du-Rhône, ordonnons, en vertu de l'art. 258 du Code des délits et des peines, que le nommé Pierre-Marie Suffren âgé de 49 ans, ancien colonel, natif de Paris, y domicilié, taille d'un mètre 761 millimètres, cheveux gris, sourcils châtains, yeux châtains, nez aquilin, bouche moyenne, menton pointu, front ordinaire, visage long, sera pris et saisi au corps et conduit directement dans la maison de justice du tribunal spécial de ce département comme prévenu d'excès, voies de fait et menaces envers un acquéreur de biens nationaux. »

Le 14 fructidor an XI, à la requête du commissaire provisoire du gouvernement près le tribunal criminel spécial, en vertu du jugement rendu le 12 du même mois, acquittant Suffren, ce dernier fut remis en liberté.

XXI. — **État des rentes rachetées ou allénées ayant appartenu aux hospices des Bouches-du-Rhône, et dont le rachat ou le prix a été versé dans les caisses du Domaine.**

(Registre des états fournis en messidor an XI, en exécution de l'instruction n° 280. Arch. dép. Q, *Enreg.*)

	Total par hospice	
	en revenu	en capital
Bureau d'Aix :		
Mont de piété, d'Aix	475 28	9.745 65
La Miséricorde, d'Aix	3.116 21	75.726 50
Hospice civil, d'Aix	447 26	10.449 29
Hospice de la Charité, d'Aix	678 05	18.201 85
Hospice des incurables, d'Aix	470 »	9.400 »
Hospice des aveugles, d'Aix	2.168 85	45.777 60
Hospice des insensés, d'Aix	60 »	1.200 »
Œuvre des Enfants rouges, d'Aix	24 »	600 »
Œuvre des pauvres de la Magdeleine, d'Aix	120 »	2.400 »
Œuvre des pauvres de la paroisse du Saint-Esprit, d'Aix	155 »	3.100 »
Œuvre des pauvres de la paroisse de la Magdeleine, d'Aix	187 50	3.750 »
Total du bureau d'Aix	7.902 15	180.350 89
Bureau d'Arles :		
Hôpital des malades, d'Arles	310 62	6.524 »
Convalescence des hommes, à Arles	454 40	9.088 »
Refuge Saint-Genest, d'Arles	150 »	3.000 »
Œuvre du bouillon, d'Arles	15 »	300 »
Total du bureau d'Arles	1.074 52	22.101 60
Bureau d'Aubagne :		
Hospice de la Charité, d'Allauch	395 30	7.906 »
Hospice Saint-Honoré, d'Aubagne	807 90	16.158 »
Total du bureau d'Aubagne	1.203 20	24.064 »
Bureau d'Auriol :		
Hospice d'Auriol	249 75	4.995 »
Hospice de Puyloubier	121 »	2.420 »
Hospice de Roquevaire	60 »	1.200 »
Hospice de Trets	75 »	1.500 »
Total du bureau d'Auriol	505 75	10.115 »

	Total par hospice	
	en revenu	en capital
Bureau de Gardanne :		
Hospice civil de Gardanne	429 »	8.580 »
La Miséricorde, de Cabriès	10 »	200 »
Total du bureau de Gardanne	439 »	8.780 »
Bureau de La Ciotat :		
Hospice de La Ciotat	2.690 75	54.115 »
Hospice de Ceyreste	149 75	3.145 »
Total du bureau de La Ciotat	2.840 50	57.260 »
Bureau de Lambesc :		
Hospice de Lambesc	69 »	1.380 »
Hospice de Rognes	100 »	2.000 »
Total du bureau de Lambesc	169 »	3.380 »
Bureau de Marignane :		
Hospice de Berre	15 »	300 »
Hospice de Velaux	12 50	250 »
Total du bureau de Marignane	27 50	550 »
Bureau de Marseille .		
Hospice de la Propagande, à Marseille	30 »	600 »
Hospice de l'Humanité, à Marseille	2.522 30	50.666 »
Hospice de la Grande-Miséricorde, à Marseille	1.512 95	33.069 »
Hospice des Enfants abandonnés, à Marseille	325 »	6.500 »
Hospice de la Charité, à Marseille	490 12	9.802 19
Hospice de la Providence, à Marseille	63 93	1.278 75
Hospice de la Miséricorde Saint-Martin, à Marseille	156 62	3.132 50
Hospice du Sauveur, à Marseille	770 75	15.425 »
La Petite Miséricorde, à Marseille	50 »	1.000 »
Les pauvres de Saint-Martin, à Marseille	40 »	800 »
Total du bureau de Marseille	5.961 67	122.273 44
Bureau de Noves :		
Hospice de Châteaurenard	97 03	1.940 25
Hospice de Noves	75 »	1.500 »
Total du bureau de Noves	172 03	3 440 25

	Total par hospice	
	en revenu	en capital
Bureau de Saint-Remy :		
Hospice de Saint-Remy	498 54	10.090 57
Hospice de Maussane	15 »	300 »
Total du bureau de Saint-Remy	513 54	10.390 57
Bureau de Salon :		
Hospice de Grans	50 »	1.000 »
Hospice du Vernègues	65 »	1.300 »
Hospice d'Aix	2 »	40 »
Hospice de Salon	197 63	4.169 16
Total du bureau de Salon	314 63	6.509 16
Bureau de Tarascon :		
Hospice Saint-Nicolas, à Tarascon	3.501 30	70.026 »
Hospice de la Charité, à Tarascon	2.680 25	53.605 »
Hospice de Boulbon	195 »	3.900 »
Hospice de Barbentane	10 »	200 »
Total du bureau de Tarascon	6.386 55	127.731 »

Nota. — Le total général des rentes, qui furent toutes rachetées, s'élève à 27.510 f. 04 en revenu, et 576.945 f. 91 en capital, payé en assignats.

XXII. — **État des domaines nationaux dans le département des Bouches-du-Rhône au 1er janvier 1808.**

D'après les états fournis en exécution d'une circulaire du 26 décembre 1807. (Arch. dép. Q, *Enreg.*)

	Revenus	Contrib. fonc.	Reste net	Valeur vénale
ns ruraux aliénables	7.769 56	1.494 05	6.275 51	122.641 20
iments aliénables (Il y a des bâtiments on loués)	2.665 60	442 12	2.223 48	73.239 »
iments occupés à loyer par des établis-ements publics	986 »	121 90	864 10	26.700 »
iments occupés gratuitement par des tablissements publics	»	»	»	150.200 »
ns inaliénables	17.053 33	932 24	16.121 09	»
ins et marais salants	»	»	»	»
ies et usines aliénables	440 »	51 07	388 93	9.200 »
maines engagés	»	»	»	»
ens seulement séquestrés	»	»	»	»
ciennes saisies réelles	»	»	»	»
ccessions vacantes	»	»	»	»
ens séquestrés pour cause d'émigration	»	»	»	»
em d'ascendants d'émigrés	»	»	»	»
em pour cause de guerre	»	»	»	»

XXIII. — État général des aliénations par ventes ou autrement, des biens des émigrés et condamnés, faites dans le département des Bouches-du-Rhône.

État rectifiant celui certifié, le 10 septembre 1824, par le directeur de l'Enregistrement et des Domaines. (Arch. dép. Q, *Enreg.*)

Lois en exécution desquelles les aliénations ont été faites	Nombre de ventes ou aliénations	Montant du revenu de 1790 des biens aliénés		Montant du prix de la vente réduit en numéraire au cours du jour de l'adjudication, ou de la valeur en capital des immeubles aliénés à autre titre que celui de vente.
		Biens ruraux	Maisons, bâtiments et usines	
I. — *Biens des émigrés*				
Loi du 2 septembre 1792	»	»	»	»
Lois des 3 juin et 13 septembre 1793, 6 ventôse et 24 floréal an III	379	200.853 51	52.226 97	2 361.950 34
Lois des 12, 15 et 27 prairial an III	»	»	»	»
Loi du 2 nivôse an IV	»	»	»	»
Loi du 28 ventôse an IV	187	90.309 »	77.069 57	3.491.911 86
Lois des 16 brumaire an V, 9 vendémiaire et 16 frimaire an VI	30	64.119 »	18 542 »	989.464 75
Loi du 9 germinal an V	»	»	»	»
Loi du 26 vendémiaire an VII	9	10.789 92	2 50	112.415 »
Loi du 27 brumaire an VII	2	»	500 »	2.175 »
Loi du 18 messidor an VII	»	»	»	»
Loi du 26 nivôse an VIII	»	»	»	»
Lois des 15 et 16 floréal an X	5	6.925 45	36 »	48.310 50
Loi du 5 ventôse an XII	37	4.692 25	3.303 75	118.941 »
Aliénations à autre titre que celui de vente	4	9.125 »	4.942 »	240.369 90
Total pour les émigrés	653	386.814 13	156.622 79	7.365.538 35
II. — *Biens des condamnés*				
Lois des 3 juin et 13 septembre 1793, 6 ventôse et 24 floréal an III	277	67.456 75	46.534 20	1.351 165 03
Total général	930	454.270 88	203.156 99	8.716.703 38

B. — TABLEAU DES ANCIENNES MESURES ET POIDS

USITÉS DANS LE DÉPARTEMENT DES BOUCHES-DU-RHONE

I. — Tableau de comparaison entre les anciennes mesures et celles qui les remplacent pour le département des Bouches-du-Rhône.

Publié par ordre du Ministre de l'Intérieur. — Marseille, Imprimerie du Commerce, de Corentin Carnaud, an X. (Arch. dép. des Bouches-du-Rhône.)

I. — Mesures Agraires

		Valeur en ares
La toise carrée	La toise n'était guère en usage dans ce département	0.0380
Le pied de toise carré	Idem.	0.0063
La canne carrée	Aix, Saint-Cannat, Lambesc, Orgon, Sénas, Aubagne, Marignane, Saint-Chamas, Allauch, Peyrolles, Éguilles, Pélissanne, Berre, Martigues et La Ciotat	0.0395
d°	Salon et Eyguières	0.0396
d°	Arles et N.-D. de la Mer (les Saintes-Maries)	0.0419
d°	Marseille	0.0405
d°	Saint-Remy, Tarascon, Barbentane et Graveson	0.0389
d°	Roquevaire	0.0423
Le pas carré	Cassis	0.0087
La quarterée	Aix, Allauch et Éguilles	23.7286
d°	Marseille	20.5095
d°	Cassis	20.8553
d°	La Penne	49.4325
Le journal	Aix, Éguilles et Peyrolles	59.3210
La salmée	Salon	63.3717
d°	Saint-Remy et Graveson	70.0441
d°	Noves (composée de 1.600 arpents d'Avignon, dont chacun était de 8 pans $^1/_3$)	
La salmée	Verquières, Saint-Andiol et Cabannes (composée de 1800 cannes d'Avignon)	
d°	Les Saintes-Maries	62.8614
d°	Châteaurenard et Eygalières	70.0481

		Valeur en ares
La charge	Saint-Cannat, Pélissanne et Berre	63.2756
d°	Lambesc et Marignane	79 0951
d°	Orgon et Sénas	71.1859
d°	Aubagne	86.8862
d°	Saint-Chamas	66.4397
d°	Eyguières	71.2929
d°	Peyrolles	59.3210
d°	Martigues	98.8691
d°	Mallemort	63.2736
d°	Lamanon	71.1828
d°	Maussane	70.0441
d°	Roquevaire	105.7476
d°	Gémenos	79.0921
d°	Gardanne	59.3212
d°	Istres, Auriol et Saint-Mitre	98.8651
d°	Eygalières	70.0481
La grande séterée	Arles	26 1932
La petite séterée	Arles	17 4625
L'éminée	Salon	7.9212
d°	Saint-Cannat et Pélissanne	7 9092
d°	Lambesc	9.8865
d°	Saint-Remy, Graveson et Maussane	8.7558
d°	Orgon et Sénas	8.8979
d°	Saint-Chamas	8.3055
d°	Eyguières	8.9119
d°	Peyrolles	11.8638
d°	Noves, Verquières, Saint-Andiol et Cabannes (le huitième de la salmée).	
d°	Mallemort	7.9092
d°	Lamanon	8.8979
d°	Les Saintes-Maries	10.4769
d°	Gardanne	11.8642
d°	Istres	16.4774
d°	Eygalières et Châteaurenard	8.7558
d°	Saint-Mitre	12.3581
La panal	Aubagne	8.6887
d°	Marignane	7.9092
d°	Peyrolles	5 9319
d°	Berre	6.3272
d°	Martigues	9.8865
d°	Gémenos	7.9092

		Valeur en ares
La panal	Gardanne	5.9321
d°	Auriol	9.8865
Le dextre	Arles	0.2619
d°	Marseille	0.1424
d°	Saint-Remy et Graveson	0.0876
d°	Maussane	0.1368
d°	Châteaurenard	0.0876
L'euchène	Saint-Cannat, Pélissanne et Mallemort	0.9887
d°	Lambesc	1.2358
d°	Lamanon	1.1122
Le boisseau	Orgon	1.1122
La poignadière	Sénas	1.1122
d°	Saint-Chamas	1.3842
d°	Eyguières	1.1139
Le picotin	Aubagne	1.0861
d°	Marignane	0.9887
d°	Martigues	0.6179
d°	Les Saintes-Maries	0.5238
d°	Auriol	1.2358
Le civadier	Marignane	1.9774
d°	Peyrolles	1.4830
d°	Martigues	2.4717
d°	Maussane	1.0945
Le garaval	Martigues	0.1545
d°	Istres	1.0983
d°	Saint-Mitre	1.0307
La soucherée	Gémenos	23.7286
La cosse	Noves, Verquières, Saint-Andiol et Cabannes (un vingtième d'éminée).	
d°	Eygalières	0.4378
Le douzain	Saint-Mitre	1.0307

II. — Mesures de Surface

		Valeur en mètres carrés
La canne carrée	Aix	3.9549
d°	Arles	4.1910
d°	Salon	3.9609
d°	Marseille	4.0510
d°	Tarascon	3.8912

		Valeur en mètres carrés
La canne carrée	Roquevaire	4.2300
Le pan de canne carré	Aix	0.4944
d°	Arles	0.5239
d°	Salon	0.4951
d°	Marseille	0.5064
d°	Tarascon	0.4864
d°	Roquevaire	0.5288
La toise carrée		3.7987
Le pied de toise carré		0.6331

III. — Mesures de Longueur

		Valeur en mètres	Observations
La canne	Aix	1.9887	La canne se divise en 8 pans.
d°	Arles	2.0472	
d°	Salon	1.9902	
d°	Marseille	2.0127	
d°	Tarascon	1.9726	
d°	Roquevaire	2.0567	
d°	Lambesc, Saint-Cannat, Orgon, Sénas, Aubagne, Marignane, Saint-Chamas, Allauch, Peyrolles, Éguilles, Martigues, Berre, Mallemort, Gémenos, La Ciotat, Cassis, Auriol, Istres, Gardanne, La Penne	1.9887	Comme Aix.
d°	N.-D. de la Mer (les Saintes-Maries	2.0472	Comme Arles.
d°	Eyguières et Pélissanne	1.9902	Comme Salon.
d°	Ceyreste	2.0127	Comme Marseille.
d°	Saint-Remy, Barbentane, Graveson, Maussane, Châteaurenard et Eygalières	1.9726	Comme Tarascon.
d°	Noves, Saint-Andiol et Cabannes	1.9833	Comme Avignon.
Le pan (ou palme)	Aix	0.2486	Le pan se divisait en 9 pouces et le pouce en 12 lignes.
d°	Arles	0.2559	

		Valeur en mètres	Observations
		—	—
Le pan	Salon	0.2488	
d°	Marseille	0.2516	
d°	Tarascon	0.2406	
d°	Roquevaire	0.2571	
La toise		1.9490	N'était guère en usage dans ce département.
Le pied		0.3248	Le pied se divisait en 12 pouces.

IV. — Mesures de Capacité pour les Liquides

		Valeur en litres	Observations
		—	—
Le Pot	Aix, Lambesc, Saint-Cannat, Orgon, Aubagne, Saint-Chamas, Eyguières, Peyrolles, Éguilles, Pélissanne, Martigues, Berre, Saint-Andiol, Cabannes, Roquevaire, Auriol, Eygalières et Saint-Mitre	1.203	Servait pour le vin.
d°	Arles	1.093	
d°	Salon	1.302	
d°	Marseille	1.073	
d°	Tarascon	1.031	
d°	Saint-Remy	0.971	
d°	Mallemort et Marignane	1.303	
d°	Allauch	1.605	
d°	Barbentane	1.116	
d°	Graveson	1.166	
d°	Maussane	1.760	
d°	Gémenos et Cassis	1.569	
d°	La Penne	1.429	
d°	Ceyreste	1.468	
d°	La Ciotat	1.336	
d°	Istres	1.607	
d°	Châteaurenard	0.870	
d°	Les Saintes-Maries	1.653	
d°	Noves et Verquières		2 livres, 2 onces, 2 septièmes d'Avignon.
Le scandal	Aix, Peyrolles et Éguilles	14.438	Servait pour le vin.

		Valeur en litres	Observations
		—	—
Le scandal	Aix, Peyrolles et Éguilles	11.732	Servait pour l'huile.
d°	Aubagne et Roquevaire	16.845	Servait pour le vin.
d°	Allauch et Roquevaire	17.422	Servait pour l'huile.
d°	Gémenos	16.592	Idem.
d°	Cassis et Auriol	17.422	Servait pour l'huile.
d°	Ceyreste	15 867	Servait pour l'huile et le vin
d°	La Penne	16.592	Servait pour l'huile.
d°	La Penne	20.020	Servait pour le vin.
d°	Ceyreste	17.617	Idem.
d°	La Ciotat	16.031	Servait pour l'huile et le vin.
d°	Marseille	16.096	Présumé un pan cube.
La millerole	Aix, Saint-Cannat, Martigues, Berre, Peyrolles et Éguilles	57.757	Servait pour le vin.
d°	Aubagne et Roquevaire	67.377	Idem.
d°	Marignane	72.982	Idem.
d°	Allauch	77.006	Idem.
d°	Allauch	69.689	Servait pour l'huile.
d°	Cassis et Gardanne	75 290	Servait pour le vin.
d°	Cassis	69.688	Servait pour l'huile.
d°	Ceyreste	63.466	Idem.
d°	La Penne	80.079	Servait pour le vin.
d°	d°	66.370	Servait pour l'huile.
d°	Ceyreste	70.470	Servait pour le vin.
d°	La Ciotat	64.122	Servait pour l'huile et le vin.
d°	Istres	77.116	Servait pour le vin.
d°	Marseille	64.384	(4 scandaux) Idem.
d°	Auriol	67.379	Idem
d°	Saint-Mitre	57 753	Idem.
d°	Arles	39.339	(36 pots) pour le vin.
d°	Salon	41.691	32 pots
d°	Saint-Remy	29.129	30 pots
d°	Orgon, Saint-Andiol et Cabannes	43.313	36 pots
d°	Sénas et Eyguières	28.879	24 pots.
d°	Barbentane	60.269	54 pots.
d°	Noves et Verquières		56 pots, pesant 120 l. d'Avignon.

		Valeur en litres	Observations
Le barral	Maussane	31.671	18 pots.
d°	Graveson	41 981	36 pots.
d°	Tarascon	49.509	48 pots.
d°	Châteaurenard	55.679	Servait pour le vin.
d°	Les Saintes-Maries	49 585	Idem.
La canne	Arles	10.911	Servait pour l'huile
d°	Saint-Remy	9.339	(15 cannes formaient la charge).
d°	Tarascon	9.019	Servait pour l'huile.
d°	Barbentane et Graveson	8.488	Idem.
d°	Noves et Verquières		(Pèse 20 liv. d'Avignon), Servait pour l'huile.
d°	Châteaurenard	8.703	Idem.
d°	Les Saintes-Maries	10.911	Idem.
La salmée	Salon	83.382	64 pots.
La mesure	Salon	10.190	
d°	Marseille	0.3679	ou mesure d'un quart, servait pour l'huile.
d°	Aubagne	57.757	Égale à la millerole d'Aix.
d°	Saint-Chamas et Pélissanne	10.781	Servait pour l'huile
d°	Eyguières	10 370	
d°	Maussane	11.041	
d°	Eygalières	10.370	Servait pour l'huile.
d°	La Ciotat	1.336	Idem
d°	Châteaurenard	0.544	Idem.
La charge	Aix, Peyrolles et Éguilles	173.261	Servait pour le vin.
d°	Lambesc	93 853	
d°	Saint-Remy	140.118	
d°	Marignane et Saint-Chamas	129.418	Servait pour l'huile.
d°	Pélissanne	129 418	Servait pour l'huile.
d°	Eyguières et Berre	124.443	Idem.
d°	Pélissanne	86.626	Servait pour le vin.
d°	Barbentane	169.838	20 cannes.
d°	Mallemort	93.843	72 pots.
d°	Maussane	132 471	Servait pour l'huile.
d°	Istres et Saint-Mitre	136.704	Idem.
Le broc	Marignane	10.781	Idem.
d°	Martigues	14.434	Servait pour le vin.
d°	d°	11.611	Servait pour l'huile.
d°	Berre	10.370	Idem.

		Valeur en litres	Observations
Le broc	Istres et Saint-Mitre	11.392	Servait pour l'huile.
Le quarteron	Martigues	0.414	Idem.
Le muid	N.-D. de la Mer (Les Saintes-Maries)	743.774	Servait pour le vin.
La clarranda	Eygalières	28.877	Idem.
Le quinzain	Istres et Saint-Mitre	0.760	Servait pour l'huile.
La livre	Eygalières	0.414	Idem.

V. — Mesures de Capacité pour les Grains et Matières sèches

		Valeur en décalitres	Observations
La panal	Aix, Aubagne, Marignane, Allauch, Berre, Peyrolles, Éguilles et Auriol	1.632	Servait pour le blé et les légumes.
d°	Marseille	1.935	
d°	Éguilles et Aix	1.734	Servait pour le plâtre.
d°	La Ciotat	1.730	
d°	Cassis et Ceyreste	1.593	
L'éminée	Aix, Peyrolles, Éguilles et Berre	3.263	Servait pour le blé et les légumes.
d°	Tarascon, Saint-Remy et Orgon	2.146	Servait pour le sel et les grains.
d°	Eyguières, Barbentane, Graveson, Noves, Saint-Andiol, Cabannes, Maussane	2.146	Servait pour les grains.
d°	Arles	2.888	Idem.
d°	Salon, Lambesc, Sénas, Saint-Chamas, Pélissanne et Mallemort	2.465	Idem.
d°	Saint-Cannat	2.142	Idem.
d°	Martigues	2.442	Idem.
d°	Marseille	3.870	Idem.
d°	Les Saintes-Maries et Istres	2.888	Idem.
d°	Châteaurenard et Eygalières	2.146	
d°	Gardanne	3.263	
d°	Saint-Mitre	2.465	

		Valeur en décalitres	Observations
La charge	Aix, Aubagne, Marignane, Allauch et Berre	16,316	Servait pour le blé et les légumes.
d°	Aix	26.106	Servait pour l'avoine et les amandes.
d°	Marseille	15.479	Servait pour les grains.
d°	Arles	17 324	Servait pour les grains et le plâtre.
d°	Salon, Saint-Chamas et Pélissanne	19.723	Servait pour les grains.
d°	Saint-Cannat	17.132	Idem.
d°	Istres	17.324	6 éminées.
La charge	La Ciotat	20.760	12 panaux.
d°	Cassis et Ceyreste	15 927	10 panaux.
d°	Saint-Mitre	19.723	8 éminées.
La thuzelle	Aix	26.106	Servait pour les amandes et l'avoine.
La salmée	Tarascon, Saint-Remy, Orgon, Eyguières, Barbentane, Graveson, Maussane, Eygalières et Châteaurenard	17.169	Servait pour les grains.
Le setier	Arles	5.775	Servait pour les grains et le plâtre.
Le minot	Arles	4.331	Servait pour le sel.
Le civadier	Aix	0.407	Servait pour les grains et les légumes.
Le picotin	Aix	0.203	Idem.
d°	La Ciotat	0.216	Idem.
d°	Ceyreste	0.199	Idem.
La quartière	Salon	0 617	Idem.
L'euchène	Salon	0.308	Idem.
d°	Martigues	0.488	Idem.
d°	Ceyreste	0 398	Idem.
La cosse	Graveson et Châteaurenard	0.107	Idem.
Le garaval	Istres	0.192	Idem.
d°	Saint-Mitre	0.205	Idem.
Le douzain	Saint-Mitre	0.205	

VI. — Poids

		Leur valeur en grammes	Observations
La livre poids de marc	Aix et Marseille	489.51	N'était presque point en usage.
La livre poids de table	Aix	379.16	
d°	Arles	391.26	
d°	Salon	376.63	
d°	Marseille	388.51	
d°	Tarascon	388.11	
d°	Lambesc, Saint-Cannat, Sénas, Aubagne, Marignane, Saint-Chamas, Allauch, Peyrolles, Éguilles, Martigues, Berre, Orgon, Saint-Andiol, Cabannes, Mallemort, Roquevaire, Gémenos, Cassis, Auriol, Eygalières, Gardanne, Ceyreste et la Penne	379.16	Comme Aix.
d°	Les Saintes-Maries (N.-D. de la Mer)	391.26	Comme Arles.
d°	Eyguières, Pélissanne et Saint-Mitre	376.63	Comme Salon.
d°	Istres	388.51	Comme Marseille.
d°	Saint-Remy, Graveson, Barbentane, Maussane et Châteaurenard	388.11	Comme Tarascon.
d°	La Ciotat	393.14	
d°	Noves		Se servait de la livre employée à Avignon.

		Leur valeur en myriagrammes	Observations
Le quintal poids de table	Aix	3.9812	Le quintal poids de table était généralement représenté sur les romaines par une graduation de 100 liv., mais il en pesait effectivement 105; les commerçants y ajoutant 5 liv., pour compenser, aux détaillants, la perte du déchet. Cette graduation, qui s'appelait le faible de la romaine, ne commençait qu'au-dessus de 20 liv.
d°	Arles	4 1082	
d°	Salon	3.9546	
d°	Marseille	4.0793	
d°	Tarascon	4.0751	
Le poids ou 4 quintaux poids de table	Marseille et Istres	16.3172	Le poids était composé de 4 quintaux ou de 420 livres, poids de table.
	Cassis et Ceyreste	15.9247	

VII. — Poids de Marc

Le quintal	valait	en myriagrammes	4.8951
La livre	d°	en kilogramme	0.4895
L'once	d°	en décagrammes	3.0594
Le gros	d°	en grammes	3.8243
Le grain	d°	en décigramme	0.5312

N. B. — Le poids de marc n'était en usage dans ce département que chez les négociants, orfèvres, joailliers, bijoutiers et pharmaciens.

II. — Principales mesures agraires usitées dans le département des Bouches-du-Rhône.

D'après le Tableau comparatif des poids et mesures anciennes avec les poids et mesures républicaines, publié par Nicolas, professeur de mathématiques à l'École centrale (Aix, imprimerie de la veuve Adibert, vis-à-vis le collège, an X)

	Valeur en ares			
	ar.	déc.	cent.	m.
Aix. — La quarterée de 600 cannes	23	7	2	8
Le journal de 1 500 cannes	59	3	2	1
Marseille. — La quarterée de 506 cannes	20	4	9	7
Le dextre	0	1	4	2
Arles. — La grande séterée de 625 cannes	26	1	9	4
La petite séterée, les deux tiers de la grande	17	4	6	2
Le dextre	0	2	6	2
Tarascon. — La salmée de 1.800 cannes	70	0	4	4

	ar.	déc.	cent.	m.
Salon. — La salmée de 1.600 cannes	63	3	7	1
L'éminée de 200 cannes	7	9	2	2
Saint-Cannat. — La canne carrée	0	0	3	9
La charge de 1.600 cannes d'Aix	63	2	7	6
L'éminée de 200 cannes	7	9	1	0
L'euchène de 25 cannes	0	9	8	9
Lambesc. — La canne carrée, celle d'Aix	0	0	3	9
La charge 2.000 cannes d'Aix	79	0	9	5
L'éminée 250 cannes	9	8	8	7
L'euchène, le huitième d'éminée	1	2	3	6
Orgon. — La canne carrée	0	0	3	9
La charge, 1.800 cannes d'Aix	71	1	8	5
L'éminée 225 cannes	8	8	9	8
Le boisseau, le huitième d'éminée	1	1	1	2
Sénas. — La canne carrée d'Aix	0	0	3	9
La charge de 1.800 cannes d'Aix	71	1	8	5
L'éminée de 225 cannes	8	8	9	8
La poignadière, le huitième d'éminée	1	1	1	2
Aubagne. — La canne carrée	0	0	3	9
La charge de 2.200 cannes d'Aix	87	0	0	5
La panal de 220 cannes	8	7	0	1
Le picotin, le huitième de panal	1	0	8	8
Marignane. — La canne carrée	0	0	3	9
La charge de 2.000 cannes d'Aix	79	0	9	5
La panal de 200 cannes	7	9	0	9
Le civadier, le quart de panal	1	9	7	7
Le picotin, demi-civadier	0	9	8	8
Saint-Chamas. — La canne carrée	0	0	3	9
La charge de 1.680 cannes d'Aix	66	4	4	0
L'éminée de 210 cannes	8	3	0	5
La poignadière, le sixième d'éminée	1	3	8	4
Allauch. — La canne carrée	0	0	3	9
La quarterée	23	7	2	8
Peyrolles. — La canne carrée	0	0	3	9
Le journal ou charge, 1.500 cannes d'Aix	59	3	2	1
L'éminée de 300 cannes	11	8	6	4
La panal de 150 cannes	5	9	3	2
Le civadier, le quart de panal	1	4	8	3

	ar.	déc.	cent.	m.
Éguilles. — La canne carrée	0	0	3	9
La quarterée, 600 cannes d'Aix	23	7	2	8
Le journal de 1.500 cannes	59	3	2	1
Pélissanne. — La canne carrée	0	0	3	9
La charge de 1.600 cannes d'Aix	63	2	7	6
L'éminée de 200 cannes	7	9	1	0
L'euchène de 25 cannes	0	9	8	9
Berre. — La canne carrée	0	0	3	9
La charge de 1.600 cannes d'Aix	63	2	7	6
La panal de 160 cannes	6	3	2	8
Martigues. — La canne carrée	0	0	3	9
La charge de 2.500 cannes d'Aix	98	8	6	9
La panal de 250 cannes	9	8	8	7
Le civadier, le quart de panal	2	4	7	2
Le picotin, le quart de civadier	0	6	1	8
Le garaval, le quart de picotin	0	1	5	4
Eyguières. — La canne carrée	0	0	3	9
La charge de 1.800 cannes de Salon	71	2	9	3
L'éminée de 225 cannes	8	9	1	2
La poignadière, le huitième d'éminée	1	1	1	4
Saint-Remy. — La canne carrée	0	0	3	9
La salmée de 1.800 cannes de Tarascon	70	0	4	4
L'éminée de 225 cannes	8	7	5	6
Le dextre	0	0	8	8
Barbentane. — La canne carrée	0	0	3	9
Graveson. — La canne carrée	0	0	3	9
La salmée de 1.800 cannes de Tarascon	70	0	4	4
L'éminée de 225 cannes	8	7	5	6
Le dextre	0	0	8	8
Roquevaire. — La canne carrée	0	0	4	2
La charge de 2.500 cannes	105	7	4	8
Mallemort. — La canne carrée	0	0	3	9
La charge de 1.600 cannes d'Aix	63	2	7	6
L'éminée de 200 cannes	7	9	1	0
L'euchène de 25 cannes	0	9	8	9
Lamanon. — La canne carrée	0	0	3	9
La charge de 1.800 cannes d'Aix	71	1	8	5
L'éminée de 225 cannes	8	8	9	8
L'euchène, le huitième d'éminée	1	1	1	2

	ar.	déc.	cent.	m.
Maussane. — La canne carrée	0	0	3	9
La charge de 1.800 cannes de Tarascon	70	0	4	4
L'éminée de 225 cannes	8	7	5	6
Le dextre	0	1	3	7
Gémenos. — La canne carrée	0	0	3	9
La charge de 2.000 cannes d'Aix	79	0	9	5
La soucherée de 600 cannes	23	7	2	8
La panal de 200 cannes	7	9	0	9
La Ciotat. — La canne carrée	0	0	3	9
La journée de 100 cannes d'Aix	3	9	5	5
Notre-Dame de la Mer. — La canne carrée	0	0	4	2
La salmée de 1.500 cannes d'Arles	62	8	6	4
L'éminée de 250 cannes	10	4	7	7
Le picotin de 12 cannes et demie, ou le vingtième de l'éminée	0	5	2	4
Cassis. — Le pas carré	0	0	0	9
La quarterée de 2.400 pas carrés	20	8	5	5
Auriol. — La canne carrée	0	0	3	9
La charge de 2 500 cannes d'Aix	98	8	6	9
La panal de 250 cannes	9	8	8	7
Le picotin, le huitième de la panal	1	2	3	6
Istres. — La canne carrée d'Aix	0	0	3	9
La charge de 2.500 cannes d'Aix	98	8	6	9
L'éminée, le sixième de la charge	16	4	7	8
Le garaval, le quinzième de l'éminée	1	0	9	9
Gardanne. — La canne carrée	0	0	3	9
La charge de 1.500 cannes d'Aix	59	3	2	1
L'éminée de 300 cannes	11	8	6	4
La panal de 150 cannes	5	9	3	2
La Penne. — La canne carrée	0	0	3	9
La quarterée de 1.250 cannes d'Aix	49	4	3	4
Châteaurenard. — La canne carrée	0	0	3	9
La salmée de 1.800 cannes de Tarascon	70	0	4	4
L'éminée de 225 cannes	8	7	5	6
Le dextre, le centième d'éminée	0	0	8	8
Eygalières. — La canne carrée	0	0	3	9
La salmée ou charge, 1.800 cannes de Tarascon	70	0	4	4
L'éminée de 225 cannes	8	7	5	6
La cosse, le vingtième de l'éminée	0	4	3	8

	ar.	déc.	cent.	m.
Saint-Mitre. — La canne carrée	0	0	3	9
La charge de 2.500 cannes d'Aix	98	8	6	9
L'éminée, le huitième de la charge	12	3	5	9
Le garaval ou douzain, le douzième de l'éminée	1	0	3	0
Alleins. — La canne carrée	0	0	3	9
La charge de 1.600 cannes d'Aix	63	2	7	6
L'éminée de 200 cannes	7	9	1	0
La poignadière de 25 cannes	0	9	8	9

Les communes de Noves, Verquières, Saint-Andiol et Cabannes, ont des mesures dépendantes de la canne d'Avignon.

La salmée de Noves, 1.600 arpents d'Avignon.

La salmée de Verquières, Saint-Andiol et Cabannes, 1.800 cannes carrées d'Avignon.

L'éminée de ces quatre communes est le huitième de la salmée, et la cosse le vingtième de l'éminée.

C. — TABLEAU DE LA DÉPRÉCIATION DU PAPIER-MONNAIE

depuis le 1er Janvier 1791, jusqu'à sa suppression

D'après la collection générale des tableaux de dépréciation du papier-monnaie, publiés en exécution de l'art. V de la loi du 5 messidor an V. (Arch. dép.)

BOUCHES-DU-RHONE

Procès-verbal de l'Administration centrale du département des Bouches-du-Rhône.

Dans la séance du 15 thermidor an V, se sont présentés les citoyens Castel, propriétaire ; Michel, négociant ; Mouttet, négociant ; Arlatan, propriétaire ; Isnard père, propriétaire ; Gassier, notaire public ; J.-B. Moutte, négociant ; E. Suchet, négociant ; Pin, homme de loi ; Moutte fils, négociant ; Aubert-Mignard, propriétaire ; tous de cette commune d'Aix, en absence des citoyens Brémond, notaire public ; Boyer-Fonscolombe, propriétaire ; Martin, marchand, et Abel, négociant, aussi de cette commune. Tous lesquels citoyens, au nombre de quinze, avaient été convoqués dès le 9 du même mois, pour se réunir à l'administration dans cette séance, et procéder,

conformément à l'article V de la loi du 5 messidor, à la formation du tableau des valeurs successives d'opinion du papier-monnaie dans ce département, à partir du 1er janvier 1791, jusqu'à l'époque à laquelle a cessé la circulation du papier-monnaie, valeur nominale.

L'administration, réunie aux quinze citoyens ci-dessus nommés, s'est occupée de suite de la formation de ce tableau, d'après leurs opérations et le travail de plusieurs citoyens qu'elle avait choisis dans les principales communes du département; elle a définitivement arrêté, en présence du commissaire du Directoire exécutif, le tableau dont il s'agit, ainsi qu'il suit :

1791. — Pour 100 livres assignats.

	Du 1er au 10	Du 11 au 20	Du 21 au 30 ou 31
Janvier	94 l. 5 s.	94 l. 5 s.	93 l. 15 s.
Février	93 5	93 5	93 5
Mars	92 10	92 10	92 10
Avril	92 »	92 »	92 »
Mai	90 15	89 15	88 5
Juin	88 »	88 »	88 »
Juillet	87 »	86 10	85 10
Août	84 10	84 10	84 »
Septembre	83 15	83 15	83 15
Octobre	83 10	83 10	84 »
Novembre	83 5	82 »	81 »
Décembre	79 »	77 »	79 10

1792. — Pour 100 livres assignats.

	Du 1er au 10	Du 11 au 20	Du 21 au 30 ou 31
Janvier	71 l. 15 s.	70 l. »	67 l. 10 s.
Février	64 10	61 15	58 10
Mars	57 »	55 15	55 10
Avril	57 15	58 15	60 »
Mai	59 15	58 10	58 »
Juin	59 5	59 15	61 »
Juillet	61 »	61 »	61 »
Août	60 »	60 »	59 10
Septembre	60 »	61 »	62 10
Octobre	65 »	68 »	71 »
Novembre	71 »	71 »	71 10
Décembre	69 »	67 10	66 »

1793. — Pour 100 livres assignats.

	Du 1er au 10	Du 11 au 20	Du 21 au 30 ou 31
Janvier	621. 15 s.	701. »	591. »
Février	57 5	56 »	55 10
Mars	54 5	53 5	52 10
Avril	51 »	50 »	47 10
Mai	45 10	44 15	42 10
Juin	40 »	38 »	36 »
Juillet	34 10	33 »	29 »
Août	28 10	29 5	29 10
Septembre	31 5	31 10	32 »
Octobre	33 »	33 »	34 »
Novembre	35 »	40 »	45 »
Décembre	48 »	50 »	52 15

1794. — Pour 100 livres assignats.

	Du 1er au 10	Du 11 au 20	Du 21 au 30 ou 31
Janvier	501. 10 s.	481. 10 s.	461.
Février	43 10	44 10	44 5
Mars	43 »	39 10	40 »
Avril	39 10	39 5	39 »
Mai	38 »	37 5	36 10
Juin	34 10	33 10	32 10
Juillet	33 10	34 10	35 »
Août	34 10	34 »	33 »
Septembre	32 5	32 »	31 »
Octobre	29 15	29 5	28 »
Novembre	27 »	26 10	25 15
Décembre	25 »	24 »	22 10

1795. — Pour 100 livres assignats.

	Du 1er au 10	Du 11 au 20	Du 21 au 30 ou 31
Janvier	121. 15 s.	211. 10 s.	211. »
Février	20 »	19 10	18 15
Mars	17 15	16 15	» »

An III. — Pour 100 livres assignats.

	1re décade	2e décade	3e décade
Germinal	14 l. »	13 l. »	12 l. »
Floréal	11 »	10 10	8 »
Prairial	7 »	6 »	5 »
Messidor	4 »	3 15	3 10
Thermidor	3 5	3 »	3 »
Fructidor	2 15	2 15	2 10

Jours complémentaires de l'an III : Premier, deuxième, troisième, quatrième, cinquième et sixième 2 l. 5 s.

An IV. — Pour 100 livres assignats.

	1re décade	2e décade	3e décade
Vendémiaire	2 l. »	1 l. 5 s.	1 l. 10 s.
Brumaire	1 5	» 16	» 16
Frimaire	» 15	» 14	» 13
Nivôse	» 12	» 11	» 10
Pluviôse	» 9	» 8	» 7
Ventôse	» 7	» 8	» 8
Germinal	» 7	» 6	» 5

(Ici finit le cours des assignats.)

Cours des promesses de mandats depuis le 1er germinal an IV jusqu'au 5 nivôse an V.

Pour 100 livres mandats.

An IV		
Germinal		
1er	17 l. »	»
2	17 l. 10 s.	»
3	18 l. »	»
4	18 l. 5 s.	»
5	17 l. »	»
6	18 l. 10 s.	»
7	17 l. »	»
8	17 l. »	»
9	17 l. 10 s.	»
10	» »	»
11	16 l. 15 s.	»
12	17 l. »	»
13	18 l. 10 s.	»
14	16 l. »	»
15	15 l. 10 s.	»
16	21 l. 10 s.	»
17	20 l. 17 s. 6 d.	
18	20 l. »	»
19	20 l. 2 s. 6 d.	
20	» »	»
21	19 l. 5 s.	»
22	18 l. »	»
23	18 l. 10 s.	»
24	20 l. »	»
25	20 l. »	»
26	19 l. 15 s.	»
27	18 l. 2 s.	»
28	17 l. 7 s. 6 d.	
29	16 l. »	»
30	» »	»
Floréal		
1er	16 l. »	»
2	15 l. 10 s.	»
3	15 l. »	»
4	15 l. »	»
5	14 l. 10 s.	»
6	14 l. 10 s.	»
7	14 l. 15 s.	»
8	14 l. 5 s.	»
9	13 l. 10 s.	»

10	12 l.	1 s.	3 d.
11	12 l.	1 s.	3 d.
12	12 l.	»	»
13	12 l.	»	»
14	12 l.	»	»
15	13 l.	10 s.	»
16	13 l.	»	
17	13 l.	10 s.	»
18	12 l.	15 s.	
19	12 l.	15 s.	
20	»	»	»
21	12 l.	10 s.	»
22	12 l.	10 s.	»
23	12 l.	5 s.	»
24	12 l.	2 s.	6 d.
25	12 l.	»	»
26	»	»	»
27	12 l.	1 s.	3 d.
28	12 l.	»	»
29	12 l.	»	»
30	»	»	»

Prairial

1	12 l.	1 s.	3 d.
2	»	»	»
3	12 l.	»	»
4	10 l.	5 s.	»
5	10 l.	2 s.	»
6	8 l.	16 s.	3 d.
7	7 l.	10 s.	»
8	7 l.	»	»
9	7 l.	2 s.	6 d.
10	»	»	»
11	7 l.	1 s.	3 d.
12	7 l.	2 s.	6 d.
13	6 l.	16 s.	3 d.
14	6 l.	15 s.	»
15	5 l.	»	»
16	3 l.	17 s.	6 d.
17	4 l.	»	»
18	4 l.	12 s.	6 d.
19	5 l.	7 s.	6 d.
20	»	»	»
21	6 l.	10 s.	»
22	7 l.	18 s.	9 d.
23	8 l.	17 s.	6 d.
24	8 l.	10 s.	»
25	9 l.	15 s.	»
26	8 l.	17 s.	6 d.
27	8 l.	10 s.	»
28	8 l.	2 s.	6 d.
29	8 l.	5 s.	»
30	»	»	»

Messidor

1	7 l.	17 s.	6 d.
2	7 l.	15 s.	»
3	7 l.	10 s.	»
4	6 l.	15 s.	»
5	6 l.	10 s.	»
6	6 l	1 s.	3 d.
7	6 l.	7 s.	6 d.
8	7 l.	5 s.	»
9	7 l.	12 s.	6 d.
10	»	»	»
11	7 l.	5 s.	»
12	7 l.	10 s.	»
13	7 l.	5 s	»
14	6 l.	18 s.	9 d.
15	7 l.	5 s.	»
16	7 l.	5 s.	»
17	7 l.	7 s.	6 d.
18	7 l.	»	»
19	6 l.	18 s.	9 d.
20	»	»	»
21	6 l.	17 s.	6 d.
22	6 l.	11 s.	3 d.
23	6 l.	16 s.	3 d.
24	6 l.	16 s.	3 d.
25	6 l.	10 s.	»
26	5 l.	18 s.	9 d.
27	5 l.	11 s.	3 d.
28	5 l.	7 s.	6 d.
29	5 l.	2 s.	6 d.
30	»	»	»

Thermidor

1	5 l.	1 s.	3 d.
2	4 l.	15 s.	»
3	4 l.	»	»
4	4 l.	»	»
5	4 l.	10 s.	»
6	5 s.	5 s.	»
7	4 l.	»	»
8	3 l.	12 s.	6 d
9	Fête		
10	»	»	»
11	3 l.	10 s.	»
12	3 l.	6 s.	»
13	3 l.	»	»
14	2 l.	4 s.	»
15	2 l.	5 s.	»
16	2 l.	8 s.	»
17	2 l.	12 s.	»
18	2 l.	13 s.	»
19	2 l.	6 s.	»
20	»	»	»
21	1 l.	14 s.	»
22	1 l.	10 s.	»
23	Fête		
24	2 l.	4 s.	6 d.
25	2 l.	3 s.	»
26	1 l.	18 s.	6 d.
27	2 l.	7 s.	»
28	3 l.	8 s.	»
29	3 l.	8 s.	»
30	2 l.	16 s.	»

Fructidor

1	3 l.	4 s.	»
2	3 l.	6 s.	»
3	2 l.	18 s.	»
4	2 l.	15 s.	»
5	2 l.	12 s.	»
6	2 l.	13 s.	»
7	2 l.	12 s.	»
8	2 l.	17 s.	»
9	2 l.	13 s.	»
10	2 l.	10 s.	»
11	2 l.	9 s.	»
12	2 l.	12 s.	»
13	2 l.	16 s.	4 d.
14	2 l.	14 s.	6 d.

15	2 l.	16 s.	»
16	3 l.	16 s.	»
17	3 l.	17 s.	6 d.
18	3 l.	6 s.	»
19	3 l.	7 s.	»
20	3 l.	16 s.	»
21	3 l.	19 s.	»
22	5 l.	5 s.	7 d.
23	7 l.	»	»
24	5 l.	13 s.	7 d.
25	4 l.	19 s.	4 d.
26	5 l.	16 s.	3 d.
27	5 l.	9 s.	7 d.
28	5 l.	1 s.	»
29.	4 l	10 s.	»
30	4 l.	3 s.	»

Jours complémentres

1	4 l.	18 s.	6 d.
2	4 l.	17 s.	7 d.
3	4 l.	18 s.	4 d.
4	5 l.	19 s.	»
5	4 l.	15 s.	»

An V

Vendémiaire

1	4 l.	8 s.	»
2	4 l.	8 s.	4 d.
3	3 l.	19 s.	»
4	3 l.	16 s.	7 d.
5	3 l.	11 s.	6 d.
6	3 l.	18 s.	»
7	3 l.	18 s.	9 d.
8	3 l.	9 s.	7 d.
9	3 l.	15 s.	»
10	3 l.	16 s.	2 d.
11	3 l.	17 s.	»
12	4 l.	15 s.	4 d.
13	4 l.	15 s.	4 d.
14	4 l.	1 s.	9 d.
15	4 l.	3 s.	9 d.
16	4 l.	2 s.	1 d.
17	3 l.	18 s.	7 d.
18	4 l.	3 s.	8 d.
19	4 l.	5 s.	»
20	4 l.	1 s.	7 d.
21	3 l.	19 s.	2 d.
22	4 l.	1 s.	6 d.
23	4 l.	3 s.	5 d.
24	4 l.	5 s.	4 d.
25	4 l.	2 s.	»
26	4 l.	2 s.	»
27	4 l.	4 s.	7 d.
28	4 l.	4 s.	8 d.
29	4 l.	3 s.	»
30	4 l.	2 s.	6 d.

Brumaire

1	4 l.	3 s.	8 d.
2	4 l.	5 s.	6 d.
3	4 l.	5 s.	»
4	4 l.	5 s.	3 d.
5	4 l.	10 s.	6 d.
6	4 l.	8 s.	10 d.
7	4 l.	4 s.	8 d.
8	4 l.	2 s.	6 d.
9	4 l.	4 s.	6 d.
10	4 l.	1 s.	10 d.
11	4 l.	4 s.	10 d.
12	4 l.	3 s.	10 d.
13	4 l.	5 s.	4 d.
14	4 l.	6 s.	8 d.
15	4 l.	7 s.	2 d.
16	4 l.	6 s.	»
17	4 l.	6 s.	8 d.
18	4 l.	6 s.	10 d.
19	4 l.	»	4 d.
20	3 l.	14 s.	»
21	3 l.	10 s.	8 d.
22	3 l.	9 s.	10 d.
23	2 l.	18 s.	7 d.
24	2 l.	17 s.	4 d.
25	2 l.	17 s.	10 d.
26	2 l.	17 s.	7 d.
27	3 l.	4 s.	1 d.
28	3 l.	5 s.	»
29	3 l.	4 s.	»
30	3 l.	1 s.	»

Frimaire

1	2 l.	17 s.	6 d.
2	2 l.	16 s.	»
3	2 l.	15 s.	9 d.
4	2 l.	11 s.	1 d.
5	2 l.	7 s.	6 d.
6	2 l.	8 s.	11 d.
7	2 l.	10 s.	2 d.
8	2 l.	13 s.	8 d.
9	2 l.	12 s.	9 d.
10	2 l.	12 s.	9 d.
11	2 l.	14 s.	8 d.
12	2 l.	17 s.	6 d.
13	3 l.	4 s.	6 d.
14	2 l.	17 s.	3 d.
15	2 l.	12 s.	6 d.
16	2 l.	14 s.	6 d.
17	2 l.	11 s.	9 d.
18	2 l.	10 s.	4 d.
19	2 l.	10 s.	5 d.
20	2 l.	11 s.	9 d.
21	2 l.	11 s.	10 d.
22	2 l.	11 s	1 d.
23	2 l.	10 s.	»
24	2 l.	8 s.	11 d.
25	2 l.	7 s.	»
26	2 l.	8 s.	2 d.
27	2 l.	10 s.	2 d.
28	2 l.	10 s.	3 d.
29	2 l.	8 s.	9 d.
30	2 l.	8 s.	9 d.

Nivôse

1	2 l.	7 s.	3 d.
2	1 l.	5 s.	10 d.
3	2 l.	3 s.	5 d.
4	2 l.	3 s.	2 d.
5	2 l.	2 s.	3 d.

Fait et arrêté à Aix, conformément au procès-verbal de la séance de ce jour 15 thermidor an V de la République française, une et indivisible.

Signé : Castel, Michel, Mouttet, Arlatan, Isnard, Gassier, J.-B. Moutte, F. Suchet, Pin, J. Moutte fils et Aubert-Mignard, commissaires ; Pastoret, président du département ; Bermond, Coye-Brunelis, Magnan, Rostand, administrateurs; Miollis, commissaire du pouvoir exécutif près l'administration centrale, et J. Ricard, secrétaire en chef.

Certifié conforme : J. Ricard, secrétaire en chef.

D. — RAPPORT DE LA LIVRE TOURNOIS AU FRANC

Nota. — On a porté les fractions jusqu'aux millimes du franc, qu'on peut élever à l'unité supérieure, c'est-à-dire à un centime, lorsque leur nombre excède cinq, ou les négliger à volonté à cause de leur peu d'importance.

(Almanach impérial, année 1806.)

Livres tournois		Fr.	d.	c.	m.	Livres tournois		Fr.	d.	c.	m.
0 l. 1 s.	vaut	»	0	4	9	2 l.	valent	1	9	7	5
0 2	valent	»	0	9	8	3		2	9	6	3
0 3		»	1	4	8	4		3	9	5	0
0 4		»	1	9	7	5		4	9	3	8
0 5		»	2	4	6	6		5	9	2	5
0 6		»	2	9	6	7		6	9	1	3
0 7		»	3	4	5	8		7	9	0	1
0 8		»	3	9	5	9		8	8	8	8
0 9		»	4	4	4	10		9	8	7	6
0 10		»	4	9	3	11		10	8	0	4
0 11		»	5	4	3	12		11	8	5	1
0 12		»	5	9	2	13		12	8	3	9
0 13		»	6	4	2	14		13	8	2	7
0 14		»	6	9	1	15		14	8	1	4
0 15		»	7	4	0	16		15	8	0	2
0 16		»	7	9	0	17		16	7	9	0
0 17		»	8	3	9	18		17	7	7	7
0 18		»	8	8	8	19		18	7	6	5
0 19		»	9	3	8	20		19	7	5	3
1 l.	vaut	»	9	8	7	21		20	7	4	3

Livres tournois	Fr.	d.	c.	m.
22 l. valent	21	7	2	8
23	22	7	1	6
24	23	7	0	3
25	24	6	9	1
26	25	6	7	9
27	26	6	6	6
28	27	6	5	4
29	28	6	4	2
30	29	6	2	9
31	30	6	1	7
32	31	6	0	5
33	32	5	9	2
34	33	5	8	0
35	34	5	6	7
36	35	5	5	5
37	36	5	4	3
38	37	5	3	0
39	38	5	1	8
40	39	5	0	6
41	40	4	9	3
42	41	4	8	1
43	42	4	6	9
44	43	4	5	6
45	44	4	4	4
46	45	4	3	2
47	46	4	1	9
48	47	4	0	7
49	48	3	9	5
50	49	3	8	2
51	50	3	7	0
52	51	3	5	8
53	52	3	4	5
54	53	3	3	3
55	54	3	2	0
56	55	3	0	8
57	56	2	9	6
58	57	2	8	3
59	58	2	7	1
60	59	2	5	9
61	60	2	4	6
62	61	2	3	4

Livres tournois	Fr.	d.	c.	m.
63 l. valent	62	2	2	2
64	63	2	0	9
65	64	1	9	7
66	65	1	8	5
67	66	1	7	2
68	67	1	6	0
69	68	1	4	8
70	69	1	3	5
71	70	1	2	3
72	71	1	1	1
73	72	0	9	8
74	73	0	8	6
75	74	0	7	4
76	75	0	6	1
77	76	0	4	9
78	77	0	3	7
79	78	0	2	5
80	79	0	1	2
81	80	0	0	0
82	80	9	8	7
83	81	9	7	5
84	82	9	6	2
85	83	9	5	0
86	84	9	3	8
87	85	9	2	5
88	86	9	1	3
89	87	9	0	1
90	88	8	8	8
91	89	8	7	6
92	90	8	6	4
93	91	8	5	1
94	92	8	3	9
95	93	8	2	7
96	94	8	1	4
97	95	8	0	2
98	96	7	9	0
99	97	7	7	7
100	98	7	6	5
200	197	5	3	0
300	296	2	9	6
400	395	6	6	1

Livres tournois	Fr.	d.	c.	m.
500 l. valent	493	8	2	7
600	592	5	9	2
700	691	3	5	8
800	790	1	2	3
900	888	8	8	8
1.000	987	6	5	4
2.000	1.975	3	0	8
3.000	2.962	9	6	2
4.000	3.950	6	1	7
5.000	4.938	2	7	1
6.000	5.925	9	2	5
7.000	6.913	5	8	0
8.000	7.901	2	3	4
9.000	8.888	8	8	8
10.000	9.876	5	4	3
20.000	19.753	0	8	6
30.000	29.629	6	2	9

Livres tournois	Fr.	d.	c.	m.
40.000 l. valent	39.506	1	7	2
50.000	49.382	7	1	6
60.000	59.259	2	5	7
70.000	69.135	8	0	2
80.000	79.012	3	4	6
90.000	88.888	8	8	8
100.000	98.765	4	3	2
200.000	97.530	8	6	4
300.000	296.296	2	9	6
400.000	395.061	7	2	8
500.000	493.827	1	6	0
600.000	592.592	5	9	2
700.000	691.358	0	2	4
800.000	790.123	4	5	6
900.000	888.888	8	8	8
1.000.000	987.654	3	2	1

TABLES ALPHABÉTIQUES

TABLES ALPHABÉTIQUES

I. — TABLE DES NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX DE LA PREMIÈRE PARTIE

(DÉCLARATIONS ET INVENTAIRES)

(Tome Premier)

jusqu'à la page 366

Abeille Guillaume (d'), 98.
Abeille Jeanne, veuve du Bourg, 134.
Abel, chanoine, 302.
Achard François, à Aix, 137.
Achard François, à Tarascon, 276.
Achard Jean, meunier, à Martigues, 269.
Adane La Barben, 61.
Adaoust (les hoirs du conseiller d'), 125.
Agard Jacques, jardinier, 80.
Agard Laurent (les hoirs de), 81.
Agier Marc-Antoine, avocat, à Aix, 137, 138, 139.
Agnel Catherine, à Aix, 139.
Agnel Vincent, négociant, 193.
Agreotier Denis (les hoirs de), 204.
Agreotier Jean, à Tarascon, 202.
Aigremont Marguerite (d'), 61.
Aiguillon (duchesse d'), 95
Aillaud, ancien greffier, à Aix, 140.
Aillaud, de Vitrolles, 187.
Aillaud, à Arles, 269.
Aillaud, prêtre, 288.
Aillet Jean-François, 224.
Aix, 3, 5, 7, 8, 16, 20, 21, 23, 34, 42, 43, 45, 46, 48, 49, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 77, 80, 88, 89, 90, 91, 96, 103, 108, 112, 113, 115, 116, 119, 133, 154, 157, 159, 160, 162, 164, 166, 167, 168, 172, 173, 175, 187, 188, 226, 230, 231, 233, 234, 239, 240, 241, 243, 252, 257, 258, 259, 270, 272, 274, 278, 279, 282, 283, 284, 286, 288, 289, 291, 294, 296, 297, 299, 302, 345.
Alais, 61.
Albanès, 16.
Albaron, 94, 316, 349.
Albert Saint-Hippolyte (d'), 67.
Albertas (marquis d'), 17, 54, 60.
Albi, 9, 16.
Albinot Pierre (d'), avocat général à la Cour des Comptes, 190.
Albrand Jacques, 96.

Alexis, prêtre, 293.
Alexis Luc, à Aix, 141.
Alexis Marc, à Aix, 139.
Alibert François, 159.
Allard Louis, à Tarascon, 203.
Allard Michel (les hoirs de), à Tarascon, 198.
Allard Nicolas (veuve de), à Tarascon, 152.
Allauch, 51, 54, 349.
Allègre, bourgeois, à Salon, 127.
Allègre Jean-Antoine, prêtre, 127.
Alleins, 281, 362.
Allemand frères, 53.
Allemand, bénéficier, 292.
Allemand François, à Arles, 222.
Allemand Joseph, à Tarascon, 202.
Allemand Pierre, savonnier, à Salon, 128.
Allet Gérard (veuve), 311.
Allier André, ménager (les hoirs de), 192.
Allons, 237.
Aloué Rolland, 83.
Alzon, 61.
Ambroy Jean, serrurier, à Tarascon, 207, 262.
Ambroy Joseph (les hoirs de), 200.
Amelis Jacques, à Arles, 310.
Ami Jeanne-Louise, 221.
Ami Suzanne, 221.
Amiel César, fermier, 117.
Amiel Étienne, à Marseille, 162.
Amiel Jean-Jacques, maçon, 124.
Amory, de Salon, 185.
Amoureux Jean-Joseph, à Salon, 127.
Amouroux Philippe, 126.
Amphoux Jean-Baptiste, à Marseille, 53, 67, 182.
Amphoux Jean-Pierre, ménager, à Marseille, 192.
André, patron, 269.
André Antoine, marchand de bois, 253.
André Bernard, 256.
André Honoré (les hoirs de), travailleur, à Aix, 281
André Jacques, conseiller au Parlement, 258.
André Louis, travailleur, à Aix, 169.
André Louis (les hoirs de), à Marseille, 237.
André Pierre, travailleur, à Aix, 169.
André Toussaint, fils de Lazare, d'Allauch, 183.
Andreau Étienne, d'Eyragues, 107.
Anez Charles, 84.
Anez Louis, 80.
Anez Pascal, à Tarascon, 84, 132.
Anez Pierre, 84.
Anezin Louis, 170.
Angellier Marc (les hoirs de), 204.
Aniane, 296.
Ansouis, 22, 92, 284.
Anteaume Richard (les hoirs de), 200.
Anthaume Jean, à Tarascon, 133, 185.
Antoine (d'), à Aix, 136
Antomé Jean, revendeur, à Tarascon, 148, 151.
Apt, 45, 63. 295.
Aramon, 215, 227.
Arbaud (d'), chanoine de Saint-Sauveur, 295.
Arbaud Antoine-Gaspard (d'), 71.
Arbaud de Jouques, 7.
Archange, cordonnier, 136.
Archier Lazare-Benoît, 36, 49.
Arcs (Les), 61.
Ardegier Jean-Joseph, 84.
Arlatan (d'), 224, 225.

Arles, 3, 4, 5, 7, 9, 11, 12, 13, 15, 16, 24, 25, 28, 32, 41, 43, 44, 46, 47, 48, 49, 77, 93, 94, 101, 102, 104, 108, 109, 113, 121, 143, 160, 165, 169, 173, 175, 188, 214, 215, 217, 218, 220, 226, 227, 228, 229, 235, 236, 240, 243, 258, 259, 263, 264, 265, 268, 270, 289, 297, 303, 306, 308, 312, 317, 318, 336, 342, 343, 348.
Armand, curé de Marignane, 289.
Armand Jean-Baptiste, à Tarascon, 200, 212.
Armelin, 311.
Arnaud, de Lorgues, 97.
Arnaud, archiviste, à Marseille, 361.
Arnaud Antoine, travailleur, 241.
Arnaud Charles (les hoirs de), à Tarascon, 207.
Arnaud Jacques, 255.
Arnaud Jean-Baptiste, à Marseille, 192.
Arnaud Jean, à Tarascon, 203.
Arnaud Jean, à Arles, 224.
Arnaud Joseph, méger, à Marseille, 117, 118.
Arnaud Joseph, à Allauch (les hoirs de), 54.
Arnaud Joseph, à Auriol (les hoirs de), 54.
Arnaud Joseph, à Salon (les hoirs de), 125.
Arnaud Mathieu, prêtre de l'Oratoire, 279, 280.
Arnaud Pierre, à Arles, 218.
Arniaud frères, de Meyreuil, 187.
Arnoux, chevalier de Saint-Louis, 59.
Arnoux Françoise, épouse Gratioux, 213.
Arnoux Magdeleine, épouse Denis Gilles, 209.
Arquier, 261.
Artaud (d[lle]), à Aix, 137.
Artaud Charles, de Maillane, 134.
Artaud Gilles, 335.
Artaud Jean, ménager, à Tarascon, 134, 206, 212, 216.
Artaud Jacques, de Bois-Verdun, 219.
Artufel Joseph, maître et juge des ports en Provence, 191
Arvieux (dame), à Tarascon, 129
Attenoux Antoine, 127.
Aubagnan Barthélemy, 80.
Aubagne, 17, 18, 19, 51, 52, 53, 54, 61, 323, 350, 351.
Aubanel Antoine (les hoirs de), 191.
Aubaury Catherine, veuve Roman, 212.
Aubert, notaire, 244, 246, 247, 248.
Aubert Anne, veuve de Guillaume Dumaine, 220.
Aubert François, de Châteaurenard, 81.
Aubert François, à Salon, 127.
Aubert Jacques, bourgeois, à Aix, 140.
Aubert Jacques, à Salon, 261.
Aubert Jean-Joseph, à Aix, 170.
Aubert Louis, à Tarascon, 210.
Aubert Pierre, à Tarascon, 151.
Aubert Symphorien (les hoirs de), à Salon, 128.
Aubin, éditeur, 258.
Audibert, prêtre, 302.
Audibert Antoine, à Marseille, 53, 192, 237, 249.
Audibert Benoît, ménager, à Marseille, 249.
Audibert Catherine, 82.
Audibert Jean (les hoirs de), à Marseille, 192.
Audibert Jean-Baptiste, à Aix, 137.

Audibert Jean-François, jardinier, 133.
Audibert Jean-Jacques, à Marseille, 192.
Audibert Thomas (les hoirs de), 269.
Audiffret (les hoirs d'), à Gréoux, 324.
Audran Jean, de Ventabren, 93.
Audran Laurent, à Aix, 137.
Audric, curé de la Fare, 293, 303.
Audry Guillaume (les hoirs de), 182.
Augier, de Lorgues, 97.
Augier Elzéard, jardinier, 135.
Augier Jean, travailleur, 331.
Augier Marcelin, 203.
Augière Marianne, veuve d'Étienne Durand, 207.
Aulonne Marthe, épouse Pascal Bigot, 213.
Aumône, 61.
Auriol, 52, 53, 63, 70, 196, 346.
Aurons, 20, 362.
Autheman Denis, jardinier, à Châteaurenard, 184.
Autheman Jean-Baptiste, à Salon, 127.
Autheman Pierre, de Tarascon, 108, 204.
Autran Joseph, 205.
Autran Monique, d'Arles, 225.
Autran Sibille, d'Arles, 225.
Auvely (demoiselle), 180.
Auzepy Charles, 263.
Auzepy Jacques (les hoirs de), 213.
Auzias Anne, veuve Vian, 208.
Auzière, à Marseille, 171.
Auzières frères, d'Auriol, 252.
Auzily Simon (les hoirs de), 97.
Avignon, 39, 40, 46, 67, 78, 86, 87, 106, 112, 123, 135, 142, 154, 174, 225, 228, 236, 243, 341, 344.
Avignon, notaire, 245.
Avignon Henri, à Tarascon, 80, 212.
Avignon Marie, à Tarascon, 211.
Aymard, à Arles, 229.
Aymard Claude, maçon, 330.
Ayme Claude (les hoirs de), 199.
Ayme François, de Roquevaire, 238.
Aymini Joseph, à Tarascon, 150, 200.
Azan Élisabeth, 95.
Azegat Antoine (d'), 317.

Badasset, 62.
Baigne Jean-Julien, 217.
Baile, prêtre, 292.
Bain Pierre, courtier de commerce, 251.
Balmossière Augustin (les hoirs de), 212
Balmossière Gilles, à Tarascon, 213.
Balmossière Pierre, à Tarascon, 174.
Balthazard Antoine (les hoirs de), 210.
Balthazard Mathieu (les hoirs de), 210.
Baly, 60.
Barbarin Jacques (les hoirs de), 216
Barbaroux (de), 95
Barbat Pierre, 247.
Barben (*La*), 20.
Barbentane, 41, 44, 46, 87, 106.
Barberin, avocat, 335.
Barbier (dame), 90.
Barbier Louis (les hoirs de), 190.
Barbier Rose, 190.
Bard Alexandre, 81.
Bard Jacques, à Maillane, 216.

Bard Jean (les hoirs de), à Tarascon, 211.
Bard Joseph, à Maillane, 216.
Bard Marie, épouse Capian, 209.
Bardon (de), de Beaucaire, 278.
Bardy, de Montpellier, 102.
Baret, vicaire de Vitrolles, 289.
Bargès, aux Saintes-Maries, 102.
Barlatier (les hoirs de), marchand de soie, à Aix, 169.
Barne Julien, à Tarascon, 198
Baromet Jean (les hoirs de), 82.
Barracan Accurse (les hoirs de), 200.
Barrachin Gaspard, 210, 263.
Barrachin Pascal, 210, 211.
Barral Jacques, à Aix, 136.
Barralier Claude, 209.
Barras, prêtre, 291.
Barras Paul-Ambroise (de), 71.
Barras-Lansac (de), 224, 225.
Barrême Jean-Baptiste (messire de), 135.
Barret François (les hoirs de), 277.
Barret Gilles, à Tarascon, 208.
Barret Jean, 81.
Barret Jeanne, veuve Gadille, 201.
Barret Joseph, 85.
Barret Marianne, épouse Simon Clavel, 219.
Barriel, à Marseille, 171.
Barrielle Charles, ménager (les hoirs de), 191.
Barrielle Jean-Baptiste (les hoirs de), ménager, 54, 181.
Barthélemy Hyacinthe, servite, 96.
Barthélemy (dlle), à Aix, 142.
Barthélemy Lazare, négociant, 193.
Bassac Antoine, muletier, au faubourg d'Aix, 169.
Bastier Dominique, à Aix, 140.
Batarel, veuve, 190.
Baud Rose, épouse Guillaume Charmasson, 135, 200.
Baud, veuve Perriat, d'Arles, 236.
Baudesseau Sébastien, maître maçon, 311.
Baumelles (Les), 237.
Bausset Emmanuel-François-Paul Gabriel-Hilaire (de), 71.
Baux (Les), 143.
Bayle Antoine, à Tarascon, 213.
Bayle Antoine, à Arles, 221.
Bayol, 185.
Bayol Dominique, à Maillane, 216.
Bayol Jean, à Maillane, 153, 215.
Bayol Joseph, à Arles, 224.
Bayol Nicolas, à Maillane, 153, 215.
Bayon J.-F., négociant, 177.
Bazin Jean-François, 42.
Béatrix, grand vicaire de Belley, 344.
Beaucaire, 26, 244, 275.
Beaume, chanoine, 243.
Beaumont (de), 33.
Beaumont Pierre, 222.
Beaumont, 22, 35.
Beaurecueil, 22.
Beaussan Pierre, 201.
Beausset, 17, 18, 19, 95, 259.
Beaussier Sauveur-Antoine (les hoirs de), 193.
Becheiron, à Arles, 229.
Bechet Charles, 108.
Bédoin, 39.
Belgentier, 62.
Belladen Jean, 211, 263.
Bellande Ange (les hoirs de), 162.
Bellon, à Marseille, 171.
Bellon Pierre, 222.
Belloy (de), 16.
Benet Thomas, de Rognac, 166.
Benoît Claude, à Salon, 127.
Benoît Estienne, négociant, de Jouques, 295.

Benoît Jean-Baptiste, à Salon, 127.
Benoît Marguerite, à Arles, 223.
Benoît Marie, à Arles, 223.
Bérard Claude, de Tarascon, 107.
Bérard Ricard, de Pélissanne, 125.
Bérenger, curé de Peypin, 299.
Bérenger Catherine, de Graveson, (les hoirs de), 105, 106.
Bérenger Dominique (les hoirs de), 97.
Bérenger Esprit, de Graveson (les hoirs de), 107.
Bérengier Jacques, 68.
Bérengier Jean-Baptiste, dit Vidale, 68.
Bérengier Louis, ménager (les hoirs de), 190.
Bérenguier Jean (de), 134, 213.
Bérenguier Pierre (de), 81, 85.
Bérenguier (la sœur de), à Saint-Remy, 248.
Bergeiret, à Arles, 229.
Bergier, Jean-Baptiste, à Tarascon, 200.
Berlandier, 81, 84, 185.
Berlandier Antoine, ménager, de Boulbon (les hoirs de), 105.
Berlandier Denis (les hoirs de), 107.
Berlandier Jean, 151.
Berlandier Joseph, ménager, de Boulbon, 330.
Berlandier Marianne, veuve Guigues, 340.
Berlandier Pierre, veuve Reynaud, 208.
Bermundi Hugon, à Arles, 310.
Bernard, curé de Correns, 90.
Bernard, vicaire à la Tour-d'Aigues, 284.
Bernard, prêtre, 289.
Bernard (les hoirs), 323.
Bernard Claude, de Saint-Chamas, 68.
Bernard François, berger, à Aix, 139.
Bernard Magdeleine, 254.
Bernard Michel, de Cornillon, 67.
Bernard Pierre, berger, de Grans, 124.
Berniancourt, 9, 11.
Berniset (de), cardinal, 344.
Berre, 285, 294, 299.
Bertet Jean (de), 81, 148.
Bertet, à Marseille, 162.
Bertier Pierre, riverier, 84
Bertrand, apothicaire, à Tarascon (les hoirs de), 149.
Bertrand (veuve), à Tarascon, 263.
Bertrand Jean-Baptiste, de Tarascon, 108, 185, 200.
Bertrand Michel, à Tarascon, 245.
Besson Catherine, à Arles, 218, 219.
Beuf Armentaire, curé, 95.
Beuf, veuve de noble Taurel, 253.
Beuf Jacques, avocat, 306.
Beyssier Accurse, à Tarascon, 202, 208.
Beyssier Jean (les hoirs de), 205.
Beyssier Melchior, 247.
Beyssier Thérèse, veuve Mourgues, 209.
Bezet, 247.
Béziers, 285.
Bicheiron Jean-Joseph (les hoirs de), 127.
Bidon Catherine, veuve Véran, 226.
Bidon Pierre (les hoirs de), 150.
Bigonnès, boulanger, à Tarascon, 148, 152
Bigot Jean-Baptiste, 222.
Bigot Pascal, à Tarascon, 213.
Billane Joannis (de La), 162.

Biole, 185.
Biole Louis, salpêtrier, 245.
Blagneux, 38.
Blanc, agent de la province, 138. 139.
Blanc André, ménager, de Tarascon, 133, 247.
Blanc Anne-Françoise, à Aix, 42.
Blanc Antoine, bourgeois, à Salon, 124.
Blanc Antoine, à Tarascon, 152.
Blanc Antoine, ménager, à Lambesc, 281.
Blanc Catherine, héritière de Jean Rieufait, 83.
Blanc Catherine, veuve Claude Cheylan, 218.
Blanc Claude, 69.
Blanc Claude, ménager, de Tarascon, 84, 133, 149, 247.
Blanc Denis (les hoirs de), 97.
Blanc François, à Marseille, 163.
Blanc Germain, ménager, 53.
Blanc Jean, travailleur, à Arles, 27.
Blanc Jean-Louis, à Tarascon, 205.
Blanc Jean, jardinier, 332.
Blanc Jérôme, d'Allauch, 183.
Blanc Joseph, d'Istres, 26.
Blanc Joseph, à Maillane, 153.
Blanc Joseph (les hoirs de), à Mézoargues, 217.
Blanc Marcelin, à Tarascon, 202.
Blanc Marguerite, à Aix, 42.
Blanc Pierre, d'Istres, 26.
Blanc Restitut (les hoirs de), à Marseille, 97.
Blanc Thomas, à Marseille, 96.
Blanc, avocat, à Aix, 140.
Blanc frères, fabricants de cire, à Marseille, 146.
Blancard François, fils de Jean-Baptiste, muletier, à Aubagne, 169.
Blanchard Pierre (les hoirs de), 207.
Blanchet Joseph, de Saint-Remy, 263.
Blanchin Antoine-Reynaud-Guillaume, 81, 82, 83.
Blanchin Pierre, 82.
Bleyrat Antoine, à Tarascon, 202.
Bodin, prêtre, 238.
Boismaux, 143, 342, 343.
Boisson Jean-Baptiste, 238.
Boisson La Salle, chanoine de Saint-Sauveur, 298.
Bon Mathieu, à Tarascon, 211, 213.
Bonachon Bernard (les hoirs de), 201.
Bonfillon, d'Aix (les hoirs de), 103.
Bonifay Étienne, ménager, 190.
Bonifay François, ménager (les hoirs de), 191.
Bonijol du Braud Alexandre (de), 217, 222.
Bonnafoux Mathieu, 248.
Bonnasse Jean, 225
Bonnaud Jean, à Maillane, 153.
Bonnefoy Antoine, à Maillane, 216.
Bonnefoy Étienne, à Aix, 170.
Bonnefoy François (les hoirs de), 97.
Bonnefoy Jacques, maître maçon, 262.
Bonnefoy Joseph, à Maillane, 216.
Bonnefoy Marie, veuve de Nicolas Allet, 219.
Bonnement Guillaume, 221.
Bonnet François, à Tarascon, 204.
Bonnet Honoré-Mersanne, négociant, 254.

Bonnet Jacques, à Salon, 128.
Bonnet Jean, de Pélissanne, 124.
Bonnet Jean, de Tarascon, 82, 201.
Bonnet Jean-Baptiste, à Aix, 138, 139.
Bonnet Louis-Alexandre, 275.
Bonnetty, curé de Saint-Sauveur, 300.
Bonniot, 96.
Bonvillard, 62.
Boquy Michel, à Tarascon, 201.
Bordeaux, 297.
Borelly Rose, à Tarascon, 132.
Borély Honoré, écuyer, 193
Borrély (de), clerc tonsuré, 284.
Bos Pierre, ménager, de Pélissanne, 125.
Bosc, ancien contrôleur (les hoirs de) 105.
Bosc Jean-Baptiste, 278.
Bosc Jean-François, à Tarascon, 214.
Bosc Joseph, à Tarascon, 151.
Bose Joseph, de Salon, 125.
Bottier Guillaume, 9.
Bouc, 62, 346.
Bouchaud Estienne, à Aix, 141.
Bouchaud Pierre, 205.
Bouchet (d[lle]), 257.
Bouchet Antoine, de Tarascon, 107.
Boude (de), 38.
Boudier Pierre, 237.
Boudon Barthélemy, à Tarascon, 214.
Boudon Honoré (les hoirs de), 203.
Boudon Joseph (les hoirs de), 214.
Boudoy, prêtre, 246.
Boudoy Claude (les hoirs de), 203.
Boudoy Jean (les hoirs de), 216.
Boudoy Jean-François, ménager, 276.
Bouès Jean, patron pêcheur, 250.
Bouge Jean-Pierre, 66.
Bouge Jean-Baptiste, 66.
Bouis Accurse, à Tarascon, 201.
Bouis Jean, travailleur, 80.
Bouis Joseph, à Tarascon, 201.
Bouissin Jean (les hoirs de), 126.
Boulbon, 80, 216, 225, 226, 277, 329, 330, 332.
Boulbon (comte de), 107, 131, 216.
Boulcard, 41.
Boulouvard Siffren, 219.
Bounin Jean-Louis, travailleur, à Martigues, 269.
Bourcier Joseph, 82.
Bourdelon, 269.
Bourdet, perruquier, à Aix, 139.
Bourdet, à Arles, 268.
Bourelly, de Valabrègue, 276.
Bourges Claude (les hoirs de), 199.
Bourges Jacques (les hoirs de), de Boulbon, 107.
Bourges Laurent (les hoirs de), à Tarascon, 211.
Bourget, 92.
Bourguignon, 67.
Bourillon, maçon, à Marseille, 146.
Bourre Guillaume-Pierre-Xavier (les hoirs de), avocat et greffier de la juridiction consulaire, 162.
Bourrely Alphonse (les hoirs de), à Tarascon, 206.
Bourrely Henri (les hoirs de), à Tarascon, 205.
Bourret Jean, patron, à Martigues, 269.
Bouscarle Antoine (les hoirs de), 204.
Bouscarle Pierre, à Tarascon, 211.
Boussay, 10.
Boutard, bourgeois, à Tarascon, 131, 132.

Boutard (dame), 276.
Boutard Joseph, à Tarascon, 212.
Bouterin André, 82, 214.
Bouterin Étienne, 82.
Bouterin Guillaume, 207, 208.
Bouterin Henri (les hoirs de), à Tarascon, 207, 212.
Bouterin Honoré (les hoirs de), 214.
Bouterin Jean, à Tarascon, 202
Bouterin Jeanne, épouse André Mounard, 214.
Bouterin Louis, 207.
Bouterin Philise, veuve de Barthélemy Ambroy, maître serrurier, à Tarascon, 174.
Bouterin Pierre, 208.
Boutière François, à Aix, 141.
Boutin François, fermier, 118.
Bouvet Joseph (les hoirs de), 126.
Bouvignan Raymond (les hoirs de), 192.
Boyer, à Marseille, 256.
Boyer, acolyte, 293.
Boyer, veuve de Jacques Garcin, 190.
Boyer Barthélemy, dit Grasset, de Saint-Remy, 105.
Boyer François (les hoirs de), à Tarascon, 201.
Boyer Guichard, à Tarascon, 82, 85.
Boyer Jean, de Lorgues (les hoirs de), 97.
Boyer Joseph, clerc, 300.
Boyer Pascal, à Tarascon, 82.
Boyer Pierre, cordonnier, à Tarascon, 82.
Boyer Pierre, notaire, à Aix, 140.
Brancas (de), 90, 284, 286, 287, 293.
Bras, 62.
Braye Nicolas, 81.
Brémond, notaire, à Aix, 136.
Brémond, maître charbonnier, à Marseille, 238.
Brémond César, de Salon, 124.
Brémond Claude (les hoirs de), à Tarascon, 82.
Brémond Claude, négociant, à Marseille, 254.
Brémond Deidier (les hoirs de), à Tarascon, 211.
Brémond Françoise, à Aix, 171.
Brémond Geneviève, à Marseille, 239.
Brémond Henriette, à Marseille, 239.
Brémond Jean, de Tourves, 179.
Brémond Magdeleine, veuve Gaspard Rigoard, 238.
Brémond Marcelin, à Tarascon, 211.
Brémond Mathieu, à Marseille, 181.
Brémond Pierre, à Tarascon, 148.
Brémond Roch, 287.
Brémond Vincent (les hoirs de), à Tarascon, 209, 331.
Brémond de Nolay, 302.
Brenguier Charles, à Tarascon, 148.
Bresson, à Aix, 279.
Bressy Balthazard, d'Avignon, 135.
Bret, notaire, à Tarascon, 198, 247.
Bret Charles, à Tarascon, 151.
Bretagne, 290.
Breton, droguiste, à Tarascon, 148
Breton Jean-François (les hoirs de), 203.
Breton Joseph (les hoirs de), 200.
Breuillepont, 11.
Brignoles, 35, 36, 49, 91, 290.

Brioule (La), 287.
Broche (Mme), 82.
Broche Jean, à Tarascon, 174.
Brochier Jean-Joseph, avocat, 137.
Broglie (l'abbé de), d'Aix, 190, 302.
Brousser Alexis, 59.
Broussons (*Les*), 19.
Brue, 62.
Brun, marchand, 331.
Brun Augustin, de Tarascon, 82.
Brun Claude, riverier, à Tarascon, 151.
Brun Étienne, à Tarascon, 203, 205, 245.
Brun Jacques, à Tarascon, 198.
Brun Jean, de Tarascon, 82.
Brun Jean, à Arles, 220.
Brun Joseph, à Arles, 220.
Brunache, bénéficier de Saint-Sauveur, 284.
Bruneau (la dame), 211.
Bruneau (la sœur), à Montpellier, 248.
Bruneau Claude, cordonnier (les hoirs de), 149.
Bruneau Étienne (les hoirs de), 204.
Bruneau Jacques, à Tarascon, 199, 226.
Bruneau Louis, maçon (les hoirs de), 149, 151, 335.
Brunet (seigneur), 43.
Brunet Guillaume, 11.
Brunet, notaire, d'Arles, 133.
Bueil, 10, 11.
Buisson frères, à Aix, 155.
Burel, bénéficier de Saint-Sauveur, 286.
Burut Étienne, 153.

Cabannes, 46.
Cabasse, à Aix, 138.
Cabassole, prêtre, 288.
Cabrières-d'Aigues, 23, 302.
Cabriès, 22, 88, 298.
Cadenet, 62, 324.
Cadet Badier, 38.
Cadillan (de), 149, 210, 277.
Cailhot Jean-Joseph (les hoirs de), 179, 183.
Cailhot Jean-Joseph fils, dit l'Hôte, 181, 183.
Caillol Antoine, fermier, 117, 249.
Caillol Étienne (les hoirs de), 255.
Caillol Félix, maître cordier, 193.
Caillol Gaspard, ménager, 250.
Caillol Joseph, ménager à Marseille, 249, 250.
Caillol Louis, ménager, 250.
Caillol Mathieu, 54.
Caillol Noël-Antoine, maître-cordier, 193.
Caillol Philippe (les hoirs de), 97.
Caillol Pierre, à Marseille, 162.
Caire, 68.
Caire Antoine, 66.
Caire Blaise, de Pélissanne, 124.
Calage Vincent, à Tarascon, 148, 198.
Calas (de), 37.
Callas, 62.
Callian, 296.
Calmen Marthe, veuve Brun, 205.
Calmen Pierre-Joseph, imprimeur, à Aix, 281.
Camargue, 46, 49.
Camasset Claude (les hoirs de), 27.
Cambon Jean-Baptiste, boulanger, 329.
Cameau Sylvie, épouse Courrard-Mouren, 212.
Camoin Jean-Jacques, d'Allauch, 183.

Camoin Marguerite, d'Allauch, 183.
Camoin Suzanne (et son fils), 68.
Camp Joseph, 54.
Camp Pierre, 54.
Campan, maître taffetalier, d'Avignon, 134.
Campredon, 226, 227, 228.
Canard Laurent, ménager, à Limans, 281.
Canorgue (La) 52, 53.
Capellan François, à Tarascon, 152.
Carbonel, procureur au Parlement, 121.
Carbonel Jean-Baptiste, fils d'Antoine, 238.
Carbonnier Barthélemy (les hoirs de), 335.
Carbonnier Charles, 205.
Carbonnier François, 214.
Carbonnier, veuve de Claude Brun, 335.
Carlat Charles, bénéficier (les hoirs de), 80.
Carle Ambroise, 69.
Carle, à Aix, 141, 169.
Carlevan, perruquier, 311.
Carpentras, 39.
Carquet Louis, à Tarascon, 151.
Cartellier Marguerite, veuve Hermite, 213.
Cartier Antoine (les hoirs de), à Tarascon, 206.
Cartier Barthélemy (les hoirs de), 82.
Cartier Claude, à Arles, 223.
Cartier Jacques, de Tarascon, 84, 207, 209, 213.
Cartier Joseph, ménager, à Tarascon, 83. 152.
Cartier Joseph, serrurier, à Tarascon, 147.
Cartier Louis, à Arles, 188.
Cartier frères, à Tarascon, 185.
Casimon, peintre, à Marseille, 146.
Cassan, 40.
Cassis, 17, 19, 52, 230, 350.
Castaud Esprit (les hoirs de), 104.
Caste Thérèse, 66.
Castel Jean-Joseph-Roch (les hoirs de), 124, 125, 126.
Castelan Jean, patron de barque, 229.
Castelin Jean, 67.
Castellan, 185.
Castellane-Majastre, 67.
Castellane, 234.
Castellet, 16, 52.
Castelnau-de-Levezon, 62.
Castereau Henri, 153.
Castillon, à Tarascon, 131.
Castillon, 47
Castueil François, 97.
Caumont, 116.
Caussade, née Perrin, à Marseille, 157.
Cauvet Pierre-François, à Aix, 137, 138.
Cauvin Jean-François, négociant (les hoirs de), 55.
Cauvin Joseph, de Lorgues, (les hoirs de), 97.
Cavaillon, 63, 226.
Cavalier, fabricant de cire, à Marseille, 162.
Cays (de), à Arles, 312.
Celle (La), 64.
Céreste, 45, 63.
Ceyreste, 259, 350, 351.
Cézanne Joseph (les hoirs de), 54.
Chaalis, 8, 290.
Chabaud Esprit (les hoirs de), de Meyrargues, 241.
Chabaud Jean-Antoine, à Aix, 170.

Chabaud Jean-Antoine, ménager, à Marseille, 192.
Chabaud Joseph, 245.
Chabert, veuve, à Marseille, 191.
Chabert Antoine (de), 263.
Chabert François de Barbentane, 134.
Chabert François, de Gardanne, 183.
Chabert Jean, potier, 306.
Chabert Michel, à Maillane, 153.
Chabert Pierre, de Gardanne, 183.
Chabot Jean, de Mallemort, 124.
Chabran Jean, maître boulanger, à Aix, 176.
Chabrier sœurs (les hoirs de), à Tarascon, 209.
Chaine Alexandre, à Tarascon, 201.
Chaine Antoine, à Tarascon, 201.
Chaine Barthélemy, à Tarascon, 210.
Chaine Bernard, ménager, 84.
Chaine François, à Tarascon, 80, 132.
Chaine Honoré, à Tarascon, 151.
Chaine Marcellin, 248.
Chaine Sauveur (les hoirs de), à Tarascon, 150, 204.
Chaix, prêtre, 288, 301.
Chaix Thérèse, 59.
Chalvet Claude, ménager, à Tarascon, 150.
Chambot Benoît, 245.
Chambot Élisabeth, veuve Rivoiron, 211.
Chamoissy Michel (les hoirs de), 181.
Champagne Charles (les hoirs de), 212.
Champetrier Pierre, cardeur, 83.
Champion Magdeleine (Mlle), 53.
Chanû, 10.
Chape André-Bon, 54.
Chappe Antoine, ménager (les hoirs de), à Allauch, 252.
Charbonnier (les hoirs de dlle), 277.
Charles François, à Maillane, 215.
Charles Gabriel (les hoirs de) 215, 216.
Charles Jean-Joseph, 216.
Charleval (de), 240, 241.
Charpentier Honoré, 181.
Charpineau Claude, à Tarascon, 201.
Charpineau Jean, 83, 208, 212.
Charpineau Pierre, 208.
Charrasson, à Tarascon, 205.
Charrier, chirurgien, 251.
Charronier Guillaume, à Tarascon, 78.
Charronier Louis cadet (les hoirs de), 203.
Chaspoux Marc, maître maçon, 193.
Châteauneuf-de-Moustiers, 42.
Châteaurenard, 46, 87, 263.
Châteaurenard (les hoirs de), à Aix, 169.
Châteauvert, 15, 17, 34, 36.
Châtelus, 50.
Chatérousse (dlle), 158.
Chaude Jacques, de Gardanne, 67.
Chaudoin, bénéficier, 294.
Chausse, prêtre, 299.
Chauvet, huissier aux Comptes, 139.
Chauvin Étienne, à Arles, 223.
Chave, chirurgien, à Aix, 140.
Chave Louis, à Arles, 218.
Chevilly, négociant, à Marseille, 171.
Chevrières, 38.
Chieusse, à Marseille, 172.
Choisity, 185.

Chousse Marie, 222.
Chousse Pierre, 222.
Chouvet Claude, à Tarascon, 202.
Ciotat (La), 230, 231, 259, 260, 287, 350, 351.
Cipières (de), ancien maire de Marseille, 190.
Civet, prêtre, 286.
Clapiers André-Elzéard-Alexandre (de), 71.
Clapiers Paul-Esprit (de), 71.
Clarions, 14.
Clastrier, à Marseille, 237.
Claudillon Honoré (les hoirs de), 201.
Clauzel Jean (les hoirs de), 206.
Clavel Simon, 219.
Clémens Jeanne (les hoirs de), 263.
Clément Antoine, graveur, à Aix, 170.
Clinet, à Tarascon, 129.
Clou Louise, 339.
Codolet (de), écuyer, 128.
Collavin Jean-Baptiste, 182.
Collobrières, 54.
Collomb Jacques, à Aix, 138.
Colomb Honoré, 170.
Colomb Joseph, de Salon, 125.
Colombet, à Tarascon, 129.
Coly Antoine, 213.
Coly Jean-Michel, à Tarascon, 199.
Coly Marianne, à Tarascon, 199.
Combe Jean-Baptiste, à Tarascon, 213.
Combes Louis, 48.
Commiers André (les hoirs du sieur de), 148.
Commiers Louise (de), 275.
Compagnon Jean-Baptiste, à Arles, 218.
Compagnon Thérèse, à Arles, 218.
Compan, 311.
Comtat-Venaissin, 39, 89.
Comte Accurse (les hoirs de), 81.
Comte Olivier, à Tarascon, 78.
Comte (frères), 59.
Comte-Gaillardon (demoiselle), 180.
Confoux, 21.
Conil, 20.
Connier (Le), 10.
Connillières Jacques, 149.
Conp (de), bourgeois, à Lambesc, 280.
Conqueret Jean (les hoirs de), 254.
Consanson Bernard, 220.
Conserans, 295.
Consolin Maxime, 107.
Constant Antoine, 68.
Constant Jean, à Arles, 221.
Conte Charles, de Fos, 97.
Conte Simon, ménager, 252.
Contestable, prêtre, 291.
Coquilhat, bénéficier, 292.
Corbeau, 58.
Corbier Antoine, à Maillane, 153.
Cordouan Honoré (les hoirs de), 97.
Cordoue (de), chanoine de Saint-Sauveur, 300.
Cornat Jean-Joseph, 69.
Cornillon, 43.
Correns, 15, 34, 35, 36, 49.
Corrias Jean, à Tarascon, 175.
Cortez (dlle de), 104.
Coste, à Marseille, 256.
Coste frères, 68.
Coste Didier, à Martigues, 269.
Coste François, à Tarascon, 208.
Coste François (les hoirs de), à Martigues, 269.
Coste Jean, à Tarascon, 208.
Coste Jean-Jacques, pâtissier, à Aix, 139.

Cotignac, 295.
Coucoulin, persan, 177.
Couder Jean-Baptiste (les hoirs de), 180.
Couissinier Pierre, maître tuilier, 250.
Coulet Jean-Baptiste, 69.
Coulomb François, 170.
Courbon Gilles, berger, 133, 185.
Courbon Jacques (les hoirs de), 205.
Courbon Marguerite (les hoirs de), 200.
Courbon Pierre, à Tarascon, 204.
Cournan Joseph, chef berger, 311.
Cournant Louis, 218, 222.
Couronne (La), 32.
Courrard-Mouren Esprit, 206, 212.
Coutellier Joseph, 82.
Coutier (messire), 180.
Couture (La), 9, 11.
Couture, veuve Vachier, 182.
Coyet Antoine, 335.
Cresp Jean-Baptiste, avocat, 249.
Crillon, 39.
Cristin, prêtre, 245.
Cristin Jacques, à Tarascon, 175.
Cucé, archevêque, 8.
Cucheron Pierre (les hoirs de), 305.
Cucuron, 97, 289.
Cuges, 16, 18, 19, 259, 346.
Cusson (veuve), 331.
Cusson Honoré (les hoirs de), 200.

Dache, médecin, d'Orgon, 105.
Dadoy Jean, de Tarascon, 81, 185.
Daillan, 185.
Daillan Accurse, 216.
Daillan Antoine, 153.
Daillan Étienne, 153, 208.
Daillan Jean (les hoirs de), 148, 199, 216.
Daillan Jean-Baptiste, 276.
Daillan Joseph, 153.
Daillan Pierre, 216.
Dalet Claude-Nicolas, 237.
Dallet Joachim, 192.
Dalmaric Antoine, 95.
Dalmas Jean-Baptiste, 260.
Dalmas Marie, 61.
Damian François-Joseph (de), 71.
Damon Jean, 153.
Damour Antoine, plâtrier, à Tarascon, 132, 199, 205.
Darbès Magdeleine, épouse François Jaubert, marchand, à Aix, 169.
Darbézy, négociant, 254.
Darcussia, seigneur de Fos, 124.
Dardenne Jacques, 277.
Darmure Jacques, de Fontvieille, 247.
Darnat Jean, d'Orgon, 107.
Dastre (dame), 124, 261.
Daugustine, 55.
Daumas, ménager, de Marsillargues, 101
Daumas François, bourgeois, 249.
Daumas Guillaume, à Marseille, 179.
Daumas Pierre, à Marseille, 182.
Daumeny Magdeleine, veuve Manson, 198.
Dauphin Symphorien (les hoirs de), 125.
Dauphiné, 38, 39, 46, 49.
Dautier Lamorée, de Rians, 241.
David François, confiseur, à Salon, 127.
David Joseph, à Arles, 220, 221.
David Marguerite (de), veuve d'Henri d'Urbane, 318.
Davin Lioncy (dame), 253.

Deblieux, chanoine, de Die, 293.
Decome Pierre, d'Aix, 93, 169.
Decormis Honoré, 54.
Decrois Pierre, 193.
Deidier Étienne, à Tarascon, 150.
Deidier Françoise, veuve Arnaud, 181.
Deidier Jean-François, bourgeois, à Aix, 280.
Deidier-Curiol Stanislas, 156.
Deidier de Saint-Ceris, 103.
Deimier Pierre, salpêtrier, 245.
Delachet Joseph, à Tarascon, 203.
Delestrade Denis, ménager (les hoirs de), 251.
Delestrade Jean-Joseph, ménager, (les hoirs de), 251.
Deleuil Honoré, 69.
Deleuil Louis, 69.
Deleuil Pierre, 69.
Delon, 59.
Delorme André, 224.
Delorme Pierre, 219.
Deloste (les hoirs de), 307.
Deloute Étienne (les hoirs de), de Roquevaire, 183.
Deluy François, à Marseille, 164.
Demandolx, à Marseille, 179.
Demilia, prêtre, 291.
Demontes Charles, maçon, 83.
Denaque Charles, à Tarascon, 210.
Denaque Jacques, 210.
Denty, à Tarascon, 174.
Dervieux père et fils, directeurs des coches par eau, 128.
Dessolier, procureur au Parlement de Provence, 229.
Detrans, 232.
Devaux Joseph, à Aix, 137.
Deville Honoré, 248.
Deville Pierre, 248.
Devols Jean, à Salon, 126.
Devoulx, prêtre, 302.
Dian Pierre, à Martigues, 269.
Die, 39, 50.
Dienne (de), 14.
Digne, 168.
Dijon, 40, 303.
Dol Jean, de Roquevaire, 237.
Dorguin Joseph, 205.
Doriat, à Tarascon, 129, 332.
Dorsin (dame), 136.
Doudon Raymond (les hoirs de), 97.
Doulioc Pierre, maçon, 135.
Doumas, religieuse hospitalière à Beaucaire, 229.
Doursain, 42.
Douzel Pierre, cordier, 276.
Draguignan, 38.
Dray Jean-Baptiste, domestique, d'Aix, 169.
Drujon Claude, à Tarascon, 148, 150.
Drujon Pierre, à Tarascon, 152.
Drujon, épouse Grillet, 182.
Druyon Jacques (les hoirs de), 276.
Dubillis, veuve, à Marseille, 191.
Dubois Antoine, à Tarascon, 78, 212.
Dubois Bernard, travailleur, à Tarascon, 174.
Dubois Guillaume, à Tarascon, 207.
Dubois Henri, à Arles, 218.
Duboul (les hoirs de la dame), 122.
Duc Jean, à Arles, 219.
Ducros, à Aix, 139.
Dufour Benoît, maître tonnelier, à Marseille, 190.
Dufour Robert, à Maillane, 153, 305.
Duhamel Jeanne-Michel, épouse de Jean-Baptiste Haguelon, 164.
Duhamel Marie-Félicité (dlle), 164.
Dumaine Antoine, 213, 219.

Dumaine Pierre, 84.
Dumarest fils, 214.
Dumas Jean (les hoirs de), 203.
Dumazet Esménard, 126.
Duplicis Louis-Antoine, à Mézoargues, 217.
Dupont François (les hoirs de), 199.
Dupont Louis (les hoirs de), 199.
Dupuy Elzéard, à Tarascon, 207.
Dupuy Jean-Baptiste (les hoirs de), 207.
Dupuy Pierre, à Tarascon, 207.
Durance (La), 18.
Durand, bourgeois, à Lambesc, 281.
Durand Anne, épouse Pierre Ferrier, à Tarascon, 210.
Durand Antoine, à Tarascon, 210.
Durand Jean, ménager, à Tarascon, 132.
Durand Marguerite, à Maillane, 216.
Durand de Maillane Honoré, 153.
Durbec, à Marseille, 171.
Durbec André, fils de Louis, ménager, à Marseille, 191.
Durbec Antoine, 68.
Durbec Jean-Joseph, 68.
Durbec Jean-Jacques, 54.
Durbec Louis (les hoirs de), à Marseille, 191.
Durbec Thomas, à Marseille, 162.
Durbec Thomas, dit Fustairon, 162.
Durouret, chanoine de Saint-Sauveur, 298.
Dussaud Pierre, à Marseille, 193.
Dussaud Jean-Claude, à Tarascon, 202.

Échevis, 50.
Église Pierre-Alexandre (de L'), 253.
Éguilles, 20, 114.
Éguilles (le président d'), 187, 241.
Eiguesier (les hoirs de), 234.
Eigüisier des Tourres (le chevalier de), 251.
Embrun, 63, 287.
Émeric Claude, 326.
Émeric Joseph, de Martin, 326.
Émérigon, procureur, à Aix, 138.
Enfanton Pierre, 127.
Escale (*L'*), 64, 286.
Escot, charcutier, 311.
Escrivan Jean-Antoine (d'), 69.
Esmiolis, 180.
Espeaute, veuve d'Antoine Pascal, 197.
Espiard de Valabrègue, 262.
Espié, 10.
Espinouse (les hoirs du président d'), 187.
Espitalier Jean-François, fabricant de chapeaux, à Aix, 281.
Estable, 256.
Estève Étienne, à Tarascon, 202.
Estienne, prêtre, 299.
Estienne Jacques, dit Rocassier, 126.
Estoublon, 43.
Estrangin Jean, procureur, 222.
Ésy, 11.
Étienne, à Aubagne, 231.
Évenos, 18, 19.
Évreux, 9.
Eyglier François, ménager, 250.
Eyguières, 226, 313.
Eymar Claude, de Lançon (les hoirs de), 124
Eyme Antoine, 242.
Eymin Antoine (les hoirs de), 277.
Eymonier, notaire, à Avignon, 107.
Eynaud Étienne, 153.
Eyragues, 87.
Eyssautier, prêtre, 284.

Eyssautier Jean (les hoirs de), 277.

Fabre (veuve), 137.
Fabre, apothicaire, à Aix, 176.
Fabre (les hoirs de), à Marseille, 17.
Fabre (la sœur), 248.
Fabre, prêtre, à Saint-Maximin, 294.
Fabre Anne, 215.
Fabre Catherine, 215.
Fabre Claude (les hoirs de), 200, 207.
Fabre Élisabeth (de), veuve de Pierre de Broglie, 190.
Fabre Étienne, à Tarascon, 203.
Fabre François (les hoirs de), à Tarascon, 205.
Fabre Guillaume, cardeur, 83.
Fabre Hyacinthe, de Tarascon, 82.
Fabre Jean-Baptiste, ménager, 54, 180.
Fabre Jean-Baptiste-Scipion, négociant, 53.
Fabre Jean, berger, à Tarascon, 150, 152.
Fabre Jean, dit Bidelet, ménager, de Cuges, 191.
Fabre Joseph, à Marseille, 67, 97, 236.
Fabre Joseph (les hoirs de), à Tarascon, 152.
Fabre Marguerite, veuve Pons, 203.
Fabre Pierre, à Tarascon, 132.
Fabre, veuve de Moublet, médecin, 248.
Fabre de Mazan, Auguste (de), 71.
Faillan, apothicaire, 262.
Faisan André, 216.
Fallion, 277.
Farges (de), à Aix, 139.
Farnallier Marguerite, à Salon, 128.
Fassi Pierre, marchand cartier, 150.
Fauchier, à Marseille, 163.
Fauchier, clerc tonsuré, 299.
Fauchier Antoine, à Tarascon, 82.
Faucon Marie, à Tarascon, 207.
Faucon Mathieu, 83.
Faucon (dame de), 13.
Faudon (demoiselle), à Aix, 138.
Faudon (les hoirs de), maréchal à forge, à Aix, 169.
Faudran-Laval, 26.
Faure Jean-Baptiste, ménager, de Salon, 124.
Faury Honoré (les hoirs de), 254.
Favaric, 66.
Favel, d'Aix, 103.
Favet Jean-Baptiste (les hoirs de), bourgeois, à Aix, 169.
Favier Charles (les hoirs de), 201.
Favier Jeanne, à Tarascon, 202.
Fayon Michel, 207.
Félix, de Mallemort (dlle), 124.
Félix (le chevalier de), 140.
Fenouil Jean-Joseph, 54.
Férand Jean-Claude, 43.
Féraud André, à Maillane, 154.
Féraud Balthazard, à Maillane 153.
Féraud Jean-Baptiste, 69.
Féraud Jean-Joseph, à Maillane, 153.
Ferrand Jean-Jacques, 55.
Ferrand Joseph (les hoirs de), 216.
Ferret, vicaire de Puyloubier, 301.
Ferrier Jacques, à Maillane, 216.
Ferrier Joseph, à Arles, 221.
Ferrières-Martigues, 110.
Ferry-Lacombe Jacques (de), de Saint-Gilles, 310.

Feste Michel, ménager, d'Avignon, 135.
Fieloux Joseph, 205, 207.
Figuière Jean, à Aix, 138, 139.
Firmin Joseph, 80.
Flandrin Benoît, 219.
Flandrin Jacques, 82, 84, 214.
Flassans, 34, 35.
Flèche Barthélemy, 277.
Flèche Charles (les hoirs de), 209.
Fleury Joseph (les hoirs de), 198.
Flory Jean, à Tarascon, 83, 185.
Flory Jean, courtier de commerce, à Marseille, 320.
Flotte Honoré (les hoirs de), 54.
Flotte (comtesse de), 182.
Foncrainville, 10.
Fonjala Marie-Anne, veuve Raymond Balmoussière, 135.
Fontaine, prêtre, 290.
Fontaine Benoît (les hoirs de), 204.
Fontaine Bernard, 85, 275.
Fontaine Jacques, cardeur de laine, 134.
Fontaine Jean, charron à Tarascon, 150, 202, 207, 211, 223.
Fontaine Noël, ménager, à Tarascon, 262.
Fontaine Pierre (les hoirs de), à Tarascon, 204.
Fontchâteau (de), 87, 185.
Fontlèbre Odo (de), 140, 141.
Fontvieille, 15, 41, 226, 349.
Forbin (de), 67.
Forbin Melchior (de), 71.
Forbin (les hoirs du marquis de), 59.
Foucou Pierre, 54.
Fougasse de Châteaubrun (de), 84.
Fougasse Pierre, 153.
Fouillon Pierre, 212.
Fouque, armurier, à Aix, 139.
Fouque Antoine, marchand de vin, à Aix, 138.
Fouque Jean (les hoirs de), 182.
Fouque Jeanne, 254.
Fouquet Thérèse, épouse Antoine Reybaud, 224.
Fouquier, supérieure des Ursulines de Tarascon, 267.
Fourestier Catherine, veuve Jouve, 215.
Fourment, 59.
Fourment, de Lambesc, 257.
Fournier Antoine (les hoirs de), à Arles, 220
Fournier Barthélemy, 81.
Fournier Claude (les hoirs de), à Tarascon, 204, 213.
Fournier Étienne, broquier, à Tarascon, 204.
Fournier Joseph (les hoirs de), à Tarascon, 211.
Fournier Pierre, à Tarascon, 203, 213.
Fourques, 13, 44, 269, 276, 313, 343.
Foussat Gilles (les hoirs de), 198.
Fraisse, à Salon, 126.
Franc (de), à Aix, 173.
Franc Charles, à Tarascon, 214.
Franc Claude, à Aix, 139.
Franc Jean, de Tarascon, 212.
Franc Laurent, ménager, 83.
Franc Marc-Antoine (les hoirs de), 127.
Franc Mathieu, 276.
François Ier, 73.
Francoul, avocat, à Marseille, 191.
Frégier, d'Aix, 103.
Fréjus, 36, 37, 61, 62, 64, 65, 67.
Frenet, 10.
Fressinet Joseph, à Arles, 218.
Frèze Jean, à Tarascon, 203, 211.
Fromage, à Marseille, 171.

Fuveau, 70, 303.

Gabriel, grand-vicaire, 344.
Gabriel Étienne, à Maillane, 154.
Gagnard Louis, à Aix, 136.
Gagnon Mathieu, 223.
Gaillard (marquis de), 159.
Gaillard d'Agoult (de), à Aix, 138.
Gaillardon Claude, bourgeois, 250,
Gainville, 11.
Gaitte, 40.
Galibert, prêtre, 294.
Galici, 23.
Galle Jean (les hoirs de), 207.
Galleron Jean, de Saint-Remy, 105.
Galliffet (de), 297.
Gallissard Jean, fournier, 151.
Gallois Bernard, maître serrurier, 254.
Ganger Jean-Baptiste (les hoirs de), 80.
Gantel Guitton (de), seigneur de Mazargues, 55, 67, 163.
Ganzin Jean-Baptiste, 163.
Gap, 64.
Garcin Anne (les hoirs de), 96, 185.
Garcin Étienne (les hoirs de), à Tarascon, 214.
Garcin Jeanne, épouse Pierre Guillaume, 213
Garcin Joseph, à Arles, 217, 222.
Garcin Louis (les hoirs de), à Tarascon, 209.
Garcin Pierre, 248.
Garcin Urbain, 84.
Gardanne, 63, 92, 257, 288, 296.
Garenne, 10.
Garoutte François, à Marseille, 162.
Garoutte Jean, de La Penne, 237.
Garoutte Joseph, ménager, 255.
Garoutte Jean-Pierre, fermier, 117, 118.
Garric, à Marseille, 97.
Gasqui, veuve Gautier, 181.
Gassier Charles, à Salon, 126.
Gassin, curé de Roquevaire, 292.
Gastaud, prêtre, 287.
Gastinel, curé de Châteauneuf-le-Rouge, 283.
Gaudion Antoine, 222.
Gauline Catherine-Rose, 252.
Gautier, notaire, à Grenoble, 83.
Gautier (de), à Aix, 136.
Gautier, négociant, à Aix, 138.
Gautier, bénéficier, 292.
Gautier François, de Saint-Marc, 271
Gautier Gaspard, à Arles, 218.
Gautier Jean-Baptiste, à Aix, 140.
Gautier Magdeleine, veuve d'Honoré Reynaud, maître cordonnier, 164.
Gauzargues (l'abbé de), 198.
Gay François (les hoirs de), à Tarascon, 211.
Gay Jacques, à Arles, 224.
Gay Jacques, à Marseille, 237.
Gay Jacques, à Martigues, 269.
Gay Jean-Paul, à Marseille, 237.
Gay Joseph, à Salon, 125.
Gay Joseph, à Tarascon, 152.
Gay Pierre, à Tarascon, 199
Gazelle Antoine (les hoirs), 190
Gazelle Jean, à Marseille, 163
Gazelle Marie, épouse Pierre Poujol, 221.
Gazi (dame), 242.
Gémenos, 54, 59, 60, 350.
Genant, bénéficier, 292.
Geniès François, cordonnier, à Tarascon, 149.
Gensolen Catherine (les hoirs de), 150.

Gensolen Louis, prêtre, à Tarascon, 131, 135.
Gensolen Silvy (les hoirs de), 212.
Georges d'Ollières Marguerite (dame de), 237.
Gérard, vicaire d'Aups, 303.
Gérard Simon, 222.
Gerbaud, maçon, 248.
Gerbaud César, 39.
Gerbaud Jacques (les hoirs de), 199, 207.
Germain, à Marseille, 182.
Gervais Bernard, 246.
Gibelin, 68.
Gibelin Barthélemy, 69.
Gibelin Michel, 69.
Gibert Charles, à Aix, 140.
Gibert Henri, 82.
Gibre, maître en chirurgie, 131, 150.
Gibre Jean-Baptiste, 208.
Gide, 68.
Gilles, négociant, à Tarascon, 128, 129, 247.
Gilles Catherine, veuve Véran, 211.
Gilles François, à Tarascon, 200, 217, 223.
Gilles Jean, tonnelier, 80, 151, 212, 214, 276.
Gilles Louise, 81.
Gilles Pierre, travailleur, à Tarascon, 151.
Gilles frères, 335.
Gillet, 63.
Gimete Honorade, 223.
Gimete Marie, 223.
Gimon Jean-Joseph, cordier, 127.
Ginac, dit Pourrière, 164.
Ginet, bénéficier, 292, 301.
Ginézy, marchand, à Aix, 136.
Giniès, prêtre, 288.
Girard, bénéficier de Saint-Sauveur, 286.
Girard Antoine, à Tarascon, 210.
Girard Barthélemy, veuve de Michel Benoît, 223.
Girard Claude, travailleur, 81.
Girard Françoise, veuve Louis Dumeine, 210
Girard Jacques, de Lorgues, 97.
Girard Jean (les hoirs de), 203.
Giraud, 67.
Giraud Antoine, à Marseille, 182.
Giraud Honoré, laboureur, 189.
Giraud Jean, de Lorgues, 97.
Giraud Marianne, à Tarascon, 212.
Giraud Michelle, à Aix, 138.
Giraud (de), 269.
Gissat, 255.
Glandevès, 62.
Glandevès Joseph (de), 71.
Gleize, bourgeois, à Aix, 137, 141.
Gleize Thérèse-Geneviève (les hoirs de), 183, 184.
Goiran, de Trans, 242.
Goiran Catherine, 257.
Gondran Antoine, à Aix, 137.
Gontier, 185.
Gotho Jacques-Antoine (les hoirs de), 193.
Gouiran, maître-maçon (les hoirs de), 306.
Goujon, notaire, 36.
Goujon François, à Aix, 138.
Goult, 63.
Gounelle Joseph (les hoirs de), 126.
Gounet Jacques, à Tarascon, 212.
Gourdon Joseph, notaire à Marseille, 240.
Gourret Antoine, de Roquevaire, 260.
Graffan, avocat, 170.

Grand Jean, à Tarascon, 212.
Granet, d'Allauch, 166.
Granier Jacques, à Salon, 126.
Granier Pascal (les hoirs de), 81.
Granier Pierre, à Beaucaire, 206.
Granier, ferblantier, à Aix, 139.
Granon François, à Aix, 140.
Grans, 13, 125, 295, 362.
Gras, à Marseille, 171, 256.
Gras Antoine, à Tarascon, 85.
Gras Antoine, avocat à la Cour (les hoirs de), 190.
Gras Cosme, peseur, 253.
Gras (de) Diane, veuve Charles de Raousset, 133.
Gras Lazare, de Roquevaire, 59.
Gras Marie (les hoirs de), à Tarascon, 83, 209.
Gras-Caussinier Jeanne, à Aix, 139.
Gras de Preigne Balthazard, 174, 199, 206.
Gras de Preigne Pierre-Paul-Antoine, 211, 213.
Gras de Préville Joseph-Louis (de), 84, 150, 151, 199, 211, 212.
Grasset, bourgeois, 331.
Grasset Roustain, à Tarascon, 147.
Graveson, 44, 46, 87, 185, 343.
Graveson (de), 277.
Gréasque, 63.
Grégoire (dame), supérieure de la Miséricorde, d'Aix, 242.
Grenoble, 50, 118.
Grignan (les hoirs de messire de), 125.
Grille (comte de), 185, 270.
Grille-Estoublon (de), 108.
Grimaldi (de), 91, 257.
Grimaud Henri, 60.
Griot Guillaume, 107.
Grivet Marie, veuve Jean Gros, à Tarascon, 134, 150.
Grivet Pascal (les hoirs de), 207.
Grolat, menuisier, à Marseille, 146.
Gros Antoine (les hoirs de), à Tarascon, 211.
Gros Claude, à Tarascon, 199.
Gros Firmin (les hoirs de), à Tarascon, 149.
Gros Jean, travailleur, 277.
Gros Magdeleine (les hoirs de), 214.
Grosson, notaire, 66.
Gueidon frères, à Marseille, 156.
Gueilon Antoine (les hoirs de), 97.
Guenin, 41.
Guérin, à Marseille, 172.
Guérin (de), veuve de Verclos, 211.
Guérin Charles (de), 81, 148.
Guérin Jean, de Salon (les hoirs de), 125.
Guérin Rose, à Tarascon, 198, 208.
Gueyrard Jean, à Tarascon, 200.
Guibaud Étienne, à Tarascon, 205.
Guibaud François, cardeur, 276.
Guibaud Gilles, 85.
Guibaud Vincent, 81.
Guibert Magdeleine, religieuse converse, 252.
Guichard, prêtre, 286.
Guichard Christophle, 237.
Guichard Claire, 260.
Guichard François, 238.
Guichard Vincent, 238.
Guidon Jean (les hoirs de), à Martigues, 269.
Guien, 59.
Guigou, ancien boulanger, retiré à Marseille, 170.
Guigue Antoine, dit lou Ca négré, à Tarascon, 131, 150, 213
Guigue Éléazard, à Tarascon, 150.

Guigue Jean, à Tarascon, 132, 199, 203.
Guigue Pierre (les hoirs de), à Tarascon, 208.
Guigues (demoiselle), à Salon, 126.
Guigues, bourgeois, à Tarascon, 129
Guigues, avocat, à Aix, 136, 140.
Guiguet (dame), de Tarascon, 236.
Guilhermi Marie-Magdeleine, veuve Jean Roman (les hoirs de), 54.
Guillaume Jacques, à Tarascon, 131, 213.
Guillaume Pierre, à Tarascon, 131, 213.
Guillaume Marguerite, veuve de Pierre Delachet, à Tarascon, 202.
Guinde Jean, 69.
Guiol, à Marseille, 181, 182.
Guion Joseph, à Aix, 139, 141.
Guiramand Antoine, 41.
Guiramand Joseph, à Boulbon, 216.
Guirane Françoise, 82.
Guiraud Pierre, 215.
Guitton Laurent-Victor, négociant, 193.

Henriette (dlle), à Marseille, 239.
Héraud Étienne, 42.
Herbès (d'), de Marseille, 137.
Hermit, vitrier (la veuve d'), 311.
Hermitan Noël, 127.
Hermitte, de Maillane, 84.
Hermitte, bénéficier, 292, 294.
Homo, abbé, 128.
Honorat André, à Aix, 137.
Honoré (les hoirs de), à Martigues, 269.
Hook, 14.
Housset Hervé, dit la Sale, 198.
Huard Jean, 221.
Hugues Jean, à Arles, 221.
Hyères, 296.

Icard Pierre, à Marseille, 96.
Icard, à Aix, 139.
Icard (d'), à Arles, 317.
Imbert (dlle), à Aix, 137
Imbert, boulanger, à Marseille, 146.
Imbert (d'), écuyer, 191.
Imbert, prêtre supérieur du séminaire d'Aix, 285.
Imbert Antoine (les hoirs de), 40.
Imbert Catherine, épouse Jean Fontaine, 211.
Imbert Jacques (les hoirs de), 97.
Imbert Jean, à Tarascon, 81, 224.
Imbert Jean-Pierre, 188.
Imbert Marc-Antoine, 254.
Imbert Pierre, à Arles, 222.
Imberte Michelle, à Aix, 138.
Inginac Joseph, 96.
Isnard (dlle), d'Aix, 256.
Isnard, 260.
Isnard Jean, de Tarascon, 84.
Isnard Jean-Joseph, à Aix, 137, 140.
Isnard Louise, épouse d'André Estrayer, 198.
Isnard Pierre, de Cadenet, 235.
Isoard Antoine (feu), 96.
Isoard Antoine, fermier, 48.
Isoard Jean, 69.
Istres, 23, 26, 45, 113, 114, 121, 295, 297, 298, 305, 362.
Ivry, 9, 10, 11, 16.

Jacquemart Esprit, à Aix, 139.
Jacquemin, d'Arles, 109.
Jacquet Guillaume, à Tarascon, 207.

Jassaud Barthélemy (les hoirs de), 97.
Jaubert, ancien trésorier de la viguerie, 141.
Jaubert, prêtre, 283.
Jaubert François, de Salon (les hoirs de), 124, 125.
Jauffret (dlle), à Aix, 140.
Jauffret Élisabeth, à Tarascon, 81.
Jauffret Jean, jardinier, à Tarascon, 149.
Jauffret Marcelin, jardinier, à Tarascon, 151.
Jauffret Marguerite (les hoirs de), 201.
Jaume Antoine, à Tarascon, 148.
Jaume Jacques, fils de Jean, 127.
Jaussand (veuve), à Marseille, 180, 182.
Jean Antoine, à Maillane, 153.
Jean François, à Maillane, 153.
Jean Louis, de Barbentane, 107.
Jean Pierre, d'Aix, 93.
Jeanselme Gaspard (les hoirs de), 203.
Jeansolen Claude, méger, 117.
Jehan Antoine, 220, 222.
Jéramy (demoiselle), à Tarascon, 131.
Joannis, médecin, à Aix, 141.
Jonquières, 15, 32, 33, 94, 110.
Jonquières (de), 309.
Jordanis (les hoirs de), fabricants d'amidon, à Marseille, 122.
Jossan (de), 276.
Jouffret Jean, à Tarascon, 79.
Jouques, 7, 34, 92, 287, 293, 347.
Jourdan André (les hoirs de) 182, 185.
Jourdan Anne, à Arles, 217.
Jourdan Claude-Toussaint, négociant, 250.
Jourdan Esprit, fils de Magdeleine Dulard (les hoirs de), 125.
Jourdan Louis-Alexis fils, 33.
Jourdan Mathieu, 336.
Jourdan Salomon (les hoirs de), 191.
Jourdan Simon, 269.
Jouve Barthélemy, ménager, de Boulbon, 262.
Jouve Calixte, ménager 331.
Jouve François, ménager, 331.
Jouve Honorade, épouse Alexis Fontaine, 214.
Jouve Joseph (les hoirs de), 215.
Jouven, de la Tour-d'Aigues, 298.
Jubelin, médecin, à Aix, 137.
Jubié Joseph-Noël, 50.
Jules III, 24.
Julhans, 16.
Julian Antoine, ménager, 331.
Julian Jean, ménager, 263.
Julien Jean, ménager, 252.
Jullien, 67.
Jullien, curé de Peynier, 292
Jullien Catherine, veuve Henri Blanc, 249.
Jullien Esprit-François, avocat à la Cour, 193.
Jullien Marc, 68.
Jullien Nicolas, 68
Jullien Paul, 245.
Juramy Antoine (les hoirs de), 199.
Juramy Deidier, 85
Juramy Joseph, à Tarascon, 199.
Juramy Pierre, à Tarascon, 199.
Jussianne Joseph, travailleur à Lambesc, 281.

La Baume, 67
Labrousse Joseph, 215.
Lachet Gilles (de), meunier, à Tarascon, 148, 150, 246.

Lachet Jean (de), 212.
Lachet Nicolas (de), menuisier, à Tarascon, 148.
Lacoste (dame), d'Arles, 109.
Lacour Barthélemy, à Tarascon, 199.
Lacroix Jean, à Tarascon, 150.
La Fare, 91.
Lafond Antoine (les hoirs de), 263.
Lafont André, de Tarascon, 82.
Lafont Jean, ménager, 276.
Lafrené, chanoine, 302.
Lagarde Anne, 107.
Laget Louis, à Arles, 217
Lagnel Jacques (les hoirs de), 276.
Lallemand Simon, de Fontvieille, 244.
Lambert Jean, à Arles, 219.
Lambert Jeanne, veuve Mouraille, 54.
Lambert Pascal, à Aix, 138.
Lambesc, 22, 26, 42, 114, 125, 289, 290, 294, 296, 347.
Lamoureux Étienne, à Tarascon, 149.
Lamouroux Claire, veuve Meison, 210.
Lamouroux Louis (les hoirs de), 203
Lamy, à Aix, 155.
Lan Jean-Baptiste, 69.
Lance Thérèse, tourière, 252.
Lanchy et Ci^e^, de Tarascon, 105, 205
Lançon, 23, 290, 297, 298, 299, 325, 326, 362.
Landri Jacques, porteur de chaises, à Aix, 140.
Landru, à Aix, 141.
Lange, à Aix, 139, 242.
Languedoc, 21, 23, 44, 87, 89, 93, 95, 96, 112, 168, 189, 230, 244, 274, 276.
Lansac, 25.
Larmet Poncet, négociant, à Pertuis, 280.
Larmichan Louis (les hoirs de), 201.
Larrecourt Firmine, à Tarascon, 148, 151
La Roque (marquis de), 81.
Latil Anne, veuve Reboul, 38.
Latil, veuve, à Marseille, 181.
La Tour d'Aigues, 67.
La Tour-d'Aigues, 96.
Laty François, 221.
Laty Mitre, 221.
Lau (du), archevêque, 16, 73.
Laudun Jean-François (de), 85, 152.
Laugier André, à Arles, 221.
Laugier Claude, à Aix, 141.
Laugier Estienne, à Salon, 128.
Laugier François (les hoirs de), 97.
Laugier Marc (les hoirs de), 126.
Laurent Antoine, cardeur, à Tarascon, 152.
Laurent Claude, à Arles, 220.
Laurent Étienne, dit Flauquet, 134.
Laurent Jean, travailleur, 137.
Lauris (de), 224, 225.
Lautard Honoré, à Aix, 139.
Lauze Jacques, 83.
Lauzel (d^lles^), à Aix, 138.
Lauzier Jean, 69.
Lavenon, 64.
Laville, notaire, à Maillane, 154.
Laville, prêtre, 288.
Laville François, à Arles, 218.
Léautaud-Fauchier, 80.
Léautaud (de), à Tarascon, 149, 330.
Leautier Antoine, 84.
Le Blanc de Castillon, 173.
Le Bon, à Marseille, 239.

Lèbre Jean-Baptiste, ménager, 276.
Lebret, 168.
Legrand, épouse Pignard, à Salon, 124
Legrand (dame), à Aix, 138.
Legros, prêtre, 284.
Lenfant (les hoirs de), 180.
Lenfant, prévôt du chapitre Saint-Sauveur, 299.
Léotarde, veuve de Jean Lachet, meunier, 152.
Léouffre, acolyte, 288
Lestang-Parade (de), 13.
Lestang-Soulène (Mme de), 80.
Lezéard Gabriel, 211.
Leydier, négociant, à Jouques, 280.
Lhoyet, notaire, 149.
Lieutard Antoine, bourgeois, à Salon, 127.
Lieutaud Jean, de La Penne, 237.
Lieutier, à Arles, 268.
Limans, 281.
Limaye, 22, 299.
Limel (de), 229.
Linsolas Alexandre (les hoirs de), 107.
Liotard Jean, à Tarascon, 198.
Livon Joseph, du Rove, 166.
Lombard, prêtre, 112, 287.
Lombard, juge royal à Tarascon, 129.
Lombard, épicier, à Tarascon, 333.
Lombard Daniel, à Tarascon, 147, 152, 214.
Lombard Honoré, à Tarascon, 151.
Lombard Marcelin, 222.
Lombard Michel, 166.
Lombardon, fabricant de savon, à Marseille, 122.
Long Jacques, ménager, à Roquevaire, 251.
Long Charles, 60.
Longis Étienne, 97.
Longis Marie, 97.
Lonjon, à Aix, 141, 155.
Lorgues, 97.
Lorier, à Aix, 136.
Louche François, 182.
Louis XI, 341.
Louis XIV, 80.
Luc, 64.
Lubières (marquis de), 225, 312.
Luc, à Marseille, 181.
Luche Claude (les hoirs de), 202.
Luche Pierre, à Tarascon, 131.
Lunel Jean-Louis, 276.
Lyle, ci-devant Callian, chanoine de Saint-Sauveur, 295.
Lyon, 14, 168, 234.
Lyon Antoine, 69.
Lyone Magdeleine, 238.
Lyons aîné, d'Arles, 313.

Mabilly Jacques, ménager, 250.
Mabilly Lazare, ménager, 251.
Macadré (dlle), 137.
Magnac (de), 14.
Magnan Marie-Rose, veuve de Paul Bonnaud (les hoirs de), 125.
Magne, d'Aix, 272.
Maillane, 46, 215, 227, 263, 265, 267, 313.
Maille (veuve), 23.
Maille, maître en chirurgie, à Aix, 235
Mainville Jacques-François, d'Avignon, 107, 108.
Mallemort, 18, 19, 43, 46, 48, 289.
Mandine (les hoirs), d'Allauch, 324.
Manen François, lieutenant de frégate du Roi, 253.
Manosque, 64, 67, 160.
Manouiller Marthe, veuve Vialet, 202.

Manson Pierre (les hoirs de), 203, 208.
Manueil Joseph, ménager, à Meyrargues, 281.
Manuel (les hoirs de dlle), 269.
Manville Jean, 209.
Marburge, voiturier, d'Arles, 277.
Marcelin (dlle), 256.
Marcelin, religieuse professe, 256.
Marchand Louis, 50.
Margueris (dlle), 59.
Marignane (de), 68, 166, 289.
Marignane, 25, 166, 289.
Marin Antoine (de), conseiller du Roi, 174, 277.
Marin Claude (les hoirs de), 209.
Marin François, à Tarascon, 200.
Marin François, à Arles, 219.
Marin Jean-Joseph (les hoirs de), 124.
Marin Jean, travailleur, à Peyrolles, 280.
Marin Joseph-Bernard (de), 84, 211.
Marin Joseph, de Gardanne, 271.
Marmoussière (dlle), de Tarascon, 108.
Marron Jean, maçon, 247.
Marseille, 3, 5, 7 16, 17, 50, 51, 52, 53, 54, 57, 58, 61, 63, 65, 66, 67, 69, 76, 89, 95, 96, 109, 112, 114, 116, 118, 121, 122, 142, 144, 155, 156, 158, 161, 162, 163, 164, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 177, 179, 180, 189, 195, 229, 231, 232, 233, 234, 236, 237, 238, 241, 248, 249, 252, 253, 254, 255, 259, 260, 272, 273, 274, 278, 281, 282, 283, 287, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325, 349, 350, 361, 362, 365, 366.
Martainville, 10.
Martaux, droguiste, à Tarascon, 129.
Marteau Guillaume, à Tarascon, 210.
Martel, à Tarascon, 129.
Marteau Esprit-Guillaume, à Tarascon, 200.
Martel François (les hoirs de), à Tarascon, 199.
Martel Michel, à Aix, 138.
Martigues, 94, 270, 327, 328, 329, 363.
Martin, propriétaire, à Marseille, 97.
Martin, ferblantier, à Marseille, 146.
Martin, bourgeois, à Aix, 140, 241, 272.
Martin, notaire, 247.
Martin, curé de Saint-Canadet, 283.
Martin, prêtre, bénéficier de Saint-Sauveur, 285.
Martin, curé de Rousset, 287.
Martin, prêtre, à Coudoux, 287.
Martin Aimé, de Graveson, 246.
Martin André (veuve de), travailleur, 124.
Martin André, à Marseille, 163.
Martin Antoine, de Tarascon, 82.
Martin Antoine (les hoirs de), à Aix, 169.
Martin Barthélemy, de Tarascon, 81.
Martin Barthélemy, portefaix, à Aix, 140.
Martin Étienne, notaire, 44, 46.
Martin François, méger, à Marseille, 117.
Martin François et Étienne frères, à Tarascon, 132.
Martin Hippolyte, à Tarascon, 84.

Martin Jacques (les hoirs de), à Tarascon, 210.
Martin Jean-Baptiste, à Estoublon, 43.
Martin Jean-Pierre, à Salon, 125.
Martin Jean (les hoirs de), 214, 224.
Martin Joseph-Catherine, à Marseille, 182.
Martin Louis, à Tarascon, 211.
Martin Louise, épouse de Simon Fabre, ménager, à Marseille, 179.
Martin Marguerite, veuve Touache, 190.
Martin Marie, de Châteaurenard, 81.
Martin Marie, religieuse converse, 252.
Martin Marthe, à Arles, 217,
Martin Thomas, ménager, à Marseille, 249.
Martin-Escallon Françoise-Adelaïde, épouse de Julien Testet, 179.
Marvejols, 67.
Masse Jean, de Paul, 126.
Masse Pierre (les hoirs de), tailleur de pierre, à Aix, 170.
Mathan, prêtre à Lambesc, 92.
Matheis Antoinette (les hoirs de), 151.
Mathey, à Tarascon, 276, 277.
Mathieu, marchand de verre, 275.
Mathieu Marie, veuve Robert, 214.
Mauche (dame), 276.
Mauche Benoît, 340.
Mauche Fleury l'aîné, 174, 200.
Mauche Jacques, à Tarascon, 206.
Mauche Ludivine (dlle), 151.
Mauche Marcelin, 216.
Mauche Pascal, 211.
Maunier, à Marseille, 172.
Maunier Balthazard (les hoirs de), 97.
Maunier Jean (les hoirs de), à Tarascon, 149.
Mauran Marie, veuve J.-Louis Bouisson, 127.
Maurel André, à Marseille, 163.
Maurel Antoine (les hoirs de), à Marseille, 162.
Maurel Jacques, ménager, à Limans, 281.
Maurel Jean-Baptiste, 53.
Maurel Vincent, fils de Jean-Baptiste, 163.
Mauriès Jacques (les hoirs de), 97.
Maurin Joseph, 68.
Maurin Joseph, de Roquevaire, 238.
Maurin Pierre, de Roquevaire, 237.
Maurizet Jacques, 221.
Mauron Claire, veuve de Joseph Alliès, à Marseille, 179.
Mauron Honoré (les hoirs de), tapissier, à Aix, 170.
Mauson Louis, 47.
Mayan André, 162.
Mazenod, chanoine, 296.
Mazenod oncle, 297.
Mazety Paul, 135.
Mazety Reynaud, 340.
Mazuel, notaire, 245, 246, 247, 248.
Mazuel dit Le Beau, orfèvre, 349.
Mazuel Catherine, à Tarascon, 78.
Mazuet, à Tarascon, 133.
Méditerranée, 101.
Meguier Simon, ménager, 151.
Mégy Garcin (dlle), 250.
Meinarguette, 18, 19
Mendieule Charles, 225.
Mengeaud Cosme-François (les hoirs de), 97.
Mengeaud Esprit (les hoirs de), 97

Mengeaud Scipion (les hoirs de), 97.
Méounes, 51.
Mercadier Magdeleine, veuve de Pierre Homo, 128.
Mercier, courtier, 338.
Mercier Guillaume, à Tarascon, 198.
Mercier Joseph, de Tarascon, 82, 108.
Mercurin François, à Tarascon, 203.
Mercurin Joseph, médecin, à Tarascon, 152, 202.
Mérentier Gabrielle, à Marseille, 162.
Mérentier Jean-François, 69.
Mérentier Joseph, 69.
Mérindol, 18, 72, 74.
Messin, 38.
Metras Pierre, 222.
Meunier Joseph, cordier, à Tarascon, 152.
Meyer Jean, à Arles, 218.
Meynaud François, 223.
Meynet Louis, cabaretier, 193.
Meynier Simon (les hoirs de), 204, 209.
Meyrargues, 22, 298, 300.
Meyreuil, 20, 167, 170, 187, 188.
Meyrigues, 45, 46.
Meyson Noël (les hoirs de), 212.
Meyzen Anne (dlle), 59.
Mezel, 43.
Mézoargues, 216, 225, 226, 227.
Michel, marchand, à Tarascon, 185.
Michel, à Tarascon, 263.
Michel, prêtre, 292, 300
Michel André (les hoirs de), de Salon, 127, 185.
Michel Antoine, à Aix, 136.
Michel Antoine (les hoirs de), à Tarascon, 81, 134, 199.
Michel Barthélemy (les hoirs de), 97.
Michel Bernard fils, à Aix, 169.
Michel Catherine, veuve Louis Fondon, 217.
Michel Cosme, à Marseille, 156.
Michel Elzéard, d'Allauch, 183.
Michel François, d'Allauch, 129.
Michel François, à Tarascon, 81, 149.
Michel Jacques, à Marseille, 235.
Michel Jean, de Tarascon, 81, 150.
Michel Jean-Laurent, négociant, 253.
Michel Joseph, de Tarascon, 81.
Michel Pascal, à Tarascon, 211, 213.
Michel Trophime-Nicolas, à Arles, 222.
Mignard, de Lambesc, 242.
Mille André, à Aix, 138.
Mille Babet, 242.
Mille Jean-François, à Aix, 138.
Mille Joseph, à Aix, 138.
Mille Laurent, d'Aubagne, 169.
Mille Pierre, à Aix, 138.
Mille (Les), 20.
Millet Claude, jardinier, 276.
Millet Jean, 84.
Mingnet Jean, d'Orgon, 107.
Miolan Thérèse, à Aix, 140.
Mirabeau, 23, 91.
Mirabeau (le chevalier de), 192.
Miramas, 15, 363.
Missarel Mitre (les hoirs de), à Marseille, 169.
Mistral Frédéric, 5.
Mistral Jean, à Maillane, 153.
Mitifiot, cribleur, 83.
Mitifiot Jean, 208.

Mitifiot Marianne, épouse Blanc, 213.
Mitifiot frères, 246.
Mocrate Philibert, 82.
Modène Raymond (les hoirs de), à Tarascon, 210.
Moette, 10.
Moissac, 20
Moisson (dlles), 67
Moléon (de), 129.
Mollégès, 46.
Mollières (messire de), 131.
Monet Michel, mari de Magdeleine Ripert, 174.
Monge Jean, à Tarascon, 174.
Monge Lange, à Arles, 217.
Monier Jean Louis, menuisier, d'Avignon, 135.
Monier Guillaume, dit Peyras (les hoirs de), 162.
Monnard André, 82.
Mons (de), chanoine de Saint-Sauveur, 284.
Montagnier Joseph, à Tarascon, 198.
Montclar Jean, à Salon, 127.
Montdragon, 12, 259, 260.
Monteau Joseph (de), de Lançon, 126.
Monteaux François-Étienne, 55.
Monteux, 39.
Montfort, 36.
Montfort, d'Eygalières, 265.
Montjustin, 23.
Montmajour, 9, 14, 15, 16, 28, 266.
Montpaon, 44.
Montpellier, 67, 296.
Morand Étienne, à Tarascon, 214.
Morand Guillaume (les hoirs de), 214.
Morand Jacques, fils d'Étienne, 214.
Morand Jean, négociant, de Tarascon, 105.
Morand Sébastien, à Tarascon, 148.
Morand V., à Tarascon, 148.
More, ecclésiastique, 290.
Moreau, ancien lieutenant-criminel, 176.
Moreau François (les hoirs de), 215.
Morei, confiseur, 59.
Motel, veuve Cognet, 179.
Motet (dlle), 95.
Moublet Dominique, à Tarascon, 201, 211, 212.
Moublet Fleury, à Tarascon, 152.
Moublet Henri, à Tarascon, 152.
Moulet Louis, 78.
Moulières (de), religieuse ursuline, à Tarascon, 267.
Moulinneuf Jean-Paul-Antoine, 250.
Mounard André, à Tarascon, 214.
Mounard Gilles, de Tarascon, 108.
Mounet Guillaume, ménager, 252.
Mouraille Jean-Joseph, maître tuilier, 251.
Mourardou Étienne, ménager, 250.
Mouren (veuve), née Magdeleine Convèse, à Tarascon, 132.
Mouren François, ménager, 190.
Mouren Marguerite, à Marseille, 162.
Mourgues Magdeleine, à Marseille, 253.
Mourgues Thérèse, à Marseille, 253.
Mourguet Jean-André, 67.
Mouriès, 47, 226, 228.
Mouriès, à Aix, 141.
Mouriès Louis, à Tarascon, 200.
Mourre Charles (les hoirs de), 198.

Mourret, docteur en médecine, 133.
Mourret André, à Tarascon, 213.
Mourret Antoine (les hoirs de), à Tarascon, 214.
Mourret Augustin, à Tarascon, 197, 201, 211.
Mourret Étienne, à Tarascon, 209, 263.
Mourron Louis, 47.
Moustier Joseph, de Gréasque, 67.
Moustiers, 64.
Moutet Jacques, 69.
Muguet, à Tarascon, 245.
Muguet Pierre (les hoirs de), 208.
Murinais, 38.
Mus Louis, 263.
Myson Joseph, ménager, à Tarascon, 134.

Nalis Joseph, ménager, à Arles, 173.
Nans, 63.
Négrel, boulanger, à Aix, 155.
Négrel Élisabeth, veuve Coste, 68.
Neuville, 10, 11.
Neuvillette (*La*), 10.
Nicolai Joachim-Guillaume (de), 222, 223, 224, 225.
Nicolas Benezet, à Tarascon, 148.
Nicolas Benoît (les hoirs de), à Tarascon, 205.
Nicolas François, marchand miroitier, à Aix, 138.
Nicolas Jean-Baptiste, de Tarascon, 108, 205.
Nicot François, à Aix, 138.
Nicot (veuve), à Aix, 139.
Nimes, 243.
Noguier, 312.
Normandie, 9.
Notre-Dame-de-la-Mer (voir à *Saintes-Maries*).
Noury (veuve de), 246.
Nove Jean, à Tarascon, 205.
Nove Pierre, veuve Nicolas Allard, 197.
Noyer, 49.

Ode Fleury, 213.
Ode J., maître tailleur, 246.
Odoul Raymond, 260
Œuf Eustache fils, boulanger, 163.
Olivari Antoine, notaire, 309.
Olive Balthazard, fermier, 119.
Olive Étienne, travailleur, à Martigues, 269.
Olive Gaspard (les hoirs de), 183.
Olive Jean-Baptiste, ménager (les hoirs de), à Allauch, 252.
Olive Jean-Joseph, bourgeois (les hoirs de), 251.
Olive Pierre (les hoirs de), 190.
Olivier, notaire, à Marseille, 231.
Olivier (les hoirs de dlle), 277.
Olivier Toussaint, prêtre à Berre, 285.
Olivier Esprit, à Tarascon, 206.
Olivier Guillaume, à Tarascon, 133.
Olivier Jean-Baptiste, à Arles, 217.
Ollières, 65.
Ollières de Luminy (Henry-Gaspard de Georges d'), 192.
Ollières (le chevalier d'), 249.
Ollioules, 18.
Oppède (d'), 67.
Orgon, 101.

Pacquet, 293.
Pagano, à Marseille, 172.
Paladan Nicolas (les hoirs de), 207.
Palayson, 64.
Paly Françoise, 69.
Paly Jean-Honoré, de Simiane, 67

Parache Antoine, 181.
Parade (de), 67.
Paranque (les hoirs de), 60.
Paranque Christophe, ménager, 53, 157.
Paranque Joseph, ménager (les hoirs de), 251.
Paris, 5, 94, 101, 104, 108, 133, 168, 274, 365.
Paris, à Aix, 136.
Paris Jean-Baptiste (les hoirs de), à Aubagne, 156.
Parot Gabriel, 66.
Parot Jean, 66.
Pascal (le père), gardien du monastère des Cordeliers, à Tarascon, 133.
Pascal Anne, à Arles, 223.
Pascal Antoine, droguiste (les hoirs de), 83, 150, 152.
Pascal Léon, de Tarascon, 81, 185.
Pascal Marie, à Arles, 223.
Pascal Pierre, d'Aubagne, 54.
Pascal Pierre, à Arles, 223.
Passy, 11.
Pastoret Joseph, avocat, 53.
Pastouret Joseph, 237.
Paul, à Marseille, 171.
Paul Antoine-Marius, acolyte, 285.
Paul Joseph, 224.
Paul Lazare, bourgeois, à Saint-Julien-Marseille, 183.
Paulmyer, orfèvre, 349.
Pautrier Joseph, 218.
Payan, bourgeois, 263.
Payan Gaspard, à Marseille, 162.
Payan Jean (les hoirs de), à Tarascon, 106, 148.
Payan Pierre, avocat, 149, 150, 246.
Payan Pierre-Augustin, 247.
Pech Pierre l'aîné (les hoirs de), 181.
Peire, 270.
Peissel Melchior (les hoirs de), 97.
Pélissanne, 15, 91, 364.
Pélissier, à Tarascon, 245.
Pélissier (les hoirs de la veuve), à Tarascon, 151.
Pélissier Anne, veuve Joseph Bourgès, 217.
Pélissier Jean, à Tarascon, 205, 212, 331.
Pellas (la veuve), 256.
Pellegrin Jean (les hoirs de), 254.
Pellen Joseph, de Mallemort, 124.
Pellenc Jean-Louis, ménager, à Pertuis, 280.
Penne-les-Aubagne (*La*), 52, 54, 360.
Penne-Chanans (*La*), 63.
Pennes (*Les*), 52, 57.
Penthièvre (duc de), 10, 186.
Pepin Gaspard-Michel, à Tarascon, 132.
Pepin Jean-Baptiste, 216.
Pepin Pierre, 216.
Péraud, abbé, 116.
Père Catherine, veuve Reynier, 210.
Père Élisabeth, veuve Martin, 210.
Père François jeune, 206.
Perichon, 14.
Périer, veuve Gros, à Marseille, 179.
Périer aîné, chanoine de Saint-Sauveur, 298.
Périer cadet, chanoine de Saint-Sauveur, 297, 298.
Périllet Élie, coutelier, 134.
Perline, 340.
Perol Jean-Baptiste, prêtre, 182.
Perrier, négociant, à Tarascon, 129,
Perrier François, ménager, de Morières, 277.

Perrier Henri-Pascal, 223.
Perrimond Élisabeth, 211.
Perrimond Magdeleine, 205.
Perrin, marchand, à Aix, 155.
Perrin, bénéficier, 292.
Perrin (de), 309, 310.
Perrin Anne (de), 174.
Perrin Étienne (noble de), 217.
Perrin de Maisonet (dame), à Marseille, 179.
Perrin (de), veuve de Saint-Andiol, 265.
Perrot, veuve, 174.
Pertuis, 15, 187.
Pertuis (de), d'Avignon, 276.
Pètre Rose (les hoirs de), 207.
Peynier, 64.
Peynier (le président de), 157.
Peypin, 52.
Peypin d'Aigues, 20.
Peyracle Claude, 81.
Peyraud Jean (les hoirs de), à Tarascon, 105, 134.
Peyraud Pierre, à Tarascon, 134.
Peyré (les hoirs de), 182
Peyrolles, 173, 290, 296, 347.
Peyron Louis, à Arles, 218.
Peyron Marianne, veuve de Pierre Allègre, 204.
Peyrot Antoine (les hoirs de), 203.
Peyrot Guillaume, à Tarascon, 203
Philip (veuve), à Aix, 155
Philip Joseph, 67.
Philip Louis, à Aix, 139.
Pibarde Anne (les hoirs de), 150.
Pichauris, 17.
Pichon Jean-Jacques, ménager, à Tarascon, 129, 185.
Pierre Lazare, dit Garrus, ménager, à Marseille, 179.
Pierrugues (les hoirs de), 242.
Pignol Nicolas, 59.
Pigon (de) Jean, notaire, 133.
Pille Étienne, 246.
Pillier de Carrelets Trophime, 41.
Pillier de Carrelets Joseph, 41.
Pin, prêtre, à Rognes, 272.
Pinatel, veuve, à Marseille, 180.
Pinatel Jean-Baptiste, 255.
Pinatel Joseph, à Marseille, 180.
Pinatel Magdeleine, 255.
Piot César, fils de Joseph, 126.
Pioulle Estienne, à Aix, 141.
Pipard Jean, à Tarascon, 78.
Piquet, notaire, 52.
Piquet de Méjanes (les hoirs de), à Tarascon, 214.
Piracle Jean-Claude, 205.
Pirot Accurse, 275.
Pisançon, 39
Pissot Jean-Joseph, à Maillane, 153
Pitiot (d[lle]), 331.
Planche Honoré (les hoirs de), 199.
Planche Jean, 334.
Planchot Antoine, à Tarascon, 204.
Planchot Jacques, 247.
Plane Noël, 97.
Plauchut (dame), 13.
Pochet, à Aix, 139.
Poil-Davoine Jean (les hoirs de), 216.
Pomme Pierre, docteur en médecine, 311.
Pommet François (les hoirs de), 85.
Poncel, ancien curé, 293.
Poncet Antoine, revendeur, 149.
Poncet Honorade (les hoirs de), 210.
Poncet Honoré (les hoirs de), 211.
Ponchin Barthélemy, ménager, 53.
Ponchin Jacques, ménager, 251.

Pons Catherine, épouse de Joseph Amandon, 225.
Pons Charles (les hoirs de), 201.
Pons Elzéard, à Tarascon, 132
Pons Jacques, à Tarascon, 78.
Pons Joseph, ménager, 82.
Pons Pierre, de Tarascon, 81.
Pons Reynaud (les hoirs de), 82.
Ponteaux, 33, 34.
Pontevès Joseph-Baptiste-Elzéard-Timoléon, 71.
Pontevès Joseph-Amable-Arnulphe, 71.
Pontier François, 69.
Pont-Saint-Esprit, 259.
Portalis Barthélemy, 310.
Portalis Xavier, 260.
Portau Jean, 97.
Port de-Bouc, 33.
Porte Antoine et Gaspard, 47.
Poujol Pierre, à Arles, 217, 221.
Poulas (les hoirs de), 279.
Poulet François, à Maillane, 216.
Poulet Jean (veuve), 331.
Poulet Louis, 69.
Poulet Louis (les hoirs de), à Tarascon, 203.
Poulet Marthe, veuve Julien Bard, 205.
Poulinet Jean, 216.
Pourcioux, 64, 70.
Pourpre Joseph, à Aix, 136.
Pourrières, 64, 165, 301.
Prady Joseph, à Tarascon, 199.
Prat Catherine, veuve Chaine, 209.
Prat Marguerite (d[lle]), à Tarascon, 147.
Prat V., bourgeois (les hoirs de), à Tarascon, 150.
Privat Jean, à Tarascon, 203.
Privat Marguerite, veuve Brun, 209.
Provençal Dominique (de), 248.
Provençal Jean-Baptiste (de), 276.
Provence, 7, 8, 21, 23, 53, 86, 87, 90, 93, 100, 102, 106, 107, 112, 156, 168, 189, 196, 225, 226, 228, 230, 234, 235, 236, 237, 238, 249, 262, 268, 271, 274, 277, 280, 285.
Puget, 23.
Puy (du), 157.
Puyloubier, 66, 70, 301.
Puyricard, 20, 21, 91, 170, 285, 293, 301, 346.
Puy-Saint-Cannadet (*Le*), 91.
Puy-Sainte-Réparade (*Le*), 91.

Quayrolles Jean (de), 174.
Quenin, 185.
Quenin André, à Arles, 219.
Quenin Jean, à Arles, 225.
Quinsivet, 38.
Quiot Louis, à Tarascon, 151.

Raffy Jean (les hoirs de), 201.
Rafin Nicolas, de Maillane, 305.
Raget, chirurgien, 129.
Raget Jacqueline, veuve Abeille, 207.
Raillon (les hoirs), 41.
Raison Vidal (les hoirs de), 199.
Rambot, bénéficier de Saint-Sauveur, 291.
Rameije, d'Arles, 104.
Ramel, prêtre, 300.
Ramel Claude, 225.
Rampal Jacques, 96.
Rampal Joseph, ménager, à Marseille, 249.
Ranchier Guillaume, 219.
Ranchier Juste, 219.
Ranchier Louis, 219.
Rancurel Charles, à Aix, 139.
Rancurel Louis (les hoirs de), 164.
Ranein Louis, jardinier, à Marseille, 178.

Raoulx Jacques aîné, à Tarascon, 131.
Raousset-Boulbon (le comte de), 217, 225, 277.
Raousset-Favier Charles (de), 214.
Raousset Guillaume-Charles (de), 71.
Raousset de Laudun Joseph-Gaspard, 206, 246.
Raousset de Soumabre, 133, 200.
Raoux Gabriel (les hoirs de), 200.
Raoux Marianne, veuve de Pierre Bard, 207.
Ravanas, marchand, à Aix, 140.
Ravel, prêtre, 291.
Ravel François, à Tarascon, 131.
Ravel frères, 80.
Raymond (dame), à Marseille, 95.
Raymond Augustin, de Tarascon, 83, 207.
Raymond Joseph, chanoine, 219.
Raymond Marguerite, épouse Pierre Blanc, bourgeois, 249.
Raynaud Jacques, boulanger, à Tarascon, 131, 134.
Reboul Antoine, de Tarascon, 81
Reboul Claude (les hoirs de), 166.
Reboul François, à Arles, 217.
Reboul Marie-Anne, 220.
Reboul Sébastien (les hoirs de), 164.
Rebuffat, à Aix, 137.
Recordier Augustin, 82.
Redortier, à Aix, 138.
Redortiers, 46.
Regan Antoine, à Tarascon, 199.
Régis (de), à Marseille, 256.
Reillane, 45, 65, 88, 92, 283, 285, 300.
Reinoir Marianne, à Marseille, 156.
Remondet-Aubin (veuve), 5.
Remusat Hyacinthe, 256.
Rémuzat (de), avocat général à la Cour des comptes, à Aix, 139, 280.
Renard Jean-Gabriel (les hoirs de), 83.
Renarde (*La*), 17.
René (le roi), 133.
Renoux Jean-Joseph, 136.
Renoux Laurent, ménager (les hoirs de), 251.
Requien, coloriste, 82.
Requien Jean-Pierre, 153, 201.
Rey, marchand, à Tarascon, 246.
Rey Antoine, à Arles, 223.
Rey Benoît, à Tarascon, 198, 209
Rey Jacques, à Marseille, 96.
Rey Jacques, à Salon, 125.
Rey Marguerite, veuve Antoine Dumaine, ménager, à Tarascon, 132.
Rey Nicolas, 339.
Rey Pierre, prêtre, à Tarascon, 132
Rey Vincent, maître tailleur, 334.
Reybaud Antoine, à Arles, 217, 224.
Reymond, ménager, à Grans, 125.
Reymond Jean, à Tarascon, 206.
Reynard, à Marseille, 256.
Reynard Henri, 221.
Reynard Pierre, 68
Reynaud, notaire, à Tarascon, 78, 343.
Reynaud (dame), à Aix, 139.
Reynaud, prêtre, à Aix, 140.
Reynaud, prêtre, 301.
Reynaud Antoine, dit Bagasson, 125.
Reynaud Antoine, à Maillane, 153.
Reynaud Antoine (les hoirs de), à Tarascon, 213.
Reynaud Claude (les hoirs de), à Tarascon, 209.

Reynaud Honoré, à Arles, 220.
Reynaud J., notaire, 245.
Reynaud Jacques, de Tarascon, 82, 85, 185.
Reynaud Jacques, à Arles, 218.
Reynaud Jean-Joseph à Tarascon, 203, 207, 208, 209, 212.
Reynaud Mathias, notaire, 244, 245, 247, 248.
Reynaud Melchior, 255.
Reynaud Pierre, charretier, de Salon, 126.
Reynaud Pierre, notaire, 248.
Reynaud (les hoirs du sieur de), 127.
Reynier Pierre, à Arles, 218.
Reynoard Pierre (les hoirs de), 97.
Rhône, 12, 101, 102, 226.
Rians, 22, 290, 292, 295, 299, 302.
Rians (sieur de), 165.
Ricard, cordonnier, à Tarascon, 129.
Ricard Jean, à Maillane, 153.
Ricaud Jean, à Tarascon, 151.
Richard (les hoirs de), 269.
Richard André, à Arles, 224.
Richard Denis, ménager, à Tarascon, 133.
Richard François, ménager, à Tarascon, 133.
Richard Jean, à Tarascon, 175, 331.
Richard Joseph, chirurgien, à Tarascon, 147, 206, 211.
Richeaume Honoré, à Arles, 218.
Richery, chanoine de Saint-Sauveur, 297.
Richier Pierre (les hoirs de), 125, 126.
Rieu Marie, femme Charbonnier (les hoirs de), 204.
Riez, 42, 43, 64, 65, 298.
Rigneau François, 153.
Rigordy, 238.
Rimbaud, droguiste, à Aix, 137.
Rimbaud Dominique, bourgeois, à Pélissanne, 125.
Riousset Étienne, prêtre, 216.
Ripert Christine, épouse Pierre Xavier, 222.
Ripert François, avocat à la Cour, 193.
Ripert Thérèse, épouse Pierre Bellon, 222.
Rique Jacques, 221.
Riquier, prêtre, 296.
Rivière Catherine, épouse de Benoît Roys, 223.
Rivière Julien, à Maillane, 153.
Robert (le roi), 133, 162.
Robert, travailleur, 338.
Robert Claude, cordonnier, à Tarascon, 132.
Robineau (de), à Aix, 141.
Robins de Beauregard (de), 81.
Roche, à Aix, 155.
Rochegude (de), 232.
Rochemaure, baron d'Aigremont, 80.
Rodez, 62, 65, 67.
Rognac, 26, 46.
Rognes, 23, 167, 170, 283, 302.
Rognonas, 86.
Rognons (les), 80.
Roman, de Trinquetaille, 229.
Roman Pierre, tonnelier (les hoirs de), 106.
Roman Vincent, 54.
Roman de Gageron, 220.
Romans, 39.
Rome, 16.
Rome, serrurier, à Marseille, 146.
Rome Jean (les hoirs de), 182.
Roque Jean, de Beaucaire, 107.
Roque d'Antheron (La), 347.

Roquebrune, 15, 36, 37, 38.
Roquebrussane (*La*), 285.
Roquefeuil, 290.
Roquefort, 16, 52, 361.
Roquevaire, 52, 59, 323, 347.
Rosan Jean, à Tarascon, 202.
Roubaud, à Tarascon, 198.
Roubaud Jérôme, négociant, 250.
Roubaud Nicolas (les hoirs de), ménager, d'Auriol, 250.
Roubert Joseph, 237.
Roubian Joseph, prêtre, 224.
Rouen, 95.
Rouet (les sœurs), 211.
Rouget François, à Tarascon, 80, 213.
Rougier Antoine, à Aix, 137.
Rougier Jacques, meunier, 220.
Rougier Jean, méger, 117.
Rousseau, coutelier, 245.
Rousseau Barthélemy, à Tarascon, 202, 212.
Rousseau Jacques, à Tarascon, 197, 226, 275.
Rousseau Joseph, à Tarascon, 200, 212, 213.
Rousseau Peyrone (les hoirs de), 81.
Rousseau Pierre, 275.
Rousset, 65.
Rousset André, ménager, à Marseille, 191.
Rousset François, fils d'André, ménager, 190.
Rousset Jean, à Marseille, 190.
Rousset Louis (les hoirs de), 80.
Roussier, à Marseille, 172.
Roussignol Louis, à Aix, 170.
Roussillon, curé de Saint-Antonin, 289.
Roustan André, riverier, à Tarascon, 132.
Roustan Antoine, à Lançon, 125.
Roustan-Payan (les hoirs de), 80
Roustang Esprit, 107.
Roustide Marthe, veuve de Jean Bernard, apothicaire, 174.
Roustin André, riverier, 152.
Rousty, notaire, 244, 245.
Rousty Catherine (dlle), à Tarascon, 151.
Rousty Charles (les hoirs de),131.
Rousty Claude, à Tarascon, 131.
Rousty François (les hoirs de), 213.
Rousty Louis, à Tarascon, 197.
Rouvier Simon-Frédéric, négociant, 253
Rouvière Jean-Baptiste, ménager, 179, 181.
Roux, notaire, à Cuges, 196.
Roux Antoine, à Maillane, 153, 216.
Roux Antoine, travailleur à Manosque, 281.
Roux Barthélemy, travailleur, à Jouques, 281.
Roux Benézet (les hoirs de), à Maillane, 153.
Roux Claude, à Arles, 219.
Roux Gabriel (les hoirs de), à Tarascon, 198.
Roux Honorade, 84.
Roux Honoré, à Tarascon, 210.
Roux Honoré, à Lançon, 325, 326.
Roux Jean-Baptiste-Ignace, négociant, 53.
Roux Jean, à Tarascon, 78.
Roux Jean, à Aix, 170.
Roux Jean, à Arles, 219.
Roux Jean-Baptiste, prêtre, 286.
Roux Jean-Joseph, berger, à Salon, 126
Roux Jeanne, veuve de Pierre Sauvan, 224.

Roux Marie-Thérèse, épouse Armelin, 223.
Roux Maurice, à Salon (veuve de), 125.
Roux Pierre, de Cornillon, 67.
Roux Pierre, à Aix, 170.
Roux Rose-Renée, veuve de Pierre Croze-Magnan, négociant, 254.
Roux frères, marchands d'huile, à Marseille, 146.
Roux neveu, à Arles, 219.
Roux-Alphéran, 258.
Royans, 39.
Royer Félix, négociant, à Aix, 176.
Roys (Louis des), 215.
Rubichon Louis, 39.
Ruffi Robert, notaire, 53.
Ruget Jean-Baptiste, 198.
Rymond, 295.

Sabatier, d'Arles, 126.
Sabran Balthazard (de), 71.
Sabrier Paul, 190.
Saccoman Gaspard, de Séon, 162.
Saccoman Jean, 162.
Sade Charles (de), 71.
Saint-Aigout, 36, 37, 38.
Saint-Alexis (la sœur), 242.
Saint-Andiol, 46, 229.
Saint-Andiol (la marquise de), 236.
Saint-André-d'Amirat, 22.
Saint-Antonin, 63.
Saint-Bonnet, 50.
Saint-Canadet, 23, 302.
Saint-Cannat, 18, 19, 114, 284.
Saint-Chamas, 12, 13, 93, 144, 264, 271, 364
Saint-Cyr, 194, 196.
Saint-Donat (de), 136.
Saint-Estève (de), 270.
Saint-Étienne-de-Rians, 22.
Saint-Genies, 32.
Saint-Geniès-de-Rivedol, 65.
Saint-Germain-de-Venel, 290.
Saint-Gervais-et-Protais, 42.
Saint-Gilles, 8, 302.
Saint-Hilaire, 50.
Saint-Jean-de-Malmissane, 27.
Saint-Jean-d'Ivry, 11.
Saint-Jean-du-Grès, 25.
Saint-Maixent, 8.
Saint-Marc, 22.
Saint-Martin-de-Gémenos, 58.
Saint-Martin-de-Pallières, 42.
Saint-Martin d'Ivry, 11.
Saint-Maximin, 63, 68, 289.
Saint-Mitre, 164, 364.
Saint-Nazaire de Bernay, 302.
Saint-Paul, 45.
Saint-Pierre de Vassols, 39.
Saint-Remy, 149, 243.
Saint-Savournin, 70.
Saint-Sulpice de La Haye, 10.
Saint-Vincent-de-Poupian, 285.
Saint-Zacharie, 52, 65, 68.
Sainte-Anne, 19.
Sainte-Croix-à-Lauze, 45.
Saintes-Maries (Les), ou *Notre-Dame-de-la-Mer*, 41, 46, 47, 94, 101, 270, 349.
Saintes, 302.
Salavy, veuve Chausse, à Tarascon, 134.
Salernes, 65, 283.
Sallagriffon, 62.
Salles (Les), 65.
Salon, 5, 12, 13, 26, 71, 77, 94, 110, 114, 123, 124, 125, 144, 260, 326, 329, 362. 314.
Samarre Alexandre, à Jouques, 281
Samat Jean-Joseph, ménager, à Marseille, 190.
Sannes, 65.
Sardou Antoine, ménager, à Marseille, 191.

Sardou Bernard-Lazare, président de la maîtrise des ports, 190, 192.
Sardou Jacques (les hoirs de), 96.
Sardou Jean, 97.
Sardou Pierre père, 192.
Sardou Pierre (les hoirs de), 250.
Sardou Suffren, ménager (les hoirs de), 250.
Sarlat, 298.
Sarnègue André, à Tarascon, 151, 152
Sarret Claude, cordonnier, à Tarascon, 148.
Sarret Jean-Pierre, à Tarascon, 211.
Sausière Jeanne, à Tarascon, 149.
Sausse, d'Allauch, 183.
Sausse Louis, à Tarascon, 208.
Sausson Pierre, de Fontvieille, 244
Sautecœur Pierre, ménager, à Tarascon, 150.
Sauvage Dominique (les hoirs de), 104.
Sauvan André (les hoirs de), 202.
Sauvan Jacques, à Tarascon, 206.
Sauvaire Anne, veuve Granet, 59.
Sauvaire François, veuve Aymard, 223.
Sauvan Marguerite, veuve de Pierre Guende, 224, 225.
Savine Jean-Baptiste, de Trets, 68.
Savornin, curé de Peyrolles, 290.
Savournin, à Aix, 271.
Savy Alphonse, à Tarascon, 263
Savy Guichard, à Arles, 223.
Savy Jean, à Tarascon, 263.
Savy-Gautier Vital (les hoirs de), 212.
Savoye Rose, à Tarascon, 203.
Savoye Étienne, tonnelier, à Tarascon, 132.
Savoye Firmin, à Tarascon, 85.
Savoye Jean-Joseph, à Salon, 125.
Savy, droguiste, 85.
Secouman Louis, fermier, 117.
Seguier (de), 67.
Seguin, à Tarascon, 185.
Seguin Antoine, maître en chirurgie, 164.
Seignoret, à Arles, 269.
Seillard, jardinier, à Aix, 140.
Seisson Jean-Ambroise, à Aix, 137.
Selle (de) Jean-Louis, 237.
Sellon Louis-Auguste, ancien procureur, 249.
Semian Pierre, 127.
Sénas, 281.
Senillac Benoît (les hoirs de), 202.
Senillac Charles (les hoirs de), 201.
Septèmes, 55.
Septèmes (de), 146.
Serre Jean (veuve), 84.
Serre Marianne, domestique, 267.
Sibilly, maçon, à Marseille, 146.
Sibilly Jean, ménager (les hoirs de), 192.
Sibilly Joseph (les hoirs de), 179.
Sicard Barthélemy, à Arles, 218.
Sicard Jean-Baptiste, bourgeois, 250.
Sicard Joseph, charbonnier à Aubagne, 251.
Sicaud (les hoirs de), 27.
Sidore frères, 68.
Sièges, 62, 68.
Sigaud Antoine, emballeur (les hoirs de), 250.
Signée Joseph, d'Orgon, 107.
Signes, 18, 19, 51, 52, 53, 271.
Silvestre Étienne, à Martigues, 269.
Silvestre Magdeleine, à Martigues, 269.

Simian, notaire, 106.
Simian Étienne, 183.
Simian Jean, à Tarascon, 200.
Simian Magdeleine, veuve d'Antoine Chambot, à Tarascon, 149.
Simian Pierre, à Tarascon, 212, 215.
Simiane, 62.
Simon Marthe, épouse Antoine Carles, 218.
Sisteron, 46, 63, 64, 76, 286.
Sollier, à Aix, 136.
Solliès, 65.
Sône (La), 49.
Sorbier Jean, à Tarascon, 204.
Sorbier Louis (les hoirs de), à Tarascon, 204.
Soubour, à Arles, 268.
Souchon Jean, cordier, à Tarascon, 149, 203.
Souliers Barthélemy, 84.
Souliers Charles, 213.
Sousquières, 62, 68.
Stelle (les hoirs de), 182, 183.
Stève Noël, travailleur, 151.
Subey, 318.
Sues, 20.
Sumian Nicolas, 179.
Sylvestre, bénéficier, 292.
Sylvestre Antoine, de Tarascon, 107.
Sylvestre Louis (les hoirs de), 80.

Tabary, chirurgien, à Aix, 138.
Tabour François (les hoirs de), 126.
Taillade Thérèse (dlle), 83.
Talu Ange, 69.
Tamagnon Catherine, 153.
Tarascon, 3, 5, 7, 13, 40, 44, 46, 78, 79, 80, 86, 87, 98, 105, 106, 108, 111, 128, 130, 147, 154, 174, 184, 197, 225, 226, 227, 228, 243, 244, 262, 263, 265, 266, 267, 268, 275, 276, 277, 312, 329, 330, 336, 341, 342, 343, 344, 365, 366.
Tarbes, 300.
Tardieu Claude (les hoirs de), 209, 212.
Tardieu Denis, 188.
Tardieu Gilles, 263.
Tardieu Jacques, à Tarascon, 211.
Tardieu Pierre, ménager, à Tarascon, 131, 204.
Tartais (dlles), 220.
Tassel Claude, à Salon, 127.
Taurel (de) Victor, 193.
Taxil Joseph, 41.
Teissère, à Marseille, 256.
Teissère Désiré (les hoirs de), 183.
Teissier Jean-Joseph, 126, 127.
Teissier de Cadillan, 197, 206.
Tempier, d'Aix, 103.
Testoris Joseph (les hoirs de), 162.
Théodose, carme déchaussé, 113.
Théolet (dame), à Aix, 140.
Thérique Rose, de Puy-Sainte-Réparade, 173.
Thibaud Françoise, veuve Véran, 82, 208.
Thibaud, fermier, à Aix, 141
Thibert Jean, 219.
Thiers Accurse (les hoirs de), à Tarascon, 82, 132.
Thiers, à Tarascon, 81, 82, 150, 331.
Thiers (les hoirs de dlle), de Tarascon, 107.
Thieule Pierre, à Tarascon, 204.
Tholonet, 22, 167, 170, 284.
Thomas, à Tarascon, 129.
Thomassin, de Reillane, 289.
Thomassin de Peynier Jacques-Louis-Auguste, 71, 272.

Thomassin Saint-Paul, chanoine de Saint-Sauveur, 297.
Thruiller, 59.
Thumin, marchand, à Aix, 155.
Tinelli, avocat, 47.
Tinellis, à Arles, 268.
Tissot Charles, 82.
Tombereau Joseph, à Tarascon, 206.
Tombereau Pierre, à Tarascon, 201.
Tondu Gabriel, boulanger, à Tarascon, 148.
Tougay Jean, ménager, à Tarascon, 105, 149.
Toulon, 62, 65, 166, 296.
Toulouse, 107.
Tourette Jean, à Tarascon, 150, 207.
Tournatory, 247.
Tournefort Denis, fils d'Honoré, 126.
Tourniaire, d'Arles, 129.
Tourniaire Joseph, 276.
Tourniaire Pierre, 85, 204.
Tourniaire Pons, à Marseille, 236.
Tourniaire Rose, 247.
Tournon, 169.
Trachet Jean-François (de), 218.
Tressemane, seigneur de Brunet, 124.
Trets, 65, 167, 283, 293, 348.
Trieuve, épouse Jusquin, 237.
Trinquetaille, 41, 49, 94, 315, 349.
Tronc Jean, à Salon, 127.
Troubat, de Tarascon, 131.
Troyat (de), 39.
Truchement Étienne, ménager, (les hoirs de), 124.
Trujas Marguerite (les hoirs de), 202.
Turcat, ancien tondeur à drap, à Aix, 282.
Turquie, 177.

Vacher (d[lles]), 305.
Vachier frères, 59.
Vaillant, bénéficier, 292.
Vailler Marie-Marthe, veuve Grasset, 199.
Val (*Le*), 15, 34, 35, 49.
Valabrègue, 80, 226, 245, 275.
Valbonne, 118.
Valence, 16.
Valentin, d'Aix (les hoirs de), 103.
Valéry Jean, à Tarascon, 213.
Valette (*La*), 187.
Valette Antoine, bourgeois, à Marseille, 249.
Valière Louise, épouse de Sébastien Roudil, à Tarascon, 132.
Valois, à Aix, 278.
Vaquier Jean (les hoirs de), 97.
Vare Denis, à Maillane, 153.
Vasse Joseph, jardinier, 152.
Vaucluse, 65.
Vaugine, 287.
Vauvenargues, 22, 297.
Vaux, 10.
Velaux, 26, 348.
Vence Joseph-Paul, 180.
Venel Joseph, à Salon, 126.
Venelles, 22, 297, 348.
Ventabren, 284.
Ventière Jacques, 219.
Vento des Pennes, 55, 95.
Venture (de), 157.
Véran, 185.
Véran, amidonnier, à Tarascon, 149, 276, 335.
Véran Antoine, 208, 222.
Véran Guichard (les hoirs de), 204
Véran Jean, taillandier, à Tarascon, 80, 149, 151, 213.
Véran Jean, à Salon, 128.

Véran Pascal, travailleur, à Tarascon, 151, 203.
Véran Pierre, 212.
Verchâteau Étienne, 203.
Verdier Antoine, à Tarascon, 213.
Verdière (La), 88.
Verdollin, à Aix, 139.
Verlaque Jean, ménager, à Saint-Maximin, 251.
Vernègues, 12, 62, 365.
Vernet, chapelain, 301.
Vernis Sébastien, 97.
Verony (les hoirs de), à Marseille, 156.
Vespier Pierre (les hoirs de), 216.
Veyrac de Paulian (feu Laurence de), marquise de Vins, 95.
Vial Marie-Anne, épouse de Jean-Louis Masse, 253.
Vialet Honoré, à Tarascon, 148, 209, 213.
Vialet Jean, travailleur, à Tarascon, 148.
Vien Philippe, veuve Saint-Pierre Camayon, 217.
Vienne, 38, 49.
Viens, 45.
Viens (de), 116.
Viens Jean-Baptiste, 128.
Viens Jean-Louis, 128.
Vigne, prêtre, 301.
Villages (de), 68.
Villamus Marie, épouse de Pierre Gorde, 180.
Villamus, 45.
Villard, 38, 39.
Villard (d^lle), 263.
Ville Joseph (les hoirs de), à Maillane, 215.
Villecroze, 65, 70.
Villeneuve Jean-Baptiste, 203.
Villeneuve-Bargemon Barthélemy-Joseph, 71.
Villeneuve-lès-Avignon, 105, 118, 229.
Villeneuve-Saint-Auban Jean-Paul (de), 71.
Villeneuve-Tourrettes Claude-François-Romée (de), 71.
Villepey, 36, 37, 38.
Vin Germain, méger, 117.
Vincent Jean, à Arles, 222.
Vinon, 45, 92, 271.
Violan Antoine, 81.
Violet Honoré, ménager, 129.
Violet Jean (les hoirs de), 204.
Viret Barthélemy (les hoirs de), 212.
Viret Vincent, à Tarascon, 85, 151.
Vitallis, de Pourcioux, 138.
Vitrolles, 93, 289.
Viviers, 298.
Volpellière, de Beaucaire, 247.
Voulx (de), 14.

Xavier Pierre, 222.

Yvaren, notaire, d'Arles, 313.

II. — TABLES DES VENTES D'IMMEUBLES

DE LA DEUXIÈME PARTIE

A. — Table des Anciens Propriétaires

Abbaye de Montmajour : voir à Chapitre de Montmajour.
Abbaye de Saint-Barthélemy (Dominicaines), d'Aix, I : 446, 458. — III : 428, 429.
Abbaye de Saint-Césaire, Arles, II : 69, 70, 73, 77, 88, 93, 112, 136, 138, 139.
Abbaye de Saint-Honorat, Tarascon, II : 295, 296. — IV : 99, 107, 141.
Abbaye de Saint-Sauveur, Marseille, III : 136, 152, 171, 172.
Abbaye de Sainte-Claire, Aix, I : 463, 464.
Abbaye de Sainte-Croix, d'Apt, III : 453, 454, 455, 456, 457, 458, 459.
Abbaye de Silvacane, III : 541.
Abbaye de Valmagne, Les Saintes-Maries, III : 609.
Abeille Joseph-André, émigré, Marseille, III : 206.
Achard frères, émigrés, Marseille, III : 275.
Achard père et fils, émigrés, Marseille, III : 231, 234, 275, 276.
Achard Jérôme-Philippe, émigré, Marseille, III : 184, 244, 276, 285.
Allègre, émigré, Marseille, III : 204.
Alpheran François-Nicolas, homme de loi, émigré, Aix, I : 498.
André, émigré, Aix, I : 517.
Angelier Marcelin, condamné, Lançon, II : 633.
Anglès, émigré, Aix, I : 516.
Anglésy, émigré, IV : 191, 192.
Arbaud Jean-Joseph, émigré, Meyrargues, III : 425.
Arbaud-Jouques, émigré, III : 195, 635, 636.
Archevêché d'Aix, I : 444, 445. — III : 511, 512.
Archevêché d'Arles, II : 74, 81, 88, 90, 92, 478. — III : 581, 582. — IV : 23, 24, 27, 29.
Archevêché d'Avignon, II : 261, 262. — III : 466, 467.
Arnoux Marc-Pantaléon, dit *Valbarelle*, condamné, Marseille, III : 205, 209, 233.
Arnoux Roch, prêtre, émigré, Marseille, III : 239.
Arnulphy Claude, émigré, Aix, I : 479, 480.
Artaud Elzéard, ménager, condamné, à Éguilles, II : 412, 413.
Artaud Jean-Alexandre, condamné, Marseille, III : 192, 193, 196.
Aubrier, ferblantier, émigré, Marseille, III : 212.
Auda Gaspard-François, émigré, Marseille, III : 193, 283.

Audemard, émigré, Marseille, III : 205.
Augustines de Saint-Paul, Arles, II : 72, 74, 76, 78, 81, 83, 87, 90, 93, 96, 97, 104.
Augustines, Saint-Remy, III : 634, 637.
Augustins Réformés, Aix, I : 512.
Augustins Réformés, Arles, II : 76, 82, 92, 98.
Augustins Réformés, Marseille, III : 125, 126, 130, 133, 134, 135, 140, 155, 156, 254, 255, 258, 276.
Augustins Réformés, Orgon, III : 473.
Augustins, de Saint-Remy, II : 84.
Augustins, Tarascon, IV : 97, 122.

Bagarry, condamné, Marseille, III : 197.
Barnoin Joseph-Henri, père d'émigré, Aix, I : 516.
Barrême Joseph, émigré, Tarascon, IV : 126, 127, 128, 129, 139, 143.
Barrigue Fontainieu, émigré, Marseille, III : 277.
Baudin, prêtre, émigré, Marseille, III : 236.
Baudoin, émigré, Marseille, III : 206.
Bellon François, prêtre, émigré, Marseille, III : 263, 273, 275.
Belouze, émigrée, Aix, I : 506.
Belouze Sainte-Croix, émigré, Marseille, III : 231, 243, 245, 249, 256, 266.
Bénédictines, Aix, I : 516.
Bénéfice de l'Aube, à Allauch, I : 584.
Bénéficiature Saint-Bazile, Arles, II : 96.
Bénéficiers sous-chanoines du chapitre, à Arles, II : 73, 137.
Bermond Marc-Antoine, émigré, Aix, I : 507.
Bernard, fabricant de savon, condamné, Marseille, III : 236.
Bernard Michel, fils de Jean-François, émigré, Allauch, I : 588.
Bernardines, Aix, I : 515, 516.
Bernardines, La Ciotat, II : 374.
Bernardines, Marseille, III : 132, 136, 267.
Bertrand, émigré, Marseille, III : 203, 207.
Bertrand Jean-Claude, dit *Cabau*, émigré, Marseille, III : 220.
Bidon, émigré, Tarascon, IV : 136.
Biens de la 1re origine dont la provenance n'est pas indiquée, I : 517. — II : 129, 135, 136, 488, 557, 609. — III : 156, 164, 278, 279, 285, 430, 466. — IV : 101.
Billaud, émigré, Marseille, III : 202.
Bionneau, émigré, Eyragues, II : 451, 452, 453, 454, 455.
Blanc, émigré, Marseille, III : 199.
Blanc, dit l'*Américain*, émigré, Marseille, III : 226.
Boisson Alphonse-Toussaint, émigré, Marseille, III : 194, 195.
Boisson Honoré, prêtre, condamné, Marseille, III : 194, 209.
Bon Pierre, émigré, à Collongue, II : 387.
Bonnaud Fidèle, émigré, III : 474. — IV : 43.
Bon-Pasteur (religieuses du), Aix, I : 462.
Bontoux, condamné, Marseille III : 213.
Bouchet-Faucon Louis-Domini-

que, émigré, d'Arles, II : 123, 134, 558.
Bougerel, émigré, Aix, I : 507.
Bourges Vincent, maçon, émigré, Marseille, III : 207.
Boyer, femme *Boschel*, émigrée, Arles, II : 124, 129.
Boyer d'Éguilles Jean-Pierre, président à la Cour des comptes, émigré, II : 413, 414, 415, 416, 417, 418, 421, 422, 423.
Bozonier Balthazard, orfèvre, émigré, Marseille, III : 209.
Brouquier cadet, émigré, Marseille, III : 235.
Brunet, prêtre, émigré, Marseille, III : 250, 261, 262.
Brunet Marc-Antoine (hoirie de), Marseille, III : 278.

Calfats (corporation des), La Ciotat, II : 375.
Calfats (corporation des), Marseille, III : 163, 165, 268.
Camoin Jean-Joseph-Étienne, émigré, Aubagne, II : 200.
Captifs, Arles, II : 124.
Capucines (tiers-ordre des filles), La Ciotat, II : 374.
Capucines, Marseille, III : 251, 271.
Capucins, Aix, I : 516.
Capucins, Arles, II : 109, 110, 117.
Capucins, Auriol, II : 229.
Capucins, La Ciotat, II : 372.
Capucins, Marseille, III : 144.
Capucins, Ferrières-les-Martigues, III : 409.
Capucins, Jonquières-les-Martigues, III : 407.
Capucins, Salon, IV : 25, 27, 28, 50.
Capucins, Tarascon, IV : 109.
Carbonnel César-Antoine, émigré, Marseille, III : 191.
Carle Denis-Auguste, condamné, Éguilles, II : 418, 419, 420.
Carmélites, Aix, I : 440, 444, 446, 450, 508.
Carmélites, Arles, II : 111.
Carmélites, Marseille, III : 153, 274.
Carmes déchaussés, Aix, I : 439, 442, 445, 447, 450, 453, 458.
Carmes déchaussés, Arles, II : 71, 85, 116, 117.
Carmes déchaussés, Marseille, III : 127, 130, 134, 135, 154, 157.
Carmes, Istres, II : 549, 550, 558.
Castellane Alphonse, noble, émigré, I : 501. — III : 254, 255, 262, 622.
Castellane Joseph, émigré, III : 254, 255, 262.
Catelin Benoît, émigré, Marseille, III : 189, 246, 265, 271, 272.
Caussini Joseph-Louis, condamné, IV : 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188.
Cauvin Louis fils, émigré, Allauch, I : 588, 589.
Cayras, condamné, Marseille, III : 206.
Célestins, d'Avignon, II : 258, 517, 518. — IV : 111.
Césan Dominique, émigré, Marseille, III : 185, 186.
Chabaud André, émigré, Marseille, III : 266, 272.
Chapelle de la congrégation des filles, Allauch, I : 586.
Chapelle de la Jeunesse, Allauch, I : 586.
Chapelle des Menuisiers, Tarascon, IV : 118, 121, 122.
Chapelle rurale *de Montredon*, Marseille, III : 190.
Chapelle Neuve, La Ciotat, II : 375.

Chapelle Notre-Dame, Peynier, III: 495.
Chapelle Notre-Dame, Saint-Paul-les-Durance, III : 621.
Chapelle Notre-Dame, Saint-Remy, III: 637.
Chapelle Notre-Dame d'Astos, Peyrolles, III: 504.
Chapelle de Notre-Dame de Caderot, Berre, II : 282.
Chapelle Saint-André, Saint-Cannat, III: 567.
Chapelle Saint-Éloi, Jonquières-les-Martigues, III : 415.
Chapelle Saint-Jean, Allauch, I: 586.
Chapelle Saint-Martin, Aurons, II: 249.
Chapelle Saint-Roch, Aix, I: 499.
Chapelle Saint-Roch, Allauch, I: 586.
Chapelle Saint-Roch, Gardanne, II: 493.
Chapelle Saint-Roch, Saint-Cannat, III : 567.
Chapelle Saint-Roch, Saint-Paul-les-Durance, III: 621.
Chapelle Saint-Sépulcre, Graveson, II: 524.
Chapelle Saint-Victor, Tarascon, IV: 142.
Chapelle Saint-Victoret, Marseille, III: 163.
Chapelle Saint-Vincent, Marseille, III: 157.
Chapelle Sainte-Anne, Orgon, III : 473.
Chapelle Sainte-Anne, Peynier, III: 495.
Chapelle Sainte-Anne, Saint-Paul-les-Durance, III: 621.
Chapelle Sainte-Barbe, Marseille, III: 229.
Chapelle Sainte-Catherine, Ceyreste, II: 339.
Chapelle Sainte-Croix, rue des Carmelins, île 441, n° 3, à Marseille, III: 236.
Chapelle Sainte-Françoise, Marseille, III: 278.
Chapelle Sainte-Marguerite, Marseille, III: 277.
Chapelle Sainte-Marguerite, Saint-Cannat, III, 567.
Chapellenie, La Ciotat, II: 373.
Chapellenie (desservie par le curé de Jonquières), Martigues, III : 408.
Chapellenie (érigée dans l'église Saint-Michel, de Salon), Martigues, III : 408.
Chapellenie de l'Annonciade, Barbentane, II: 263.
Chapellenie de l'Annonciade, Grans, II : 505, 506, 507.
Chapellenie de l'Aube, Auriol, II : 231.
Chapellenie de l'Aube, Tarascon, IV : 112, 113, 116, 117, 118, 122.
Chapellenie de la Béquière, Barbentane, II : 260.
Chapellenie de Bethléem de Corona, Tarascon, IV: 118, 119, 123.
Chapellenie des Cinq-Plaies, Graveson, II : 519.
Chapellenie des Cinq-Plaies, Miramas, III : 440, 441.
Chapellenie Corpore Christi, Tarascon, IV : 111, 112.
Chapellenie des douze articles de la foi et de l'œuvre de l'église, Istres, II : 546, 547, 548, 549.
Chapellenie de Grâce, Tarascon, IV : 115.
Chapellenie Jésus-Maria - Joseph, Berre, II : 274.

Chapellenie de la messe de l'aube, Saint-Cannat, III : 565, 566.
Chapellenie de Monteau, Istres, II : 547, 551.
Chapellenie Notre-Dame, Noves, III : 465.
Chapellenie Notre-Dame, Saint-Remy, III : 633.
Chapellenie Notre-Dame des Anges, Roquemartine, III : 545.
Chapellenie Notre-Dame de Bassis, Arles, II : 127.
Chapellenie Notre-Dame de Belvezet, Rognes, III : 523, 524, 525, 526, 527.
Chapellenie Notre-Dame de Bethléem, Tarascon, IV : 118, 120.
Chapellenie Notre-Dame de Bonaventure, Tarascon, IV : 107.
Chapellenie Notre-Dame de Bon-Voyage, Aix, I : 444.
Chapellenie Notre-Dame du Calvaire, Marignane, III : 9.
Chapellenie Notre-Dame de Chapellet, aux Baux, II : 266.
Chapellenie Notre-Dame d'Espérance, Cassis, II : 333, 334.
Chapellenie Notre-Dame de la Garde, Marseille, III : 249.
Chapellenie Notre-Dame de Grâce, Arles, II : 99.
Chapellenie Notre-Dame de Grâce, Graveson, II : 519.
Chapellenie Notre-Dame de Nazareth, II : 288.
Chapellenie Notre-Dame de Nazareth, Peynier, III : 495.
Chapellenies Notre-Dame de Nazareth, Trets, IV : 157, 158, 159, 160, 161.
Chapellenie Notre-Dame de Nazareth et Saint-Laurent, Trets, IV : 160.
Chapellenie Notre-Dame de Piété, Salon, IV : 24.
Chapellenie Notre-Dame de Pitié dans l'église Saint-Julien, réunie aux Bénédictins de Montmajour, à Arles, II : 65.
Chapellenie Notre-Dame de Pitié, aux Baux, II : 266
Chapellenie Notre-Dame de Pitié, Saint-Paul-les-Durance, III : 621.
Chapellenie Notre-Dame de Pitié, Tarascon, IV : 114, 115.
Chapellenie Notre-Dame de Radix-Jessé, Arles, II : 87, 99.
Chapellenie Notre-Dame du Rosaire, Saint-Remy, III : 633.
Chapellenie Notre-Dame et Saint-Joseph, Rognes, III : 527.
Chapellenie Notre-Dame du Saint-Rosaire, Cabannes, II : 312.
Chapellenie Notre-Dame de Salut, Mallemort, II : 654, 655, 657.
Chapellenie Notre-Dame des Suffrages, Arles, II : 98, 133.
Chapellenie Notre-Dame du Téoullet, Marseille, III : 148, 149.
Chapellenie Notre-Dame de Vénasque, à Barbentane, II : 255, 256.
Chapellenie Notre-Dame de Vie, Saint-Cannat, III : 566, 567, 569.
Chapellenie Notre-Dame la Vieille, Tarascon, IV : 121.
Chapellenie de patronage laïque, La Ciotat, II : 371, 372.
Chapellenie de Portalier, Ceyreste, II : 339.
Chapellenies de Roubaud (Saint-Étienne ou Sainte-Magdeleine), Istres, II : 545, 546, 547, 548, 549, 550, 551, 552.
Chapellenie de la glorieuse Vierge Marie, Tarascon, IV : 121.

Chapellenie des onze mille Vierges, Auriol, II : 227, 229.
Chapellenie Saint-Accurse, Arles, II : 75.
Chapellenie Saint-André, Arles, II : 94.
Chapellenie Saint-André, Graveson, II: 519.
Chapellenie Saint-André, Tarascon, IV : 120.
Chapellenie Saint-Antoine, Barbentane, II : 257, 259.
Chapellenie Saint-Antoine, Graveson, II : 518, 519
Chapellenie Saint-Antoine, Maillane, II : 646, 647.
Chapellenie Saint-Antoine, Tarascon, IV : 119.
Chapellenie Saint-Antoine-de-Padoue, Marignane, III : 9.
Chapellenie Saint-Charles, Orgon, III : 470, 471, 472, 473.
Chapellenie Saint-Christophe, Tarascon, IV: 115.
Chapellenie Saint-Claude, Arles, II : 98.
Chapellenie Saint-Claude, Miramas, III : 440.
Chapellenie Saint-Claude, Saint-Chamas, III : 577, 578, 579, 580.
Chapellenie Saint-Claude, Tarascon, IV: 110.
Chapellenie Saint-Côme et Saint-Damien, Tarascon, IV : 116.
Chapellenie du Saint-Esprit, aux Baux, II : 265.
Chapellenie Saint-Étienne, Aubagne, II: 197.
Chapellenie Saint-Étienne, Tarascon, IV : 110.
Chapellenie Saint-Étienne et Saint-Cyrille, Tarascon, IV : 119.
Chapellenie Saint-Eutrope, Arles, II : 133.
Chapellenie Saint-Georges, Grans, II : 505, 506.
Chapellenie Saint-Georges, Tarascon, IV : 120.
Chapellenie Saint-Gérard, Arles, II : 80.
Chapellenie Saint-Gérard, Vitrolles, IV : 214, 216.
Chapellenie Saint-Gervais, Orgon, III: 471.
Chapellenie Saint-Giron, Aix, I : 443.
Chapellenie Saint-Isidore, Arles, II : 82, 128.
Chapellenie Saints Jacobi et Salomé, Arles, II : 75.
Chapellenie Saint-Jacques, Aubagne, II : 195, 196, 197.
Chapellenie Saint-Jacques, Berre, II : 274, 275.
Chapellenie Saint-Jacques, Saint-Remy, III : 634.
Chapellenie Saint-Jacques, Vernègues, IV : 199, 200.
Chapellenie Saint-Jean, Auriol, II : 228.
Chapellenie Saint-Jean-Baptiste, Barbentane, II : 258, 259.
Chapellenie Saint-Jean-Baptiste, Ceyreste, II : 338.
Chapellenie Saint-Jean-Baptiste, Graveson, II : 520, 521.
Chapellenie Saint-Jean-Baptiste et Saint-Joseph, Tarascon, IV : 121.
Chapellenie Saint-Jean l'Évangéliste, Barbentane, II : 260, 263.
Chapellenie Saint-Jean-l'Évangéliste, Saint-Cannat, III : 565.
Chapellenie de Saint-Jean-de-Garguier, Gémenos, II: 498.
Chapellenie Saint-Jean de la Planche, Tarascon, IV : 114.

Chapellenie Saint-Jean de Vénasque, Barbentane, II : 259.
Chapellenie Saint-Joseph, Boulbon, II : 296, 297.
Chapellenie Saint-Joseph, Saint-Cannat, III : 566, 567.
Chapellenie Saint-Joseph, Saint-Mitre, III : 616, 617.
Chapellenie Saint-Julien, Arles, II : 119.
Chapellenie Saint-Julien, Miramas, III : 441.
Chapellenie Saint-Laurent, Tarascon, IV : 120.
Chapellenie Saint-Marc, Salon, IV : 24.
Chapellenie Saint-Maurice, Pélissanne, III : 481.
Chapellenie Saint-Michel, Cabriès, II : 328.
Chapellenie Saint-Michel, Jouques, II : 572.
Chapellenie Saint-Michel, Saint-Mitre, III : 617.
Chapellenie Saint-Pierre, Aix, I : 446.
Chapellenie Saint-Pierre, Graveson, II : 521.
Chapellenie Saint-Pierre et Saint-Jean, Arles, II : 75.
Chapellenie Saint-Pierre et Saint-Jean, Ceyreste, II : 338.
Chapellenie Saint-Raphaël, Istres, II : 552.
Chapellenie Saint-Roch, Lambesc, II : 609.
Chapellenie Saint-Roch, Noves, III : 464.
Chapellenie Saint-Roch, Tarascon, IV : 106, 121.
Chapellenie Saint-Sébastien, Barbentane, II : 260.
Chapellenie Saint-Sébastien, aux Baux, II : 265.
Chapellenie Saint-Sébastien, Orgon, III : 474.
Chapellenie Saint-Sébastien, Tarascon, IV : 109, 114.
Chapellenie Saint-Symphorien, Lançon, II : 632.
Chapellenie Saint-Thomas de Caderot, Berre, II : 274.
Chapellenie Saint-Trophime, Puyloubier, III : 507.
Chapellenie Saint-Véran, Orgon, III : 472.
Chapellenie Saint-Vincent, Arles, II : 125.
Chapellenie Saint-Vincent, Cornillon et Confoux, II : 392, 393.
Chapellenie Sainte-Anne de Pertuis, à Aix, I : 461, 505.
Chapellenie Sainte-Anne, Berre, II : 275, 276.
Chapellenie Sainte-Anne, Boulbon, II : 297.
Chapellenie Sainte-Anne, Maillane, II : 643.
Chapellenie Sainte-Anne, Saint-Chamas, III : 579, 580, 581, 582.
Chapellenie Sainte-Anne et Saint-Martin, Tarascon, IV : 108, 109.
Chapellenie Sainte-Catherine, Arles, II : 131.
Chapellenie Sainte-Catherine, Cornillon et Confoux, II : 392, 393
Chapellenie Sainte-Catherine, Lançon, II : 625, 626, 627, 628, 629, 630, 631.
Chapellenie Sainte-Catherine, Noves, III : 462, 463, 465.
Chapellenie Sainte-Catherine, Saint-Chamas, III : 578, 579, 580, 582.
Chapellenie Sainte-Catherine, Saint-Mitre, III : 615.
Chapellenie Sainte-Catherine et

Sainte-Marthe, Barbentane, II : 254, 257, 258.
Chapellenie Sainte-Catherine de Malbosc, Istres, II : 546, 547, 550. 551, 559.
Chapellenie Sainte-Catherinette, Lançon, II : 630.
Chapellenie Sainte-Croix, Aix, I : 457.
Chapellenie Sainte-Croix, Gravesson, II : 519.
Chapellenie Sainte-Croix, Tarascon, IV : 107.
Chapellenie Sainte-Élisabeth, Tarascon, IV : 120.
Chapellenie Sainte-Geneviève, Arles, II : 124.
Chapellenie Sainte-Magdeleine, Tarascon, IV : 114.
Chapellenie Sainte-Marguerite, Mallemort, II : 654, 655, 658.
Chapellenie Sainte-Marie-Magdeleine, Marignane, III : 8.
Chapellenie de Sainte-Marie de Vany, Tarascon, IV : 115, 116.
Chapellenie Sainte-Marthe, Aix, I : 447.
Chapellenie Sainte-Perpétue, Jouques, II : 571, 572, 573.
Chapellenie Sainte-Réparade, au Puy-Sainte-Réparade, III : 511.
Chapellenie Sainte-Thérèse, Marignane, III : 9.
Chapellenie Sainte-Thérèse, Saint-Cannat, III : 565.
Chapellenie Sainte-Trinité, Grans, II : 505.
Chapellenie Sainte-Trinité, Lançon, II : 627, 628, 630, 631, 632.
Chapellenies (quatre), unies dans les églises Saint-Laurent et Saint-Michel, de Salon, IV : 26.
Chapitre des Accoules, de Marseille, II : 498. — III : 274.
Chapitre des Aliscamps, Arles, II : 133.
Chapitre d'Avignon (Prévôt du), II : 263.
Chapitre de la Major, Arles, II : 69, 74, 75, 79, 82, 92, 112, 119, 121, 138.
Chapitre de la Major, de Marseille, I : 586. — II : 194, 197, 230, 333. — III : 126, 130, 137, 149, 153, 155, 162, 260, 263, 544, 551, 552.
Chapitre de Montmajour (Bénédictins), d'Arles, II : 71, 84, 85, 88, 114, 476, 477, 478. — III : 406, 407, 408, 409, 410, 411, 412, 413, 414, 415, 440, 441, 442, 443, 444, 445, 446, 447, 460, 482, 582, 609, 622
Chapitre métropolitain de Notre-Dame des Doms, Avignon, II : 325, 351, 523. — III : 472 — IV : 60.
Chapitre de Saint-Agricol, Avignon, II : 298, 299, 300, 303, 304, 305, 306, 307, 351. — III : 432.
Chapitre de Saint-Laurent, de Salon, IV : 23, 24, 26, 28.
Chapitre de Saint-Martin, de Saint-Remy, II : 265, 450. — III : 626, 627, 628, 629, 630, 631, 634.
Chapitre de Saint-Sauveur, d'Aix, I : 452, 453, 454, 461, 477, 508, 509. — III : 523, 540, 541.
Chapitre métropolitain de Saint-Trophime, Arles, II : 65, 68, 80, 81, 82, 83, 89, 90, 93, 94, 96, 97, 99, 100, 108, 112, 115, 122, 125, 127, 137. — III : 10, 410.
Chapitre de Saint-Victor, de Marseille, II : 195, 228, 229, 230, 232, 287, 288, 377, 378, 485, 491. — III : 125, 128, 133, 148, 149, 159. 160, 180, 181, 182, 255, 260, 489,

490, 495, 507, 508, 509, 552, 561, 562. — IV : 158, 160, 161, 162, 163, 198, 199.
Chapitre de Sainte-Marthe, Tarascon, IV : 100, 104, 115, 123, 142
Chartreux, Aix, I : 442, 444, 445, 446, 447, 451, 456, 457, 460, 503, 504
Chartreux, Marseille, III : 125, 127, 128, 129, 130, 132, 135, 165, 167, 168, 169, 267, 280, 284.
Cheilan Joseph, émigré, Marseille, III : 227.
Chomel Jean-Pierre fils, émigré, Marseille, III : 186, 282.
Chomel Jean-Pierre père, émigré, Marseille, III : 187, 211, 258.
Chomel, femme *Montolieu*, émigrée, Marseille, III : 234.
Christine Étienne, émigré, Istres, II : 557.
Cipières, émigré, Marseille, III : 191, 192, 203.
Clapier, émigré, II : 499.
Clarisses, Saint-Remy, III : 630, 632, 633, 637.
Clastrier Jean-Louis, courtier, émigré, Marseille, III ; 213, 283.
Clerc François, condamné, II : 393. — III : 448, 449, 590, 591.
Clergé (biens du), dont la provenance n'est pas indiquée : voir à *Biens de la première origine*.
Collé César, apothicaire, condamné, Marseille, III : 225
Collège national d'Aix, I : 482, 502, 514.
Collège d'Arles, II : 137, 139.
Collombon, homme de loi, condamné, Marseille, III : 235.
Colomb, instituteur, émigré, Marseille, III : 226
Colonia veuve, émigrée, Aix, I : 505.
Colonia, émigré, Aix, I : 509.
Commune d'Aix, I : 491, 493, 498, 504, 505, 506, 511, 518, 519.
Commune d'Allauch, I : 590.
Commune d'Alleins, II : 24, 26
Commune d'Arles, II : 117, 118, 120, 122, 123, 126, 127, 130, 131, 132, 136, 137, 139, 141.
Commune d'Aubagne, II : 200, 201.
Commune d'Auriol, II : 231, 232.
Commune de Berre, II : 283.
Commune de Bouc, II : 288.
Commune de Boulbon, II : 309.
Commune de Cassis, II : 334.
Commune de Ceyreste, II : 339
Commune de Châteauneuf-les-Martigues, II : 345.
Commune de La Ciotat, II : 375, 376.
Commune de Cuges, II : 395, 396, 499.
Commune d'Éguilles, II : 424.
Commune d'Eyguières, II : 440.
Commune de Fos-sur-Mer, II : 484.
Commune de Fuveau, II : 488.
Commune de Gardanne, II : 492, 493, 494.
Commune de Gignac, II : 501.
Commune de Grans, II : 511, 512.
Commune d'Istres, II : 557, 559, 560.
Commune de Lambesc, II : 609, 610.
Commune de Lançon, II : 637, 638, 639.
Commune de Maillane, II : 648, 649.
Commune de Mallemort, II : 667, 668
Commune de Marseille, III : 249, 251, 252, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 260, 261, 262, 264, 265, 266, 268, 269, 270, 278.

Commune de Martigues, III : 415, 416, 417
Commune de Meyrargues, III : 425.
Commune de Miramas, III : 449, 450.
Commune de Mollégès, III : 459.
Commune d'Orgon, III : 473, 474, 475.
Commune de Pélissanne, III : 483, 484.
Commune de Peynier, III : 496.
Commune de Puyloubier, III : 508.
Commune de Puy-Sainte-Réparade, III : 517, 518.
Commune de Rognes, III : 531.
Commune de Roquevaire, III : 552, 553.
Commune de Saint-Andiol, III : 562, 563
Commune de Saint-Chamas, III : 591, 592, 593, 594, 595.
Commune des Saintes-Maries, III : 610, 611.
Commune de Saint-Mitre, III : 618, 619.
Commune de Saint-Remy, III : 637.
Commune de Salon, IV : 42, 43, 44, 46, 47, 48, 49.
Commune de Sénas, IV : 60, 61.
Commune de Tarascon, IV : 137, 138, 143, 144.
Commune de Trets, IV : 164.
Commune de Velaux, IV : 179.
Commune de Ventabren, IV : 192.
Commune de Vernègues, IV : 208.
Conceil, émigré, Tarascon, IV : 129, 130, 131, 143.
Confrérie des Ames du Purgatoire, à Auriol, II : 228, 229, 230.
Confrérie Corpus Domini, Cabriès, II : 328.
Confrérie Corpus Domini, Ceyreste, II : 340.
Confrérie Corpus Domini des Accoules, Marseille, III : 243.
Confrérie Corpus Domini, Peyrolles, III : 505.
Confrérie Corpus Domini, Trets, IV : 163.
Confrérie des cultivateurs, sous le titre de Notre-Seigneur, Arles, II : 118, 119, 127.
Confrérie N.-D. du Château, Tarascon, IV : 139.
Confrérie N.-D. de la Garde, Marseille, III : 257, 268.
Confrérie N.-D. Jésus-Maria-Joseph, La Ciotat, II : 377.
Confrérie N.-D. du Rosaire, Ceyreste, II : 340.
Confrérie N.-D. de la Rose, II : 609.
Confrérie N.-D. de Saint-Victor, Marseille, III : 244.
Confrérie des Pauvres malades, La Ciotat, II : 378.
Confrérie du Saint-Esprit, Eyguières, II : 438.
Confrérie Saint-Lazare, Marseille, III : 266.
Confrérie laïque de Saint-Mathieu, Marseille, III : 247.
Confrérie Saint-Pierre, Tarascon, IV : 137.
Confrérie du Saint Sacrement, aux Baux, II : 267.
Confrérie des sœurs de Sainte-Anne et Saint-Symphorien, Martigues, III : 414.
Confrérie de la Trinité, Martigues, III : 415.
Congrégation de Barbentane, II : 254, 255, 257.
Congrégation de Châteaurenard, II : 350.
Congrégation des Filles, Martigues, III : 415.

Congrégation des Filles, Noves, III : 466.
Congrégation de Saint-Homobon, Marseille, III : 235, 246, 247, 248, 249, 251, 259.
Congrégation de Saint-Roch, Ceyreste, II : 339.
Congrégation de Saint-Thomas-de-Villeneuve, de Paris, à Lambesc, II : 608.
Congrégation Sainte-Françoise, Marseille, III : 257, 258, 273.
Constantin, émigré, Marseille, III : 190.
Cordeliers, Aix, I : 441, 454.
Cordeliers, Arles, II : 70, 71, 77, 78, 79, 87, 89, 95.
Cordeliers, Aubagne, II : 196.
Cordeliers de l'Observance. Barbentane, II : 255.
Cordeliers, Istres, II : 548, 550, 551, 552.
Cordeliers de l'Observance, Marseille, III : 161.
Cordeliers, du quartier Saint-Jérôme, Marseille, III : 162.
Cordeliers, Salon, IV : 23, 24, 25, 26, 29, 30, 31, 32, 50.
Cordeliers de la Ville, Tarascon, IV : 97, 103, 104
Cordeliers du Faubourg, Tarascon, IV : 97, 123.
Cordonniers (corporation des), Martigues, III : 416.
Cortès, émigré, Marseille, III : 230.
Cossul Joseph, marchand, condamné, à Berre, II : 280, 281.
Coste, émigré, Marseille, III : 190, 195.
Cousinery Joseph-Marie, condamné, Marseille, III : 242.
Couvent de la Magdeleine, Marseille, III : 269.
Covet-Marignane Anne-Louis, émigré, III : 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 642, 643, 644, 645, 646, 647. — IV : 216.
Créqui, femme *Félix*, émigrée, III : 219, 220, 221, 237, 487, 488.
Croizet Gabrielle, veuve *Guérin*, (les hoirs émigrés de), Marseille, III : 267.
Crudère fils, émigré, Marseille, III : 206.
Cure d'Allauch, I : 584, 585, 586, 590.
Cure d'Auriol, II : 227, 231.
Cure des Baux, II : 267.
Cure de Boulbon, II : 298, 309.
Cure de Cabannes, II : 312.
Cure de Cassis, II : 334.
Cure de Ceyreste, II : 339.
Cure de Châteaurenard, II : 349.
Cure de Cornillon, II : 393
Cure de Cuges, II : 395.
Cure d'Éguilles, II : 424.
Cure d'Eygalières, II : 439.
Cure d'Eyguières, II : 438.
Cure d'Eyragues, II : 450, 451.
Cure de Fuveau, II : 485.
Cure de Gardanne, II : 493.
Cure de Gémenos, II : 498.
Cure de Graveson, II : 523.
Cure d'Istres, II : 547.
Cure de Jouques, II : 570, 571, 572.
Cure de Lambesc, II : 596.
Cure de Lançon, II : 392, 626, 628, 629, 630.
Cure de Maillane, II : 644, 645, 646, 649.
Cure de Marignane, III : 8, 9.
Cure de Martigues, III : 415.
Cure de Meyreuil, III : 430.
Cure de Mimet, III : 434.
Cure de Miramas, III : 441.

Cure de Mollégès, III : 458.
Cure de Noves, III : 463, 464, 465.
Cure de Peyrolles, III : 502, 503, 504, 505.
Cure de Puy-Sainte-Réparade, III : 511, 512, 516.
Cure de Rognac, III : 520.
Cure de Rognes, III : 531.
Cure de Roquevaire, III : 553.
Cure de Saint-Cannat, III : 568.
Cure de Saint-Chamas, III : 577, 578, 580, 581, 594.
Cure Saint-Jean-Baptiste, Aix, I : 503.
Cure Saint-Joseph, Arles, II : 129.
Cure Sainte-Magdeleine, Aix, I : 452, 453, 460.
Cure Sainte-Marie-Magdeleine, Iles-Martigues, III : 411.
Cure des Saintes-Maries, III : 610.
Cure de Saint-Mitre, III : 617.
Cure du Sambuc, en Camargue, II : 127.
Cure des Sansouires, dans l'île de la Camargue, II : 139.
Cure de Sénas, IV : 59, 60.
Cure de Trets, IV : 163.
Cure de Vauvenargues, IV : 171.
Cure de Ventabren, IV : 190.
Cymon de Beauval Léon-Pascal, garde du corps, à Paris, émigré, III : 531.
Cymon de Beauval Louis-Théodore-Xavier, conseiller au Parlement de Provence, émigré, I : 482, 501.

Dagnan Nicolas-Alphonse, émigré, à Marseille, III : 201, 202.
Dalmas, condamné, Marseille, III : 197, 203.
Damian, émigré, II : 662, 663, 664, 665, 671, 672. — IV : 41, 50.
Debot Pierre-Hippolyte, émigré, Marseille, III : 191.
Defort Françoise, veuve *Cardon*, Marseille, III : 280.
Deidier-Curiol-Mirabeau, émigré, I : 499. — III : 208, 247, 281.
Deleutre-Canillac frères, émigrés, III : 466.
Devilliers Jean-Baptiste-Augustin, bourgeois, de Marseille, émigré, II : 200. — III : 204, 205, 207, 215, 218, 219.
Deydier, prêtre, émigré, Marseille, III : 207.
Dieudé, émigré, I : 590.
Doctrinaires, Aix, I : 463, 464, 465, 466, 474, 477, 511.
Doctrinaires, Tarascon, IV : 125.
Domaines de la Couronne, III : 283.
Domaines impériaux, I : 517. — II : 139, 140, 141, 328, 494. — III : 25, 283, 284, 286, 595.
Domaines nationaux, I : 519. — II : 141, 263, 433, 434, 435, 500, 638. — III : 228, 280, 281, 286, 595. - IV : 49, 63.
Domaines royaux, I : 586. — III : 25.
Dominicaines, Marseille, III : 131.
Dominicains, Aix, I : 440, 443, 446, 447, 448, 457, 513.
Dominicains, Arles, II : 64, 66, 67, 68, 70, 73, 79, 80, 82, 86, 87, 92, 94, 116, 131, 138, 265.
Dominicains, Marseille, III : 131, 132, 133, 136, 141, 251.
Dominicains de Saint-Maximin, II : 273.
Dominicains, Saint-Remy, III : 626.
Dominicains, Tarascon, IV : 98, 100, 118.
Dominicains, Tarascon, IV : 139.
Donnadieu Jean-Jacques, émigré, Marseille, III : 248, 249, 261.

Doria frères, émigrés, Tarascon, IV : 132, 133, 134, 135, 136.
Douanes nationales, Arles, II : 121.
Doyenné de Tarascon, IV : 96, 123, 126.
Dragon Jean-Joachim, négociant, condamné, Marseille, III : 226, 228.
Duperret, condamné, Marseille, III : 221, 241, 242.
Durand, capitaine marin, émigré, Marseille, III : 228.
Duranti-Collongue, noble, émigré, Aix, I : 500, 507.
Durbec André, émigré, Allauch, I : 587.

Église du quartier des Comtes, Marseille, III : 162.
Église de Laurade, Tarascon, IV : 139
Église N.-D. du Mont, Marseille, III : 155.
Église du quartier du Rouet, Marseille, III : 163.
Église du quartier de Saint-Julien, voir à *commune de Marseille*, III : 256.
Église paroissiale de Peyrolles, III : 504.
Église et maison curiale de Julhans, à Roquefort, III : 544.
Eldra - Lambot Jean - François, émigré, Lambesc, II : 610.
Ermitage de Saint-Blaise, Saint-Mitre, III : 619.
Ermitage de Saint-Marcelin, Rognes, III : 531.
Ermitage de Saint-Michel et Saint-Jean, Trets, IV : 162, 163.
Ermitage de Saint-Sauveur, Tarascon, IV : 113.
Ermitage de Saint-Vincent, Roquevaire, III : 553.
Espagnet Augustin-Honoré-Louis, conseiller au Parlement de Provence, émigré, II : 607, 608. — IV : 65.
Estuby Bonaventure, avoué, condamné, Marseille, III : 227.
Evêché de Marseille, II : 195, 197, 200, 395, 658
Eymieu Jean-François, émigré, Aix, I : 515
Eyraud Antoine, condamné, Marseille, III : 208.

Fabry-Borrilly, émigré, d'Aix, I : 506, 507. — II : 492
Faudran-Taillade, émigré, II : 609, 610, 658, 659, 660. — IV : 207.
Favet aîné, émigré, Aix, I : 512.
Félix, veuve de *Simiane*, émigrée, Collongue, II : 387.
Félix Balthazard, émigré, Aix, I : 510.
Ferme générale, Arles, II : 123.
Ferme générale, Tarascon, IV : 138.
Ferrand Jean-Baptiste, marin, III : 287.
Ferrari, émigré, Marseille, III : 195.
Fesquet, émigré, Marseille, III : 261, 264, 271.
Feuillants, Aix, I : 439, 443, 457.
Feuillants, Marseille, III : 137, 142, 143, 268.
Filhol Laurent, émigré, Salon, IV : 38.
Flotte, émigré, III : 197, 198, 217, 245, 552.
Fogasse Louis, émigré, Tarascon, IV : 131, 132, 140, 143.
Fondation desservie par le curé de Cornillon, III : 408.
Fondation desservie par le curé de Ferrières-les-Martigues, III : 407, 409.

Fondation desservie par le curé de l'Ile-les-Martigues, III : 410.
Fondation desservie par le curé de Jonquières-les-Martigues, III : 407, 408, 409.
Fondation desservie par le sieur Moutet, Martigues, III : 407.
Fondation desservie par le curé de Marignane, III : 408.
Fondation desservie par le curé de Villeneuve-les-Manosque, III : 409.
Fondation des Inviolata, Miramas, III : 442.
Fondation de la Messe de l'aurore, Martigues, III : 406.
Forbin, émigré, II : 554.
Forges de Parny, émigré, II : 345
Fortis fils, émigré, Aix, I : 512.
François, prêtre, émigré, Aix, I : 479.
Fremendity Jean-Marie-Théodore, émigré, Marseille, III : 214.
Frère mineur conventuel (Clément), Salon, IV : 23.
Frères des écoles chrétiennes, à Aix, I : 478.
Frères des écoles chrétiennes, Arles, II : 107, 110, 113, 124, 135.
Frères des écoles chrétiennes, Marseille, III : 170, 253, 256, 259, 261, 269, 274.

Gaillard, ancien maire, émigré, Marseille, III : 237.
Gajot Mathieu-Philippe, émigré, Salon, IV : 39, 40, 43.
Galliffet Simon-Jean-Alexandre, émigré, I : 507, 511, 515. — II : 268, 276, 483, 557, 558, 632. — III : 265, 415, 546, 618. — IV : 150, 151, 152.
Garnier Antoinette-Dorothée, femme de *Boyer-Bandol*, émigrée, III : 544.
Gassin, émigré, Marseille, III : 256, 260.
Gautier, veuve *Autheman*, mère d'émigré, II : 577.
Gautier du Poët Henri-Joseph, conseiller au Parlement de Provence, émigré, I : 489, 514, 515. — II : 661, 665, 666, 667, 671, 672. — IV : 201, 202, 203, 204, 205, 206, 207.
Gautier du Poët (les quatre frères), émigrés, Aix, I : 509.
Gay-Taradel, émigré, Marseille, III : 196, 197, 199, 200, 213, 214, 282.
Genoyer, émigré, Marseille, III : 213.
Geoffroy frères, émigrés, Marseille, III : 277.
Girard, condamné, Grans, II : 508.
Giraud Antoine-César, prêtre, émigré, Rognes, III : 531.
Giraud Gaspard, émigré, Marseille, III : 198, 209, 210, 216.
Giraud Jean-Baptiste, émigré, à Aubagne, II : 201.
Giraud de Cuers, émigré, Marseille, III : 216, 229, 230, 243.
Glandevès, émigré, Marseille, III : 250.
Gourel François, notaire, condamné, Berre, II : 276, 277, 278, 279, 280.
Grands-Augustins, Aix, I : 442, 444, 447, 449, 453.
Grands-Augustins, Arles, II : 64, 66, 68, 69, 70, 72, 75, 76, 80, 85, 89, 135, 137.
Grands-Augustins, Marseille, III : 124, 182, 183, 253, 256.
Grands-Carmes, Aix, I : 440, 442, 443, 448, 507, 508.

Grands-Carmes, Arles, II : 66, 81, 117, 122.
Grands-Carmes, Marseille, III : 154, 161, 279, 284, 286.
Grands-Carmes, Mazargues-Marseille, III : 269.
Gravi, émigré, Marseille, III : 258, 285, 286.
Grégoire, condamné, Marseille, III : 205.
Grimaldi-Regusse, émigré, Aix, I : 507, 512. — II : 267.
Grimaud Jean-Baptiste, émigré, Aubagne, II : 201.
Guérin dit *La Glace*, émigré, Marseille, III : 210.
Guien Pierre-Alexandre, émigré, Marseille, III : 249.
Guilhen Michel, condamné, à Berre, II : 281, 282.

Henrigues François-Simon, émigré, II : 393. — III : 447, 582, 583, 584, 585, 586, 587, 588, 589, 593, 594.
Hôpital de la Charité, Aix, I : 504.
Hôpital Saint-Nicolas, Tarascon, IV : 137.
Hospice de la Grande-Miséricorde, Marseille, III : 245.
Hospice du Refuge, Marseille, III : 238, 239.
Hugues Joseph aîné, négociant, condamné, Marseille, III : 201, 210, 217, 218, 222, 223, 224, 238.

Icard, condamné, Marseille, III : 207.
Imbert, émigré, Marseille, III : 226, 233.
Isnard Laurent-François, condamné, Marseille, III : 242.
Isoard-Chenerilles Victor-Hippolyte, émigré, d'Aix, I : 507, 509. — III : 512, 513, 514, 515, 516, 517.

Jaubert-Saint-Pons Sidoine, Aix, I : 512.
Jésuites, Arles, II : 102, 103, 108, 109, 114, 141.
Jouine Jean-Baptiste, émigré, Salon, IV : 34.
Jourdan, émigré, Marseille, III : 230.
Jourdan Laurent, prêtre, émigré, Meyrargues, III : 425.

Labat Jean, émigré, III : 488.
Lacombe Paul, émigré, Salon, IV : 41, 49.
Lagarde frères, émigrés, Marseille, III : 186.
Laget Joseph, homme de loi, émigré, Marseille, III : 249.
Laget-Bardelin, émigré, Aix, I : 512.
Lajard émigré, d'Aix, III : 273.
Latour Joseph, émigré, Arles, II : 126, 130, 133, 136.
Laugier Joseph, notaire, condamné, Marseille, III : 229.
Laure Pierre, condamné, Marseille, III : 240.
Laurent Henry, condamné, de Marseille, II : 633, 634, 635, 636, 637. — III : 190.
Lazaristes, Saint-Chamas, III : 582.
Légat de Perline, Tarascon, IV : 111.
Légat de Reynaud Mazet, Tarascon, IV : 115.
Légat de Vidal, Tarascon, IV : 119.
Léonard, émigré, Arles, II : 128.

Léotard Magdeleine, veuve *Galliffet*, (l'hoirie de), I : 505.
Levésy, prêtre, émigré, Marseille, III : 191, 219.
Liancourt, émigré, Tarascon, IV : 140.
Lille-Grandville, émigré, Aix, I : 506.
Lombard-Gourdon Jean-Paul, émigré, Arles, II : 123, 126.
Longis, émigré, Aubagne, II : 200.
Lorraine Charles-Eugène, ci-devant prince, émigré, II : 608. — III : 474, 475.
Lortemard Marguerite-Élisabeth, veuve de Jean-Joseph *Bonnet-Costefrède*, émigrée, Aix, I : 496.
Lyonnaises, Marseille, III : 139, 140, 176, 177, 178, 179, 180.

Manoly cadet, courtier, émigré, Marseille, III : 214.
Manson dit *Moulard*, émigré, Arles, II : 125.
Manson Jacques, émigré, Arles, II : 128. — III : 423, 424.
Maréchaux ferrants (confrérie des), Martigues, III : 414.
Marguilliers de Saint-Martin, Marseille, III : 275.
Marin, émigré, Marseille, III : 282.
Marin Auguste fils, propriétaire, émigré, à Aix, I : 496.
Marin François-Claude, émigré, II : 524. — IV : 141.
Martin Thomas, boulanger, émigré, Jouques, II : 573, 574, 575, 576, 577, 578, 579.
Martin-Compian, émigré, Marseille, III : 212, 222, 231, 232.
Maunier Antoine-André, émigré, Istres, II : 552, 553, 554.
Mazargues, condamné, Marseille, III : 199, 200, 209, 216.
Meissonier, émigré, Marseille, III : 259.
Menuisiers (corps des), Tarascon, IV : 139.
Merci (religieux de la), Aix, I : 502.
Merci (religieuses de la), Marseille, III : 252.
Mersanne père, émigré, Marseille, III : 282.
Messe de l'Aurore, Aubagne, II : 197.
Messe de l'Aurore, Saint-Mitre, III : 617.
Meyer, émigré, Marseille, III : 249, 260, 267.
Meyffredy, condamné, Marseille, III : 187.
Meyfredy Jean-Baptiste, marchand, émigré, Marseille, III : 217.
Meyran, émigré, Arles, II : 125.
Meyronnet Saint-Marc, émigré, III : 605.
Michel, épouse *Vial*, IV : 49.
Michel Vincent-Benoît fils, émigré, Aix, I : 512.
Michel dit *le Beau*, émigré, Aix, I : 513.
Mille, veuve de Jacques *Roux*, émigrée, Marseille, III : 258.
Millot Jean-Louis aîné, émigré, II : 198.
Minimes, Aix, I : 440, 442, 444, 448, 452, 457, 506, 510, 513. — III : 133.
Minimes, Arles, II : 67, 71, 77, 79, 95, 97, 137.
Minimes, La Ciotat, II : 371, 373, 374, 378.
Minimes, Marignane, III : 9.
Minimes, Marseille, III : 135, 138, 142, 163, 253, 267.

Miraillet, émigré, Marseille, III : 266.
Miséricorde, Aix, I : 461.
Miséricorde, Salon, IV : 22, 26.
Mission de France, Marseille, III : 166, 237, 244, 247, 248, 252, 253, 261, 271, 274.
Mission de Provence, voir à Congrégation de Saint-Homobon, Marseille.
Molliex Joseph, ferblantier, condamné, Marseille, III : 193, 194, 225, 233, 239.
Monaco (Prince de), II : 266.
Montcalm Jean-Paul, émigré, IV : 138.
Montolieu, noble, émigré, Marseille, III : 187, 188, 189, 262, 264.
Montolieu, veuve *Castellane-Majastre*, émigrée, Marseille, III : 256.
Montolieu, veuve *Chenerilles*, émigrée, Marseille, III : 252
Morel de Calissanne, émigré, III : 638, 639
Morel de Mons François-Xavier-Casimir, conseiller au Parlement de Provence, émigré, I : 511. — II : 341, 608. — IV : 166, 167, 168, 169, 170, 171.
Mouisson François, émigré, Salon, IV : 41, 42.

Napollon, émigré, Marseille, III : 222.
Nicolas, émigré, Marseille, III : 262.
Notaires (collège des), Marseille, III : 230.

Observantins, Aix, I : 448, 504
Observantins, Aurons, II : 252.
Observantins, Saint-Remy, III : 631.
Observantins, Trets, IV : 159, 161.
Œuvre du Bouillon, Marseille, III : 240.
Œuvre du Corpus Domini, Aix, I : 500.
Œuvre des Enfants marins, Marseille, II : 264.
Œuvre des femmes et filles déplacées, Arles, II : 121.
Œuvre des Orphelines, Aix, I : 503.
Œuvre de la Propagande, Aix, I : 510, 517.
Œuvre du Refuge, Tarascon, IV : 140, 141.
Olivier, prêtre, émigré, Marseille, III : 206.
Olivier Jean-François, condamné, Éguilles, I : 488. — II : 408, 409, 410, 411, 412.
Ollivier, émigré, Aix, I : 511.
Oratoriens, d'Aix, I : 462, 477, 493, 514. — III : 433, 528, 529, 530.
Oratoriens, Allauch, I : 587.
Oratoriens, Arles, II : 101, 102, 103, 104, 105, 109, 111, 112, 113, 114, 115, 116, 123, 129, 135, 137.
Oratoriens, Gardanne, II : 491, 492.
Oratoriens, Marseille, III : 166, 167, 180, 251, 272, 276, 277, 278.
Oratoriens, Tholonet, IV : 149, 150.
Ordre de Malte, I : 466, 474, 478, 480, 481, 482, 514. — II : 23, 24, 25, 26, 82, 102, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 112, 113, 114, 119, 120, 124, 125, 126, 127, 128, 129, 130, 132, 133, 134, 135, 136, 137, 139, 260, 349, 350, 483, 521, 522, 523, 557, 668, 669, 670, 671. — III : 253, 417, 537, 538, 610. — IV : 136, 137, 163.

Pagi-Valbonne Joseph-Louis, émigré, II : 596, 597, 598, 599, 600, 601, 602, 603, 604, 605, 606, 607, 608, 610.
Paret, cordonnier, émigré, Marseille, III : 216.
Paroisse des Accoules, Marseille, III : 270.
Paroisse Sainte-Croix, Arles, II : 124.
Paroisse Saint-Étienne, Tarascon, IV : 122.
Paroisse Saint-Julien, Arles, II : 128, 138.
Paroisse Saint-Laurent, Marseille, III : 263.
Paroisse Saint-Lucien, Arles, II : 100.
Paroisse Saint-Martin, Arles, II : 100.
Paroisse Saint-Martin, Marseille, III : 256, 268.
Paroisse Saint-Pierre, Arles, II : 98.
Paroisse Saint-Trophime, au Plan-du-Bourg, Arles, II : 126.
Pascal Nicolas, officier de santé, condamné, Allauch, I : 589.
Payan-Saint-Martin, émigré, Aix, I : 517.
Pêcheurs (corps des patrons), Marseille, III : 250.
Pelé Louis, marchand tailleur d'habits, Grand'Rue, à Marseille, III : 164.
Pellissier, condamné, Grans, II : 508, 509, 510, 511.
Peloux, émigré, Marseille, III : 257, 266.
Pénitents blancs de l'Observance, Aix, I : 476.
Pénitents blancs des Carmes, Aix, I : 508.
Pénitents blancs, Arles, II : 124, 129, 131, 136.
Pénitents blancs, Barbentane, II : 261.
Pénitents blancs, Boulbon, II : 298.
Pénitents blancs, Cabriès, II : 328.
Pénitents blancs, Ceyreste, II : 339.
Pénitents blancs, Châteaurenard, II : 349, 350.
Pénitents blancs, La Ciotat, II : 377, 378.
Pénitents blancs, Eyguières, II : 438.
Pénitents blancs, Gémenos, II : 499.
Pénitents blancs, Lambesc, II : 609.
Pénitents blancs, Lançon, II : 638.
Pénitents blancs, Maillane, II : 647.
Pénitents blancs, Marseille, III : 278, 285.
Pénitents blancs, dits de la Rédemption, Marseille, III : 273.
Pénitents blancs, dits de Saint-Lazare, Marseille, III : 277.
Pénitents blancs, Martigues, III : 416.
Pénitents blancs de N.-D. de la Mer, II : 113.
Pénitents blancs, Orgon, III : 473.
Pénitents blancs, Peynier, III : 496.
Pénitents blancs, Puyloubier, III : 509.
Pénitents blancs, Saint-Mitre, III : 618.
Pénitents blancs, Saint-Remy, III : 634.
Pénitents blancs, Tarascon, IV : 124.
Pénitents blancs, Trets, IV : 163.
Pénitents bleus, Arles, II : 107, 137.

Pénitents bleus, La Ciotat, II : 377, 378.
Pénitents bleus, dits de Saint-Martin, III : 278.
Pénitents bleus, Martigues, III : 416.
Pénitents bleus, Saint-Remy, III : 635.
Pénitents Bourras, Auriol, II : 232.
Pénitents carmelins, Marseille, III : 263.
Pénitents gris, Aix, I : 510.
Pénitents gris, Allauch, I : 586.
Pénitents gris, Arles, II : 121.
Pénitents gris, Châteaurenard, II : 350.
Pénitents gris, Tarascon, IV : 124.
Pénitents noirs, Arles, II : 128.
Pénitents noirs, Aubagne, II : 200.
Pénitents noirs, Berre, II : 282.
Pénitents noirs, Ceyreste, II : 339.
Pénitents noirs, La Ciotat, II : 374.
Pénitents noirs, Marseille, III : 240, 263.
Pénitents noirs, Noves, III : 467.
Pénitents noirs, Saint-Remy, III : 635.
Pénitents noirs, Tarascon, IV : 124.
Perrin Jean-Antoine, notaire, condamné, Aix, I : 501.
Perron Pierre, dit la Perrette, émigré, de Marseille, III : 447.
Perruquiers (corporation des maîtres), Marseille, III : 164
Petite-Miséricorde (religieuses de la), Marseille, III : 174, 175, 176, 285.
Peyssonnel-Barthélemy Anne-Rose-Jacqueline, émigrée, Fuveau, II : 485, 486, 487, 488.
Picpus, Marseille, III : 160, 161, 166, 270, 271.
Pignatel, prêtre, émigré, Marseille, III : 211.
Pin Louis, émigré, Salon, IV : 32, 33, 49.
Pinatel Jean-Baptiste, prêtre, émigré, Allauch, I : 587, 590.
Plasse Pierre, émigré, Marseille, III : 215.
Portefaix (corps des), Marseille, III : 248, 249, 261, 281.
Poulhariez, émigré, Marseille, III : 256.
Prêcheurs : voir à *Dominicains*.
Présentines, Marseille, III : 129, 141, 152, 153, 267.
Prieuré d'Albaron, II : 89, 131.
Prieuré d'Alleins, II : 8, 9, 10.
Prieuré de Beaumajour, Grans, II : 507.
Prieuré d'Eyguières, II : 438.
Prieuré des Eysselettes, Grans, II : 507.
Prieuré de Grans, II : 507.
Prieuré de la Magdeleine, Arles, II : 80, 90.
Prieuré de N.-D. de Consolation, Marseille, III : 137.
Prieuré de N.-D. de Gerle, Jouques, II : 572, 577.
Prieuré de N.-D. de La Roque, Jouques, II : 570, 571, 576.
Prieuré de N.-D. de Sède, Marseille, III : 142.
Prieuré Saint-Ambroise, Peyrolles, III : 500, 501, 502.
Prieuré de Saint-Blaise, Saint-Mitre, III : 615, 616, 617.
Prieuré de Saint-Eutrope, Aix, I : 499.
Prieuré Saint-Germain, Collongue, II : 387.
Prieuré de Saint-Laurent, Marseille, III : 159.
Prieuré de Saint-Léger, Saint-Chamas, III : 580.

Prieuré de Saint-Michel, Grans, II : 507.
Prieuré de Saint-Michel, Mallemort, II : 655, 656, 657.
Prieuré Saint-Michel de l'Escale, Arles, II : 91, 101, 111.
Prieurés réunis de Saint-Michel-de-l'Escale et Saint-Pierre-des-Aliscamps. à Arles, II : 115, 120, 138.
Prieuré de Saint-Pierre, Belcodène, II : 269, 270.
Prieuré de Saint-Pierre au Pin, Cabriès, II : 327.
Prieuré de Saint-Ser, Puyloubier, III : 508.
Prieuré de Saint-Vincent, de Cornillon, II : 391, 392. — III : 577, 578.
Prieuré de Sainte-Catherine, Auriol, II : 226, 227.
Prieuré Sainte-Élisabeth, Peyrolles, III : 500, 501.
Prieuré de Ventabren, IV : 190.
Prieuré de Vernègues, IV : 208.
Prieurs décimateurs, Tarascon, IV : 139.
Provence (États de), I : 513. — II : 289. — III : 474.
Prud'hommes dits de Saint-Jean (communauté des), Marseille, III : 269, 285

Quet Jean, cafetier, émigré, IV : 136.

Rampal fils aîné, fabricant de savon, émigré, Marseille, III : 184, 225
Raousset Émile, émigré, Boulbon, II : 307, 308.
Raousset-Seillon, émigré, II : 648.
Raousset-Soumabre, émigré, II : 648. — III : 432. — IV : 140, 141, 142.
Raoux Joseph, condamné, Salon, IV : 42.
Ravel des Crottes, émigré, à Marseille, III : 202.
Rebecquy François - Trophime, liquoriste, émigré, Marseille, III : 229.
Reboul Louis-Barthélemy, homme de loi, émigré, I : 502.
Récollets, Aix, I : 461.
Récollets, Arles, II : 76, 96, 111, 132.
Récollets, Eyguières, II : 437.
Récollets, Marseille, III : 164, 258, 267, 273, 279.
Rédemption des Esclaves (œuvre de la), Marseille, III : 231.
Refuge Saint-Genest, Arles, II : 99.
Religieux de Noves, III : 464, 465.
Religieux de Saint-Antoine, Marseille, III : 264.
Remuzat, prêtre, émigré, Marseille, III : 211.
Remuzat Jean-Vincent, émigré, Marseille, III : 198, 199.
Renaud d'Alleins, noble, émigré, I : 502. — II : 10, 11, 12, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 27, 249, 250, 251, 252, 661, 665.
Rey André, émigré, Salon, IV : 34, 35, 36, 37, 38.
Rey Balthazard-Antoine, émigré, Marseille, III : 185.
Rey Hilarion, émigré, Marseille, III : 197.
Rey Jean-Baptiste, prêtre, déporté, III : 241.
Rey Stanislas, émigré, Marseille, III : 208.
Reybaud, émigré, Aix, I : 509.
Reynaud, prêtre, émigré, Marseille, III : 253.
Reynaud François, prêtre, émigré, Alleins, II : 21, 22.

Ricard Joseph-Chrysostome, émigré, Pélissanne, III : 483, 484
Ricard-Brigançon (dames), aux Baux, II : 267.
Richerme Jean-Baptiste, condamné, Marseille, III : 240.
Ricoulphe Marie-Magdeleine (feu), Marseille, III : 280.
Rimbaud, émigré, Aix, I : 509.
Roman-Tribuliis, émigré, Aix, I : 508.
Romegas Joseph-François-Nicolas, propriétaire, émigré, Aix, I : 505, 511, 514, 515.
Rouard Joseph, cultivateur, condamné, de Ventabren, II : 420. — IV : 191.
Rousset Louis, émigré, Marseille, III : 191.
Roustain Jean-Baptiste, émigré, Marseille, III : 261.
Roux (les hoirs de), émigré, Marseille, III : 255.
Roux, femme *Glandevès*, émigrée, Marseille, III : 253, 255.
Roux La Fare Isidore-Louis, émigré, II : 341, 457, 458, 459, 460, 461, 462, 463, 464, 465, 466, 467, 468, 661. — III : 224. — IV : 191.

Sade, émigré, II : 438, 439, 440.
Saint-Amand, condamné, Marseille, III : 233, 242.
Saint-Étienne Louis, ménager, condamné, à Éguilles, II : 407, 408.
Saint-Jacques Joseph-Louis, émigré, à Marseille, III : 282.
Saint-Paul, Arles, (voir à *Augustines de Saint-Paul*).
Saint-Pons, émigré, Marseille, III : 208.
Saint-Sacrement (religieuses du), Marseille, III : 253.
Saint-Sébastien, Aix, (voir à *Ursulines*, 1er monastère).
Sainte-Claire (religieuses de), de Saint-Remy, II : 648.
Salen Jean-Baptiste, condamné, à Éguilles, II : 406, 407
Saporta, émigré, I : 509.
Sardou Joseph, curé, mis hors la loi, Marseille, III : 210, 234.
Sarraute, émigré, Arles, II : 131.
Séminaire (Grand), Aix, I : 450, 453, 456, 477, 497, 506, 510. — II : 327. — III : 482.
Séminaire (Petit), Aix, I : 513, 517.
Séminaire d'Arles, II : 77, 79, 82, 100, 345. - III : 9, 10. — IV : 25, 213, 214, 215, 216.
Séminaire du Bon-Pasteur (Petit), Marseille, III : 132, 154, 156.
Séminaire, de Viviers, II : 95.
Servites, La Ciotat, II : 372, 373, 377.
Siau Pierre, émigré, Marseille, III : 202.
Sibon, orfèvre, émigré, Marseille, III : 205.
Sibour, prêtre, émigré, Marseille, III : 227.
Silvy Jean-Antoine, notaire, condamné, d'Aix, I : 499. — IV : 150.
Sion (religieuses de), Marseille, III : 251.
Sœurs des écoles chrétiennes, Marseille, III : 270.
Suffren Saint-Tropez, Palamède, émigré, II : 554, 555, 556, 557. — III : 568, 569. — IV : 43, 44, 45, 46, 47, 49.
Surian Jean-Joachim, négociant, émigré, Marseille, III : 227.

Tailleurs d'habits (confrérie des), Arles, II : 138.

Tailleurs (corporation des maîtres), Marseille, III : 164
Tardieu Barthélemy, émigré, III : 482, 483.
Thoron-Artignosc Jacques-Armand, émigré, Aix, I : 495, 496, 508, 516.
Tiers-ordre Sainte-Catherine, Arles, II : 125.
Tiers-ordre de Saint-Dominique, Allauch, I : 586.
Timon-David, négociant, condamné, Marseille, III : 218.
Trinitaires, Aix, I : 464.
Trinitaires, Arles, II : 64, 65, 66, 67, 68, 69, 71, 78, 81, 83, 86, 87, 90, 94, 107, 110, 114.
Trinitaires, Lambesc, II : 595.
Trinitaires, Marseille, III : 132, 133, 159, 160, 162, 250, 255, 257, 262, 267.
Trinitaires, Martigues, III : 416.
Trinitaires, Saint-Remy, III : 631, 633, 634, 636, 637.
Trinitaires, Tarascon, IV : 101, 102, 103, 104, 105, 122, 139, 141.

Ursulines, 1er monastère (dites de Saint-Sébastien), Aix, I : 450, 451, 453, 456, 464.
Ursulines, Arles, II : 95, 107.
Ursulines, Aubagne, II : 198
Ursulines, La Ciotat, II : 376.
Ursulines, Saint-Remy, III : 630, 632, 636.
Ursulines, Salon, IV : 22, 23, 24, 25, 27, 28, 29.
Ursulines, Tarascon, IV : 98, 100, 101, 106, 108, 122, 125.
Ursulines de Saint-Laurent, d'Avignon, IV : 125.

Valbelle Marguerite-Alphonsine, veuve *Castellane*, émigrée, III : 246.
Velozo-Pinto, émigré, III : 281.
Vento de Cabannes, émigré, II : 312, 313, 314, 315, 316, 317, 318, 319, 320, 321, 322, 323, 324, 325.
Vento des Pennes Jean-Louis-Paul, émigré, III : 490, 491, 492.
Vicairie d'Istres, II : 551, 552, 556, 559.
Vicairie de Saint-Chamas, II : 392.
Viguier, émigré, III : 589.
Villeneuve Rossoline-Victoire-Martiale, veuve *Beauregard*, femme *Cugnac*, émigrée, III : 265.
Villeneuve-Vence, émigré, I : 509. — II : 126.
Vintimille-Duluc, émigré, III : 250. — IV : 138.
Visitandines, 1er monastère (dites Grandes-Maries), Aix, I : 441, 447, 448, 450, 451, 452, 458, 463, 507.
Visitandines, 2e monastère (dites Petites Maries), Aix, I : 450, 452, 466.
Visitandines, Arles, II : 103.
Visitandines, 1er monastère (Grandes-Maries), Marseille, III : 131.
Visitandines, 2e monastère (Petites-Maries), Marseille, III : 134, 136, 139, 148, 149, 152, 154, 172, 173, 284.
Visitandines, Tarascon, IV : 124.
Voulonne Joachim, prêtre, émigré, Marseille, III : 243, 280.

B. — Table des Acquéreurs

Abeau Joseph, négociant, à Peyrolles, III : 503.

Abeau Quentin, négociant, à Peyrolles, III : 500.

Abeille Jean, d'Eyguières, II : 440.

Abeille Joseph, lieutenant-colonel commandant l'artillerie à Marseille, III : 417.

Abel Gaspard-Joseph-Victor, à Aix, I : 488,489.

Abonen Véran, à Cabannes, II : 318.

Abrachi Louis, meunier, à Aix, I : 443.

Abrard Gaspard, bourgeois, à Aix, I : 451, 457, 460.

Abril Jean-Louis, juge au tribunal du district d'Arles, II : 86, 93, 102

Achard Baudile, de Noves, III : 466.

Achard Jean-Jacques, de Marseille, III : 270.

Achard Jean-Joseph cadet, voiturier, à Aix, I : 518.

Achard Luce, veuve Decour, de Noves, III : 466, 467.

Achard Marie-Anne, veuve Ricaud, Grand'Rue, île 173, n° 2, à Marseille, III : 190.

Achard Marie-Rosalie, femme Jacques Delon, rue Grignan, n° 2, à Marseille, III : 285.

Adam Jacques, marin, rue des Grands-Carmes, n°6, à Marseille, III : 286.

Adam Jean-Baptiste, cultivateur, à Venelles, IV : 182, 187.

Adam Marie, née Olivary, à Marseille, III : 286.

Adrian Jean-Joseph, propriétaire, à Martigues, II : 484.

Agard Étienne, à Mallemort, II : 659.

Agard Jacques, à Vernègues, IV : 201.

Agard Joseph, à Mallemort, II : 659.

Agard Michel, II : 499.

Agnel François-Marie, à Aix, I : 518.

Agnel Simon, à Alleins, II : 25.

Agnelly Jean-Mathieu, à Aix, I : 512.

Ailhaud Dorothée, veuve Brousse, à Salon, IV : 30.

Ailhaud François, de Mallemort, II : 654.

Ailhaud Louis fils, à Salon, IV : 31.

Aillaud André, négociant, à Arles, II : 80.

Aillaud Antoine, baile berger, à Arles, II ; 71, 83.

Aillaud Dominique, à Aix, I : 514. — II : 558. — III : 273.

Aillaud François, à Orgon, III : 470, 471

Aillaud Jean, maçon, à Cabriès, II : 327.

Aillaud Jean-Baptiste, à Mallemort, II : 663, 664, 665.

Aillaud Jean-Baptiste, de Saint-Chamas, III : 440, 445, 587.

Aillaud Louis, à Salon, IV : 47, 48.

Aillaud Louis, de Crillon, IV : 190.

Aillaud Louis-Laurent, charcutier, île 16, n° 19, à Aix, I : 503.

AILLAUD Marguerite, épouse RIVAREL, à Salon, IV : 43.
AILLAUD Pierre, à Mallemort, II : 666.
AIMARD François, maréchal ferrant, à Berre, II : 279.
AIMÉ Vincent, à Aix, I : 473, 483, 485, 487.
ALASSIO Joseph, de Gênes, III : 254, 255.
ALBANÈS Jean-Baptiste, à Auriol, II : 228.
ALBE Jean-Baptiste, à Marseille, II : 126. — III : 263
ALBERT Christophe, cultivateur, à Venelles, IV : 183, 186.
ALBERT Hippolyte, cultivateur, à Venelles, IV : 185.
ALBERT Jean-Louis, cultivateur, à Venelles, IV : 186.
ALBERT Pancrace, cultivateur, à Venelles, IV : 186.
ALBERTAS (d') Auguste-René-Félix, propriétaire, à Aix, II : 499. — III : 425.
ALBERTAS Jean-Baptiste-Suzanne, II : 273, 288.
ALEXIS Antoine, greffier à la Chambre des Comptes, à Aix, I : 445.
ALEXIS Gaspard, cultivateur, à Aix, I : 493.
ALEXIS Jacques-Paul, à Éguilles, II : 424.
ALIBERT Antoine, à Istres, II : 555.
ALIBERT Joseph, négociant, à Lambesc, II : 595.
ALIBERT Joseph-Antoine, cultivateur, à Marignane, III : 19.
ALIBERT Joseph, ménager, à Mollégès, III : 458.
ALLARD Antoine, maître ferblantier, place Neuve, à Marseille, III : 157.
ALLARD Barthélemy, à Noves, III : 463.
ALLEC Honoré, à Arles, II : 129, 130.
ALLEC Jean fils, à Arles, II : 91.
ALLÈGRE fils, procureur-fondé de Michel PARALOUP, de Lançon, II : 630.
ALLÈGRE Esprit, emballeur, rue Municipale, île 187, n° 18, à Marseille, III : 214.
ALLÈGRE Jean-François, commis, rue Thimoléon, île 22, n° 33, à Marseille, III : 214.
ALLEMAND Charles, dé François fils, à Aurons, II : 251. — IV : 199.
ALLEMAND Dominique, à Aurons, II : 251.
ALLEMAND Étienne, à Aurons, II : 251.
ALLEMAND Gaspard, à Aurons, II : 251.
ALLEMAND Jean-André, à Aurons, II : 251.
ALLEMAND Laurent, négociant, à Salon, IV : 48.
ALLEMAND Simon, à Pélissanne, III : 484.
ALLIÉ Jean-François, négociant, à Tarascon, II : 296.
ALLIÈS Noël, hors la porte de Rome, île 18, n° 11, à Marseille, III : 159, 181.
ALLIOT François, à Marseille, III : 245.
ALLIVON Joseph, à Arles, II : 106.
ALOUÉ André, négociant, à Tarascon, IV : 101, 114.
ALPHANDÉRY Moïse, propriétaire, à Mollégès, III : 459.
AMALBERT Joseph, bourgeois, à Trets, IV : 160, 161.

Amalric Esprit-Antoine, courtier, à Marseille, III : 265.
Amat François, à Lançon, II : 627.
Amavet Jean-Baptiste, berger, à Arles, II : 80.
Amé Bruno, à Aix, II : 134.
Amé la Laune François-Xavier, propriétaire à Sisteron, II : 134.
Amélis aîné, de Salon, IV : 207.
Amélis cadet, de Salon, IV : 207.
Amélis Jean, à Salon, II : 341, 438.
Ami Jean-Baptiste, orfèvre, à Aix, I : 460.
Amié François fils, à Noves, III : 463.
Amiel Claude, de Pierre, à Barbentane, II : 260.
Amiel François, à Barbentane, II : 260.
Amiel Jacques, de Jacques, à Barbentane, II : 261.
Amiel Jean-Baptiste, notable, à Salon, IV : 29.
Amiel Pierre, de Jacques, à Barbentane, II 260
Amielh Gaspard, à Marseille, III : 265.
Amigues Raymond, maçon, rue Saint-Martin, à Marseille, III : 173, 199, 202.
Amouroux Antoine, de Salon, IV : 37.
Amouroux Jean-Baptiste, à Mallemort, II : 658, 667.
Amphoux Catherine, veuve Allard, revendeuse, derrière l'église Saint-Martin, à Marseille, III : 157.
Amphoux François-Jacques, à Saint-Chamas, III : 578.
Amphoux Jacques François, d'Istres, II : 88.
Amphoux Jacques, entrepreneur maçon, chemin de Toulon, île 18, n° 9, à Marseille, III : 239, 241, 277.
Amphoux Mathieu, à Marseille, III : 273.
Amy Jean-Pierre, négociant, à Marseille, II : 198. — III : 168, 187, 250.
Amyot Pierre-André-François-Xavier, à Aix, II : 327.
Anastay Jean-Joseph, propriétaire, à Éguilles, II : 413, 416.
André Antoine, de Jean, cultivateur, à Eyragues, II : 455.
André Augustin, rue des Accoules île 317, n° 3, à Marseille, III : 284.
André Balthazard-Honoré, propriétaire et receveur des Domaines, à Arles, II : 109, 123, 131.
André François, fils de Jean-Baptiste, négociant, à Trets, IV : 159.
André Honoré, de Saint-Chamas, III : 445.
André Jean, fils d'Étienne, agriculteur, à Eyragues, II : 453.
André Jean-Baptiste, à Arles, II, 123.
André Jean-François, de Trets, IV : 163.
André Joseph, charcutier, à Aix, I : 481, 482, 483, 506
André Joseph, de Saint-Chamas, III : 445, 585.
André Lazare-Serenus, de Marseille, III : 267, 268.
André Mathieu, ménager, à Trets, IV : 160.
André Pierre-Mathieu, négociant, à Marseille, III : 150.
André Thérèse, à Allauch, I : 587.
André Valentin, boulanger, à Trets, IV : 158, 159, 162, 163.

ANDRIEU Jean-Joseph, cultivateur, à Vauvenargues, IV : 167.
ANDRIEU Louis, salpêtrier, à Saint-Remy, III : 626.
ANDRIEU Paul, ménager, à Saint-Remy, III : 631, 634.
ANDRIOU Alexandre, cultivateur, à La Ciotat, II : 372.
ANDRON Jacques aîné, à Arles, II : 122.
ANDRON Jean, tailleur d'habits, à Arles, II : 129, 137.
ANGELIER Antoine, cultivateur, à Tarascon, IV : 131.
ANGELIER Charles, cultivateur, à Tarascon, IV : 129, 134.
ANGOUIN François, tisseur à toile, à Graveson, II : 523.
ANSELME Antoine-Denis, négociant, de Noves, III : 464.
ANSELME Laurent cadet, enseigne de vaisseau de la République, non entretenu, rue Châteauredon, île 47, n° 9, à Marseille, III : 246.
ANTELME Honoré, à Miramas, III : 442.
ANTOINE Jean-Étienne, à Martigues, III : 411.
ARBAUD Emmanuel-Hermentier, marchand fabricant de cire, à Marseille, III : 150.
ARBAUD Joseph, cultivateur, à Jouques, II : 571, 573, 576.
ARBAUD Pierre, propriétaire, à Gignac, II : 501.
ARBAUD Pierre, cultivateur, à Jouques, II : 573, 574, 576.
ARCHANGE Jean-Baptiste, traiteur, à Aix, I : 448.
ARDIGIER Jean-François, à Barbentane, II : 261.
ARDISSON Jean, à Saint-Chamas, III : 591.
ARDISSON Jean-Baptiste, marchand, rue Cannebière, île 147, n° 12, à Marseille, III : 217.
AREINE Antoine, de Lançon, II : 630.
AREINE Jean-Paul, à Lançon, II : 635, 636.
ARÈNE Pierre, ménager, à Peynier, III : 495.
ARGÈME Mathieu, à Marseille, III : 255.
ARGÈME Nicolas, entrepreneur maçon, rue des Petits-Pères, île 8, n° 6, à Marseille, III : 205, 240, 253, 269.
ARGENTEL Fidèle, de Marseille, II : 439.
ARLACH Louis, ménager, à Saint-Pierre de Mézoargues, III : 432.
ARLATAN Françoise-Alexandrine-Désirée, propriétaire, à Aix, I : 505. — III : 265. — IV : 152.
ARLAUD André, à Aurons, II : 251. — IV : 200.
ARLAUD François-Laurent, à Aurons, II : 251.
ARLAUD Jean, à Alleins, II : 21, 26.
ARLAUD Jérôme, à Alleins, II : 9.
ARLAUD Joseph-Gaspard, propriétaire, à Aix, I : 497, 498, 503.
ARLAUD Joseph, à Alleins, II : 13, 22, 23.
ARLAUD Joseph, à Aurons, II : 251.
ARLAUD Nicolas, à Aurons, II : 251.
ARMAND, notaire, de Martigues, III : 411.
ARMAND Jean-Joseph-Nicolas, orfèvre, rue du Thiem, île 59, n° 34, à Marseille, III : 218.
ARMAND Pierre, propriétaire, à Marseille, I : 517.

Armand Sylvestre, à Aix, I : 487.
Armand Thomas, négociant, à Trets, IV : 159, 160.
Armentier François, de Saint-Gilles, II : 122.
Armieux Antoine, cultivateur, à Éguilles, II : 422.
Armieux Philippe, propriétaire, à Marignane, III : 25.
Arnaud, tailleur, à Arles, II : 102.
Arnaud, à Marseille, III : 131, 137, 153.
Arnaud Aimable cadet, aubergiste, à Aix, II : 439.
Arnaud Alexandre, à Aix, I : 489. — II : 574, 575, 576.
Arnaud Antoine, boulanger, à Aix, I : 481, 498.
Arnaud Antoine, cultivateur, au Puy-Sainte-Réparade, III : 515.
Arnaud Claude, de Pierre, à Barbentane, II : 261.
Arnaud François-Silvaire, à Marseille, III : 167.
Arnaud Gabriel, à Allauch, I : 590.
Arnaud Henri, marchand toilier, à Marseille, III : 138, 251.
Arnaud Honoré, à Arles, II : 128, 129, 136.
Arnaud Jacques, à Aix, I : 488.
Arnaud Jacques, capitaine de navire, à Arles, II : 129.
Arnaud Jean, à Jouques, II : 572.
Arnaud Jean-Antoine fils, à Lambesc, II : 602.
Arnaud Jean-Baptiste, ménager, à Marignane, III : 8.
Arnaud Jean-Gilles, II : 107.
Arnaud Jean-Julien, tonnelier, à Rive-Neuve, île 119, n° 9, à Marseille, III : 162, 220.
Arnaud Jean-Julien, tonnelier, rue de la Montagne, île 119, n° 9, à Marseille, III : 203.
Arnaud Jeanne, rue Noailles, à Marseille, III : 145.
Arnaud Joseph, à Grans, II : 507.
Arnaud Joseph fils, saleur, rue de la Pyramide, île 166, n° 7, à Marseille, III : 168, 169, 243, 258.
Arnaud Louis, à Arles, II : 79, 120.
Arnaud Louis-Étienne, propriétaire, à Istres, II : 549, 559.
Arnaud Mathieu, de Pélissanne, III : 482.
Arnaud Pierre-Pascal, à Arles, II : 125, 478.
Arnaud Pierre, à Auriol, II : 231.
Arnoux André, à Aix, I : 485.
Arnoux Joseph, boulanger, à Istres, II : 546, 559.
Arnoux Joseph, maître maçon, à Saint-Chamas, III : 578.
Arnoux Laurent, ménager, à Auriol, II : 228.
Arnulphy Françoise, à Aix, I : 480.
Arnulphy Marguerite, à Aix, I : 480.
Aron Louis, à Éguilles, II : 412.
Arquier Claude, cultivateur, à Aix, I : 470.
Arquier Dominique, cultivateur, à Marignane, III : 13, 19.
Arquier Joseph-Antoine, à Marignane, III : 13.
Arquier Magdeleine, épouse François Lieutaud, maçon, à Aix, I : 473.
Arquier Roch-Melchior, orfèvre et joaillier, cours des Phocéens, à Marseille, III : 207, 228.
Artaud Alexis, cultivateur, à Éguilles, II : 416.

ARTAUD Antoine, prêtre, de Maillane, II : 643.
ARTAUD Antoine, ménager, à Maillane, II : 646.
ARTAUD Claude, cultivateur, IV : 127.
ARTAUD Honoré, à Aix, II : 342.
ARTAUD Honoré, ménager, à Maillane, II : 643.
ARTAUD Honoré cadet, agriculteur, au Puy-Sainte-Réparade, III : 513, 514, 515, 516.
ARTAUD Jacques, cultivateur, à Éguilles, II : 423.
ARTAUD Jean-Mathieu, à Arles, II : 127.
ARTAUD Pierre, ménager, au Puy-Sainte-Réparade, III : 511, 512.
ASTIER Claude, à Saint-Mitre, III : 616.
ASTIER Jean-Antoine, de Confoux, II : 392
ASTIER Jean-Joseph-Louis, marchand drapier, rue Bonneterie, île 197, n° 1, à Marseille, III : 139, 152, 184.
ASTIER Joseph, de Confoux, II : 392.
ASTIER Pierre, menuisier, rue des Patriotes, à Marseille, III : 175, 182, 195, 196.
ASTOIN Honoré, Grand'Rue, près le coin de Saint-Victoret, à Marseille, III : 176.
ASTRUC Julien, de Saint-Mitre, III : 615
ATON Jean, de Martigues, III : 416.
AUBANEL Jacques-Honoré, à Saint-Hippolyte, I : 486, 517.
AUBERGER Jean-Claude, à Aix, I : 510.
AUBERGIER Laurent, cultivateur, de Maillane, II : 649.
AUBERT Claude, travailleur, à Arles, II : 92, 103.
AUBERT Dominique, à Châteaurenard, II : 350.
AUBERT Étienne, charron, à Châteaurenard, II : 349.
AUBERT Étienne, à Marseille, III : 260.
AUBERT Jean, fils de François, agriculteur, à Eyragues, II : 453.
AUBERT Jean-Baptiste, à Alleins, II : 17, 18
AUBERT Jean-Baptiste, à Rognes, III : 525.
AUBERT Jean-François, à Marseille, III : 150.
AUBERT Jean-Jacques, élève en chirurgie, à Marseille, III : 275, 280.
AUBERT Jean-Joseph, travailleur, à Vitrolles, IV : 214.
AUBERT Jean-Pierre, à Marignane, III : 14.
AUBERT Joseph, charron, à Eyragues, II : 450.
AUBERT Joseph, bourgeois, à Marseille, III : 140.
AUBERT Joseph, à Salon, IV : 40.
AUBERT Louis-Jean, II : 137.
AUBERT Pierre, entrepreneur, à Marseille, III : 144.
AUBERT Pierre, du Vernègues, IV : 200.
AUBERT-MIGNARD Jean-François, à Aix, I : 509.
AUBESPIN Antoine, miroitier, rue de l'Égalité, île 347, n° 15, à Marseille, III : 227.
AUBIN François-Louis, à Mallemort, II : 662.
AUBIN Jacques-Angély, cafetier et liquoriste, à Marseille, III : 150.

Aubran Étienne, ménager, au Puy-Sainte-Réparade, III : 511.
Aubran Jean, à Saint-Chamas, III : 580.
Aubran Laugier, à Saint-Chamas, III : 590.
Aubrespin Alexandre, ingénieur, à Aix, I : 449.
Aucane Jean, à Miramas, III : 442.
Aucane Joseph, à Miramas, III : 442, 446.
Audard, à Arles, II : 111.
Audemar Antoine, rue d'Aubagne, île 46, n° 15, à Marseille, II : 378. — III : 279.
Audibert Blaise, cordonnier et cultivateur, à La Penne, III : 487.
Audibert Charles-Honoré, quai de la Marine, île 110, n° 2, à Marseille, II : 659, 660. — III : 182.
Audibert Dominique, négociant, à Marseille, III : 150.
Audibert Georges père, négociant, à Marseille, III : 132.
Audibert Jean-Baptiste, à Marseille, III : 278.
Audibert Jean-Louis, propriétaire, au Puy-Sainte-Réparade, III : 518.
Audibert Jean-Paul, à Marseille, III : 278.
Audibert Laurent, ancien magasinier, boulevard Clary, n° 1, à Marseille, II : 140.
Audibert Laurent, cultivateur, à Berre, II : 278.
Audibert Marguerite, épouse en 1res noces de Barthélemy, et en 2mes noces de Claude-Étienne Charlet, commerçant, près la Loge, à Marseille, III : 225.
Audier André, à Vernègues, IV : 201.
Audier Symphorien, à Vernègues, IV : 199, 204, 205, 206.
Audier Thérèse-Marie, de Salon, demeurant à Aix, I : 508. — II : 125.
Audiffret (d') Jean-François, négociant, à Marseille, III : 153.
Audon Louis, IV : 37.
Audran, à Arles, II : 111.
Audran Antoine, ménager, à Peyrolles, III : 501, 503.
Audran Louis, à Salon, IV : 36.
Audran Pierre fils, travailleur, aux Baux, II : 265.
Audric François, de Trets, IV : 163.
Audric Jean-Baptiste-Valentin, marchand, à Marseille, III : 154.
Auffren Félix, de Marseille, II : 200.
Augard Claude, chapelier, rue d'Aubagne, n° 20, à Marseille, III : 243
Augier Edmond, rue Saint Ferréol, 28, à Marseille, II : 138.
Augier Honoré, entrepreneur maçon, rue de la Croix-du-Chantier, à Marseille, III : 172, 173.
Augier Jean-Honoré, propriétaire, rue des Phocéens, ci-devant de Rome, île 60, n° 1, III : 213.
Augier Jean-Michel, à Barbentane, II : 261.
Augier Marcelin, cultivateur, à Tarascon, IV : 129.
Aulon Jean, à Saint-Mitre, III : 615.
Auphan Auguste, de Sénas, IV : 60.

AUPHAN Firmin, IV : 132.
AUPHAN Jean-Pierre-Auguste, aubergiste, à Sénas, II : 424. — IV : 60.
AUPHAN Joseph-Augustin, à Mallemort, II : 663, 665.
AUQUIER Étienne, de Salon, IV : 44.
AUQUIER Gaspard, de Peyrolles, III : 504.
AUQUIER Joseph, travailleur, à Peyrolles, III : 502.
AURELLE David, de Salon, IV : 30.
AUROUZE Jean, négociant, à Arles, II : 65, 83.
AUTARD Louis-Elzéard, négociant, à Saint-Remy, III : 455, 458, 627.
AUTHEMAN André, négociant, à Eygalières, II : 434
AUTHEMAN André, boulanger, à Salon, IV : 38.
AUTHEMAN Jacques, de Salon, IV : 37.
AUTHEMAN Jacques-Flavius, à Aix, II : 577.
AUTHEMANT Ambroise, à Saint-Chamas, II : 393. — III : 584.
AUTRAN Étienne, à Martigues, III : 409.
AUTRAN Jean, menuisier, allées de Meilhan, île 1, n° 52, à Marseille, III : 140. 176.
AUTRAN Jean-Louis, maçon, à Rognes, III ; 524, 529, 530.
AUVIÈRE Joseph, marchand, à Trets, IV : 158.
AUZEPI Antoine, ménager, à Rognonas, III : 538.
AUZIÈRE Jean-Antoine-Mathurin, maire d'Auriol, II : 229.
AUZILLY Jean-Joseph, fabricant de savon, à Rive-Neuve, à Marseille, III : 154, 159.
AVIGNON Jean-Louis-Romuald, d'Arles, III : 610.
AVON Marcellin, du Vernègues, IV : 200, 202, 205.
AVRIL Joseph-Antoine, à Marseille, III : 224.
AYCARD Benoît, propriétaire, place Marat, île 44, n° 5, à Marseille, III : 191, 219.
AYMARD Jean-Daniel, juge de paix, II : 95.
AYMARD Joseph, à Lançon, II : 627.
AYMARD Symphorien, à Lançon, II : 626, 629.
AYMARD Vincent, propriétaire, à Marignane, III : 16, 17, 18, 21, 24, 646.
AYME François, propriétaire, à Istres, II : 559.
AYME Honoré-Pierre, homme de loi, juge suppléant au tribunal du district de Tarascon, à Arles, II : 265.
AYME Jean, à Barbentane, II : 261.
AYME Jean, à Istres, II : 551.
AYME Joseph, à Istres, II : 548.
AYME Sébastien, de Saint-Remy, III : 636.

BABAUDY, à Arles, II : 103, 106.
BABAUDY Joseph fils, à Arles, II : 123, 136.
BACULA Blanche, veuve de Claude BAILE, ménager, à Arles, II : 66.
BAGNAT François, négociant, rue de l'Age d'Or, île 187, n° 11, à Marseille, III : 244.
BAILLE Antoine, serrurier, à Aix, I : 476.
BAILLE Joseph, charbonnier, à Trets, IV : 160.
BAILLY Étienne, à Marseille, II : 342.

Bajolle Antoine, à Venelles, IV : 187.
Bajolle Jean-Pierre, cultivateur, à Venelles, IV : 187.
Bajolle Joseph, cultivateur, à Venelles, IV : 182.
Bajolle Pierre, I : 464.
Balatry Antoine-Joseph, orfèvre, Grand'Rue, île 170, n° 1, à Marseille, III : 196.
Bally Alexis, à Saint-Chamas, III : 449.
Balouard Jean-Joseph, II : 13.
Bar Andoche, serrurier, rue de l'Age d'Or, île 188, n° 18, à Marseille, III : 223, 234.
Barbaroux André-Étienne, à Aix, III : 546.
Barbaroux Jean-Jacques, de Martigues, III : 415.
Barbe Antoine, de Marseille, III : 257.
Barbe Jean-Pierre, ex-boulanger, rue Bonneterie, île 198, n° 30, à Marseille, III : 248.
Barberin (veuve), à Boulbon, II : 295.
Barberin François-Xavier, à Boulbon, II : 295.
Barberin Pierre-Joseph, à Boulbon, II : 295.
Barbezier, notaire, à Aix, I : 440.
Barbezier Pierre, à Arles, II : 100.
Barbier François, cadet, à Salon, IV : 35, 37.
Barbier Honoré, cultivateur, à Éguilles, II : 413, 422.
Barbier Jean-André, à Éguilles, II : 409, 417, 418.
Barbier Joseph, négociant, à Saint-Remy, III : 635.
Barbier Laurent, à Salon, IV : 47.
Barbier Pierre, fabricant de bas, à Saint-Remy, III : 453, 635.
Bard François, agriculteur, IV : 130.
Bard Jean-Louis, chapelier, à Tarascon, IV : 108, 131.
Bard Joseph, à Boulbon, II : 295.
Bard Michel, travailleur, à Tarascon, IV : 111, 135.
Baret Constantin, agriculteur, à Saint-Cannat, III : 566, 567.
Baret François, négociant, à Gardanne, II : 491.
Baret François, négociant, à Vitrolles, IV : 213.
Baret Jean, dit Lei Baisso, cultivateur, à Lançon, II : 458, 463.
Baret Jean-Baptiste, négociant, à Vitrolles, IV : 213, 215.
Baret Nicolas, négociant, à Vitrolles, IV : 215.
Baret Pierre, cultivateur, à La Fare, II : 461.
Baret Pierre, apothicaire, de Salon, IV : 26.
Barjavel Antoine, magasinier, rue de la Clovisse, Marseille, III : 165, 236, 239,
Barlatier Jean-Antoine, d'Aix, I : 506. — III : 261, 262.
Barlatier Jean-Joseph, à Istres, II : 547, 548, 550, 552.
Barlatier Joseph-Martial, propriétaire, à Istres, II : 139.
Barles Jean-Baptiste, propriétaire, à Aix, I : 485, 486, 487, 499.
Barles Marie-Madeleine, épouse Jean-Baptiste Arquier, d'Éguilles, II : 413, 414.
Barlet Jean-Joseph, cultivateur, à Aix, I : 492.
Barne Claude-François, notaire royal, à Tarascon, IV : 101, 117.
Barnoin Joseph-Henri, proprié-

taire foncier, au quartier du Refuge, île 77, n° 13, à Aix, I : 516.

Baron Antoine, de Marseille, II : 129.

Barracan Pierre, ancien greffier en chef de la juridiction de Tarascon, IV : 117, 122.

Barrachin Gaspard, propriétaire, à Arles, III : 610.

Barral Bonaventure, à Lambesc, II : 605.

Barral Cécile, veuve Giraud, de Saint-Cannat, III : 568.

Barral Jean-Honoré, négociant, à Saint-Cannat, III : 566.

Barral Marie, à Saint-Cannat, III : 567.

Barral Pierre, notaire, à Saint-Cannat, III : 568.

Barral Simon, à Lambesc, II : 606.

Barrallier Marie-Thérèse-Magdeleine, veuve de César Collé, à Marseille, III : 225.

Barras Joseph-Sébastien, marchand quincaillier, à Aix, III : 25.

Barraud Joseph, jardinier, à Aix, III : 507.

Barre François, ménager, à Auriol, II : 230.

Barrelier Barthélemy, à Alleins, II : 23, 24.

Barrelier Étienne, à Alleins, II : 10, 11, 23, 26.

Barrème Joseph, propriétaire, à Tarascon, IV : 142, 143.

Barret Pierre-François, droguiste, rue de l'Amandier, île 230, n° 2, à Marseille, III : 222.

Barrette Jean-Baptiste, marbrier, à Aix, I : 446.

Barriellon Jacques, patron pêcheur, à Arles, II : 68.

Barrigue Barthélemy-Hippolyte, à Marseille, III : 277.

Barrigue Joseph-Marc-Roch, île 36, n° 12, à Marseille, III : 277.

Barriol Jacques, ménager, à Mollégès, III : 457.

Barriol Laurent-Symphorien, cultivateur, à Lambesc, II : 603, 604.

Barrouillet Pierre, armurier, rue des Fabres, île 146, n° 10, à Marseille, III : 174.

Bartagnon fils, marchand au détail, à Maussane, III : 424.

Barthélemy fils, rue du Marsais, n° 4, à Marseille, III : 475.

Barthélemy Antoine fils, entrepreneur maçon, place des Hommes, à Marseille, III : 158, 242.

Barthélemy Christophe, marchand, place de la Liberté, île 73, n° 11, à Marseille, III : 203.

Barthélemy, Junius, dit le Créol, rue de la Liberté, n° 3, à Aix, III : 416.

Barthélemy Louis, à Marseille, III : 272.

Barthélemy Pierre, à Marseille, III : 258, 259.

Barut Jean-Joseph, de Saint-Chamas, III : 592, 593.

Basso Augustin, rue Sénac, île 4, n° 33, à Marseille, III : 182.

Bastide Victor, négociant, à Marseille, III : 132.

Baude Joseph, marchand orfèvre, à Marseille, III : 139.

Baude Joseph, maître cordonnier, rue Saint-Gilles, à Marseille, III : 157.

Baudisson Joseph, officier municipal, à Aix, I : 453, 510.

Baudœuf François, propriétaire, à Marseille, III : 257.
Baume Antoine, à Eyguières, II : 439.
Bausset Emmanuel, à Toulon, III : 277
Bausset Pierre, maçon, rue Dauphine, île 22, n° 10, à Marseille, II : 491, 492. — III : 434.
Baux, à Aix, I : 446.
Baux Jean-Baptiste, bourgeois, à Trets, IV : 158.
Baux Joseph, boulanger, à Trets, IV : 159.
Baye Isaïe, à Arles, II : 124.
Bayol Claude aîné, cordier, à Saint-Remy, II : 265. — III : 628.
Bayol Étienne, à Saint-Remy, III : 628.
Bayol Honoré, négociant, à Maillane, II : 643.
Bayol Jacques, chaudronnier, à Saint-Remy, III : 629.
Bayot François, à Noves, III : 463.
Bayssière Jean, bourgeois, à Marseille, III : 150.
Beaucaire Moïse, fils de Daniel, propriétaire, à Aix, II : 458, 459, 460, 466. — III : 546.
Beaucaire Natan, négociant, à Arles, II : 65, 67, 118.
Beausset François-Louis-Nicolas (de), propriétaire, à Marseille, I : 517.
Beaussier, négociant, à Marseille, III : 153.
Beaussier André, directeur de théâtres, à Marseille, III : 250.
Beaussier François, négociant, à Marseille, III : 274
Beauvais Jean-Baptiste, entrepreneur général des chauffages et lumières des troupes de la République, II : 136.
Bebet Jacques, plâtrier, à Arles, II : 68.
Bec Fortuné-François, à Aix, I : 490.
Bec Gaspard, de Grans, II : 507.
Bec Jean-Louis-Alphonse, à Aix, I : 490.
Bec Joseph-Marius, à Aix, I : 490.
Bec Xavier, à Aix, I : 490.
Bechet Alphonse, ménager, à Boulbon, II : 297, 304.
Bechet Étienne, à Boulbon, II : 295, 307.
Bechet Étienne, fils d'Antoine, travailleur, à Boulbon, II : 297, 298.
Bechet Étienne, fils de Pierre, à Boulbon, II : 298.
Bechet Étienne, fils de Simon, à Boulbon, II : 296.
Bechet François, fils d'Étienne, à Boulbon, II : 295.
Bechet Jean, à Boulbon, II : 303, 304, 306, 307.
Bechet Louis, ménager, à Boulbon, II : 297.
Bechet Pascal, ménager, à Boulbon, II : 297.
Bédarrides Michel, fils de Benestrue, négociant, à Aix, I : 460, 507.
Bédarrides Michaël, fils d'Abraham, à Aix, I : 507. — IV : 60
Bedot Jean-Joseph, à Aix, II : 341.
Bédouin Étienne, de Salon, IV : 23.
Bédouin Simon, officier municipal, à Salon, IV : 25, 27.
Bedout Marie, veuve de Jean Bouffier, à Marseille, III : 134.

Bègue Jean-Paul, homme de loi, à Aix, III : 567.
Bègue Louis, notaire, de Saint-Cannat, III : 565, 567.
Beissier Accurse, à Tarascon, IV : 126, 130, 131.
Beissier Jean, maçon, à Tarascon, IV : 110.
Beissier Pierre, à Tarascon, IV : 127
Beissière, greffier à la police correctionnelle, à Marseille, III : 161.
Beisson Marguerite - Madeleine, veuve, à Aix, I : 512.
Beladen Alexandre, jardinier, à Tarascon, IV : 108.
Belèche Abraham, d'Alger, demeurant à Marseille, III : 261.
Bellande François, propriétaire, rue du Chemin-Neuf de la Magdeleine, n° 51, à Marseille, III : 203.
Belleval Jacques-Amphoux, maire d'Istres, II : 559.
Belleville Marie, veuve Peragallo, à Marseille, III : 148, 149.
Belliard Jean-Pierre, teinturier, à Aix, I : 483, 486.
Bellon Jean-Joseph, de Lançon, II : 625.
Bellon Joseph, à Miramas, III : 441.
Bellon Sébastien, II : 109.
Bénézet Suzanne, de Rognes, III : 531
Benistan Jean, cultivateur, à Marseille, III : 203.
Benoit Céris, d'Alleins, IV : 31.
Benoit Étienne, rue Fongate, à Marseille, III : 182.
Benoit Jean, à Mallemort, II : 663, 664, 665.
Benoit Joseph, à Alleins, II : 25.
Benoit Louis, à Mallemort, II : 660.
Benoit Pierre-Ceris, à Alleins, II : 24.
Bense Étienne, à Marseille, II : 200. — III : 262.
Béranger Jean-Baptiste-Gervais, rue de la Loubière, n° 21, à Marseille, III : 285.
Béranger Jean-Baptiste, à Tarascon, IV : 131.
Bérard Jean fils, négociant, à Saint-Remy, III : 454, 455, 629, 634.
Bérard Jean-Baptiste, à Istres, II : 556.
Bérard Jean-Joseph, fils de Jean, ménager, à Vitrolles, IV : 214.
Bérard Joseph, de Cornillon, II : 393.
Bérard Joseph, à Istres, II : 558.
Bérard Joseph, agriculteur, à Marignane, III : 17, 21, 24.
Bérard Michel, à Marignane, III . 24.
Béraud Anne-Louise, épouse Mathieu Puget, préposé aux transports militaires, à Aix, I : 516.
Béraud Jean-Joseph, de Marseille, III : 254.
Béraud Marie-Adelaïde, femme Reponty, à Marseille, III . 247.
Bérenger Antoine, de Marseille, III : 261.
Bérenger Mathieu, tanneur, rue du Terras, n° 5, à Marseille, III : 286.
Bergerac Louis, parfumeur et liquoriste, quai Rousseau, île 101, n° 7, à Marseille, III : 233.
Berlandier Alphonse, meunier, à Boulbon, II : 297.

Berlandier Claude, travailleur, à Boulbon, II : 299, 306.
Berlandier Joseph, fils de Jean-François, travailleur, à Boulbon, II: 297, 298.
Berlandier Laurent, à Boulbon, II : 308.
Berlandier Louis, bourrelier, à Boulbon, II : 296.
Berlandier Louise, veuve Jacques Guigue, ménagère, à Tarascon, IV : 104.
Berlhe Pierre, travailleur, à Graveson, II : 519.
Bernard, de Grans, IV : 28.
Bernard Antoine, notaire, de Saint-Chamas, III : 582.
Bernard Bernard, notaire, à Allauch, I : 589.
Bernard Esprit, à Venelles, IV : 185.
Bernard Gaspard, d'Aix, II : 309.
Bernard Gaspard, négociant, à Peyrolles, III : 504.
Bernard Jacques, négociant, à Peyrolles, III : 501.
Bernard Jean, à Aix, I : 512.
Bernard Jean, de Saint-Mitre, III : 616.
Bernard Jean, cultivateur, à Venelles, IV : 183, 187.
Bernard Jean-Baptiste, cultivateur, à Aix, I : 471.
Bernard Jean-Joseph, menuisier, à Aix, I : 470.
Bernard Jean-Louis, à Alleins, II : 23.
Bernard Joseph, de Saint-Mitre, III : 617.
Bernard Joseph, cabaretier, au couvent des Andrettes, à Aix, IV : 150.
Bernard Joseph, dit Boileau, cultivateur, à Venelles, IV : 183, 186.
Bernard Joseph, dit Jelle, à Venelles, IV : 185.
Bernard Joseph, fils de Jean-Louis, cultivateur, à Venelles, IV : 187.
Bernard Joseph-Vincent-Marie, de Saint-Chamas, III : 594.
Bernard Louis, négociant, à Peyrolles, III : 503.
Bernard Marc-Antoine, de Châteaurenard, II : 517.
Bernard Marie-Victoire, épouse Gardelle, menuisier, à Aix, I : 452.
Bernard Mathieu-Xavier, bourgeois, à Aubagne, III : 544.
Bernard Nicolas, à Marignane, III : 14.
Bernard Nicolas, propriétaire, à Marseille, III : 159.
Bernard Thomas, travailleur, à Graveson, II : 518.
Bernardin François, à Marseille, III : 260.
Bernus Jean-Joseph, de Salon, II : 13.
Bernus Maurice-Thadée, sculpteur, au quartier du Mouton, à Salon, IV : 29
Bertet Joseph, boulanger, à Cabriès, II : 494.
Berthe Denis, salpêtrier, rue des Jardins, à Aix, I : 519.
Berthelot Jean-Augustin, marchand mercier, rue Vieille-Cuiraterie, île 173, n° 18, à Marseille, III : 184, 190, 238.
Berthet François, à Noves, III : 463.
Berthet Honoré, propriétaire, à Aix, I : 464, 503.

Berthet Joseph, boulanger, à Cabriès, II : 328.
Berthier Jean, à Cabannes, II : 318.
Berthon Antoine, d'Eyguières, II : 440.
Berthon Honoré, agriculteur, à Eyguières, II : 440.
Bertier Aimé, marchand de fer, île 164, n° 4, à Marseille, III : 230.
Bertier Louise, veuve Landru, à Aix, IV : 150.
Bertin Jacques, marchand fripier, d'Aix, III : 257.
Bertin Jean-Baptiste, notaire, à Salon, IV : 30.
Bertrand Claude, notaire, à Arles, II : 83, 98, 125. — III : 610.
Bertrand Éloi, culottier, à Marseille, III : 490, 492.
Bertrand François, fabricant de faïence, à Aubagne : II : 197.
Bertrand Gabriel, IV : 213.
Bertrand Gustave, notaire, IV : 213.
Bertrand Joseph-Guillaume, chirurgien et officier municipal, place de la Liberté, île 100, n° 3, à Marseille, III : 132, 137, 156, 157, 175, 231, 235, 285.
Bertrand Joseph, à Saint-Chamas, III : 591.
Bertrand Magloire, à Saint-Chamas, III : 585, 586, 587.
Besse Joseph, meunier, à Arles, II : 476.
Besson aîné, à Arles, II : 101
Besson cadet, à Arles, II : 101.
Besson Jean, à Marseille, III : 284.
Besson Toussaint-André, propriétaire, à La Ciotat, II : 371, 373, 378.
Bethford Jean-Louis, négociant, rue Sainte 42, à Marseille, II : 201.
Betout Pierre, entrepreneur, rue de l'Étrieu, à Marseille, III : 157, 158.
Bicheiron Antoine, à Lançon, II : 635.
Bicheiron Honoré, à Alleins, II : 10, 20, 27.
Bicheiron Jacques, à Lançon, II : 631, 635.
Bicheiron Jean-Baptiste, à Lançon, II : 637.
Bicheron André, à Salon, IV : 34.
Bicheron Jean-Baptiste, à Salon, IV : 32, 42, 207.
Bicheron Joseph, tailleur, à Salon, IV : 207.
Bicheron Roch, à Vernègues, II : 655.
Bigaud Guillaume, négociant, à Marseille, III : 283.
Bigonnet Alexandre, maître boulanger, à Tarascon, II : 64. — IV : 136.
Billaud Étienne aîné, négociant, à Marseille, III : 168, 169.
Billaud Jacques, rue d'Aubagne, île 50, n° 17, à Marseille, III : 182.
Billaud Marie-Françoise, au chemin d'Aix, à Marseille, III : 202.
Billot Benoît, à Mallemort, II : 666.
Binet Louis, à Lambesc, II : 602.
Biot Augias, de la commune de Cucuron, demeurant à Éguilles, II : 412.
Biot Jacques, cultivateur, à Éguilles, II : 408, 409, 410.
Bissaret Lazare, fabricant de malons, à Auriol, II : 227, 229.

Blache Claude, entrepreneur de chemin, rue des Chartreux, à Aix. I : 503.
Bladier Jean fils, marchand toilier, au Grand-Puits, à Marseille, III : 168, 169.
Blain, notaire public, à Saint-Remy, III : 631.
Blanc frères, fabricants de cire, à Marseille, III : 164, 166.
Blanc Agricol, à Arles, II : 103.
Blanc Alexis, boucher, à Jouques, II : 572.
Blanc André, cultivateur, à Saint-Victoret, III : 642.
Blanc Antoine, à Mallemort, II : 660.
Blanc Aubert, à Saint-Chamas, III : 449.
Blanc Augustin, ménager, à Collongue, II : 288.
Blanc Augustin, orfèvre, de Salon, IV : 48.
Blanc Barthélemy, de Saint-Chamas, demeurant à Alleins, II : 12, 19.
Blanc Charles, à Salon, IV : 49.
Blanc Christophe, ménager, à Collongue, II : 288.
Blanc Clément, cultivateur, rue de la Fontaine, à Allauch, I : 589.
Blanc Étienne, bourgeois, à Cassis, II : 334.
Blanc François, à Martigues, II : 558. — III : 408, 414.
Blanc François, à Lançon, II : 625.
Blanc François, à Salon, IV : 35, 42
Blanc Guillaume, agriculteur, à Tarascon, IV : 128.
Blanc Henri, bourgeois, à Marignane, III : 9, 10. — IV : 216.
Blanc Honoré, ménager, à Collongue, II : 288.
Blanc Jacques, travailleur, à Aix, I : 444, 492.
Blanc Jacques, travailleur, à Arles, II : 90.
Blanc Jacques, travailleur, à Maillane, II : 645, 647
Blanc Jacques, à Noves, III : 463.
Blanc Jacques, de Marseille, IV : 44, 45.
Blanc Jean, travailleur, à Arles, II : 78, 79.
Blanc Jean, à Mallemort, II : 662.
Blanc Jean-Baptiste, ancien marchand de fer, à Aix, I : 518.
Blanc Jean-Baptiste, de Lançon, II : 629.
Blanc Jean-Baptiste, à Mallemort, II : 661, 665, 667.
Blanc Jean-Baptiste, de Miramas, III : 446.
Blanc Jean-François, à Salon, IV : 25.
Blanc Jean-Pierre, ménager, à Fuveau, II : 486.
Blanc Jean-Pierre, de Sénas, IV : 61.
Blanc Jérôme, négociant, rue de la Calade, à Marseille, III : 157.
Blanc Joseph, cultivateur, à Aix, I : 473.
Blanc Joseph, charretier, à Auriol, II : 227.
Blanc Joseph, ménager, à Collongue, II : 288.
Blanc Joseph, à Martigues, II : 558.
Blanc Joseph, tonnelier, à Jouques, II : 574, 576.
Blanc Joseph, à Lambesc, II : 606.
Blanc Joseph, travailleur, à Peyrolles, III : 501.

Blanc Joseph, de Marignane, IV : 216.
Blanc Joseph-Antoine, à Mallemort, II : 654, 662, 665, 669, 670.
Blanc Laurent, de Marseille, III : 269.
Blanc Louis, à Istres, II : 553.
Blanc Marcelin, agriculteur, à Tarascon, IV : 130, 134
Blanc Marie, veuve Fabre, à Aix, II : 576.
Blanc Mathieu, cordonnier, rue Saint-Gilles, à Marseille, III : 157.
Blanc Toussaint, ménager, à Allauch, I : 585, 586.
Blanc Vincent, cultivateur, à Allauch, I : 589.
Blanc Vincent-Marie, à Saint-Chamas, III : 583, 584, 587.
Blancard Louis-Barthélemy, fils aîné de Louis, négociant, montée des Accoules, à Marseille, III : 141.
Blanchard Étienne, pêcheur, II : 70.
Blanchard Joseph, ménager, à Jouques, II : 571.
Blanchard Paul, ménager, à Collongue, II : 288.
Blanchet Jean, marchand horloger, à Arles, II : 90.
Blanchet Michel, à Arles, II : 114.
Blanchin Jacques, facturier en laine, à Saint-Remy, III : 637.
Blet Honoré, à Châteaurenard, II : 350, 351.
Blondel Jean-Baptiste, à Arles, II : 83.
Boeldieu Louis, à Aix, I : 511.
Bœuf Antoine, à Lançon, II : 632, 636.
Bœuf Jean-Baptiste-Honoré, à Aix, II : 288.
Bœuf Pierre, à Lançon, II : 632.
Bœuf Pierre, tonnelier, à Peyrolles, III : 500, 503.
Boissellier Thomas-Tobie, propriétaire, rue Tapis-Vert, n° 18, à Marseille, III : 268.
Boisserène des Garcins Pierre-Laurent, huissier, à La Ciotat, II : 338, 339, 340, 373
Boissier Martin, maçon, au quartier Saint-Just, à Marseille, II : 375. — III : 248.
Boissière Charles-Gaspard, II : 295.
Boissin François, traceur de pierres, à Salon, IV : 29.
Boissin Jean-Baptiste, à Salon, IV : 25, 34.
Bompuis Anne-Élisabeth, femme Ricard, d'Aix, III : 273, 278.
Bon Jean-Baptiste, IV : 37, 38.
Bon Pierre, notaire, à Collongue, II : 387.
Bonamy Pierre, à Tarascon, IV : 124.
Bonaud Jean - François - Honoré, négociant, à La Ciotat, II : 372, 373, 374, 376, 377, 378.
Bondil Joseph, à Marseille, II : 342.
Bonfilhon Jean-Joseph, à Cornillon, III : 615.
Bonhomme Antoine, fabricant de bonnets, rue des Carmelins, île 441, n° 3, à Marseille, III : 236.
Bonhomme Mutius, de Saint-Chamas, III : 590, 591.
Bonifay Antoine, aubergiste, à Cuges, II : 395.
Bonifay Dominique, négociant, à Cuges, II : 395.
Bonjean Roustang, cordonnier, à Graveson, II : 520, 522, 523.

Bonnachon Jean, agriculteur, IV: 135.
Bonnafoux Blaise, capitaine marin, à Arles, II : 121.
Bonnafoux Marie, de Marseille, III : 276, 277, 279.
Bonnard Esprit, à Cabannes, II : 314
Bonnard Pascal, agriculteur, à Cabannes, II : 313, 324.
Bonnardel Jean-Joseph, à Eyguières, II : 438
Bonnaud André, forgeron, à Rognes, III : 527.
Bonnaud François, officier municipal, à Salon, IV : 25, 27.
Bonnaud Jean-Baptiste-François fils, à Pélissanne, III : 482, 483.
Bonnaud Joseph fils, négociant, à Roquevaire, III : 552.
Bonnefoy Antoine, fabricant de faïence, allées de Meilhan, île 4, n° 36, à Marseille, II : 198. — III : 164, 166, 172, 178.
Bonnefoy François, III : 135.
Bonnefoy Jean-Baptiste, chapelier, à Salon, IV : 31, 48.
Bonnefoy Joseph, ménager, à Maillane, II : 645, 646.
Bonnefoy Marie, veuve Dominique Cornet, négociant, II : 71.
Bonnery Pierre-Antoine, docteur en médecine, à Saint-Remy, III : 632.
Bonnet aîné, à Tarascon, IV : 124.
Bonnet Antoine, à Lançon, II : 626.
Bonnet César, cultivateur, à Aix, I : 467, 468, 471, 474, 479, 482.
Bonnet Claude, dit Boisleau, ménager, à Mollégès, III : 456.
Bonnet François, droguiste, à Aix, I : 456.
Bonnet François, négociant, II : 434.
Bonnet Jean, à Aix, I : 482.
Bonnet Jean, à Barbentane, II : 260.
Bonnet Jean, maréchal ferrant, à Tarascon, IV : 104, 124, 132, 133, 141.
Bonnet Jean-Joseph, négociant, place Saint-Laurent, à Marseille, III : 164.
Bonnet Jean-Louis, aubergiste, à Istres, II : 553.
Bonnet Joseph, à Cornillon, II : 392.
Bonnet Joseph, maréchal ferrant, à Tarascon, IV : 128, 129.
Bonnet Joseph-Marie, négociant, à Marseille, II : 196.
Bonnet Philippe, propriétaire, à Aix, I : 503.
Bonnet Pierre, à Barbentane, II : 261.
Bonnet Pierre, négociant, à Mollégès, III : 457.
Bonnicard Joseph, de Saint-Cannat, III : 568.
Bonnifay Maximin, fabricant de carreaux, à Auriol, II : 226, 227, 229.
Bonniot Gaspard, marchand droguiste, à Marseille, III : 170.
Bonsignour Jean-Joseph, notaire, à Marseille, II : 195. — III : 126, 127, 128, 137, 141, 144.
Bonsignour Jean, marchand de vin, rue Château-Joly, à Marseille, III : 152, 153.
Bontard Honoré, docteur en médecine, à Tarascon, IV : 118.
Bontems Henri, marchand, rue Pierre-qui-Rage, île 172, n° 12, à Marseille, III : 202.

Bontoux Barthélemy, de Pélissanne, II : 249, 252. — III : 482. — IV : 208.
Bontoux Denis, négociant, à Barbentane, II : 351.
Bontoux Roch, à Arles, II : 107.
Boquy Michel, docteur en médecine, à Saint-Remy, IV : 112.
Borel Jean, négociant, rue Pavé-d'Amour, à Marseille, III : 152.
Borel Jean-Baptiste, cordier, à Tarascon, IV : 124.
Borrelly André, à Marseille, III : 153.
Borrelly Honoré, rue Saint-Ferréol, à Marseille, II : 468.
Bosq Antoine-Martin, chapelier, à Auriol, II : 229.
Bosq Jean-Jacques, de Marseille, III : 270.
Bosq Jeanne-Rose, femme Jean-Julien Arnaud, à Marseille, III : 220.
Bosse Jean-Louis, à Marseille, III : 135.
Bossi Antoine, à Lambesc, II : 605, 606.
Bossy Denis, cultivateur, à Rognes, III : 528.
Bossy Jean-Joseph, à Salon, III : 484.
Bossy Joseph, négociant, à Aix, III : 526, 527, 529, 530.
Boucanier Magdeleine-Euphrosine, née Mouret, épouse d'Antoine, de Marseille, II : 133.
Bouchaud Pierre, bourgeois, à Tarascon, IV : 108, 109.
Boucherie Mathias, à Marseille, III : 259.
Bouchet Étienne, fournier, II : 452.
Bouchet Joseph, de Miramas, III : 446.
Bouchet Laurent, II : 453.
Boudard Martin, à Barbentane, II : 518.
Boude Henri, ménager, à Saint-Cannat, III : 567.
Boude Joseph, propriétaire, à Marseille, I : 516, — II : 140 — III : 262.
Boude Joseph, tailleur, place Saint-Martin, île 354, n° 12, à Marseille, III : 199, 200, 231.
Boudillon Joseph, rue de la Poissonnerie, île 368, n° 4, à Marseille, III : 188.
Boudoy Antoine, à Tarascon, IV : 124.
Boudoy Denis, ménager, à Tarascon, IV : 124, 129, 131.
Boudoy Étienne, ménager, à Tarascon, IV : 106.
Boudoy Jacques, à Boulbon, II : 303, 306.
Boudoy Roustant, ménager, à Tarascon, IV : 110, 114, 124, 132.
Bouffier Joseph, négociant, à Marseille, III : 129.
Bougerel Étienne - Vincent, à Aix, II : 129.
Bougette Jean, II : 104.
Bouisson François, chirurgien, à Aix, I : 442.
Bouisson Jacques, à Salon, IV : 47, 48
Bouisson Jean-Baptiste, chirurgien, recteur de l'hôpital de Trets, IV : 159, 161.
Bouisson Jean - Jacques, marchand, recteur de l'hôpital de Trets, IV : 159, 160.
Bouisson Joseph, dit la Grandeur, cultivateur, à Vauvenargues, IV : 169.
Bouisson Louis, à Marseille, II : 200.

Boulet Louis, commis, rue de la Montagne, ci-devant Vacon, île 74, nº 28, à Marseille. III : 204.
Boulian Antoine, de Lançon, II : 628
Boulian Joseph, à Lançon, II : 632, 638.
Boulouvard Jacques-Siffren, à Arles, II : 73.
Boulouvard Jean, ex-officier de marine, rue Radeau, à Marseille, III : 148.
Bouquier, à Marseille, III : 553.
Bourdier François, cultivateur, à Éguilles, II : 413, 415.
Bourdon Honoré-Henri, à Aix, I : 479, 487, 488, 493, 499. — II : 135. — III : 273, 416.
Bourgarel François-Joseph, négociant, à Aix, I : 445, 500.
Bourge Mathieu, II : 451.
Bourges Pierre, à Sénas, IV : 60.
Bourgeaud Anne, née Marillier, à Aix, I : 518.
Bourgeaud Laurent, forgeron, à Aix, I : 518.
Bourgeaud Pierre, maréchal ferrant, à Aix, I : 518.
Bourges François, recteur de l'hôpital de Trets, IV : 159, 163.
Bourget Jean-Antoine, à Arles, II : 68.
Bourguignon Claude, à Saint-Chamas, III : 449.
Bourillon Guillaume, ménager, à Peyrolles, III : 501.
Bourjeaud Joseph cadet, travailleur, à Arles, II : 74, 106, 107.
Bourjon Joseph, III : 474.
Bourrelly Antoine, à Arles, II : 79.
Bourrelly Jean-Joseph fils, bourgeois, d'Aix, III : 430.
Bourret Ginet-Guillaume, à Arles, II : 84, 85.
Bourrillon Joseph, entrepreneur, à Marseille, III : 161.
Bourrillon Marc, cultivateur, à Vauvenargues, IV : 167, 170.
Bourtin Antoine, à Marseille, III : 259.
Bourtin Jean-Baptiste, à Gardanne, II : 492
Bouscarle Antoine, travailleur, à Tarascon, IV : 103.
Bousquet Jacques, courtier de commerce, rue du Champ-du-10-Août, île 1, nº 40, à Marseille, III : 197, 203, 219.
Bousquet Jean, négociant, à Tarascon, IV : 103, 114, 120.
Bousquet Jean-Joseph, à Lançon, II : 632.
Boussan Jean, tisseur à toile, à Boulbon, II : 296.
Bouteille Alexandre-Joseph, homme de loi, à Aix, I : 456, 459.
Bouterin Claude, ménager, à Maillane, II ; 645.
Boutière François, à Mallemort, II : 654, 655, 657, 665.
Bouveron Jean-Joseph, tailleur d'habits, à Aix, I : 466.
Bouyer Mathieu, maître maçon, à Arles, II : 69.
Bouyer Trophime, peseur, à Arles, II : 67, 91.
Bouze, à Marseille, III : 149.
Boy Pierre, à Vernègues, IV : 205, 206.
Boyer Barthélemy, à Lambesc, II : 606.
Boyer Bernard, à Alleins, II : 14.
Boyer François, à Tarascon, IV : 124.

Boyer Jean-Baptiste, propriétaire, à Marseille, III : 227.
Boyer Jean-Marcel, négociant, rue de la Darse, île 66, n° 15, à Marseille, III : 167, 239.
Boyer Louis-Antoine, faiseur de cordes à violon, à Aix, I : 443.
Boyer Louis-Gabriel, négociant, rue Noailles, île 39, n° 8, à Marseille, III : 177.
Boyer Marc, à Alleins, II : 15, 19.
Boyer Paul, tonnelier, à Berre, II : 281, 282.
Boyer Pierre-Auguste, à Marignane, III : 13, 14.
Braye François, à Lambesc, II : 602.
Bréguier Jacques, à Orgon, III : 474.
Brémond Esprit, du hameau des Milles, I : 472, 474.
Brémond François, du hameau des Milles, I : 472.
Brémond François, à Marseille, III : 284.
Brémond Jean-Baptiste, maître boulanger, à Allauch, I : 585.
Brémond Jean-Boniface, notaire à Aix, II : 140. — III : 430.
Brémondy Magdeleine, femme Joseph Miolant, rue de la Joliette, à Marseille, III : 284.
Breton François, de Marseille, I : 482.
Brignol Jean-Baptiste, maçon, à Trets, I : 480.
Brissac Étienne, à Aix, I : 486, 500.
Brissot Jean-Marie, facturier en filoselle, à Saint-Remy, III : 633.
Brive René-François cadet, à Marseille, III : 490, 492.
Broche Jean-Baptiste, cardeur de laine, à Tarascon, IV : 111.
Brochier Joseph, géomètre, à Aix, I : 472, 475. — II : 559.
Brondet François, à Noves, III : 463.
Brondet Joseph, à Noves, III : 463.
Brouchier François, ménager, à Trets, IV : 161
Brouchier Joseph, architecte, à Aix, I : 506, 507. — II : 499.
Brousse Jean-Joseph, à Salon, IV : 44, 45.
Brun cadet, maire, II : 130.
Brun André, à Arles, II : 80.
Brun Antoine, apothicaire, île 55, n° 19, à Aix, I : 503.
Brun Antoine, à Arles, II : 108
Brun Antoine, de Fontvieille, II : 478.
Brun Antoine, négociant, rue Saint-Laurent, à Marseille, III : 145.
Brun François, marchand, à Arles, II : 85.
Brun Honoré, à Alleins, II : 9, 13, 20, 22, 23
Brun Jacques, bourgeois, à Tarascon, IV : 109, 113, 114.
Brun Joseph, docteur en médecine, IV : 98.
Brun Joseph, marchand, à Saint-Remy, IV : 103, 105, 112.
Brunache Joseph-Honoré, menuisier, île 93, n° 9, à Aix, I : 470 — II : 134. — III : 514, 516.
Brunel, à Tarascon, IV : 112.
Brunel Jean-Baptiste, maître armurier, à Arles, II : 80.
Brunel Jean-Baptiste, à Istres, II : 551.
Brunet Guillaume aîné, à Arles, II : 68, 75, 77.
Brunet Guillaume cadet, à Arles, II : 77.

Brunet Guillaume-Antoine, à Arles, II : 79.
Brunet Guillaume, de Tarascon, IV : 138.
Brunet Honoré-Joseph, à Arles, II : 75.
Brunet Joseph, postillon au Pont-Royal, II : 655.
Brunet Joseph, négociant, en face la paroisse Saint-Antoine de Padoue, à Marseille, III : 168.
Brunet Julien-Melchior, cultivateur, à Éguilles, II : 407.
Brunet Marie-Madeleine, femme de Julien Tiran, de Marseille, III : 262.
Bruno Joseph-Louis aîné, propriétaire, rue Saint-Jean, île 74, n° 20, à Aix, III : 449.
Bruyère Honoré, à Barbentane, II : 260, 261, 262.
Bruzel Jacques, marchand parfumeur, à Arles, II : 78, 85.
Bruzel Jean, marchand tailleur, à Arles, II : 85.
Buffet Claude-François, de Marseille, III : 249, 275.
Bureau Joseph, procureur de la commune de Tarascon, IV : 109, 124.
Burel Antoine, propriétaire, à Aix, I : 503.
Burle Blaise, cultivateur, à Vauvenargues, IV : 169.
Burle Honoré, bourrelier, II : 118.
Burle Jean-Baptiste, charbonnier, à Jouques, II : 572.
Burle Jean-Joseph, à Aix, I : 467, 468
Burle Pierre, à Aix, I : 468.
Busquet Pierre, à Maillane, II : 647.
Cabasse Thomas, de Miramas, III : 446.
Cabissole André, II : 113.
Cabre, président du Parlement, II : 270.
Cachet Jean-Baptiste cadet, d'Arles, II : 137.
Cade Joseph, à Alleins, II : 9, 18, 25.
Cade Pierre, à Alleins, II : 19.
Cadenel François, cultivateur, à Saint-Victoret, III : 643, 645.
Cadenet Alphonse, d'Aix, III : 619.
Cadet Jean-Baptiste, de Rognes, III : 526.
Cadière, prêtre, III : 133.
Caillol Firmin, rue Sainte-Françoise, île 296, n° 4, à Marseille, III : 174.
Caillol Henri, propriétaire, au quartier des Caillols, à Marseille, III : 257.
Caillol Jean-Charles, menuisier, rue Barras, île 81, n° 14, à Marseille, III : 232
Caillol Jean-Joseph-Roch, à Auriol, II : 228.
Caillol Louis, à Marseille, III : 273. — IV : 141.
Caire André, maçon, à Aix, I : 460.
Caire Joseph, homme de loi, à Aix, III : 466.
Calandre Joseph, marchand, à Arles, II : 102.
Callamand Antoine, de Saint-Chamas, III : 442.
Callamand Étienne, à Saint-Chamas, III : 590.
Callamand Jean-Pierre, de Cornillon, II : 393. — III : 581.
Callamand Pierre fils, à Grans, II : 505.

CALLAMAND Vincent, de Grans, II : 506.
CAMBON Jean-Baptiste, de Martigues, III : 410.
CAMET Jean-Baptiste, fabricant de papier, rue de la Miséricorde, à Aix, III : 430.
CAMOIN Charles, de Marseille, II : 498.
CAMOIN Dominique, de Martigues, III : 415.
CAMOIN Henriette, veuve de François VENCE, capitaine marin, rue Châteauredon, île 46, n° 32, à Marseille, III : 246.
CAMOIN Janvier, marchand, à Allauch, I : 587.
CAMOIN Jean-Baptiste, bourgeois, à Allauch, I : 585.
CAMOIN Jean-Baptiste, à Aubagne, II : 266.
CANELLE Jean-Antoine, de Grans, III : 447.
CANELLE Jean-Louis, à Saint-Chamas, III : 584.
CAPATEL Michel, de Saint-Chamas, II : 557, 594.
CAPPEAU Claire-Adelaïde, d'Istres, II : 551.
CAPPEAU Louis-Jean-Joseph-Pierre, président à la Cour impériale d'Aix, II : 551, 559, 560.
CAPPEAU Marie-Thérèse-Ursule, veuve CARLE, à Aix, II : 418, 419, 420.
CAR Louis, de Gardanne, II : 493.
CARBONEL Alexis, batelier, rue Bouterie, île 42, n° 8, à Marseille, III : 214.
CARBONEL Anne, veuve d'Honoré LONG, marchande magasinière, place Saint-Louis, à Marseille, III : 150.
CARBONEL Jean-Pierre, maçon, à Salon, IV : 27, 31.
CARBONNEL Joseph, à Lambesc, II : 603, 605, 606.
CARBONNEL Mathieu, propriétaire, à Lambesc, II : 608.
CARBONNEL Pierre, cultivateur, à Lambesc, II : 596.
CARBONNIER Charles, ménager, à Tarascon, IV : 105.
CARCASSONNE Abraham (de), à Aix, I : 461.
CARCASSONNE Bénédit (de), à Aix, I : 461.
CARCASSONNE Jacob, à Arles, II : 124.
CARDINAL Roch, à Saint-Chamas, III : 584.
CARIS Joseph, sculpteur, à Aix, I : 449.
CARLE Catherine, à Éguilles, II : 418, 419, 420.
CARLE Jacques, tanneur, rue des Précieuses, ci-devant Sainte-Claire, île 437, n° 5, à Marseille, III : 234.
CARLES Augustin, marchand d'huile, plaine Saint-Michel, île 33, n° 3, à Marseille, III : 241.
CARLOIS Joseph, bourgeois, à Marseille, III : 161.
CARNAUD Antoine, cafetier, à Aix, II : 266.
CARNAVAN Jean-Baptiste, II : 322.
CARTELLIER Julien, II : 110.
CARTIER veuve, à Alleins, II : 22, 671.
CARTIER Barthélemy, ménager, à Tarascon, IV : 107.
CARTIER François, bourgeois, à Tarascon, IV : 103, 110.
CARTIER Hugues, de Grans, II : 505.
CARTIER Jacques, boulanger, à Tarascon, IV : 111, 119.

Cartier Jean-Joseph, cultivateur, à Grans, II: 512.
Cartier Joseph fils, négociant, de Tarascon, IV: 97, 100, 101, 123.
Cartoux André, à Alleins, II: 9, 13.
Cartoux Jacques, cultivateur, à Éguilles, II: 415.
Cartoux Simon, cultivateur, à Éguilles, II: 409.
Cas Jean-Louis, à Barbentane, II: 260.
Cas Joseph, à Barbentane, II: 260.
Castan Charles, cultivateur, à Venelles, IV: 183.
Castanié Jean-Pierre, ancien cuisinier, cours Devilliers, île 11, nº 2, à Marseille, III: 193.
Caste Jean, à Châteaurenard, II: 349.
Caste Thérèse, veuve de Jean-Baptiste Bouze, rentière, à Marseille, III: 149.
Casteaugaud Marie-Rose, épouse Pierre Geoffroy, à Aix, I: 501.
Castelan Eucher-Laurent, de Saint-Paul-les-Durance, III: 622.
Castelanet Pierre, cultivateur, à Salon, IV: 40, 41.
Castelas Joseph, de Lançon, II: 634.
Castellan Jacques-Marie, apothicaire, à Marseille, III: 135.
Castellan Jacques, à Martigues, III: 409.
Castellan Jean-Louis, notaire, à Aix, II: 484, 559, 560.
Castellane-Esparron Joseph-Jean-Baptiste, I: 441.
Castellas Étienne, à Marseille, III: 178.
Castille Gabriel-Joseph, chevalier de Saint-Louis, de Beaucaire, II: 88.
Castillon Antoine, négociant, à Tarascon, III: 457.
Castillon Joseph-Louis, à Salon, IV: 40.
Castillon Thérèse, veuve Cossul, à Berre, II: 280, 281.
Castinel Antoine, propriétaire, de Signes (Var), I: 589.
Castinel Catherine-Louise, femme Giraudy, III: 450.
Castinel Henri, maître maçon, à Saint-Cannat, III: 566.
Castinel Joseph, cultivateur, à Lambesc, II: 597, 600.
Catelin Anne-Claire, rue Pisançon, île 68, nº 30, à Marseille, III: 246, 271, 272.
Catelin Françoise-Marguerite, femme de Louis Noguier-Malijay, représentant du peuple, III: 266.
Catelin Jean-Baptiste-Grégoire, à Marseille, III: 271, 272.
Catelin Magdeleine, veuve Jean Granier, à Martigues, III: 417.
Catelin Marie, à Marseille, III: 246.
Catelin Nicolas, à Marseille, III: 271, 272.
Catelin Timothée, à Entrecasteaux, III: 246, 271, 272.
Castillon Antoine, négociant, de Tarascon, IV: 97.
Caudière Miette, femme Pierre Vidal, à Martigues, III: 416.
Causin Étienne, de Marseille, III: 258, 261.
Cauvet Antoine, cultivateur, à Marignane, III: 12.
Cauvet Jean-Baptiste, cordier, à Éguilles, II: 410, 415, 422.

CAUVET Jean-Baptiste, à Marignane, III : 8.
CAUVET Joseph, à Aix, I : 515 — III : 276, 546
CAUVET Joseph, à Lançon, II : 634, 636.
CAUVET Melchior-Julien, à Éguilles, II : 408, 409.
CAUVET Thérèse-Marguerite, à Aix, I : 446.
CAUVIN, veuve COURBEAU, à Marseille, III : 278.
CAUVIN Honoré, ménager, à Rognes, III : 523.
CAUVIN Lazare, bourgeois, à Allauch, I : 585.
CAVAILHON Jean-Louis, à Aix, I : 514. — II : 136.
CAVAILLON Henri, à Saint-Chamas, III : 583, 585.
CAVAILLON Louis-Laurent aîné, négociant, à Cabannes, II : 325.
CAVAILLON Vincent, négociant, à Cabannes, II : 312.
CAVAILLON Pierre-Jean-Antoine, III : 525.
CAVALIER André, à Mallemort, II : 660.
CAVALIER Louis, de Tarascon, IV : 139.
CAYET Claude, tonnelier, à Tarascon, IV : 119.
CAYOL André, miroitier, rue de l'Égalité, île 349, n° 2, à Marseille, III : 161, 185, 186.
CAYOL Jean-André, à Marseille, III : 263.
CAYOL Jacques, cornassier, près la petite porte du Temple, place des Prêcheurs, île 347, n° 1, à Marseille, III : 191, 251.
CAYOL Serenus, de Marseille, III : 253.
CAYRAC Catherine-Marguerite, à Marseille, II : 345.
CAYS (de) Charles, propriétaire, à Arles, II : 141.
CAZE Marcel, de Brignoles, IV : 45.
CAZELLE Joseph-Antoine, marbrier, à Aix, I : 496.
CÉALY Jean-François, marchand drapier, rue Tapis-Vert, île 29, n° 26, à Marseille, III : 211, 214, 231, 233.
CELY Honoré, de Martigues, III : 411.
CÉRIS Jean, à Grans, II : 505.
CEZILLY Pierre, de Gardanne, II : 492, 493.
CHABANIER Étienne, maçon, à Saint-Remy, III : 632.
CHABANIER Louis-Auguste, négociant, à Saint-Remy, III : 630.
CHABAS Jean-Joseph, à Marseille, III : 269, 270.
CHABAS Jean-Joseph, BÉRARD, PRAT et Cie, négociants, à Marseille, III : 255, 256, 259.
CHABASSU Jean, maître boulanger, à Arles, II : 64, 94.
CHABAUD père, à Marseille, III : 261, 274.
CHABAUD Auguste, de Marseille, IV : 44, 45.
CHABAUD Honoré, travailleur, à Graveson, II : 521, 523.
CHABAUD Joseph, curé, à Barbentane, II : 260, 261.
CHABAUD Louis, fils de Jean-Baptiste, à Lambesc, II : 606
CHABAUD Sauveur, cultivateur, à Venelles, IV : 183.
CHABERT Antoine, de Saint-Chamas, III : 447.
CHABERT Bernard, à Aix, I : 462. — II : 488.

Chabert Denis, à Noves, III : 463, 464.
Chabert François, travailleur, à Barbentane, II : 259, 261.
Chabert Jacques, charron, à Graveson, II : 519.
Chabert Jean, d'Antoine, à Barbentane, II : 261.
Chabert Jean, ménager, à Mollégès, III : 454, 457.
Chabert Louis, ménager, à Graveson, II : 521.
Chabot Jean, à Saint-Chamas, III : 592.
Chabot Jean-François aîné, à Saint-Chamas, III : 591, 593.
Chabot Jean-Joseph, à Mallemort, II : 660.
Chabot Michel, à Mallemort, II : 660, 665.
Chabran Charles, de Miramas, III : 443.
Chabran Jean-Chrysostome, employé dans les magasins à fourrages de la République, à Aix, III : 423.
Chabre Dominique, cordonnier, rue de la Pyramide, île 168, n° 8, à Marseille, III : 197.
Chabrier Antoine, patron pêcheur, à Arles, II : 90.
Chabrier François, maître maçon, à Arles, II : 75, 76, 90, 99, 105, 124, 131, 135, 137, 138, 139, 141.
Chabrier Geneviève, rue du cours des Phocéens, à Marseille, III : 235.
Chabrier Jacques, capitaine de port, à Arles, II : 102 110, 114.
Chabrier Jean, à Arles, II : 124.
Chabrier Jean, négociant, à Tarascon, IV : 97, 122, 140.
Chabrier Jean-Baptiste père, négociant, à Tarascon, IV : 114.
Chabrier Pierre cadet, négociant, à Tarascon, IV : 105, 113.
Chabrier Marie-Anne, femme Joseph Giraud, maréchal ferrant, à Marseille, III : 235.
Chabrier Thérèse, rue du cours des Phocéens, à Marseille, III : 235.
Chabrier Vincent aîné, négociant, à Tarascon, IV : 119.
Chaffard Jean-Antoine, à Auriol, II : 229.
Chailan Blaise, cultivateur, à Éguilles, II : 416, 419.
Chaine Joseph-Antoine, marchand orfèvre, à Tarascon, IV : 104, 122.
Chaine Louis, ménager, à Tarascon, IV : 105.
Chaine Simon, agriculteur, à Eyragues, II : 454.
Chaix Claude, négociant, à Maillane, II : 643.
Chaix François, d'Étienne, à Barbentane, II : 261.
Chaix François, propriétaire, rue Saint-Jacques, île 18, n° 18, à Marseille, III : 202.
Chaix Henri, de Saint-Chamas, III : 446.
Chaix Jean, d'Étienne, II : 260.
Chaix Jean-François, marchand de vin, rue Léonidas, île 96, n° 10, à Marseille, III . 220
Chaix Jean-Jacques, maître chaudronnier, à Arles, II : 86
Chaix Jean-Louis, balancier, rue des Fabres, île 147, n° 8, à Marseille, III : 195.
Chaix Marguerite, veuve Roti dit René, à Aix, I : 484.

CHAIX Pierre, de Saint-Chamas, III : 446.
CHAMBERAU Jean, à Barbentane, II : 261.
CHAMBOURDON Jacques, IV : 38.
CHAMBOURDON Philippe, crieur public, à Arles, II : 108, 137.
CHAMOIS Honoré, à Graveson, II : 522.
CHAMOIS Joseph, travailleur, à Graveson, II : 519.
CHAMPOURLIN Victor, à Aix, I : 484.
CHANLETON Jean-Baptiste, à Aix, I : 486.
CHANSAUD Joseph-François, procureur-syndic du district, à Aix, I : 507. — III : 507, 508.
CHANTELOT Étienne, horloger, place Philocté, ci-devant Vivaux, île 219, n° 2, à Marseille, III : 231.
CHAPE Joseph, entrepreneur maçon, au quartier Saint-Charles, à Marseille, III : 180, 182, 212.
CHAPELLE Jean, travailleur, à Saint-Remy, III : 633.
CHAPELLE Marie, femme de Louis-Jacques FENOUIL, rue de l'Étrieu, à Marseille, III : 487, 488.
CHAPELLON Joseph, négociant, rue de l'Égalité, à Marseille, III : 130, 167, 169.
CHAPPE Jean-Pierre-Marie, bourgeois, à Allauch, I : 586.
CHAPPLAIN Joseph-Charles, propriétaire, à Saint-Chamas, III : 595
CHAPPUIS Agnel-Dorothée, femme de François-Xavier ABEILLE, notaire royal, à Saint-Chamas, III : 417.
CHAPUS Antoine, à Saint-Chamas, III : 592.
CHAPUS Joseph, à Pélissanne, III : 482.
CHAPUS Patrice, à Arles, IV : 142.
CHAPUS Vincent, à Saint-Chamas, III : 442.
CHAPUSA Henri-Marie, à Aix, I : 501, 502.
CHAREUN André, prêtre, III: 626.
CHARLES André, travailleur, à Maillane, II: 644.
CHARLES Étienne-Gabriel, à Maillane, II : 645, 646.
CHARLES Jean-François père, négociant, à Saint-Remy, III : 629.
CHARLES Joseph, à Maillane, II : 647.
CHARLEVAL, IV : 27.
CHARPENTIER Joseph-Pierre, île 23, n° 21, à Aix, I : 497.
CHARPINEAU Claude, ménager, IV : 132, 135.
CHARRASSET Jean-Joseph, maître des postes, à Saint-Remy, III : 455.
CHARRASSON Pierre-Marie, négociant, à Tarascon, IV : 97.
CHARRIER Bernard, à Aix, I : 461.
CHARTIER Paul-Joseph, propriétaire, à Brignoles, IV : 163.
CHASTEL François, marchand, à Saint-Remy, III : 630.
CHASTEL Jacques, bourgeois, à Tarascon, III : 455, 456, 457, 458, 459. — IV : 98.
CHASTEL Joseph-Barthélemy, bourgeois, à Aix, I : 453.
CHASTEL Pierre, aubergiste, à Saint-Remy, III : 628, 629
CHATANIER Françoise, veuve DESTRES, à Marseille, III : 280.
CHATEAUNEUF Honoré, à Lambesc, II : 605.
CHATEAUNEUF Jean-Baptiste-Pierre, de Lambesc, II : 610.

Chateauneuf Joseph-André, de Lambesc, II : 610.
Chateauneuf (veuve), née Rose Reinaud, de Lambesc, II : 610.
Chaud Pierre, à Istres, II : 555, 556.
Chaudoin Dominique, de Salon, IV : 28.
Chaudon Louis-Alexandre, rue de la Salle, 21, à Marseille, III : 286.
Chaussebeau Charles-Marie, à Marseille, III : 261.
Chauvet frères, négociants, à Marseille, III : 166.
Chauvet Jean, à Barbentane, II ; 260.
Chauvet Jean-Baptiste, à Saint-Chamas, II : 393.
Chauvet Jean-François, à Salon, IV : 43, 46.
Chauvet Jean-Mathieu, à Barbentane, II : 260.
Chauvet Joseph, du hameau des Milles, I : 467.
Chauvet Joseph, à Alleins, II : 10, 11.
Chauvet Joseph, agriculteur, de Saint-Remy, III : 637
Chauvet Pierre, à Barbentane, II : 260.
Chave Philippe, cultivateur, à Saint-Victoret, III : 642, 643.
Chave Thomas, de Lançon, II : 632.
Chavignot Joseph, boulanger, à Aix, I : 499, 517.
Cheval Joseph, à Aurons, II : 251.
Chevalier Jean-Joseph, marchand de vins et cafetier, à Marseille, III : 127.
Chevallier Pierre, maître menuisier, à Tarascon, IV : 104.
Chevilly Jean-Baptiste-Pierre, négociant, rue de Rome, à Marseille, III : 160.
Chevilly Louis-Jean-Baptiste fils, négociant, rue de Rome, île 64, n° 10, à Marseille, III : 247.
Cheylan Mathieu, travailleur, à Trets, IV : 160, 161.
Cheylan Pierre, à Salon, IV : 33.
Chiavary père, à Arles, II : 85.
Chiousse Antoine, à Lançon, II : 628, 634.
Chiousse Jacques, de Salon, IV : 50.
Chiousse Melchior, cultivateur, à Venelles, IV : 182, 185, 188.
Chiousse Toussaint, cultivateur, à Salon, IV : 41.
Chirac Augustin, rue Rive-Neuve, n° 29, à Marseille, II : 334.
Chiris Léger, à Cornillon, II : 391.
Chiron André, à Miramas, III : 443.
Chiron Félix, à Saint-Mitre, III : 618.
Chiron Jean, à Miramas, III : 443.
Chiron Louis, à Miramas, III : 445.
Chivallet Antoine, cultivateur, IV : 127.
Chomel Louis, à Marseille, III : 282.
Chou Joseph-Blaise, à Aix, II : 125, 478, 483. — III : 466.
Cibo Gérard, II : 122.
Ciron Madeleine, veuve Aubran, à Saint-Chamas, III : 448.
Citte Jean-Pierre, à Alleins, II : 25, 26.
Clair Jacques, marchand orfèvre, à Arles, II : 76, 89, 101.
Clair Jean père, à Arles, II : 113, 115.

Clapier François, quartier du Camas, à Marseille, III 188
Claret Jean, à Martigues, III : 413.
Clary Augustin, de Lançon, II : 630.
Clary Joseph, à Lançon, II : 630.
Clastie, prêtre, à Arles, II : 111.
Clastrier Antoine, propriétaire, rue Bouterie, île 247, n° 3, à Marseille, III : 227, 243, 280.
Clastrier Louis fils, marchand voilier, à Marseille, III : 133, 283.
Clavel Antoine-Pierre, brigadier des armées navales, à La Ciotat, II : 373.
Clavel Joseph-Elzéard, d'Avignon, demeurant à Eygalières, III : 455.
Clavel Pierre, de Mollégès, III : 455, 456.
Clavet Jacques, ménager, à Arles, II : 72.
Clément André, à Venelles, IV : 183.
Clément François, île 68, n° 6, à Marseille, III : 188.
Clément Joseph, cultivateur, à Venelles, IV : 186, 187.
Clément Paul, maçon, place de la Major, n° 4, à Marseille, III : 285.
Clément Pierre, cultivateur, à Venelles, IV : 182, 183, 184, 185.
Clément Simon, coupeur de piastres de l'Agence d'Afrique, hors la porte d'Aix, île 11, n° 9, à Marseille, III : 201.
Clerc François, de Saint-Chamas, III : 578.
Clerc Jean-Baptiste, à Cabannes, II : 317, 321.
Clerc Jean-Louis, agriculteur, à Cabannes, II : 313.
Clerc Pierre, à Cabannes, II : 319, 320.
Clerc Pierre, à Saint-Chamas, III : 579, 592.
Clerc Pierre, à Salon, IV : 36.
Clérion Honoré, à Marignane, III : 8.
Clos Étienne, cultivateur, à Lambesc, II : 597, 601.
Cloud Joseph-François, à Saint-Remy, II : 266.
Cluchet Jean, négociant, rue de la Luzerne, île 5, n° 4, à Marseille, III : 216.
Codolet Thimoléon fils, à Salon, IV : 23.
Cœur Claude, berger, à Graveson, II : 520, 522.
Cohen Salomon, place de la Constitution, île 9, n° 4, à Marseille, III : 193, 194, 195.
Coillet Jean, notaire, II : 80.
Colavier, courtier de commerce, à Marseille, III : 132.
Colinet Jean-Barthélemy, à Avignon, IV : 140.
Colly Pierre, maçon, rue Neuve, n° 2, à Tarascon, II : 141.
Colomb Jean-Joseph, à Marseille, III : 128.
Colombet Esprit, à Cabannes, II : 322.
Colombet Étienne, à Aix, I : 462.
Colomby Nicolas-Étienne, ancien juré-priseur, à Marseille, III : 136.
Colonia-Giry Thérèse-Delphine, propriétaire, à Aix, I : 505.
Combe André, à Mallemort, II : 669.
Combe Antoine, à Mallemort, II 660, 669.
Combe Jean, dit l'Abbé, à Mallemort, II : 664, 667.

Combe Jean-Baptiste, à Vernègues, IV : 203, 204.
Combe Jean-Joseph, du Vernègues, IV : 207.
Combe Jean-Pierre, de Louis, à Mallemort, II : 671.
Combe Joseph, de Louis, à Mallemort, II : 671.
Combe Joseph, à Vernègues, IV : 199, 201.
Combe Louis, à Mallemort, II : 656, 657.
Combe Michel, du Vernègues, IV : 208.
Combe Pierre, à Mallemort, II : 658.
Combe Symphorien, du Vernègues, IV : 207.
Commune d'Aix, I : 447, 448, 454, 517.
Commune d'Allauch, I : 586.
Commune d'Arles, II : 96.
Commune d'Aubagne, II : 196.
Commune d'Auriol, II : 229.
Commune de Boulbon, II : 297.
Commune de Fuveau, II : 485.
Commune d'Istres, II : 549.
Commune de Lambesc, II : 595.
Commune de Miramas, III : 441.
Commune de Roquevaire, III : 552.
Commune de Saint-Chamas, III : 580, 581, 582, 595.
Commune de Saint-Remy, III : 631, 632, 633, 634.
Commune de Salon, IV : 25, 27, 29.
Commune de Tarascon, IV : 109.
Commune de Trets, IV : 158.
Compagnon Jean-Baptiste, ecclésiastique, à Arles, II : 77, 78.
Comte Henri-Claude, à Alleins, II : 10, 12.
Comte Jean-Baptiste, de Lançon, II : 630.
Comte Jean-Joseph, de Miramas, III : 440, 441.
Comte Jean-Pascal, à Lançon, II : 636.
Comte Laurent, à Saint-Chamas, III : 591.
Comte Louis, à Lançon, II : 634.
Connil Étienne, voiturier, à Eyragues, II : 453.
Consolin Joseph, agriculteur, à Eyragues, II : 452.
Constans Antoine-Toussaint, de Marseille, III : 254.
Constans Claude, ménager, à Rognac, III : 520.
Constans Jean-Joseph fils, de Marseille, II : 130.
Constans Joseph, de Mimet, III : 434.
Constant François, de Charles, à Barbentane, II : 260.
Constant Henri, ménager, à Vitrolles, IV : 215.
Constant Jean, travailleur, à Barbentane, II : 255, 258, 261.
Constant Jean-Paul, cultivateur, à Vitrolles, III : 11.
Constant Joseph, ménager, à Vitrolles, IV : 215.
Constant Joseph-Nicolas, ménager, à Berre, II : 274, 275, 276.
Constant Laurent, officier municipal, de Salon, IV : 22, 42.
Constant Louis, à Barbentane, II : 260.
Contard Jean-Charles, procureur aux Comptes, II : 572.
Coquilhat François, à Salon, IV : 29.
Cordoue (dame), à Aurons, II : 249.

Cordoue Joseph-Gabriel, d'Aurons, II : 251.
Cornille François, de Maussane, III : 424.
Cornille Jacques, propriétaire, à Mouriès, III : 460.
Cornille Jean-Pierre, à Saint-Chamas, III : 586.
Corse Jean-Baptiste-Joseph, à Aix, I : 516.
Cossul Joseph, marchand, à Berre, II : 274, 275.
Coste Antoine, à Noves, III : 463.
Coste Antoine, cultivateur, à Venelles, IV : 186, 187, 188.
Coste François, à Tarascon, IV : 124.
Coste Jacques, à Barbentane, II : 261.
Coste Jean-Baptiste aîné, ménager, à Arles, II : 76.
Coste Joseph, à Éguilles, II : 406.
Coste Joseph-Gaspard-Marie, fontainier, rue Lemaître, île 16, n° 7, à Marseille, II : 491, 492. — III : 145, 434.
Coste Victor, de Marseille, III : 261.
Costelongue Gely, commissionnaire, place Neuve, île 194, n° 21, à Marseille, III : 247.
Cotholendi Jean-Baptiste, négociant, à Peyrolles, III : 504.
Coudelier Mathieu, négociant, à Arles, II : 73, 95, 96.
Coudurier Martin, à Noves, III : 463.
Couelle Joseph, propriétaire, à Aix, I : 503.
Coulet Jean-Baptiste, négociant, à Marseille, III : 142.
Coulet Jean-Joseph, cafetier, à Marseille, I : 516.
Coulomb Antoine, à Vernègues, IV : 204, 206.
Coulomb Jean, officier municipal, à Salon, IV : 25, 26.
Coulomb Pierre, à Vernègues, IV : 199, 203.
Coulon Mathieu, à Alleins, II : 16, 19.
Coupin Jean-Baptiste, propriétaire aux Pennes, III : 490.
Couras Georges, charretier, à Arles, II : 119.
Courbillet Antoine, à Alleins, II : 15, 22, 23.
Courbon Jean-Antoine, à Martigues, III : 410.
Courbon Joseph, I : 463.
Courcière Guillaume - Joseph, géomètre, I : 441.
Couret André, négociant, sur le Cours, à Marseille, II : 197.
Couret Antoine, négociant, sur le Cours, à Marseille, III : 144, 150, 155, 161, 163, 174.
Cournand Antoine, de Miramas, III : 441.
Cournand Étienne, à Miramas, III : 443, 587, 588, 589.
Cournand Jean-Louis, de Miramas, III : 445.
Cournand Pierre, à Miramas, III : 448, 449, 587.
Courreau Antoine, agriculteur, à Eyragues, II : 454.
Courren Philippe-Gaëtan, à Marseille, III : 280.
Court Jean-François, propriétaire, à Aix, I : 493, 514.
Court Joseph-François fils, à Aix, I : 514.
Couteron Étienne, à Cabannes, II : 313, 314.
Couteron Jean-Baptiste aîné, maître tonnelier, à Aix, I : 446.

Couteron Martin, propriétaire, à Aix, I : 477, 503.
Couture Paul, boulanger, à Berre, II : 276.
Couve Antoine, négociant, à Marseille, III : 234.
Couve Philippe, négociant, à Marseille, III : 234.
Crémartin Alexis-Bernard, cultivateur, à Peyrolles, III : 504.
Crémieu Hananel-David, île 47, n° 3, à Aix, II : 558.
Crémieu Jassé-Haïm, à Aix, I : 461.
Crémieu Mardochée, fils d'Abraham, négociant, à Aix, I : 453. — II : 558.
Crémieu Moïse-Hananel, à Aix, I : 461.
Crémieu Salomon-Haïm, négociant, à Aix, I : 460. — II : 132, 558.
Cresp Claude, I : 462.
Cresp Jean-Baptiste, homme de loi, à Marseille, III : 154, 161.
Cresp Marie-Madeleine, femme Gassin, à Marseille, III : 256, 260.
Crestin Esprit, ménager, à Graveson, II : 519.
Crispin Marie-Jeanne, femme d'Honoré Chabert, quartier de la Viste, à Marseille, III : 281.
Croux Véran, à Alleins, II : 19, 20, 24, 26.
Crouzet Antoine, à Lambesc, II : 607.
Cucurny Jean, marchand saleur, rue de Beausset, à Marseille, III : 158.
Cuerry Henry, à Salon, IV : 28.
Curet Honoré-Étienne, à Aix, I : 494.
Curet Joseph, propriétaire et revendeur, à Marignane, III : 25.
Curet Pierre-Dominique, propriétaire, à Marignane, III : 25.
Curnier Étienne, à Mallemort, II : 656.
Curnier Joseph, à Mallemort, II : 654.
Curnier Michel, marchand fabricant d'amidon, à Marseille, III : 155, 162.

Daconias Louis, de Marseille, III : 256.
Dadoit Jean, à Tarascon, IV : 124.
Dageville Jacques-Gabriel, notaire, à Marseille, II : 552. — III : 125, 218, 274.
Dagnan Joseph-Alphonse, à Marseille, III : 220.
Daignan Mathieu, marchand tanneur, à Aubagne, II : 197.
Daillan Gabriel, à Maillane, II : 646, 647.
Daillan Roch, voiturier, à Maillane, II : 645, 646, 649.
Dalmas André, d'Istres, II : 552, 556.
Dalmas Antoine, à Aix, I : 507.
Dalmas Joseph, à Istres, II : 556.
Dalmas Mathieu, cultivateur, à Éguilles, II : 421.
Dame Jacques, ménager, à Arles, II : 90, 111.
Damian Marie-Anne-Aldonée, épouse Villars, à Montpellier, IV : 50.
Dammartin Étienne et Cie, III : 134.
Daniel, maire de Ceyreste, II : 339.
Daniel Jean-Baptiste, à Mallemort, II : 665.

DANIEL Jean-Baptiste, négociant, rue Saint-Martin, à Marseille, III : 145.
DANIEL Joseph, à Lambesc, II : 601.
DANTAIN Bernard, à Marseille, III : 279.
DANY Sylvestre, à Cabannes, II : 318.
DARBÈS Louis neveu, de Salon, IV : 37.
DARMURE Jean fils, à Fontvieille, II : 477.
DASPRES Jean-François, rue Neuve-de-l'Amandier, n° 12, à Marseille, IV : 143.
DASTROS Jean-Baptiste, notaire public, à Aix, I : 506.
DAU Françoise, à Arles, II : 108.
DAU Pierre, travailleur, à Arles, II : 92.
DAUMASBarthélemy, propriétaire, à La Ciotat, II : 378.
DAUMAS François, de Ventabren, IV : 192.
DAUMAS Honoré, cordier, à Marignane, III : 14, 20.
DAUMAS Jacques, cultivateur, à Venelles, IV : 187.
DAUMAS Jean, à Arles, II : 117.
DAUMAS Jean, curé de Cornillon, recteur de la chapellenie Sainte-Marie-Magdeleine, de Marignane, III : 8.
DAUMAS Jean, cours Lieutaud, n° 29, à Marseille, III : 611.
DAUMAS Jean-Louis, d'Aix, III : 251, 252.
DAUMAS Joseph, à Miramas, III : 443
DAUMAS Sauveur, maçon, à Aix, I : 460.
DAUPHIN, de Marseille, II : 659, 660.
DAUPHIN François, d'Aix, III : 517.
DAUPHIN François, à Salon, IV : 25, 28.
DAUPHIN Henri, fils de Jean-Baptiste, à Lambesc, II : 598, 602.
DAUPHIN Joseph-Honoré, de Salon, IV : 43.
DAUPHIN Louis-Balthazard, de Marseille, II : 327.
DAUTAIN Bernard, à Marseille, III : 284.
DAVID Aimée-Élisabeth-Marie-Sophie, épouse divorcée de l'émigré MOREL-CALISSANNE, II : 608.
DAVID Étienne, à Istres, II : 545.
DAVID Honoré, aubergiste, à Marseille, III : 129.
DAVID Joseph-Jacques, maître maçon, à Arles, II : 87.
DAVID Joseph, marchand cordier, rue Saint-Pierre, à Marseille, III : 177, 181.
DAVIN Jacques, agriculteur, à Eyragues, II : 455.
DAVIN Joseph, à Alleins, II : 10
DAVIN Joseph, entrepreneur maçon, rue du Port-de-la-Montagne, île 11, maison sans numéro, à Marseille, III : 239, 241, 269.
DAVIN Louis, cultivateur, à Éguilles, II : 416, 422.
DAVIN Raphaël, propriétaire, à Éguilles, II : 416, 421.
DAVIN Toussaint, cultivateur, à Éguilles, II : 421.
DAYME Mathieu, boucher, à Aix, I : 482.
DEBILLON Joseph, rue Bernard-du-Bois, à Marseille, III : 125.
DEBOT Pierre, à Marseille, III : 133, 269.
DÉCANIS Alexandre, entrepreneur de bâtisses, rue de l'Aumône,

île 335, n° 2, à Marseille, III : 175.
Décanis Dominique, ménager, au Puy-Sainte-Réparade, III : 511.
Décanis Jean-Louis, ménager, au Puy-Sainte-Réparade, III : 512.
Décanis Jean-Sauveur, ménager, à Aix, I : 451, 504.
Décanis Joseph, cultivateur, à Éguilles, II : 407, 410.
Décanis Pierre, cultivateur, à Rognes, III : 528, 530.
Décanis Reymond, cultivateur, à Rognes, III : 528.
Decome Pierre, à Aix, I : 508.
Decomis Jacques-Benoît, maître maçon, rue Saint-Roch, île 140, n° 17, à Marseille, III : 156, 178, 183.
Decros Pierre, à La Ciotat, II : 378.
Dedons Anne-Constance, épouse Barnoin, à Aix, I : 516.
Degarbes Jean-Joseph, menuisier à Aix, I : 478.
Degola Ignace, demeurant dans le local de l'ancien arsenal, sur le canal, île 109, n° 11, à Marseille, III : 209.
Degrand François, fabricant de chandelles, île 55, n° 24, à Aix, I : 503.
Deime Jean-Claude, cultivateur, à Éguilles, II : 422.
Deime Julien, cultivateur, à Éguilles, II : 417, 423.
Deime Louis, cultivateur, à Éguilles, II : 450, 415.
Dejean François-Marie, notaire, à Marseille, III : 281.
Dejean Henri, tonnelier, rue des Quatre-Tours, île 182, n° 4, à Marseille, III : 229.
Delaage Marie-Clémentine-Thérèse, épouse séparée de Pierre-Paul-Ours-Ellion Villeneuve-Vence, à Aix, I : 509. — II : 126.
Delaire Robert, à Châteaurenard, II : 350.
Delalande-Dessaules Alexis, comédien, à Marseille, III : 162.
Delauze Antoine, à Martigues, III : 409.
Delcros François, à Barbentane, II : 255.
Deletombe Louis, à Marseille, III : 281.
Deleuil Auguste, à Peynier, III : 495.
Deleuil Thomas, maçon, à Peynier, III : 495.
Deleutre-Canillac Marie-Thérèse-Gabrielle, femme libre de Jean-Joseph Duplessis, demeurant à Carpentras, III : 466.
Dellaye Jean-Louis, rue des Thionvillois, île 22, n° 19, à Marseille, III : 234.
Delmas Joseph, à Aix, I : 513.
Delor Antoine, à Cabannes, II : 323.
Delorme Jacques fils, négociant, à Eygalières, II : 433. — III : 632.
Delorme Joseph, à Châteaurenard, II : 350.
Delorme Laurent, à Eygalières, II : 439.
Deloutte François, agriculteur, à Meyreuil, III : 430.
Delueil Jean-Baptiste, cultivateur, à Marignane, III : 17.
Delueil Jean-Honoré, peseur public, rue du Poirier, île 318, n° 1, à Marseille, III : 206.

DELUEIL Jean-Joseph, propriétaire, à Marignane, III : 9, 16, 17, 18, 19, 21, 22, 24, 646.

DELUEIL Joseph, à Marseille, II : 135.

DELUY Jean-Louis, menuisier, à Peynier, III : 495.

DELUY Joseph, à Alleins, II : 12, 25, 26.

DELUY Joseph, propriétaire, à La Fare, II : 461, 462.

DEMANDOLX, lieutenant - général civil en la sénéchaussée de Marseille, II : 195.

DEMARIÉ Jean-Baptiste, à Mallemort, II : 664.

DEMAS Joseph, à Marseille, III : 282.

DENEGENT Jean, propriétaire, à Arles, II : 267.

DENIS Honoré, II : 112.

DENIS Jacques, ébéniste, île 133, n° 11, à Aix, I : 502, 509. — III : 491.

DÉPOUSIER Joseph, charbonnier, à Fuveau, II : 485, 488.

DEPRAS Jean-Baptiste, commissionnaire, rue de la Lame, ci-devant Reynarde, île 216, n° 19, à Marseille, III : 224.

DEREGINA Marc-Antoine, I : 465.

DERIEUX Jean, de Seron, demeurant à Vernègues, IV : 207, 208.

DERVIEUX Louis, négociant, à Lyon, II : 122, 131. — IV : 123.

DESBOIS Denis, négociant, à Marseille, III : 157.

DESCALIS Antoine, ménager, au Puy-Sainte-Réparade, III : 512.

DESHENRIQUES, à Salon, IV : 23.

DESOLLIERS François, avocat et avoué, à Marseille, III : 283.

DESPERVIE Marie-Anne, rue Brutus, île 110, n° 4, à Marseille, III : 200.

DESPLAN Jacques, garde-magasin des subsistances militaires de la commune d'Arles, II : 126, 136.

DESSON Louis, à Arles, II : 128.

DEURIEUX Jean-Baptiste, de Barbentane, III : 537, 538.

DEVAULX Guillaume, à Saint-Chamas, II : 393.

DEVAULX Jean-Antoine, à Saint-Chamas, II : 393.

DEVAUX Jean-Joseph, commerçant, rue Cannebière, île 73, n° 4, à Marseille, III : 229, 260.

DEVILLIERS Jean-Augustin, ancien procureur du Roi en la sénéchaussée de Marseille, III : 130.

DEVILLIERS Marie-Guillaume fils, propriétaire, au quartier Saint-Barnabé, à Marseille, III : 219.

DEVOLX Joseph fils aîné, de Ventabren, II : 467.

DEVOLX Joseph cadet, à Lançon, II : 627, 629, 631.

DEVOLX Joseph, à Saint-Mitre, III : 616.

DEVOULX Antoine, à Saint-Chamas, III : 584, 585.

DEVOULX Guillaume, de Saint-Chamas, III : 448, 586.

DEVOULX Jean-Antoine, à Saint-Chamas, III : 586.

DEYDIER Jean, aubergiste, à Roquevaire, III : 551.

DEYDIER Pierre, agriculteur, à Eyragues, II : 453.

DHAUBECH Louis, ancien capitaine marin, rue de la Montagne, île 74, n° 35, à Marseille, III : 212, 237.

Didier Joseph, géomètre, à Barbentane, II : 254, 260, 261.
Dijon Barthélemy, agriculteur, d'Eyragues, II : 451.
Dijon Christophe, à Eyragues, II : 451.
Doche François, de Salon, IV : 35, 38.
Domergue Joseph-Pascal, à Saint-Chamas, III : 590.
Donadieu Antoine, à Istres, II : 547.
Donnadieu, à Marseille, III : 159.
Donnadieu Jacques, à Vernègues, IV : 203, 206.
Donnet Joseph, à Istres, II : 547.
Donnet Louis-François, de Marseille, III : 265
Dor Alexandre, à La Fare, II : 467.
Dor Lazare, à Grans, II : 507.
Dor Louis, maître broquier, II : 79.
Dor Paul, de Grans, résidant à Salon, IV : 24.
Dor Pierre, de Grans, II : 508.
Doucière Jean-Baptiste, ménager, à Jouques, II : 572.
Dourgnon Toussaint, ménager, à Trets, IV : 159.
Doussel Jacques, de Marseille, III : 262.
Doux François, à Mallemort, II : 662
Doux Jean-François, à Mallemort, II : 668.
Doux Jean-Joseph, à Mallemort, II : 662, 667, 670.
Doux Mathieu, à Mallemort, II : 669.
Doux Vincent, à Alleins, II : 10, 12, 18.
Dragon Antoine-Michel, négociant, rue Pavé-d'Amour, île 160, n° 1, à Marseille, III : 228.
Dravet, à Marseille, III : 150.
Draveton Louis, III : 150.
Dromel Jean Baptiste, droguiste, rue de Rome, à Marseille, III : 144.
Dromel Jean-Maximin, droguiste, rue de Rome, à Marseille, III : 144.
Drujon Jean aîné, marchand, à Tarascon, IV : 100, 121.
Dubois Joseph, coutelier, rue Pavé-d'Amour, à Marseille, III : 144.
Dubouchet Pierre - Bernard, à Marseille, III : 280.
Dubour Honoré, I : 453.
Dubourg Pierre, cultivateur, à Aix, I : 479, 485, 488.
Dubreuil Claude, à Aix, I : 500.
Dubrieu, Hyacinthe, marchand, rue latérale du cours des Phocéens, île 19, n° 6, à Marseille, III : 240.
Dubuisson Joseph aîné, marchand quincaillier, rue Brutus, ci-devant Beauvau, île 101, n° 1, à Marseille, III : 228.
Duclaux Antoine, à Lançon, II : 637.
Duclaux Jean-Joseph, à Lançon, II : 635, 637.
Dudemaine Joseph-Esprit-Girard, commissaire des guerres, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, III : 139.
Dudouit Pierre, à Aubagne, II : 201.
Dugas Régis, négociant, rue Dragon, n° 9, à Marseille, II : 141.
Dumas Dominique, à Cabannes, II : 314.
Dumas François, ménager, à Cabannes, II : 314, 315.

Dumas Gaspard, à Cabannes, II : 322.
Dumas Jean, à Arles, II : 105.
Dumas Jean-Baptiste, à Cabannes, II : 313, 316, 320, 321.
Dumas Jean-Pierre, à Marignane, III : 14.
Dumas Joseph, à Cabannes, II : 313.
Dumas Marie-Anne, à Arles, II : 134.
Dumas Philippe, négociant, à Marseille, III : 140.
Dunant Jean-François, négociant, cours des Phocéens, île 154, n° 1, à Marseille, III : 215, 226, 605.
Dupin Louis, chapelier, rue Pierre-qui-Rage, à Marseille, III : 190, 238.
Duplan Bernard, à Cabannes, II : 319, 321.
Duplan Étienne, à Cabannes, II : 314.
Duplan Louis, à Cabannes, II : 316.
Dupont Michel-Pascal, rue des Piques, île 1, n° 24, à Marseille, III : 189.
Duprat Jean, aubergiste, à Cabannes, II : 312, 319, 320.
Duprat Laurent, menuisier, à Cabannes, II : 313.
Dupré Joseph, fabricant de bas, à Aix, I : 515. — II : 232.
Dupuy Pierre, à Cabannes, II : 314.
Dupuy Pierre, à Tarascon, IV : 124.
Duquesnay Alexandre, de Saint-Mitre, III : 618.
Duquesnay Mathieu, de Salon, II : 550. — III : 616, 617.
Duquesnay Pierre-Mathieu, notaire, à Martigues, III : 619.
Durand Alexis, boulanger, à Mallemort, II : 661, 665.
Durand Alexis-Antoine, à Marseille, III : 225.
Durand Charles-Augustin, à Aix, III : 430.
Durand Charles, travailleur, à Noves, III : 465.
Durand Christophe, à Aix, I : 465, 487, 501.
Durand Claude, cultivateur, à Eyragues, II : 455.
Durand Étienne, négociant, à Noves, III : 462, 465.
Durand François, à Mallemort, II : 662.
Durand Jacques, à Mallemort, II : 663.
Durand Jean, à Boulbon, II : 308.
Durand Jean, à Mallemort, II : 669, 670.
Durand Jean, ménager, à Tarascon, IV : 102, 106, 110, 121, 124, 141.
Durand Joseph, à Cabannes, II : 317.
Durand Louis, bourrelier, à Tarascon, II : 299. — IV : 125, 136.
Durand Mathieu, négociant, à Aix, I : 450, 458.
Durand Pierre, à Lambesc, II : 602.
Durand Pierre, à Mallemort, II : 667.
Durand-Maillanne Pierre-Toussaint, représentant du peuple, rue Poissonnière, 177, section de Brutus, à Paris, II : 123. — III : 636, 637
Durbec Jean, capitaine de navire, à La Ciotat, II : 376.
Durbec Lazare, à Aix, I : 461.

Duret Joseph, II : 103.
Durieu Claude, travailleur, à Barbentane, II : 259.
Durieu Guillaume, ménager, à Barbentane, II : 257.
Durieu Jean-Joseph, à Barbentane, II : 262.
Duroure Henry, à Arles, II : 138.
Durtis Bedos, à Marseille, III : 280.
Dusseuil Joseph, marchand, à Marseille, III : 241, 242.
Dussurgey Claudine, à Marseille, III : 252.
Dutrannoit Philippe, maître tailleur d'habits, à Aix, I : 442, 466.

Émeric Catherine, femme de Jean-Joseph Léglise, propriétaire, à Rive-Neuve, île 125, n° 15, à Marseille, III : 215, 238.
Émeric Étienne, ménager, à Vitrolles, IV : 216.
Émeric Jean-Baptiste, chirurgien, à Istres, II : 547.
Émeric Jean-Baptiste-Édouard, homme de loi, à Aix, III : 256.
Émeric Jean-Jacques aîné, négociant, à Aix, I : 445.
Émeric Jean-Joseph, du Vernègues, IV : 204, 205.
Émeric Jean-Louis, à Aix, I : 506. — II : 268.
Émeric Joseph, à Aix, I : 445.
Émeric Joseph, à Lançon, II : 636.
Émeric Lange, de Marseille, III : 260.
Émeric-David Toussaint, II : 287.
Engallier Simon, à Saint-Chamas, III : 592.
Escalle Félix, maréchal, à Arles, II : 118.
Escavi Jacques, à Martigues, III : 417.
Escoffier Antoine, de Gardanne, II : 493.
Esluau Pierre, cordonnier, rue Fontaine-des-Vents, à Marseille, III : 156.
Esménard, à Arles, II : 100.
Esménard Jacques, de Pélissanne, III : 484.
Esménard Jean-Baptiste, de Pélissanne, III : 483.
Esménard Simon, de Saint-Chamas, III : 581.
Esmingaud Joseph, cultivateur, à Berre, II : 276, 279.
Espagnet Magdeleine-Henriette, à Aix, IV : 65.
Espanet Antoine, à Mallemort, II : 669.
Espanet François-Lazare, ancien marin, à Cassis, II : 334.
Espanet Joseph, de Lambesc, demeurant à Éguilles, II : 406, 407, 410.
Espanet Louis, cultivateur, de Lambesc, demeurant à Éguilles, II : 406, 407, 414, 417.
Espariat Jean-Baptiste, président du tribunal du district d'Aix, I : 447, 456.
Esparvier Claude, à Arles, II : 84.
Espié Sambuc, à l'enclos des Minimes, n° 9, à Marseille, III : 206.
Espigol Jean, négociant, à Saint-Remy, III : 629.
Espigue Joseph-Blaise, boulanger, à Lambesc, II : 601, 603, 605, 606, 607.
Espouiller Bernard, à Cabannes, II : 323.
Espouiller Claude, à Cabannes, II : 313.

Espoullié Simon, travailleur, à Arles, II : 74, 104.
Esquier Lazare - Vincent, suppléant au tribunal du district de Marseille, III : 155, 161.
Estelle Anne, épouse Nicolas, porteur de chaises, à Aix, I : 453.
Estelle Jean-Baptiste, à Aix, I : 499.
Estelle Jean-Baptiste-Joseph, d'Aix, III : 270, 271.
Estelle Jean-Louis, cultivateur, à Aix, I : 479.
Estelle Joseph, aubergiste, à Aix, I : 467, 468, 470, 473, 480.
Estienne Charles, à Lambesc, II : 607.
Estienne Étienne, de Lançon, II : 625.
Estienne Étienne, de Salon, IV : 26.
Estienne Jean-Joseph, à Lançon, II : 625.
Estienne Joseph-Gabriel, à Aix, I : 512.
Estienne Joseph, boulanger, à Salon, IV : 24
Estienne Vérédème, de Gémenos, II : 498
Estivalet Henri, II : 122.
Estrangin Georges-Joseph, propriétaire, à Arles, II : 137.
Estrine Louis, rue des Picpus, île 120, n° 8, à Marseille, III : 174.
Estrivier aîné, à Aix, I : 463.
Estrivier Antoine, homme de loi, à Marseille, III : 271, 274.
Estublié Joseph-Sébastien, île 116, n° 2, à Aix, I : 499.
Étienne Blaise, ménager, à Auriol, II : 227.
Étienne Guillaume, de Roquevaire, III : 552.
Étienne Jean-Michel, à Marseille, III : 263.
Étienne Joseph, île 118, n° 5, à Aix, I : 495.
Étienne Joseph, à Eyguières, II : 439.
Étienne Joseph-Félix, médecin, à Auriol, II : 229
Étienne Magdeleine-Gabrielle, veuve Olivier, à La Ciotat, II : 375.
Étienne Nicolas, de Lambesc, demeurant à Cornillon, III : 578.
Évrard fils, II : 111.
Expilly, marchand, à Salon, IV : 46.
Expilly Antoine, II : 454.
Eymar André-Alexandre, propriétaire, à Sainte-Tulle (Basses-Alpes), II : 499.
Eymard Bruno, de Lançon, II : 635.
Eymieu Jean-Joseph, à Aix, I : 515.
Eymin Denis, à Éguilles, II : 424.
Eymon Ange, à Aix, I : 513.
Eyraud Marie-Anne-Julie, veuve Bernard, rue Cincinnatus, île 83, n° 3, à Marseille, III : 236.
Eyriès (veuve), magasinière, à Marseille, III : 161.
Eyriès Jean, à Marseille, III : 144.
Eyriès Louis, propriétaire, place de la Constitution, île 15, n° 8, à Marseille, III : 232.

Fabre Aimé-Charles, négociant, à Marseille, I : 506.
Fabre Anne-Apollonie, à Marseille, III : 205.
Fabre Antoine, distillateur, à Aix, I : 456.

Fabre Antoine, fils de Simon, à Alleins, II : 10, 11, 17.
Fabre Antoine, à Marseille, III : 260.
Fabre Baudile, à Noves, III : 463.
Fabre Claude, facturier en laine, à Tarascon, IV : 107.
Fabre Étienne, pharmacien, à Arles, II : 141.
Fabre Étienne, négociant, à Eyragues, II : 518, 519. — III : 453.
Fabre François, à Mallemort, II : 664, 671, 672.
Fabre Gabriel, de Saint-Remy, II : 648.
Fabre Grégoire, d'Amand, à Alleins, II : 15, 16.
Fabre Guillaume, rue Gérin, n° 1, à Marseille, II : 140.
Fabre Henri, à Saint-Chamas, III : 582, 584, 590.
Fabre Honoré, négociant, à Marseille, III : 127.
Fabre Honoré, cultivateur, à Rognes, III : 530
Fabre Honoré, cultivateur, à Rognes, III : 530.
Fabre Jacques, fourrier, près l'administration centrale du département, à Marseille, III : 262.
Fabre Jean-Antoine, ingénieur, de Saint-André (Basses-Alpes), demeurant à Aix, I : 490. — IV : 207.
Fabre Jean-Baptiste, à Alleins, II : 18, 19.
Fabre Jean-Baptiste, ménager, à Auriol, II : 228, 230.
Fabre Jean-Baptiste, de Cuges, II : 395, 396.
Fabre Jean-Baptiste, à Mallemort, II : 658.
Fabre Jean-Baptiste-Scipion, négociant, à Marseille, III : 172, 173.
Fabre Jean-Baptiste, cultivateur, de Septèmes, III : 491.
Fabre Jean-Jacques, marchand, rue du Zèle, île 363, n° 13, à Marseille, III : 216.
Fabre Joseph, d'Amand, à Alleins, II : 15, 16, 19, 26.
Fabre Joseph, à Arles, II : 110.
Fabre Joseph, boulanger, à La Ciotat, II : 395.
Fabre Joseph, à Mallemort, II : 659.
Fabre Louis, à Aix, I : 515.
Fabre Louis, cultivateur, à Vauvenargues, IV : 169.
Fabre Louise, veuve Tirat, à Salon, IV : 39, 40.
Fabre Paul, tailleur d'habits, Grand'Rue, île 347, n° 7, à Marseille, III : 205.
Fabrony Antoine, à Marseille, III : 130.
Fabrony Jean-Pierre, à Marseille, III : 281.
Fabry Jean-Baptiste-Paul-Marie-Agricol, négociant, à Marseille, III : 138.
Fabry Pierre, homme de loi, à Aix, III : 433. — IV : 140.
Facy Jean, de Saint-Chamas, III : 446.
Fagnol Joseph, cultivateur, à Marignane, III : 11, 12, 19, 21.
Faillon Étienne, marchand, à Tarascon, IV : 108.
Faillon Jacques-Michel, géomètre, à Tarascon, IV : 123.
Faizan André, à Maillane, II : 645.
Fanton François, à Miramas, III : 443

FARAVEL François, à Arles, II : 100.
FARGIER Marie-Gabrielle, femme de François-Joachim DELAMER, à Cassis, II : 333.
FARNARIER Antoine, à Lançon, II : 633.
FARNARIER Joseph, à Lançon, II : 629, 636.
FARNARIER Julien, de Lançon, II : 633.
FASSIN Trophime, juge au tribunal du district séant à Saint-Remy, III : 454.
FASSY, homme de loi, à Puyloubier, III : 508.
FASSY Dominique, marchand voilier, rue du Mariage, île 290, n° 2, à Marseille, III : 190.
FAUBEAU Jean-Louis, propriétaire, à Saint-Chamas, III : 449.
FAUCHIER Roustan, négociant, à Arles, II : 82, 483.
FAURE Guillaume, à Marseille, III : 210.
FAURE Pierre, cordonnier, à Barbentane, II : 255.
FAURIS Jules-François-Paul, à Aix, I : 445, 447, 451.
FAUVE Antoine, fabricant d'extrait de saturne, rue Curiol, île 6, n° 8, à Marseille, III : 161, 206, 244.
FAVET François, courrier d'Aix, à Antibes, demeurant à Aix, I : 496.
FAVET Rolland, charcutier, à Arles, II : 71.
FÉJARD Pierre-Henri, jardinier-fleuriste, à Aix, I : 478, 491.
FÉLIX Anne-Émilie, veuve de SIMIANE, II : 387.
FÉLIX Antoine, à Istres, II : 548.
FÉLIX Dominique, de Mallemort, III : 589.
FÉLIX Étienne-Honoré, apothicaire, à Istres, II : 546, 548, 550.
FÉLIX Étienne, à Mallemort, II : 663, 665, 670.
FÉLIX François, à Istres, II : 554, 556.
FÉLIX Jean, à Mallemort, II : 666.
FÉLIX Louis, d'Aix, III : 237.
FÉLIX Marie-Madeleine-Thérèse, épouse AUDIBERT, d'Aix, I : 510.
FELLON François, d'Aix, commis au département des Bouches-du-Rhône, III : 265, 268.
FELLON Joseph fils, à Aix, II : 266.
FENON Christophe, à Arles, II : 86.
FENOUIL Étienne, île 182, n° 2, à Aix, I : 441, 483, 496.
FENOUIL Joseph-Simon, I : 462.
FENOUIL Louis-Jacques, marchand, rue de l'Étrieu, à Marseille, III : 202, 487, 488.
FÉRAUD Alexandre, bourgeois, rue Sénac, à Marseille, III : 126.
FÉRAUD Antoine neveu, avoué au tribunal du district d'Arles, II : 80, 92.
FÉRAUD Gaëtan, entrepreneur maçon, rue des Hugolins, île 448, n° 14, à Marseille, III : 243.
FÉRAUD Jacques, chapelier, à Aix, II : 266.
FÉRAUD Jean, officier municipal, à Aix, I ; 448.
FÉRAUD Jean, boulanger, à Marseille, III : 150.
FÉRAUD Jean-Baptiste-Joseph, propriétaire, à Aix, I : 500. — II : 268. — IV : 171.
FÉRAUD Jean-Baptiste, cultivateur, rue Fongate, à Marseille, III : 204.

Féraud Joseph, cultivateur, à Aix, I : 491.
Féraud Joseph, à Arles, II : 72.
Féraud Joseph, à Marseille, III : 256, 261.
Féraud Pierre, à Jouques, II : 572.
Férogio François, procureur gérant le lycée de Marseille, III : 281.
Ferrand Charles Trophime, à Aix, I : 508 — III : 517.
Ferrand Étienne, ménager, à Maillane, II : 644.
Ferrand Jean-Étienne cadet, jardinier, à Aix, I : 479, 485.
Ferrand Jean-Louis, à Alleins, II : 19.
Ferrand Louis, à Aix, I : 508.
Ferrat François, propriétaire, à Aix, I : 517.
Ferret Jean-Baptiste, prêtre, à Puyloubier, III : 507, 508, 509.
Ferrier André, à Saint-Chamas, III : 591.
Ferrier Antoine, de Saint-Mitre, II : 557. — III : 617, 618.
Ferrier Jean, à Saint-Chamas, III : 583, 587.
Ferrier Jean-Baptiste, à Saint-Chamas, III : 588.
Ferrier Jean-Jacques, capitaine marin, rue des Repenties, à Marseille, III : 144.
Ferrier Joseph, à Saint-Mitre, III : 618.
Ferrier Laurent, de Saint-Chamas, III : 448.
Ferrier Paul, IV : 36.
Ferry Denis, de Saint-Remy, III : 636
Ferry Joseph, salpêtrier, à Saint-Remy, III : 634.
Ferry-Lacombe, à Trets, IV : 159.
Fesquet Jean-Pierre-Casimir, négociant, à Marseille, IV : 96.
Figuière Maximin, ménager, à Aix, I : 448.
Finaud Jean, de Gardanne, II : 493.
Finaud Joseph, à Gardanne, II : 492.
Fiquet, à Marseille, III : 165.
Fitzt Jean-Jacques, à Aix, IV : 139
Flamen Jean, de Saint-Chamas, III : 580.
Flamen Joseph, à Alleins, II : 17.
Flau André, à Salon, IV : 33.
Fléchaire Jean-Baptiste, ménager, à Tarascon, IV : 104.
Flèche Jean, à Tarascon, IV : 124.
Flopin Jean (ou Floupin), à Lambesc, II : 342, 608, 609.
Flotard Joseph, chirurgien, à La Fare, II : 466.
Floupin Jean-Joseph, cultivateur, à La Fare, II : 462, 463.
Fontaine Bernard, ménager, à Tarascon, IV : 102, 103, 105, 113, 123, 124.
Fontaine Jacques, facturier en laine, à Graveson, II : 518.
Fontaine Jean, négociant, à Tarascon, IV : 103.
Fontaine Joseph, de Louis, à Barbentane, II : 260.
Fontaine Pierre, de François, ménager, à Barbentane, II : 257.
Fontaine Pierre, de Georges, ménager, à Barbentane, II : 257.
Fontaine Pierre, négociant, à Tarascon, IV : 99, 107, 113, 115.

FORESTIÉ Antoine, cordonnier, rue d'Aubagne, île 49, n° 24, à Marseille, III : 178, 181.
FORTE Jeanne, à Arles, II : 78.
FORTIA DE PILLES Alphonse, de Marseille, III : 553
FORTIS Jean-Baptiste-Boniface (de), propriétaire et maire d'Aix, I : 517.
FORTON Jean-Antoine, de Beaucaire, II : 88.
FORTOU Joseph, bourgeois, à Marseille, III : 138.
FORTUNÉ Joachim, à Noves, III : 463.
FOUCAULT François-Antoine, marchand de tabac, rue Jérusalem, île, 193, n° 20, à Marseille, III : 204, 216.
FOULLON Jacques, propriétaire, à Tarascon, IV : 143.
FOUQUE Antoine, marchand de vin, à Aix, I : 442, 458, 480, 481, 495.
FOUQUE Antoine, oncle, à Aix, I : 481, 491.
FOUQUE Catherine, femme de Pierre ROUX, à Lambesc, II : 605.
FOUQUE Marie, épouse d'Esprit MARIE, jardinier, II : 69.
FOUQUE Thérèse, épouse CHAVIGNOT, à Aix, I : 517.
FOURMAUD Louis, propriétaire-cultivateur, à Notre-Dame de la Mer, III : 610.
FOURNIAL Jean fils aîné, maître de musique, à Tarascon, IV : 125.
FOURNIAL Jean-Baptiste, marchand tailleur d'habits, à La Ciotat, II : 371.
FOURNIAL Joseph cadet, orfèvre, à Tarascon, IV : 125.
FOURNIÉ André, perruquier, rue du Cul-de-Bœuf, île 148, n° 3, à Marseille, III : 211.
FOURNIER Claude, voiturier, à Tarascon, IV : 118.
FOURNIER Étienne, à Tarascon, IV : 124.
FOURNIER Jacques, à Châteaurenard, II ; 350.
FOURNIER Jean, maître maçon, à Arles, II : 66.
FOURNIER Jean-Baptiste, de Tarascon, IV : 138, 139, 140.
FOURNIER Jean-Joseph, à Tarascon, IV : 124.
FOURNIER Jean-Pierre, à Châteaurenard, II : 350.
FOURNIER Joseph, négociant, aux Pennes, III : 492.
FOURNIER Mathieu, charcutier, à Tarascon, IV : 124, 129, 132.
FOURNIER Pierre, à Tarascon, IV : 124.
FOURNILLER André, à Mallemort, II : 660.
FOURNILLER Joseph, à Mallemort, II : 660
FOURNILLER Louis, à Mallemort, II : 656, 660.
FOURNILLER Nicolas fils, à Mallemort, II : 661, 668.
FOURNILLIER Jean, notable, à Salon, IV : 25.
FOURRAT Catherine-Barbe, épouse Antoine-Vincent-Marie MARTIN-COMPIAN, à Marseille, III : 212, 222.
FRANC François, à Alleins, II : 16, 18.
FRANC Joseph-Félix aîné, commis, rue du Marbre, à Marseille, III : 226.
FRANCOUL, CAUVET ET Cie, à Aix, I : 514.

Fraud Pascal, marchand, à Tarascon, IV : 111, 112, 113, 121.
Fréchier Joseph-André, à Mallemort, II : 665.
Frégier Antoine fils, à Aix, I : 501.
Freissinier Pierre, de Salon, IV : 27, 28.
Fremendity Jean-Zacharie cadet, propriétaire, rue Cincinnatus, île 30, maison sans numéro, à Marseille, III : 214.
Fromage Antoine, à Marseille, III : 261.

Gabet Jean-Claude, cordier, à Aix, I : 496.
Gabriel Thomas-Jacques, rue des Fabres, île 150, n° 24, à Marseille, III : 187.
Gaffet Antoine, à Graveson, II : 522.
Gaffet Guillaume, maréchal, à Maillane, II : 644.
Gaillard François, à Lançon, II : 633.
Gaillard Jacques, bourgeois, à Marseille, III : 124.
Gaillard Jean-Joseph, bourgeois, rue Châteauredon, à Marseille, III : 148.
Gaillard Joseph, à Châteaurenard, II : 349.
Gaillard Pierre-Noël, de Marseille, III : 252.
Gajan Joseph, ménager, à Bouc, II : 287.
Gajot, à Salon, IV : 24.
Gal Louis, cultivateur, à Aix, I : 481.
Gal Roch, à Aix, I : 478.
Galeigne Jean-Baptiste, à Marignane, III : 22.
Galeigne Jean-Jacques, propriétaire et « bourdigoulier » à Marignane, III : 22.
Galeigne Jean-Joseph, à Marignane, III : 22.
Galeigne Jean-Louis, à Marignane, III : 22.
Galibert Gabriel, à Marseille, III : 205, 260, 261.
Galician André, cultivateur, à Éguilles, II : 414.
Gant Marguerite, marchande fripière, rue Peyresc, n° 2, à Aix, I : 519.
Ganteaume Joseph, à Auriol, II : 228.
Gantès, veuve Pellissier, à Grans, II : 508, 509, 510, 511.
Garcin Claude, agriculteur, IV : 133.
Garcin Esprit, à Marseille, II : 342.
Garcin Henri, négociant, à La Roque-d'Antheron, III : 541.
Garcin Jean, berger, à Arles, II : 95.
Garcin Jean, sculpteur et doreur, à Tarascon, IV : 114.
Garcin Joseph, de la Roque-d'Antheron, III : 541.
Garcin Louis, agriculteur, IV : 133.
Garcin Marius, lieutenant des grenadiers de la 25e demi-brigade de bataille, de Lambesc, III : 569.
Garcin Pierre, à Arles, II : 95.
Garcin Rose, fille de Bernard, rue Abeille, île 95, n° 17, à Marseille, III : 257.
Gardiol Pierre, à Alleins, II : 18, 20, 654.
Garnaud Jean, de Fontvieille, II : 478.

GARNIER André, architecte, rue Paradis, à Marseille, III : 138, 150, 162, 168.
GARNIER Joseph-Blaise fils, entrepreneur maçon, au vieux chemin de Toulon, île 5, n° 3, à Marseille, III : 138, 161, 174.
GARNIER Laurent-Balthazar, II : 227.
GARNIER Louis-César, propriétaire, à Cassis, III : 544.
GARNIER Pierre père, entrepreneur maçon, à Marseille, III : 138, 161.
GARNIER Rose, femme TRONCHET, de Marseille, IV : 216.
GAROUTE Martin, à Mallemort, II : 670.
GAROUTTE Joseph, de Marseille, III : 251.
GARRIGUE Louis, à Cabannes, II : 319.
GARRIGUE Michel, à Orgon, III : 470, 471.
GARRIGUES Lambert, cordonnier, à Eygalières, II : 435.
GASQUET Jean-Joseph, négociant, à Trets, IV : 158, 162.
GASSIER Alexandre-Joseph, notaire public, à Aix, I : 506.
GASSIER Pierre, notable, de Salon, IV : 29.
GASSIN Jean, capitaine de navire, sur le Port, île 194, n° 20, à Marseille, III : 260.
GASTAN Jean, à Mallemort, II : 669.
GASTAUD Antoine, à Mallemort, II : 663, 665.
GASTINEL Blaise-César, greffier en la maîtrise des ports, à Marseille, III : 130, 150, 161, 162, 164, 166, 265.
GASTINEL Jean-Louis, prêtre, III : 130.
GASTINEL Joseph, prêtre, à Arles, II : 94.
GAUBERT Étienne, de Pélissanne, II : 467.
GAUBERT Joseph-Denis, courtier, à Marseille, III : 202.
GAUDEMAR Claire, à Marseille, III : 266.
GAUDIN Jean-Joseph, maître en chirurgie, à Rognes, III : 527.
GAUDRAN Paul, marchand molinier à soie, à Aix, I : 443.
GAUTIER Antoine, maçon, à Aix, I : 457.
GAUTIER Antoine, bourgeois, à Vauvenargues, III : 507.
GAUTIER Barthélemy, ménager, à Peyrolles, III : 501.
GAUTIER Benoît cadet, de Saint-Remy, III : 637.
GAUTIER Denis, à Rognes, III : 525.
GAUTIER Éléonore, à Vaison, I : 490. — IV : 207.
GAUTIER Étienne, ménager, à Vauvenargues, IV : 169.
GAUTIER François, cultivateur, à Aix, I : 490.
GAUTIER François, cultivateur, à Vauvenargues, IV : 167, 169, 170.
GAUTIER Honoré, à Barbentane, II : 260.
GAUTIER Hyacinthe, à Saint-Chamas, III : 588.
GAUTIER Ignace, à Istres, II : 555.
GAUTIER Imbert, négociant, à Saint-Remy, III : 631. — IV : 138.
GAUTIER Jacques, bourgeois, d'Aix, III : 523.

Gautier Jean-André, à Aix, I : 510, 512.
Gautier Jean-Joseph, à Marseille, III : 178.
Gautier Jean-Joseph, à Saint-Mitre, III : 616.
Gautier Jean-Joseph, cardeur, à Vauvenargues, IV : 169.
Gautier Jean-Michel, à Vauvenargues, IV : 170.
Gautier Jean-Nicolas, maître tonnelier, à Aix, II : 226.
Gautier Jeanne, épouse d'Antoine Rauquet, négociant, à Arles, II : 68.
Gautier Joseph, à Aix, III : 416.
Gautier Joseph, d'Orgon, III : 474.
Gautier Joseph, négociant, à Saint-Remy, III : 632.
Gautier Louis, cultivateur, à Vauvenargues, IV : 170.
Gautier Marie, épouse Roux, à Saint-Martin-de-Crau, II : 557.
Gautier Pierre, à Barbentane, II : 261.
Gautier Vincent, à Graveson, II : 522.
Gavaudan César, orfèvre, de Salon, IV : 47, 48.
Gavaudan Jean-Gabriel, à Alleins, II : 8, 11, 12, 19.
Gavot Jean-Honoré, propriétaire, à Aix, I : 451, 505.
Gay fils, à Tarascon, IV : 124.
Gay Étienne, à Châteaurenard, II : 349.
Gay Jean-Baptiste, à Arles, II : 133.
Gayet Baudile, à Cabannes, II : 316.
Gayet Jean-Baptiste, commis, rue de la Pioche, ci-devant le chemin vieux hors la porte de Rome, à Marseille, III : 230.
Gayet Jean-Jules, ex-capitaine marin, au Champ-du-10-Août, à Marseille, III : 230.
Gayraud Guillaume, à Marseille, II : 133, 135, 282.
Gazan Barthélemy, capitaine de navire, rue Lanternerie, île 228, n° 3, à Marseille, II : 374.
Gazan Françoise-Rose, veuve Peyssonnel, de Toulon, demeurant à Aix, île 79, n° 18, II : 488.
Gazzino Jean-François, à Marseille, III : 253, 254, 274, 277.
Gelin Jean-Baptiste, tonnelier, à Aix, I : 470.
Genoyer Jacques, facteur d'orgues, à Marseille, III : 142.
Geoffroy Pierre, à Aix, I : 501.
George Joseph, à Saint-Remy, III : 636.
Gerin Albert, de Marseille, II : 638.
Germain Laurent, de Saint-Chamas, III : 447.
German Jean, travailleur, à Arles, II : 98.
Germanès Louis-Joseph, procureur de la commune de Saint-Remy, III : 631.
Germon Jean-Baptiste, ménager, à Vauvenargues, IV : 170, 171.
Gervais Marie, femme divorcée de l'émigré Honoré Amic, homme de loi, rue de la Montagne, île 74, n° 26, à Marseille, III : 213.
Gibelin Esprit-Antoine, peintre, d'Aix, II : 287.
Gibelin Jacques, médecin, à Aix, I : 502.
Gibelin-David Barthélemy, imprimeur, à Aix, I : 458. — II : 287.

GIBERT Esprit, négociant, à Eygalières, II : 434.
GIBERT Guillaume, de Saint-Chamas, III : 588, 589.
GIBERT Jean-Baptiste, d'Aix, III : 266, 268.
GIBERT Jean-Claude, à Saint-Chamas, III : 582.
GIBERT Jean-Honoré, de Saint-Chamas, demeurant à Cavaillon, II : 392.
GIBON Bernard, maçon, à Marseille, III : 286.
GIGNOUX Joseph, à Aix, I : 508.
GILLES Benoît, négociant, de Tarascon, II : 139. — IV : 138.
GILLES François, ménager, à Roquemartine, II : 438, 440.
GILLES Jacques, homme de loi, à Eyguières, II : 438.
GILLES Jean-Baptiste, ménager à Arles, II : 69.
GILLES Jean, meunier, à Boulbon, II : 295, 298
GILLES Jean-Joseph, à Boulbon, II : 307, 308.
GILLES Joseph-Denis-Antoine fils, négociant, maire d'Eyragues, II : 450, 451, 455, 627.
GILLES Louis, négociant, à Eyguières, II : 437.
GILLES Maximin, de Joseph, à Boulbon, II : 308.
GILLES Pierre, de Joseph, à Boulbon, II : 307, 308.
GILLES Pierre, à Tarascon, IV : 107.
GILLET Jean-Baptiste, cultivateur, à Lambesc, II : 606.
GILLET Joseph, fils d'Henri, à Lambesc, II : 603, 604.
GILLET Pascal-Thomas, cultivateur, à Lambesc, II : 601.
GILLIBERT Augustin, marchand quincaillier, rue Cannebière, à Marseille, III : 168, 171, 173
GILLY François, de Marseille, III : 266.
GILLY Jean-Baptiste, ménager, au Puy-Sainte-Réparade, III : 512.
GILLY Louis, horloger, à Marseille, III : 266.
GILOUX Jean-François, à Vernègues, IV : 200, 201, 203, 206.
GINETY (de), à Marseille, III : 145.
GINÉZY Jacques, marchand confiseur, à Aix, I : 440, 508.
GINÉZY Pierre-François, maçon, à Aix, I : 504.
GINÉZY Pierre, maître maçon, à Marseille, III : 136.
GINÉZY Sauveur, négociant, d'Aix, III : 562.
GINOUX Denis, ménager, à Saint-Remy, III : 626.
GINOUX Denis, ménager, à Tarascon, IV : 106.
GINOUX Sébastien, ménager, à Rognonas, III : 538.
GIRARD André, à Istres, II : 546.
GIRARD Antoine, cultivateur, à Aix, I : 468, 470.
GIRARD Antoine, ménager, à Eyguières, III : 545.
GIRARD Barthélemy, ex-charcutier, rue de la Vieille-Monnaie, à Marseille, III : 216.
GIRARD Camille-Henri-Joseph, propriétaire, à Lourmarin, II : 559.
GIRARD Jacques, à Aix, I : 514.
GIRARD Jean, à Noves, III : 463.
GIRARD Jean-Louis, négociant, à Arles, II : 67, 119.
GIRARD Joseph, cultivateur, à Aix, I : 469.

GIRARD Joseph Marie, officier de santé, à Marseille, III : 264.
GIRARD Lazare, à Aix, I : 486.
GIRARD Marianne, de Martigues, III: 413.
GIRARD Symphorien, ménager, à Aix, I: 465, 466, 468, 473, 480, 484.
GIRAUD Anne, épouse PRUVERGNE, à Aix, I: 511.
GIRAUD Antoine, propriétaire, à Istres, II: 139, 440, 551, 553, 556, 558.
GIRAUD Antoine, à Lançon, II: 636.
GIRAUD Claire, bourgeoise, à Aix: I: 458.
GIRAUD Jean, marchand d'huile, à Allauch, I: 588, 589.
GIRAUD Jean, officier municipal de Lambesc, II: 595.
GIRAUD Jean-Baptiste, propriétaire, à Aix, I: 489, 503.
GIRAUD Jean-Baptiste, commerçant, rue Mazade, île 84, n° 7, à Marseille, III: 206.
GIRAUD Jean-Étienne, de Saint-Cannat, III: 568, 569.
GIRAUD Jean-Pierre, à La Fare, II: 342, 468.
GIRAUD Joseph-Paul, à Aix, I: 517.
GIRAUD Joseph-Trimond, à Arles, II: 83.
GIRAUD Joseph, de Marseille, III: 266.
GIRAUD Lazare, place aux Œufs, île 349, n° 7, à Marseille, III: 209, 210.
GIRAUD Louis, ménager, à Cabriès, II: 328.
GIRAUD Louis, de Martigues, III: 408.
GIRAUD Marseille, à Marseille, III: 280.
GIRAUD Mathieu, maçon, à Rognes, III: 525, 526, 531.
GIRAUD Pierre fils, menuisier, à Tarascon, IV : 105
GIRAUD Sébastien, menuisier, au Champ-du-10-Août, île 37, n° 1, à Marseille, III : 233.
GIRAUD Trophime, de Velaux, IV : 179.
GIRAUD Vincent, II : 454.
GIRAUD, homme de loi, à Lançon, II : 626.
GIRAUD DE CUERS, propriétaire, à Marseille, III : 127.
GIRAUDY Jean-Baptiste, médecin et propriétaire, rue du Grand-Puits, n° 14, à Marseille, II : 139, 483. — III : 25, 447.
GIROUD Jean-Pierre, à Marseille, III : 216.
GLAIZE Jean-Joseph, de Saint-Chamas, II : 252. — III : 594.
GLEIZE Antoine, propriétaire, à Marseille, II : 135.
GLÉNAT Louis, traceur de pierres, à Barbentane, II : 256, 257.
GLÉNAT Pierre, de Paul-Antoine, à Barbentane, II : 260, 261.
GOBBET Jean-Joseph, marchand de vin, rue du cours des Phocéens, à Marseille, III : 237.
GODARD Jean-Henri, à Aix, I : 462.
GOIAT (de) Claire, veuve CHARRAS, de Saint-Chamas, III : 590, 591.
GOIRAND veuve, à Istres, II : 546.
GOIRAND Antoine, de Lançon, II : 633, 634.
GOIRAND Jean-Joseph, à Vitrolles, IV : 213.
GOIRAND Joseph, cultivateur, à Berre, II : 279.
GOIRAND Louis, maréchal ferrant, à Berre, II : 279.
GOIRAND Martin, à Lançon, II : 636.

GOIRAND Martin, à Vitrolles, IV : 213.
GOIRAND Pascal, à Marignane, III : 14.
GOIRAND Simon, ménager, à Vitrolles, IV : 213.
GOMBERT aîné, à Arles, II : 106.
GOMBERT Jean-Baptiste, maçon, à Arles, II : 77, 86, 92, 93.
GON Antoine, à Cabannes, II : 316.
GON Sébastien, à Cabannes, II : 318.
GONDRAN fils, II : 113.
GONDRAN Joseph, III : 609.
GONNET Jacques, IV : 130, 132.
GONTIER Antoine, à Graveson, II : 520.
GONTIER Jean, à Arles, II : 131.
GONTIER Marguerite, Arles, II : 131.
GONTIER Pierre-Bénézet, à Rognonas, III : 538.
GONZALÈS Joseph, de Salon, II : 252.
GOR Gaspard-Bruno, propriétaire, rue Sénac, île 1, n° 29, à Marseille, III : 175.
GORSE Jean-Baptiste, bourgeois, à Auriol, II : 229.
GORSSE Raymond, ingénieur, rue Sainte, n° 4, à Marseille, II : 141. — III : 611.
GOT Jean, à Noves, III : 463.
GOT Joseph, à Noves, III : 463.
GOUDARD Claude, négociant, rue Coutellerie, île 180, n° 17, à Marseille, III : 215.
GOUDET Laurent, à Eygalières, II : 439.
GOUDON Jacques, IV : 38
GOUDOUMAT Jean, à Cabannes, II : 320.
GOUIN Jean, à Martigues, III : 413.
GOUIN Joseph-Charles, négociant, rue latérale du Cours, n° 2, à Marseille, III : 207.
GOUIRAN Joseph, de Martigues, III : 408.
GOUIRAND Antoine, à Istres, II : 553.
GOUREL Joseph-François fils, à Berre, II : 276, 277, 278, 279, 280.
GOURRET Antoine, boulanger, à Roquevaire, III : 551
GOUVERNE François, à Martigues, III : 412.
GOUVERNE Gaspard, de Martigues, II : 552. — III : 412.
GOYER Jean-André, cultivateur, à Jouques, II : 575.
GOYER Pierre, à Jouques, II : 572.
GOYRAND Gabriel, officier municipal, à Aix, I : 447. — III : 430.
GRAFFEAU Alexandre, à Aix, II : 126.
GRAILLE François, à Éguilles, II : 409
GRAND Jean-Baptiste aîné, de Marseille, III : 637.
GRAND Mathieu, I : 462, 464, 483, 484.
GRANDCHAMPS Honoré, maître maçon, à Arles, II : 89.
GRANET François-Omer, adjoint au maire de Marseille, III : 260, 284.
GRANET Thérèse, à Aix, I : 494, 495.
GRANGIER André, aubergiste, à Aix, I : 463.
GRANIER Antoine, propriétaire, à Aix, I : 498.
GRANIER Charles-François, propriétaire, à Arles, II : 140, 267. — III : 460.
GRANIER François, à Tarascon, IV : 124.

Granier Jean-Baptiste, à Lançon, II : 632.
Granier Jean-François, cultivateur, à Aix, I : 490.
Granier Jean fils, menuisier, à Boulbon, II : 299, 304.
Granier Jean, de Barbentane, II : 300.
Granier Jean-Gabriel, propriétaire, à Lambesc, II : 610.
Granier Jean-Joseph, à Lançon, II : 635.
Granier Louis, à Orgon, III : 470, 471.
Granon Antoine, à La Fare, II : 467.
Granon Jean-Joseph, ménager, à Aix, I : 468, 469, 505.
Gras Augustin, de Lambesc, II : 609.
Gras Jean, marchand, à Tarascon, IV : 106.
Gras Pierre, cultivateur, à Saint-Victoret, III : 645.
Gras Pierre-Jean-Antoine, de Venterol, IV : 44.
Gras Preigne (de) Pierre-Paul-Antoine, bourgeois, de Tarascon, IV : 97, 101, 112, 117, 122, 139.
Grava Jean-Baptiste, maître maçon, à Arles, II : 91.
Grégoire Barthélemy, travailleur, à Graveson, II : 520.
Grégoire Gaspard père, négociant, à Aix, I : 446, 450.
Grégoire Louis fils aîné, à Aix, I : 450.
Grellaud Jean-Baptiste, négociant, à Marseille, II : 372, 373. — III : 128.
Griffet André, fabricant de savon, à Salon, IV : 48, 49.
Grignon Jean-Baptiste, marchand de vins, rue d'Aubagne, 73, à Marseille, III : 286.
Grigou Jean-Joseph, à Mallemort, II : 666.
Grille (de) Joseph-Marie, maire d'Arles, II : 139.
Grillet Anne, à Arles, II : 138.
Grillol François, à Barbentane, II : 261.
Grimardin Antoine, de Louis, cultivateur, à Eyragues, II : 455.
Grimaud Jean-François, à Marseille, III : 255, 258.
Grimaud Jean-Joseph, à Grans, II : 507.
Grimaud Louis, à Auriol, II : 228.
Grimaud Pierre-Jean-François, d'Aix, II : 128, 478, 648, 649. — III : 474, 610. — IV : 138.
Griosel Jean-Lazare, ménager, à Aix, I : 466.
Grivet Pascal-Pierre-Joseph, bourgeois, à Tarascon, IV : 115, 116, 136.
Grolaud Mathurin, menuisier, à Marseille, III : 150.
Gros Antoine, à Aix, I : 486.
Gros Jacques, marchand, à Saint-Remy, III : 631.
Gros Jean-Joseph, à Éguilles, II : 413.
Gros Joseph, cultivateur, à Berre, II : 279.
Gros Joseph, de Pierre, à Cornillon, II : 393.
Gros Joseph cadet, cultivateur, à Éguilles, II : 407.
Gros Joseph, de Saint-Chamas, III : 593.
Gros Louis, distillateur, à Aix, I : 456, 462.

Gros Louis, à Alleins, II : 24.
Gros Martin, à Cornillon, II : 392.
Gros Pierre, d'Eyguières, II : 440.
Gruet Gabriel, à Aix, I : 513.
Guairard, notaire, à Marseille, II : 372. — III : 152.
Gucher Claude, négociant, de Marseille, III : 252, 253.
Guende Joseph, ménager, de Bouc, II : 287.
Guérin Claude, à Arles, II : 115.
Guérin Hyacinthe, cultivateur, au quartier de Saint-Menet, à Marseille, III : 243.
Guérin Joseph, négociant, à Aix, I : 442.
Guérin Marie-Anne-Catherine, veuve Joseph Rimbaud, place de la Révolution, île 112, n° 1, à Marseille, III : 227.
Guérin Philippe, jardinier, au quartier d'Arenc, sect. n° 25, à Marseille, III : 21, 22.
Guérin Pierre-Félix-Isaac, à Marseille, III : 249, 647.
Guéroult David, à Aix, I : 444.
Guès Joseph, cultivateur, à Éguilles, II : 414, 415.
Guès Joseph fils, cultivateur, à Éguilles, II : 417.
Guès Pascal-Stanislas, propriétaire, à Éguilles, II : 409, 413, 418, 419.
Guès Placide, à Salon, IV : 46.
Guès Simon, chirurgien, à Vitrolles, IV : 214.
Guès Victor, cultivateur, à Saint-Victoret, III : 643.
Gueydon Joseph, ménager, à Vitrolles, IV : 215.
Gueymard Henri, juge de paix, à Noves, III : 464, 465.
Gueyrard Alexandre, commissaire national près le tribunal du district, à Marseille, III : 164.
Guibert Claude, cultivateur, à Aix, I : 468, 474.
Guibert Denis, à Aurons, II : 251.
Guibert Guillaume, à Saint-Chamas, II : 393.
Guibert Jean, à Eyguières, II : 440.
Guibert Jean-Baptiste, cordier, de Salon, IV : 31
Guibert Jean-Joseph, à Aix, I : 447.
Guibert Jean-Joseph, rue du Pavillon, à Marseille, III : 250, 251.
Guibert Joseph, ménager, à Aix, I : 447, 450.
Guibert Martin, à Aix, I : 447.
Guichard Jean fils, maréchal, à Tarascon, IV : 124.
Guielmi Dominique, fabricant de chocolat, à Aix, I : 449.
Guien Alexandre, bourgeois, à Marseille, III : 150, 161.
Guien André-François, de Martigues, III : 274.
Guien Lazare, maréchal ferrant, à Fuveau, II : 486.
Guien Pierre, rue Saint-Jacques, île 19, n° 30, à Marseille, III : 186.
Guieu André, rue Glandevès, à Marseille, III : 406.
Guieu Mathieu, de Marseille, III : 257, 258.
Guignet Jean, à Arles, II : 127.
Guigou Jean-Baptiste, négociant, rue Sainte, île 122, n° 4, à Marseille, III : 160.

Guigou Joseph, ménager, à Auriol, II : 227, 229, 231.
Guigues François, maître boulanger, à Aix, I : 457, 487.
Guigues Gaspard, cordonnier, à Aix, I : 472.
Guigues Jean-Joseph, ménager, à Aix, I : 473, 474
Guigues Jeanne-Gabrielle, à Martigues, III : 413.
Guilbert Louis, à Tarascon, IV : 124.
Guilhen Jean-Antoine, tisseur de toile, à Vitrolles, IV : 214.
Guilhen Joseph, ménager, à Vitrolles, IV : 213.
Guilhen Pascal, à Vitrolles, III : 9. — IV : 216.
Guilhermy Laurent-Étienne, courtier de commerce, à Marseille, III : 134.
Guilland Jean-Louis, à Aix, I : 515.
Guillaume Jacques, travailleur, de Tarascon, IV : 99.
Guillaume Pierre, cordier, à Tarascon, IV : 102.
Guillaumier, II : 372.
Guillemin André, meunier, à Venelles, IV : 184.
Guillermain Antoine, à Marseille, III : 279.
Guinet Antoine, de Peyrolles, III : 505.
Guinot Charles, à Marseille, III : 250, 256, 467.
Guion Martin, à Salon, IV : 32.
Guiou Claude, maître cordonnier, à Arles, II : 65.
Guiramand Joseph, orfèvre, à Boulbon, II : 300, 305, 306, 307.
Guiran François, à Alleins, II : 10, 13, 14, 18, 19, 26.
Guiran Pierre-Joseph, à Alleins, II : 8, 14, 18, 19, 23, 26.
Guirand Antoine, cultivateur, à Vauvenargues, IV : 168.
Guirand Denis, à Aurons, II : 251.
Guirand François-Martin, notaire public, à Vauvenargues, IV : 168.
Guirand Simon-Eutrope, I : 464.
Guirand Joseph, distillateur, à Aix, I : 501.
Guiraud Georges, cordonnier, rue Curiol, île 6, n° 49, à Marseille, III : 191.
Guiraud Joseph, à Arles, II : 107.
Guis frères, de Cornillon, III : 578.
Guis Joseph, peintre, à Aix, I : 482.
Guisot Dominique, de Salon, IV : 36.
Guitton Barthélemy fils, fabricant d'eau-de-vie, à Marseille, III : 142.
Guitton Claude-Guillaume, cultivateur, à Éguilles, II : 417.
Guitton François, négociant, à Salon, IV : 24, 25.
Guitton Jacques, cultivateur, à Éguilles, II : 414
Guitton Laurent-Victor, propriétaire, d'Auriol, résidant à Salon, I : 500
Guitton Louis, cultivateur, à Éguilles, II : 408, 414, 415, 416.
Guitton Marc-Antoine, négociant, à Auriol, II : 227, 229.
Guitton Martin, cultivateur, à Éguilles, II : 414.
Guizot Jean-Baptiste, I : 585.
Guizot Louis-Barthélemy, entrepreneur, rue Longue-des-Capucins, à Marseille, III : 145.

GUTTIN Antoine, à Marseille, III : 280.
GUYON Jean-Joseph, à Barbentane, II : 261.
GUYON Joseph, à Aix, II : 123. — III : 466.
GUYOT Philibert, d'Aix, IV : 151.

HARMITTE Joseph fils, architecte, à Marseille, III : 165.
HAY Jean-Chrétien, à Marseille, II : 116, 117.
HENRIGUES Bernard, à Saint-Chamas, III : 593, 594.
HENRIGUES Joseph, à Saint-Chamas, III : 587.
HENRION Charles, III : 25.
HODOUL Joseph, à Saint-Chamas, III : 440.
HODOUL Vincent, aubergiste, à Saint-Chamas, III : 577.
HONNORAT François, cultivateur, à Lambesc, II : 597.
HONNORAT Joseph, du hameau de Coudoux, IV: 192.
HONNORAT Noël-Jacques, cultivateur, au quartier de Saint-Barnabé, à Marseille, III : 207, 255.
HONNORÉ François, ménager, à Peyrolles, III: 502, 503.
HONORAT Jean-Baptiste, cultivateur, à Aix, I : 469.
HONORÉ Marianne, veuve François HONORAT, aubergiste, à Aix, I : 446.
HOSTOL Marie-Thérèse-Élisabeth, épouse GOUDART, de Marseille, II : 126.
HÔTEL-DIEU SAINT-ESPRIT, à Arles, II : 86.
HUARD Jean-François-Bernard, à Aix, III: 622.
HUGUES Jean, travailleur, à Arles, II : 66.
HUGUES Jean-Sauveur, négociant, à Marseille, III : 274
HUGUES Joseph aîné, négociant, à Marseille, I : 452, 454 — III : 126.
HUGUES Joseph, de Marseille, III : 263.
HUGUES Marie-Anne, femme de Jean-Pierre-Melchior REYNAUD, notaire, à Marseille, III : 201.

ICARD Françoise, femme ROUSTAN, à Nîmes, III : 610.
ICARD Joseph, émigré, III : 610.
ICARD Marie-Catherine, épouse Antoine CASTINEL, de Signes, I : 589.
ICARD Pierre-Antoine, à Martigues, III : 409.
ICARDEN Jacques, à Trets, IV : 162.
ILDIN Pierre, tanneur, rue des Fabres, île 146, n° 3, à Marseille, III : 198, 251.
IMBARD Denis, à Vernègues, IV : 201, 203, 205.
IMBARD Symphorien, du Vernègues, IV : 200, 202, 205.
IMBERT, de Velaux, IV : 179.
IMBERT André, de Marseille, III : 266.
IMBERT Antoine, aubergiste, à Aix, I: 479.
IMBERT Antoine, cordonnier, à Noves, III : 465.
IMBERT Claude, berger, à Arles, II : 64.
IMBERT Élisabeth, veuve MERCURIN, à Graveson, II : 524.
IMBERT Esprit, à Trinquetaille-les-Arles, II : 95.
IMBERT Étienne, à Mallemort, II : 662, 665.

IMBERT Honoré, boulanger, à Berre, II : 276.
IMBERT Jean, travailleur, à Arles, II : 74, 84.
IMBERT Jean, l'Américain, II : 476.
IMBERT Jean-Baptiste, à Mallemort, II : 660, 669.
IMBERT Jean-Joseph, à Mallemort, II : 663.
IMBERT Jean-Pierre, cultivateur, à La Fare, II : 462.
IMBERT Jean-Pierre, à Mallemort, II : 659.
IMBERT Jérôme, à Mallemort, II : 668, 669.
IMBERT Joseph-Louis, à Lambesc, II : 597.
IMBERT Marie, à Lambesc, II : 597.
IMBERT Pierre, à Arles, II : 107
IMBERT Pierre, bourgeois, à Vitrolles, IV : 215, 216
IMBERT Zacharie, négociant, à Auriol, II : 227.
IMBERTI Marie-Agnès, femme Joseph BERTRAND, officier de santé, place de la Liberté, île 100, n° 3, à Marseille, III : 231, 232.
INGINA Honorat, à Arles, II : 129.
IPERT Anne, bouchère, rue Saint-Ferréol, n° 28, à Marseille, II : 139. — III : 595
ISNARD, de Trinquetaille, II : 104.
ISNARD Charles, du Vernègues, IV : 207.
ISNARD François, négociant, à Eygalières, II : 434.
ISNARD François-Claude, président du tribunal du district de Tarascon, séant à Saint-Remy, II : 434.
ISNARD Gaspard, à Alleins, II : 14, 15.
ISNARD Henri-Dominique, prêtre, II : 434.
ISNARD Jacques, cultivateur, à La Fare, II : 461.
ISNARD Jean-Baptiste, cultivateur, à Lambesc, II : 596, 598, 599, 600.
ISNARD Jean-Joseph, de La Barben, résidant à Pélissanne, III : 481.
ISNARD Joseph, cultivateur, à Vauvenargues, IV : 168.
ISNARD Laugier, à Aix, I : 469.
ISNARD Marc, cultivateur, à Mallemort, II : 661, 665.
ISNARD Mitre, cultivateur, à Mallemort, II : 661, 665.
ISOARD André, de Rognes, III : 527.
ISOARD Gaspard, de Marseille, III : 258, 259.
ISOARD Jean-Baptiste, à Grans, II : 506.
ISOARD Jean, de Saint-Remy, II : 648. — III : 637.
ISOARD Jean, à Mallemort, II : 666.
ISOARD Joseph, II : 658.
ISOARD Philippe, ménager, à Rognes, III : 524.
ISOARD - CHENERILLES François - Victor-Hippolyte, III : 517.
ISSEN Jean-Baptiste, à Arles, II : 130.
IZAC Christophe, meunier, à Fontvieille, II : 478.
IZARD Joseph, à Marseille, III : 247.
IZOUARD Chrysostome, maçon, rue Bernard-du-Bois, île 1, n° 84, à Marseille, III : 229.
IZOUARD Esprit, maître charcutier, à Marseille, III : 136.
IZOUARD Jacques, propriétaire-cultivateur, à Saint-Andiol, III : 563.

JACQUEMIN François, maître apothicaire, à Arles, II : 93, 94, 138.
JACQUES Antoine, à Salon, IV : 43.
JACQUES Jean-Joseph, cultivateur, à Lambesc, II : 604.
JAISSY Jean, négociant, à Saint-Remy, III : 628.
JAISSY Joseph, négociant, à Mollégès, III : 456, 457, 458.
JALAGUIER Pierre, de Saint-Gilles, II : 81.
JANIN Jean, agriculteur, à Eyragues, II : 454.
JANON Charles, maître pâtissier, à Arles, II : 69.
JANSON Jean-Baptiste, à Mallemort, II : 658.
JANSSAUDE Anne, veuve François JAUMARD, pelletier, à Arles, II : 89.
JAQUIER Élisabeth, rue Saint-Jacques, île 20, n° 3, à Marseille, III : 226.
JAUBERT Antoine, cultivateur, à Lambesc, II : 601.
JAUBERT Claude, négociant, place Neuve, à Marseille, III : 144.
JAUBERT François, à Aix, I : 488, 489.
JAUBERT François, de Roquevaire, III : 553.
JAUBERT Jacques-Denis, aubergiste, maire de Lambesc, II : 595, 596, 604, 606.
JAUBERT Joseph, ménager, à Collongue, 288.
JAUBERT Louis, I : 443.
JAUFFRET Alexis, à Marignane, III : 10.
JAUFFRET Antoine, ménager, à Berre, II : 274.
JAUFFRET Claude, propriétaire, allées du Champ-du-10-Août, n° 14, à Marseille, III : 268.
JAUFFRET Élisabeth, veuve EYMEN, au hameau de Coudoux, IV : 192.
JAUFFRET Étienne-Louis, à Istres, II : 546, 548.
JAUFFRET Germain, à Saint-Chamas, III : 449.
JAUFFRET Honoré, à Cabannes, II : 319.
JAUFFRET Jean, à Marignane, III : 16.
JAUFFRET Jean-Baptiste Pierre, de Ventabren, IV : 191.
JAUFFRET Jean-Joseph, au hameau de Coudoux, à Ventabren, IV : 192.
JAUFFRET Joseph, boucher, à Grans, II : 511.
JAUFFRET Pierre, à Lançon, II : 636.
JAUFFRET Pierre-Jean-Baptiste, à Coudoux, IV : 50.
JAUME Barthélemy, à Salon, IV : 32, 41, 47.
JAURAS Jean-Honoré, de Saint-Mitre, III : 616.
JAURAS Claude, de Saint-Mitre, III : 617.
JAYNE Antoine, négociant, à Peyrolles, III : 500.
JEAN François-Toussaint, notaire, à Roquevaire, II : 232, 270. — III : 496, 551, 553.
JEAN Jean-Baptiste, à Mallemort, II : 656, 657, 659, 664, 665.
JEAN Jean-Baptiste, de Marseille, III : 252.
JEAN Michel, à Barbentane, II : 261.
JEAN Pierre, négociant, à Boulbon, II : 295.
JEAN Pierre, à Istres, II : 558.
JEANNETY Marc-Étienne, directeur

de la fonderie des cloches, à Marseille, III : 164.
Jeanselme Jean-François, à Ceyreste, II : 339.
Jeanselme Jean-Jacques, aubergiste, à Marignane, III : 18, 22.
Joannis Bernardin, maître cafetier, à Marseille, III : 164.
Jolivot Jean, chef de bureau du district de Salon, IV : 50.
Joubert Jean, à Cabannes, II : 321, 322, 323.
Joubert Jean-Joseph fils, travailleur, à Barbentane, II : 258, 260, 261, 262.
Joubert Joseph, agriculteur, à Cabannes, II : 314, 315, 316.
Jougant Lambert, rue de l'Arbre, n° 14, à Marseille, III : 177.
Joumy Étienne, à Noves, III : 463.
Jouque François, traiteur, rue Paradis, à Marseille, III : 156, 257.
Jourdan Ambroise, charcutier, à Trets, IV : 159.
Jourdan André, à Alleins, II : 15, 26.
Jourdan Antoine, à Arles, II : 117.
Jourdan Antoine, cultivateur, à Berre, II : 276, 277, 278.
Jourdan Antoine, au Chemin-Neuf, hors la porte de Rome, île 12, n° 22, à Marseille, III : 180, 255.
Jourdan Augustin, à Martigues, III : 411.
Jourdan Bruno-François-Aubagne, officier municipal, à Aubagne : 196.
Jourdan Charles, à Tarascon, IV : 124.
Jourdan Claude-Toussaint, place aux Œufs, à Marseille, III : 284.
Jourdan Chrysostome, négociant, à Marseille, II : 96.
Jourdan Chrysostome et Cie, fabricants de savon, rue des Victimes, île 116, n° 12, à Marseille, III : 247.
Jourdan Dominique, officier de santé, rue des Cotoniers, île 188, n° 11, à Marseille, III : 217.
Jourdan Jean père, serrurier, à Tarascon, IV : 124, 129.
Jourdan Jean-André, à Mallemort, II : 656, 658.
Jourdan Jean-Louis, musicien, à Marseille, III : 133.
Jourdan Jean-Pierre, à Aix, I : 500.
Jourdan Joseph, cultivateur, à Grans, II : 512.
Jourdan Joseph, marchand, de Mallemort, II : 667.
Jourdan Louis, négociant, à Martigues, III : 410.
Jourdan Mathias, à Mallemort, II : 658, 663.
Jourdan Mathieu fils, serrurier, à Tarascon, IV : 104, 131.
Jourdan Paul, entrepreneur, rue Thiars, à Marseille, III : 144.
Journe Jérôme, propriétaire, à Saint-Victoret, III : 491, 642, 643, 644, 646.
Jouve Antoine-Honoré, imprimeur, rue Montée-des-Accoules, île 317, n° 5, à Marseille, III : 221.
Jouve Barthélemy, ménager, à Boulbon, II : 295, 297.
Jouve Jean, agriculteur, II : 452.
Jouve Marc-Antoine, propriétaire, à Aix, I : 503. — IV : 139.
Jouve Mathieu, à Arles, II : 90.
Jouve Pierre, cultivateur, à Arles, II : 135

Jouve Pierre, ménager, de Cabannes, III : 457.
Jouve Victor, de Marseille, III : 265.
Jouvencel François, cultivateur, à Vauvenargues, IV : 167.
Joye François, cultivateur, à Éguilles, II : 408, 413, 416, 423.
Jubelin Antoine, maître maçon, aux lices intérieures de la porte de Noailles, île 46, n° 42, à Marseille, III : 142, 143, 166, 171, 172, 173, 218, 225.
Jubelin Michel fils, entrepreneur maçon, rue Saint-Gilles, à Marseille, III : 168, 169, 173, 225.
Julian Pierre, à Alleins, II : 20, 25.
Julian Raymond, préposé aux convois militaires, à Tarascon, IV : 144.
Julien, propriétaire, à Marseille, II : 557.
Julien Étienne, II : 371.
Julien Jean-François, ancien greffier, à Marseille, III : 271.
Julien Jean-Joseph, à Saint-Mitre, III : 618
Julien Jean-Louis, à Lançon, II : 637, 638.
Julien Laurent, cultivateur, au quartier Saint-Joseph, à Marseille, III : 223.
Julien Symphorien, à Salon, IV : 3, 27
Jullian père, à Tarascon, IV : 124.
Jullian Jean-Baptiste, à Tarascon, IV : 124.
Julliany Barthélemy, rue des Patriotes, ci-devant des Quatre-Pâtissiers, île 154, n° 9, à Marseille, III : 184.
Jullien Antoine, à Cabannes, II : 323.
Jullien Antoine, agriculteur, à Tarascon, IV : 129.
Jullien Elzéard, à Cabannes, II : 323.
Jullien Jean-Baptiste-Pierre, à Aix, I : 507, 508.
Jullien Jean-François, directeur d'une association pour acquisition de domaines nationaux, à Marseille, III : 278.
Jullien Jean-Laurent, rue du Cheval-Blanc, île 337, n° 9, à Marseille, III : 210.
Jullien Marguerite-Sophie, épouse divorcée de Jean-Louis Millot, II : 198, 199.
Jullien Paul, ménager, à Tarascon, IV : 119.
Junon Dominique, à Alleins, II : 23.
Juramy Pierre, à Tarascon, IV : 124.
Juran Jacques, à Arles, II : 70, 118.
Juran Julien, à Arles, II : 112.
Juran Nicolas, maçon, à Arles, II : 99, 112.
Justinésy Gaëtan, cultivateur, à Marignane, III : 18

Labessec François, II : 115.
Lacanau Jean, cultivateur, à Tarascon, IV : 128.
Lachan Joseph, marchand tailleur d'habits, à Marseille, III : 140.
Lachet Charles fils, à Tarascon, IV : 124.
Lachet Jean-Louis, chapelier, à Tarascon, IV : 124, 127.
Lacombe Claude-Vincent, à Salon, IV : 49.

Lacombe Jean-Baptiste, à Salon, IV : 49.
Lacroix aîné, négociant, à Tarascon, IV : 123.
Lacroix Jean, bourgeois, à Tarascon, IV : 107.
Lafitau, maçon, à Salon, IV : 30.
Laflèche Simon, négociant, à Marseille, III : 137.
Lafond Henri, cordonnier, à Salon, IV : 33, 47.
Laforêt Jacques, négociant, à Marseille, III : 137.
Lages Jean-Baptiste, à Marseille, III : 552.
Laget Louis, à Noves, III : 463.
Lagnel Jean, agriculteur, à Eyragues, II : 451, 452.
Lagoy Meyran, II : 121.
Lagrange, à Arles, II : 112.
Lagrange Louis, à Arles, II : 77, 103.
Lagrange Pierre-Hyacinthe, à Marseille, II : 649.
Lambert, Marseille, III : 139.
Lambert Claude, de Mathieu, à Barbentane, II : 260.
Lambert Jean, à Fontvieille, II : 477.
Lambert Jean-Joseph, marchand cordier, à Trets, IV : 162.
Lambert Joseph, à Marignane, III : 13.
Lambert Louis, cultivateur, à Aix, I : 480.
Lambert Nicolas, négociant, à Trets, IV : 160.
Lambert Philippe, bourgeois, à Aix, I : 448.
Lambert Pierre, perruquier, à Tarascon, IV : 100.
Lamborel, assesseur à la Cour prévôtale, à Aix, II : 283.
Lamouroux Étienne, ménager, à Arles, II : 82.
Lamy François, à Aix, I : 511.
Lance Antoine, bourgeois, à Aix, I : 458.
Lanchy Jean-Sylvestre, de Tarascon, IV : 139
Landru François-Xavier, à Aix, III : 541. — IV : 150.
Lanet Jean-Louis, boulanger, à Berre, II : 275.
Lange, notaire, à Fontvieille, II : 477.
Langlois Pierre aîné, propriétaire, à Arles, II : 140.
Lanson Pierre, ménager, à Mollégès, III : 458.
Lantelme Claude, à Noves, III : 463.
Lantelme Jean-Baptiste, à Salon, IV : 43.
Lantoin Étienne, à Aix, I : 463, 464.
Lantouin François, à Aix, II : 557.
Lapeyre Joseph, à Cabannes, II : 313, 319, 321.
Lapeyre Louis, à Cabannes, II : 320.
Lapeyre Pierre, à Cabannes, II : 315, 318.
Lapeyre Trophime, à Cabannes, II : 315, 316, 320.
Lapierre Jean-Pierre, à Mallemort, II : 654, 660.
Laplace Barthélemy, de Saint-Chamas, III : 577.
Laplace Jean, négociant, à Lançon, II : 626, 635, 638.
Laplace Pierre fils, à Saint-Chamas, III : 441.
Larreguy Jean, cultivateur, aux Arcs (Var), III : 237.

LASALLE-BEREMVILLE Guillaume (de), d'Avignon, II : 84.
LATAUD Benoît, fabricant de laine, à Grans, II : 512.
LATAUD Jean, négociant, à Vitrolles, III : 520
LATIL Jean-Baptiste, de Meyrargues, III : 425.
LATIL Jean-Joseph, propriétaire, au Puy-Sainte-Réparade, III : 518.
LATY Guillaume, ménager, à Saint-Cannat, III : 567.
LATY Joseph, maçon, à Aix, I : 480.
LAUGEIRET Jean, à Arles, II : 125.
LAUGIER Antoine, négociant, à Saint-Remy, III : 631.
LAUGIER Antoine fils, ménager, à Saint-Remy, III : 628, 630, 637.
LAUGIER Calixte, cultivateur, à Arles, II : 120.
LAUGIER Claude, à Cabannes, II : 313.
LAUGIER Jean-Joseph, parfumeur, Grand'Rue, île 324, nº 9, à Marseille, III : 227.
LAUGIER Jean-Laurent, adjoint au maire de Martigues, III : 417.
LAUGIER Jean-Louis, cultivateur, à Salon, IV : 40, 42.
LAUGIER Jean-Michel, travailleur, à Barbentane, II : 256.
LAUGIER Joseph, cafetier, à Aix, I : 498.
LAUGIER Joseph, notable, à Salon, IV : 29.
LAUGIER Louis, à Aurons, II : 251.
LAUGIER Louis, travailleur, à Graveson, II : 518.
LAUGIER Nicolas, de Martigues, III : 414, 415.
LAURE Jean-Jérôme, à Marseille, IV : 141.
LAURE Pierre, bourgeois, à Marseille, II : 99, 114.
LAURENS Bernard, à Marseille, III : 206.
LAURENS Jean, cultivateur, à Vauvenargues, IV : 168.
LAURENS Joseph, ménager, au Puy-Sainte-Réparade, III : 513, 514, 515, 518.
LAURENT, rue de l'Évêché, à Marseille, II : 626. — III : 136.
LAURENT Antoine, à Alleins, II : 19, 24.
LAURENT Bonaventure, marchand de vin, à Aix, I : 448.
LAURENT Claude, à Alleins, II : 22, 23.
LAURENT François, curé, à Martigues, II : 558. — III : 411.
LAURENT Jacques, ménager, à Saint-Remy, III : 630.
LAURENT Jean-Baptiste, à Alleins, II : 9, 26.
LAURENT Jean-François, rue des Cordeliers, à Aix, I : 473, 491, 494, 495.
LAURENT Joseph-Barthélemy, à Martigues, II : 558.
LAURENT Joseph, à Lançon, II : 632.
LAURENT Joseph, cordonnier, à Pélissanne, III : 482.
LAURENTY Grégoire, de Marseille, III : 263.
LAURIN Antoine, à Mallemort, II : 662.
LAURIN Jean, à Alleins, II : 24.
LAURIN Jean, propriétaire, à Sénas, II : 424. — IV : 60
LAURIN Jean-Joseph, négociant, à Venelles, I : 443. — IV : 186, 187.

Laurin Jean-Pierre, cultivateur, à Venelles, IV : 184.
Laurin Joseph fils, à Venelles, IV : 186, 187.
Laurin Marc, à Mallemort, II : 663.
Lautier Antoine, cultivateur, à Venelles, IV : 184, 185.
Lautier François, salpêtrier, à Arles, II : 120.
Lautier Louis, cultivateur, à Aix, I : 486, 488, 500.
Lauzier Fidèle-Marius, maître de la poste aux chevaux, à Aix, I : 519.
Lauzier Jean, maître de poste, au Pin, terroir de Bouc, III : 566.
Lavande Pierre cadet, maçon, à Arles, II : 98
Lavelle Augustin, à Lambesc, II : 598.
Lavelle François, cultivateur, à Venelles, IV : 186.
Lavelle Jean, cultivateur, à Lambesc, II : 598.
Laville Louis, ménager, à Maillane, II : 647.
Leautier, négociant, à Marseille, III : 141.
Leblanc de Castillon François-Prosper - Magdeleine - Ange, d'Aix, III : 517.
Lèbre Antoine, cultivateur, à Lambesc, II : 604.
Lèbre François, à Mallemort, II : 668.
Lèbre Joseph, à Saint-Chamas, III : 581.
Lèbre Roch-Joseph, cultivateur, à Lambesc, II : 599.
Lefebvre Madeleine-Pétronille, de Meyrargues, III : 425.
Lefèvre Pierre, de Marseille, III : 256.
Légier Françoise, femme Louis Maillet, rue des Démocrates, îles 165, n° 16, à Marseille, III : 237.
Légier Joseph, ménager, à Auriol, II : 228, 230.
Léglise Jean-Joseph, ancien charcutier, à Marseille, III : 136, 215.
Legrand Michel, à Alleins, II : 26.
Lemercier Marie-Julienne, de La Ciotat, III : 270.
Leroy Hubert, marchand d'huiles, à Marseille, III : 249. — IV : 151.
Lesque Jean-Louis, tailleur d'habits, III : 565.
Lestang-Parade (marquis de) Joseph-Sextius, chevalier de Saint-Louis, à Paris, II : 141.
Lesueur François-Gabriel, à Aix, I : 506.
Letellier Esprit, à Aix, I : 515.
Leth Jean-Baptiste, menuisier, à Peyrolles, III : 503.
Leydet André, travailleur, à Aix, I : 452
Leydet Barthélemy, à Cornillon, II : 392, 393.
Leydet Jean-Joseph, à Cornillon, II : 392, 393.
Leydet Joseph, à Arles, II : 74.
Leydet Louis, architecte, à Aix, I : 456.
Lezard Antoine, entrepreneur-maçon, à Marseille, III : 150.
Lhenry Joseph, à Arles, II : 85.
Licoriste André, à Tarascon, IV : 124.
Liet Claire-Luce, à Marseille, III : 142
Lieuron Étienne, à Saint-Chamas, III : 582.

LIEUTARD Joseph, de Beaucaire, II : 92.
LIEUTAUD Étienne, cultivateur, au quartier du Canet, à Marseille, III : 238, 239.
LIEUTAUD François, maçon, à Aix, I : 462, 475.
LIEUTAUD Jean-Joseph, propriétaire, à Aix, I : 503.
LIEUTAUD Joseph, cultivateur, à Marignane, III : 12, 15, 20.
LIEUTAUD Marie - Anne - Claire, épouse Bruno AMÉ, d'Aix, II : 134
LIEUTAUD Noël, à Orgon, III : 470, 471.
LIEUTAUD Pascal, de Sénas, IV : 61.
LIGNÉE Alexis, boucher, à Orgon, III : 475.
LILLAMAND Jean, à Maillane, II : 647.
LINSOLAS Dominique, à Graveson, II : 523.
LINSOLAS Jacques, travailleur, à Barbentane, II : 258.
LINSOLAS Jean, travailleur, à Barbentane, II : 259, 260, 261, 262.
LINSOLAS Sylvestre, travailleur, à Barbentane, II : 259, 260.
LION François, de Salon, IV : 26.
LION Jacques, à Gardanne, II : 491.
LION Jean-Antoine, magasinier, à Marseille, III : 150.
LION Joseph, à Gardanne, II : 491.
LION Pierre-Elzéard, fabricant de savon, à Marseille, III ; 149.
LION Pierre, ménager, à Rognes, III : 524
LIONS Honoré aîné, négociant, à Arles, II : 72.
LIONS puîné, à Arles, II : 72.
LIOTARD Jean-Joseph, à Lambesc, II : 602.
LIOTARD Lazare, à Lambesc, II : 602, 603, 605.
LIVON André, propriétaire, de Gignac, demeurant au Rove, II : 500.
LOMBARD Charles, à Noves, III : 463.
LOMBARD Jean-Antoine, à Miramas, III : 443.
LOMBARD Jean-Étienne, entrepreneur maçon, au Grand-Puits, à Marseille, III : 154.
LOMBARD Mathieu, à Saint-Chamas, III : 579, 592, 593.
LOMBARD Nicolas, à Marignane, III : 15.
LONG André, III : 495.
LONG Cyprien, rue de la Pyramide, n° 1, à Marseille, II : 141.
LONG Jean-Louis, aubergiste, à Berre, II : 283.
LONG Joseph, ménager, à Trets, III : 495.
LONG Louis, négociant, à Marseille, III : 128.
LONG Toussaint, cultivateur, à Peynier, III : 496.
LONGEON Jean-Blaise, bourgeois, à Aix, I : 444, 452, 457.
LOUBIER Louis-Alexandre, tanneur, rue des Treize-Coins, n° 5, à Marseille, II : 494.
LOUPIN Joseph, de Saint-Chamas, III : 446.
LOUVICOU (de) Pierre-André-Paul, chevalier de Saint-Louis, III : 157.
LUC Jean, fabricant d'amidon, de Marseille, III : 255, 257.
LUC Joseph, cultivateur, à Marignane, III : 15.

Luche François, maçon, à Tarascon, IV : 104.
Lugagne Joseph, à Arles, II : 126.
Lure Esprit, fourgonnier, à Aix, I : 446.
Lyle Saint-Martin Jean-Gaspard, propriétaire, à Marseille, III : 282.
Lyon François, entrepreneur maçon, rue Vieille-Monnaie, île 352, n° 1, à Marseille, III : 174.
Lyon Ursule-Honorade, veuve Payan, à Aix, I : 517.

Machefert Marie-Rose-Pierrette, veuve de Joseph-Marie Cousinery, à Marseille, III : 242
Machefert - Seguin, rue du Champ-du-10-Août, à Marseille, III : 242.
Madier Claude - Honoré, propriétaire, à Noves, III : 466, 467.
Magagnosc Joseph, à Arles, II : 141.
Magallon Jean-Michel, II : 198, 199.
Magnan, entrepreneur de chemins, à Aix, I : 456, 460.
Magnan André, négociant, à Arles, II : 99.
Magnan Antoine, cultivateur, à Venelles, IV : 184.
Magnan Jean-Baptiste, d'Orgon, III : 474.
Magnan Jean-Baptiste, à Aix, III : 516.
Magnan Jean - Baptiste, cultivateur, à Venelles, IV : 185.
Magnan Jean-Joseph-Toussaint, négociant, officier municipal, à Aix, I : 448, 452, 453, 454.
Magnan Joseph, à Aix, I : 480. — II : 132, 289.
Magnan Joseph, négociant, rue de l'Étrieu, île 155, n° 17, à Marseille, II : 133. — III : 191.
Magnan Joseph, ménager, à Peyrolles, III : 502.
Magnan Louis, à Cabannes, II : 318.
Magnan Louis-Joseph, à Marseille, III : 516.
Magnan Toussaint, maître maçon, à Aix, I : 452.
Magy, veuve Timon-David, à Marseille, III : 218.
Maillet Louis, enseigne de vaisseau non entretenu, rue des Démocrates, île 165, n° 16, à Marseille, III : 237
Mailliet Jacques, I : 462.
Maisse Nicolas, négociant, à Marseille, III : 160.
Mallet Jean-Baptiste, à Aix, I : 510.
Malosse Claude, à Barbentane, II : 260.
Mandin Étienne, à Mallemort, IV : 207.
Mandin Gaspard, à Grans, II : 511.
Mandin Joseph, fils de Louis, à Lambesc, II : 604, 605.
Mandin Louis, cultivateur, à Lambesc, II : 603.
Mandin Pierre, maçon, à Rognes, III : 524, 525.
Mandine Antoinette, de Martigues, III : 415.
Mandine Augustin cadet, de Martigues, III : 415.
Mandine François, à Alleins, II : 20, 23.
Mandine Jean, d'Esprit, à Alleins, II : 16.
Mandine Joseph, boulanger, à Martigues, III : 406, 416.

MANDINE Louis, d'Esprit, à Alleins, II : 17.
MANDINE Mutius-Scœvola, de Martigues, III : 415.
MANDINE Pierre, II : 13.
MANEILLE Guillaume-Étienne, I : 464.
MANIVEL Gabriel, à Tarascon, IV : 124.
MANIVET Gabriel, agriculteur, à Tarascon, IV : 138.
MANSON Joseph, à Arles, II : 95, 97.
MANSON SAINT-ROMAN Charles-Joseph, à Arles, II : 265.
MANSSE Joseph aîné à Tarascon, IV : 124.
MANUFACTURE DES SUCRES TERRÉS (gérée par Antoine Boucherie), à La Ciotat, II : 372.
MARC Pierre, fermier, à Mollégès, III : 457.
MARCEL Jean-François, bourgeois, à Marseille, III : 132.
MARCELLIN Augustin, à Orgon, III : 470, 471, 475.
MARESCHAL Joseph-Reymond aîné, homme de loi, à Aix, I : 441.
MARESCHAL Joseph, ménager, à Aix, I : 459.
MARGAILLAN Antoine, à Salon, IV: 29, 47, 48.
MARGAILLAN Blaise, à Aix, I : 500.
MARGAILLAN François, cultivateur, à Aix, I : 487.
MARGUERIT Antoine, cultivateur, à Éguilles, II : 422.
MARGUERY Jean-François aîné, à Marseille, III : 279.
MARIAUD Jean-Baptiste, fils de Jean-Charles, cultivateur, au Puy-Sainte-Réparade, III : 514, 515.
MARIE, veuve BLANC, à Lançon, II : 628.
MARIÉ, notaire, à Marseille, III : 133.
MARILLIER fils, à Istres, II : 551.
MARILLIER Joseph-Alexandre, propriétaire, à Istres, II : 440, 483, 555, 558. — III : 619.
MARIN Auguste, bourgeois, à Aix, I : 444.
MARIN Candolle, épouse Barthélemy MARIA, ancien capitaine de vaisseau marchand, à La Ciotat, II : 377.
MARIN Françoise-Catherine, femme de Bernard MUQUET, de Tarascon, II : 524. — IV : 141.
MARIN Jean, à Arles, II : 110.
MARIN Jeanne, veuve de Joseph LAGRANGE, à Arles, II : 112.
MARIN Joseph, de Gardanne, II : 493.
MARITON Joseph, à Saint-Chamas, III : 585, 586, 587.
MARROC Augustin, secrétaire de la municipalité de Ventabren, IV : 190.
MARROC Louis-Jean-Baptiste, cultivateur, à Éguilles, II : 412, 422.
MARROC Louis, négociant, à Saint-Cannat, III : 565.
MARROU Étienne, cordonnier, rue Saint-Gilles, île 154, n° 10, à Marseille, III : 194.
MARSAN Imbert, à Barbentane, II : 260.
MARTEAU Antoine, travailleur, à Eygalières, II : 434.
MARTEAU Jean, cordonnier, à Maillane, II : 644.
MARTEL Barthélemy, à Cabannes, II : 324.

MARTEL Honoré, ancien maçon, à Aix, demeurant dans la maison des Oratoriens, III : 18, 19, 20.
MARTEL Honoré, horloger, à Tarascon, IV : 116.
MARTEL Jean, à Cabannes, II : 315, 320.
MARTEL Jean, ménager à Jouques, II : 571, 572.
MARTIAL Étienne, à Saint-Chamas, III : 593.
MARTICHOU Joseph-Antoine, avoué près le tribunal du district de Marseille, Grand'Rue, à Marseille, III : 164.
MARTIN (dame), à Martigues, III : 414.
MARTIN, veuve MARIN, à La Ciotat, II : 372.
MARTIN, de Velaux, IV : 179.
MARTIN Alexandre-Sébastien, capitaine de la 63e demi-brigade, à Aix, III : 416.
MARTIN Alexis, aubergiste, coin de Reboul, île 234, n° 16, à Marseille, III : 202.
MARTIN Alexis, marchand de vin, rue de l'Aumône, île 333, n° 7, à Marseille, III : 217.
MARTIN Antoine, cultivateur, à Aix, I : 463, 487.
MARTIN Antoine, à Lambesc, II : 597, 598, 599, 600.
MARTIN Claude, à Vernègues, IV : 207.
MARTIN Claude-Amand, à Saint-Chamas, III : 579.
MARTIN Dominique, à Lambesc, II : 597, 598, 599, 600.
MARTIN Étienne-François, cultivateur, à La Ciotat, II : 374.
MARTIN François-Henri-Thomas, négociant, à Jouques, II : 570, 571.
MARTIN François, de Lançon, II : 633.
MARTIN Gaspard, à Lambesc, II : 596.
MARTIN Geneviève, épouse BEAUVAL, à Aix, I : 501.
MARTIN Geoffroi, négociant, à Arles, II : 129, 131.
MARTIN Georges, cultivateur, à La Fare, II : 463.
MARTIN Gérard, chirurgien, à Vitrolles, IV : 214.
MARTIN Honoré, homme de loi, à Arles, II : 68, 116, 125, 126, 127, 129, 130, 136, 138.
MARTIN Jacques-Blaise-Ciotat, propriétaire, à La Ciotat, II : 375.
MARTIN Jacques, à Aix, IV : 141.
MARTIN Jean, à Arles, II : 104.
MARTIN Jean-Ambroise, propriétaire-cultivateur, au quartier du Canet, à Marseille, III : 245.
MARTIN Jean-Baptiste, négociant, à Aix, II : 274.
MARTIN Jean-Baptiste, à Istres, II : 548, 555.
MARTIN Jean-Baptiste, à Lambesc, II : 597, 598, 599, 600.
MARTIN Jean-Baptiste, à Mallemort, II : 667.
MARTIN Jean-Baptiste, à Marseille, III : 142, 157, 160.
MARTIN Jean-Baptiste, inspecteur des douanes nationales, à Marseille, III : 226.
MARTIN Jean-Baptiste, à Saint-Chamas, III : 440.
MARTIN Jean-Baptiste, à Vernègues, IV : 207.
MARTIN Jean-Joseph, de Saint-Mitre, II : 483.
MARTIN Jean-Louis, de Pierre, maçon, à Barbentane, II : 261

MARTIN Joseph, maçon, à Marseille, II : 267. — III : 281.
MARTIN Joseph, à Bouc, II : 288.
MARTIN Joseph, à Vernègues, IV : 207.
MARTIN Joseph aîné, cultivateur, à Marignane, III : 12.
MARTIN Joseph-André, peseur public, rue Unité, île 4, n° 52, à Marseille, III : 226.
MARTIN Joseph-Antoine, propriétaire, à Marignane, III : 17.
MARTIN Joseph-Paul-Gaspard-Marc-Antoine, homme de loi, à Lambesc, II : 596, 608.
MARTIN Louis, à Eyragues, II : 451.
MARTIN Louis, maçon, à La Fare, II : 462.
MARTIN Louis-Joseph, négociant, à Arles, II : 98
MARTIN Louise-Antoinette, veuve de François ISNARD, à Marseille, III : 242.
MARTIN Marc, ménager, à Arles, II : 91, 116.
MARTIN Paul, ménager, à Graveson, II : 519.
MARTIN Paul, à Lambesc, II : 596.
MARTIN Symphorien, à Vernègues, IV : 207.
MARTIN Thérèse-Magdeleine, veuve de Joseph-Christophe RAIMBERT, à Marseille, III : 212.
MARTIN Thomas, maître cordonnier, à Arles, II : 81.
MARTIN Thomas-Hyacinthe, receveur des Domaines, à Saint-Remy, II : 267.
MARTIN-COMPIAN Antoine-Vincent, négociant, à Marseille, III : 167.
MARTIN-GERMAIN Louise, veuve de LEBLANC, de Ventabren, I : 440.
MARTINEL Jean, à Barbentane, II : 261.
MARTINI André, fabricant d'indienne, île 1, n° 2, à Marseille, III : 197, 203
MAS Antoine, à Tarascon, IV : 124.
MASCLE Gabriel, à Noves, III : 463.
MASSABŒUF Philippin, agriculteur, à Eyragues, II : 454.
MASSE Joseph, marchand de vin, île 203, n° 3, à Marseille, III : 133, 223, 235, 237.
MASSER Jeanne, de Lambesc, II : 17, 27.
MASSILLE André fils, négociant, à Aix, I : 439.
MASSONI Joseph, place Noailles, île 54, n° 2, à Marseille, III : 275, 276.
MASSOT Honoré, officier municipal, à Salon, IV : 27.
MASSOT Pierre, marchand toilier, Grand'Rue, île 350, n° 6, à Marseille, III : 224, 231.
MATHERON Jean, cultivateur, à La Fare, II : 460.
MATHERON Jean-Esprit, perruquier, à La Ciotat, II : 371.
MATHERON Laurent, à La Fare, II : 467.
MATHERON Pierre, de Ventabren, IV : 192.
MATHEY Hyacinthe, charcutier, à Tarascon, II : 299. — IV : 125, 126, 127, 131, 142, 143.
MATHIEU Antoine, à Éguilles, II : 414.
MATHIEU P., marchand, à Salon, IV : 46.
MATHIEU Vincent, maçon, rue d'Aubagne, île 61, n° 42, à Marseille, III : 227.
MAUCADEL veuve, à Alleins, II : 14.

Mauche Antoine fils, marchand tanneur, à Tarascon, IV : 103, 124, 128, 139.
Mauche Fleury, bourgeois, à Tarascon, IV : 100, 101.
Mauche François, à Boulbon, II : 295, 300.
Mauche Jean, notaire royal, à Tarascon, III : 454, 456. — IV : 97, 98.
Maunier Antoine (veuve de), III : 410.
Maunier Jean-André, ménager, à Collongue, II : 288.
Maunier Jean-Joseph, de Marseille, I : 464.
Maunier Louis, rue de l'Arbre, île 40, n° 18, à Marseille, III : 189.
Mauras Jean, à La Fare, II : 467.
Maureau Jean-Vincent, à Salon, IV : 33, 34.
Maureau Joseph, à Mallemort, II : 665.
Maurel André, boucher, rue des Phocéens, île 53, n° 5, à Marseille, III : 200.
Maurel Étienne, cuisinier, rue des Phocéens, île 68, n° 6, à Marseille, III : 187, 189, 283.
Maurel Gaspard, aubergiste, à Peyrolles, III : 501, 502, 503, 504.
Maurel Jean-Antoine, à Châteauneuf-les-Martigues, II : 345.
Maurel Jean-Étienne, ancien notaire, à Marseille, II : 136, 267. — III : 262.
Maurel Jean-Pierre, à Aubagne, II : 197.
Maurel Joseph, bourgeois, rue de Sion, à Marseille, III : 150, 171.
Maurel Louis, cultivateur, à Salon, IV : 41.
Maurel Noël, commerçant, à Allauch, I : 589.
Maurel Noël, à Istres, II : 550
Maurel Noël aîné, jaugeur-juré, à Marseille, III : 168.
Maurel Pascal, à Châteauneuf-les-Martigues, II : 345.
Maurel Pierre, à Marseille, III : 272.
Maurel Rose, veuve Joseph Rolland, rue des Phocéens, île 53, n° 1, à Marseille, II · 200.
Maurenchon Jean-Joseph, à Cassis, II : 334. — III : 544.
Maurin Antoine, à Arles, II : 91.
Maurin Claude, à Saint-Chamas, III : 590.
Maurin Guillaume, maître cordonnier, à Arles, II : 77, 91.
Maurin Louis, à Istres, II : 557.
Maurin Louis, cultivateur, à Lambesc, II : 601.
Mayen Catherine, à Aix, I : 456.
Mayen Joseph, fourgonnier, à Aix, I : 462.
Mayen Thérèse, épouse Louis Arnaud, cuisinier, à Aix, I : 456.
Mazet, à Arles, II : 111
Mazet Antoine, charpentier, à Arles, II : 99.
Mazet Joseph-Esménard, à Pélissanne, II : 631.
Mazet Pierre, propriétaire, rue Vacon, île 458, n° 6, à Marseille, III : 240.
Médier Pierre, de Marseille, III : 266.
Mège André, tonnelier, à Tarascon, IV : 102, 106, 107.
Mège Antoine, à Marseille, III : 284.
Mégy François, avocat à la Cour, de Salon, IV : 24.
Mégy Honoré, aubergiste, à Berre, II : 278, 279.

Mégy Jean-Joseph, notable, à Salon, IV : 25.
Meiffren Louis-Joseph, à Martigues, III : 407.
Meissonier François, négociant, à Marseille, III : 129, 130, 131, 132, 135.
Méolan Félix, émigré, La Ciotat, II : 377, 378.
Mercadier Jeanne-Françoise, femme Estrivier homme de loi, à Marseille, III : 271.
Mercier, curé de Châteaurenard, II : 349.
Mercier Jean, à Mallemort, II : 660.
Mercier Joseph, à Mallemort, II : 660.
Mercier Nicolas-Louis, de Marseille, IV : 44, 45.
Mercier fils, à Tarascon, IV : 124.
Mercurin Honoré, de Châteaurenard, III : 635.
Mercurin Laurent, à Alleins, II : 10, 12, 14, 15, 19, 27.
Mercurin Louis fils, docteur en médecine, III : 628.
Mercurin Paul-Henri aîné, à Graveson, II : 521, 522, 523.
Mérentier Guillaume, ménager, à Collongue, II : 288.
Mérindol Pierre, à Barbentane, II : 260.
Mersanne Louis-Roch, propriétaire, à Marseille, III : 282.
Méry Ange, commissionnaire, au petit cours des Phocéens, à Marseille, III : 208.
Méry Jean-François, entrepreneur, à Marseille, III : 161.
Mescle Cyprien, cultivateur, à Aix, I : 470, 471.
Mestre Joseph, à Orgon, III : 474.
Mévolhon Louis, négociant, à Tarascon, IV : 107, 115, 118.
Meyer Jacques, propriétaire, dans le domaine des Feuillants, île 45, n° 4, à Marseille, III : 163, 218.
Meyer Joseph, négociant, à Aix, I : 462.
Meyer Louis, géomètre, à Barbentane, II : 254.
Meyffren Augustin, ménager, à Saint-Cannat, III : 565.
Meynard Jean, serrurier, à Barbentane, II : 259.
Meynard Joseph-Jean, négociant, rue de la Montagne, ci-devant Vacon, île 74, n° 35, à Marseille, III : 212, 237.
Meynard Marie-Anne-Gabrielle, veuve d'Antoine-Joseph Collombon, cours Julien, île 16, n° 22, à Marseille, III : 213.
Meynaud Antoine, à Cabannes, II : 317.
Meynaud François, négociant, à Noves, III : 463, 464.
Meynier Étienne, à Aix, I : 509.
Meyran Jean-Baptiste-Valentin, colonel au service de l'Espagne, II : 74.
Meyronnet Saint-Marc (de) Charles-Louis, II : 560.
Meyronnet Saint-Marc (de) Philippe-Louis, substitut du procureur général près la Cour impériale, à Aix, II : 560.
Mialon Alexis, à Aix, I : 499.
Michel fils, à Tarascon, IV : 124.
Michel père, chirurgien, à Tarascon, IV : 124.
Michel André, à Allauch, I : 590.
Michel André, berger, à Salon, IV : 26.

MICHEL André, cultivateur, à Vauvenargues, IV : 168.
MICHEL Anne, veuve Joseph MOLLIEX, ferblantier, rue latérale du cours des Phocéens, île 165, n° 3, à Marseille, III : 225.
MICHEL Antoine, papetier, à Jouques, II : 574.
MICHEL Antoine, à Salon, IV : 27, 44.
MICHEL Antoine cadet, à Tarascon, IV : 124.
MICHEL Augustin, propriétaire, à Cassis, II : 334.
MICHEL Barthélemy, négociant, à Saint-Remy, III : 627, 631.
MICHEL Catherine, veuve Pierre SAMAT, à Aubagne, I : 588.
MICHEL Charles-Joseph, à Marseille, II : 196, 333, 338. — III : 129, 135, 141
MICHEL Claude, cultivateur, à Aix, I : 477.
MICHEL Claude, travailleur, à Noves, III : 464.
MICHEL Denis, fournier, à Eyragues, II : 453.
MICHEL Dominique, cultivateur, au Puy-Sainte-Réparade, III : 513, 514.
MICHEL Étienne-Gabriel, négociant, à Aix, I : 440.
MICHEL Étienne, à Istres, II : 551.
MICHEL François, orfèvre, à Aix, I : 460.
MICHEL François, à Barbentane, II : 262.
MICHEL François, de François, à Barbentane, II : 260.
MICHEL François, d'Antoine, à Barbentane, II : 261.
MICHEL Henri, I : 462.
MICHEL Jean, ménager, à Allauch, I : 584.
MICHEL Jean, de François, à Barbentane, II : 260.
MICHEL Jean-André, procureur de la commune d'Allauch, I : 586.
MICHEL Jean-François, à Barbentane, II : 260.
MICHEL Jérôme fils, à Auriol, II : 232.
MICHEL Joseph, marchand bijoutier, place des Prêcheurs, à Aix, I : 442.
MICHEL Joseph, cultivateur, rue du Four-Vieux, à Allauch, I : 588.
MICHEL Joseph, à Arles, II : 67.
MICHEL Joseph, ménager à Collongue, II :288.
MICHEL Joseph, cultivateur, à Lambesc, II : 598, 605, 610.
MICHEL Joseph, cultivateur, à Marignane, III : 20.
MICHEL Joseph, fils d'Étienne, III : 495.
MICHEL Joseph, cultivateur, à Venelles, IV : 188.
MICHEL Joseph-Antoine, de Tarascon, III : 273.
MICHEL Laurent, ménager, à Jouques, II : 572.
MICHEL Louis, cultivateur, à Allauch, I : 587, 588.
MICHEL Louis, de Marseille, III : 268.
MICHEL Marguerite-Scholastique, épouse VIAL, à Aix, I : 512. — II : 638. — IV : 49
MICHEL Marguerite, veuve BÉRARD, à Marignane, III : 13, 24.
MICHEL Marianne, veuve de Jean-Baptiste RASPUS, et en 2me noce de Jean FAVET, à Aix, I : 451.
MICHEL Mathias, cultivateur, à Salon, IV : 39.

Michel Mathieu, de Lambesc, II : 609.
Michel Nicolas, propriétaire, à Rognes, III : 518.
Michel Pierre, à Lambesc, II : 604.
Michel Pierre-Antoine-Alexandre, homme de loi, rue Plate-Forme, à Aix, III : 501, 504.
Michel Pierre, négociant, au Puy-Sainte-Réparade, III : 513. 515.
Michel Pierre fils, cultivateur, à Salon, IV : 42.
Michon Jean, à Arles, II : 108, 113, 123.
Mie Augustin, à Alleins, II : 15, 19, 20, 23.
Mie Pierre, à Alleins, II : 8, 9.
Miégeville Antoine, travailleur, à Graveson, II : 521.
Miégeville Jean, à Marseille, III : 266.
Mignet Jean-Alexis, serrurier, à Aix, I : 505.
Mihière Barthélemy, à Collongue, II : 387, 577.
Mihière Jacques, ménager, à Collongue, II : 288.
Mihière Joseph, ménager, à Collongue, II : 288.
Mihière Pierre, ménager, à Collongue, II : 288.
Miliard Louis-Joseph, à Aix, II : 268. — III : 531.
Millaud Isaac, négociant, à Maillane, IV : 101.
Mille fils, maître en chirurgie, à Tarascon, III : 470.
Mille André, à Vernègues, IV : 205.
Mille Anne-Thérèse, III : 430.
Mille Françoise, III : 430.
Mille Joseph, tourneur, à Aix, I : 460,
Mille Joseph, propriétaire, à Berre, II : 282.
Mille Julie, III : 430.
Mille Louise-Ursule, épouse Claude Noé, à Aix, I : 508.
Mille Marie, III : 430.
Millet Guillaume, ménager, à Rognonas, III : 538.
Millet Jacques, ménager, à Arles, II : 100.
Millot Benjamin, rue de la Montagne, île 68, n° 16, à Marseille, II : 199.
Millot Jean-Louis aîné, négociant, II : 194.
Miolant Joseph, maçon-propriétaire, rue de la Joliette, à Marseille, II : 139, 263, 672 — III : 263, 264, 284, 595.
Miollis Alexandre Sextius, comte de l'Empire, général de division et lieutenant du gouverneur général de Rome, d'Aix, II : 140. — IV : 24
Miou Joseph, cultivateur, à Saint-Victoret, III : 643.
Mioulan André, de Miramas, III : 446.
Miousset Jean, de Salon, IV : 37.
Mison Antoine, ménager, à Arles, II : 123, 136.
Mistral Étienne, maître maçon, à Arles, II : 69.
Mistral Jean-Joseph, à Martigues, III : 408, 410.
Mistral Joseph, de Saint-Remy, demeurant à Maillane, II : 646
Mistral Michel, agriculteur, II : 116.
Mitifiot Jean, cribleur, à Tarascon, IV : 115.
Moignard François, à Aix, III : 622.

Moisson Joseph, ménager, à Salon, IV : 32.
Molan Jean-François, travailleur, à Trets, IV : 161.
Mollet Jean-Joseph, d'Aix, III : 527.
Monclard Joseph-Pierre, boulanger, à Rognes, III : 531.
Monet Claude, gendarme, IV : 137.
Monfray François, à Alleins, II : 11, 14, 15, 17, 18, 22, 23, 27.
Monfray Joseph-Antoine, à Aix, II : 345.
Monge Jean-Baptiste, cultivateur, II : 119.
Monge Thomas, ménager, à Peyrolles, III : 500, 502.
Monges Denis, bourgeois, à Aix, I : 460.
Monier Augustin, traiteur, à Tarascon, III : 634. — IV : 108, 120.
Monier Claire, épouse de Louis Girard, berger, à Arles, II : 79.
Monier Honoré, rue d'Aix, île 12, n° 8, à Marseille, III : 209.
Monier Honoré, aufiar, rue de la Campane, île 345, n° 3, à Marseille, III : 224.
Monier Joseph, capitaine de navire marchand, rue de la Taulisse, île 209, n° 1, à Marseille, II : 198. — III : 193, 209, 237.
Monnier Étienne, négociant, à Châteaurenard, II : 349.
Mons-Villeneuve Joseph-Philibert, II : 639.
Montagard Laurent, à Eyguières, II : 440.
Montagnier Michel fils, charcutier, à Tarascon, IV : 118.
Montanier Charles, bourgeois, à Orgon, III : 472.
Montanier Henri, employé de la marine, à Arles, II : 124, 126.
Montaud Jean-Baptiste, rue des Olives, île 210, n° 10, à Marseille, III : 194, 201.
Montclar Marguerite, épouse Barthélemy Sauve, à Aix, I : 504.
Monteau François (de), II : 114.
Monteau Jacques, à Salon, IV : 33.
Monteau Jean-Louis, à Salon, IV : 47, 48
Montolieu Jeanne-Rose, à Marseille, III : 138.
Moral Jean-Jacques-Antoine, maître en chirurgie, à Boulbon, II : 295, 298.
Morand Nicolas, de Tarascon, IV : 139.
Moreau Joseph, à Tarascon, IV : 124.
Moreau Louis-Michel, à Arles, II : 88.
Morel Louis, d'Aix, III : 517.
Morel Pierre, à Eyguières, II : 438.
Moricaud Marie-Marguerite-Désirée, veuve Fortis, à Aix, I : 512
Morin Augustin, chaudronnier, à Aix : II 266.
Mossé Jacob, négociant, à Aix, I : 456.
Mossé Mardochée, négociant, à Aix, I : 456.
Mossy Auguste, imprimeur-libraire, rue Fontaine-d'Armény, île 160, n° 10, à Marseille, III : 164, 197, 198, 199, 275, 278.
Motte Raymond, maréchal ferrant, à Eyragues, II : 455.
Mouan Antoine, d'Aix, IV : 138.
Moublet Dominique, maître en chirurgie, à Tarascon, IV : 110.

Moublet-Gras François-Dominique, docteur en médecine, président du district de Tarascon, IV : 102, 118.

Moublet-Rey Jean-Joseph, officier de santé, à Tarascon, IV : 136.

Mougaillas Catherine, veuve Bernard Bonnifay, rue Curiol, île 6, n° 48, à Marseille, III : 191.

Mouisson Anne, de feu François, IV : 41.

Mouisson Symphorien, fils de feu François, IV : 41.

Moulard Antoine, entrepreneur de bâtisses, rue de Lorette, à Marseille, III : 174.

Moulard Jean-Baptiste, maître maçon, à Arles, II : 93, 94, 114.

Moulard Pierre, négociant, à Eyragues, II : 451 (voir à l'*Errata*).

Moulin (de), à Arles, II : 95, 114.

Moulina Pierre, cultivateur, à Lambesc, II : 602.

Moulinas Joseph, à Mallèmort, II : 656.

Moullet François, au niveau Saint-Ferréol, île 73, n° 31, à Marseille, III : 183.

Mounier Antoine, à Cabannes, II : 313, 315, 321, 322

Mounier Denis fils, IV : 138.

Mourardou Jean-Roch, magasinier, rue d'Aubagne, île 45, n° 17, à Marseille, III : 187, 189.

Mourdacay de Milliaud, négociant, à Saint-Remy, III : 634.

Mouren Antoine, propriétaire, à Marignane, III : 19, 20.

Mouren Joseph, à Marseille, III : 254, 259.

Mouren Marie, de Marseille, III : 264.

Mourenchon Joseph, à Aix, I : 511.

Mouret Antoine, prêtre, à Arles, II : 93.

Mouret François, aubergiste, rue du cours des Phocéens, île 191, n° 5, à Marseille, III : 244.

Mouret Jean-Louis père, à Aix, III : 546.

Mouret Pierre, à Aix, I : 483.

Mouret Pierre, à Tarascon, IV : 124.

Mourget Pierre, travailleur, à Barbentane, II : 256.

Mouriès André, marchand aufier, à Marseille, III : 141.

Mouriès André, propriétaire, rue des Chapeliers, île 454, n° 19, à Marseille, III : 188.

Mouriès Denis, cultivateur, à Eyragues, II : 455.

Mouriès Élisabeth, femme d'André Mouriès, bourgeois à Marseille, III : 148.

Mouriès Jean-Thomas, marchand orfèvre, Grand' Rue, île 339, n° 4, à Marseille, III : 205.

Mourin François, ménager, à Barbentane, II : 260, 261.

Mourin Jean-Joseph, à Barbentane, II : 260, 261.

Mourin Pierre, maçon, à Barbentane, II : 263.

Mourret Claude, maître en chirurgie, à Barbentane, II : 257, 260, 261.

Mourret-Laroche Étienne père, bourgeois, à Tarascon, IV : 98, 111, 118, 121, 123.

Mourret Étienne fils, négociant, à Tarascon, IV : 115.

Moustier Joseph, charretier, à Fuveau, II : 486.

Moustiers Jacques, ménager, à Collongue, II : 288.
Moutet Ambroise, à Mallemort, II : 657.
Moutet Jean-Pierre père, cultivateur, à Salon, IV : 35, 36, 38, 40, 43.
Moutet Pierre fils, de Salon, III : 589.
Mouton André, entrepreneur maçon, chemin de Rome, île 18, n° 35, à Marseille, II : 200. — III : 181, 241.
Mouton Jean, à Mallemort, II : 659.
Mouton Michel, à Mallemort, II : 668, 670.
Mouton Pierre, orfèvre, rue d'Aubagne, île 46, n° 11, à Marseille, III : 228.
Moutte Cosme, entrepreneur maçon, rue des Chapeliers, île 454, n° 8, à Marseille, III : 175, 178, 181, 183, 192, 196, 209, 210, 213, 223, 285.
Moutte Louis, maçon, à Aix, I : 483.
Moutte Jean-Louis, à Aix, II : 134.
Muquet Bernard, à Tarascon, II : 524. — IV : 141.
Muratory Jean-Laurent, à Châteaurenard, II : 351.
Mure Henri, maître menuisier, à Arles, II : 82, 85.
Mus Antoine, à Barbentane, II : 260.
Mus Jean, à Barbentane, II : 260.
Muy (du) Jean-Baptiste-Louis-Philippe-Félix, général des armées de la République, à Paris, III : 251 — IV : 142.
Muy (du) Louis-Antoine, à Marseille, III : 252.
Nalis Joseph, ménager, à Arles, II : 76.
Nard Paul, à Arles, II : 102.
Nardi Maximin, ménager, à Cabriès, II : 327.
Nèble Honorade, II : 96.
Nègre Joseph, de Salon, IV : 28, 29.
Negreau François, droguiste, à Marseille, III : 168, 169.
Négrel François, boulanger, à Trets, IV : 160
Négrel Joseph, île 69, n° 19, à Marseille, III : 282.
Neveu Pierre, à Marseille, III : 271.
Nicolas Antoine, à Châteaurenard, II : 349.
Nicolas Étienne, ménager, à Boulbon, II : 297, 298.
Nicolas Jean-Antoine, à Aix, I : 513.
Nicolas Jean Laurent, à Martigues, III : 406.
Nicolas Jean-Louis, charcutier, à Tarascon, IV : 130, 143.
Nicolas Jean-Pierre, bourgeois, à Marignane, III : 9.
Nicolas Joseph, ménager, à Aix, I : 451.
Nicolas Joseph, maréchal ferrant, à Salon, IV : 42.
Nicolas Louis, à Boulbon, II : 308.
Nicolas Marie, marchande, au cul-de-bœuf, coin de la rue des Fabres, à Marseille, III : 205.
Nicou, à Martigues, III : 413.
Nicoud Jeanne, à Marseille, III : 136.
Niel André, à Marseille, III : 272.
Niel Claude, fabricant de meules de moulins, à la plaine Saint-Michel, à Marseille, III : 198.
Niel Jean-Baptiste, négociant, à Puyricard, I : 445.

NIEL Jean-Baptiste, officier de santé, à Marseille, III : 264.
NIEL Joseph, à Lançon, II : 635.
NIEL Luc, I : 464.
NIQUET Étienne, à Boulbon, II : 299.
NOAILLES Louis, procureur de la commune de Saint-Remy, III : 634.
NOÉ Claude, négociant, à Aix, I : 460.
NOEL Joseph, travailleur, à Arles, II : 85.
NOGUIER Jean-Antoine, négociant, à Trinquetaille, II : 95.
NOUEN Alexis, de Marseille, III : 467.
NOUVEAU François, peintre, à Arles, II : 67
NOYER Joseph, à Berre, III : 580.
NUIRY Dominique, marchand, rue du Mariage, île 289, n° 28, à Marseille, I : 590. — III : 217, 256.

OBERY Claude, à Barbentane, II : 260.
ODE Claude, à Tarascon, IV : 124.
ODE Joseph fils aîné, marchand, à Tarascon, IV : 118.
ODDE Étienne, magasinier, rue Cannebière, à Marseille, III : 163.
ODE, à Alleins, II : 24.
ODE Jean, à Arles, II : 124.
ŒUVRE DE LA CHARITÉ, à Arles, II : 111.
OLIVARY, négociant gênois, à Marseille, III : 274.
OLIVARY Marie, femme Adam, à Marseille, III : 284.
OLIVE André, cultivateur, à Marignane, III : 19.
OLIVE Étienne, I : 586.
OLIVE Magdeleine, femme Gaspard GIRAUD, à Marseille, III : 210.
OLIVIER Antoine, à Saint-Chamas, III : 579
OLIVIER Barthélemy, maître maçon, à Marseille, III : 150.
OLIVIER Blaise, ménager, à Ventabren, IV : 190.
OLIVIER Félix, à Aix, II : 132.
OLIVIER François, cultivateur, à Vauvenargues, IV : 167.
OLIVIER Jacques, à Saint-Chamas, III : 579, 582, 583, 585, 591.
OLIVIER Jean-Honoré, à Saint-Chamas, III : 578, 579.
OLIVIER Louis, propriétaire, à La Ciotat, II : 375.
OLIVIER Magloire, administrateur du département des Bouches-du-Rhône, à La Ciotat, II : 371.
OLLIVARY, DODERO et Cie, négociants, à Marseille, III : 271.
OLLIVIER Denis, à Saint-Cannat, III : 568.
OLLIVIER François, négociant, à Saint-Cannat, III : 565, 566, 568.
OLLIVIER Jérôme-Vincent, aubergiste, à Auriol, II : 227.
ORAISON Antoine, à Aix, I : 463.
ORCEL Daniel, à Istres, II : 556.
ORCEL Pierre, à Istres, II : 550
ORIOL Marie, femme Nicolas-Alphonse DAGNAN, à Marseille, III : 221.
OURS Maximin, de Rognes, III : 528.
OUVIÈRE Claude, à Aix, I : 497.
OUVIÈRE Jean-Baptiste, fabricant d'eau-de-vie, à Pourrières, I : 497.

Paban André, de Salon, IV : 30.
Paban Jacques-Joseph, entrepreneur maçon, rue du Verger, île 352, n° 4, à Marseille, II : 200. — III : 243, 279.
Paccard Alexandre, horloger, à Aix, I : 479.
Paget Jean-Louis, à Marseille, III : 275
Paillasson Michel, à Aix, I : 516.
Paillet, prêtre, à Martigues, III : 407.
Paillet Auphan (dame), de Martigues, III : 442.
Paillet Catherine, femme Guillaume Michon, à Martigues, III : 416.
Paillet Joseph fils, de Martigues, III : 442.
Pailliez Jean-André, entrepreneur de bâtisses, rue de la Poissonnerie-Neuve, île 364, n° 10, à Marseille, III : 182.
Pain Blaise-François, marchand plumassier, à la Cannebière, à Marseille, III : 157.
Pali François, cultivateur, à Éguilles, II : 421.
Pallis Claude, ménager, à Collongue, II : 288
Pallis François, ménager, à Collongue, II : 288.
Pallis Jean-Honoré, ménager, à Collongue, II : 288.
Pallis Joseph, ménager, à Collongue, II : 288.
Palme Antoine, cafetier, rue latérale du cours des Phocéens, île 32, n° 2, à Marseille, III : 201, 208, 222.
Panisson Guillaume, ménager, aux Pennes, III : 490.
Paraloup Michel, de Lançon, II : 626, 630.
Pardigon Jean-Baptiste, de Meyrargues, III : 425.
Pardigon Joseph, cultivateur, à Saint-Victoret, III : 10, 11, 12, 642, 644.
Pardigon Joseph, travailleur, à Peyrolles, III : 502.
Paret Étienne, propriétaire, rue des Minimes, île 13, n° 15, à Marseille, III : 217.
Paret Jean-Joseph, fabricant de savon, rue de l'Étrieu, île 155, n° 12, à Marseille, III : 244.
Paris Marguerite-Julie, femme Allègre, rue Thimoléon, île 22, n° 33, à Marseille, III : 214.
Party Jérôme, négociant, à Marseille, I : 586.
Pascal Antoine, à Auriol, II : 229.
Pascal Charles, bourgeois, de Tarascon, IV : 114.
Pascal François, procureur de la commune d'Auriol, II : 229.
Pascal Jacques fils, à Arles, II : 107.
Pascal Jacques, distillateur, à Tarascon, IV : 135, 136, 141.
Pascal Jean fils aîné, maçon, à Arles, II : 111, 117.
Pascal Jean-Laurent, à Auriol, II : 231.
Pascal Noël-Gabriel à Auriol, II : 229.
Pascal Simon, maître maçon, à Arles, II : 73, 79.
Pascalon Joseph, ménager, à Maillane, II : 644, 645.
Pasquier Louise-Claire, femme Chomel, à Marseille, III : 282.
Pasquier Mathieu, cultivateur, à Salon, IV : 39.
Pasquier Pierre, à Salon, IV : 46.
Passa Pierre, III : 464.

PASSOT Pierre-Noël, d'Aix, III : 251.
PASTUREL Joseph-Antoine, à Marseille, III : 150. — IV : 206.
PATIN Clair, travailleur, aux Baux, II : 265.
PATIN Louis, ménager, aux Baux, II : 266.
PAUL Charles, à Saint-Chamas, III : 577, 580.
PAUL Louis-François, courtier de commerce, à Marseille, II : 374.
PAUL Louis, propriétaire, à La Fare, II : 463, 464, 467.
PAUL Marguerite, femme de Jean-Baptiste-Augustin DEVILLIERS, à Marseille, III : 219.
PAUL Mathieu, de Salon, IV : 27.
PAUL Pierre-Louis, de Saint-Chamas, III : 579.
PAULEAU Alexandre, à Châteaurenard, II : 350.
PAULEAU Marc, négociant, de Châteaurenard, II : 520.
PAULEAU Michel, à Barbentane, II : 260.
PAULET André, à Maussane, III : 424.
PAULET Jean-Baptiste, entrepreneur de chemin, au Puy-Sainte-Réparade, III : 513, 514, 516.
PAULET Joseph, entrepreneur de chemin, au Puy-Sainte-Réparade, III : 513.
PAULMYER François, orfèvre, à Arles, II : 112.
PAULMYER Guillaume, orfèvre, à Arles, II : 109, 112, 115.
PAVON François, maçon, à Arles, II : 98.
PAVON Richard, maître maçon, à Arles, II : 77, 78, 96.
PAYAN Alexis, cultivateur, à Vauvenargues, IV : 168, 170.
PAYAN André fils, cultivateur, à Vauvenargues, IV : 167.
PAYAN Félix-François, magasinier, rue des Jacobins, île 459, n° 27, à Marseille, III : 188, 189.
PAYAN François, à Vauvenargues, IV : 167.
PAYAN Jacques-François, négociant, àArles, II : 74, 80, 89, 121.
PAYAN Jean, à Aix, I : 471, 488.
PAYAN Jean, marchand, rue des Phocéens, île 60, n° 4, à Marseille, III : 206.
PAYAN Jean-François, marin, rue Bergère, île 299, n° 1, à Marseille, III : 207.
PAYAN Jean-Laurent, négociant, rue Saint-Ferréol, à Marseille, III : 138, 142, 154, 192, 249, 255, 258.
PAYAN Joseph, à Eyguières, II : 438.
PAYAN Joseph, cultivateur, à Vauvenargues, IV : 168.
PAYAN Pierre aîné, commerçant et propriétaire, rue des Phocéens, île 60, n° 4, à Marseille, III : 226.
PAYRETOUX Gaspard, rue Sainte-Barbe, île 450, n° 34, à Marseille, III : 140, 141, 148, 154, 177, 178, 181, 194.
PÉCOUT Barthélemy, travailleur, à Rognes, III : 526.
PÉCOUT Denis travailleur, à Rognes, III : 525.
PÉCOUT Jean-Baptiste, tailleur de pierres, à Aix, I : 500.
PÉCOUT Louis, travailleur, à Rognes, III : 526.
PEISE Jean-Louis, I : 444.
PEISSON Jean, cultivateur, à La Fare, II : 463.

Pelais Jacques, à Marseille, III : 467.
Pélissier-Valeur Étienne, laboureur, de Maillane, IV : 121.
Pélissier Jean-François, aubergiste à la réserve, à Marseille, III : 417.
Pélissier Joseph, à Vernègues, IV : 199, 201, 202, 204, 205, 206.
Pellat François, à Cabannes, II : 318.
Pellegrin Amand, de Rognes, III : 531.
Pellegrin André, cultivateur, à Aix, I : 493.
Pellegrin Jean-Baptiste, cultivateur, à Aix, I : 493.
Pellegrin Louis, ménager, à Rognes, III : 524.
Pellegrin Paul, travailleur, à Berre, II : 275.
Pellen Henri, passementier, rue Juge-du-Palais, île 193, n° 26, à Marseille, III : 197.
Pellissier, architecte, à Marseille, III : 164.
Pellissier Auguste, à Grans, II : 508.
Pellissier Barthélemy, à Boulbon, II : 308.
Pellissier Bruno, à Saint-Chamas, III : 592.
Pellissier Denis-Marie, de Saint-Remy, III : 637
Pellissier Jean, boulanger, à Tarascon, III : 454, 455. — IV : 121, 122.
Pellot Perpétue-Félicité, à Salon, II : 341.
Pelouse Louise, II : 105.
Peloutier Antoine, à Aix, I : 515.
Pépin Jean-Gaspard, directeur des Postes, à Tarascon, IV : 101.
Pépin Joseph, de Pierre, ménager, à Maillane, II : 644.
Pépin Pierre, ménager, à Maillane, II : 644, 647.
Perdiola François, à Mallemort, 667.
Périer Lazare, négociant, à Marseille, III : 125
Périnet Joseph, à Mallemort, II : 660, 662.
Perret Joseph, travailleur, à Saint-Cannat, III : 566.
Perret Marie-Anne, femme de Gabriel Barthélemy, capitaine de navire, rue de la Loge, île 199, n° 19, à Marseille, III : 213.
Perrier Henri, négociant, rue Grignan, n° 11, à Marseille, II : 139.
Perrin Bruno-Jacques-Étienne fils, à Arles, II : 92
Perrin Étienne, à Cabannes, II : 315, 317, 321, 323.
Perrin Jean-Baptiste fils, ménager, au Puy-Sainte-Réparade, III : 512.
Perrin Joseph fils, cultivateur, au Puy-Sainte-Réparade, III : 513, 515
Perrin Laurent-Elzéard, négociant, à Aix, I : 449.
Perrin Thérèse-Rose, à Aix, I : 501, 502.
Perrot Joseph, ménager, à Saint-Remy, II : 265.
Pétavin Jean, ménager, à Saint-Remy, III : 630
Petégnier Paul, à Alleins, II ; 23.
Petit Claude, à Marseille, III : 257, 265.
Petit Gaspard (veuve), à Alleins, II : 22.
Petit Jacques, à Graveson, II : 522.

PETIT Joseph, charpentier, rue du Peuple, à Marseille, III : 163.
PETIT Pierre-Joseph, à Barbentane, II : 260.
PETITOT Claude-Joseph, à Aix, III : 562.
PÈTRE Louis, à Barbentane, II : 261.
PÈTRE Michel, à Barbentane, II : 261.
PÈTRE Thomas, à Barbentane, II : 261
PEY Joseph, à Miramas, III : 441, 444, 447.
PEY Louis, rue d'Aubagne, n° 73, à Marseille, III : 286.
PEYRAN André, à Alleins, II : 16, 18
PEYRAN Claude, à Alleins, II : 14, 16.
PEYRAN Dominique, à Alleins, II : 17, 19, 23, 27.
PEYRAN Esprit, à Alleins, II : 15, 19, 655.
PEYRAN François, à Alleins, II : 11, 18.
PEYRAN Honoré, à Alleins, II : 26.
PEYRAN Pierre, à Alleins, II : 25, 26.
PEYRAS Joseph-Véran-Philippe, à Arles, II : 92.
PEYRE Étienne, à Istres, II : 548.
PEYRE Guillaume, maréchal ferrant, à Arles, II : 122.
PEYRE Jean-Baptiste, de Salon, IV : 23.
PEYRE Louis, à Istres, II : 546.
PEYRE Marc-Antoine, prêtre, II : 75
PEYRE-FERRY François père, commerçant, rue du Jeu-de-Paume, île 33, n° 16, à Marseille, II : 133. — III : 234.
PEYRE-FERRY Pierre fils, à Marseille, III : 199.
PEYROL Simon, à Fontvieille, II : 478.
PEYRON François, cultivateur, à Vauvenarges, IV : 168.
PEYRON Jean-Baptiste, à Istres, II : 546.
PEYRON Jean-Joseph, cultivateur, à Vauvenargues, IV : 169, 170.
PEYRON Laurent, à Istres, II : 546.
PEYRON Marc, cultivateur, à Venelles, IV : 188.
PEYRON Marthe, veuve GAUTIER, à Vauvenargues, IV : 170.
PEYRON Pierre-André, prêtre, III : 130.
PEYRONCELLY Joseph-Marie, aubergiste, à Martigues, III : 415.
PEYROT François, maître maçon, à Arles, II : 70.
PEYROT Honoré, maçon, à Arles, II : 121.
PHARIJIEN Lazare, cultivateur, à La Fare : II : 461.
PHILIP François, cultivateur, à Lambesc, II : 597.
PHILIP Honoré, chaudronnier, rue du Baignoir, île 12, n° 26, à Marseille, III : 223.
PHILIP Jean-Baptiste, d'Annot, (Basses-Alpes), II : 123.
PHILIP Jean-Baptiste, commis, rue Bonneterie, île 197, n° 1, à Marseille, III : 220, 223, 224.
PHILIP Joseph, bourgeois, à Marseille, III : 125.
PHILIP Joseph-André, négociant, à La Roque d'Antheron, III : 541, 621.
PHILIP Noël, maçon, à Berre, II : 277, 278.

Philip Pierre, traceur de pierres, à Barbentane, II : 258.
Philopal André, négociant, rue du Port de la Montagne, île 12, n° 12, à Marseille, III : 230.
Piage Michel, huissier au tribunal de commerce, à Aix, I : 460, 502.
Pic Marc, à Barbentane, II : 260.
Pierre Élisabeth, veuve de Jacques Féraud, ménager, à Marignane, III : 9.
Pignatel Louis, fabricant de savon, rue Cannebière, île 73, n° 9, à Marseille, III : 193.
Pillavène Charles, à Lançon, II: 631.
Pillier Dominique, travailleur, à Arles, II : 92.
Pillier Guillaume, cultivateur, à Arles, II : 118, 119.
Pillier Jean aîné, cultivateur, à Arles, II : 95.
Pillier Marthe, à Arles, II : 79.
Pilon Antoine, serrurier, rue Saint-Ferréol le Vieux, île 38, n° 4, à Marseille, III : 183, 283, 605.
Pin Antoine, notaire, à Marseille, III : 212, 222.
Pin Céris, cultivateur, à Rognes, III : 528.
Pin François fils, de Rognes, III : 529.
Pinatel Jacques, commerçant, rue du Grand-Puits, île 359, n° 18, à Marseille, I. 590.
Pinatel Joseph, boulanger, rue de la Société, à Aubagne, I : 588.
Pinatel Émile, épouse Magnan, à Marseille, III : 199.
Pioch Antoine, notaire, à Marseille, III : 285.
Pison Georges, inspecteur de l'enregistrement, à Aix, III : 466.
Pissiguier François, à Cabannes, II : 323.
Pissin Jean-Joseph, à Aix, I : 511.
Pissin-Barral, d'Aix, IV : 150.
Pissin - Barral Jean - François, prêtre, à Aix, I : 450, 453.
Pistoye François-Louis, homme de loi, à Saint-Remy, III : 455, 630.
Pitra Antoine, boucher, à Eyragues, II : 453.
Pitra Philippe, agriculteur, à Eyragues, II : 452.
Pitras Jacques, agriculteur, à Tarascon, IV : 132.
Pivot François aîné, marchand de glace, rue Saint-Ferréol, 12, à Marseille, IV : 63.
Planche François, tisseur à toile, à Graveson, II : 523.
Planton Pierre, d'Eyguières, II : 440.
Plassont Étienne, négociant, à Tarascon, IV : 121.
Plauchut Jean-Baptiste, cultivateur, à Vauvenargues, IV : 169.
Ploton Eustache, à Mallemort, II : 663.
Plumier, procureur de la commune de Saint-Chamas, III : 580.
Plumier Jacques, à Auriol, II : 228.
Pluvinal, veuve Anselme, à Noves, III : 465.
Poildavoine Augustin, à Boulbon, II : 299.
Poillevert Louis, négociant, à Marseille, III : 162.
Poitevin Nicolas, à Marseille, III : 237.

POMME Charles, commis, rue de Bon-Accueil, île 315, nº 16, à Marseille, III : 223.
PONGE Joseph-Noël, architecte-ingénieur, rue de la Calade, à Marseille, III : 175.
PONS Alexandre, travailleur, à Barbentane, II . 256, 259.
PONS Antoine, ménager, à Tarascon, IV : 109, 119, 120.
PONS Catherine, veuve de Jean BERTRAND, marchand, à Arles, II : 94.
PONS Charles, à Grans, II : 506, 507.
PONS Charles, ménager, à Tarascon, IV : 105.
PONS Jacques, ménager, à Tarascon, IV : 101, 106.
PONS Jean-Baptiste, cordonnier, rue Fontaine-des-Vents, à Marseille, III : 156.
PONS Joseph, I : 466
PONS Pierre, facturier en laine, à Tarascon, IV : 99, 124, 127
PONS Trophime, à Barbentane, II : 261.
PONSARD Hippolyte, de Marseille, II : 132.
PONT Joseph, II : 110.
PONTIER Jean-Baptiste, ménager, à Collongue, II : 288.
PONTIER Jean-Joseph, ménager, à Collongue, II : 288.
PONTILLET Antoine, à Aix, I : 509.
PORTALÈS Joseph-Amand-Marie, à Barbentane, II : 261.
PORTALÈS Joseph Louis, maître chirurgien, à Arles, II : 94.
PORTALÈS Marie-Joseph, maître en chirurgie, à Barbentane, II : 260.
PORTE, II : 273, 288.
PORTE François-Laurent, bourgeois, à Aix, III : 621.
PORTE Jacques, de Charleval, II : 661.
PORTE Joseph, bourgeois, à Saint-Remy, III : 632, 633.
PORTE Mathieu, à Mallemort, II : 657.
PORTETASSY cadet, notaire, à Marseille, III : 142.
POUCEL François, maçon, à Martigues, III : 411.
POUCEL Jean, négociant, à Arles, II : 91.
POUCEL Pierre-Antoine, maçon, à Martigues, III : 414.
POUGNEL Marguerite, veuve de Jean-Baptiste TRUCHET, emballeur, rue Maucouinat, île 155, nº 10, à Marseille, III : 235.
POUJEAUD Jean, charretier, à Arles, II : 119, 120.
POULET François, à Notre-Dame de la Mer, III : 609.
POULET Jean, négociant, à Saint-Remy, III : 630.
POULINET Elzéard, ménager, de Tarascon, IV : 115.
POULLINET Étienne, ménager, à Maillane, II : 646.
POURCELLY André-Joseph, à Aix, I : 507.
POURCELLY Joseph-Charles, à Aix, I : 510.
POURCHIER, maire de Miramas, III : 441.
POURCIN André, à Trets, IV : 159.
POURCIN Antoine, à Aix, I : 467, 475.
POURPE Joseph, à Éguilles, II : 410.
POURRIÈRE Jean-Baptiste, de Lançon, II : 631.

Pourrière Jean-Baptiste, rue Patat, île 151, n° 4, à Marseille, III : 184.
Poussel Antoine, cultivateur, à La Fare, II : 462.
Poussel Joseph, cultivateur, aux Pennes, III : 490.
Poussel Pascal, propriétaire, à Berre, II : 278, 279.
Pouvarel Pierre, du Vernègues, IV : 200, 203.
Pouyard Antoine, sellier, à Aix, IV : 151.
Pra Pierre, à Salon, IV : 42.
Pradet François, traiteur, à Aix, I : 512.
Pravet Pierre-Gaspard, de Rognes, III : 529
Privat Gaspard, propriétaire, à Tarascon, IV : 144.
Privat Jean, ménager, à Tarascon, IV : 121.
Prouven Pierre, ménager, à Jouques, II : 572. — III : 503.
Puech Magdeleine-Marie, femme Pierre Massot, Grand'Rue, île 350, n° 6, à Marseille, III : 231.
Puget François-Gaspard, à Aix, I : 477.
Puy André, domestique, à Arles, II : 69.

Quartier Marie, née Borrelly, à Alleins, IV : 207.
Queirel, de Marseille, II : 659, 660.
Quenin Antoine, à Maussane, II : 266.
Quet Jean, limonadier, de Beaucaire, IV : 98, 111, 113, 115, 116.

Rabié Pierre, forgeron, près le chantier de construction, île 139, n° 30, à Marseille, III : 211.
Raibaud Jean, II : 119.
Rambaud Jean-Antoine, menuisier, rue Marat, île 42, n° 16, à Marseille, III : 190.
Rambert Joseph-Marie, fils cadet, à Marseille, I : 512. — III : 142.
Rambot Pierre, cultivateur, à Aix, I : 496.
Ramel Pierre cadet, à Aix, I : 515.
Ramet Jean-Baptiste, maître meunier, à Maussane, II : 477.
Ranchier Pierre, II : 122.
Rancurel Magdeleine-Thérèse, veuve Bonnetty, propriétaire, d'Aix, II : 608.
Ransaint Louis, jardinier, à Marseille, III : 250, 251.
Raoul Jean-Louis, à Marseille, III : 272.
Raoul Marie, veuve Bathol, à Marseille, III : 272.
Raoul Rose, à Marseille, III : 272.
Raoulx François, prêtre, de Barbentane, II : 254, 255
Raoulx Jean-Baptiste, à Barbentane, II : 260, 261, 263.
Raoulx Joseph-Claude, fils de Joseph-François, à Barbentane, II : 263.
Raoulx Joseph-François, à Barbentane, II : 263.
Raoulx Joseph-François, à Arles. II : 97.
Raoulx Joseph-Honoré, notaire royal, à Barbentane, II : 258.
Raoulx Joseph, bourgeois, de Maillane, II : 646, 647.
Raoulx Paul, à Arles, II : 97.
Raoulx Paul, charron, à Barbentane, II : 257.
Raousset Cécile, de Tarascon, III : 433. — IV : 140.

Raousset Geneviève, veuve Clément, de Tarascon, III : 433. — IV : 140.
Raousset Joseph, à Barbentane, II : 260.
Raoux Gabriel, notaire public, à Boulbon, II : 309.
Raoux Jacques aîné, négociant, à Tarascon, IV : 103, 108, 111, 115, 118, 143.
Raoux Noël, à Tarascon, IV : 124.
Raphael Jean-Baptiste, ménager, à Collongue, II : 288
Raphael Joseph, ménager, à Saint-Victoret, III : 9, 490.
Raphel Joseph, cultivateur, à Saint-Victoret, III : 642, 643, 644, 645.
Raphel Noël, courtier de commerce, rue des Phocéens, île 60, n° 6, à Marseille, III : 233.
Raspail Jean, greffier à la chambre des Comptes, à Aix, III : 430.
Raspal cadet, à Arles, II : 113.
Raspus Jean-Baptiste, maçon, à Aix, I : 517.
Rassis Antoine-Baudile, de Noves, III : 466, 636.
Rassis Baudile, fils d'Antoine, à Noves, II : 267.
Rastelle Marie, épouse François Tronchet, à Aix, I : 481.
Ravanas Étienne, I : 440.
Ravel Alexandre - Apollinaire, d'Aix, II : 124, 127. — III : 415.
Ravel Antoine, à Saint-Chamas, III : 581.
Ravel Jacques, à Aix, I : 500.
Ravel Jean-Louis, agriculteur, à Martigues, III : 415.
Ravel Lazare, voiturier, à Aix, I : 500.
Ravel Pierre, à Alleins, II : 27.
Ravest François-Toussaint, marchand droguiste, à Marseille, III : 127.
Ravet Jean-Baptiste, à Avignon, IV : 140.
Ravoire André, maître sellier, à Arles, II : 65.
Ravoire François, à Grans, II : 505.
Raybaud François-Henri, île 115, n° 4, à Aix, I : 492.
Raymond Antoine cadet, ménager, à Mollègès, III : 456.
Raymond Balthazard, prêtre bénéficier du chapitre de Sainte-Marthe, à Tarascon, IV : 116.
Raymond Jacques, à Barbentane, II : 260.
Raymond Paul, II : 111.
Raymond Pierre, ménager, à Mollégès, III : 456.
Raymond-Aubert Marie-Anne, femme de Jean-François Marcel, à Marseille, III : 132, 136.
Raynaud Antoine, à Salon, IV : 27.
Raynaud Blaise, chanoine régulier de la Trinité, à Marseille, III : 154.
Raynaud Jean-Louis, à Cabannes, II : 316
Raynaud Toussaint, à Salon, IV : 43.
Rayon Jean-Baptiste, dit le Pescaire, cultivateur, île 2, n° 20, à Aix, IV : 150.
Réattu Jacques, peintre pensionné de la République, à Arles, II : 130, 136
Rebecq Lucrèce, veuve de Pierre Bourdet, à Arles, II : 87.
Rebecquy Luc, liquoriste, rue de

la Guirlande, île 210, n° 14, à Marseille, III : 229.
Reboul Antoine, charron, à Barbentane, II : 255.
Reboul Claude, de Saint-Chamas, III : 577, 591.
Reboul Jean-Sauveur, à Saint-Chamas, III : 581.
Reboul Pierre-Félix, prêtre, à Marseille, III : 162.
Reboul Timothée, à la Cannebière, île 73, n° 10, à Marseille, III : 190.
Reboul Toussaint, à Arles, II : 78.
Rebuffat Mathieu, rue du Petit-Saint-Jean, à Marseille, III : 163.
Réginat Xavier, cultivateur, de Maillane, II : 649.
Reginaud François, à Lambesc, II : 601.
Régis Esprit, d'Eyguières, II : 440.
Régis Jean-Baptiste, négociant, à Aix, I : 442, 449.
Régis Victor, fabricant de bonnets, près les Réformés, île 14, n° 8, à Marseille, III : 246.
Régis Victor, négociant, rue de la Luzerne, île 18, n° 8, à Marseille, III : 248, 274.
Regnault François, fabricant de chandelles, à Marseille, III : 129.
Regnault Jean-Baptiste, fabricant de chandelles, rue Paradis, île 79, n° 16, à Marseille, II : 135. — III : 131, 138, 161, 164, 167, 169, 181, 230, 234, 239, 252, 253, 267, 272, 274, 275, 276, 277, 278, 279.
Reguis Jean-François, fabricant de savon, rue Trigance, île 419, n° 6, à Marseille, III : 204.
Reille Joseph, à Grans, II : 508.
Reimonet Jean-Baptiste, à Marseille, III : 278.
Reimonet Marie-Élisabeth, à Marseille, III : 278.
Reimonet Rose, à Marseille, III : 278.
Reinaud Antoine, sculpteur, à Aix, I : 507, 513, 515.
Reinaud Joseph, à Aix, II : 133, 267. — III : 276, 467. — IV : 140.
Reike Joseph, maître maçon, à Aix, I : 450. — IV : 171.
Reissolet Anne, veuve Jean Roch Lachaud, à Aix, I : 453.
Rémusat Justinien-Gabriel, ex-officier d'infanterie, rue Grignan, 58, à Marseille, II : 232.
Remuzat Françoise, veuve de Jean-Baptiste-François Richerme, rue des Thionvillois, île 17, n° 7, à Marseille, III : 240.
Renard Antoine, entrepreneur de bâtisses, rue Beauvau, à Marseille, III : 174, 177, 193, 194, 195.
Renaud Félix, de Rognes, demeurant à Istres, II : 554.
Renery Pierre, cultivateur, à Venelles, IV : 185, 188.
Répiton François, à Arles, II : 119.
Reponty Dominique, propriétaire, près de Notre-Dame-du-Mont, île 11, n° 5, à Marseille, III : 247.
Requier Jean, à Tarascon, IV : 124.
Reure François, ménager, à Tarascon, IV : 131.
Reveillé Joseph, à Miramas, III : 444.
Reveillet François, cultivateur, à Lambesc, II : 601.
Revest, femme Grégoire, à Marseille, III : 271.

Revest sœurs, à Marseille, III : 271.
Rey Antoine, propriétaire, au Puy-Sainte-Réparade, III : 518.
Rey André, à Arles, II : 110.
Rey Étienne, de Marseille, III : 253.
Rey François, fabricant de briques, hors la porte de Rome, à Marseille, III : 155, 171.
Rey François, de Puyloubier, III : 508.
Rey Honoré fils, agriculteur, à Eyragues, II : 452.
Rey Jean-François, à Aix, II : 268.
Rey Joseph, à Aix, I : 471, 475, 478, 479.
Rey Joseph, ménager, à Barbentane, II : 254, 256, 260.
Reybaud François, cultivateur, à Aix, II : 407
Reybaud Jacques, perruquier, à Arles, II : 99.
Reybaud Jean-Baptiste, à Martigues, III : 407, 411.
Reybaud Jean-Joseph, propriétaire, à Éguilles, II : 406, 411, 417.
Reybaud Jean-Marie, à Marseille, III : 271.
Reybert Lazare, de Grans, II : 507.
Reynard Claude, négociant, à Noves, III : 465.
Reynard Jean-Jacques, propriétaire, à la porte d'Italie, à Aix, I : 518.
Reynard Joseph, maître maçon, à Marseille, III : 138.
Reynard Pierre-Louis, à Noves, III : 462
Reynaud André, de Jean, à Aurons, II : 251. — IV : 199.
Reynaud Antoine, aubergiste, à Maillane, II : 644
Reynaud Augustin, à Aix, I : 500.
Reynaud Félix, ménager, à Istres, II : 559.
Reynaud François, de François, à Aurons, II : 251.
Reynaud François, de Jean, à Aurons, II : 252.
Reynaud Gaspard, à Aurons, II : 251.
Reynaud Germain, d'Eyguières, II : 439.
Reynaud Grégoire, à Eyguières, II : 437.
Reynaud Jean, cultivateur, à Tarascon, IV : 128, 133.
Reynaud Jean, cultivateur, à Venelles, IV : 183, 184.
Reynaud Jean-André, à Saint-Paul-les-Durance, III : 622.
Reynaud Jean-Baptiste, négociant, à Meyrargues, I : 452.
Reynaud Jean-Baptiste, à Alleins, II : 21, 22.
Reynaud Jean-Baptiste, de Joseph, à Aurons, II : 251.
Reynaud Jean-Baptiste, curé de Sainte-Marthe, à Tarascon, IV : 104, 138.
Reynaud Jean-François-Augustin, horloger, à Aix, I : 443.
Reynaud Jean-Joseph, de Gardanne, II : 493.
Reynaud Jean-Joseph, boulanger, à Tarascon, IV : 104.
Reynaud Jean-Pierre-Melchior, notaire public, rue des Pavillons, île 74, n° 10, à Marseille, III : 201, 208, 211, 217, 219.
Reynaud Joseph, de Jean-Baptiste, d'Aurons, II : 250.
Reynaud Joseph, de Joseph, à Aurons, II : 251.

Reynaud Joseph, à Aix, II : 468.
Reynaud Joseph, cultivateur, à Rognes, III : 529, 530.
Reynaud Joseph, ménager, à Saint-Paul-les-Durance, III : 621.
Reynaud Joseph, notaire royal, à Tarascon, IV : 117.
Reynaud Joseph-Antoine-Rosalie, vicaire de Sainte-Marthe, à Tarascon, IV : 116, 119.
Reynaud Louis, de Tarascon, IV : 138.
Reynaud Simon, menuisier, rue de la Treille, à Aix, I : 494.
Reyne Antoine, de Salon, à Marseille, II : 341.
Reyne Jacques, émigré, de Salon, IV : 33, 34.
Reyne Jean, de Miramas, III : 444.
Reyne Jean-Baptiste, à Miramas, III ; 444.
Reyne Joseph, à Miramas, III : 444.
Reyne Joseph, charcutier, de Salon, III ; 589. — IV ; 33, 34.
Reyne Pierre, à Miramas, III : 444.
Reynier André-Denis, maçon, à Marseille, III : 283.
Reynier Irénée-Simon, à Aix, III : 273.
Reynier Pierre, négociant, aux allées de Meilhan, à Marseille, III : 168.
Reynier Pierre, cultivateur, à Venelles, IV : 188.
Reynier Simon-Pierre, à Aix, III : 273
Reyre Elzéard, à Vernègues, IV : 206.
Reyre Joseph, île 8, n° 10, à Aix, I : 477, 493.
Reyre Louis fils, à Vernègues, IV : 202, 204.
Rhodes François, à Martigues, III : 412.
Rias Jean-Baptiste, de Lançon, II : 628, 630.
Ribbe Antoine-Elzéard-Augustin, à Rognes, III : 525.
Ribière Joseph, propriétaire et garde-champêtre, à Miramas, III : 444, 449.
Ribouet Joseph, ménager, à Vitrolles, IV : 214.
Riboulet Esprit, jardinier, au quartier des Petites-Crottes, à Marseille, III : 201.
Riboulet Jacques, jardinier, au quartier du Canet, à Marseille, III : 245.
Riboulet Jean-Baptiste, à Auriol, II : 231.
Ricard fils aîné, maître en chirurgie, à Jouques, III : 501.
Ricard André, à Noves, III : 463.
Ricard Charles, rue des Chapeliers, n° 6, à Marseille, III : 25.
Ricard Charles, cordonnier, rue des Démocrates, ci-devant Saint-Gilles, île 154, n° 11, à Marseille, III : 226.
Ricard Baudile, à Noves, III : 463.
Ricard Étienne, à Jouques, II : 573, 577, 578.
Ricard Étienne, boulanger, à Pélissanne, III : 483.
Ricard Étienne-Gaspard, de Salon, IV : 22.
Ricard François, propriétaire, à Aix, I : 497, 498.
Ricard François, fils de Gabriel, à Cabannes, II : 324, 325.
Ricard François-Baudile, à Noves, III : 463.

Ricard François, de Trets, IV : 163.
Ricard Henri, de Pélissanne, demeurant à Saint-Mitre, II : 554.
Ricard Henri-Symphorien, place du Cul-de-Bœuf, n° 3, à Marseille, II : 559.
Ricard Henri, tailleur d'habits, à Jouques, II : 575.
Ricard Jacques, à Mallemort, II : 657.
Ricard Jacques, ménager, à Noves, III : 463, 464.
Ricard Jacques, à Vernègues, IV : 201.
Ricard Jacques-Denis, négociant, à Noves, III : 463, 464.
Ricard Jean-Baptiste, de Pélissanne, III : 483, 484.
Ricard Jean-Joseph, à Aix, III : 605.
Ricard Jean-Louis, président du tribunal criminel du département, I : 586.
Ricard Jean-Pierre, notable, à Salon, IV : 25, 29.
Ricard Joseph, à Lançon, II : 629, 635, 636.
Ricard Joseph, travailleur, à Maillane, II : 644, 648.
Ricard Joseph, maire de Jouques, III : 502.
Ricard Joseph-Gaspard, à Mallemort, II : 655, 659.
Ricard Louis, agriculteur, à Noves, III : 463, 466, 467.
Ricard Nicolas, boulanger, à Aix, I : 509. — III : 502.
Ricard Pierre, fils, négociant, à Noves, III : 463.
Ricaud Joseph, mesureur de grains, à Maillane, II : 649.
Richard François, rue Saint-Ferréol, île 66, n°22, à Marseille, III : 175.
Richard Laurent-Antonin, à Aix, I : 500.
Richard Mathieu, propriétaire, à Éguilles, II : 417.
Richaud Antoine, maréchal ferrant, à Éguilles, II : 421.
Richaud Antoine, île 58, n° 11, à Marseille, III : 186.
Richaud Casimir, propriétaire, à Aix, IV : 171.
Richaud François, muletier, à Arles, II : 87.
Richaud Gaspard, à Aix, I : 445, 447.
Richaud Honoré-Antoine, à Aix, IV : 151.
Richaud Jacques, maître maçon, rue Curiol, à Marseille, III : 138, 144, 145.
Richaud Jean-François-Cayol, commissionnaire-chargeur, aux lices de Noailles, à Marseille, III : 138, 144, 145, 161, 207.
Richaud Jean-Louis, à Aix, I : 465, 466.
Richeaume Joseph-Jacques, à Salon, IV : 30, 31.
Richeaume Joseph-Jean, à Salon, IV : 45.
Richen Antoine, de Saint-Mitre, III : 618.
Richier Jacques, maçon, à Aix, I : 462, 478.
Richier Joseph, à Martigues, III : 409.
Ricord Jean-Alexandre aîné, marchand parfumeur, à Marseille, III : 132.
Ricord René, de Saint-Mitre, III : 617
Ricour Jean-Paul, maître tonnelier, à Marseille, III : 130, 135.

Riffart Joseph, à Barbentane, II : 260.
Rigal Antoine, I : 463.
Rigaud Jacques, cultivateur, à Aix, I : 490.
Rigaud Louis, à Aix, I : 509.
Rigoard André, à Mallemort, II : 667.
Rigouard Jean, cultivateur, de Mallemort, demeurant à Lambesc, II : 596, 598.
Rimbaud François, cultivateur, à Aix, I : 469, 474, 477, 478.
Rimbaud Jean-Baptiste-Mitre, marchand de bois, à Aix, I : 503.
Rimbaud Pierre-Charles, marchand, à Aix, I : 461.
Rimbaud Simon, à Aix, I : 467, 515.
Riousset André, boulanger, à Maillane, II : 644.
Ripert Antoine, à Arles, II : 67.
Ripert Étienne, à Aix, I : 510.
Ripert Étienne, à Martigues, III : 410.
Ripert Florent-Agricol, notaire royal, à Châteaurenard, II : 517.
Ripert Honoré, bourgeois, de Maillane, II : 646.
Ripert Jacques, négociant, à Arles, II : 77, 91, 130.
Ripert Jean-Joseph, cardeur, à La Fare, II : 462, 466, 467.
Ripert Joseph, IV : 134.
Rique Jean aîné, marchand chapelier, à Tarascon, IV : 120, 122, 124
Riqueau Jacques, à Maillane, II : 647.
Rivarel Jean-Louis, de Salon, II : 671. — IV : 35, 207.
Rivière Jean-Joseph, juge de paix du canton de Graveson, demeurant à Maillane, II : 645, 647.
Rivière Joseph-Mathieu, propriétaire, à Marseille, II : 135.
Rivoire François, à Grans, II : 512.
Rivoiron Toussaint, à Tarascon, IV : 131, 137.
Robe Alexandre, à Auriol, II : 231, 232.
Robe Jean, fabricant de papier, à Auriol, II : 227.
Robert Charles, à Arles, II : 108.
Robert Claude, à Lambesc, II : 598, 599.
Robert François, à Mallemort, II : 660, 664, 665.
Robineau-Beaulieu Jean-Pierre-Armand-Toussaint, III : 523.
Roccas Charles, agriculteur, à Saint-Remy, III : 634.
Roccas Jacques, boulanger, à Saint-Remy, III : 629.
Roccas Jean, d'Annot (Basses-Alpes), II : 123.
Roccas Jean-Baptiste-Antoine, avocat, à Aix, IV : 164.
Roche Antoine, à Alleins, II : 26.
Roche Denis, à Alleins, II : 17.
Roche Étienne, à Arles, II : 115, 127, 128, 135.
Roche Gabriel, à Alleins, II : 13, 23.
Roche Jacques, fermier, à Arles, II : 73.
Roche Jean-Baptiste, à Alleins, II : 17.
Roche Joseph, à Aurons, II : 251.
Roche Joseph, à Saint-Chamas, III : 590.
Roche Mathieu, à Alleins, II : 11, 25.
Roche Mathieu, d'Antoine, à Alleins, II : 26.
Roche Mathieu, de Pierre, à Alleins, II : 26.

ROCHE Mathieu, à Mallemort, II : 672.
ROCHE Martin, cultivateur, à Marignane, III : 20.
ROCHEBRUN Joseph, imprimeur, à Marseille, III : 261, 262.
ROCHEVILLE Jean-Paul, cardeur, à Peynier, III : 495.
ROGET François, à Tarascon, IV : 124.
ROGUIN Jean-Pierre, menuisier, à Marseille, III : 159.
ROJARD André, horloger, à Arles, II : 81, 90, 101, 131.
ROLANDIN Joseph-Jacques-Philippe, à Marseille, III : 167.
ROLANDIN Louis-Ignace, négociant, rue d'Aix, à Marseille, III : 167.
ROLIER Jean-Charles, agent des fortifications au Port de la Montagne, rue Cannebière, île 101, n° 5, à Marseille, III : 211.
ROLLAND Antoine, enseigne non entretenu, à Marseille, III : 200.
ROLLAND Charles, entrepreneur maçon, au quartier de la Capelette, à Marseille, III : 239.
ROLLAND Jean-Charles, marchand quincaillier, rue Cannebière, à Marseille, III : 155, 168, 173.
ROLLAND Jean-Honoré, à Lançon, II : 636.
ROLLAND Jean, à Saint-Chamas, III : 591.
ROLLAND Magdeleine - Marie, épouse Jean FERRAND, jardinier, à Aix, I : 479.
ROLLAND Marie, épouse Charles-Trophime FERRAND, à Aix, I : 485.
ROLLAND Pierre, marchand de spart, rue du Grand-Saint-Jean, à Marseille, III : 171.
ROLLAND Pierre, de Salon, IV : 46, 47, 48.
ROLLANDIN Jean-Jacques, cultivateur, à Saint-Victoret, III : 642, 644.
ROLLANDIN Louis, cultivateur, à Saint-Victoret, III : 644.
ROLLANDIN Michel, cultivateur, à Saint-Victoret, III : 643, 644.
ROLLIN Jeanne-Marie, femme de Joseph THIÉBAUD, négociant, à Marseille, IV : 151.
ROMAN Antoine, à Arles, II : 99.
ROMAN Balthazard, à Vernègues, IV : 202, 203, 205, 206.
ROMAN Étienne, à Noves, III : 463.
ROMAN François, à Istres, II : 547.
ROMAN Jean-Baptiste, propriétaire à Éguilles, II : 411.
ROMAN Jean-Baptiste, marchand quincaillier, à Salon, IV : 31.
ROMAN Jean-Baptiste, à Tarascon, IV : 106.
ROMAN Jean-Baptiste, à Vernègues, IV : 202.
ROMAN Jean-Charles, de Gardanne, II : 493.
ROMAN Jean-Joseph, à Vernègues, IV : 202, 205.
ROMAN Jean-Pierre, cultivateur, à Éguilles, II : 414.
ROMAN Joseph, à Istres, II : 558.
ROMAN Louis, à Vernègues, IV : 204.
ROMAND Antoine, à Mallemort, II : 665.
ROMAND François, à Alleins, II : 12, 13, 24.
ROMAND Honoré, maître clayer, à Arles, II : 72.
ROMAND Jean-Gaspard, à Alleins, II : 9.
ROMAND Joseph, à Alleins, II : 20.

Romand Vincent, propriétaire, rue Sylvabelle, île 19, n° 9, à Marseille, III : 215.
Romans Coste, à Martigues, III : 412.
Romieu Jean-Joseph, à Châteaurenard, II : 350.
Rondon Jean-Baptiste, à Lambesc, II : 606.
Roquebrune Jean-Baptiste charron, à Sénas, IV : 60.
Roquet Michel, à Arles, II : 107.
Roquet Trophime, à Arles, II : 124.
Rossignol Louis, à Aix, I : 443, 482, 483.
Rossy Jean-Baptiste, rue Alco, île 466, n° 1, à Marseille, III : 262.
Rostan, à Marseille, III : 165.
Rostan d'Ancézune Pierre, propriétaire, rue de l'Académie, n° 18, à Marseille, III : 285.
Rostand Jean-André, à Orgon, III : 472.
Rostand Joseph-Reymond, docteur en médecine, à Orgon, II : 433.
Rostand Louis, propriétaire, à Orgon, III : 270, 472, 473, 474.
Rostand Marie, à Orgon, III : 473.
Rouard Antoine, ménager, à Vitrolles, IV : 216.
Rouard Jacques, à Ventabren, IV : 190.
Rouard Jean, cultivateur, à Ventabren, II : 420. — IV : 191.
Rouard Jean-Joseph fils, du hameau de Coudoux, à Ventabren, IV : 192.
Roubaud Elzéard-François, trésorier des Invalides de la marine, rue des Pucelles, île 359, n° 10, à Marseille, III : 194.
Roubaud Étienne, à Cabannes, II : 323.
Roubaud François, ménager, à Berre, II : 275.
Roubaud François, à Cabannes, II : 313.
Roubaud Jacques-Joseph, à Aix, I : 470, 472, 474, 515.
Roubaud Jean-Pierre, à Sénas, IV : 59.
Roubaud Joseph, à Cabannes, II : 322.
Roubaud Louis, d'Orgon, demeurant à Sénas, III : 474.
Roubaud Paul, broquier, à Saint-Remy, III : 635.
Roubière Antoine, à Marseille, III : 273.
Roubin, III : 148, 149.
Roubin Étienne, à Peynier, III : 496.
Roubion Dominique, négociant, à Arles, II : 97.
Rouge Jean-Baptiste, cuisinier, à Aix, I : 444.
Rouget Étienne, rue de l'Arbre, à Marseille, III : 178.
Rouget François, riverier, à Tarascon, IV : 124, 129.
Rouget Sauveur père, bourgeois, à Saint-Remy, III : 631, 633.
Rougier Antoine, capitaine marin, rue Cincinnatus, île 79, n° 11, à Marseille, III : 242.
Rougier Esprit, à Arles, II : 127, 128
Rougier François, dit Sarrette, jardinier, à Marseille, III : 128.
Rougier Honoré, avoué au tribunal du district d'Arles, II : 89, 96.

ROUGNY Pierre, de Marseille, III : 263, 264.
ROUGON André-Honoré, négociant, rue d'Aubagne, île 52, n° 25, à Marseille, III : 133, 177.
ROUGON Bernard, à Lançon, II : 628.
ROUGON Dominique-Honoré fils, à Lançon, II : 637.
ROUGON François, entrepreneur, rue Thiars, à Marseille, III : 157, 158.
ROUGON Louis, tailleur d'habits, à Aix, I : 489.
ROULET Honoré, menuisier, à Graveson, II : 521
ROULLET André, négociant, à Arles, II : 81.
ROUMIEU Jean-Baptiste, de Marseille, III : 251.
ROUMIEU Louis, fabricant tanneur, rue Pierre-qui-Rage, île 172, n° 8, à Marseille, III : 245.
ROUMIEUX Jean-Baptiste, marchand de bouchons, au faubourg d'Aix, I : 499.
ROUQUET Magdeleine, veuve COUTURE, au quartier de Saint-Giniez, à Marseille, III : 208.
ROURE Amand, à Aix, I : 444.
ROURE Antoine, de La Fare, II : 467.
ROURE François, négociant, à Aix, I : 448.
ROURE Jacques, aubergiste, à Aix, I : 444.
ROURE Jean-Baptiste, salpêtrier, à Éguilles, II : 415, 421, 424.
ROURE Jean-Louis, à Aix, I : 444.
ROURE Louis, négociant, à Puyricard, I : 445.
ROURE Maximin, à Aix, I : 444
ROURE frères, à Aix, I : 451.
ROUSSEAU Dominique-Zacharie, propriétaire, à Tarascon, IV : 143.
ROUSSEAU Jean, II : 109.
ROUSSEL Marguerite, place des Carmélites, à Aix, I : 492, 493.
ROUSSET Dominique, de Salon, IV : 32.
ROUSSET Honoré-Joseph, à Arles, II : 106.
ROUSSET Jacques fils cadet, à Arles, II : 100, 109.
ROUSSET Magdeleine, veuve de Jean-Baptiste TOZE, rue Cannebière, île 146, n° 25, à Marseille, III : 186.
ROUSSET Thomas, cultivateur, à Marseille, III : 186.
ROUSTAN Jacques-François, juge au tribunal de 1re instance, à Nîmes, III : 610.
ROUSTAN Jean-Baptiste, frère augustin réformé, de Puy-Sainte-Réparade, III : 512.
ROUSTANT Jean-Pierre, cafetier, à Arles, II : 64.
ROUSTY Antoine fils, maître maçon, à Arles, II : 86.
ROUSTY Gaspard, maître maçon, à Arles, II : 70, 87, 98.
ROUVIÈRE Joseph, cultivateur, à La Fare, II : 462.
ROUX André, maçon, à Marseille, II : 325. — III : 281, 283.
ROUX Antoine, d'Antoine, à Lançon, II : 636, 637, 639.
ROUX Antoine, fils de Joseph, de Lançon, II : 625, 626, 627, 628, 632.
ROUX Antoine, d'Honoré, de Lançon, II : 630, 636.
ROUX Antoine, à Miramas, III : 445.

Roux Antoine, à Salon, IV : 26.
Roux Barthélemy, à Cabannes, II : 318.
Roux Charles-François, prêtre, à Noves, III : 464.
Roux Denis, à Noves : III : 465.
Roux Élisabeth, femme libre de Jean-Baptiste Chatelard, de Salon, II : 88.
Roux Étienne, à Arles, II : 137, 138.
Roux Étienne, chirurgien, à Berre, II : 276.
Roux Étienne, ménager, à Maillane, II : 646, 647.
Roux François, ferblantier, à Aix, I : 494, 497, 498, 515.
Roux François, propriétaire, à Aix, IV : 171.
Roux François, maçon, à Saint-Victoret, III : 491, 643.
Roux François, négociant, à Ventabren, IV : 190.
Roux Honoré, ancien marchand drapier, à Marseille, II : 228.
Roux Honoré, maréchal ferrant, à Trets, IV : 161.
Roux Jacques, cultivateur, à La Fare, II : 460, 467.
Roux Jean, ancien marchand, à Aix, I : 502.
Roux Jean, maréchal, à Mallemort, II : 662.
Roux Jean, pêcheur, à Arles, II : 93.
Roux Jean, à Aurons, II : 251.
Roux Jean-André, chirurgien, à Eyragues, II : 451.
Roux Jean-Baptiste, à Aurons, II : 251.
Roux Jean-Baptiste, d'Eyguières, demeurant à Berre, II : 276.
Roux Jean-Baptiste, propriétaire, à Marseille, III : 24.
Roux Jean-Baptiste, marchand de verre, rue Cannebière, île 174, n° 15, à Marseille, III : 245, 646.
Roux Jean-Baptiste, de Salon, IV : 35.
Roux Jean-Blaise, ménager, à Marignane, III : 10.
Roux Jean-Claude, de Pélissanne, III : 482.
Roux Jean-François, négociant, à Cabriès, II : 327.
Roux Jean-François, à Noves, III : 465.
Roux Jean-François aîné, à Pélissanne, IV : 199.
Roux Jean-Honoré, négociant, montée des Accoules, île 316, n° 34, à Marseille, III : 129.
Roux Jean-Joseph-André, à Aix, I : 506.
Roux Jean-Louis, de Lançon, II : 631, 636.
Roux Jean-Pierre, magasinier, sur le Cours, île 159, n° 1, à Marseille, III : 208.
Roux Joseph, travailleur, à Arles, II : 97.
Roux Joseph, à Aurons, II : 251.
Roux Joseph, de Cornillon, II : 392, 629. — III : 577.
Roux Joseph, de Lançon, II : 631.
Roux Joseph, à Mallemort, II : 657.
Roux Joseph, de Tarascon, IV : 139.
Roux Joseph, tailleur d'habits, à Trets, IV : 158, 163.
Roux Léon, à Lançon, II : 632, 635, 637.
Roux Louis, III : 508.
Roux Louis, à Cornillon, III : 589.

ROUX Marc-Antoine, entrepreneur, rue du Pavillon, à Marseille, III : 158.
ROUX Marc-Antoine, à Meyrargues, III : 425.
ROUX Mathias, à Mallemort, II : 655, 670.
ROUX Mathieu, à Mallemort, II : 670.
ROUX Pierre, de Toulon, II : 439.
ROUX Pierre-Sébastien, boucher, à Cuges, II : 395.
ROUX Pierre, à Lambesc, II : 605.
ROUX Raphaël, à Cabriès, II : 328.
ROUX Symphorien, à Vernègues, IV : 202.
ROUY Jean, négociant, à Graveson, II : 518.
ROYBON Jean-Baptiste, ferblantier, place de la Loge, île 198, n° 13, à Marseille, III : 191, 194, 209, 222, 248, 249.
ROYER Antoine, à Saint-Chamas, III : 591.
ROYER Claude, agriculteur, IV : 133.
ROYET Pierre, cultivateur, à Aix, I : 497.
RUFFI Félix, négociant, à Aix, I : 458.

SABATIER, prêtre, à Istres, II : 547, 549, 551, 552.
SABATIER Antoine, à Saint-Mitre, III : 617.
SABATIER Dorothée, femme CHAPUS, de Saint-Chamas, III : 594.
SABATIER Étienne, chirurgien, à Saint-Mitre, II : 550.
SABATIER Jean-Antoine, propriétaire, à Saint-Mitre, III : 619.
SABATIER Joseph, propriétaire, à Lambesc, II : 610. — III : 569.
SABATIER Joseph-Luc, de Saint-Mitre, III : 619.
SABATIER Noé, à Marseille, III : 226, 245.
SABATIER Pierre, à Grans, II : 506.
SABLIER Louis, capitaine marin, à Arles, II : 121.
SACHO Pierre, de Marseille, III : 259, 269.
SADOULE Marianne, veuve MOUTET, de Miramas, III : 444.
SAGNIER Henri, à Barbentane, II : 260.
SAINT-ALBIN de TRINQUELAGUES Gabriel, propriétaire et conseiller auditeur en la Cour royale de Nîmes, II : 141.
SAINT BONNET Étienne, à Saint-Chamas, III : 580, 584.
SAINT-JACQUES Joseph-Louis, à Marseille, III : 282.
SAINT-MARTIN Jean, à Mallemort, II : 655.
SAINT-MARTIN Joseph, à Mallemort, II : 654.
SAINT-MARTIN Joseph, à Pélissanne, III : 484.
SAINT-MONTANT, II : 89.
SAINT-PIERRE Lucrèce-Françoise, veuve AUTHEMAN, II : 433.
SALE Joseph-Marc, dit Beaujardin, à Salon, IV : 35.
SALEN Jean-Baptiste fils, à Éguilles, II : 411, 412, 414, 415.
SALEN Jean-François, à Éguilles, II : 411.
SALEN Luc, cultivateur, à Éguilles, II : 418.
SALÈTE Jean-Véran, de Cavaillon, à Mallemort, II : 666.
SALICIS Jean-Baptiste, ancien curé de Saint-Pierre de Vaise, à Lyon, demeurant à Marseille, III : 134.

Salière Jacques, menuisier, au chantier de construction, île 139, n° 37, à Marseille, III : 221.
Salle Marc, à Salon, IV : 42.
Salles Benjamin, commerçant, à Mazargues-Marseille, III : 220, 221.
Salles Mathieu, magasinier, rue de la Fraternité, île 30, n° 3, à Marseille, III : 223.
Salvador le jeune, à Aix, I : 461.
Salze Claude, négociant, à Mollégès, III : 456.
Salze Claude, négociant, à Tarascon, IV : 123.
Samary Justinien, homme de loi, à Marseille, III : 136.
Samat Jean-Baptiste, ménager, à Allauch, I : 585.
Samat Jean-Laurent, I : 451.
Samat Joseph, propriétaire, à Peynier, III : 496.
Samat Louis, boucher, à Allauch, I : 584.
Samat Pierre, fabricant de savon, rue du Portalet, île 119, n° 7, à Marseille, III : 185.
Sambuc Jean-Antoine, à Éguilles, II : 412.
Sanguin Claude, à Saint-Chamas, III. : 593.
Sanguin Jean, à Saint-Chamas, III : 582.
Santarelli Gaspard, ancien marin, rue de la Bêche, île 127, n° 1, à Marseille, III : 233.
Santi Antoine, confiseur, rue des Phocéens, ci-devant de Rome, île 50, n° 9, à Marseille, III : 247.
Sapet Antoine, à Miramas, III : 445.
Sardou, curé de la Trinité, à Marseille, III : 161.
Sarmet Jacques, curé de l'église Major de Marseille, II : 196.
Sarraire Jean-Bernard, à Marseille, III : 283.
Sarrazin Claude, de Saint-Chamas, III : 448, 449, 590.
Sarrazin Marie-Thérèse, veuve Dorange, à Marseille, III : 253.
Sarrazin Pierre, à Barbentane, II : 261.
Saurel Charles, maçon, à Martigues, III : 411.
Saurel Laurent, quincaillier, quai du Port, île ?, n° 20, à Marseille, III : 183.
Sauret Jean-François, homme de loi, à Arles, II : 71, 82.
Saurin Claude, ménager, à La Ciotat, II : 338.
Saurin Joseph, charpentier, à Aix, I : 502. — III : 430.
Sauron Pierre-Sauveur, négociant, à La Ciotat, II : 372.
Saut Jean-Louis, sculpteur en plâtre, boulevard du Musée, n° 30, à Marseille, II : 140. — III : 25.
Sautron Jean, à Cabannes, II : 323, 324.
Sauva Denis, à Saint-Chamas, III : 583.
Sauvaire, à Martigues, III : 08.
Sauvaire Jean-Baptiste, berger, II : 80.
Sauvan Bernard, à Lançon, II : 634, 635.
Sauvan Jean-Baptiste, à Lançon, II : 627, 629, 633, 634, 635.
Sauvant Jacques cadet, marchand facturier en laine, à Tarascon, IV : 117, 120, 137.
Sauvant Jean, marchand facturier en laine, de Saint-Remy, IV : 112.

Sauvat Pierre, entrepreneur de bâtisses, rue Négrel, île 329, n°17, à Marseille, III : 175.
Sauve Geneviève, veuve de Martin Isnard, marchande, rue des Phocéens, île 454, n° 36, à Marseille, III : 245.
Sauveplane Louis, à Arles, II : 105.
Sauvi Guillaume, cultivateur, à Marignane, III : 19.
Sauze Augustin-Victor, fourgonnier, à Aix, I : 447.
Sauze Jean-Baptiste, propriétaire, à Arles, II : 127.
Savetier Joseph, à Mallemort, II : 664.
Savine Marguerite, femme Leclerc, à Marseille, III : 280.
Savournin Jean-André, maréchal ferrant, aux Pennes, III : 491.
Savournin Joseph, III : 495.
Savournin Joseph, ménager, à Trets, IV : 158.
Savournin Marc, à La Fare, II : 467.
Savoye Esprit, à Salon, IV : 47.
Savoye Pierre, à Tarascon, IV : 124.
Second André, négociant, à Marseille, II : 333.
Second Jean-François-Honoré, négociant, à La Ciotat, II : 375, 376.
Second Pierre, cultivateur, à Salon, IV : 32, 41.
Scotty Jacques, marchand plumassier, rue de l'Évêché, à Marseille, III : 153.
Secret Jean-Baptiste, de Pélissanne, II : 638.
Sedot Désiré, marchand tapissier-papetier, allées de Meilhan, île 1, n° 49, à Marseille, III : 178.
Segond Pierre, maître maçon, II : 94.
Segond fils, négociant, à Marseille, III : 150.
Seguier Pierre, rue de Notre-Dame de la Garde, à Marseille, III : 173.
Seguin François, à Alleins, II : 13, 23, 24, 27.
Seguin Gaspard, à Alleins, II : 23.
Seguin Jean-Baptiste, à Alleins, II : 24.
Seisson Paul, propriétaire, à Aix, I : 508. — IV : 171.
Seisson Pierre, à Châteaurenard, II : 350.
Séjourné Jean-Arsène, rue Paradis, île 86, n° 1, à Marseille, III : 174.
Sellon, à Marseille, III : 124.
Sené Jean-Antoine, quai du Port, à Marseille, III : 183.
Serignan François, boulanger, à Barbentane, II : 258.
Serin, à Alleins, II : 27.
Serre François, négociant, à Jouques, II : 571, 572.
Serre Jean-François, à Alleins, II : 26.
Serre Louis, à Alleins, II : 11.
Serre Pierre, ménager, à La Roque-d'Antheron, III : 540.
Serty André, doreur, rue du Cheval-Blanc, île 342, n° 9, à Marseille, III : 276.
Servan (de) Michel-Joseph-Antoine, à Saint-Remy, III : 626.
Servel Pierre, marchand, île 198, n° 6, à Marseille, III : 248, 249.
Séverin Jean-Baptiste, travailleur, à Graveson, II : 520.
Seyne Guillaume, maître maçon, III : 126.

Seyras Pierre, négociant, à Marseille, III : 131.
Seytres Joseph-François, notaire, rue du Grand-Puits, à Marseille, III : 125, 134, 144, 161, 166, 168, 177, 262.
Sibour Jean-Augustin, marchand, à Salon, IV : 30.
Sibour Laurent, à Marignane, III : 13, 15.
Sicard Antoine, à Châteaurenard, II : 351.
Sicard Jean-Baptiste aîné, à Pélissanne, III : 483, 484.
Sicard Jean-Louis, à Aubagne, II : 195.
Sicaud Joseph, à Arles, II : 108.
Signoret Joseph, à Aix, I : 483.
Signoret Joseph, maître en chirurgie, à Tarascon, III : 470.
Signoret Pierre, à Marignane, III : 15.
Silvecanne Honoré, cultivateur, à Aix, I : 497.
Silvecanne Louis, à Aix, III : 268.
Silvestre Étienne, à Vernègues, IV : 200.
Silvestre François, de Rognes, III : 527.
Silvestre Joseph, maître maçon, à Aix, I : 450.
Silvy Joseph, négociant, à Marseille, III : 150.
Siméon Bernard, I : 463.
Siméonis Gabriel, à Jouques, II : 575.
Simian Claude, notaire, à Tarascon, IV : 108.
Simian Pierre fils, broquier, à Maillane, II : 644, 645, 647.
Simian Pierre père, ménager, à Maillane, II : 647.
Simiot Jean-Joseph, à Istres, II : 555.
Simiot Jean, à Saint-Chamas, III : 577.
Simiot Mitre, de Saint-Mitre, III : 615.
Simon François-Daniel, maître en chirurgie, à Auriol, II : 230.
Simon Jean, officier municipal et cirier, à Aix, I : 454, 460, 515. — IV : 151.
Simon Jean-Jacques, à Arles, II : 95.
Simon Jean-Joseph, rue Lillois, île 10, n° 7, à Marseille, III : 187.
Simon Michel, capitaine de vaisseau, à Berre, II : 274.
Simon Pierre-Marie, à Marseille, III : 270.
Sivan Jean-Joseph, propriétaire, à Allauch, I : 590.
Société des Amis Réunis, Arles, II : 81.
Société des Travailleurs, à Arles, II : 90, 92
Sollier Jean-Baptiste, maçon, rue du Clavier, n° 3, à Marseille, III : 286.
Sollier (de) Jacques, négociant, de Vevey, pays de Vaud, III : 242.
Solliers Jean, propriétaire, à Aix, I : 515. — II : 129, 131.
Sorbier Louis, travailleur, à Arles, II : 72.
Sorges François, à Alleins, II : 15.
Soullier Jean-Charles, administrateur du district, natif d'Orgon, III : 471.
Soumeire François, ménager, à Trets, IV : 159.

Sourel Laurent, à Marseille, III : 253.
Souribe Marguerite, veuve Barbier, à Arles, II : 135.
Sube Claude-Jean-Baptiste, à Aix, I : 446. — IV : 152.
Suchet François, négociant, à Aix, I : 439, 511. — II : 377.
Suffren Apollonie, à Istres, II : 557. — IV : 46, 47, 49, 50.
Suffren Claude, cultivateur, à Éguilles, II : 422.
Suffren Colombe, à Istres, II : 557. — IV : 46, 47, 49, 50.
Suffren Joseph, cultivateur, à Éguilles, II : 417.
Sulauze Jean, d'Eyguières, II : 547.
Supriès François, de La Fare, II : 466.
Surge François, à Alleins, II : 24.
Surian Augustin, à Alleins, II : 15.
Surian Jean-Joseph, à Alleins, II : 18.
Surian Pierre, à Alleins, II : 14.
Surian Raphaël, négociant, rue de l'Arbre, à Marseille, III : 144.
Sylvestre Étienne, à Aurons, II : 251.

Tallet Jean-Honoré, à Salon, IV : 39.
Talon François, à Alleins, II : 12, 16.
Tamat Isaac, professeur de langues étrangères, rue Cincinnatus, île 77, n° 18, à Marseille, III : 198, 245.
Tamisier Louis, à Aix, I : 453.
Tamisier Pierre-Marie-Pascal, propriétaire, au Puy-Sainte-Réparade, III : 518.
Tanneron Liberté, femme Fassy à Marseille, III : 190.
Tarascon Antoine-Jean, de Noves, III : 465.
Tarascon Louis, II : 319, 320.
Tarcel Balthazard, de Martigues, III : 413.
Tardieu Ambroise, aubergiste, aux Pennes, III : 490, 492.
Tardieu Antoine père, ménager, à Arles, II : 83.
Tardieu Balthazard, négociant, rue d'Aubagne, à Marseille, III : 144, 145.
Tardieu Guillaume, taillandier, IV : 135.
Tardieu Jacques, ménager, IV : 127.
Tardieu Jean, cardeur, à Gravesson, II : 523.
Tardieu Louis fils aîné, ménager, à Arles, II : 71.
Tardieu Valérien, à Arles, II : 82.
Tassel Claude, de Salon, IV : 35, 39.
Tassy Charles, entrepreneur, II : 74.
Tassy Germain, cultivateur, au quartier du Canet, à Marseille, III : 238, 239.
Tassy Honoré, à Aix, I : 457, 470, 471, 472, 486.
Tassy Marc-Antoine, à Lançon, II : 637, 638.
Taulière Jean-Baptiste, fabricant d'étoffes de laine, à Lambesc, demeurant à Aix, II : 608.
Taurel Joseph, cordonnier, rue Neuve, n° 41, à Marseille, III : 207.
Tavan François, cultivateur, à Éguilles, II : 406.

Tavernier aîné, à Jonquières-les-Martigues, III : 412.
Tavernier Alexandre, propriétaire, à Aix, I : 505.
Tavernier Alexandre, ménager, au Puy-Sainte-Réparade, III : 511.
Tavernier Pierre, à Aix, I : 473, 475.
Taxil Joseph, de Marseille, III : 263.
Taxis Honoré, à Aix, I : 507.
Taxis Thérèse, épouse Rey, à Aix, I : 507.
Teissère Alexandre, coiffeur de femmes, rue Rameau, à Marseille, III : 157.
Teissère Anne, épouse libre de Jean-Baptiste Lages, de Marseille, III : 552.
Teissère Jean-Louis, propriétaire, Grand'Rue, île 205, n° 9, à Marseille, III : 224.
Teissier Honoré, à Lançon, II : 632.
Teissier Jean-Baptiste, à Lançon, II : 629, 637.
Teissier Joseph, à Istres, II : 553, 554.
Teissier Joseph, à Lançon, II : 627, 638.
Teissier Joseph, à Salon, IV : 34.
Teissier Léon, à Lançon, II : 628.
Teissier Paul, à Istres, II : 552.
Teissier Théodore, à Istres, II : 547.
Teissier Sauveur, de Lambesc, II : 609.
Teissier de Cadillan, à Tarascon, II : 518, 519.
Terlier Firmin, à Martigues, III : 407.
Terras Joseph, à Grans, II : 506.
Terris Joseph, à Mallemort, II 665, 666.
Terry Antoine, de Lambesc, II : 609.
Terry Joseph, fils de Pierre, cultivateur, à Mallemort, II : 661.
Tertian Jean-Louis, à Aix, I : 511.
Testanier Henri, cultivateur, à La Fare, II : 462, 463.
Testanier Pierre, négociant, à La Fare, II : 462, 463, 464, 466.
Théric Jean-Louis, fils de Louis, cultivateur, au Puy-Sainte-Réparade, III : 514.
Therris Jean, boulanger, à Orgon, III : 470, 471, 472, 473.
Thibaud Antoine, ménager, à Aix, I : 447, 448.
Thibaud Benoît, à Tarascon, IV : 124.
Thibaud Guillaume, à Tarascon, IV : 124.
Thibeaud Joseph, de Tarascon, II : 262.
Thiers Claude-Alexandre, de Tarascon, IV : 138.
Thivellier François, négociant, à Avignon, IV : 126.
Thomasset Joseph, d'Aix, III : 647.
Thomassin de Peynier Jean-Luc, bourgeois, III : 152.
Thumin Benoît, négociant, à Tarascon, IV : 118.
Thumin Gaspard, officier municipal, à Aix, I : 454.
Tinel Pierre aîné, à Montpellier, II : 125. — III : 610.
Tinellis Trophime, homme de loi, à Arles, II : 89.
Tinet Antoine, prêtre, à Barbentane, II : 257.

TINET Pierre, ménager, à Barbentane, II : 256, 257.
TIRAN Antoine, à Marseille, III : 262.
TIRAN Philippe, boulanger, à Rognes, III : 531.
TIRAT Anne-Marie, veuve BOISSIN, à Salon, IV : 40.
TIRAT Joseph, d'Istres, II : 551.
TISSOT Jean, agriculteur, IV : 133.
TISSOT Pierre, ménager, à Graveson, II : 521.
TOCHE Mathieu, officier municipal, de Lambesc, II : 595, 609.
TOMBEREAU Jean, fils de Joseph, agriculteur, à Tarascon, IV : 134.
TOMBEREAU Joseph, à Tarascon, IV : 133, 134.
TOMBEREAU Pierre, fils de Jean, agriculteur, à Tarascon, IV : 130, 133, 135.
TORCAT Joseph-Antoine, marchand toilier, Grand'Rue, île 350, n° 13, à Marseille, III : 488.
TOULOUSE Claude-Joseph-Marie, à Orgon, III : 470, 471.
TOURAME Antoine, négociant, à Saint-Remy, III : 454, 455, 627.
TOURET Denis, travailleur, à Rognes, III : 527.
TOURNEAU Claire, rue Cannebière, île 64, n° 4, à Marseille, III : 192.
TOURNEAU Joseph fils, place Pierre-Bayle, île 369, n° 4, à Marseille, III : 192.
TOURNEFORT Michel, à Salon, IV : 47.
TOURNEL Jacques, à Aix, I : 469, 473.
TOURNEL Jean-Baptiste, cultivateur, à Éguilles, II : 417.
TOURNIAIRE Antoine-Esprit, négociant, à Aix, II : 328.
TOURNIAIRE Joseph, maître perruquier, à Arles, II : 86.
TOURNIAIRE Toussaint, marchand, rue de la Prison, île 216 n° 2, à Marseille, III : 228.
TOURNILLON François, à Aubagne, II : 200.
TOURREL François, à Istres, II : 552, 553.
TOURREL Mathieu fils, notaire, à Saint-Remy, III : 635.
TOURREL Pierre, à Istres, II : 552, 556.
TOURRET, dit le Petit, de Saint-Chamas, III : 447.
TRABUC Jean-François, à Aix, I : 515.
TRAIVE Claude, rue d'Aix, île 1, n° 10, à Marseille, III : 178.
TRENQUIER Marie-Madeleine, à Marseille, I : 511.
TRÉVAN Jean-Joseph, cultivateur, à Aix, I : 472, 475.
TRÉVAN Lazare, cultivateur, à Aix, I : 462, 468, 472, 473, 475.
TRIC Jean-François, notaire, île 212, n° 13, à Marseille, III : 159, 160, 208.
TRINQUELAGUES (de), voir à Saint-Albin de Trinquelagues.
TRINQUIER Vérédème, négociant, d'Eyguières, II : 96.
TRONC Jean-Pierre, officier municipal, à Salon, IV : 25, 36.
TROPHE Jean-Faconde, bourgeois, III : 131.
TROUCHE François, propriétaire, à Istres, II : 559.
TROUIHARD Balthazard, commis, rue des Mariages, à Marseille, III : 230.
TROUILHARD, III : 139.
TROUILLARD Jean, à Grans, II : 507.

Troussel Antoine, cultivateur, à La Fare, II : 463, 467.
Troussier Michel, de Miramas, III : 445.
Truchement François, à Alleins, II : 24.
Truchement François, à Salon, II : 341.
Truchement Jean-Baptiste, à Salon, IV : 38, 41, 206.
Truchement Joseph, à Mallemort, II : 659, 670.
Truchet Michel, propriétaire, à Arles, II : 138.
Truphème Joseph-Luc fils, à Aix, II : 128.
Tuaire André, à Aurons, II : 251.
Tuaire Denis, ménager, à Saint-Cannat, III : 567.
Tuaire François, à Aurons, II : 251.
Tuaire Joseph, à Aurons, II : 251.
Turc Joseph, cultivateur, à Marignane, III : 13, 20, 21, 24.
Turcat Antoine, à Marseille, III : 177.
Turcat Jean-Chrysostome aîné, négociant, à Marseille, III : 150.
Turcat Joseph, négociant, à Roquevaire, III : 552.
Turcat Laurent, de Roquevaire, III : 552, 553.
Turier Joseph, tisseur à toile, à Arles, II : 70.
Tuzel Vincent, ménager, à Berre, II : 274, 275.

Vacher Marie et Marthe, sœurs, à Arles, II : 75.
Vachet Claude-Baudile, ménager, à Noves, III : 462.
Vachet Jean-Joseph, de Noves, III : 466.
Vachier Jean-Baptiste, à Arles, II : 136.
Vachier Joseph, maître tourneur, à Arles, II : 66.
Vachier Joseph, à Noves, III : 465.
Vadon Michel, à Marseille, III : 210.
Vague Claude, à Pélissanne, III : 483.
Vaillant Claude, maréchal ferrant, aux Pennes, III : 490.
Vaillant Sylvestre, traceur de pierres, à Barbentane, II : 258, 261.
Valence Augustin, à Marseille, III : 162.
Vallière Claude, substitut du procureur de la commune d'Arles, II : 86, 96.
Vallière Louis, à Grans, II : 505.
Vanel Pierre, à Marseille, III : 280.
Varèze Aurelle, sous-commissaire de la marine, à Arles, II : 124, 126.
Vassal François, de La Fare, II : 467.
Vassal Jean-Joseph fils aîné, négociant, place des Hommes, île 157, n° 3, à Marseille, III : 192, 260, 277.
Vaucel Guy, horloger, à Aix, I : 495.
Vaugin Joseph, propriétaire, au Puy-Sainte-Réparade, III : 518.
Velu Gérard, de Saint-Remy, gendarme à Tarascon, II : 298, 299, 454, 521, 523. — III : 635.
Vence Antoinette, femme Jean-Pierre Barbe, rue Bonneterie, île 198, n° 30, à Marseille, III : 248.
Venel Jean-Joseph, de Martigues, III : 407.

VENÉROSY Pierre-André, propriétaire, maire de Saint-Chamas, III : 595.
VENTO Jean-Paul, propriétaire, aux Pennes, III : 492.
VENTRE, négociant, à Marseille, III : 153.
VÉRAN père, notaire, à Arles, II : 99.
VÉRAN, de Fontvieille, II : 110.
VÉRAN Antoine-Barthélemy, à Barbentane, II : 260.
VÉRAN Guichard, à Tarascon, IV : 134.
VÉRAN Jean, agriculteur, à Tarascon, IV : 109, 134.
VÉRAN Joseph, ménager, à Trets, IV : 159.
VÉRAN Pierre, à Fontvieille, II : 477, 478.
VÉRAN Pierre, ménager, à Tarascon, IV : 103, 112, 113.
VÉRAN Simon, marchand coloriste, à Tarascon, IV : 110.
VERAY Antoine, ménager, à Barbentane, II : 256.
VERDIER Ambroise, chirurgien, II : 75, 76, 84.
VERDIER Claude, roulier, à Tarascon, IV : 106.
VERDIER Jean-Baptiste, cultivateur, à Lambesc, II : 598.
VERDOT Anselme cadet, propriétaire, à Sénas, IV : 59, 60.
VERDOT Jacques, à Barbentane, II : 261.
VERDOT Louis, à Eyguières, II : 438.
VERNÈDE Roch, à Arles, II : 111.
VERNET Jacques, pharmacien, coin place Saint-Martin, île 359, n° 17, à Marseille, III : 195, 232.
VERNET Joseph, marchand, rue latérale du cours des Phocéens, île 19, n° 6, à Marseille, III : 240.
VERNET Pierre-Antoine, propriétaire, à Aix, II : 268, 558. — IV : 171
VERNETTE Louis, de Maillane, II : 648, 649.
VERNEUIL Jean-Baptiste, à Aix, I : 500.
VERSIN Étienne, à Barbentane, II : 261.
VERT Antoine, de Lambesc, II : 609.
VERT Étienne, charcutier, III : 454.
VESPIER André, ménager, à Maillane, II : 645, 646.
VEYE Claire, femme de Joachim GIRARD, papetier, rue des Phocéens, île 60, n° 5, à Marseille, III : 233.
VIAL Antoine, chirurgien, à Jouques, II : 573, 577, 578, 579.
VIAL Jean-Pierre, à Aix, I : 462.
VIAL Joseph, à Istres, II : 554, 555.
VIAL Pierre, tisseur à toile, au quartier Saint-Joseph, à Marseille, III : 223.
VIALE Françoise-Adelaïde-Clotilde, fille de Jean-Baptiste, III : 287.
VIALE Jean-Baptiste, rue 2e Calade, n° 9, à Marseille, III : 287.
VIALE Jean-Marie, fabricant de velours, à Aix, I : 504.
VIAN André, à Alleins, II : 15.
VIAN Antoine, II : 12.
VIAN François, cultivateur, à Aix, I : 471.
VIAN Jacques, ménager, à Collongue, II : 288.
VIAN Jean-Baptiste, de Pélissanne, II : 467.

Viany Antoine, tisseur à toile, à Boulbon, II : 296.
Viany Joseph, de Boulbon, II : 295.
Viany Louis, bourgeois, à Cassis, II : 333.
Viany Pierre, à Boulbon, II : 307.
Viaud Étienne, ménager, à Grans, II : 506.
Viaud Joseph, cultivateur, à Grans, II : 507, 512.
Vicary, curé d'Eygalières, II : 435.
Vicary Charles, à Tarascon, II : 140. — IV : 137.
Vicary Charles-Benoît, homme de loi, à Saint-Remy, III : 455, 633.
Vidal André fils, clayer, à Arles, II : 101.
Vidal Antoine père, clayer, à Arles, II : 117.
Vidal Jean-Joseph fils, à Martigues, II : 483.
Vidal Jean-Vincent, commis à l'hospice du Saint-Esprit, à Marseille, III : 257.
Vidal Laurent, à Martigues, III : 412.
Vidau, François, à Saint-Remy, III : 635.
Vidau Jean, à Cabannes, II : 315, 316, 323.
Vidau Joseph, à Cabannes, II : 317.
Viguier Barthélemy, cultivateur, à Éguilles, II : 423.
Viguier Benoît, hors la porte Saint-Jean, à Aix, I : 491, 492, 495.
Viguier Jean fils, fabricant de savon, rue du Baignoir, île 19, nº 17, à Marseille, III : 246.
Villard François, à Arles, II : 104.
Villard Joseph, à Arles, II : 95.
Ville Antoine, à Alleins, II : 18, 20, 25.
Ville Jean-Baptiste, à Alleins, II : 16.
Ville Joseph, à Alleins, II : 19.
Villeneuve Joseph fils aîné, à Bargemon (Var), III : 277.
Villeneuve Thomas-Barthélemy-Alexandre, de Marseille, III : 265.
Villevieille Étienne, cultivateur, à Lambesc, II : 599.
Villevielle Félix, I : 462.
Villevieille Honoré, à Mouriès, IV : 130.
Villevielle Marie, à Istres, II : 553.
Villiard Joseph, prêtre, III : 634.
Villon Gaspard-Bruno, maître fourgonnier, à Aix, I : 451, 464.
Vincent François, ménager, à Maillane, II : 643.
Vincent François, cultivateur, à Saint-Andiol, III : 562.
Vincent Jean-Baptiste-François, d'Aix, III : 267.
Vincent Joseph-Charles, d'Aix, demeurant à Marseille, III : 252.
Vincent Pierre, marchand chapelier, à Arles, II : 81.
Vinon Jean, négociant, à Barbentane, II : 255.
Vinsargues Jean, à Arles, II : 95.
Viollet François, à Arles, II : 124.
Vion Martin, propriétaire, à Marseille, III : 283
Viret Jean, ménager, à Arles, II : 72.
Virette Marie, à Arles, II : 108.
Virey Nicolas, menuisier, à La Ciotat, II : 376.

Vitalis Jean-Joseph, II : 485.
Vitalis Jean-Louis, cultivateur, à Fuveau, II : 486.
Vivian Jean-Baptiste, du Vernègues, IV : 201, 207, 208.
Vivian Jean-Joseph, à Mallemort, II : 661, 667.
Vivian Michel, du Vernègues, II : 666, 667. — IV : 207, 208.
Vogel Ernest-Frédéric, commerçant, rue de la Fraternité, île 36, n° 27, à Marseille, III : 221.
Voguë (de) Jean-Eugène-Jacques, propriétaire, à Arles, II : 140.
Volther Pierre, à Aix, I : 500.
Vouland Joseph, à Cabannes, II : 317.
Vouland Pierre, à Cabannes, II : 321.
Vulpian Joseph, cardeur, à Noves, III : 464.

Xavier Roch, aubergiste, à Maillane, II : 648.

Yvaren Joseph, notaire, à Arles, II : 66, 71, 81, 99. 121.

Zacharie Véran, à Alleins, II : 25.
Zibbély Joseph-Christian, à Aix, I : 461.

ERRATA

Tome II, p. p. 254, 255 et 257 :

Lire : *congrégation*, au lieu de *grégation* (mot donné dans le document pour agrégation).

Tome II, p. 267 :

Lire, à la 4e ligne : Rassis, au lieu de Raffis.

Tome II, p. 451 :

Ajouter, après la 13e ligne : à Pierre Moulard, négociant, du lieu d'Eyragues.

Tome II, p. p. 552 et 553 :

Lire : d'après la loi du 21 prairial III, au lieu de 22 prairial II.

TABLE DES MATIÈRES

TOME PREMIER

Pages

INTRODUCTION V

PREMIÈRE PARTIE

DÉCLARATIONS ET INVENTAIRES 3

CHAPITRE PREMIER. — Inventaires des biens ecclésiastiques possédés en 1789 par les archevêques d'Aix et d'Arles, l'évêque de Marseille, les chapitres, les séminaires, le collège de Tarascon, les communautés régulières d'hommes et de femmes, les confréries de pénitents et les bénéfices ecclésiastiques. 7

I. — ARCHEVÊCHÉ D'AIX 7
II. — ARCHEVÊCHÉ D'ARLES 9
III. — ÉVÊCHÉ DE MARSEILLE 16
IV. — LES CHAPITRES 20

Chapitre de Saint-Sauveur (Aix), p. 20 ; Chapitre de la Major Arles), p. 24 ; Chapitre Métropolitain (Arles), p. 25 ; Chapitre de Saint-Pierre-de-Montmajour (Arles), p. 28 ; Chapitre de la Major (Marseille), p. 50 ; Chapitre de N.-D.-des-Accoules (Marseille), p. 58 ; Chapitre de Saint-Victor (Marseille), p. 61 ; Chapitre de Saint-Laurent (Salon), p. 71 ; Chapitre métropolitain d'Avignon (Tarascon), p. 78 ; Chapitre Saint-Agricol d'Avignon (Tarascon), p. 78 ; Chapitre royal de Sainte-Marthe (Tarascon), p. 79 ; Chapitre Saint-Didier d'Avignon, p. 86.

V. — SÉMINAIRES. 88

Grand et Petit Séminaire et œuvres y attachées Aix), p. 88 ; Séminaire d'Arles, p. 93 ; Séminaire de la Mission de France (Marseille), p. 95.

VI. — COLLÈGE DE TARASCON 98

Pages

VII. — Communautés d'hommes 101

Abbaye de Valmagne (Les Saintes-Maries), p. 101 ; Augustins (Arles), p. 102 ; Augustins réformés (Aix), p. 103 ; Augustins réformés (Arles), p. 104 ; Augustins réformés (Tarascon), p. 105 ; Augustins réformés de Saint-Michel-de-Frigolet (Tarascon), p. 106 ; Captifs (Tarascon), p. 108 ; Capucins (Aix), p. 108 ; Capucins (Arles), p. 109 ; Capucins (Marseille), p. 109 ; Capucins (Salon), p. 110 ; Capucins Jonquières-Martigues), p. 110 ; Capucins (Ferrières-Martigues), p. 111 ; Capucins (Tarascon), p. 111 ; Carmes déchaussés (Aix), p. 112 ; Carmes déchaussés (Arles), p. 113 ; Carmes déchaussés (Istres), p. 113 ; Carmes déchaussés (Marseille), p. 114 ; Chartreux (Aix), p. 115 ; Chartreux (Marseille), p. 116 ; Cordeliers (Aix), p. 119 ; Cordeliers (Arles), p. 121 ; Cordeliers (Istres), p. 121 ; Cordeliers (Marseille), p. 122 ; Cordeliers (Saint-Jérôme-Marseille), p. 123 ; Cordeliers (Salon), p. 123 ; Cordeliers du Faubourg (Tarascon), p. 128 ; Cordeliers (Tarascon), p. 130 ; Dominicains (Aix), p. 136 ; Dominicains (Arles), p. 143 ; Dominicains (Marseille), p. 144 ; Dominicains (Tarascon), p. 147 ; Dominicains d'Avignon (Tarascon), p. 154 ; Feuillants (Aix), p. 154 ; Feuillants (Marseille), p. 155 ; Grands-Augustins (Aix), p. 157 ; Grands-Augustins (Marseille), p. 158 ; Grands-Carmes (Aix), p. 159 ; Grands-Carmes (Arles), p. 160 ; Grands-Carmes (Marseille), p. 161 ; Grands-Carmes (Les Aygalades-Marseille), p. 162 ; Grands-Carmes (Mazargues-Marseille), p. 163 ; Minimes (Aix), p. 164 ; Minimes (Arles), p. 165 ; Minimes (Marignane), p. 166 ; Minimes (Marseille), p. 167 ; Observantins (Aix), p. 167 ; Oratoriens (Aix), p. 167 ; Picpus (Marseille), p. 171 ; Récollets (Aix), p. 172 ; Récollets (Arles), p. 173 ; Saint-Louis d'Avignon (Tarascon), p. 174 ; Trinitaires (Aix), p. 175 ; Trinitaires (Arles), p. 175 ; Trinitaires (Marseille), p. 177 ; Trinitaires (Tarascon), p. 184.

VIII. — Communautés de femmes. 187

Abbaye de Saint-Barthélemy (Aix), p. 187 ; Abbaye de Saint-Césaire (Arles), p. 188 ; Abbaye de Notre-Dame du Mont de Sion (Marseille), p. 189 ; Abbaye de Saint-Sauveur (Marseille), p. 195 ; Abbaye de Notre-Dame Saint-Honorat (Tarascon), p. 197 ; Augustines (Arles), p. 228 ; Bénédictines (Aix), p. 230 ; Bernardines (La Ciotat), p. 230 ; Bernardines (Marseille), p. 231 ; Bon-Pasteur (Aix), p. 233 ; Capucines (Marseille), p. 233 ; Carmélites (Aix), p. 234 ; Carmélites (Arles), p. 235 ; Lyonnaises (Marseille), p. 236 ; Miséricorde (Aix), p. 239 ; Refuge (Arles), p. 243 ; Refuge (Tarascon), p. 243 ; Sainte-Claire (Marseille), p. 248 ; Saint-Sacrement (Marseille), p. 253 ; Ursulines, 1er monastère (Aix), p. 257 ; Ursulines, 2me monastère (Aix), p. 258 ; Ursulines (Arles), p. 258 ; Ursulines (La Ciotat), p. 259 ; Ursulines (Salon), p. 260 ; Ursulines (Tarascon), p. 262 ; Visitandines (Arles), p. 268 ; Visitandines de Sainte-Marie, 1er monastère (Aix), p. 270 ; Visitandines de Sainte-Marie, 2me monastère

Pages

(Aix), p. 272 ; Visitandines de Sainte-Marie, 1er monastère (Marseille), p. 272 ; Visitandines de Sainte-Marie, 2me monastère (Marseille), p. 273 ; Visitandines de Sainte-Marie (Tarascon), p. 275.

IX. — Confréries de pénitents 278

Pénitents blancs des Carmes (Aix), p. 278 ; Pénitents gris dits Bourras (Aix), p. 279 ; Pénitents bleus de Saint-Joachim (Aix), p. 279 ; Pénitents blancs de Saint-Lazare (Marseille), p. 282.

X. — Bénéfices ecclésiastiques 283

District d'Aix, p. 283 ; Arles, p. 303 ; Marseille, p. 319 ; district de Salon, p. 325 ; district de Tarascon, p. 329.

CHAPITRE DEUXIÈME. — Inventaires des objets précieux des églises et communautés supprimées 345

District d'Aix, p. 345 ; district d'Arles, p. 348 ; district de Marseille, p. 349 ; district de Salon, p. 362 ; district de Tarascon, p. 365.

DEUXIÈME PARTIE

INVENTAIRES, VENTES, ARRENTEMENTS ET RESTITUTIONS DES BIENS NATIONAUX PAR COMMUNES. . . 369

Aix, p. 385 ; Allauch, p. 574.

TOME DEUXIÈME

(Suite de la deuxième partie.)

Alleins, p. 5 ; Arles, p. 28 ; Aubagne, p. 180 ; Aureille, p. 215 ; Auriol, p. 215 ; Aurons, p. 247 ; Barbentane, p. 253 ; Les Baux, p. 264 ; Beaurecueil, p. 268 ; Belcodène, p. 269 ; Berre, p. 271 ; Bouc, p. 285 ; Boulbon, p. 289 ; Cabannes, p. 310 ; Cabriès, p. 326 ; Carri-le-Rouet, p. 329 ; Cassis, p. 330 ; Ceyreste, p. 335 ; Charleval, p. 340 ; Châteauneuf-les-Martigues, p. 343 ; Châteauneuf-le-Rouge, p. 346 ; Châteaurenard, p. 347 ; La Ciotat, p. 352 ; Collongue, p. 386 ; Cornillon et Confoux, p. 388 ; Cuges, p. 394 ; Éguilles, p. 397 ; Eygalières, p. 431 ; Eyguières, p. 435 ; Eyragues, p. 441 ; La Fare, p. 457 ; Fontvieille, p. 470 ; Fos-sur-Mer, p. 481 ; Fuveau, p. 484 ; La Galinière, p. 489 ; Gardanne, p. 489 ; Gémenos, p. 495 ; Gignac, p. 500 ; Grans, p. 501 ; Graveson, p. 514 ; Gréasque, p. 526 ; Istres, p. 529 ; Jouques, p. 564 ; La Barben, p. 585 ; Lamanon, p. 588 ; Lambesc, p. 591 ; Lançon, p. 620 ; Maillane, p. 640 ; Mallemort, p. 651.

TOME TROISIÈME

(Suite de la deuxième partie.)

Pages

Marignane, p. 5; Marseille, p. 27; Martigues, p. 398; Mas-Blanc, p. 423; Maussane, p. 423; Meyrargues, p. 424; Meyreuil, p. 428; Mézoargues, p. 431; Mimet, p. 433; Miramas, p. 434; Mollégès, p. 452; Mouriès, p. 460; Noves, p. 461; Orgon, p. 469; Paradou, p. 477; Pélissanne, p. 477; La Penne, p. 486; Les Pennes, p. 488; Peynier, p. 493; Peypin, p. 496; Peyrolles, p. 497; Puyloubier, p. 506; Le Puy-Sainte-Réparade, p. 509; Rognac, p. 520; Rognes, p. 521; Rognonas, p. 536; La Roque-d'Antheron, p. 539; Roquefort, p. 543; Roquemartine, p. 545; Roques-Hautes, p. 545; Roquevaire, p. 547; Rousset, p. 561; Saint-Andiol, p. 562; Saint-Antonin, p. 563; Saint-Cannat, p. 563; Saint-Chamas, p. 571; Saint-Estève-Janson, p. 601; Saint-Marc, p. 602; Les Saintes-Maries, p. 607; Saint-Mitre, p. 612; Saint-Paul-Les-Durance, p. 620; Saint-Remy, p. 623; Saint-Savournin, p 640; Saint-Victoret, p. 641.

TOME QUATRIÈME

(Suite de la deuxième partie.)

Salon, p. 5; Sénas, p. 59; Septèmes, p. 62; Sues, p. 64; Tarascon, p. 66; Tholonet, p. 149; Trets, p. 155; Vauvenargues, p. 166; Velaux, p. 172; Venelles, p. 181; Ventabren, p. 189; Vernègues, p. 194; Verquières, p. 208; Vitrolles, p. 209.

APPENDICE A LA DEUXIÈME PARTIE. 219

I. — Vente des sels et tabacs nationaux, p. 219; II. — État des domaines corporels réservés, des droits incorporels fixes et droits casuels des hospices, ordre de Malte, confréries de pénitents et établissements religieux du département des Bouches-du-Rhône, p. 221; III. — Tableau des édifices non aliénés, destinés originairement aux exercices d'un ou de plusieurs cultes, dont les communes étaient en possession au premier jour de l'an II de la République, p. 232; IV. — État des forêts et bois nationaux situés dans le département des Bouches-du-Rhône, p 233; V. — Décomptes relatifs aux ventes d'immeubles, district d'Aix, p. 235; VI. — Idem, district d'Arles, p 237; VII. — État des acquéreurs de domaines nationaux en retard, contenant les sommes échues sur leurs acquisitions, au 1er ventôse an IX, p. 241; VIII. — Déchéances d'acquéreurs, p. 242; IX. — État des domaines affectés à la dotation de la Légion d'honneur, p. 260; X. — État de consistance, au 1er avril 1807, des maisons et bâtiments nationaux ou seulement séquestrés,

Pages

occupés par divers services publics, civils ou militaires, dans le département des Bouches-du-Rhône, soit à charge de loyer envers le domaine, soit gratuitement, p. 263 ; XI. — Produit des fermages en 1812, p. 267.

TROISIÈME PARTIE

INDEMNITÉS AUX ÉMIGRÉS. 271

Observations du sieur J.-F.-N. Mauche, sur l'indemnité aux émigrés, p. 271 ; Liste des indemnités données aux émigrés du département des Bouches-du-Rhône, en exécution de la loi du 27 avril 1825, p. 280.

PIÈCES ANNEXES 305

A. — Documents divers relatifs aux biens nationaux 305

B. — Tableau des anciennes mesures et poids usités dans le département des Bouches-du-Rhône 386

C. — Tableau de la dépréciation du papier-monnaie, depuis le 1er janvier 1791, jusqu'à sa suppression 400

D. — Rapport de la livre tournois au franc. 406

TABLES ALPHABÉTIQUES

I. — TABLE DES NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX DE LA PREMIÈRE PARTIE (DÉCLARATIONS ET INVENTAIRES) 411

II. — TABLES DES VENTES D'IMMEUBLES DE LA DEUXIÈME PARTIE. 452

A. — Table des anciens propriétaires, p. 452 ; B. — Table des acquéreurs, p. 474.

ERRATA 575

Marseille. — Imprimerie du *Sémaphore* BARLATIER, rue Venture, 17 19

IMPRIMERIE DU SEMAPHORE
MARSEILLE

HD
649
B6M6
t.4

Moulin, Paul (ed.)
Département des Bouches-du-Rhône

PLEASE DO NOT REMOVE
CARDS OR SLIPS FROM THIS POCKET

UNIVERSITY OF TORONTO LIBRARY

UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 14 14 19 06 005 5